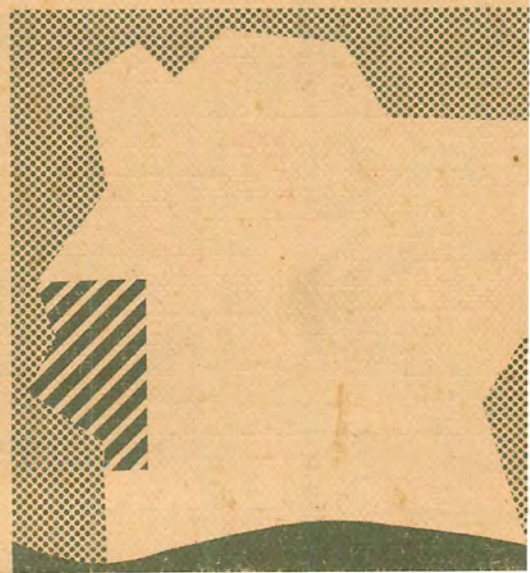


**ETUDE GÉNÉRALE
DE LA RÉGION DE MAN**

②

Rapport de synthèse économique



ETUDE GENERALE
DE LA REGION DE MAN

2

RAPPORT DE SYNTHESE ECONOMIQUE

par B. GERARDIN et VO QUANG TRI.

BUREAU POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE

B. D. P. A.

233, Boulevard St. Germain - Paris 7°

COMPOSITION DE L' ETUDE

- TOME 1** **Note de synthèse générale**
- TOME 2** **Rapport de synthèse économique**
- 2 a - Avant projet de modernisation rurale
- 2 b - Enquêtes sur la commercialisation et l'artisanat
- 2 c - Comptes économiques (2 vol. séparés : 21 × 31)
- TOME 3** **Rapport de synthèse agricole**
- 3 a - Milieu physique
- 3 b - Pédologie
- 3 c - Enquête agricole
- TOME 4** **Etude sociologique et démographique**

ETUDE GENERALE DE LA REGION DE MAN

Tome 2

RAPPORT DE SYNTHÈSE ECONOMIQUE

Table des Matières

	Pages
Première partie : LA SITUATION ECONOMIQUE EN 1963	1
CHAPITRE I - La situation économique en 1963.	3
Deuxième partie : PROPOSITIONS DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT	30
CHAPITRE II - Optique générale des propositions	31
CHAPITRE III - Projet directeur de modernisation rurale	36
CHAPITRE IV - Projets d'équipements productifs directement liés au projet directeur de modernisation rurale	65
CHAPITRE V - Projets d'équipements productifs sans lien direct avec le projet directeur de modernisation rurale	73
CHAPITRE VI - Infrastructure et récapitulation des investissements	81
Troisième partie : ESQUISSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE EN FIN DE PERIODE.	111
CHAPITRE VII - Esquisse de la situation économique en fin de période	112

	Pages
ANNEXE 2a - AVANT PROJET DE MODERNISATION RURALE	157
INTRODUCTION	159
I - Objectifs du projet	161
II - Nature de l'action	163
III - Devis estimatif du projet	181
IV - Résultats escomptés	189
V - Comparaison du coût et des résultats du projet directeur de modernisation rurale	233
VI - Choix des villages-centres et définition de la première tranche d'intervention	237
APPENDICE 1 - Programme directeur de modernisation rurale Extension de la Station Agricole de Man-CAT-	239
APPENDICE 2 - Devis estimatif 1966-1970 Devis estimatif 1971-1974	255 291
APPENDICE 3 - Liste complète des villages-centres	303
APPENDICE 4 - Aménagement des bas-fonds	329
APPENDICE 5 - Ferme expérimentale pour le métissage des races bovines	341

ANNEXE 2b - ENQUETE SUR LA COMMERCIALISATION ET L'ARTISANAT	
INTRODUCTION ET OBJET DU PRESENT RAPPORT	353
I - INFRASTRUCTURE ET ORGANISATION DU COMMERCE	355
1 - Les marchés et les routes	355
2 - Les types de commerçants et les boutiques	359
21 - Les commerçants sur les marchés	360
22 - Les commerçants dotés d'installation propre	363
Appendice : Note relative au commerce de la cola, du poisson et du bétail	369
II - COMBINAISON DE L'ENQUETE MARCHES ET DE L'ENQUETE CONSOMMATION EN VUE D'ESTIMER LA PRODUCTION, LA CONSOMMATION ET LES ECHANGES DES PRODUITS LOCAUX	373
1 - Estimation des quantités consommées, par dépouillement de l'enquête consommation, et de la structure des échanges, à partir de l'enquête marché	373
2 - Ajustements opérés pour la constitution des comptes économiques	375
3 - Détermination des prix à partir de l'enquête marchés	387
III - ACTIVITES ET MARGES COMMERCIALES	393
1 - La distribution des produits manufacturés	393
2 - La collecte et la distribution des produits locaux	401
3 - Place du circuit commercial dans l'ensemble de l'activité économique	409

	Pages
IV - NOTE SUR LES ACTIVITES ARTISANALES	415
1 - Enquête sur l'artisanat	415
2 - Les activités traditionnellement exercées par des professionnels	417
3 - Les activités artisanales exercées secondairement par les paysans	426
4 - Activités artisanales soit enseignées par les européens, soit influencées par eux, soit résultant de l'impor- tation d'outils ou de machines	429
5 - Caractères communs et perspectives ouvertes aux diverses activités artisanales	435
V - NOTE SUR LES TRANSPORTS ET LEUR EVOLUTION	439
1 - Estimation du volume des transports en 1963	440
2 - Evolution de la demande de transport jusqu'en 1975	451

Première partie

LA SITUATION ECONOMIQUE EN 1963

COTE D'IVOIRE

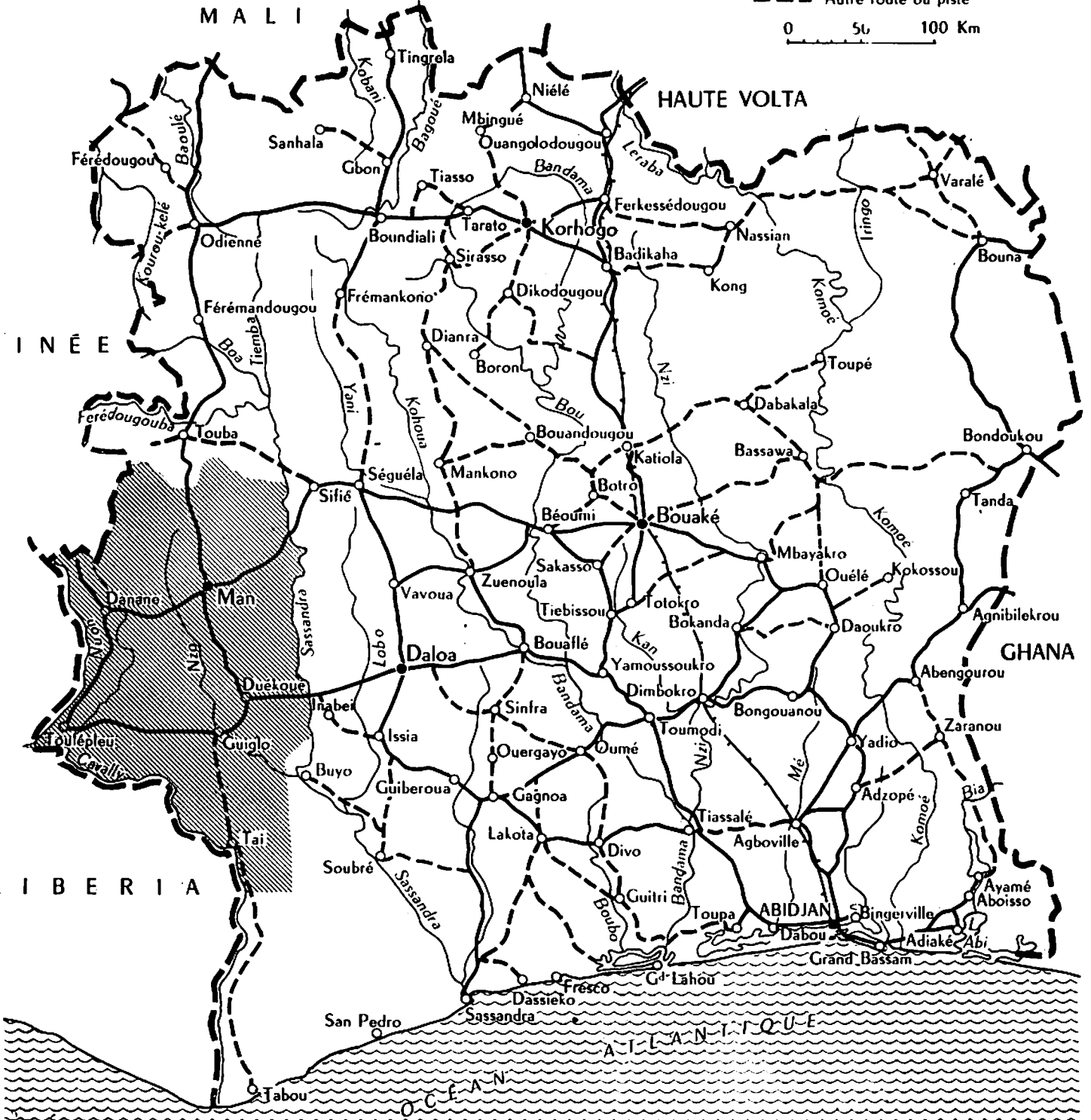


Zone étudiée

- Capitale
- Ville importante
- Autre ville

- Voie ferrée
- Route principale
- - - Autre route ou piste

0 50 100 Km



I - LA SITUATION ECONOMIQUE EN 1963

Les enquêtes agriculture, budget, consommation, démographie, commerce se sont déroulées de juin 1962 à juillet 1963. Les résultats de l'enquête démographique se rapportent à 1962.

Les autres résultats caractérisent plutôt l'année 1963 dans la mesure où ils tiennent compte du café récolté de décembre 1962 à février 1963; or la valeur de la récolte de café reste encore déterminante pour le train de vie de la région. Par chance la traite de 1962 - 63, estimée à 21.200 t, tient presque le milieu entre celle, désastreuse, de 1961 - 1962 (11.000 t) et celle exceptionnelle de 1963 - 64 (33.000 t). L'année 1963 constitue ainsi une bonne période de référence.

La situation économique à cette époque est représentée synthétiquement par deux tableaux.

- Le tableau des ressources et emplois des biens et services incluant la matrice des échanges entre branches d'activité.
- Le tableau économique d'ensemble qui traduit le premier en termes de recettes et de dépenses des principaux agents de l'économie.

La signification des chiffres rassemblés par ces tableaux dépend largement des conventions adoptées pour leur élaboration; on a donc veillé à suivre strictement les règles comptables retenues en Côte d'Ivoire pour permettre la comparaison avec les autres comptabilités régionales.

TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE (en Millions de Francs CFA)

Département de l'OUEST 1963

AGENTS OPERATIONS	ENTREPRISES						ADMINISTRATIONS				MENAGES				EXTERIEUR		TOTAUX		
	EXPLOITATION		AFFECTATION		CAPITAL		AFFECTATION		CAPITAL		AFFECTATION		CAPITAL						
	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	
Valeur ajoutée non commercialisée	(3.208)																		
Valeur ajoutée commercialisée	(6.492)																		
Valeur ajoutée totale	9.700																	9.700	
Consommation finale								120				7.030							7.150
Formation brute de capital fixe					208					300				632					1.140
Exportations																3.460			3.460
Importations															2.051			2.051	
Variation de stocks						1													1
TOTAL op. sur biens et services	9.700					208		120		300		7.030		632	2.051	3.460		11.751	11.751
Traitements et salaires		828						516				1.354	10					1.354	1.354
Prestations sociales et parafiscalité				22			22	15				15						37	37
Intérêts et dividendes																			
Subventions et transferts	24			11			11	80				56						91	91
Impôts directs				49			91						42					91	91
Impôts indirects bruts		1.627					1.627											1.627	1.627
Recettes et dépenses privées extérieures												390	361		361	390		751	751
Recettes et dépenses publiques extérieures								731	1.751						1.751	731		2.482	2.482
Revenus d'Exploitation		7.269	7.269															7.269	7.269
Revenus des entrepreneurs individuels				6.679								6.679						6.679	6.679
TOTAL transferts	24	9.724	7.269	6.761			2.482	2.362				8.494	413		2.112	1.121		20.381	20.381
Epargne des entreprises et des ménages				508	508							1.051	1.051					1.559	1.559
Epargne des administrations						299								419		300			1.018
Capacité de financement										300					718			1.018	
Besoin de financement																			
TOTAL op. en capital				508	508	299			300			1.051	1.051	419	718	300		2.587	2.587
TOTAL GENERAL	9.724	9.724	7.269	7.269	508	508	2.482	2.482	300	300	8.494	8.494	1.051	1.051	4.881	4.881		34.709	34.709

1 - LA POPULATION DU DEPARTEMENT

11 - Nombre total

L'enquête agricole et l'enquête démographique donnent à partir d'échantillons distincts, deux estimations différentes de la population du département. Le chiffre retenu pour la comptabilité économique et comme base du programme de modernisation est de 475.000 habitants en 1963, dont 25.000 à Man ville, et 25.000 dans l'ensemble des quatre autres agglomérations considérées comme urbaines, qui sont les chef-lieux d'anciennes subdivisions = Danane, Duekue, Guigio, Toulepleu.

12 - Répartition de la population entre agricoles et non agricoles

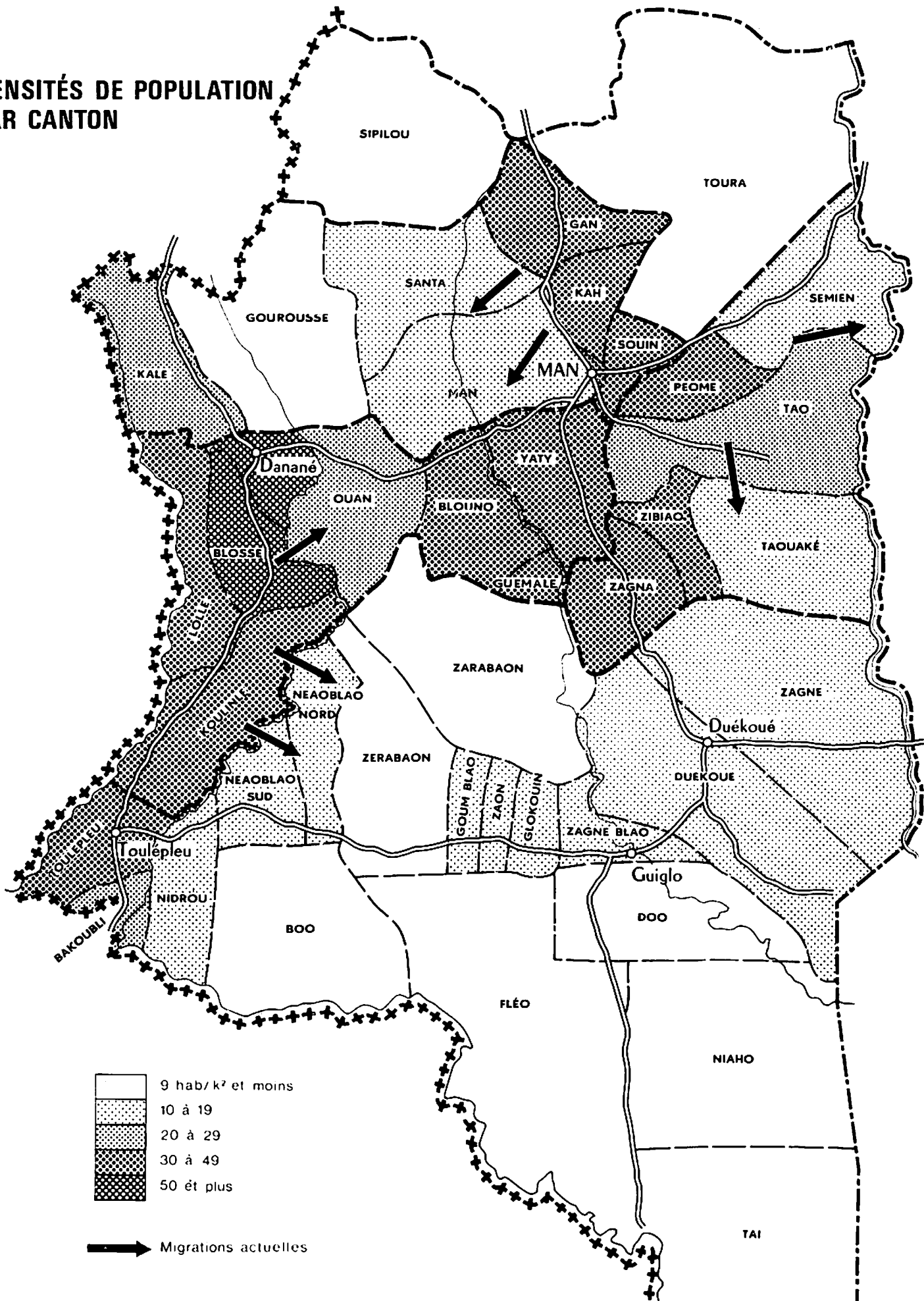
On observe habituellement en Afrique une différence très marquée entre la majorité de la population vivant à titre principal de l'agriculture et une minorité tirant ses revenus d'autres activités. Il est donc intéressant de répartir la population du département entre ces deux catégories.

A la suite des estimations données en annexe "Comptes Economiques", la population totale de 475.000 habitants se répartirait comme suit :

- 428.000 personnes ayant l'agriculture pour moyen principal de subsistance et qualifiées "d'agricoles" quelle que soit leur résidence. Cette population vit très largement au moyen de l'autoconsommation; elle représente un peu plus de 90% de la population totale.
- 47.000 "non agricoles", dont la source principale de revenu n'est pas agricole et vivant essentiellement d'échanges. Le schéma de la population non agricole en 1963 serait approximativement le suivant :

TYPES DE MENAGES NON AGRICOLES	NOMBRE DE PERSONNES		REVENUS APPROXIMATIFS		
	Actives	Total	globaux millions	per capita p. actifs	1.000 F p.p. totale
EMPLOIS SALARIES PRIVES					
- de type moderne (forestiers	480	2.220	111	231	50
(autres	440	3.330	220	500	66
<i>ensemble</i>	920	5.550	331	360	60
- de type coutumier	1.800	3.700	159	88	43
EMPLOIS SALARIES PUBLICS					
(permanents	1.250	9.500	475	380	50
(autres	400	800	41	102	50
<i>ensemble</i>	1.650	10.300	516	313	50
Sous total emplois salariés	4.370	19.550	1.006	230	51
Actifs non salariés (indépendants)	5.320	24.500	1.411	265	58
Sous total actifs	9.700	44.000	2.417	249	55
Pensionnés		3.000	195		65
<i>Ensemble</i>	9.700	47.000	2.612	249	56

DENSITÉS DE POPULATION PAR CANTON



Ce schéma est en partie théorique pour ce qui est du nombre de personnes vivant de telle ou telle source de revenus - les points laissés indéterminés par les enquêtes ont en effet été complétés au moyen de l'hypothèse que les non actifs ont tendance à se répartir autour de personnes dotées d'emplois non agricoles en nombre tel que le revenu per capita tend à s'égaliser quelle que soit la catégorie d'emploi (v. annexe Comptes Economiques). Il est en outre évident que dans la réalité certains ménages groupent des actifs de plusieurs catégories, et que l'agriculture exercée à titre secondaire et les pensions peuvent s'ajouter dans des proportions variables aux autres moyens de subsistance. Dans le département de l'Ouest comme dans la plupart des régions tropicales l'importance des villes relativement au faible nombre de véritables emplois non agricoles qu'elles offrent ne peut s'expliquer que par une forte proportion de non actifs venus s'agglutiner autour des titulaires de revenus, et par le maintien d'une certaine activité agricole.

En fait comme les cinq villes groupent environ 50 000 habitants, et que certains non agricoles habitent cependant en brousse (fonctionnaires, commerçants, pensionnés), on voit que la moitié au moins des personnes résidant en ville vit à titre secondaire et parfois même principal de l'agriculture. En particulier les planteurs de café peuvent se permettre de résider en ville tout en gérant des plantations éloignées.

Le caractère urbain des cinq agglomérations n'est donc pas à accepter sans réserves: il tient essentiellement au rayonnement assuré à ces chefs lieux des anciennes subdivisions par la présence des services publics et d'une certaine infrastructure commerciale.

2 - PRINCIPAUX TRAITS DE L'ECONOMIE DU DEPARTEMENT

Il y a lieu d'examiner successivement le niveau global de l'activité économique puis la façon dont sont utilisés les facteurs de production et celle dont sont satisfaits les besoins.

21. Le niveau global de l'activité économique

211. Aperçu d'ensemble

Le tableau de l'ap. 3 donne les principales évaluations agrégées caractéristiques du niveau global de l'activité économique et permettant d'effectuer des comparaisons avec l'ensemble du pays.

Ce tableau fait ressortir la grande différence de niveau de vie entre une majorité d'agriculteurs à titre principal et une minorité (un dixième des habitants) de non agricoles. Cette disparité doit être à la fois soulignée et corrigée par une dissemblance des modes de vie: les premiers subsistant dans une large mesure par autofourniture, alors que les seconds vivent essentiellement d'échanges.

Malgré son importance on n'insistera pas sur cette dualité car elle est très généralisée en Afrique et de ce fait très connue (1).

(1) L'annexe Comptes Economiques donne des explications sur la répartition des revenus entre les deux catégories de population.

Pour 475.000 habitants - soit près de 13% de la population nationale évaluée à 3.665.000 personnes la production intérieure brute de la région s'élève à 9700 millions, soit seulement 5,3% du total national estimé pour la même année à 184.274 millions. La PIB par habitant atteindrait donc seulement 40,6% du niveau national moyen.

Même en se rappelant que nos chiffres sont plutôt sous-estimés, il n'est pas douteux que la productivité individuelle dans le département atteint à peine la moitié de la moyenne nationale.

La différence est encore plus marquée pour la production monétarisée qui représente 67% du total dans la région de MAN contre 78% dans l'ensemble du pays, atteignant 13.665 frs par habitant, contre 38.930 pour la Côte d'Ivoire; la proportion est alors très voisine du tiers.

**PRINCIPAUX AGREGATS CARACTERISTIQUES DE
L'ECONOMIE DU DEPARTEMENT DE L'OUEST EN 1963**

475.000 habitants dont 428.000 agricoles (90,1 %) 47.000 non agricoles (9,9 %)	VALEURS TOTALES MILLIONS CFA.	VALEUR/ PERSONNE EN FRANCS CFA.
Production intérieure brute	9.700	
par personne (pour 475.000 hab.)		20.420
Production intérieure brute commercialisée	6.492	
par personne (pour 475.000 hab.)		13.665
Production intérieure brute "agricole"		
production agricole et pêche	4.732)	
construction artisanale	437)	
activités rurales de transformation	291)	
productions rurales diverses	241)	
marges aux producteurs	193)	
par habitant "agricole" (428.000 hab.)		13.775
Production intérieure brute "agricole" non commercialisée	3.003)	
par habitant "agricole" (428.000 hab.)	+ 205	
Production intérieure brute "agricole" commercialisée	2.688	
par habitant "agricole" (428.000 hab.)		6.280
Production intérieure brute "agricole" commercialisée	2.688)	
+ pensions touchées par les "agricoles"	195)	
- transferts par ruraux vers l'extérieur	- 61)	
par habitant "agricole" (428.000 hab.)		6.595
Production intérieure brute "non agricole" hors taxes P.I.B.	9.700)	
- impôts indirects	- 1.603)	
- P.I.B. agricole	- 5.896)	
par habitant "non agricole" (47.000 hab.)		48.830
Production intérieure brute "non agricole" hors taxes	2.201)	
+ pensions touchées par les "non agricoles"	195)	
- transferts par "non agricole" vers l'extérieur	- 300)	
par habitant "non agricole" (47.000 hab.)		44.600
Même agrégat + salaires publics = 1976 + 516	2.612	
par habitant "non agricole" (47.000 hab.)		55.575

Malgré la place plus importante tenue à Man par l'autoconsommation celle ci atteint seulement 3 003 millions pour 428.000 habitants agricoles soit un peu plus de 7 000 F par personne contre 13.700 F dans l'ensemble du pays. Cette différence apparemment surprenante doit être atténuée dans une large mesure pour tenir compte des prix producteurs généralement bas retenus à Man.

Parallèlement on constate que la production agricole (voir tableau) atteint seulement 13.775 F par agriculteur contre environ 25 000 à l'échelon national (sous réserve de la même atténuation).

L'isolement de la région dans un pays où les cultures d'exportation ont constitué le moteur premier du développement explique en partie cette situation.

212. Principales composantes de la production

a. NATURE DES PRINCIPALES ACTIVITES

En tête viennent les productions provenant des exploitations paysannes qu'il s'agisse de produits agricoles proprement dits, d'élevage, de chasse, de pêche ou de cueillette.

Le tableau suivant donne les grandes caractéristiques moyennes des exploitations et cite les productions dont la valeur au producteur dépasse 0,5% de la production intérieure brute. La valeur ajoutée afférente à ces diverses productions est voisine de la valeur au prix producteur indiquée ici, les inputs étant très faibles.

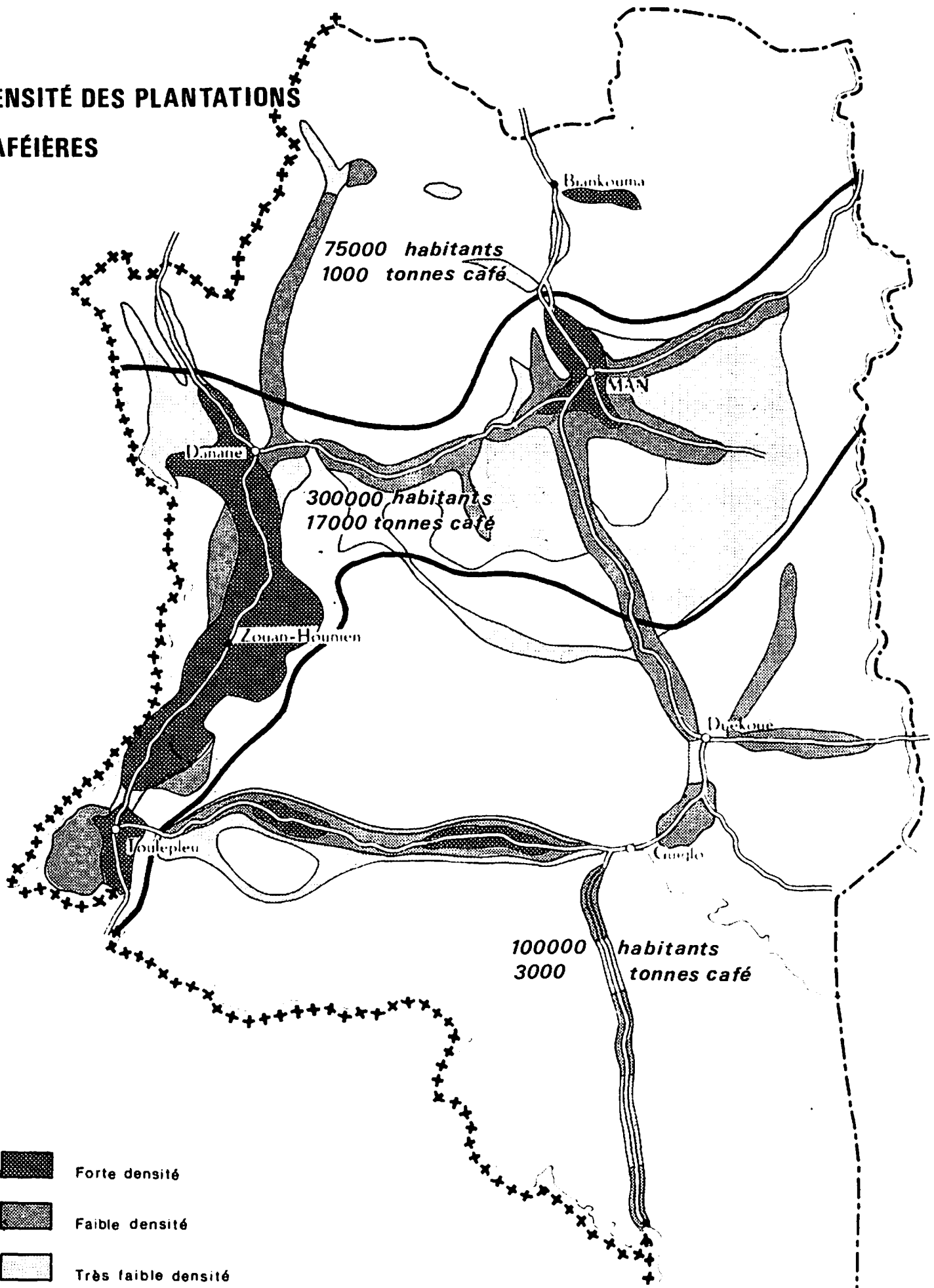
PRINCIPALES CARACTERISTIQUES AGRICOLES

DU DEPARTEMENT DE L' OUEST EN 1983

1) CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie cultivée	133.300 ha	Nombre de résidents/exploitation	6.97
Population totale des exploitations agricoles	450.000 hab	Nombre d'actifs agricoles/exploitation	2.90
Nombre d'exploitations agricoles	64.500	% d'actifs féminins	50.4%

DENSITÉ DES PLANTATIONS CAFÉIÈRES



11) PRINCIPALES PRODUCTIONS :

AGRICULTURE et ELEVAGE	QUANTITE (en mil- liers de tonnes)	VALEUR AU PRODUC- TEUR (en millions de f.CFA)	PRODUC- TION NON COMMER- CIALISEE	CUEILLETTE CHASSE - PECHE	QUANTITE (en mil- liers de tonnes)	VALEUR AU PRODUC- TEUR (en millions de f.CFA)	PRODUC- TION NON COMMER- CIALISEE
Café	21	1.515					
Paddy	66	963	743	Vin de Palme	35	708	680
Manioc	55	127	109	Huile de Palme	3,5	225	165
Produits maraîchers	10	103	78	Palmiste	6	89	
Maïs (équivalent-grains)	8	87	80	Champignons	2	57	45
Banane - Plantain	40	86	78	---			
---				Viande de chasse	7 (1)	612	398
Viande d'élevage(1)	2,5	272	195	---			
				Poissons	1 (1)	123	86
				Bois de chauffe	200	200	191

(1) Equivalant frais

On constate que le café constitue la seule ressource monétaire massive des exploitations paysannes. Il faut noter que cette ressource principale est assez mal répartie sur le territoire du département : (voir la carte ci-jointe).

- La zone montagneuse, au nord de la route Danane-Semien, à l'exception d'une avancée le long de la route de Biankouma, ne produit avec ses 75.000 habitants que 1.000 tonnes de café.
- De même la zone forestière du Sud, avec ses 100.000 Guéré en produit 3.000 tonnes. Alors que 17.000 tonnes sont produites par 300.000 personnes vivant de part et d'autre de l'axe Semien-Danane tout le long de la frontière libérienne.

Cette production caféière et l'exploitation forestière constituent pratiquement la seule participation de la région à l'économie moderne de la Côte d'Ivoire.

Le tableau de la page 12 donne les principales autres activités productives classées par ordre décroissant de la valeur-producteur de leur production (équivalente à leur chiffre d'affaires).

PRINCIPALES PRODUCTIONS NON AGRICOLES

(1): Valeur de la production au prix producteur

(2): Valeur de la production non commercialisée (comprise dans (1))

Chiffres arrondis

TYPES D'EXPLOITATIONS		(1)	(2)
SECTEUR TERTIAIRE			
Commerce	quelques succursales de sociétés une dizaine d'européens autonomes, une quarantaine d'ent. libanaises, env. 4.000 commerces africains + nombreux occasionnels	(*) 1.300	
Transports	une centaine de transporteurs artisanaux + transport effectué par les commerçants : transport voyageurs transport marchandises	480 340	
Loyers	nombreux propriétaires souvent commerçants.	83	
SECTEUR PRIMAIRE			
Exploitation forestière (89.000m ³)	exploitations modernes	533	
SECTEUR SECONDAIRE			
Bâtiment et travaux publics	bâtiment moderne à l'entreprise et en régie travaux publics à l'entreprise et en régie construction artisanale	140 190 630	205
Menuiserie	4 entreprises modernes et d'assez nombreux artisans	104	1
Sciage du bois (5.200 m ³)		65	
Boulangerie	2 entreprises modernes et plusieurs artisans	80	
Garages	5 entreprises modernes, plusieurs artisans, et ateliers administratifs	59	
(*) il s'agit des marges du commerce sans les taxes collectées pour l'Etat et sans les marges encaissées par les producteurs ruraux.			

b. REPARTITION DE LA PRODUCTION PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITE

Suivant la classification adoptée pour les comptes nationaux, la production intérieure brute peut être répartie comme suit entre les 3 grands secteurs traditionnellement distingués dans l'activité économique. (1)

REPARTITION DES VALEURS AJOUTÉES PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITE EN 1963

en millions de francs CFA

	REGION MAN		COTE D'IVOIRE	
	VALEUR	%	VALEUR	%
SECTEUR PRIMAIRE (branche 1 à 4)	5.189	54,8	79.896	44,4
SECTEUR SECONDAIRE (branches 5 à 23 sans eau ni bois autoconsommés)	1.110	11,7	27.325	15,2
SECTEUR TERTIAIRE (branches 24 à 27)	3.169	33,5	72.643	40,4
	9.468	100,0	179.864	100,0

Il est nécessaire de souligner que l'importance du secteur primaire est due en partie à des activités souvent considérées comme accessoires :

La chasse contribue à la production intérieure brute pour 581 millions, soit 11,2% du secteur primaire et 8,1% du total (sans eau et bois).

Le vin de palme y contribue pour 708 millions soit 13,6% du secteur primaire et 7,5% du total (sans eau ni bois).

(1) Les chiffres nationaux sont tirés du tableau p. 13 de l'opuscule "Comptes économiques 1962-63, rétrospective 1960-63, perspective 1964" ronéoté, Abidjan, Direction de la Statistique, juin 1965. C'est pour se conformer à ce tableau que l'eau et le bois autoconsommés n'ont pas été comptés (232 millions pour Man).

Encore n'a-t-on valorisé que la part de la production de vin susceptible de contribuer utilement à l'alimentation

Le groupe des produits de cueillette chasse et pêche (vin fruits et huile de palme palmiste champignons viande de chasse et insecte poisson soumbara eau et bois de chauffe) représente une valeur ajoutée voisine de 1940 millions soit 20% de la production intérieure brute totale

Dans ces constatations on peut déduire à la fois

que l'économie du département est encore peu évoluée

qu'il est assez arbitraire de valoriser de telles activités et de les prendre en compte au même titre que des données bien mesurables comme la production d'une scierie ou d'un garage

Par ailleurs il faut être conscient de ce que aussi bien à l'échelon national qu'à celui de la région le secteur tertiaire englobe les impôts collectés par l'intermédiaire du commerce et perçus sur des produits de provenances très variées. A Man ces taxes collectées par le commerce s'élèvent à 1 396 millions dont 828 prélevés sur les produits exportés. L'essentiel de ces 828 millions devrait être rattaché au secteur primaire dont la part dans la production monterait alors (pour Man) à près de 64% celle du secteur tertiaire étant ramenée à moins de 25%

En tout état de cause la part du secteur secondaire est extrêmement faible et c'est la marque du caractère encore très sommaire et peu développé de l'économie de la région. Sans doute la sous-estimation déjà signalée des activités artisanales de brousse autorise-t-elle à penser qu'en réalité la part du secteur secondaire pourrait monter à 13 ou 14% aux dépens du secteur tertiaire en effet les activités non isolées se sont trouvées comptabilisées sous forme de marges et ont par conséquent gonflé le secteur tertiaire

Mais surtout les 1 110 millions de valeur ajoutée notés dans le tableau ci-dessus comportent 587 millions dus aux bâtiments dont 446 imputables à la construction traditionnelle en ville et en brousse

La contribution des activités réellement transformatrices à la production intérieure brute se réduirait donc au niveau de 6 à 8%

Il est remarquable qu'aucune entreprise moderne n'avait pour objet de transformer des produits provenant des exploitations traditionnelles. Les six décortiqueurs à riz possédés en 1963 par des Dioula ne peuvent être vraiment classés comme modernes et surtout l'activité de leurs propriétaires consiste au moins autant à spéculer sur les cours qu'à transformer le produit. Au lieu d'offrir un débouché aux paysans ils entretiennent plutôt une méfiance justifiée

En fait les seules entreprises modernes de transformation dans la région étaient représentées par 2 boulangeries industrielles 3 scieries et 1 menuiserie. Comme autres entreprises de type moderne on ne peut citer qu'une plantation de cacao 4 chantiers forestiers et un atelier d'installations annexes au bâtiment (secteur secondaire) on peut y ajouter les centrales thermiques et la régie des travaux publics

Comparativement le poids du commerce (1 087 millions de valeur ajoutée hors taxes collectées) et des transports (456 millions de V A) est très important

Est ce à dire que les comportements se sont profondément transformés sous l'influence d'une monétarisation déjà importante et d'échanges assez développés ? L'examen des tableaux économiques dans l'optique des emplois permet d'apporter des éléments de réponses

213. Principales composantes des emplois de la production

a EXPORTATIONS

L'importance des exportations de produits agricoles qui représentent près de 42% des utilisations finales des branches 1 et 2 semble renforcer l'idée d'une monétarisation très diffusée des comportements

En premier lieu il faut rappeler que le volume apparent des exportations agricoles est gonflé par les taxes perçues par l'Etat (828 millions) et des marges commerciales (théoriquement 90 millions mais sans doute 200) qui diminuent d'autant le revenu monétaire des paysans

b CONSOMMATION ET EQUIPEMENTS DES MENAGES

Surtout en examinant la consommation des ménages on constate immédiatement que la branche agriculture vivrière comporte près de 74% d'autoconsommation

Le pourcentage quantitatif est supérieur à cause des marges commerciales. Il s'élève à 87,8% pour l'ensemble du riz + maïs + manioc + plantain qui fournit 72% des calories alimentaires. L'huile de palme qui procure la majorité des corps gras est autofournie à raison de 71%. Seul le poisson est davantage acheté (importation notable) qu'autofourni. Ces pourcentages globaux d'autofourniture qui tiennent compte de la population des villes sont évidemment beaucoup plus élevés en brousse et proches de 100% pour les denrées calorifiques de base

En ce qui concerne la boisson on note à Man un volume d'achats de boissons manufacturées faible par rapport au reste du pays. En revanche le vin de palme constituerait aussitôt après le café et le paddy la troisième production traditionnelle de la région. Valeur estimée de la production 708 millions

Or il est principalement autoconsommé (ou à la rigueur échangé dans un circuit très court)

En matière d'habitat l'enquête a révélé des dépenses monétaires plus importantes qu'on ne pouvait le penser a priori (sous réserve d'une sur-estimation possible)

Toutefois la plupart de ces dépenses en brousse se font dans un circuit très restreint ne dépassant guère le village (rémunération des services rendus par le maçon local et par les personnes ayant transporté les papis et les briques de banco) de toute manière le propriétaire travaille toujours avec les maçons et cette autofourniture de travail représenterait un tiers de la valeur des maisons construites en brousse

C est seulement en matière d habillement que les choses ont complètement changé le tableau inter branches note seulement 1 5 % d autofourniture en matière de textiles Sans doute ce chiffre comme tous ceux afférents à l artisanat rural est il sous estimé il n est pas moins certain qu en matière de vetement l évolution est faite on compte désormais sur la monnaie pour se vetir

Ainsi les familles paysannes *soit plus de 90% de la population* peuvent pour l essentiel se passer de monnaie l habillement pouvant etre assez réduit en milieu rural On comprend d ailleurs aisément qu il en soit ainsi puisque le revenu monétaire des paysans dépend assez largement de produits comme le café et la cola dont les quantités récoltées (sans parler des prix) peuvent varier du simple au double d une année sur l autre Une prudence élémentaire commande aux paysans de ne pas compter pour leur subsistance sur une ressource aussi variable de meme elle leur conseille d avoir des plantations greniers de manioc et de banane plantain dont le potentiel planté dépasse de moitié ce qui est récolté en année moyenne afin de combler les insuffisances du riz et du mais

En agissant autrement les paysans ne seraient livrés aux commerçants qui auraient généralisé la spéculation des Dioula sur le riz De toute évidence un système évolutif ne peut etre accepté par les paysans que s il leur garantit une sécurité d approvisionnement au moins égale à celle obtenue avec l autofourniture traditionnelle Ces données seront précisées et nuancées au :

CONSUMMATION ET EQUIPEMENTS PRODUCTIFS

De meme que pour leur consommation finale les paysans peuvent pour les besoins de leur exploitation se contenter d une petite quantité de monnaie En regardant les colonnes 1 et 2 du tableau interbranches on ne trouve en dehors des semences autofournies que des achats très restreints pratiquement pas d engrais très peu d insecticides (un exploitant sur 10 en utilise environ 700 F par an) de l essence pour les décortiqueurs à café (300 F par exploitant ayant du café) 600 F de petit outillage par exploitant et par an et 750 F de cartouches de chasse Ces derniers chiffres montrent qu on est souvent plus près de la cueillette que de la véritable agriculture

En ce qui concerne l équipement agricole acquis à prix d argent il se ramène aux éléments suivants

décortiqueurs à café (237 dans le département ils fonctionnent au niveau des villages)

bascules (122 seulement chez les exploitants Dioula de Danané et Zouhan Hounien)

ciment pour séchoirs à café (2 886 séchoirs dans le département environ 3 sacs par séchoir un séchoir sert à plusieurs exploitants)

bicyclettes (1 pour 6 exploitants environ) Du point de vue des comptes économiques ces derniers engins sont considérés comme consommation des ménages et ne figurent pas dans l équipement

poudreuses et pulvérisateurs à main (1 462 dans le département)

Rapportés à l'ensemble des exploitations et amortis sur 5 ans ces divers équipements (vélos exclus) représentent une charge annuelle d'amortissement n'atteignant pas 180 francs par exploitation.

Il y a donc un début d'équipement acquis à prix d'argent, mais la majorité des exploitants continue à s'en passer. L'équipement autofourni (claires en bois pour palmistes, séchoirs en terre battue) est plus répandu, mais la valeur du capital qu'il représente est peu élevée. Quand au cheptel vif, il ne constitue jamais un instrument de travail.

En bref, la monnaie n'est guère plus indispensable à la majorité des paysans pour s'équiper que pour consommer : elle sert davantage à satisfaire des envies qu'à subvenir à des besoins, et à procurer des commodités plutôt que des équipements productifs. En milieu rural elle trouve ses emplois principaux dans les biens d'importation (dont les tableaux économiques sous-estiment un peu le volume) et dans toute une série de dépenses coutumières (dons, amendes, consultations, cadeaux,) qui n'ont pas été comptabilisées. Ces dépenses constitueraient des transferts entre ménages qui ne changeraient ni le revenu, ni l'épargne apparente de ceux-ci (sur-estimée par les comptes), du moins de manière sensible.

Il semble toutefois que même si le montant global de l'épargne n'est pas modifié par les nombreux transferts non comptabilisés : ceux-ci aboutissent à créer un circuit extra-économique où séjournent assez longuement des masses de monnaie non négligeables et vraisemblablement croissantes. L'étude sur la dot dans la région de Man évalue entre 130 et 200 millions le capital échangé annuellement à ce titre.

Dans la majorité de la population, l'autofourniture continue de subvenir à l'essentiel.

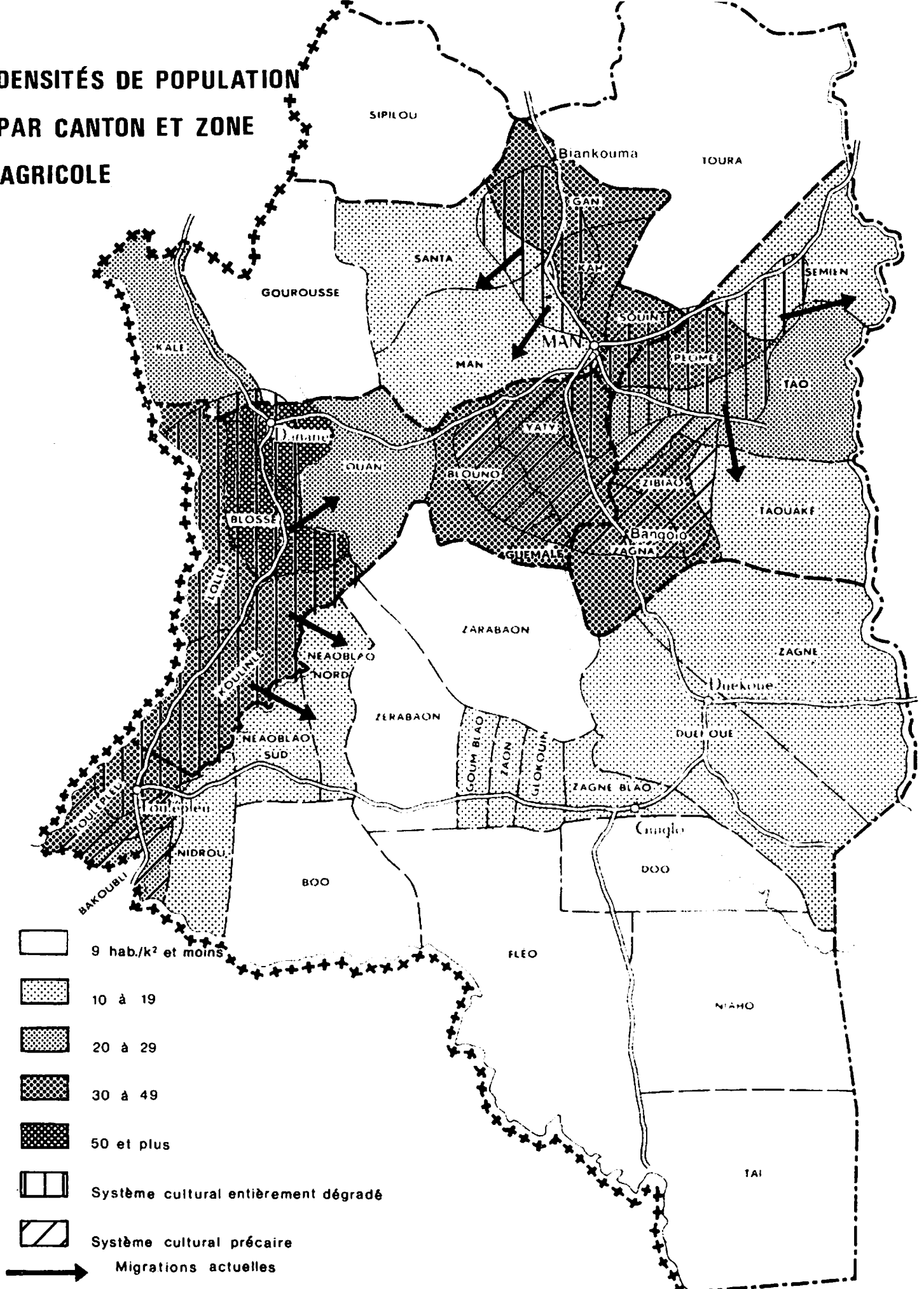
Dès lors l'objectif naturel des exploitants est de produire ce qu'il leur faut mais pas au delà : car il n'est pas intéressant de disposer de biens qui ne trouvent pas de preneur si la majorité se comporte de la même façon. Quand à la monnaie apportée par les produits d'exportation, son attrait est réduit par l'insécurité résultant du système commercial.

Sans monétarisation notable des échanges intérieurs, il ne peut y avoir d'incitation à produire au delà des besoins incompressibles.

22 - Degré d'utilisation des facteurs de production

Destiné à subvenir aux besoins immédiats, le système cultural actuel ne cherche pas à tirer le maximum des facteurs de production : terre et capital technique. Il économise le facteur travail et en tire un rendement élevé mais cependant pas maximum car on ne cherche pas à dépasser un certain niveau de production. Seul le goût du paradoxe pourrait faire soutenir que, du fait même de sa valeur presque nulle, le capital technique obtient une rentabilité élevée. Il est en effet bien difficile d'établir un lien quantitatif entre la production et l'outillage possédé, celui-ci se réduisant au strict minimum sans lequel aucune production ne serait possible et c'est ce qu'il importe de noter. L'outillage actuel (quelques matchettes et quelques haches) constitue un minimum indispensable, alors que la plupart des équipements supplémentaires prévus par un éventuel système de modernisation constituent un moyen de progrès répondant à une notion de rentabilité et non plus à la simple question : produire quelque chose ou rien. L'acquisition

DENSITÉS DE POPULATION PAR CANTON ET ZONE AGRICOLE



de tels matériels supplémentaires suppose donc une nette évolution de la mentalité des paysans.

221. L'utilisation du sol

Dans un pays originellement peu peuplé la terre existe en abondance et l'idée de l'économiser ne s'impose pas. Dès lors il n'est pas fait d'effort particulier pour maintenir sans interruption la fertilité des sols sur un même emplacement. La reconstitution de cette fertilité est obtenue par le déplacement fréquent des cultures. Le retour aux mêmes emplacements s'effectuant après de courtes jachères complétées de loin en loin par de longues périodes de repos.

Aux alentours de la densité moyenne actuelle de peuplement, la rentabilité instantanée du sol s'élève tout en restant plusieurs fois inférieure à celle autorisée par un système moderne même rudimentaire.

La valeur ajoutée des branches agricoles (n° 1 et 2) soit 4.611 millions, est obtenue en réalité à partir non seulement des 133 000 ha *effectivement cultivés*, mais encore de 375.000 ha de jachère ligneuse auxquels il faut ajouter une superficie équivalente pour le recru forestier. La valeur ajoutée par hectare mobilisé ressort seulement à un peu plus de 5 200 F. pour l'ensemble cultures industrielles, cultures vivrières, élevage et cueillette. Pour les seules cultures vivrières les superficies *mobilisées* atteignent 818 000 ha pour une valeur ajoutée de 1.385 millions seulement soit moins de 1 700 F par ha mobilisé.

En effet, à l'intérieur de la branche n° 1 "agriculture vivrière" une partie notable de la valeur ajoutée est encore fournie par des activités non véritablement agricoles, telles que fabrication du vin de palme, chasse etc.

Le niveau de productivité ne permet guère de dégager des sommes importantes pour une amélioration d'équipement à supposer que les paysans en aient l'idée. Or simultanément, le temps moyen de jachère est déjà trop faible pour maintenir, à long terme et en moyenne d'ensemble, la fertilité du sol. Il y a donc à la fois faible productivité instantanée et dégradation lente du capital.

L'enquête agricole établit que, pour l'ensemble de la région, à un hectare de culture vivrière en place correspondraient un peu plus de 5 hectares de jachères ligneuses, sans compter la jachère arborée.

Mais un équilibre à long terme n'entraînant pas de détérioration des sols ne peut se passer de la jachère arborée ce qui signifie qu'un hectare de cultures vivrières suppose une rotation sur plus de 10 hectares.

L'exploitation moyenne de 2.086 ha cultivés (dont 1 ha de plantations perennes) exigerait donc, pour ne pas détruire les sols, la mobilisation d'un peu plus de 12 ha; comme l'exploitation moyenne groupe environ 7 personnes (1), la densité maximale de peuplement correspondant au système cultural ne saurait dépasser 58 habitants au km² de terre réellement cultivable. Compte tenu de la forte proportion de sols pauvres ou incultivables, la densité moyenne possible n'exède pas 30 hab /km².

(1) Chiffre résultant de l'enquête agricole; on rappelle que l'enquête démographique, à partir d'un échantillon différent a trouvé environ 6 personnes par exploitation.

Selon la densité du peuplement, les résultats du système évoluent de la façon suivante

- SI CETTE DENSITE EST FAIBLE

La rentabilité instantanée du sol reste extrêmement basse puisque la production de 2 hectares résulte en fait de la mobilisation d'un terroir pouvant dépasser 12 hectares la jachère arborée étant incluse, en contre-partie la fertilité du sol a le temps de se reconstituer et le capital se conserve

- DANS LES REGIONS LES PLUS PEUPLEES

La rentabilité instantanée du sol augmente mais le capital se dégrade et une partie des habitants doit aller cultiver dans des zones plus éloignées

Dans ces régions la superficie mobilisée par exploitation ne dépasse guère 7 hectares mais il y a destruction progressive du capital sol

Ainsi les techniques actuelles conduisent à une utilisation du capital qui appelle au moins dans certaines zones peuplées une amélioration importante et prochaine

Aux yeux des paysans ces techniques présentent toutefois l'avantage d'exiger *dans l'état actuel de l'équipement* le minimum de travail

222. Utilisation du travail

Il est extrêmement délicat de chiffrer le temps consacré aux travaux agricoles en milieu rural africain.

En utilisant à la fois les standards admis pour la Côte d'Ivoire et d'autres régions comparables, et les observations effectuées au cours de l'enquête la quantité de travail fournie dans l'exploitation moyenne peut être estimée à 316 journées de 8 heures soit 109 journées par actif, pour l'ensemble des travaux agricoles (y compris les travaux annexes tels que clôture des champs etc...). Les travaux de culture proprement dits représenteraient environ 276 journées de 8 heures soit 95 par actif. Dans la réalité le travail est fourni par journées de 4 h 30 à 5 heures et il est le fait non seulement des "actifs" de 15 à 59 ans inclus mais aussi des vieillards et des enfants

Au niveau du département, cela représente à peu près pour l'ensemble des activités agricoles 20.400 000 équivalents journées de 8 heures d'actif

A cette prestation de travail on peut rapporter les productions brutes et la valeur ajoutée des deux branches "agricoles" (n° 1 et 2) après déduction de la chasse et de la fabrication de vin de palme

Les rapports s'établissent comme suit :

production brute/équivalent-journée de 8 heures

$$= \frac{3410 \text{ millions CFA}}{20.400.000} = 167 \text{ francs}$$

Valeur ajoutée/équivalent-journée de 8 heures

$$= \frac{3322 \text{ millions CFA}}{20.400.000} = 163 \text{ francs}$$

On rappelle que les salaires agricoles effectivement pratiqués entre paysans dans la région sont de 125 francs par jour plus la nourriture, et que les salaires officiels du manoeuvre agricole varie de 158 francs à 210 francs selon la catégorie. Ainsi la productivité du travail agricole semble se rapprocher des valeurs auxquelles on pouvait s'attendre compte tenu des standards nationaux.

23. La satisfaction des besoins la nutrition

Dans ce qui précède on a déjà été amené à évoquer les rôles respectifs de l'autoconsommation et des dépenses monétaires dans la satisfaction des principaux besoins. Il y a lieu ici même d'aborder rapidement les points qui suivent

faire apparaître dans quelle mesure les ressources produites par la région sont inférieures ou supérieures à ses besoins (consommation équipement) c'est à dire dans quelle mesure le département aide l'extérieur ou est aidé par lui

faire ressortir les grands postes de la consommation

examiner le degré de satisfaction des besoins nutritionnels il serait certes intéressant de parler des autres besoins mais ceux ci sont très largement extensibles (à l'inverse des besoins alimentaires) et il serait très hasardeux de faire appel à des standards de référence

231 Comparaison des ressources propres et des emplois intérieurs

Sous réserve de l'hétérogénéité due au prix, la consommation des ménages par habitant dans la région voisine de 14 800 F CFA par habitant dépasse à peine 40% du niveau national (36 900 F). Ce rapport est significativement proche de celui des productivités individuelles évoqué au 231 (40,6 %)

En matière d'équipement la comparaison est beaucoup plus défavorable encore = 2 400 F d'équipement total par personne contre 7 800, soit moins de 31 %.

L'examen des tableaux économiques (en particulier compte extérieur) montre en effet que l'administration perçoit 1 746 millions au titre du Département mais n'en dépense que 731 (dépenses courantes) + 300 (équipement) soit 1 031 pour lui soit moins de 2 200 F par habitant et

par an contre plus de 12.800 au niveau national. Quand aux pensions (390 millions) versées par la France, elles sont pratiquement compensées par les transferts de recettes privées vers l'extérieur: Européens, Libanais, Mossi, Dioula (361 millions chiffre incertain et plutôt sous estimé)

Ainsi, non seulement le département est nettement plus pauvre que l'ensemble du pays, mais encore il le subventionne de façon notable

On peut certes objecter que cela tient en partie aux habitants de la région qui disposent d'une capacité de financement non négligeable (419 millions) demeurant inemployée à l'intérieur. Il faut répondre à cette objection :

1. que ce chiffre obtenu par solde accumule toutes les erreurs faites sur les revenus et les dépenses des ménages, et que sa signification est douteuse
2. que si ce chiffre, ou même un chiffre plus élevé, était exact, cela ne ferait que confirmer l'état de sous développement de la région, puisque la mentalité y serait telle que les ressources disponibles ne trouveraient pas d'emplois économiquement intéressants et seraient soit utilisés à l'extérieur, soit transférées dans le circuit extra économique des dépenses coutumières improductives

En tout état de cause et quelle que soit l'imprécision de nos estimations, il demeure certain que le département fait davantage pour le Pays que le Pays ne fait pour lui.

232. Les grands postes de consommation

Les branches "alimentaires" (n° 1-2-4-5-6-7-8 et 20) représentent avec 4.701 millions dans la région, de 66,8 % de la consommation des ménages, contre 83.307 millions, soit 61,7% à l'échelon national et ce malgré la sous estimation probable des branches régionales 5 à 8

Les sommes que l'on peut considérer comme affectées par les ménages au logement et au gros équipement ménager, branches 11, 12, 15, 17, 23, 25, représentent dans la région 881 millions de francs soit 11,2 % du total consommation + équipement des ménages (7.863 millions); il n'est pas possible de comparer utilement à l'échelon national qui ne comptabilise pas les logements traditionnels

Les dépenses de textiles dépassent de peu, avec 1.700 F par personne et par an, le tiers du niveau moyen du pays (4700 F); elles représentent 11,4% de la consommation des ménages régionaux, contre 12,7% à l'échelon national.

Les dépenses des ménages en articles modernes (véhicules, équipement en objets mécaniques, produits industriels divers) sont minimes par rapport à la moyenne nationale, 291 millions soit 610 F par personne et 4,1 % de la consommation contre 10.122 millions, soit 2.760 F par personne et 7,5% à l'échelon national. Notre chiffre régional est sans doute assez sous estimé, mais l'ampleur de la différence reste significativement considérable

Il n'est pas douteux que dans le département, la satisfaction des besoins primaires mobilise au détriment des emplois plus évolués, une part des ressources disponibles nettement plus forte qu'à l'échelon national

Ces besoins primaires sont-ils pour autant convenablement satisfaits ? Il est possible d'apporter une réponse partielle dans le domaine de l'alimentation, le seul où existent les normes de référence.

233. La satisfaction des besoins alimentaires

(Voir tableau page 24)

La deuxième colonne donne la composition de la ration alimentaire (par tête et par jour) calculée à partir de l'enquête consommation 1963 et des tables de composition des aliments de la F.A.O. adaptées aux pays d'Afrique (1).

Etant données les variations et les incertitudes concernant la composition des aliments et l'estimation des besoins théoriques, les chiffres figurés dans ce tableau ne sont donnés qu'à titre indicatif. D'ailleurs, aucune enquête médicale systématique n'a été faite pour pouvoir confirmer ou infirmer les conclusions ci-dessous.

Du point de vue quantitatif, la ration journalière moyenne serait satisfaisante. Elle apporterait 2 208 calories/personne/par jour au lieu de 2.200 calories (2) de besoin théorique.

Du point de vue qualitatif, il y aurait un déficit important de protides (46 g au lieu de 90). Le développement de l'élevage précoce dans "le projet directeur de modernisation et d'équipement" permettra de remédier à cette situation.

Les quantités de vitamines A et de Riboflavine (Vit B 2) sont très inférieures aux besoins théoriques (respectivement 1.030 unités internationales et, 4 mg, contre 5.500 UI et 1,7). Mais cela ne permettrait pas de présumer une avitaminose car une partie des aliments pouvant apporter une dose notable de vitamines (fruits consommés hors de la maison, fines herbes) ont échappé à l'enquête Consommation. Les denrées importées de type moderne (farine, sucre, conserves, etc...) jouent encore un rôle très minime si on les rapporte à l'ensemble de la population du département. Leur importance, particulièrement faible en milieu rural, ne devient notable qu'en ville. (V. annexe 2a 2ème partie produits importés).

La deuxième colonne donne la composition de la ration que pourrait fournir la production régionale en 1963. Etant donnée la faiblesse des échanges extérieurs concernant les produits vivriers, cette ration est très peu différente de la ration effective (Annexe A) = elle serait suffisante en apport calorique, et déficitaire en Protides, Calcium, Fer, Vitamines A et B2.

(1) Tables utilisées pour les enquêtes alimentaires de Bongouanou, de la Vallée du Sénégal et du Mali.

(2) Les calories provenant des boissons alcoolisées (vin de palme) ont été prises en compte jusqu'à concurrence de 10 % de l'apport calorique total.

Région de Man

COMPOSITION DE LA RATION ALIMENTAIRE

(par personne et par jour)

	BESOINS THEORIQUES	CONSOMMATION MOYENNE D'APRES L'ENQUETE BUDGET- CONSOMMATION 1963	RATION QUE POURRAIT FOURNIR LA PRODUCTION REGIONALE 1963
Calories	2.200	2.208	2.126
Protides	90	46	43
Lipides	--	37	34
Ca en mg	1.050	175	189
Fe en mg	12	8	8
Vitamine A (en U.I)	5.500	1.030	1.030
Vitamine B1 en mg (Thiamine)	1,2	1,0	1,0
Vitamine B2 en mg (Riboflavine)	1,7	0,4	0,4
Vitamine PP en mg (Niacine)	12	11	11
Vitamine C en mg	75	480	458

3. CONCLUSIONS PRATIQUES POUR LE PROCHE AVENIR

En reprenant les points principaux du rapide examen qui vient d'être fait de la situation économique, et en les rapprochant de certains éléments dégagés par les rapports de synthèse agricole et sociologique, il est possible de dégager des lignes de conduite pour une action souhaitable dans les prochaines années.

D'une manière générale et résumée, le département de l'Ouest en 1963 paraît se situer à mi-chemin entre une économie de cueillette très traditionnelle et l'économie évolutive très moderne déjà bien implantée en Côte d'Ivoire, et ne pas posséder les éléments de dynamisme interne lui permettant de poursuivre spontanément ce chemin.

1 *Du fait de son éloignement de la capitale et de l'axe de développement ABIDJAN-BOUAKE la région a été jusqu'à présent largement tenue à l'écart des influences modernisatrices qui ont assuré le progrès de la Côte d'Ivoire.*

Si le département se trouve géographiquement situé en moyenne à 300 km de la mer cette distance est en pratique doublée la seule bonne liaison vers le seul vrai port se faisant vers Abidjan (600 km de Man)

Cet éloignement dû à l'état de l'infrastructure explique que le département a été atteint tardivement par l'exploitation forestière dont l'ampleur en 1963 (et même en 1966 après les récentes implantations d'entreprises nouvelles) est très inférieure aux possibilités de la forêt

La relative rareté (par rapport à l'Est de la Côte d'Ivoire) des bons sols à cacao est sans doute la cause du faible développement de cette culture. mais seul le relatif délaissement de la région explique que les habitants ne pratiquent pas la fermentation et ne tirent aucun produit marchand des cabosses récoltées.

L'éloignement de la mer a limité la production d'huile de palme aux besoins du marché intérieur et a jusqu'à présent repoussé les planteurs d'hévéas alors même que le latex vaut largement assez cher pour supporter 6 francs de transport par kilo et que ce désavantage serait probablement compensé par des conditions naturelles favorables. La distance de la mer interdit aussi l'exportation des bananes

Une seule culture spéculative le café a réussi à surmonter ces obstacles et par l'unique route Dalou Man (première section de la route dite du café) établit un lien entre la partie peuplée du département et les régions modernes de la Côte d'Ivoire

Les revenus apportés par le café ont provoqué un début de spécialisation. la région autrefois exportatrice de riz étant devenue légèrement déficitaire. Mais pour des raisons évoquées plus haut (inégale répartition territoriale de la caféiculture insécurité du système commercial) il s'agit seulement d'un début et la masse paysanne continue de subvenir par autofourniture à l'essentiel de ses besoins hormis le vêtement

La stricte limitation des débouchés du café (consacrée par une loi de décembre 1965) et l'extrême fragilité qu'entraînerait en tout état de cause une poursuite de l'extension de cette seule culture fait que ce ressort de la modernisation régionale presque unique dans le passé peut être considéré en 1983 comme cassé

Il existe certes d'autres courants d'échanges. Car si le département est relativement isolé de la Côte d'Ivoire moderne il entretient de nombreuses relations avec les régions d'où provient une partie de sa population pays Malinké du Nord Ivoirien Mali Guinée. Dans le commerce traditionnel la région joue avec Man et Danane le rôle de centre d'expédition de la Cola vers le Mali et le Sénégal. et de centre de distribution du poisson sec et du bétail importés en contre partie. Il sert également de relais pour l'exportation des boeufs maliens vers le Libéria

Ce commerce traditionnel joint à celui provoqué par les revenus caféiers permet à une population non rurale relativement importante (10 % du total des habitants) de subsister mais paraît voué lui aussi à la stagnation par la limitation et l'irrégularité des débouchés de la Cola et par l'avenir restreint qui semble réservé aux formes archaïques d'exportation du poisson et des boeufs. Là encore le ressort est détendu

La position excentrique de la région la défavorise en ce qui concerne les investissements de type moderne, tant publics que privés.

Le département, qui groupait en 1983 près de 13 % de la population du pays, ne recevait qu'une proportion infime des investissements privés productifs (1,5 %) et une part très restreinte des investissements publics (2,6 %) effectués en Côte d'Ivoire. Le taux de scolarisation (25 % en 1982 contre 36 % dès 1960 pour la Côte d'Ivoire) résume le tort causé à la région, en matière d'équipement administratif, par son éloignement de la capitale.

La simple prolongation des tendances actuelles en matière d'influences modernisatrices venant de l'extérieur ne paraît pas de nature à entraîner le développement dans les années qui viennent, de l'économie régionale.

Celle-ci peut-elle progresser sous l'influence du dynamisme propre du système qui préside à la production prépondérante, celle de l'agriculture ?

2 - Le système de production agricole qui paraît remarquablement adapté à fournir la subsistance d'une population clairsemée, ne semble pas capable d'assurer l'élévation du niveau de vie.

La production agricole au sens large (1) occupe 80 % de la population et constitue près de 61 % de la production intérieure brute du département.

Elle est obtenue principalement grâce à un système cultural d'une réelle originalité : l'implantation de la riziculture pluviale en milieu forestier, qui aboutit à une transformation notable du paysage.

Malgré cette transformation, les produits de cueillette, chasse et pêche représentent 36 % de la production primaire et 20 % de la production totale de la région, ce qui est très important.

L'enquête agricole fait ressortir le caractère extensif de ce système qui engendre un certain gaspillage de sol dans les régions peu peuplées, et son appauvrissement progressif dans les zones à forte densité. Dans ces dernières zones, le système est devenu incompatible avec une croissance importante et durable de la population, dont une partie doit émigrer (c'est ainsi que l'on trouve de nombreux Wobé dans l'arrière pays de Sassandra).

Ce système parvient à valoriser de manière intéressante le facteur travail, mais seulement dans la limite d'une production correspondant juste à la satisfaction des besoins courants des exploitants. Malgré l'existence de certains groupements de travail, la production se réalise essentiellement dans une multitude de petites exploitations dont chacune cherche à subvenir à ses propres besoins. Dès lors que cette conception de la production est généralisée, les produits excédentaires trouveraient peu de débouchés, et il n'y a pas de forte incitation à produire.

(1) Production dite "rurale" dans le tableau des agrégats.

davantage. En outre, la spécialisation du travail étant très peu poussée, l'accroissement de son rendement au delà du niveau actuel est rendue difficile. L'introduction du café a permis de réduire un peu la riziculture et sans doute les activités textiles. Elle a surtout créé un circuit extérieur à celui de la subsistance courante. Le système paraît équilibré dans la mesure où il existe un capital sol et forêt disponible et l'on ne discerne aucune tendance au changement par la voie de la création de capital productif. Cette situation correspond, semble-t-il, à l'état des mentalités chez le plus grand nombre.

3 - Les mentalités évoluent mais ne sont pas encore dans l'ensemble, favorables à un développement spontané de la production.

L'ensemble des enquêtes (agriculture, démographie, temps de travaux, ...) montre que les structures et habitudes sociales sont à l'encontre du développement systématique de la production agricole et ne favorisent pas la disposition au progrès dans ce domaine.

Les hommes adultes sont nettement sous employés et consacrent une part importante de leur temps à des palabres, cependant que les femmes sont surchargées et n'obtiennent qu'un rendement dérisoire du fait du manque d'équipement.

Ni l'habitat familial, ni les structures villageoises ne sont conçues en fonction de la production agricole. La seule institution économique collective est le marché où si l'on procède à des échanges, on ne produit rien.

Les habitudes sociales favorisent l'irresponsabilité, la plupart des décisions étant collégiales et la solidarité familiale empêchant les individus de profiter de leurs biens. Elles organisent la vie en faveur des éléments les moins productifs et les moins ouverts au progrès, à savoir les hommes âgés. En particulier les jeunes, par nature disponibles aux idées nouvelles, n'ont guère voix au chapitre et ne peuvent, dans la famille rurale traditionnelle, satisfaire aux désirs qui semblent se faire jour chez eux :

- a) la recherche d'une liberté individuelle et de distractions
- b) le désir de posséder leur propre "argent".
- c) le désir de se marier selon leur choix.
- d) le désir d'acquérir des connaissances différentes de celles du milieu où l'on vit.
- e) le désir de bénéficier intégralement du fruit de leur activité.
- f) le besoin de pouvoir s'affirmer.

Ne pouvant satisfaire ces désirs, les jeunes tendent à réagir par la passivité ou par l'émigration en ville.

Une évolution se dessine toutefois chez les anciens qui paraissent avoir admis la nécessité d'un changement puisqu'ils réclament et vont jusqu'à financer des écoles pour leurs enfants.

En résumé, si la région a déjà beaucoup changé, il semble que les moteurs de ce changement aient perdu de leur efficacité ou soient insuffisants pour assurer dans l'avenir un développement correspondant aux vœux du Gouvernement.

Tout ce qui précède permet de dégager les orientations d'une action susceptible de provoquer un tel développement

D'une manière générale, il faut se rappeler que le niveau de vie régional (production et consommation par habitant) est sans doute supérieur à celui du Nord mais n'atteint pas la moitié de la moyenne nationale, malgré l'appartenance de la région à la zone de transition forêt savane aux possibilités multiples.

Une amélioration notable de ce niveau de vie ne peut être envisagée si l'on n'est pas décidé à modifier prochainement et sensiblement la part attribuée à la région dans les ressources et les préoccupations de la puissance publique. C'est le point fondamental à ne pas perdre de vue.

Il faut en même temps demeurer réaliste et ne pas prétendre à des interventions massives qui lèseraient les autres régions et que l'économie locale ne serait peut-être pas capable d'absorber.

Il ne faut non plus vouloir tout faire d'ici 1975 pour la seule raison que c'est l'année-objectif de la planification nationale. Il convient de limiter son ambition à mettre le département sur la voie d'une croissance saine en intervenant sans tarder dans les domaines reconnus comme fondamentaux:

- Les voies de communication
- Le système de production agricole
- L'évolution des mentalités.

LES VOIES DE COMMUNICATIONS

Le "rapprochement" souhaitable de la région exige que l'on prenne conscience de ce que le département a, jusqu'à présent, été simplement ouvert mais qu'il n'est nullement desservi par l'infrastructure au même degré que les zones centrales du pays. Il faut admettre que les dépenses antérieures en matière de routes doivent être sensiblement accrues. Il est absurde de calculer les "crédits" d'une région encore neuve en fonction des sommes antérieurement reçues: à ce compte là, aucun travail ne sera jamais entrepris dans le Sud Ouest. On poussera donc les propositions d'infrastructures routières au maximum tout en restant modeste car en 1975 la liaison Abidjan Man ne sera pas encore entièrement "goudronnée". Or l'expérience semble montrer que c'est seulement à ce moment là que les méfaits de l'isolement seront véritablement conjurés. On proposera l'établissement d'une liaison lourde avec un vrai port de l'Ouest, mais on considérera cette liaison comme effective et complète seulement à partir de 1975 (auparavant, seuls les bois seraient exportés par cette voie). La production agricole ne pourra donc, d'ici 1975 être orientée vers les produits d'exportation exigeant de gros investissements (palmier à huile, hévéa)

LE SYSTEME DE PRODUCTION AGRICOLE

La vulgarisation d'un système cultural plus productif devrait permettre à la fois de pré

server pour l'avenir le capital sol et forêts et d'augmenter dès maintenant les revenus ruraux.

Un tel système comporte nécessairement un écoulement régulier grâce à la transformation partielle de ces produits. Il tend donc à augmenter la part des produits ruraux destinés à la vente. Si un approvisionnement régulier en denrées de base est en même temps assuré, la mentalité autoconsommatrice, reconnue comme un obstacle fondamental au développement, peut être efficacement entamée.

Le projet directeur proposé dans le présent rapport (voir chapitre III) sera donc un projet de modernisation rurale comportant la vulgarisation d'un assolement rationnel et une organisation commerciale appuyée par le montage d'usines ou d'ateliers de transformations.

Pour définir ce projet fondamental il a fallu choisir entre le souhaitable et le possible. Idéalement le département de l'Ouest aurait vocation à se spécialiser dans les cultures riches d'exportation et à importer sa nourriture. C'est la tendance spontanée des habitants qui font juste un peu moins de riz qu'il ne leur en faut.

Une spécialisation aussi complète est rendue impossible à la fois par la stricte limitation des débouchés café-cacao, par l'insécurité d'approvisionnement qui résulte d'un système commercial à principe spéculatif, et par les dangers inhérents à toute spécialisation exclusive.

Des débouchés importants étant ouverts au riz, cultivé traditionnellement dans la région, on s'est donc tourné vers un assolement fondé sur cette culture. Grâce aux spéculations liées au riz dans l'assolement (maïs, coton, légumineuses) on amorce largement une diversification des ressources que la prudence paraît imposer.

L'effort de vulgarisation doit produire des effets durables qui permettront à la collectivité de le prendre progressivement en charge. Il a été conçu comme pouvant être financé, au début, en sus de la part de ressources normalement consacrée par l'Etat au Département. Son financement pourrait donc provenir soit d'un effort exceptionnel de l'Etat, soit d'une aide extérieure.

L'EVOLUTION DES MENTALITES

Ces considérations qui précèdent, jointes à l'importance évidente de l'éducation pour le développement conduisent :

- 1 - à pousser au maximum les propositions d'équipement scolaire. Ce faisant on n'arrive pas pour autant à rattraper en 1975 le niveau national.
- 2 - à concevoir le projet directeur de modernisation rurale surtout comme un programme d'encadrement et d'animation réservant une large place à la formation des ruraux.
- 3 - à organiser la vie rurale dans un cadre plus large que la famille ou le petit village, et autorisant de ce fait un développement des personnalités jusqu'à présent contrarié par l'ensemble des traditions sociales. D'où la recommandation de conduire l'action à partir des villages-centres, équipés en priorité, et susceptibles de fournir ce cadre social élargi.

Deuxième partie

PROPOSITIONS DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

II - OPTIQUE GENERALE DES PROPOSITIONS

1 Objectifs à atteindre et nature de la programmation

Les conclusions de la première partie indiquent les objectifs à viser en priorité et en même temps rappellent que le développement d'une région désigne des réalités non seulement économiques mais encore sociales et culturelles

Il n'est toutefois pas possible d'envisager avec un égal détail tous les domaines possibles d'intervention. Tous ne se prêtent d'ailleurs pas également, de par leur nature, à une prévision uniformément détaillée. Ainsi les objectifs de production peuvent-ils être plus strictement programmés que l'évolution culturelle et sociale. En outre, la fixation d'objectifs culturels et sociaux ressort davantage à la décision du pouvoir politique qu'à la prévision du programmeur.

Il apparaît donc normal de concentrer l'effort de programmation sur la production des biens et dans la région sur la production agricole qui en constitue l'essentiel. Cela est de surcroît justifié par le fait que le développement économique apparaît comme la condition nécessaire des autres formes de développement, une productivité croissante permettant seule d'affecter aux emplois autres que la satisfaction des besoins élémentaires des ressources matérielles accrues et un temps plus important.

Toutefois, à l'intérieur même du domaine strictement économique il serait illusoire de prétendre chiffrer avec précision, en conclusion d'une étude comme celle-ci, certains projets impliquant de gros investissements et qui ne sauraient être entrepris qu'après une étude technique détaillée. C'est ainsi qu'aucune usine textile, par exemple, *ne sera montée sans que les investisseurs aient procédé eux-mêmes* à une étude. Il suffit donc, dans ce domaine, d'indiquer les réalisations qui paraissent possibles et d'estimer leur ordre de grandeur.

En pratique les présentes propositions comportent donc des éléments étudiés avec un degré de détail très variable.

- 1°) un projet de modernisation rurale conçu sous forme d'opération intégrée à partir des expériences actuelles (terroirs pilotes actions SATMACI). Etudié en détail, il est qualifié de 'projet directeur de modernisation rurale' étant donné son rôle moteur et parfois aussi d'opération villages-centres en raison de la structure sur laquelle il s'appuie.
- 2°) un devis détaillé pour l'aménagement de grands bas-fonds.
- 3°) des projets de type industriel chiffrés globalement par référence aux normes admises pour la planification nationale.

4°) des perspectives sur l'évolution des infrastructures économiques administratives et sociales estimées de façon très globale

Le programme ne décrit pas et ne récapitule pas les investissements entraînés ou induits par la mise en oeuvre des propositions évoquées ci-dessus. C'est à dire les équipements privés d'importance secondaire qui seront mis en place à la faveur du développement de l'activité économique (tels que garages menuiseries cinémas etc...). Ces investissements sont aussi nécessaires que les autres à la réalisation d'un équilibre économique mais ils apparaissent principalement comme une conséquence des autres et il est difficile de les prévoir avec précision.

Ces investissements ainsi que l'ensemble des effets escomptés du programme seront globalement mesurés par l'établissement de tableaux économiques pour l'année terminale de la période programmée (1975). Toutefois il a paru intéressant de faire apparaître l'intérêt approximatif de chaque projet important de production.

A cette fin le projet directeur de développement rural et les divers projets particuliers agricoles ou autres ont fait l'objet d'un calcul rapide en vue d'établir pour chacun d'eux un délai de récupération approximatif qui peut fournir à l'administration un critère de classement.

On appelle "délai de récupération" le temps au bout duquel les excédents d'exploitation cumulés (et non actualisés) résultant d'une opération arrivent à compenser les dépenses d'investissements afférentes à cette opération. Ce critère bien qu'assez simpliste présente l'avantage de ne pas exiger d'éléments de calcul datés avec précision. Le critère du taux de rentabilité, incontestablement bien meilleur, a été jugé incompatible avec les aléas inhérents à la mise en oeuvre d'une opération agricole.

2. Hypothèses complémentaires aux données de base formulées pour la programmation et les projections.

La programmation est obligée de poser des hypothèses concernant l'avenir. Ces hypothèses sont évidemment liées d'aussi près que possible aux constatations résultant des enquêtes. Ces constatations doivent cependant être complétées et la bonne intelligence du programme exige que les hypothèses les plus importantes soient explicitées.

21. Hypothèse démographique

- 1°) la population totale garde jusqu'à 1975 le taux d'accroissement corrigé résultant de l'enquête = 1.8% par an
- 2°) la population des villes a un taux d'accroissement de 6.5% par an (cf. villes de la Côte d'Ivoire : Man, Daloa, Gagnoa, enquête socio économique SEDES) dont 4.7 % environ proviennent de l'immigration.

Ce taux élevé, constaté pour la ville de Man, ne saurait être prolongé indéfiniment. On peut toutefois admettre qu'il caractérise valablement la tendance de la population à venir habiter dans les villes, et qu'il demeure utilisable pour estimer la

population de l'ensemble formé par les villes existantes en 1963 (Man et les 4 autres chefs lieux d'anciennes subdivisions) et par les centres accédant à l'état urbain entre 1963 et 1975. En effet, le programme d'équipement devrait donner progressivement aux 6 nouvelles sous-préfectures un caractère urbain comparable à celui des anciens chefs lieux en 1963, et parfois même plus complet.

Une partie de la population résidant en ville continue à vivre à titre principal ou secondaire de l'agriculture et donc à faire partie des exploitations agricoles.

- 3°) L'immigration des populations de l'extérieur dirigée principalement vers les villes du département est compensée par l'émigration des campagnes du département vers l'extérieur.

Du point de vue du taux global d'accroissement tout se passe comme si la région de Man était une région isolée et comme s'il y avait seulement un mouvement interne de population de la campagne vers la ville.

- 4°) Il est très probable que pour une ville donnée, la proportion d'agricoles dans la population décroît lentement. Du fait de la prise en compte comme villes de centres nouveaux, on peut admettre que cette proportion $\frac{\text{agricole}}{\text{population urbaine totale}}$ reste sensiblement constante.

Par ailleurs, les non agricoles vivant en brousse (fonctionnaires, employés des entreprises forestières etc...), même si leur nombre varie rapidement, représentent toujours une très faible fraction de la population totale de la brousse.

Dès lors, il a été admis que la résidence en brousse constituait le moins mauvais indicateur disponible pour l'exercice de l'agriculture à titre d'activité principale. On a donc utilisé l'indice de la population des campagnes (114 en 1975) pour projeter le nombre des exploitations agricoles, en admettant que le nombre de résidents par exploitation agricole (6,97) et la proportion des exploitations à titre principal (95%) restaient les mêmes. Les 5 % restants correspondent à une population non agricole qui, comme en 1963, réside surtout en ville.

Cette projection est à la base du schéma d'évolution de la production agricole, et constitue à ce titre le fondement de l'ensemble des programmes. Accessoirement elle contribue à définir le partage de la population en agricoles et non agricoles, qui sert à apprécier et contrôler les résultats économiques des programmes.

HYPOTHESE DEMOGRAPHIE

1963 - 70 = 7 ans

1970 - 75 = 5 ans

1963 - 75 = 12 ans

	VILLES	CAMPAGNE	TOTAL
Population 1963	50.000	425.000	475.000
Accroissement naturel	1,8 %	1,8 %	1,8 %
Accroissement total (migrations comprises)	6,5 %	1,16%	1,8 %
Pourcentage des immigrants venus du Département	36 % (1)		
Immigrations			
- venant du Département	- 7.550	- 7.550	-
- de l'Extérieur	- 13.450	- 13.450	-
Total	21.000	21.000	0
Accroissement naturel	7.000	57.000	64.000
Population 1970	78.000	461.000	539.000
Indice 70/63	155,5	108,4	113
Accroissement naturel	1,8 %	1,8 %	1,8 %
Total : (Migrations comprises)	6,5 %	1,095%	1,8 %
Pourcentage des Immigrants venus du Département	36 %		
Immigrations			
- venant du Département	- 7.550	- 7.550	-
- de l'Extérieur	- 13.450	- 13.450	-
Total	- 21.000	- 21.000	0
Accroissement naturel	7.000	43.000	50.000
Population 1975	106.000	483.000	589.000
Indice 75/63	213	114	124
Taux d'Ac. 75/63	6,5 %	1,1 %	1,8 %

(1) ce pourcentage était de 22 % à Man.

Il a été jugé très supérieur dans les autres centres sauf Danane, et il sera nécessairement très important dans les centres "urbanisés" en cours de période.

22. Hypothèse sur l'évolution des débouchés de la production régionale

La demande régionale est satisfaite par la production régionale et par les importations

On a cherché à maintenir stables en valeur absolue les importations de produits non élaborés en provenance des régions voisines de Côte d'Ivoire ou du Mali pour ne pas nuire à ces régions tout en ouvrant progressivement un débouché à la production locale. En définitive, après des retouches peu importantes, ces importations apparaissent comme des ajustements.

Les exportations possibles de la région ont été limitées à un niveau raisonnable compte tenu des perspectives de consommation et d'exportation à l'échelon national, du poids démographique du département dans la nation et de la vocation de la région due à ses aptitudes naturelles et à sa situation géographique. C'est l'ensemble de ces considérations qui justifie le maintien pour Man d'un programme cacaoyer important malgré la mauvaise situation actuelle du marché.

Le caractère raisonnable du quota d'exportation possible compte tenu de ces éléments a été apprécié en accord avec les services centraux du Plan; il s'agit seulement d'une appréciation personnelle des techniciens intéressés, donc en partie subjective et révisable en fonction de l'évolution des marchés; elle s'appuie toutefois sur des éléments nombreux et notamment sur l'étude pour la reconversion caféière réalisée en 1962-64 par le B. O. P. A. pour le Ministère de l'Agriculture.

23. Hypothèse sur les prix futurs des produits

Dans toute la mesure du possible on a supposé les prix constants de façon à ne pas introduire des distorsions arbitraires dans les prévisions. On a parfois simplifié en adoptant un prix pondéré pour les diverses formes d'un même produit. Pour certains produits susceptibles de s'écouler à ou via Abidjan on s'est référé aux prix des perspectives décennales de développement en les diminuant de 3 francs par kilo (charge de transport supplémentaire par rapport à la moyenne du pays).

III - PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE

1. Objectifs

Les objectifs du projet de développement rural touchent simultanément à plusieurs domaines

1. NIVEAU DE VIE (Production et échanges)

- a) - augmenter au plus vite et de façon équitablement répartie le revenu de la masse de la population pour lui permettre progressivement de mieux satisfaire ses besoins essentiels : alimentation, habillement, habitat, hygiène, éducation.

Les plantations de café ne pouvant être étendues, l'action sur le cacao étant limitée par les débouchés et celle sur le palmier par l'infrastructure, la majeure partie des efforts à fournir d'ici 1975 sera concentrée sur la vulgarisation d'un assolement à base de riz. Ce produit dispose en effet d'un large marché en Côte d'Ivoire et peut être développé rapidement dans la région de Man où il est pratiqué traditionnellement en culture pluviale donc sans qu'il soit nécessaire de construire des ouvrages coûteux.

- b) - nourrir éventuellement la population de la région du Sud-Ouest plus favorable aux cultures d'exportations (Tabousassandra et leur arrière-pays)
- c) - préparer le démarrage économique en favorisant le passage de l'économie de subsistance à une économie d'échanges. Pour cela, des actions portant directement sur le perfectionnement des cultures "de rapport" doivent être intimement liées
 - . à l'organisation de la commercialisation des produits agricoles
 - . au conditionnement et à la transformation de ces produits. En particulier, l'implantation de rizeries dotées d'un solide circuit d'achat-ventes doit contribuer à "monétariser" le comportement des paysans
 - . à la promotion de l'artisanat travaillant pour la production.

2. CADRE DE VIE ET EVOLUTION DES MENTALITES

- a) - créer un meilleur cadre de vie rurale, donnant en particulier aux éléments jeunes et dynamiques de la population des raisons de ne pas émigrer vers les villes déjà encombrées.
- b) - donner aux femmes de la campagne (en supplément des connaissances agricoles qui leur permettront de seconder efficacement les hommes dans l'action de développement économique) une formation ménagère et familiale afin qu'elles puissent mieux assurer leur rôle dans le foyer.

3 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PREPARATION DE L'AVENIR.

- a) - préserver l'avenir plus loigné et prévenir l'apparition de problèmes humains en évitant le défrichage inorganisé des zones forestières encore vides par les habitants des cantons les plus peuplés où le système cultural est en rupture d'équilibre (ce qui réserve les chances d'une colonisation systématique par des immigrants valables dans le cadre d'opérations organisées) pour cela, fixer les cultures par la vulgarisation d'un système agricole utilisant plus efficacement le capital sol, et diversifier suffisamment les productions pour ne pas aboutir à la nécessité de reconversions coûteuses.
- b) - permettre par l'accent mis sur l'assolement riz-mais-coton-tabac, une meilleure répartition géographique du revenu même dans les zones peu favorables aux cultures les plus "riches".

Les principales contraintes qui limitent les possibilités de production résultent

- des disponibilités en sols utilisables
- de la capacité de travail des habitants aux différentes époques de l'année.
- des débouchés ouverts aux productions locales.

Ces objectifs et ces contraintes apparemment simples résument en réalité des combinaisons complexes d'éléments multiples (sols et climats, travail et équipement productif, débouchés - prix de revient - infrastructure ...). Par ailleurs la fixation des cultures impose un système cultural assez bien défini comportant de nombreuses liaisons techniques entre les diverses productions.

Dans ces conditions il aurait été extrêmement difficile de traduire les données du problème agricole par un système d'équations suffisamment fidèle à la réalité pour qu'une solution mathématique soit applicable. On s'est donc attaché à définir par approximations successives un programme de production agricole possible qui n'est peut être pas le meilleur. On est parti d'un objectif de consommations régionales possibles augmentées d'exportations acceptables (arbitrage avec les services du Plan) le riz nourriture de base de la région et culture principale de l'assolement préconisé, a été fixé à un niveau tenant compte des rendements probables; ce niveau autorise des exportations importantes, une fois comblé le léger déficit actuel du département. Les autres productions de l'assolement ont été fixées par arbitrage entre les impératifs agronomiques et les débouchés.

2. Nature de l'action

- a) - Création de 54 zones d'intervention prenant appui sur des villages centres et ayant vocation à couvrir l'ensemble du territoire du département.
- b) - Mise en place d'un encadrement (agricole et commercial) dense et efficace, et d'une action d'animation féminine rurale. Une formation concomitante des animateurs et animatrices ruraux est aussi indispensable pour rendre le milieu rural perméable à ces actions.

Pour obtenir une élévation du revenu des paysans correspondant aux vœux du Gouvernement, il est nécessaire de prévoir une action généralisée à l'ensemble du département.

Le projet est toutefois conçu en trois tranches, de manière à pouvoir être réduit à sa première tranche (ou à ses deux premières tranches) pour le cas où le coût total dépasserait les possibilités de financement.

2). Zones d'intervention et villages-centres

DEFINITION :

Il s'agit de zones de 9.000 habitants environ et de rayon moyen d'une dizaine de kilomètres.

Chacune de ces zones s'appuie sur un village-centre ayant déjà actuellement un pouvoir d'attraction naturelle (marché important, liens de chefferie) et où sera installée toute l'infrastructure économique et sociale de la zone (organismes professionnels, champ de démonstrations agricoles, dispensaire, école, etc...).

PRINCIPES DE L'ACTION :

a) Le développement de la région doit être total tant au point de vue économique que social. Le village-centre devient un point de *concentration des efforts* réalisés par la puissance publique et par les sociétés d'intervention afin que ces efforts deviennent efficaces à court terme.

b) L'exode rural est dû, dans certaines zones très peuplées, au système cultural traditionnel de type extensif qui ne permet pas aux terroirs des villages de nourrir convenablement leurs habitants. Un système cultural rénové de type intensif, vulgarisé à partir des champs de démonstration du village-centre, doit permettre de nourrir tous les ressortissants de la zone d'intervention et de leur assurer, en plus, un revenu monétaire suffisant.

Cet exode rural traduit aussi une fuite des jeunes devant des contraintes familiales ressenties comme abusives. L'animation devra favoriser la promotion des jeunes exploitants ruraux indépendants. Ces jeunes exploitants seraient les plus perméables à des propositions de modernisation les plus aptes à donner vie aux structures nécessaires au progrès.

PERSPECTIVES :

a) La fréquence des marchés et l'installation des boutiques fixes au village-centre permettent aux villageois d'utiliser sur place leur revenu monétaire.

b) La création d'un organisme professionnel polyvalent au village-centre favorise le regroupement des productions en vue d'améliorer leurs conditions de vente. Elle permet aussi l'achat et éventuellement l'utilisation en commun des biens de productions (engrais ou tills).

c) Des unités artisanales de transformation et de conditionnement y créent une valeur ajoutée à la production rurale (décorticage du riz, moulin à maïs, etc...)

- d) L'installation au village-centre d'un correspondant de l'organisme de crédit facilite aux paysans l'acquisition de moyens de production modernes
- e) L'installation d'un centre d'Etat Civil dans le village-centre sera la première étape de la transformation des zones d'intervention en "districts ruraux", véritables unités d'administration et de développement.

Par ailleurs le village-centre doit permettre de répondre aux principales aspirations des jeunes

désir d'une liberté individuelle et de distraction (constitution de groupes de chants équipes de sports) passage régulier d'organismes tels que : le cinéma ambulant)

- désir de posséder son propre argent (grâce aux nouveaux emplois créés au niveau du village-centre artisanat commerce comptabilité des groupements).

désir d'acquérir des connaissances nouvelles (Cours du soir Centre culturel) et surtout avoir la possibilité de s'affirmer (section des jeunes du Comité Villageois du développement).

22. Mise en place des villages-centres

a) CHOIX DES PREMIERES ZONES D INTERVENTION

Il faut intervenir d'abord dans les zones de population dense (sous-préfecture de Facobly Kouibly Zouan Hounien) où la pression démographique a entraîné l'usure et la productivité décroissante des sols. C'est dans ces zones que le projet a le maximum de chance de succès l'inadaptation des techniques anciennes aux conditions actuelles étant devenue évidente. Les paysans eux-mêmes se rendent compte qu'ils n'auront bientôt d'autre alternative qu'une migration massive ou une misère inacceptable et les intéressés sont relativement ouverts à une action proposant une solution à leurs problèmes

Le succès de la mise en place dans ces zones sera un exemple encourageant pour les zones d'intervention suivantes

b) DUREE DE L OPERATION

La durée de mise en place de la totalité des villages-centres devra couvrir 5 années complètes en trois tranches annuelles durant chacune trois ans selon le schéma suivant :

	1966	1967	1968	1969	1970
1ère TRANCHE (18 villages-centres)					
2ème TRANCHE (18 villages-centres)					
3ème TRANCHE (18 villages-centres)					

1ère année réservée essentiellement à la formation des encadreurs et aux études de mise en oeuvre.

La présence d'un certain nombre d'Agents de l'Assistance technique est nécessaire pendant la période 1966-1970. Les homologues ivoiriens, mis en place en 1970, assureront ensuite la relève pour la période 1971-1975.

La durée effective de l'opération sera de 10 ans :

- 5 années de mise en place des villages-centres
- 5 années pour que les actions entreprises sur les dernières zones intervenues aboutissent à des réalisations telles que l'évolution économique et sociale des villages soit rendue irréversible.

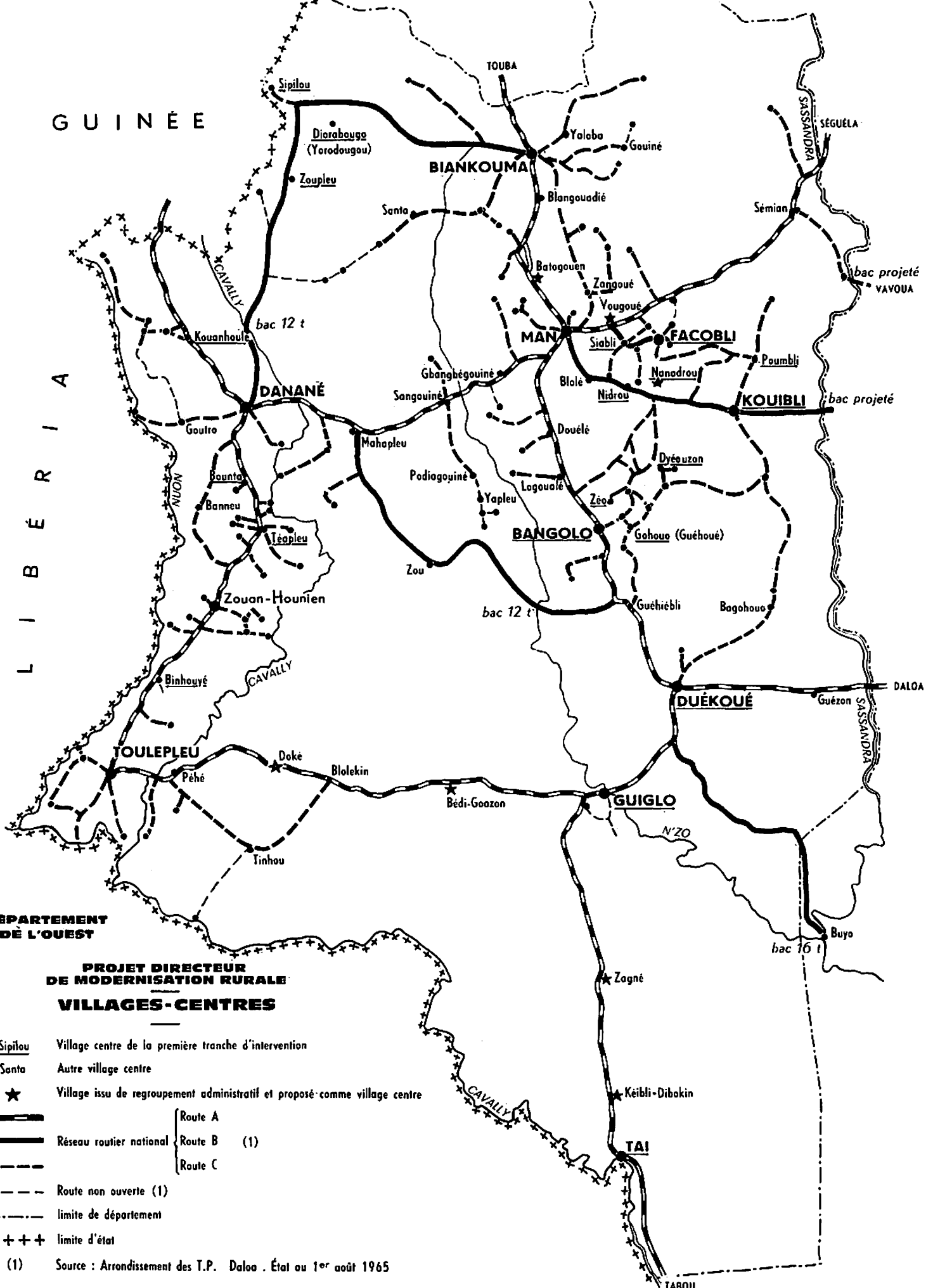
c) - ORGANISATION DE L'OPERATION

Les tableaux pages 44 et 45 donnent l'organigramme de l'opération proposée et font apparaître son imbrication dans les structures ivoiriennes de développement.

La question de savoir si les structures propres de l'opération doivent être ou non confondues avec celles qui existent déjà au niveau départemental (direction régionale de l'Ouest de la SATMACI) ressortit au domaine des décisions gouvernementales.

GUINÉE

LIBÉRIA



DÉPARTEMENT DE L'OUEST

PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE VILLAGES-CENTRES

- Sipilou Village centre de la première tranche d'intervention
- Santa Autre village centre
- ★ Village issu de regroupement administratif et proposé comme village centre
- Route A
- Réseau routier national (1)
- Route B (1)
- Route C
- - - - - Route non ouverte (1)
- . - . - . limite de département
- + + + + + limite d'état

(1) Source : Arrondissement des T.P. Daloo . État au 1^{er} août 1965

- Ce problème de structures propres de l'opération doit être résolu avant la mise en oeuvre de l'opération : c'est une *condition primordiale de succès*.

En effet, les actions proposées ne peuvent réussir pleinement que si elles sont menées d'une façon concomitante dans tous les domaines. Elles ne peuvent souffrir ni de la dispersion, ni des retards dans les décisions.

Le caractère intégré de l'opération demande une organisation capable de prendre rapidement de nombreuses décisions exigées par l'ampleur et la concomitance des actions

Il nécessite en particulier un système de gestion financière de type commercial.

Il est aussi à souligner que l'existence d'une *coordination constante* entre l'Administration, les différents services techniques les représentants de l'élite paysanne et les responsables de l'opération est une autre condition essentielle à la réussite de l'opération.

Cette coordination pourrait se faire à différents échelons au sein des Comités de développement :

- un comité villageois de développement pour chaque zone d'intervention.
- un comité de développement de secteur pour chaque sous-préfecture.
- un comité départemental de développement pour le Département de l'Ouest.

23. Techniques agricoles et spéculations dans les zones d'intervention

La fixation et l'intensification des cultures vivrières sont possibles, par :

1/ la mise en place d'un nouvel assolement

- 1ère année riz pluvial
- 2ème année 1er Cycle : Maïs, Arachides
2ème Cycle : Coton, Légumineuses vivrières.
- 3ème année riz pluvial
- 4ème et 5ème année jachère paturée par petit bétail.

2/ utilisation des engrais minéraux

3/ aménagement en rizières des petits bas-fonds non sableux.

Les cultures de Manioc et de Banane plantain seront conduites de façon intensive hors de l'assolement Riz.

Pour les autres productions :

Le programme prévoit, avec une certaine spécialisation régionale

- le maintien de la production caféière.

Un développement important de la culture de cacao avec un rythme de 3 000 ha/an jusqu'en 1970 et 2 000 ha/an de 1971 à 1973

Une augmentation des productions de tabac, des cultures maraichères et palmier à huile

La constitution d'un troupeau bovin dans la zone montagneuse Nord

Un développement important des petits élevages (porcins, caprins, ovins, volailles).

24 Encadrement des zones d'intervention - Action d'animation féminine - Formation des animateurs et des animatrices ruraux

241 Encadrement des zones d'intervention

La mise en place d'un encadrement dense et efficace est nécessaire pour

- 1° Vulgariser rapidement les nouvelles méthodes culturales
- 2° Organiser l'achat et l'utilisation des moyens de production ainsi que l'écoulement des produits
- 3° Obtenir la participation des intéressés à la création de l'infrastructure de la zone et de leur nouveau cadre de vie

Pour avoir du personnel adapté à ces tâches, il n'est pas fait appel dans ce projet à des moniteurs faisant partie de l'Administration mais à des encadreurs recrutés sur place et formés spécialement en fonction des besoins.

Compte tenu du rythme de mise en place des zones d'intervention, il sera formé en moyenne 100 encadreurs par an; densité d'encadrement : environ 1 encadreur pour 230 exploitations.

C'est parmi les meilleurs encadreurs formés qu'on trouvera les responsables de villages-centres (18 par promotion annuelle).

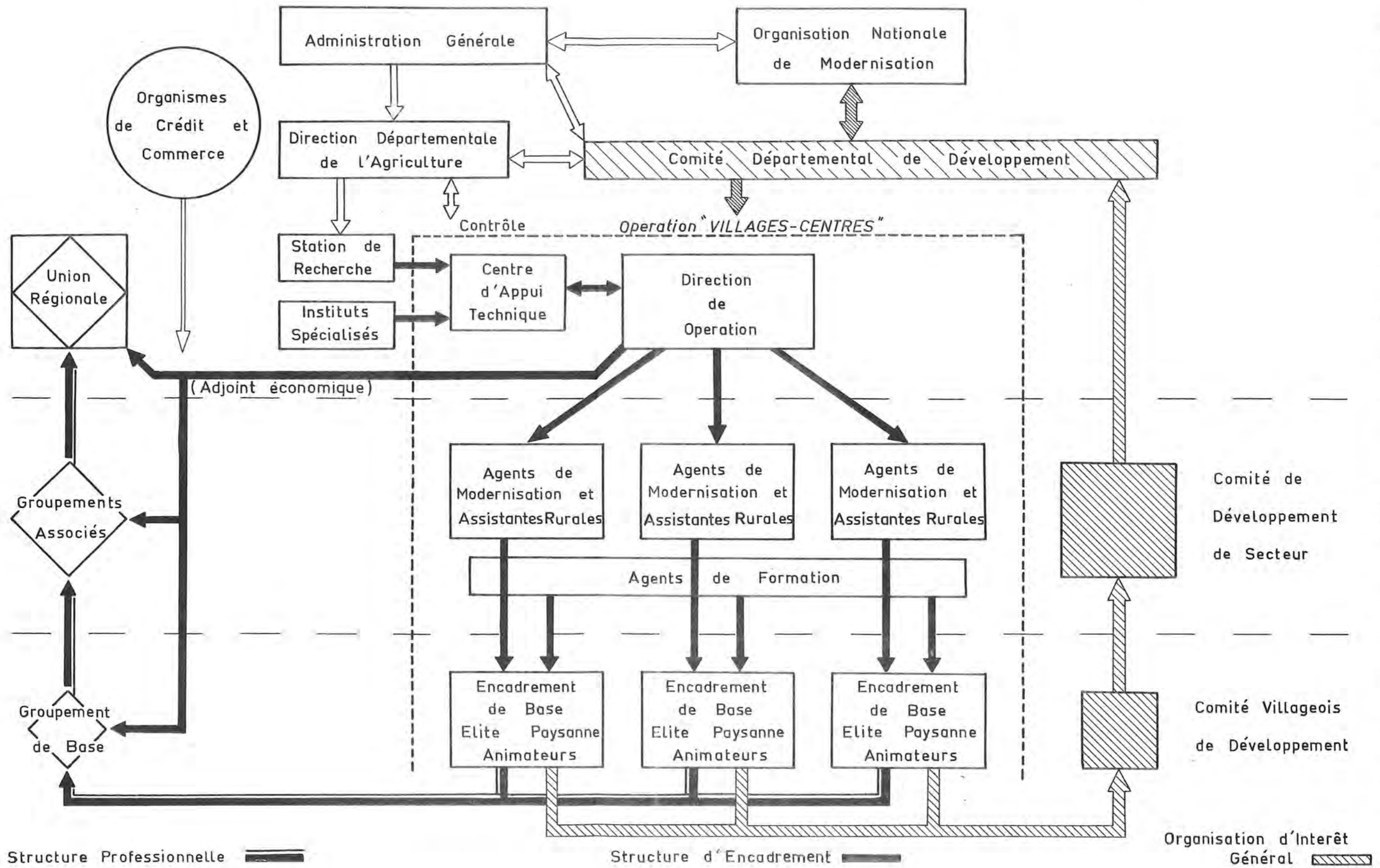
Cinq à six villages-centres seront sous la responsabilité d'un agent de modernisation. Chaque agent de modernisation disposera aussi pour son action de 5 moniteurs spécialisés : cacao, riz, coton, élevage, organisation professionnelle.

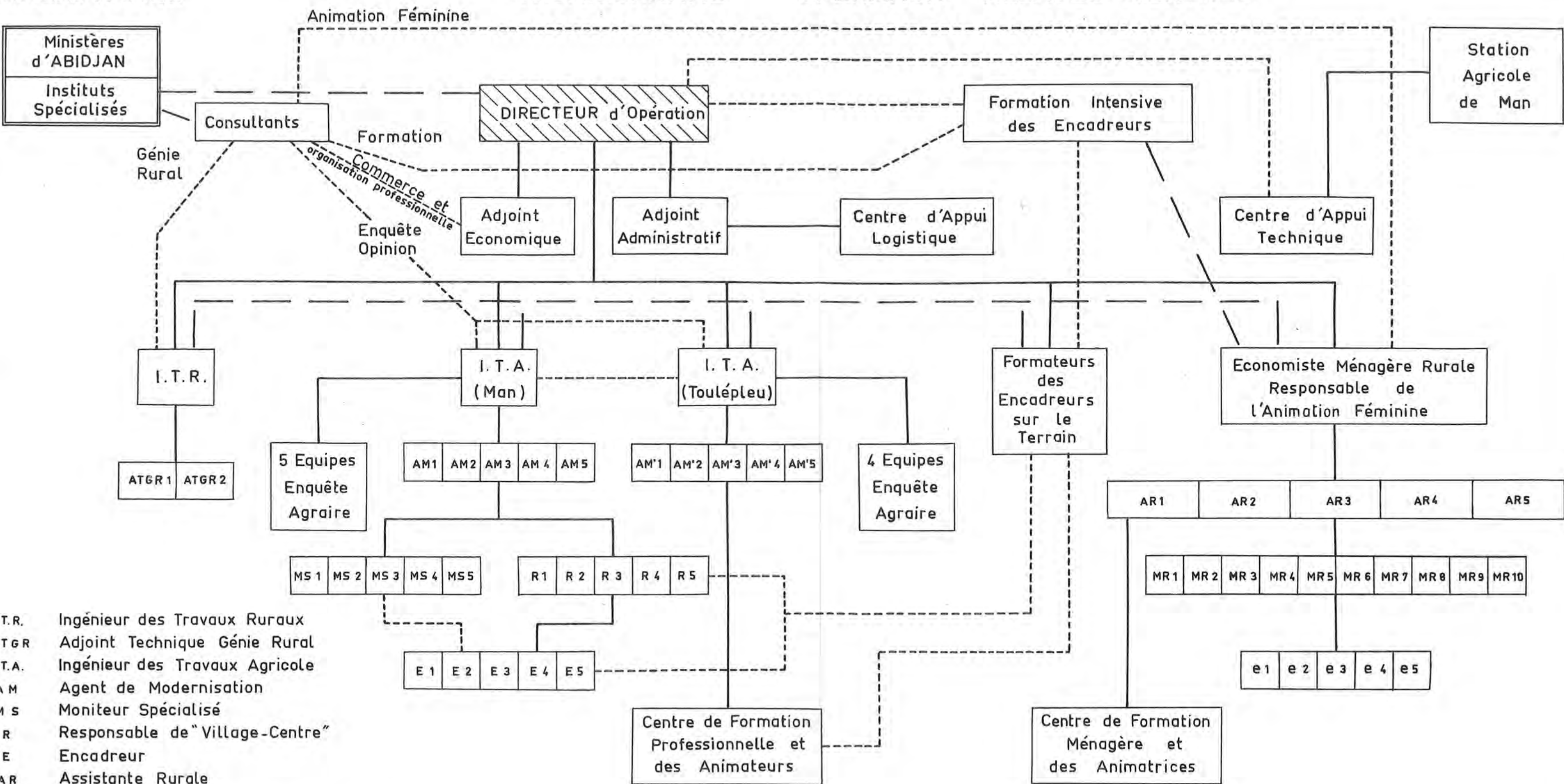
Enfin un ingénieur des travaux agricoles supervisera le travail de 5 agents de modernisation (2 I.T.A. pour la préfecture de Man, 1 résidant à Man, l'autre à Toulepleu).

242 Action d'animation féminine rurale

Cette action est un complément indispensable de l'encadrement général, la femme jouant un rôle très important dans le développement économique et social.

PLACE DE L'OPERATION INTEGREE "VILLAGES CENTRES" DANS LES STRUCTURES IVOIRIENNES DE DEVELOPPEMENT





- I.T.R. Ingénieur des Travaux Ruraux
- ATGR Adjoint Technique Génie Rural
- I.T.A. Ingénieur des Travaux Agricole
- AM Agent de Modernisation
- MS Moniteur Spécialisé
- R Responsable de "Village-Centre"
- E Encadreur
- AR Assistante Rurale
- MR Monitrice Rurale
- e Vulgarisatrice (à partir de 1971)

- Liaisons Hiérarchiques
- - - Liaisons Fonctionnelles
- — — Autres Liaisons de Coordination et d'Information

Centre d'Appui Logistique : Ce terme désigne l'infrastructure minimale nécessaire au fonctionnement interne de l'opération = quelques hangars, camions, égreneuses à maïs, etc..

Centre d'Appui Technique : Ce terme désigne la station agricole et ses extensions dans la mesure où elles servent à la mise au point des techniques vulgarisées, à la formation technique du personnel, etc.....

	1966	1967	1968	1969	1970
	Mise en place de la 1ère tranche = 18 zones d'intervention	Mise en place de la 2ème tranche = 18 zones d'intervention	Mise en place de la 3ème tranche = 18 zones d'intervention		
DIRECTEUR D'OPERATION (1966 - 1970)	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de la Direction - Début de la 1ère tranche - Intégration des Opérations en cours (Riz, Cacao) dans l'Opération V.C. - Superviser <ul style="list-style-type: none"> . Recrutement du Personnel Ivoirien . Construction et location des bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle Travaux de la 1ère tranche - Démarre la 2ème tranche 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des deux 1ères tranches - Démarre la 3ème tranche 	Assure le fonctionnement normal de la 1ère tranche Contrôle Travaux de la 2ème et 3ème tranches	Assure le fonctionnement normal de la 1ère et 2ème tranche. Contrôle Travaux de la dernière tranche + formation de l'homologue destiné à le remplacer.
2 I.T.A. (1966 - 1970) Un à Man Un à Toulepleu	<ul style="list-style-type: none"> - Supervision de l'Enquête foncière et agricole des 1ères zones d'intervention - Elaboration des programmes d'Action pour chacune de ces zones 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête foncière agricole des zones de la 2ème tranche - Elaboration des programmes zonales - Contrôle travail d'encadrement de 4 agents de modernisation 18 responsables de V.C. et 20 moniteurs spécialisés 82 encadreurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête foncière et agricole des zones de la 3ème tranche - Elaboration des programmes zonales - Contrôle travail d'encadrement de 7 agents de modernisation 36 responsables de V.C. et 35 moniteurs spécialisés 164 encadreurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle travail d'encadrement de 10 agents de modernisation 54 responsables de V.C. et 50 moniteurs spécialisés 264 encadreurs 	Même travail de contrôle + Formation des homologues destinés à les remplacer en 1971
SPECIALISTE DE L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE ET DE COMMERCIALISATION (Juillet 1966 - 1970)	<ul style="list-style-type: none"> - Installation début Juillet - Sensibilisation des paysans - Action limitée avec 2 moniteurs de l'organisation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Action avec 4 moniteurs de l'organisation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Action avec 7 moniteurs de l'Organisation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Action avec 10 moniteurs de l'Organisation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Action avec 10 moniteurs de l'Organisation professionnelle. Formation de l'Homologue
ECONOMISTE MENAGERE RURALE (Juillet 1966 - 1970)	<ul style="list-style-type: none"> - Installation début Juillet - Faire une expérience d'animation féminine dans un village (avec l'aide d'une assistante rurale) - Localisation des villages de la 1ère tranche d'implantation pilote (en collaboration avec la Consultante d'Animation Féminine) - Recrutement des candidates "Monitrices rurales" 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 54 monitrices rurales avec l'aide de 2 assistantes rurales - Continue l'expérience d'animation féminine commencée en 1966 	<ul style="list-style-type: none"> - Avec l'aide de 4 assistantes rurales - Mise en place des 54 monitrices rurales dans les villages - Supervision de 5 centres de formation des animatrices 	<ul style="list-style-type: none"> - Action avec le même personnel 	+ Formation de l'Homologue
FORMATEUR "ENCADREURS"	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement et formation de la première promotion d'encadreurs & responsables V.C. (Promo 1) - avec l'aide d'un adjoint. Assistance technique (AT 1) et d'un adjoint Ivoirien (AI 1) 	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement et formation de la PROMO 2 avec l'aide d'un AT 2 et AI 2 - pendant que AT 1 et AI 1 conseillent les encadreurs de la PROMO 1 sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement et formation de la PROMO 3 avec l'aide de AT 1 et AI 1 pendant que AU 2 et AI 2 conseillent sur le terrain PROMO 2 	<ul style="list-style-type: none"> - Départ du formateur principal de l'Assistance technique AT 1 supervise maintenant le recyclage des encadreurs. Il conseille en particulier PROMO 3 sur le terrain avec AI 1, pendant que AI 2 suit sur le terrain PROMO 2 & 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Formateur principal = AI 1 - Formateur Adjoint = AI 2
SPECIALISTE DE LA FORMATION DES ANIMATEURS (1967-1970)		<ul style="list-style-type: none"> - Supervise 4 centres de formation (avec 2 formateurs adjoints ivoiriens) 	<ul style="list-style-type: none"> - Supervise 7 centres de formation (avec 4 formateurs adjoints ivoiriens) 	<ul style="list-style-type: none"> - Supervise 10 centres de formation (avec 5 formateurs adjoints ivoiriens) 	<ul style="list-style-type: none"> - Supervise 10 centres de formation (avec 5 formateurs-adjoints ivoiriens).
I.T.R.	<ul style="list-style-type: none"> - Début Travaux d'équipement de la 1ère tranche de V.C. (avec Adjoint technique N° 1) 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement de 1ère tranche avec Adjoint technique N° 1 - Début travaux de la 2ème tranche de V.C. (avec adjoint N° 2) 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement des 2 premières tranches avec adjoints N° 1 et N° 2 - Début travaux 3ème tranche (avec adjoint N° 3) 	<ul style="list-style-type: none"> - Supervise travaux de la 2e et 3e tranche - Travaux d'amélioration sur la 1e tranche 	<ul style="list-style-type: none"> - Supervise travaux de la 3ème tranche - Travaux d'amélioration sur la 1ère et 2ème tranche.

OPERATION INTEGREE "VILLAGES-CENTRES" = LISTE DU PERSONNEL PAR ANNEE

Département de l'OUEST

	1966	1967	1968	1969	1970
PERSONNEL RESPONSABLE DE L'OPERATION.	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Directeur d'opération - 2 Ingénieurs des Travaux Agricoles - 1 Spécialiste de l'Organisation professionnelle Commercialisation (à partir de Juillet) - 1 Economiste ménagère rurale (à partir de Juillet) - 1 Ingénieur des travaux ruraux - 1 Formateur "Encadreurs" 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Directeur d'opération - 2 ITA - 1 Spécialiste de l'Organisation professionnelle - 1 Economiste ménagère rurale - 1 ITR. - 1 Formateur "Encadreurs" + 1 Formateur "Animateurs" 	<p>même personnel qu'en 1967</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Directeur d'Opération - 2 ITA - 1 Spécialiste de l'Organisation professionnelle - 1 Economiste ménagère rurale - 1 ITR. - 1 Formateur "Animateurs" 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Directeur d'Opération + 1 Directeur stagiaire I. - 2 ITA - 1 Spécialiste de l'Organisation professionnelle + 1 Spécialiste de l'Organisation professionnelle stagiaire I - 1 Economiste ménagère rurale + 1 Stagiaire I - 1 ITR. - 1 Formateur "Animateurs" - 1 Stagiaire I.
PERSONNEL D'ENCADREMENT	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Moniteurs "Riz" I. - 8 Autres Moniteurs spécialisés I (à partir de Juillet) - 20 Encadreurs "Riz" I. - 120 Encadreurs stagiaires I. - 1 Assistante rurale - 1 Consultante d'Animation féminine (4 Mois) - 1 Consultant Commerce et Organisation professionnelle (3 mois) - 1 Consultant Formation (3 mois) - 1 Consultant Génie Rural (3 mois) - 1 Pédologue (+ 2 aides I.) - 1 Adjoint technique GR. (+ 4 aides I.) - 1 Formateur-Adj "encadreurs" - 1 Formateur-Adj. "encadreurs" - 9 Equipes "Enquête agraire" I (par équipe = 1 Chef + 5 Enquêteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 Agents de Modernisation - 20 Moniteurs spécialisés I. - 18 Responsables de V.C.I. - 82 Encadreurs I. - 120 Encadreurs stagiaires I. - 2 Assistantes rurales - 60 Monitrices rurales stagiaires I. - 1 Consultant sociologue (5 mois) - 1 Consultant économiste (3 mois) - 1 Consultant Génie Rural (3 mois) - 1 Pédologue (+ 2 aides I.) - 2 ATGR. (+ 8 aides I.) - 2 Formateurs-Adjts "encadreurs" - 2 Formateurs-Adjts "encadreurs" I - 2 Formateurs-Adjts "animateurs" I - 9 Equipes "Enquête agraire" I 	<ul style="list-style-type: none"> - 7 Agents de Modernisation - 35 Moniteurs spécialisés I. - 36 Responsables de V.C.I. - 164 Encadreurs I. - 120 Encadreurs stagiaires I. - 5 Assistantes rurales - 54 Monitrices rurales I. - 1 Consultant Commerce et Organisation professionnelle (3 mois) - 1 Consultant Formation (3 mois) - 1 Consultant Génie Rural (3 mois) - 1 Pédologue (+ 2 aides I.) - 3 ATGR. (+ 12 aides I.) - 2 Formateurs-Adjts "encadreurs" - 3 Formateurs-Adjts "encadreurs" I - 4 Formateurs-Adjts "animateurs" I - 9 Equipes "Enquête agraire" I 	<ul style="list-style-type: none"> - 10 Agents de Modernisation - 50 Moniteurs spécialisés I. - 54 Responsables de V.C.I. - 246 Encadreurs I. - 5 Assistantes rurales - 54 Monitrices rurales I. - 1 Pédologue (+ 2 aides I.) - 3 ATGR. (+ 12 aides I.) - 1 Formateur "encadreurs" - 3 Formateurs "encadreurs" I - 5 Formateurs-Adjts "animateurs" I - 9 Equipes "Enquête agraire" I 	<p>Même personnel qu'en 1969.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Consultant sociologue (5 mois) - 1 Consultant économiste (3 mois) - 1 Pédologue (+ 2 aides I.) - 2 ATGR. (+ 8 aides I.) - 3 Formateurs "encadreurs" I. - 5 Formateurs-Adjts "animateurs" - 9 Equipes "Enquête agraire" I

NB - Le Personnel ivoirien est indiqué par la lettre I.

Pour seconder efficacement les hommes elle doit connaître les techniques agricoles avec quelques petites spécialisations (aviculture amélioration des jardins de case)

Pour mieux assurer son rôle dans le foyer elle doit recevoir une formation familiale et ménagère

puériculture (réduire la mortalité infantile)

hygiène sanitaire et familiale

entretien des vêtements etc

Cependant cette action d animation est délicate et ne peut prétendre suivre le rythme de l encadrement agricole Pour chaque tranche d opération générale (intéressant environ 300 villages) on démarrera cette action d animation féminine seulement sur une quinzaine de villages les plus favorables (villages centres si possible) qui serviront de réalisations pilotes destinées à être généralisées par la suite On peut espérer qu en 1970 il y aura un point d animation féminine pour chaque zone d intervention 54 monitrices rurales seront formées en 1967

Ces monitrices s occuperont personnellement de l animation de base dans les réalisations pilotes jusqu en 1970

Entre 1970 et 1975 chacune d elles sera promue responsable de la zone d intervention de son point d implantation et aura sous ses ordres 5 à 6 vulgarisatrices pour généraliser cette action d animation féminine à l ensemble des villages de la Préfecture

243 Formation des futurs chefs d exploitation des animateurs et animatrices ruraux

Pour rendre le milieu rural perméable aux actions d encadrement proposées le programme prévoit la création pendant la période 1966 - 1970 de

10 centres de formation professionnelle (formation des futurs chefs d exploitation agricole et des animateurs ruraux)

5 centres de formation ménagère (formation des animatrices rurales)

Tous ces centres de formation professionnelle travailleront en liaison étroite avec les organismes d éducation des différents ministères (services de l éducation populaire centre technique de formation artisanale) et en particulier en ce qui concerne la formation des jeunes agriculteurs avec le camp de jeunesse rurale de Sangouine

Une tâche importante des encadreurs et notamment de ceux placés au niveau du village centre sera de susciter des animateurs en s assurant la collaboration de groupes ou d individus dynamiques susceptibles de reprendre à leur compte à titre individuel ou communautaire les activités artisanales commerciales éducatives et sanitaires lancées par l encadrement Ainsi se prépare l évolution vers un encadrement devenant plus léger et soutenant du point de vue technique des organismes actifs émanant de la population groupements professionnels municipalités rurales

3. Devis estimatif du projet

Les deux premiers tableaux ci-après (pages 49 et 50) donnent l'estimation des dépenses définitives à consentir par l'Etat ou l'aide extérieure au titre du projet de modernisation rurale. Leur montant 3.488 millions en 9 ans, peut paraître élevé. *Il ne représente toutefois que 725 F environ par habitant et par an, ce qui est très modeste si l'on se rappelle que l'Etat dépense 2.200 F par personne par an dans la région contre 12.800 au niveau national.*

L'équipement productif est normalement amorti par les utilisateurs et doit faire l'objet non pas d'une dépense définitive mais d'une avance récupérable. C'est ce qui a été prévu, à l'exception d'une subvention partielle pour les aménagements de bas fonds. Les sommes correspondantes sont récapitulées (tableaux pages 50 et 51). Elles montent à 571 millions pour le petit matériel et à 196 millions pour la part de l'aménagement des bas fonds laissée à la charge des exploitants. La subvention pour ces mêmes bas fonds incluse dans les dépenses définitives était de 115 millions. L'équipement productif proprement dit contenu dans le projet s'élève donc au total à 882 millions.

Le coût du projet inclut également 846 millions de dépenses d'infrastructure comme le montre le tableau F page 52.

Le projet comporte en effet une action d'encadrement et animation, un complément d'équipement et une amélioration de l'infrastructure qui sont indispensables si l'on veut aboutir aux résultats espérés. Aussi bien du point de vue économique, convient-il de considérer l'ensemble de ces dépenses (récapitulations par le tableau G page 52) comme un investissement ayant pour but et pour contrepartie une augmentation de valeur ajoutée chez les exploitants agricoles.

Le coût total du projet directeur (4.255 millions sur 9 ans) peut être confronté aux gains de valeur ajoutée résultant directement de la mise en oeuvre du projet.

- PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE

A - ECHEANCIER 1966 - 1970 DES DEPENSES DEFINITIVES (1) en 1.000 F. CFA

	1966	1967	1968	1969	1970	1966-1970
1 - Direction	45.281	41.548	51.107	41.548	54.047	233.531
2 - Formation	49.291	67.290	67.992	31.159	25.128	240.860
3 - Encadrement	12.668	64.223	151.837	203.447	199.012	631.187
4 - Etude de mise en oeuvre et consultants en cours d'opération	51.430	46.985	48.448	13.662	20.524	181.049
5 - Centres d'appui technique et logistique	83.616	56.158	38.513	34.561	36.061	248.909
6 - Infrastructure d'intérêt général des villages-centres & aménagements techniques des zones d'interv.	134.518	187.178	246.889	144.464	101.003	814.052
TOTAL	376.804	463.382	604.786	468.841	435.775	2.349.588

(1) NOTA - Le découpage en période 1966-1970 et 1971-1974 correspond mieux à la structure du projet que les "quinquennats" officiels du Plan (1965-1969 et 1971-1974). Les tableaux C & G p.50 & 52 ont été établis suivant ces quinquennats officiels pour faciliter la liaison avec les perspectives nationales.

B - ECHEANCIER 1971 - 1974 DES DEPENSES DEFINITIVES (1) en 1.000 F.CFA

	1971	1972	1973	1974	1971-1974 sous-totaux
DIRECTION					
Achat véhicules	2.415		5.060		
Personnel et autres chapitres	14.214	14.214	14.214	14.214	64.331
FORMATION					
Achat véhicules	1.610		1.610		
Centres de formation ménagère (fonctionnement)	1.380	1.610	1.840	2.070	
Autres chapitres	22.011	22.011	22.011	22.011	98.164
ENCADREMENT	168.510	165.676	177.528	173.280	684.994
CENTRE D'APPUI TECHNIQUE					
Achat véhicules	1.553	1.610	1.553		
Autres chapitres	25.293	25.293	25.293	25.292	105.887
AMENAGEMENTS TECHNIQUES					
Achat véhicules	2.530		2.530		
Matériels techniques	850		300		
Autres chapitres	44.605	44.605	44.605	44.605	184.630
	284.971	275.019	296.544	281.472	1.148.006

(1) - NOTA - Le découpage en périodes 1966-1970 et 1971-1974 correspond mieux à la structure interne du projet que les "quinquennats" officiels du Plan (1965-1969 et 1974). Les tableaux C, F et G p. 50 et 52 ont été établis suivant ces quinquennats officiels pour faciliter la liaison avec les perspectives nationales.

C - EQUIPEMENT PRODUCTIF MIS EN PLACE AU TITRE DU PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE
en millions CFA

	1966-1970			1971-1974			1966-1974		
	BATIMENT T.P.	MATERIEL OUTIL.	TOTAL	BATIMENT T.P.	MATERIEL OUTIL.	TOTAL	BATIMENT T.P.	MATERIEL OUTIL.	TOTAL
AMENAGEMENT DE BAS FONDS									
a) Montant subven- tionné									
Dépenses spécifiques			20,7			6,33			
Imput. de dép. gles.			4,3			11,8			
Imprévus 15%			3,7			11,3			
TOTAL subventionné	28,7		28,7	86,4		86,4	11,51		115,1
b) A avancer aux exploitants	48,3		48,3	147,7		147,7	196,0		196,0
TOTAL bas-fonds	77,0		77,0	234,1		234,1	311,1		311,1
PETIT MATERIEL									
A avancer aux exploi- tants en totalité		188,9	188,9		382,4	382,4		571,3	571,3
TOTAL à avancer	48,3	188,9	237,2	147,7	382,4	530,1	196,0	571,3	767,3
TOTAL équipement productif	77,0	188,9	265,9	234,1	382,4	616,5	311,1	571,3	882,4

D₁ - PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE
- ACHATS DE PETITS MATERIELS BENEFICIANT DE CONDITIONS SPECIALES DE CREDIT
(Achats à titre de démonstration) en 1.000 F. CFA

NOMBRE	NATURE	PRIX UNITAIRE	1966	1967	1968	1969	1970	1966-1970
54	Décortiqueurs à café	200	3.600	3.600	3.600			10.800
54	Décortiqueurs à riz	300	5.400	5.400	5.400			16.200
54	Batteuses à paddy	150	2.700	2.700	2.700			8.100
108	Moulins à maïs à bras	40	720	1.120	1.440	720	320	4.320
540	Atomiseurs à dos	40	3.600	6.000	7.200	3.600	1.200	21.600
540	Poudreuses à main	10	900	1.500	1.800	900	300	5.400
540	Pulvérisateurs à dos	12	1.080	1.890	2.160	1.080	270	6.480
Ensemble			18.000	22.210	24.300	6.300	2.090	72.900

D₂ - AMENAGEMENTS DE BAS FONDS. PART LAISSEE A LA CHARGE DES EXPLOITANTS

Année 1966 = 6.300	Année 1971 = 39.700
1967 = 11.900	1972 = 37.200
1968 = 18.200	1973 = 34.300
1969 = 11.900	1974 = 30.900
1970 = 5.600	
53.900	142.100

ENSEMBLE : 196.000.000 F. CFA

E - PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE en 1.000 F. CFA

ACHATS DE PETITS MATERIELS BENEFICIANT DE CONDITIONS NORMALES DE CREDIT											
NOMBRE	NATURE	PRIX UNIT.	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	TOTAL
290	Décortiqueurs café	200	2.800	6.400	8.800	9.200	8.800	8.000 2.800	7.600 6.400	6.400 8.800	58.000 18.000
70	Décortiqueurs riz	300	1.200	2.400	3.000	3.300	3.000	3.000 1.200	2.700 2.400	2.400 3.000	21.000 6.600
138	Batteuses paddy.	150	1.050	2.250	3.150	3.300	3.150	2.850 1.050	2.700 2.250	2.250 3.150	20.700 8.450
54	Tarares (à moteur)	200	600	1.200	1.600	1.800	1.600	1.400 600	1.400 1.200	1.200 1.600	10.800 3.400
1320	Moulins (à bras)	40	2.640	5.800	7.920	8.440	7.920	7.400 2.640	6.880 5.800	5.800 7.920	52.800 16.360
4800	Atomiseurs (à dos)	40	9.600	21.120	28.800	30.720	28.800	26.880 9.600	24.960 21.120	21.120 28.800	192.000 59.520
1000	Bascules	25	1.250	2.750	3.750	4.000	3.750	3.500 1.250	3.250 2.750	2.750 3.750	25.000 7.750
TOTAL			19.140	41.920	57.920	60.720	57.020	72.170	91.410	98.940	498.380

A partir de 1972 on distingue les achats nouveaux (ligne supérieure) des renouvellements (ligne inférieure)
On a admis que le matériel devait être évalué tous les cinq ans. Dans ces conditions la valeur à neuf du parc en service fin 1975 peut être situé à 380 millions C.F.A.

F - INFRASTRUCTURE CONTENUE DANS LE PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE

en million CFA

	1966-1969			1970-1974			1966-1974		
	BAT. TP	MATER. OUTIL.	EN-SEMBLE	BAT. TP	MATER. OUTIL.	EN-SEMBLE	BAT. TP	MATER. OUTIL.	EN-SEMBLE
- Centre d'appui technique = extension station agricole	32.6	20.9	53.5				32.6	20.9	53.5
- Centre d'appui logistique	2.2	6.0	8.2				2.2	6.0	8.2
- Centre de formation professionnelle	5.0	5.0	10.0				5.0	5.0	10.0
- Centre de formation ménagère	2.5	2.5	5.0	2.0	0.8	2.8	4.5	3.3	7.8
- Implantation de centres commerciaux	81.0	-	81.0				81.0		81.0
- Dispensaires et centres d'état civil	13.2	18.0	31.2	1.5	2.1	3.6	14.7	20.1	34.8
- Aménagement de ponceaux	144.0	-	144.0	85.5		85.5	229.5		229.5
- Aménagements des points d'eau	32.3		32.3	2.3		2.3	34.6		34.6
- Aménagements des chemins	72.0		72.0	17.1		17.1	89.1		89.1
- Construction d'abattoirs	7.4	7.4	14.8	1.0	1.0	2.0	8.4	8.4	16.8
- Portage mécanique		54.0						54.0	54.0
- Dépenses non ventilées applicables à l'infrastructure	92.0	12.0	104.0	6.8	5.4	12.2	98.8	17.4	116.2
+ Imprévus 15% applicables à l'infrastructure	72.6	18.8	91.4	17.4	1.4	18.8	90.0	20.2	110.2
ENSEMBLE	556.8	144.6	701.4	133.6	10.7	144.3	690.4	155.3	845.7

G - PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE

RECAPITULATION GENERALE DES DEPENSES

en millions F. CFA

	1966-1969				1970-1974				1966-1974			
	BAT. TP	MAT. OUT.	INTERVENTION	TOTAL	BAT. TP	MAT. OUT.	INTERVENTION	TOTAL	BAT. TP	MAT. OUT.	INTERVENTION	TOTAL
Equipement productif	77	189		266	234	382		616	311	571		882 (1)
Infrastructure	557	144		701	134	11		145	691	155		846 (2)
Intervention (encadrement, formation animation commercialisation etc...)			1.184	1.184			1.343	1.343			2.527	2.527
ENSEMBLE	634	333	1.184	2.151	368	393	1.343	2.104	1.002	726	2.527	4.255

(1) tableau cp. 50

- (2) tableau page F ci-dessus

4. Résultats escomptés

4.1. Résultats escomptés au niveau des exploitations

Le résultat principal de l'action d'encadrement proposée est de transformer les exploitations traditionnelles dont les caractéristiques sont données dans l'enquête agricole en exploitations pratiquant un système cultural plus moderne (assolement jachère paturée etc ...)

Pour évaluer les résultats économiques de l'opération il est indiqué de prendre comme base d'évaluation, la valeur au prix producteur de la production d'une exploitation renouvelée *moyenne* dont la définition est donnée ci dessous

4.1.1. La notion d'exploitation renouvelée moyenne

Dans la réalité il existera à tout moment des exploitations situées à tous les stades possibles d'évolution

Pour estimer les résultats du projet, il est toutefois commode de ramener les diverses exploitations à 2 types seulement :

une certaine proportion d'exploitants restant strictement au niveau moyen de 1963 (exploitations dites "traditionnelles")

une proportion complémentaire d'exploitants qui adoptent la modernisation. La structure moyenne et les résultats moyens de ces derniers exploitants définissent l'exploitation "renouvelée".

Cette convention de calcul permet d'examiner au niveau de l'exploitant s'il a en moyenne intérêt à se moderniser, et de lier par un calcul simple la situation individuelle des exploitants aux résultats globaux au niveau départemental

Cette convention a également pour effet simplificateur que les bénéfices et les charges résultant de la modernisation et imputables aux exploitations agricoles peuvent être affectés entièrement aux "exploitations renouvelées".

Mais il ne faut pas perdre de vue que c'est une convention et qu'il est théoriquement équivalent de dire qu'il y aura 20% d'exploitations produisant 1 ou 10% d'exploitations produisant 2. C'est ainsi que la proportion d'exploitations touchées est supposée nulle durant les deux premières années alors que manifestement il y aura eu des réponses positives, mais les premiers progrès seront partiels et leur influence sur la production d'ensemble est estimée encore négligeable

On s'est toutefois attaché à définir une situation moyenne vraisemblable et possible de l'exploitation modernisée, compatible avec des proportions plausibles d'exploitants acceptant l'essentiel de la modernisation

Une "exploitation renouvelée" a ainsi été définie pour chacune des cinq sous-régions du département.

La moyenne pondérée des exploitations de ces cinq types définit l'exploitation renouvelée moyenne au niveau du département dont la structure est donnée par le tableau ci-dessous.

Le tableau page 58 donne l'évolution correspondante de la proportion d'exploitations renouvelées.

La précision des chiffres contenus dans ces tableaux est purement apparente, elles résulte des calculs de moyenne.

COMPOSITION EN SUPERFICIES DE L'EXPLOITATION RENOVEE MOYENNE

ensemble toutes strates

(Exploitation de 2,9 actifs agricoles).

2,5 ha en assolement (1er cycle)	a) 1 ha riz pluvial (rendement = 1,8 t/ha)
	b) 0,5 ha - avec en 1er cycle 0,4 ha maïs (2 t/ha) + 0,1 ha arachide (1,5 t coques/ha)
(2ème cycle)	- et en 2ème cycle 0,4 ha coton (1 t/ha) + 0,1 ha légumineuse vivrière (1 t/ha)
	c) 1 ha jachère
Des cultures en bas fond	(0,048 ha riz irrigué, à 2 cultures par an (3,3 t/ha × 2) ((0,016 ha cultures maraîchères (8 t/ha × 2)
Des plantations	1 ha de café (0,35 t/ha) 0,529 ha de cacao (1 t/ha en pleine production rendement moyen en 1975:600 kg) 0,10 ha palmiers à huile (10 t régimes/ha en pleine production) 0,050 ha anacardier (0,7 t/ha amandes non concassées plus 0,2 t Baume cajou à l'hectare, en pleine production) 0,100 ha teck.
Des cultures diverses hors assolement - riz	0,083 ha manioc (13 t/ha) 0,075 ha banane plantain (8 t/ha) 0,003 ha igname (8 t/ha) 0,050 ha tabac (0,8 t/ha)
Des élevages	0,5 tête bovin 3 têtes ovins 3 têtes caprins 1 tête porcine · 0,45 tête race améliorée 0,55 tête race locale 10 poules 4,5 race améliorée 5,5 race locale
Total surface occupée	4,554 ha.

En plus des cultures notées ci-dessus l'exploitant "rénové" continue à pratiquer la cueillette, la chasse, la pêche etc... Dans l'ensemble l'importance relative de ces activités annexes décroît progressivement.

Le tableau ci-dessous donne les résultats moyens obtenus en 1975 par une exploitation traditionnelle et une exploitation acceptant la modernisation proposée par le projet directeur ("Exploitation renouvelée moyenne"). Il est fondé sur les productions qui viennent d'être citées et ne tient pas compte de la cueillette, de la chasse et de la pêche.

Pour la définition et le mode de calcul des éléments de ce tableau, on se reportera à l'annexe "projet".

PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE
RESULTATS COMPARATIFS AU NIVEAU DE L'EXPLOITATION
EXPLOITATION TRADITIONNELLE - EXPLOITATION RENOVEE

	EXPLOITATION TRADITIONNELLE MOYENNE (en francs CFA)	EXPLOITATION RENOVEE MOYENNE (en francs CFA)	RAPPORT DES RESULTATS EXPL. RENOVEE / EXPL. TRAD.
Revenu agricole brut	56.000	144.000	2,6
Valeur ajoutée de la production agricole	54.000	106.000	2
Revenu monétaire	32.000	69.000	2,2
Valeur ajoutée nette d'amortissement	54.000	103.000	1,9
Revenu monétaire net d'amortissement	32.000	66.000	2,1
Production brute par hectare mobilisé	(4.700 (zone peu peuplée) (8.000 (zone très peuplée)	32.000	4,0 à 6,8
Valeur ajoutée par hectare mobilisé	(4.500 (zone peu peuplée) (7.700 (zone très peuplée)	23.200	3,0 à 5,1
Production brute du travail (par journée de 8 h. de travail d'actif)	178	325	1,8
Valeur ajoutée par journée de 8 h (d°)	171	240	1,4
Rémunération monétaire du travail (d°)	101	156	1,5

42. Résultats escomptés au niveau du département

42]. Liaison du niveau individuel au niveau global

La projection au niveau du département a été faite d'après le tableau ci-dessous.

Ce schéma traduit l'hypothèse retenue quant à la réponse des exploitants à l'action d'encadrement. Comme il a été précisé dans le § 411, la notion "d'exploitation renouvelée" est une notion abstraite servant d'unité de mesure. Dans la réalité, il existera évidemment tous les stades intermédiaires entre la plus mauvaise des exploitations dites traditionnelles et la meilleure des exploitations dites renouvelées. Le pourcentage "d'exploitations renouvelées" indiqué dans ce schéma signifie seulement "pourcentage *fictif* d'exploitations renouvelées *moyennes* qui permettraient d'obtenir les mêmes résultats sur le plan global pour une année donnée."

La partie supérieure du tableau donne en % l'hypothèse admise pour une zone d'intervention considérée isolément.

La partie inférieure du tableau combine les % d'exploitants touchés dans chaque zone d'intervention et donne les résultats à l'échelon du département.

Si la structure par âge des chefs d'exploitation restait identique à celle de 1963, le pourcentage "d'exploitations renouvelées" en 1975 (61%) correspondrait aux 3/4 des chefs d'exploitation âgés de moins de 60 ans à cette époque.

SCHEMA DE L'EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS RENOVEES (hypothèse)

Dans chaque zone d'action pourcentage d'exploitation renouvelée.	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	7ème année	8ème année	9ème année	10ème année
	0	0	9 %	20 %	29 %	38 %	47 %	54 %	61 %	66 %
	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Mise en place en 3 tranches successives.										
1/3 = 1ère tranche	0	0	3,0	6,6	9,6	12,7	15,7	18	20,3	22,7
1/3 = 2ème tranche		0	0	3	6,6	9,6	12,7	15,7	18	20,3
1/3 = 3ème tranche			0	0	3	6,6	9,6	12,7	15,7	18
Pourcentage d'exploitations renouvelées de l'ensemble- Département	0	0	3,0%	9,6%	19,2%	28,9%	38,0%	46,4%	54,0%	61,0%

DEPARTEMENT DE L'OUEST - PROGRAMME DE MODERNISATION RURALE

Productions escomptées pour l'année 1975 (ensemble toutes strates)

SPECULATIONS	Exploitations rénovées = 61 % = 44.800 exploitants Nombre d'actifs par exploitation = 2,9				Exploitations traditionnelles=39%=28.700 exploitants Nombre d'actifs / exploitation = 2,9				PRODUCTION TOTALE DE LA REGION	
	SURFACE MOYENNE EXPL.	SUPERFICIE TOTALE	RENDEMENT PAR HECTARE	TONNAGE	SURFACE MOYENNE EXPL.	SUPERFICIE	RENDt/ha	TONNAGE	CHIFFRES CALCULES EN TONNES	CHIFFRES ARRONDIS
Riz pluvial	1,0	44.800	1,8	80.500 t	1	28.700	1 t	28.700) 123.570 t (Paddy)	124.000 t
Riz irrigué	0,048	2.184	2 x 3,3	14.370 t						
Maïs	0,4	17.920	2 t	35.840 t				3.698	39.538	40.000 t
Coton	0,4	17.920	1 t.	17.920 t				26	17.946 coton graine	18.000 t
Arachides	0,1	4.480	1,5 t Cq	6.720 t				267	6.987	7.000 t
Lég. vivrières	0,1	4.480	1 t.	4.480 t.				-	4.480	4.500 t
Cultures maraîchères.	0,025	1.120	10 t.	1.200 t				4.570	15.770	15.800 t
Tabac	0,05	2.240	0,8 t	1.790 t				27	1.817	1.800 t
Palmier huile	0,1	4.480	10 t. rég.	5.400 huile					6.975 huile	7.000 huile
palmiste.....				1.500 palmiste					6.056 palmiste	6.100 palmiste
				+1.858 palmiste de cueillette						
Cacao	0,529	23.700	de 0 à 1 suivant dates plantations moyennes 0,6	14.200 t					14.200	14.200 t
Café	1,0	44.800	0,35	15.680	1	28.700	0,35	10.045	25.725	26.000 t
Teck	0,1	4.480		p.m.					balivaux et perches	p.m.
Anacardier.....	0,05	2.240 ha dont 1.035 en prod.	0,7 t.am. non conc. 0,2 t.bau. acajou	725 t 207 t					725 t amandes non conc. 207 t baume acajou	700 t. non conc. 200 t. baume acajou
Manioc	0,083	3.750 ha	13 t	49.023		11.193	2,2	24.625	73.648	74.000
Banane plantain	0,075	3.343	8 t	26.744		7.997	2,2	17.593	44.337	44.500
Igname	0,003	120	8 t	960				602	1.562	1.600 t
ELEVAGE	NOMBRE MOYEN DE TETES/EXPL.	EFFECTIF TOTAL		PRODUCTION TONNE	NOMBRE MOYEN DE TETES/EXPL.	EFFECTIF TOTAL		PRODUCTION TONNE	PRODUCTION TOTALE DE LA REGION	
BOVINS - Race viande..	0,5	22.400		504 t. viande		5.160		46 t	553 t viande	550 t viande
Ovins.....	3 têtes	134.400		672 t. viande	1,63	46.780		140 t	812 t viande	800 t viande
Caprins.....	3 têtes	134.400		672 t. viande	2,12	60.844		183 t	855 t viande	850 t viande
PORCINS- Race améliorée	0,45	20.000		900					1.620 t viande	1.600 t viande
Race locale..	0,55	24.800		565	0,3	8.600		155 t		
POULES - Race améliorée	4,5	200.000		268 t. viande						
Race locale..	5,5	248.000		12,0 millions oeufs	8,81	253.000		283 t viande	3.031 t.viande	3.000 t viande
				2.480 t. viande					16,9 millions oeufs	17 millions oeufs.
				4,9 millions oeufs						

Les tableaux de l'annexe 2a traduisent en tonnages de production les perfectionnements introduits dans le système cultural en tenant compte du nombre des exploitations intéressées et des différences entre strates

Le tableau page 57 seul reproduit dans le présent rapport donne le résultat d'ensemble à l'échelon du département y compris les exploitations traditionnelles. Les tableaux placés dans l'annexe projet 2a donnent les résultats des exploitations rénovées au niveau des 4 régions agricoles typiques distinguées dans le département.

On trouvera en annexe outre ces tableaux le détail de la progression escomptée pour les plantations de cacao et pour les troupeaux d'élevage dont le développement obéit à des contraintes spécifiques

422. Accroissement de valeur ajoutée dû au programme de modernisation rurale

On retient ici comme mesure de l'effet économique d'un projet le supplément de valeur ajoutée engendré par ce projet *directement* (c'est-à-dire mesuré à la sortie des unités productives sans tenir compte des effets entraînés et induits)

Le supplément de valeur ajoutée imputable au projet directeur peut être mesuré de deux manières :

- a) en comparant les valeurs ajoutées afférentes aux seules spéculations visées par le programme les autres étant peu influencées par l'action proposée. Cette approche permet de faire apparaître la part du progrès imputable aux principales spéculations sous réserve des inputs non ventilables.
- b) en faisant la différence entre la valeur ajoutée obtenue si toutes les exploitations étaient en 1975 du type dit traditionnel et celle obtenue en cas d'application du programme (44 800 rénovées et 28 700 traditionnelles). Cette deuxième méthode permet de vérifier la première.

ESTIMATION SOMMAIRE DE LA VALEUR AJOUTEE
DIRECTEMENT IMPUTABLE AU PROGRAMME DE
MODERNISATION RURALE

Productions touchées par le projet. Branche 1 (1) <i>agri-culture vivrière - élevage.</i>	AVEC PROJET	VALEUR AJOUTEE APPARENTE EN 1975		
		SANS PROJET	PROGRES OBTENU	
			en millions	indice
Paddy	1.495	1.063	432	1,41
Maïs	237	94	143	2,52
Cultures Maraîchères	158	141	17	1,12
Légumineuses vivrières	43	-	43	-
Manioc	170	145	25	1,17
Plantain	98	99	- 1	0,99
Igname	24	23	- 1	1,04
Sous total végétaux	2.225	1.565	660	1,42
Viande bovin	81	18	63	4,50
" ovin	153	65	88	2,35
" caprin	115	59	56	1,95
" porcin	154	64	90	2,41
Volaille + Oeufs	293	107	186	2,74
Sous total élevage	796	313	483	2,59
Sous total en B.1.	3.021	1.878	1.143	1,61
 <i>Branches 2 et 16 Agriculture industrielle et d'exportation et corps gras.</i>				
Cacao	611	1	610	611,00
Colton	338	2	336	169,00
Arachide	98	20	78	490
Tabac	96	11	85	873
Huile de palme	379	283	116	1,44
Sous total en branche 2 et 20	1.522	297	1.225	5,12
Total afférent aux productions modernisées	4.543	2.175	2.368	2,09
A déduire imputs non ventilables	- 99	- 24	-	-
Valeur ajoutée afférente aux spéculations modernisées. (Valeur à la sortie des exploit.)	4.444	2.151	2.293	2,07

(1) de la comptabilité économique

On rappelle que pour éviter autant que possible l'apparition de distorsions arbitraires la situation 1975 sans intervention a été estimée au moyen des prix 1975 qui sont quelquefois un peu différents des prix 1963

En cas de non intervention le volume de production et d'inputs par exploitation reste inchangé

On constate que l'intervention projetée permet de multiplier par 2,07 la valeur ajoutée afférente aux spéculations intéressées. En 1975 le gain de valeur ajoutée s'élève à 2 307 millions et doit continuer à progresser par la suite. Le programme n'ayant pas encore à cette époque produit tous ses effets

222 Estimation à partir des productions par exploitation

En l'absence d'intervention les 73 500 exploitations existant à cette époque sont supposées être demeurées au niveau traditionnel et la valeur ajoutée peut être estimée comme suit

73 500 × 54 190 F (cf paragraphe 4122 ci dessus)	3 983 millions
Avec l'intervention elle serait de	
44 800 (expl. renouvelées) × 105 784 F =	4 738 millions
28 700 (expl. renouvelées) × 54 190 F	1 555 millions
	<hr/>
	6 293 millions
Différence	+ 2 310 millions

Le gain de valeur ajoutée dû à l'intervention s'établit donc à 2 310 millions

L'écart de 17 millions entre les deux estimations tient un peu à l'approximation faite sur les inputs non ventilables et surtout aux erreurs d'arrondi. Ces erreurs sont inévitables. Le calcul par l'intermédiaire du nombre d'exploitations de chaque type comporte en effet des divisions suivies de multiplications. Leur somme est d'ailleurs minime (moins de 1% de la grandeur à estimer) et la coïncidence des deux chiffres garantit la cohérence de l'ensemble des estimations

5 Comparaison du coût et des résultats du projet directeur de modernisation rurale

Le § 3 du présent chapitre a donné l'échéancier de l'ensemble des dépenses considérées globalement comme investissement à consentir par l'Etat ou l'aide extérieure et par les exploitants eux-mêmes

Le § 4 qui précède a permis d'estimer le gain de valeur ajoutée brute de fin de période dû à la mise en œuvre du projet. Il s'agit toutefois de la seule valeur ajoutée provenant des exploitations agricoles

Dans l'optique de la confrontation gain/dépenses, il y a lieu de prendre en compte également la valeur ajoutée due aux équipements artisanaux de transformation mis en place au titre de l'opération "villages centres". En effet le cout de ces équipements ayant été récapitulé dans le devis du projet, on doit logiquement imputer au projet la valeur ajoutée correspondante.

Pour l'estimation de cette dernière il importe toutefois de se limiter aux matériels qui traitent les produits déjà "sortis" de l'exploitation agricole au sens de la comptabilité économique (décortiqueuses à riz moulins à maïs) à l'exclusion de ceux qui interviennent en amont de la production agricole (batteuses à paddy et tarares, atomiseurs et même petits abattoirs).

La valeur ajoutée due aux équipements artisanaux de transformation en service en 1975 et mis en place au titre de l'opération "villages centres" peut être estimée comme suit

Décortiqueurs à riz	121 millions
Moulins à maïs pour la farine destinée à la consommation humaine	12 millions
	133 millions

Le gain total de valeur ajoutée dû au projet directeur ressort donc pour l'année 1975 aux chiffres suivants (en millions)

valeur ajoutée due aux exploitations agricoles, situation moyenne	2 301
valeur ajoutée due aux équipements de transformation	133
	<u>2.434</u>

Il serait extrêmement long d'établir un échéancier 1966-1975 des gains de valeur ajoutée en reprenant tous les calculs année par année.

On peut éviter de le faire en supposant que le gain de valeur ajoutée d'une année est proportionnel au nombre d'exploitations modernisées caractérisant cette même année. Ce calcul simplifié est acceptable pour deux raisons

- 1 - Il s'agit d'un gain (par rapport au cas de non intervention) et non pas du montant total de la production agricole dans le département
- 2 - Le concept "d'exploitation rénovée" a été défini précisément comme l'unité mesurant les résultats de la rénovation. Par définition tout gain de valeur ajoutée est donc imputable aux "exploitations rénovées".

L'estimation obtenue par cette voie est donc strictement cohérente en principe. En réalité il y aura un léger décalage du au rythme d'entrée en production des cacaoyers.

On constate que les gains cumulés de valeur ajoutée dépassent les dépenses cumulées d'investissement dans le courant de l'année 1972 donc avant même que l'opération ne soit terminée.

PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE
ECHÉANCIER COMPARATIF DES GAINS DE VALEUR AJOUTÉE BRUTE
ET DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

*Estimation en
millions CFA.*

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Nombre total d'exploitations	66.780	68.550	68.330	69.040	69.940	70.600	71.270	72.670	72.670	73.500
Pourcentage des renouvelés	0	0	3,0	9,6	19,2	28,9	38,0	46,4	54,0	61,0
Nombre d'exploitations renouvelées	0	0	2.050	6.630	13.430	20.400	27.080	33.390	39.240	44.800
Gain de valeur ajoutée dû au projet	0	0	111	360	730	1.108	1.471	1.814	2.132	2.434
Gain cumulés de valeur ajoutée	0	0	111	471	1.201	2.309	3.780	5.594	7.726	10.160
Dépenses totales dues au projet	401	517	689	544	504	382	385	422	411	fonctionnement envt 250
Dépenses totales cumulées	401	918	1.607	2.151	2.655	3.037	3.422	3.844	4.255	
Gain ou perte	- 401	- 918	- 578	- 184	+ 226	+ 726	+1.086	1.392	-1.721	
Gain - ou perte - cumulés	- 401	- 918	-1.496	- 1.680	-1.454	- 728	+ 358	+1.750	+3.471	

Le moment central de l'investissement pouvant être fixé vers le milieu de l'année 1969, on peut dire que *le délai de récupération caractérisant le projet directeur est de l'ordre de trois ans.*

Il faut souligner que *les effets de l'intervention continueraient à se développer après 1975*, alors que les dépenses à consentir peuvent être considérées comme stationnaires. Dans les années qui suivent 1975 on peut donc attendre des gains de valeur ajoutée en croissance rapide dépassant de 3.000 millions par an, dès 1978.

Le projet directeur peut donc être considéré comme très intéressant. Il entraîne certes à consentir dès les premières années de fortes dépenses; malgré leur montant élevé, les dépenses à la charge de la collectivité ne représentent avec 3.488 millions sur 9 ans que 727 francs par habitant et par an, alors que l'Etat dépense actuellement 2.200 francs par personne dans le département de l'Ouest contre 12.800 au niveau national.

6. Choix des villages-centres et définition de la première tranche d'intervention.

61. Choix de l'ensemble des villages

Suivant les critères définis au paragraphe 211 ci-dessus, les villages ayant vocation à devenir les centres des petites zones d'intervention ont été choisis en collaboration étroite avec l'Administration régionale. 54 villages-centres répartis dans tout le département ont été ainsi déterminés: chacun rayonne donc en moyenne sur 18 autres villages et intéresse un peu plus de 8.000 habitants avec de grandes variations d'une zone à l'autre, due aux densités de peuplement et aux facilités de communication.

Le fait même qu'une telle liste ait été dressée peut avoir une efficacité propre en ce sens que les divers organismes susceptibles de concourir au développement (services publics, société d'intervention, missions...) seront incités à concentrer en priorité leurs actions sur ces villages-centres, ceci sous réserve d'une officialisation et d'une large diffusion de la liste de ces villages.

Le tableau complet des villages-centres et de leurs zones d'influences est donné en annexe. Il apparaît cependant nécessaire de préciser ici-même les 18 villages centres devant faire l'objet de la première tranche d'intervention.

62. Définition de la première tranche d'intervention

L'intérêt économique du programme d'action sur les villages-centres est d'accroître les ressources de l'exploitation la productivité de la terre et de la journée de travail agricole.

Cependant la comparaison des temps de travaux entre l'exploitation rénovée et l'exploitation traditionnelle fait ressortir qu'en définitive la mise en oeuvre du programme suppose un travail accru de la part des actifs agricoles.

De ce fait les premières interventions doivent porter en priorité dans les zones où l'insuffisance du système cultural traditionnel est devenue évidente aux yeux mêmes des cultivateurs. Ceux-ci sont plus ouverts aux actions de modernisation proposées et sans doute motivés à travailler davantage.

La première tranche d'intervention devrait porter sur les villages centres relevés dans la liste suivante, où les villages d'"intervention urgente" définis à la suite de l'enquête agricole sont plus largement représentés.

**LISTE DES VILLAGES CENTRES PROPOSES POUR
LA PREMIERE TRANCHE D'INTERVENTION**

SOUS-PREFECTURES	VILLAGES-CENTRES CHOISIS	POPULATION PAR VILLAGE-CENTRE (recensement 1963)
FACOBLY	FACOBLY (1)	16.033
	SIABLI (1)	7.087
BIANKOUMA	YORODOUGOU	5.181
	SIPILOU (2)	3.906
KOUIBLY	NANADROU (1)	5.562
	KOUBLY (1)	7.385
	NIDROU (1)	7.999
	POUMBLI (1)	2.946
DANANE	ZOUPLEU (3)	6.173
	KOUAN-HOULE	9.425
ZOUAN-HOUNIEN	ZOUAN-HOUNIEN (1)	16.805
	BIN-HOUYE (1)	13.479
	BOUNTA (1)	8.050
	TEAPLEU (1)	16.665
BANGOLO	BANGOLO	8.770
	DIEOUZON	11.991
	ZEO	7.264
	GUEHOUE	5.701
Total	18 villages centres dont 10 dans les zones d'in- tervention urgente.	160.422

(1) - Zones d'intervention urgente
(2) - Village à retenir en raison de la proximité de la Guinée à la demande de l'Administration.
(3) - Village à retenir du fait de très nombreuses relations de ce secteur avec la Guinée (ventes par les Guinéens passés en fraude dans les marchés).

LES AUTRES TRANCHES D'INTERVENTION :

Il serait illusoire de vouloir déterminer dès maintenant la localisation précise des villages-centres des deuxième et troisième stades de l'action. Les réactions propres à chaque zone détermineront les secteurs les plus favorables, ou les moins favorables. Il est fort probable par exemple qu'en pays Guerré certains secteurs proches de la forêt primaire restent assez hostiles aux interventions, pour eux la forêt proche étant toujours disponible il y a dans l'immédiat peu de raisons de travailler davantage fut-ce pour obtenir des gains plus élevés.

IV PROJETS D'EQUIPEMENTS PRODUCTIFS DIRECTEMENT LIES AU PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE

La transformation des produits agricoles se traduit presque toujours par l'élimination de déchets souvent pondéreux il y a donc intérêt à transformer les produits au plus près de leur lieu d'origine dans la mesure où l'agrandissement de la capacité de traitement éventuellement permis par une localisation plus éloignée ne provoque pas une économie plus grande que celle réalisée sur les transports. Encore faut-il considérer non pas une notion relativement abstraite de capacité optimale mais bien les dimensions d'unités rentables telles qu'elles ont réellement des chances de se créer en Côte d'Ivoire dans les années à venir. De tels dimensionnements sans doute pas optimaux mais sûrement réalistes ont été appréciés par les planificateurs et c'est à eux qu'il est fait référence.

L'économie sur le transport des matières premières est augmentée de celle réalisée sur les produits finis lorsque ces derniers sont consommés près des lieux d'origines des matières premières.

Le présent chapitre expose brièvement les projets industriels qui constituent le complément indispensable de la production agricole et rappelle les prévisions d'équipement artisanal incluses dans le projet directeur de modernisation rurale.

1. Traitement industriel du riz

L'administration a déjà chargé la SATMACI (section Riz) de monter à Man une rizerie prévue pour traiter 2.500 t de paddy par an.

La production 1970 de paddy (84.000 t soit + 18.500 t) devrait satisfaire exactement la demande régionale dont une part accrue émanera des villes du département. Cette considération justifie l'installation entre 1965 et 1970 d'une rizerie en plus de celle de la SATMACI.

Cette deuxième rizerie pourrait traiter 5.000 t de paddy par an.

Entre 1970 et 1975 la production de paddy devrait connaître un essor remarquable

124.000 t en 1975 dont près de 24.000 t seraient exportables. Il paraît normal de prévoir l'usinage de la totalité des exportations venant s'ajouter à l'évolution probable de la demande intérieure en faveur du riz usiné. Cette évolution justifie en outre la diffusion dans les villages centres de 70 petits groupes moto-décortiqueurs pouvant produire environ 21.000 t de riz.

D'ici à 1975, y compris l'usine SATMACI pourraient être montées 8 rizeries représentant approximativement

investissements : 248 millions CFA dont 128 en bâtiment T.P. et 120 en matériel (1)

emplois :	cadres	8
	employés et chauffeurs	8
	maîtrise	16
	ouvriers professionnels	24
	manoeuvres	120
	TOTAL	176

(1) Ces chiffres adoptés en conformité avec le plan national, semblent n'avoir pas tenu compte de la hausse des prix des équipements intervenus depuis quelques années. Notre propre estimation donne 310 millions.

En fait il y aurait intérêt à concentrer à Man au moins 2 ou 3 de ces unités en prévoyant dès le départ une installation extensible. Une autre rizerie pourrait se situer à Donané.

Bien que cette activité puisse être le fait du secteur privé, il paraît préférable de suivre la voie ouverte par la SATMACI. Des économies sur le personnel le plus qualifié - donc le plus coûteux - peuvent être réalisées si un organisme unique gère les rizeries; des économies d'investissements et d'entretien peuvent aussi résulter de la standardisation du matériel installé. Il n'est pas nécessaire que l'organisme de gestion des rizeries soit confondu avec la Société ou l'office d'aménagement chargé de la modernisation rurale; mais il est indispensable que l'intervention des rizeries soit strictement harmonisée avec le développement de la production rizicole pour que des contrats d'achat puissent être passés avec les paysans acceptant de pratiquer l'assolement; c'est un élément essentiel de motivation des exploitants ruraux.

Production attendue en 1975 (valeurs en millions C.F.A.)

Riz marchand pour la consommation humaine :

24.840 t à 34 F/kg =	837.8
brisures 710 t à 15 F/kg =	10.8

Issues utilisables en alimentation du bétail

1.840 t à 5 F/kg =	9.2
--------------------	-----

Total valeur production sortie usine	857.6
--------------------------------------	-------

Imputs	740.2
--------	-------

Estimation valeur ajoutée brute	117.4
---------------------------------	-------

dont estimation salaires	37.5
--------------------------	------

" " amortissement	22.5
-------------------	------

" " impôts indirects	0.8
----------------------	-----

Le délai de récupération afférent à cette activité est estimé à 2.5 ans

2. Traitement industriel du coton.

Le traitement du coton peut comporter toute une cascade de stades successifs : égrenage, filature, tissage, teinture, confection ou bonneterie.

Seul le premier stade - égrenage - est évoqué ici dans le cadre du projet directeur de modernisation rurale dont il est véritablement partie intégrante. Dès lors que l'on prévoit la production de 5 400 t de coton graine en 1970 et 17 000 t de coton graine en 1975 par les exploitants modernisés, il serait peu raisonnable de ne pas égrener sur place l'essentiel de cette production.

A partir de 12.000 t de capacité (en coton graine) un égrenage peut alimenter une huilerie mixte graines de coton/arachides. Une telle production serait atteinte en 1973. Il y aurait donc lieu d'installer pour cette époque un atelier d'égrenage d'une capacité de 12.000 t pouvant être portée à 18.000 t en 1975, si la production le justifie.

En attendant que le seuil de 12.000 t soit atteint, la production devrait être égrenée dans les usines existantes et à créer dans les départements du Centre et du Nord auxquelles elles peuvent apporter un appoint utile en période de lancement.

Investissement approximatif (pour 18.000 t) : 100 millions CFA dont 20 de bâtiment et TP, plus les logements : les hangars à coton sont prévus au titre des villages centres.

Emplois : une centaine

Production attendue en 1975

- fibres : 18.000 x 35% = 6.300 t à 120 F/kg	756.0 millions
- graines et linters = valorisés environ à	22.0 "
par cession à l'huilerie	
Total valeur production sortie usine	778.0 "
Estimation inputs : (dont coton graine 576 millions)	628.6
Estimation valeur ajoutée brute	149.4
dont estimation salaires	30.0
" " amortissements	24.0
" " impôts indirects	1.6

Les stades suivants de la transformation des fibres peuvent être dissociés du projet de modernisation rurale.

- Les graines sont normalement traitées en huileries.
- Man constituerait une localisation favorable.
- Il paraît normal de confier l'égrenage à la C.F.D.T.

Le délai de récupération afférent à ce projet est estimé à 1 an.

3. Traitement industriel de l'arachide

Les exploitants agricoles doivent produire :

- en 1970 : environ 2.500 t d'arachides coques
(contre 600 en 1963)
- en 1975 : environ 7.000 t d'arachides coques
(4.400 t graines)

D'après les perspectives du plan une même usine traitant 12 à 15.000 t de graines de coton peut absorber 4.000 t de graines d'arachides : la production prévue du département se prêterait donc très bien à l'alimentation d'une unité mixte à installer entre 1973 et 1975. Sous réserve d'un éventuel complément en graines de coton qui serait à importer des régions limitrophes du département du Nord.

Investissement : 100 millions CFA dont 18 de bâtiments TP et 82 de matériel outillage.

Emplois : 60

Huile brute de coton : 1.840 t x 50 F 92 millions

Huile brute d'arachide : 1.800 x 80 F 144 "

Tourteaux d'arachides : non valorisé

Tourteaux de coton : " "

Total valeur production sortie usine 236.0 "

Estimation inputs 170.7

Estimation valeur ajoutée. 65.3

dont estimation salaires et charges. 15.7

" " amortissements 8.5

" " impôts indirects 14.4

Le délai de récupération afférent au projet est estimé à 2 ans.

4. Rappel des unités artisanales de transformation des produits, prévues par le projet directeur de modernisation rurale

Le "projet directeur" prévoit l'implantation en brousse, et principalement dans les villages-centres, de petits matériels de traitement des produits agricoles.

Une première tranche d'équipement est prévue à titre de démonstration et s'achève en 1970. On estime que les matériels correspondants seront hors d'usage en 1975.

Une deuxième tranche, qui prend le relais de la première en la recouvrant partiellement, correspond aux équipements qui seront achetés par des particuliers ou par des groupements d'exploitants. (Achats favorisés par l'attribution de crédits).

Les caractéristiques du parc de matériels en service en 1975 et mis en place au titre du "projet directeur", peuvent être résumées comme suit :

A - MATÉRIELS DE TRANSFORMATION INTERVENANT "EN AMONT" DE LA PRODUCTION AGRICOLE

La valeur ajoutée afférente à l'activité de ces matériels est incluse dans la valeur des produits agricoles et les charges résultant de leur fonctionnement sont imputées aux exploitations agricoles.

1°/ *Décortiqueurs à café*

nombre : 290	valeur : 58 millions (décortiqueurs à moteur)
--------------	--

capacité estimée : 26 000 tonnes de café marchand soit la totalité de la production.

La quantité de café produite dans la région aurait justifié une installation industrielle de conditionnement. Toutefois le gain en poids sur les déchets que l'on évite ainsi d'exporter est peu élevé. Il se peut par ailleurs que les exportateurs préfèrent mélanger le café de Man (relativement bon) à celui d'autres régions pour en relever la qualité.

Une remarque du même genre peut être faite pour le cacao. Dans ce cas, le gain de transport obtenu en traitant sur place les fèves produites en 1975 aurait atteint 3 500 t de déchets. Mais les industriels ne souhaitent pas transformer sur place les fèves de qualité exportable et il est dans ces conditions très improbable qu'une usine à beurre de cacao puisse être montée dans la région au cours de la période planifiée.

Il n'a pas été prévu de dépenses pour les bacs à fermentation, ces installations pouvant être réalisées économiquement en matériaux locaux.

2°/ *Batteuses à paddy (dépiqueuses + tarares)*

nombre : 138 dépiqueuses et 54 tarares. (le tout à moteur)	valeur : 31.5 millions
---	------------------------

capacité : 37 500 t de paddy par an, correspondant aux tonnages absorbés par les rizeries. On a estimé que des moyens de battage mécanique repartis dans les villages permettraient les paysans à s'adapter à la vente aux usines par grosses quantités.

3°/ *Moulins à maïs*

nombre : 1.320 (engins à bras), valeur 52.8 millions
capacité : A) 13.800 t de concassage pour aliments du bétail
B) 1.350 t de farine.

L'activité de concassage pour le bétail fait partie intégrante de la production.

Les quantités de maïs disponibles en 1975 après satisfaction des besoins des hommes et des animaux ne suffisent pas à justifier une maïserie. Le maïs disponible pourra être exporté de la région soit vers l'étranger (des propositions d'achat ont été faites mais à très bas prix) soit vers une maïserie éventuellement implantée en un lieu plus central du territoire national.

B - MATERIELS AGRICOLES DE TRANSFORMATION INTERVENANT "EN AVAL" DE LA PRODUCTION AGRICOLE

1°) *La mouture de farine de maïs*

par les moulins dont il vient d'être question occasionne une valeur ajoutée qui peut-être estimée à 12 millions environ. Cette valeur ajoutée consistera en un "solde d'exploitation" bénéficiant aux femmes des villages

2°) *Décortiqueurs à riz*

nombre : 70 valeur 21 millions (décortiqueurs à moteur).

capacité : 20 000 t de riz provenant de 33 300 t de paddy. On estime que ces engins travailleront principalement à façon pour traiter des petites quantités destinées à être consommées sans commercialisation

La valeur ajoutée afférente à cette activité peut-être estimée à 121 millions

La destination de cette valeur ajoutée dépend de la forme que prendra l'activité de décor-ticage. si les décortiqueurs appartiennent à des groupements d'exploitants, les salaires et les soldes d'exploitation retourneront, en fait, aux paysans. La tranche annuelle d'amortisse-ment peut-être évaluée à 4,2 millions

C - AUTRES EQUIPEMENTS POSSIBLES

1°/ *Manioc*

Si une unité industrielle de transformation du manioc devait être créée, ce ne serait pas dans le département de l'Ouest. Il n'est pas exclu, en revanche, qu'une telle unité soit créée en un lieu plus central du territoire national et s approvisionne partiellement dans la région de Man. Celle-ci devrait alors offrir des cossettes séchées d'un transport pas trop onéreux. Il est possible de produire ces cossettes au moyen de fours artisanaux fonctionnant au niveau d'un village et construits avec des matériaux de récupération. Ces fours peuvent servir également à déshydrater les noix de cola. On a estimé que leur construction n'occasionnerait pas de dépense monétaire notable, et en l'absence d'éléments suffisants on n'a pas estimé la valeur ajoutée qui résulterait de leur fonctionnement. On a simplement prévu qu'environ 5 000 t de manioc pour-raient trouver un débouché de ce type en 1985.

L'unité industrielle extérieure devrait disposer à l'échelon départemental d'une organi-sation de collecte des cossettes provenant des ateliers villageois.

On conçoit fort bien que cette organisation se réduise à un responsable venant animer sai-sonnièrement le dispositif d'écoulement des produits mis en place au titre des villages-centres.

2°/ *Cola*

Les memes installations artisanales de séchage pourraient servir à déshydrater des noix de

cola destinées à une éventuelle usine de transformation située à l'extérieur du département. On peut répéter ici les remarques faites pour le manioc. Le débouché offert en 1975 a été estimé sous toutes réserves à 1000 t de noix fraîches

3° / Tabac

Le tabac de type industriel produit dans la région ne pourra être absorbé par les usines de Bouaké que dans les premiers temps du lancement de cette culture. Le marché national ne justifiant pas l'installation d'une manufacture à Man. Les 590 t de tabac prévues pour 1970 et les 1 800 t prévues pour 1975 dans le département ne pourront être effectivement produites que si un contrat peut être passé avec une organisation du genre de la SEITA. Les feuilles sèches seraient alors exportées

4° / Viande

On rappelle que le projet directeur prévoit, au titre de l'infrastructure locale l'installation d'environ 24 petits abattoirs dans les villages centres correctement alimentés en eau. Cet équipement ne crée pas directement de valeur ajoutée. Il facilite le travail des bouchers et favorise le contrôle sanitaire des bêtes abattues. Il peut de surcroît conduire à la récupération de certains déchets en vue de l'alimentation du bétail.

En résumé la production de base de l'assolement à vulgariser le riz, et deux autres productions importantes de cet assolement l'arachide et le coton peuvent faire l'objet d'une transformation industrielle sur place

Le maïs, les légumineuses, les vivrières, les issues de riz et les tourteaux d'arachide peuvent être consommés en partie par le bétail, mais les réactions des paysans en matière d'alimentation rationnelle du bétail sont très incertaines. Il est hasardeux de prévoir la nature des aliments à produire et leur mode de diffusion. Dans ces conditions il a paru préférable de se limiter à petit équipement artisanal au niveau des villages centres. Cela permet d'expérimenter des formules d'aliments et des modes de présentation adaptés aux besoins locaux sans risquer des investissements importants. Les résultats obtenus à ce niveau permettront peut-être d'envisager vers la fin de la période planifiée une unité industrielle liée aux rizeries et à l'huilerie arachide-coton.

RECAPITULATION DES PROJETS D'EQUIPEMENT PRODUCTIF

DIRECTEMENT LIES AU PROJET DE MODERNISATION RURALE

	INVESTISSEMENTS 1966 - 74			PRINCIPAUX RESULTATS							
	Bâti- ment TP Travaux ruraux	Maté- riel Outi- lage	TOTAL	Valeur ajoutée brute		Salaires versés		Impôts indi- rects	Emplois		Délais de ré- cupé- ration
				1975	Stade défi- nitif	1975	Stade défi- nitif	1975	1975	Stade défi- nitif	Années
	Mil- lions	Mil- lions	Mil- lions	Mil- lions		Mil- lions					
Rizeries	128	120	248	117	id	37	id	8	176	id	2.5
Egrenage coton	20	80	100	149	id	30	id	1.8	100	id	1
Huilerie arachide coton	18	82	100	65	id	16	id	14.4	60	id	2
Ensemble	166	282	448	331	id	83	id	17.0	336	id	-
Première période 1966 - 1969	32	30	62	dont 32 capitaux publics				(une participation pu- blique de 51% est re- commandée)			
Deuxième période 1970 - 1974	134	252	386	dont 197 capitaux publics							

**V - PROJETS D'EQUIPEMENTS PRODUCTIFS SANS LIEN DIRECT AVEC
LE PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE**

1. Bloc palmier à huile assorti de plantations villageoises

Le département présente, dans la région de Danané surtout et aussi au Sud de la route Toulepleu-Guiglo, les conditions climatiques les plus favorables au palmier à huile que l'on puisse rencontrer en Côte d'Ivoire. En outre, près de Danané, les sols semblent devoir être très convenables, mais cette région est soit très peuplée, soit très accidentée et en partie constituée en réserve botanique, de sorte qu'il est difficile d'y délimiter des blocs palmiers aussi grands que dans les régions de basse côte. Ce n'est toutefois pas pour cette raison, mais à cause de l'éloignement d'Abidjan que le département n'a pas été retenu au titre du plan général palmier à huile : le coût de transport rend l'huile de Man non compétitive à l'exportation Outre-Mer.

En revanche, si une voie lourde est ouverte sur San Pedro, si l'on envisage de fournir le marché intérieur, en particulier le département du Nord, la région de Man est très bien placée. La capacité de ce marché est certes limitée mais il paraît possible d'y écouler dans quelques années, 3.000 à 4.000 t d'huile par an.

Dans cette optique, on peut envisager une usine de 6 tonnes/heure qui, en tournant à 1 poste, absorberait :

pendant 6 mois pleins	6 × 1.200 t =	7.200 t
6 mois creux	6 × 800 t =	3.600 t
TOTAL		10.800 t de régimes/an

quantité correspondant à une plantation industrielle de 650 hectares. Une telle superficie peut être trouvée dans la région.

Des plantations villageoises pourraient être créées dans les alentours et atteindre une superficie égale à celle de la plantation, avec le même rendement, ce qui permettrait de faire marcher l'usine à 2 postes.

Investissement à prévoir

- usine (bâtiment TP = 72 5, outillage 235 5)	308 millions
- plantation industrielle 650 ha × 300 000 F	195 "
- plantations villageoises 650 ha × 100 000 F	65 "
Total investissement jusqu'à l'entrée en production	568
Emplois : plantation 140 usine 68	
Valeur de la production (au stade définitif)	
4.320 t d'huile à 50 F	216.0 "
929 t de palmistes à 25 F	23.2 "
	239.2 millions

en 1975 la production atteindrait seulement	215,3 millions
Estimation des inputs (en 1975)	40,5 "
" valeur ajoutée (en 1975)	174,8 "
dont estimation salaires (11 usine, 24 plantation)	35,0 "
" " amortissements (30,8 usine + 11,0 plantation)	41,8 "
" " impôts indirects	2,3 "

Il apparaît un solde très important dû en grande partie à la production des régimes en plantations villageoises.

On souligne que cette proposition est conditionnelle et dépend :

- soit de l'ouverture d'une voie lourde sur San Pedro
- soit des conclusions d'une étude de marché à effectuer dans le département du Nord et les pays limitrophes pour voir si et dans quelle mesure les possibilités d'absorption dépassent l'offre prévisible d'huile artisanale.

Le "délai de récupération" afférent au projet est estimé à 7,5 ans environ à partir de la première année d'investissement, et à 5 ans à partir de l'année centrale de la période d'investissement.

2. Plantation d'hevea éventuellement assortie de plantations villageoises

Le département présente, dans la région de Tai et surtout dans celle de Danané, des conditions climatiques à priori très favorables aux hévéas et, à première vue, meilleures pour la saignée que dans les zones cotières. Mais en l'absence de reconnaissance pédologique ad hoc on ne peut affirmer qu'il sera possible de délimiter un espace suffisant de bons sols qui ne soient ni trop accidentés, ni englobés dans une réserve botanique, ni déjà utilisés par les habitants.

L'hévéaculture étant hautement technique il est souhaitable que la plantation permette d'amortir une équipe complète de techniciens qualifiés. Il faudrait vraisemblablement produire 3.000 t donc trouver 2.000 ha.

L'investissement serait de $2.000 \times 350.000 \text{ F}$: 700 millions pour la plantation, et d'environ 300 millions pour l'installation industrielle et les bâtiments divers, dont environ 88 millions de bâtiments, et 234 millions de matériels et outillages.

Les emplois créés seraient au nombre de plus de 700 pour la plantation en fonctionnement et d'environ 50 pour l'usine.

Valeur de la production : 3.000 tonnes à 120 F.
360 millions CFA à plein régime (1980)

En 1975, valeur production : 46,8 millions

Estimation des inputs	4 9 (en 1975)	37 5 en 1980
" valeur ajoutée	41 9 (en 1975)	322 5 en 1980
dont estimation salaires	43 5 (en 1975)	83 7 en 1980
" amortissements	35 0 (en 1975)	54 2 en 1980

L'exploitation est en perte en 1975 car elle n'a pas encore atteint sa pleine capacité c'est pourquoi elle ne paie pas d'impôts

Pour pouvoir utiliser à l'ouverture de la plantation d'hévéas le même gros matériel ayant servi au bloc palmier il est recommandé d'entreprendre la plantation d'hévéa en 1968 le bloc palmier étant supposé réalisé en 1967. Cela souligne l'intérêt qui s'attache à la poursuite prochaine des études de I I R C A dans la région

Le délai de récupération afférent au projet est estimé à 12 5 ans à partir de la première année d'investissements et à 11 ans à partir de l'année centrale de la période d'investissements.

Si une voie d'évacuation lourde était ouverte vers San Pedro la région de Tai pourrait faire l'objet d'une colonisation systématique et d'une exploitation très importante au moyen du palmier à huile et de l'hévéa. Les perspectives de développement du département seraient alors sensiblement relevées. Compte tenu de l'ampleur des investissements éventuels et de l'inachèvement des études de I I R C A ce projet est présenté à titre d'option.

3. Exploitations forestières et scieries

L'étude du potentiel forestier du département reste à faire. La détermination de ce potentiel dépend d'ailleurs largement des intentions des pouvoirs publics relativement à la mise en valeur de la région Sassandra Cavally qui peut se concevoir de manières très diverses et qui fait l'objet d'une programmation spéciale par un bureau d'études américain.

Dès lors on relèvera ici seulement les projets effectifs d'installation de scieries.

Deux projets ont été agréés par l'Administration

une scierie à Zagne

une scierie à Guiglo

Les investissements actuellement en cours doivent être réalisés pour l'essentiel dans l'année qui vient et être achevés fin 1967. Ils atteindront environ 145 millions pour les scieries dont 58 millions de bâtiments TP et 87 millions de matériel et outillage.

Les emplois créés seraient au nombre de 200 dont 20 cadres et employés et 15 ouvriers qualifiés.

A pleine capacité les 2 scieries produiraient 20 000 m³ de sciages à 12 000 F ex usine soit 240 millions C.F.A.

Elles absorberont environ 37 000 m3 de grumes. Il y a lieu de penser que ces 37 000 m3 traités en scieries représenteraient environ 30% des abattages réalisés par les exploitants sur leurs chantiers forestiers. Les abattages totaux réalisés par les deux exploitants atteindraient donc environ 123 000 m3 dont 86 000 expédiés en grumes hors du département.

L'activité nouvelle créée dans la région se répartit donc en deux branches :

3). Exploitation forestière

Contrairement aux exploitations existant en 1963, les entrepreneurs forestiers en voie d'installation effectueront très probablement par leurs propres moyens le transport de leurs grumes. Les bois exportés peuvent donc être pris en compte au prix F.O.B. Abidjan, soit 12.000 F CFA le mètre cube.

Les investissements nécessaires aux exploitations nouvelles sont estimés très approximativement à 250 millions dont 50 de bâtiment TP, et 200 de matériel; les emplois créés seraient au nombre de 900 dont une vingtaine de cadres.

Estimation valeur production :	86 000 m3 à 12.000 F	1.032,0 millions
	37.000 m3 à 1.800 F	66,6 "
	ensemble	1.098,6
Estimation des inputs :		434,5 "
de la valeur ajoutée.		664,1 "
Dont estimation salaires et charges		212,7 "
amortissement		83,9 "
impôts indirects		119,2 "

(On notera que les impôts indirects comportent dans le cas du bois les taxes à l'exportation).

Cette estimation suppose que le bois est exporté par San Pedro. En attendant qu'il en soit ainsi les forestiers devront supporter chaque année 200 millions de francs supplémentaires de transport ce qui placerait leur exploitation à la limite de la rentabilité.

On souligne à nouveau que ces estimations portent uniquement sur les exploitations forestières appartenant aux mêmes entreprises que les scieries projetées. Ces exploitations disposeraient d'environ 180.000 ha de permis. Or des permis en quantité double (375.000 ha) sont attribués depuis 2 ans et plus à d'autres entreprises qui jusqu'à présent ne les ont pas exploités. Il est impossible de savoir quand ces entreprises décideront d'utiliser leurs permis. Le plus vraisemblable est que cette exploitation commencera quand sera ouverte une voie sur San Pedro.

32. Sciage

Estimation valeur production	20 000 m ³ × 12 000 F	240 0 millions
Estimation des inputs (dont grumes 67 millions)		128 0
Estimation valeur ajoutée		112 0
dont estimation salaires et charges		52 0
amortissement		12 2
impôts indirects		10 8

4. Equipement touristique

La vocation touristique de la région de Man est une de ses caractéristiques les plus connues

L'office du Tourisme prévoit dans l'immédiat la création d'un hôtel de 20 chambres pour un coût d'environ 25 millions

Emplois à prévoir 10 dont 1 cadre

Estimation chiffre d'affaires de l'hôtel	12 0 millions
valeur ajoutée	7 0
Dont estimation salaires	4 0
amortissements	1 5
impôts	0 5

5. Aménagements de grands bas fonds en vue de la riziculture (et éventuellement du maraîchage)

Le Gouvernement étant intéressé par la riziculture inondée, une annexe spéciale est créée à l'étude de cette possibilité

Les recensements opérés par les services agricoles, limités aux zones pénétrées par l'homme, font état d'un peu plus de 1 000 hectares de bas fonds aménageables dans le département. La plupart d'entre eux sont d'une superficie très réduite, un seul dépassant 100 hectares.

Or l'étude jointe en annexe montre qu'un aménagement cultivable au tracteur doit dépasser 50 hectares. C'est pourquoi l'essentiel de l'action prévue en matière de riziculture irriguée a été incluse dans le projet directeur de modernisation rurale sous forme de micro-aménagements cultivables à la main (2 200 hectares de terrains dont la majeure partie, à cause de leur petite taille, a échappé au recensement).

Il est certainement possible sous réserve d'enquêtes pédologiques de détail de procéder à quelques aménagements cultivables au tracteur. Le coût de 1 hectare aménagé dans la région de vrait ressortir à 170 000 Francs de travaux plus 14 000 Francs d'études préalables.

Malgré le rendement élevé qui devrait être obtenu sur ces périmètres (6 t de paddy par hectare et par an) leur production globale restera en tout état de cause très faible par rapport à la production régionale (1 000 ha entièrement aménagés ne donneront que 6 000 t contre 124.000).

On peut donc négliger la production qui résultera des grands aménagements qui pourraient être réalisés.

Le prix de revient du riz obtenu sur ces aménagements sera forcément grevé de charges d'amortissement non négligeables de sorte qu'il ne paraît pas nécessaire dans l'état actuel des possibilités et des besoins de recommander la création de tels aménagements dans le département (alors que dans d'autres régions ils constituent la seule solution possible pour développer la riziculture).

6. Filature et tissage de coton

Le plan prévoit des filatures d'environ 3 000 tonnes de capacité. Le tonnage de fibres sortant de l'égrenage local en fin de période (6 300 t) justifierait donc deux filatures. Pour être prudent et pour tenir compte des mélanges pratiqués par les industriels on pourrait prévoir une seule usine de ce type, le reste de la fibre étant traité hors du département.

Une filature tissage absorbant 3 300 t de fibres produirait

3 000 t de fibres à 465 F	1 395 millions
2 750 t de tissus à 870 F	2 390 millions

Les investissements totaux (filature et tissage) seraient de l'ordre de 2600 millions C.F.A. dont 600 Millions de bâtiment TP et 2 000 millions de matériel outillage.

Les emplois créés seraient au nombre de 666

Estimation valeur production	2 390 millions sortie usine
inputs (dont 396 millions de coton fibre)	804
valeur ajoutée	1 586
Dont estimation salaires	295
amortissements	238

C'est dire l'intérêt qui s'attacherait à la création d'une telle industrie.

Mais l'ampleur des investissements à engager, l'absence d'énergie bon marché, le fait que le marché départemental demeurerait en 1975 inférieur à la production escomptée, tendent à faire

RECAPITULATION DES PROJETS D'EQUIPEMENT PRODUCTIF SANS LIEN DIRECT AVEC LE PROJET DIRECTEUR

(Les % entre parenthèses indiquent la proportion recommandée de capitaux publics)	INVESTISSEMENTS 1966-74			PRINCIPAUX RESULTATS								
				Valeur ajoutée brute		Salaires versés		Impôts indirects		Emplois créés		
	Bâtiment TP travaux ruraux	Matériel Outillage	TOTAL	en 1975	au stade définitif	en 1975	au stade définitif	en 1975	au stade définitif	en 1975	au stade définitif	Délais de Récupération
	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions			en années
Bloc palmier et plantations villageoises (30%)	332	236	568	175	202	35	36	2	3	200	208	6
Bloc Hévéa (30%)	766	234	1.000	42	322	43	84		6	300	750	11
Grands bas fonds (100%)	p.m											4,5
Filature tissage	p.m											2,5
TOTAL OPTION	1.098	470	1.568	217	524	78	120	2	9	500	958	-
Exploitations forestières	50	200	250	664	664	213	213	119	119	900	900	1
Scieries	58	87	145	112	112	52	52	11	11	200	200	2
Hôtel touristique (30%)	20	5	25	7	7	4	4	E	E	10	10	4
Total retenu (entièrement en période 1966-1969)	128	292	420	783	783	269	269	130	130	1.110	1.110	-
Rappel équipement industriel lié au projet directeur	166	282	448	331	331	83	83	17	17	336	336	
Total équipement industriel (retenus)	294	574	868	1.114	1.114	352	352	147	147	1.446	1.446	
1ère période 1966-69	160	322	482	dont 39 capitaux publics								
2ème période 1970-74	134	252	386	dont 197 capitaux publics								

rejeter l'idée qu'une filature tissage sera effectivement installée dans la région avant la fin de la période planifiée. Il importe d'en lancer l'idée, car seules des industries de ce type paraissent de taille à fournir des emplois urbains en nombre suffisant. Mais il faut admettre que la réalisation ne se fera pas avant que Man soit relié à Abidjan par une route goudronnée, et à un véritable port de l'Ouest par une voie lourde. Ce projet est donc cité à titre indicatif et n'est pas inclus dans le programme 1966-75.

VI - INFRASTRUCTURE

On qualifie d'infrastructures économiques celles qui conditionnent le plus directement la production. Dans le présent chapitre on rassemblera sous ce titre les rubriques suivantes :

Routes et aérodrômes
Télécommunications
Electricité
Eau et voirie urbaines

Ce regroupement est sans aucun doute hétérogène à de nombreux points de vue. En particulier les routes entraînent des charges d'entretien sans contrepartie directe alors que les télécommunications, l'eau et l'électricité sont vendues comme des produits.

Il a paru logique de grouper adductions d'eau et voirie, cette dernière étant conçue sur tout comme un assainissement qui doit normalement compléter la première. En outre il est avantageux dans la pratique d'exécuter ces travaux simultanément.

Les services techniques s'occupant spécifiquement de la production pourraient logiquement être considérés comme une infrastructure économique mais conformément à l'habitude ils ont été classés en infrastructure administrative.

I. Infrastructure économique

1) Routes et Aérodrômes

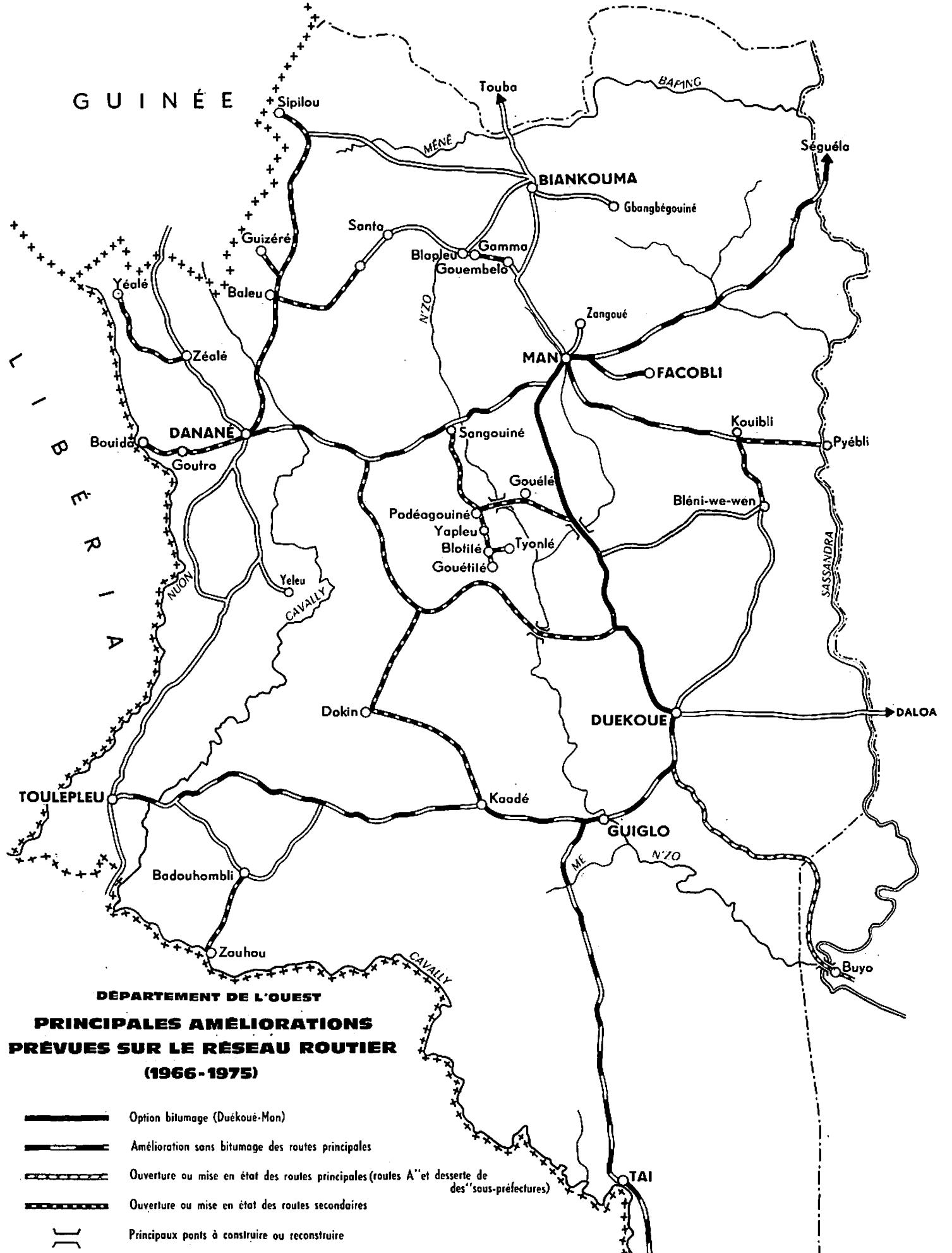
L'analyse de la situation actuelle (voir chapitre I) a souligné l'influence néfaste exercée sur l'économie de la région par son éloignement d'Abidjan et de la mer. Or pour ce qui est de la mer cet éloignement est tout relatif et peut être réduit environ de moitié par l'ouverture d'une liaison lourde vers le port de l'Ouest (San Pedro) dont les travaux viennent d'être entrepris.

Pour ce qui est d'Abidjan la distance ne peut guère être raccourcie mais la route peut être considérablement améliorée.

Ces deux grandes liaisons sont d'une importance déterminante pour le développement à long terme de la région. Il ne faut pas pour autant perdre de vue la desserte locale des campagnes du département, c'est même le domaine qui requiert les interventions les plus urgentes.

11). Liaisons routières intérieures au département

On rappelle qu'au programme important d'ouverture et d'amélioration des pistes reliant les


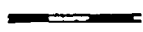
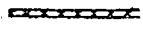




GUINÉE

LIBÉRIE

DÉPARTEMENT DE L'OUEST

PRINCIPALES AMÉLIORATIONS PRÉVUES SUR LE RÉSEAU ROUTIER (1966-1975)

-  Option bitumage (Duékoué-Man)
-  Amélioration sans bitumage des routes principales
-  Ouverture ou mise en état des routes principales (routes A'' et desserte de des''sous-préfectures)
-  Ouverture ou mise en état des routes secondaires
-  Principaux ponts à construire ou reconstruire

villages satellites aux villages centres est intégré dans le projet directeur de modernisation rurale pour sa réalisation il est fait appel à la participation au travail des villageois. Les dépenses monétaires prévues sont estimées à 400 millions

Le réseau actuel permet d'assurer l'essentiel des liaisons à moyenne distance à l'intérieur du département. Les lacunes à combler portent sur la liaison directe Duekue Danané par Kahen et sur la desserte du Nord Ouest route Sipilou Danané et Sipilou-Biankouma. En se référant au programme décennal établi par l'arrondissement des Travaux Publics on peut estimer à environ 700 millions les dépenses à consentir d'ici 1975 avec un gros effort dès le début pour la création et l'amélioration des routes secondaires (routes C) (410 kms environ)

Les crédits requis pour l'amélioration des routes principales sans bitumage s'élèvent de leur côté à environ 1 milliard d'ici 1975 (450 kms environ)

112. Liaisons routières avec l'extérieur

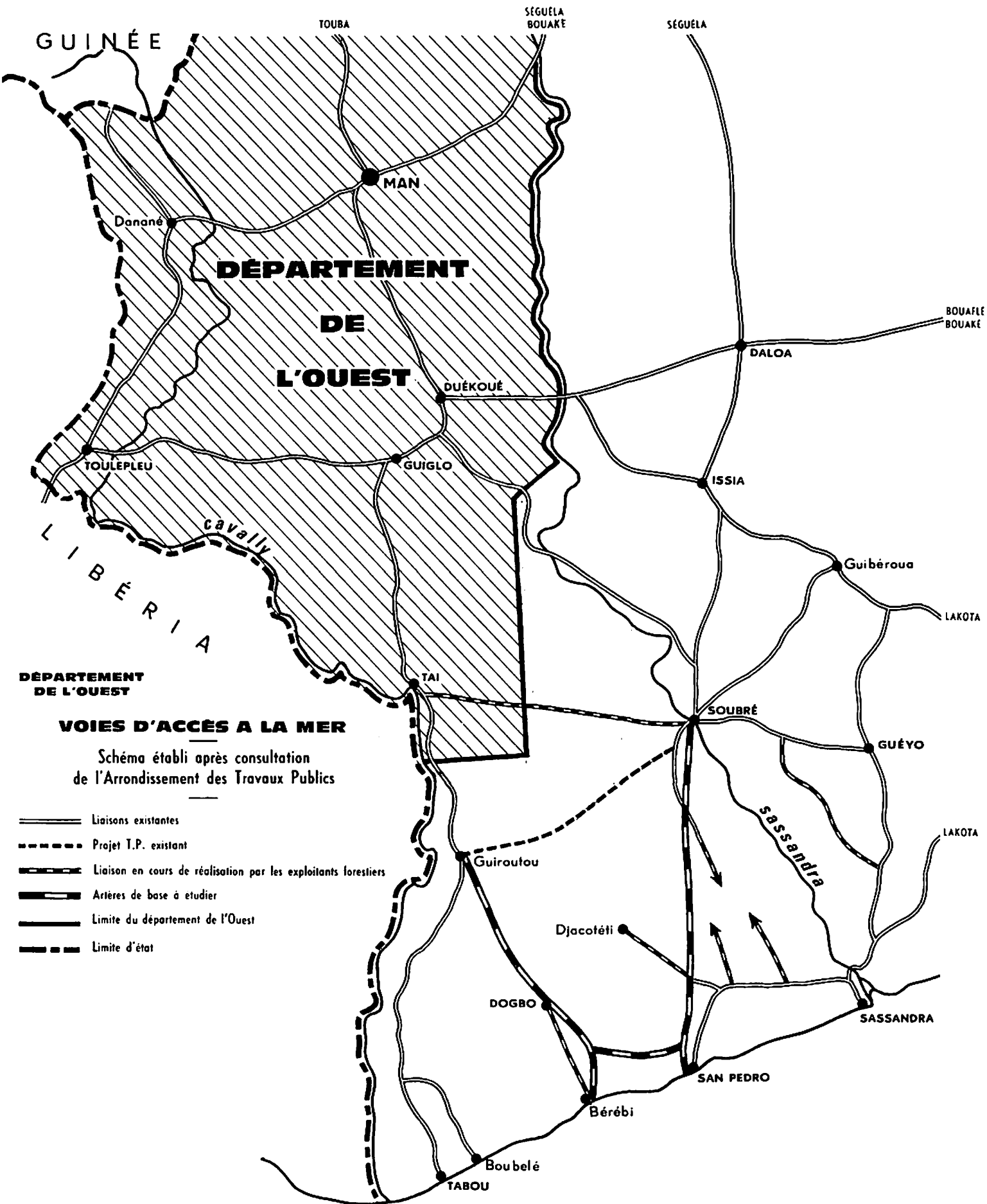
La question des liaisons routières avec l'extérieur et plus généralement le développement à long terme du département est dominée par l'éventualité d'un débouché direct sur un port moderne situé sur la partie Ouest de la côte. On sait qu'un tel port est prévu à San Pedro mais on ignore dans quels délais ce port sera en mesure d'exporter autre chose que le bois de son arrière pays et de procéder à l'essentiel des importations habituelles. Quoiqu'il en soit les efforts conjugués des Travaux Publics et des forestiers aboutiront sûrement à l'établissement avant 1975 d'une liaison permanente et sans bacs vers San Pedro soit via Tai Guiroutou soit via Buyo Soubre soit même simultanément par les deux côtes. Une route Soubre Tai est déjà en treprise par la société forestière Juhen et Wolf

L'amélioration de la route de Tai est déjà comptée au titre du paragraphe précédent (amélioration des routes principales). La voie la plus intéressante par sa situation paraît être celle passant par Duekue Buyo. Le programme décennal des Travaux Publics envisageait la construction en 1968 du pont de Buyo sur le Sassandra (hors du département). Un certain retard sur ce programme est à craindre. A l'intérieur du département il y aurait lieu de refaire complètement une fois le pont en service la piste actuelle. Les travaux peuvent être estimés à environ 600 millions CFA (50 kms à 12 millions). Grâce à cet investissement qui serait à entreprendre en 1970 la région disposera en 1975 d'un débouché sur la mer situé à 350 kms de Man au lieu de 600 kms pour Abidjan. Surtout la région forestière inexploitée du Sud se trouvera à 200-250 kms de la mer au lieu de 500 à 600. Des cultures intéressantes comme le palmier à huile et parfois même la banane peuvent alors être envisagées. Les importations pondéreuses peuvent être réalisées à meilleur compte.

Toutefois malgré notre conviction qu'une liaison permanente et sans bac avec San Pedro doit être d'une manière ou de l'autre (initiative des forestiers ou des services publics) établie d'ici 1975 il a été jugé hasardeux de fonder un programme de grandes plantations comportant des investissements très lourds sur une infrastructure encore à créer.

Il paraît en revanche très probable que l'économie de la région pourra à partir de 1975 aborder un deuxième stade plus favorable.

Quelle que soit l'importance éventuellement prise par San Pedro Abidjan reste la capitale



et l'existence d'une liaison excellente avec cette ville demeure indispensable (ne serait-ce que psychologiquement). Le programme normal de bitumage des routes par le Service des Travaux Publics devrait atteindre le fleuve Sassandra vers 1975 (et Duekue vers 1977). Il serait opportun d'entreprendre et d'achever durant la période 1971-75 le bitumage de la section Man-Duekue qui sera commune au trajet Man-Abidjan et Man-San Pedro. Le coût de bitumage peut être évalué à 720 millions CFA. Ces travaux ont pourtant dû être exclus des prévisions fermes d'équipement pour ne pas gonfler exagérément le volume des investissements publics.

Il n'est cependant pas douteux que ce bitumage comporterait des effets d'entraînement économique nettement supérieurs à ceux des projets de radio-télévision, par exemple, qui coûtent presque aussi cher.

L'échéancier très approximatif dressé ci-après respecte les ordres de grandeur envisagés, par catégorie de travaux, par le Service des Travaux Publics. Il tient compte de la nécessité pour faciliter le mouvement de modernisation rurale, ainsi que de l'ordre logique : pont de Buyo, route Buyo-Duekue, et simultanément bitumage Duekue-Man et renforcement important Duekue-Danané. Une certaine régularité des investissements étant nécessaire pour ne pas provoquer des installations et des départs intempestifs d'entreprises, toujours coûteux, on a joué pour l'obtenir sur les routes secondaires (après l'effort important du début) et le bitumage urbain.

L'ordre de grandeur de l'ensemble des dépenses prévues demeure modeste par rapport aux prévisions à l'échelon national (19 milliards en 5 ans).

113. Aérodrômes

Il est recommandé de supprimer la principale cause d'impraticabilité de l'aérodrome de Man, desservi par Air-Ivoire, en bitumant la piste. Coût approximatif = une centaine de millions

ECHEANCIER APPROXIMATIF DES TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROPOSES POUR LE DEPARTEMENT DE L'OUEST (1965-1974)										en millions CFA		
	1964 à 66	1967	1968	1969	Somme jus- qu'en 1969	1970	1971	1972	1973	1974	Somme 1970- 1974	Somme totale
Amélioration des routes principales (sans bitumage)	30	60	200	280	550	50	60	160	100	100	470	1020
Ouverture et amélioration des routes secondaires	120	250	50	50	470			40	90	90	220	690
Ouverture route Buyo-Duekue						200	200	100	100		600	600
Bitumage route Section Man-Duekue pour mémoire (720)												
Bitumage ville (villes ayant déjà leur adduction d'eau)									30	60	90	90
Ouvrages d'art	55		55	20	130					80	80	210
Ensemble	205	310	305	330	1150	250	260	300	320	330	1460	2610

12. Télécommunications

121. Poste

Il est envisagé d'améliorer le bureau de Duekue et d'équiper en bureaux les 7 sous-préfectures (y compris Logoualé et Binhouye à créer) qui n'en sont pas encore pourvues. Il serait procédé à une installation nouvelle par an.

Les investissements à prévoir sont de l'ordre de grandeur suivant

1966	1969	35 millions CFA (Duekue + 5 bureaux nouveaux)
1970	1974	10 millions CFA (3 bureaux nouveaux)

Les emplois créés seraient au nombre de 18

122. Télégraphe téléphone

a) 1966 1969 Le renforcement de la liaison téléphonique (sans fil) Abidjan Gagnoa Daloa Man est en cours (financement Fonds Européen). Environ 150 millions d'investissements sont imputables à la desserte de Man (notamment installations du Mont Tonkou).

Un complément logique de cette amélioration est l'automatisation et l'extension (de 88 abonnés environ vers 1970) du réseau de Man. L'investissement à prévoir serait de l'ordre de 20 millions.

Ces deux opérations seraient sans doute achevées dans les 3 ans.

D'ici 1970 on peut envisager également

le développement des réseaux à Guiglo Toulepleu Biankouma investissement environ 12 millions

l'établissement de liaisons convenables entre Man et ces réseaux

création ligne aérienne Man Biankouma

réfection ligne aérienne Duekue Guiglo

création d'une petite liaison VHF sur Toulepleu et d'une autre sur Touba (dépt du Nord)

Investissement à prévoir de l'ordre de 65 millions

Le total des investissements prévisibles d'ici 1970 s'élèvera donc aux environs de 250 millions CFA dont 150 millions sont déjà financés et peuvent être considérés comme terminés.

b) 1970-1975 : On peut admettre que durant cette période le téléphone sera installé dans toutes les sous-préfectures qui en seront encore dépourvues en 1975 (au nombre de 6) au moyen de lignes en matériel de récupération :

- Zouan - Hounien et Binhouye (à partir de Danané et Toulepleu)
- Kouibli (de Man)
- Fakobli (de Man)
- Logouale (de Man)
- Bangolo (de Man)
- Tai (de Guiglo)

soit environ 310 km de ligne à 250.000 frs = 78 millions

Récapitulation de l'équipement télécommunications :

	POSTE	TELEPHONE	ENSEMBLE
1966 - 1969	35	97	132
1970 - 1974	10	78	88
Total	45	175	220

Le personnel correspondant pourrait augmenter d'une dizaine d'agents.

Les dépenses porteraient à raison de 182 millions environ sur du matériel et de l'outillage.

On constate que l'essentiel de l'effort devrait être fourni dans les prochaines années. Il est certain qu'un retard dans l'équipement télécommunications entraverait le développement du département et la mise en place des activités prévues (notamment activités industrielles). Il paraît nécessaire que le personnel actuel bénéficie des recyclages lui permettant d'exploiter convenablement l'équipement amélioré.

13. Electricité

Il existe actuellement un réseau à Man et un autre à Danané. Il n'y a pas d'alimentation haute tension à Danané.

Il ne semble pas que l'E.E.C.(1) ait l'intention de rattacher le département de l'Ouest au réseau du barrage de Kossou (sur le Bandama). Quant au site du Bafing, il ne paraît pas raisonnable d'escompter son équipement avant 1975.

(1) Electricité et Eau de Côte d'Ivoire

Dès lors, l'électrification du département continuera de se faire, durant la période programmée, sous forme de petits centres indépendants les uns des autres avec chacun une centrale thermique (centrale pouvant se réduire à un groupe mobile dans certains cas).

Dans ces conditions, il est vraisemblable que les industries à implanter dans la région auraient intérêt à produire elles-mêmes leur énergie. Les coûts d'investissements donnés à titre indicatif aux chapitres IV et V pour les usines, incluent en principe l'installation électrogène.

En faisant abstraction des industries nouvelles on peut avancer, à titre indicatif, les estimations qui suivent.

131. Développement des réseaux existants (sans industries nouvelles)

L'E.E.C.I. pronostique avec les réserves d'usage, les consommations suivantes exprimées en KW ou les puissances de pointe. La conversion en KVA est approximative.

	1 9 6 5		1 9 7 0		1 9 7 5	
	KW	KVA	KW	KVA	KW	KVA
Man	230	290	480	600	880	1.100
Danané	100	125	250	310	450	560

132. Création de nouveaux réseaux

L'E.E.C.I. admet l'équipement prochain de Duekue, Guiglo et Toulepleu.

Deux autres sous-préfectures pourraient être équipées avant 1970. Il paraît souhaitable que les sous-préfectures restantes soient électrifiées avant 1975. Mais la gestion de ces petits centres risque d'être très déficitaire.

Il n'a pas été possible de chiffrer le coût des installations, celui-ci variant beaucoup selon les villes et en fonction des récupérations possibles de matériel.

Un ordre de grandeur acceptable pourrait être fourni par l'estimation suivante :

	JUSQU'EN 1969 inclus	1970-1974	TOTAL
Extensions Man Danané	40	60	100
Duekue - Guiglo - Toulepleu	90	30	120
8 autres sous-préfectures	40	140	180
Ensemble	170	230	400

Compte tenu du caractère déficitaire des petits centres et de la limitation des crédits publics, les 8 sous-préfectures sont à placer en option.

Le matériel et l'outillage représenteront 70% des dépenses totales.

L'ordre de grandeur de la puissance installée pourrait, de son côté, être le suivant (sans branchement d'industries nouvelles) en 1975.

Man - Danané	1.660)	
Duekue - Guiglo - Toulepleu	450)	ensemble 2.800 KVA environ
8 autres sous-préfectures	700)	

Si les industries nouvelles dont l'implantation est souhaitée se réalisent et se branchent sur le réseau, les puissances installées en 1975 seraient à majorer d'environ 600 KVA à Man (total 1.700), d'environ 700 KVA à Danané (total 1.300) et d'environ 500 KVA ailleurs soit plus de 1.800 KVA (sans parler des scieries de Guiglo et Zagne pour lesquels l'auto-fourniture est déjà acquise). La puissance totale pour le département monterait alors à 4.600 KVA.

14. Eau et voirie urbaine

Des adductions d'eau existent actuellement à Man, Danané et Guiglo (dans cette dernière ville depuis 1964 seulement).

On peut juger normal d'équiper Toulepleu et Duekue avant 1970 et les autres sous-préfectures au nombre de 8, avant 1975.

En adoptant à titre d'ordre de grandeur très approximatif, les chiffres de 60 M. pour adduction d'eau + 40 M voirie pour Toulepleu et Duekue et 30 M. pour adduction d'eau + 20 M. voirie pour les autres centres, les dépenses à prévoir seraient d'environ 200 millions jusqu'à 1969 inclus et de 400 millions après cette date.

On rappelle qu'il a été prévu au titre du programme routier 90 millions de bitumage urbain pour les villes ayant déjà leur adduction d'eau.

Les dépenses afférentes aux adductions d'eau proprement dites pourraient comporter environ 30% de matériel et outillage.

RECAPITULATION DES PREVISIONS POUR
L'INFRASTRUCTURE ECONOMIQUE *en millions CFA*
 (Estimations données à titre indicatif)

	1965-1969		1970-1974		TOTAL	
	RETENU	OPTION	RETENU	OPTION	RETENU	OPTION
Routes	1.150	-	1.460	720	2.610	720
Aérodromes	30	-	-	100	30	100
Télécommunications	132	-	88	-	220	-
Electricité	130	40	90	140	220	180
Eau et voirie	200	-	400	-	600	-
Ensemble	1.642	40	2.038	960	3.680	1.000

REPARTITION APPROXIMATIVE ENTRE BATIMENT
TRAVAUX PUBLICS ET MATERIEL-OUTILLAGE
 (sans option)

	1966-1969			1970-1974			1966-1974		
	BTP	MAT.O	TOTAL	BTP	MAT.O	TOTAL	BTP	MAT.O	TOTAL
Routes	1.150		1.150	1.460		1.460	2.610		2.610
Aérodromes	30		30				30		30
Télécommunications	29	103	132	9	79	88	38	182	220
Electricité	39	91	130	26	64	90	65	155	220
Eau et voirie	163	37	200	327	73	400	490	110	600
Ensemble	1.411	231	1.642	1.822	216	2.038	3.233	447	3.680

2. Infrastructure sociale

21. Enseignement

L'analyse de la situation actuelle (voir chapitre I) a permis d'attribuer une priorité certaine à l'enseignement, principal moyen de provoquer l'évolution souhaitable des mentalités.

C'est pourquoi la quasi totalité des prévisions ci-après est présentée sans tranche optionnelle.

On constatera d'ailleurs que la nécessité de commencer par former des maîtres limite à des niveaux assez faibles les investissements utilement réalisables jusqu'en 1970. Les sommes à dépenser après cette date sont d'autant plus élevées.

211. Enseignement primaire

Les perspectives décennales prévoient pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire et pour la période de 1960-1970 un accroissement du nombre des élèves de l'enseignement primaire qui implique un taux de 7,65% par an. Ces mêmes perspectives expriment le vœu que les disparités entre les différentes régions du pays soient progressivement effacées.

Le département de l'Ouest apparaît comme sensiblement en retard sur la moyenne nationale puisque le taux de scolarisation primaire atteignait seulement 26,2% en 1962-63 alors qu'il était déjà de 36,5% en 1960 pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire.

Malgré ce retard, et compte tenu des grandes difficultés actuellement éprouvées par le Service de l'Enseignement pour former des instituteurs ruraux en nombre suffisant, il a semblé déjà assez optimiste de penser que la région pourrait développer sa scolarisation à la vitesse prévue par le Plan à l'échelon national.

Dans cette hypothèse, les élèves des écoles primaires (officielles ou non) qui étaient au nombre d'environ 26.900 en 1962-63 dépasseraient 45.000 en 1970, et atteindraient 60.500 en 1974-1975. La population scolarisable passant dans le même temps d'environ 102.600 à près de 125.000, le taux de scolarisation primaire s'élèverait de 26,2% en 1962/63 à un peu moins de 40% en 1974-1975. Le niveau cité pour 1970 ne peut être atteint à cause des délais nécessaires à la formation des maîtres.

D'après les normes du Plan, la réalisation de cet objectif impliquerait la construction de 672 classes entre 1963 et la fin de 1974 (+ 33.600 élèves à 50 par classe).

D'après les mêmes normes, les investissements correspondants peuvent être évalués à 1.075 millions CFA répartis comme suit :

	BUDGET ETAT	PARTICIPATION POPULATION	TOTAL	1965-1969	1970-1974
Bâtiments	299	696	995	208	787
Matériel	24	56	80	18	64
Total	323	752	1.075	224	851

Le coût des bâtiments comprend les logements des maîtres. Le vocable "Etat" désigne aussi bien les Missions confessionnelles. Ce schéma suppose que les écoles "clandestines" actuelles subsisteront mais qu'il n'en sera pas créé d'autres. Si la norme du Plan était appliquée partout (50 élèves par classe et par maître), il faudrait 1.210 maîtres dont 1.090 officiels.

En admettant que la subvention versée à l'enseignement privé devienne égale aux dépenses correspondantes de l'enseignement public, on peut estimer comme suit les charges récurrentes annuelles en 1975 (millions CFA).

Personnel = 35.000 frs par maître et par mois,
pour 1.090 maîtres officiels 458

Matériel = 1.000 frs par élève et par an,
pour 54.000 élèves officiels 54

512

FORMATION DES INSTITUTEURS

C'est la tâche la plus urgente de tout le programme d'infrastructure sociale.

Le programme de scolarisation primaire qui vient d'être évoqué implique la construction de 672 classes nouvelles pendant la période 1963-1975, et surtout la formation d'instituteurs ou moniteurs d'enseignement en nombre adéquat (nouvelles classes + renouvellement).

Le cours normal de Guiglo déjà existant peut en former 25 par an. La construction d'un nouveau cours normal *s'impose donc de toute urgence*. En supposant que ce cours entre en fonctionnement à la rentrée d'octobre 66, les premiers moniteurs ou instituteurs qu'il formera sortiront en juillet 1970. En tenant compte du renouvellement des maîtres, on peut établir le tableau suivant :

	NOUVEAUX MAITRES	CLASSES CREEES
1963	25	20
1964	25	20
1965	25	20
1966	25	20
1967	25	20
1968	25	20
1969	25	20
1963-1969	175	140
1970	111	106
1971	112	106
1972	113	106
1973	114	106
1974	116	108
1963-1974	741	672

Il faudrait 110 à 120 nouveaux maîtres par an. Le cours normal ainsi créé devrait donc pouvoir former en moyenne 90 instituteurs ou moniteurs d'enseignement par an. 3 classes terminales simultanées sont donc nécessaires.

L'enseignement durant 4 années, il faut donc envisager 12 classes accueillant environ 340 élèves et des internats correspondants.

Ces classes et internats pourraient être implantés de la façon suivante :

- un bâtiment de 4 classes + internat à Man
- un bâtiment de 4 classes + internat à Danané
- un bâtiment de 4 classes + internat à Toulepleu

Investissement à prévoir :

4 millions par classe (internat compris) 48 millions

Cette dépense est à réaliser au plus vite, donc au cours du premier quinquennat.

Charges récurrentes annuelles en 1975 :

- *Personnel* :

15 (nouveaux cours) + 7 (cours de Guiglo) soit 22 professeurs ou Directeurs

dont : 15 professeurs Ivoiriens à 50.000 F/mois 9

7 agents de l'assistance technique française
à 65.000 F/mois 5,5

14,5

- Matériel

Entretien d'un interne : 70 000 F/an

60% des effectifs sont internes

$450 \times 60\% = 270$ internes 18.0

Soit au total : 33.4 millions

212. Enseignement secondaire du premier cycle

Les effectifs de ce type d'enseignement atteignent 180 élèves pour le département en 1961/62 (1 établissement de 6 classes à Man).

Le calcul décrit en annexe montre que, en appliquant la progression prévue pour les perspectives conçues à l'échelon national (i.e. : 15,1 % par an), les effectifs seront en 1975 d'environ 1.100 élèves répartis en :

440 en 6ème	Fin 1969 ils atteindraient, à quelques unités près, 49% de
300 en 5ème	ces chiffres
210 en 4ème	
150 en 3ème	

A raison de 30 élèves par classe il faudrait donc disposer en 1975 de :

	15 classes de 6ème
	10 " de 5ème
	7 " de 4ème
	5 " de 3ème
soit	37 classes au total que l'on pourrait répartir comme suit :

- 4 classes de 6è ; 3 classes de 5è; 3 classes de 4è; 2 classes de 3ème à Man
- 3 classes de 6è ; 2 classes de 5è; 1 classe de 4è; 1 classe de 3ème à Danané
- 3 classes de 6è ; 2 classes de 5è; 1 classe de 4è; 1 classe de 3ème à Toulepleu
- 3 classes de 6è ; 2 classes de 5è; 1 classe de 4è; 1 classe de 3ème à Duekue
- 2 classes de 6è ; 1 classe de 5è; 1 classe de 4è; à Guiglo.

Il existe déjà un établissement de 6 classes à Man. Il faudrait donc construire 31 classes nouvelles (avec internat)

- Investissement à prévoir :

31×4 millions par classe internat compris 124 millions

dont environ 40 millions en 1965/69

et 84 millions en 1970/74

- Charges récurrentes annuelles en 1975 -

PERSONNEL :	37 professeurs + 5 directeur = 42	
	30 professeurs ivoiriens à 50.000 F/mois	18 millions
	12 agents de l'assistance technique française	
	à 65.000 F/mois	9,4 "
		<hr/>
		27,4 "
MATERIEL :	Entretien d'un interne 70 000/an	
	60% des effectifs sont internes	46,2 "
	660 internes	
		<hr/>
		73,6 "

Arrondi à 74 millions

213. Enseignement secondaire du 2ème cycle

Le B.E.P.C. constitue d'une part le niveau de formation de base des cadres moyens et, d'autre part le point de départ de la sélection pour ceux qui poursuivent les études secondaires.

L'augmentation rapide du nombre de cadres moyens est nécessaire : le secteur productif en demande de plus en plus (les moniteurs et instituteurs de l'enseignement primaire sont mis à part).

On peut donc raisonnablement estimer qu'un élève sur 2 ou, au minimum 1 sur 3, abandonne les études secondaires après avoir réussi le B.E.P.C. soit pour faire des études plus spécialisées, soit pour entrer directement dans la vie active.

L'évaluation des effectifs d'élèves reçus au B.E.P.C. pour les prochaines années dans la région de Man, montre qu'il semble raisonnable d'ouvrir à Man une classe de seconde en 1970. Une classe de première s'imposerait alors l'année suivante. Le doublement de la classe de seconde devrait intervenir en 1974, celui de la première en 1975. En estimant à 50% le pourcentage de réussite au bac 1ère partie on voit que la création d'une classe terminale s'imposerait vers 1975.

En 1975 devrait donc exister à Man un lycée avec internat comprenant :

2 classes de 2ème	(soit 5 classes venant s'ajouter
2 classes de 1ère	(aux 12 du premier cycle
1 classe terminale	

- Investissements à prévoir

5 × 4	=	20 millions	entièrement
au cours de la deuxième période (1970/74)			

- Charges récurrentes annuelles en 1975

Personnel :

4 professeurs ivoiriens à 80.000 F/mois	3 8
1 agent de l'assistance technique française à 150 000 F/mois	1 8
	<hr/>
	5 6

Matériel :

Effectif de 60 internes (effectif total une centaine) à 70.000 F/an	4 2
	<hr/>
	9 8

Arrondi à 10 millions

214. Enseignement technique et formation professionnelle

A) - APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL

L'objectif retenu par les perspectives décennales pour l'ensemble du pays est de former en 1970 :

300 CAP
500 CAP

Ce qui conduirait à un effectif de 2 200 élèves dans les centres d'apprentissage en 1970 (contre 480.000 dans le primaire)

En considérant que la proportion trouvée ci dessus pour l'ensemble du pays est valable pour le département de Man on trouverait comme effectif du centre d'apprentissage

184 en 1970
271 en 1975

Le département étant surtout à vocation agricole on peut estimer raisonnable d'installer un centre d'apprentissage professionnel en 1969 à Man comptant 100 élèves en 1970 et 200 en 1975.

Toutefois, les industriels préféreront peut être organiser eux-mêmes la formation de leurs recrues. Cette proposition est de ce fait formulée seulement à titre d'option

- Investissements

Investissement bâtiment 300 000 F/élève
" équipement 100 000 F/élève
400 000 × 200 = 80 millions (à réaliser en 1969)

- *Dépenses*

annuelles de fonctionnement

200.000 × 200 = 40 millions

B) - FORMATION ARTISANALE

Les perspectives décennales prévoient pour l'ensemble du pays la construction de 1963 à 1969 de 20 centres supplémentaires ce qui conduirait à un total de 23 centres techniques ruraux en 1970. On peut donc légitimement estimer qu'un tel centre sera construit dans le département avant 1970.

Un autre centre s'avèrera probablement nécessaire pendant la période 1970-75.

Donc 2 centres techniques ruraux existeront dans le département en 1975. Ils compléteront la formation "sur le tas" qui aura lieu au niveau des villages-centres.

- *Investissements :*

Bâtiments	2 × 30	60 millions
Equipement	2 × 10	20 millions
		<hr/>
		80 millions

dont la moitié en première période et la moitié en deuxième.

- *Dépenses*

annuelles de fonctionnement

2 centres à 80 élèves

100.000 F/élève/an 16 millions

Quant à la formation professionnelle agricole, elle est incluse dans le programme de modernisation rurale; elle sera faite directement par les Sociétés de développement dans les villages-centres.

22. Evolution de l'équipement sanitaire

(on souligne le caractère *purement indicatif* des estimations qui suivent).

Il existe actuellement dans le département de l'Ouest :

- 5 centres médicaux à :

- . Guiglo
- . Duekue
- . Danané
- . Toulepleu
- . Man (centre plus grand et mieux aménagé)

- quelques dispensaires ruraux.

En se référant aux principes de développement de la santé publique exprimés dans les perspectives décennales (priorité à la médecine préventive) et aux investissements retenus pour la période 1960-1970 par les mêmes perspectives, on peut estimer raisonnable de procéder d'ici 1975 aux investissements suivants :

Médecine préventive

- 1 centre départemental de médecine préventive à Man entre 1970 et 1975.
- 2 centres de santé ruraux (un par sous-préfecture) dont la majorité avant 1970.
Ces centres renforceront l'activité des hopitaux ruraux existants.
- 1 centre de protection maternelle et infantile à Man avant 1970.

Médecine curative

- 1 centre hospitalier régional à Man par modernisation et agrandissement de l'hôpital existant (entre 1970 et 1975),
Modernisation et agrandissement des 4 hôpitaux secondaires existants (Guiglo - Duekue - Danané - Toulepleu). + 1 Direction départementale de la santé.

- Montant approximatif des INVESTISSEMENTS envisagés

	TOTAL	1965-1969	1970-1974
1 centre départemental de médecine préventive	200		200
11 centres de santé ruraux	110	80	30
1 centre P.M.I.	38	38	
1 centre hospitalier régional (par modernisation de l'hôpital existant)	100		100
4 hôpitaux secondaires (par modernisation de ceux existant)	30	15	15
1 direction départementale de la santé	11		11
	489	133	356
de l'ordre de 500 millions			

- *BUDGET de fonctionnement* de la santé publique en 1975 dans le département de Man.

de l'ordre de 350 millions

dont : - 170 de matériel
- 180 de personnel

Ces indications approximatives peuvent être considérées comme des minima car la part du département dans les dépenses sociales du pays demeure faible en égard à son poids démographique.

On rappelle qu'une subvention pour établissement de dispensaires simples dans les villages-centres est prévue au titre du projet directeur de modernisation rurale.

RECAPITULATION DES PREVISIONS POUR L'INFRASTRUCTURE SOCIALE

(Estimation donnée à titre indicatif)

en millions CFA

	1965-1969		1970-1974		TOTAL	
	RETENU	OPTION	RETENU	OPTION	RETENU	OPTION
Enseignement	352	80	995	-	1.347	80
Santé	133	-	356	-	489	-
	485	80	1.351	-	1.836	80

REPARTITION APPROXIMATIVE DES DEPENSES

ENTRE BATIMENT T.P. ET MATERIEL OUTILLAGE (sans option)

	1966-1969			1970-1974			1966-1974		
	BTP	MAT.O	TOTAL	BTP	MAT.O	TOTAL	BTP	MAT.O	TOTAL
Enseignement	312	40	352	905	90	995	1.217	130	1.347
Santé	106	27	133	285	71	356	391	98	489
Ensemble	418	67	485	1.190	161	1.351	1.608	228	1.836

3. Evolution de l'infrastructure administrative

Il appartient évidemment au Gouvernement seul de définir la structure et l'ampleur de l'administration dans le département. Les estimations ci-après, extrêmement approximatives, tendent simplement à évaluer l'ordre de grandeur des dépenses à consentir pour une infrastructure administrative adaptée à l'évolution du Pays.

31. Services publics à vocation économique

Cette appellation désigne les services qui ont pour objet de suivre et d'améliorer techniquement la production locale : agriculture, élevage, eaux et forêts etc... Leur action est intimement liée à celle proposée au titre du projet directeur de modernisation rurale et le coût du "projet directeur" englobe les extensions nécessaires des services techniques (station agricole). D'une façon plus générale l'estimation du coût du projet ne préjuge pas de la façon dont les dépenses seront réalisées, et une partie d'entre elles se fera sans doute par le canal des services administratifs. Dans les tableaux économiques de fin de période l'ensemble des dépenses prévues au "projet directeur" sont considérées comme des dépenses de l'administration, quel que soit leur mode de réalisation.

En bref, les moyens d'action des services techniques se trouvent financés au titre du projet directeur. Les crédits de fonctionnement actuellement attribués à ces services devraient être reconduits et concentrés sur leurs directions départementales pour permettre à celles-ci de jouer pleinement leur rôle de conception et de contrôle des opérations de développement.

311. Charges récurrentes au titre des directions techniques régionales (salaires et dépenses courantes)

- Services agricoles = environ 32 millions (y compris station; le fonctionnement des extensions de celle ci est financé au titre du projet directeur)
- Service des eaux et forêts = 18 millions
- Service de l'élevage = 8 millions

Au titre du service de l'élevage il y a lieu de compter à part une proposition qui n'est pas directement liée au programme de modernisation rurale mais dont la mise en oeuvre paraît très souhaitable pour l'évolution ultérieure de l'agriculture dans la région : il s'agit de l'implantation dans les monts Toura d'une ferme expérimentale pour le métissage des races bovines.

312. Ferme expérimentale du Toura

Une annexe spéciale est consacrée à ce projet qui est justifié par les conditions exceptionnellement favorables à l'élevage rencontrées dans la zone montagneuse au nord du département. L'emplacement proposé se situe dans le Toura mais à 30 km seulement du ranch du Sipilou, et la ferme expérimentale est conçue comme une annexe à ce ranch.

Il est prévu d'introduire quatre taurillons et 80 vaches et de suivre un planning d'expérimentation sur 10 ans : essais de croisements en vue d'améliorer le format et la production laitière, les races locales trypano-résistantes.

En fin de période expérimentale on aura déterminé si le métissage présente un intérêt économique et dans quelle mesure il peut-être étendu.

Le coût de ce programme est estimé comme suit pour l'ensemble de la période :

(en milliers de francs CFA)

Etudes de délimitation, parcellaire	4.810
Infrastructure	23.410
Matériel de culture et véhicules	8.700
Cheptel vif	<u>3.540</u>
Total des dépenses d'établissement (1986 et 1987)	40.260
Personnel (de 1967 à 1974 inclus)	73.400
Petit matériel, fournitures, entretien, carburants	<u>20.880</u>
(de 1967 à 1974 inclus)	
Total dépenses de fonctionnement	94.280
(1967 à 1974 inclus)	
Coût total durant la période	<u>134.540</u>
Charges récurrentes en 1975	environ 10 millions par an.

32. Services d'administration générale et de sécurité

321. Intérieur

Il existe actuellement 11 sous-préfectures. Il peut être prévu d'ici 1975 l'établissement :

de 2 sous-préfectures (Logouale et Binhouye)
d'un poste de police à la frontière
d'un conseil général.

Investissements d'ici 1975.

Charges de fonctionnement en 1975 125 millions

On rappelle qu'une subvention pour établissement de centres d'état civil dans les villages-centres est prévue au titre du projet directeur de modernisation rurale.

322. Gendarmerie

Il existe actuellement :

- 1 brigade à Quekoue
- 1 " à Toulepleu
- 1 " à Guiglo
- 1 " à Tai
- 1 " et 1 peloton à Man
- 1 " et 1 " à Danané

soit 6 brigades de 6 hommes et 2 pelotons de 25 = 86 hommes

On peut estimer qu'il y aura en 1975 1 brigade par sous-préfecture (plus 1 à Man) soit

12 brigades + 2 pelotons = 122 hommes

Perspectives décennales : investissement total (bâtiment + matériel) de 3.000 millions pour un effectif de 5580 (armée + gendarmerie) en 1970 soit 457.000 F/par homme).

Investissement à prévoir 36×457.000 = 16,5 millions

Charges de fonctionnement 29 millions en 1963

$29.000.000 \times 122$
86 = 41 millions

323. Justice

Il existe actuellement une justice de paix à Man. Les perspectives décennales en prévoient la création de 53 d'ici 1970 (1 pour 2 ou 3 sous-préfectures)

On peut donc raisonnablement estimer qu'il en sera créé 6 dans le département d'ici 1975.

Investissements à prévoir 800×6 = 90 millions

Dépenses de fonctionnement

En 1963 : de l'ordre de 9 millions pour la Justice de Paix de Man qui comporte 1 prison.

Si l'on estime qu'il n'est créé qu'une seule autre prison, on obtient comme dépenses de fonctionnement en 75 :

$2 \times 9 \times 5 \times 5$ = 43 millions

324 . Finances

Investissements d'ici 1975	40 millions
Charges de fonctionnement en 1975.	65 millions

(Services du Trésor et des Douanes)

633. Services publics divers

331. Radio-diffusion-Télévision-Cinéma-Halls d'information

La réalisation du programme national d'équipement conduirait à un investissement, réalisé avant 1970, de 500 millions CFA pour le département.

Cette prévision sera placée en option.

332. Aide au logement, et logements administratifs

Il y a lieu de prévoir des fonds d'étude et de recherche (plans d'urbanisme) et du matériel pour les sections d'engins mécaniques, soit environ 80 millions de dépenses d'ici 1975 dont la moitié en matériel.

Les logements administratifs divers à construire durant la même période pourraient coûter environ 75 millions à placer en option.

RECAPITULATION DES PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS POUR L'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE

(estimations à titre indicatif) en millions CFA

	1965-1969		1970-1974		TOTAL	
	RETENU	OPTION	RETENU	OPTION	RETENU	OPTION
Services de recherches (ferme d'élevage)	40	-	-	-	40	-
Administration générale et sécurité	76	-	100	-	176	-
Services publics divers	40	535	40		80	575
	156	535	140	40	296	575

REPARTITION APPROXIMATIVE DES DEPENSES ENTRE BATIMENT - TP ET MATERIEL-OUTILLAGE

sans option

	BTP	MAT.O	TOTAL	BTP	MAT.O	TOTAL	BTP	MAT.O	TOTAL
	Services économiques (ferme d'élevage)	28	12	40				28	12
Administration générale et sécurité	67	9	76	89	11	100	156	20	176
Services publics divers	20	20	40	20	20	40	40	40	80
	115	41	156	109	31	140	224	72	296

RECAPITULATION DES PREVISIONS DE DEPENSE

POUR L'INFRASTRUCTURE

	1965-1969		1970-1974		TOTAL	
	RETENU	OPTION	RETENU	OPTION	RETENU	OPTION
Infrastructure économique	1.642	40	2.038	960	3.680	1.000
" sociale	485	80	1.351		1.836	80
" administrative	156	535	140	40	296	575
Ensemble	2.283	655	3.529	1.000	5.812	1.655
Rappel de l'infrastructure mise en place par le projet directeur de modernisation rurale	702	-	144	-	846	-
T O T A L	2.985	655	3.873	1.000	6.658	1.655

REPARTITION APPROXIMATIVE DES DEPENSES D'INFRASTRUCTURE (sans option)

ENTRE "BATIMENT-TP" ET "MATERIEL-OUTILLAGE"

	1966-1969			1970-1974			1966-1974		
	BTP	MAT.O	TOTAL	BTP	MAT.O	TOTAL	BTP	MAT.O	TOTAL
Infrastructure économique	1.411	231	1.642	1.822	216	2.038	3.233	447	3.680
" sociale	418	67	485	1.190	161	1.351	1.608	228	1.836
" administrative	115	41	156	109	31	140	224	72	296
Ensemble	1.944	339	2.283	3.121	408	3.529	5.065	747	5.812
Infrastructure contenue dans le projet directeur	557	144	701	134	11	145	691	155	846
T O T A L	2.501	483	2.984	3.255	419	3.674	5.756	902	6.658

4. Récapitulation des projets d'investissement proposés

Seules les esquisses de comptabilité économique pour 1975 pourront donner une idée des investissements induits par l'évolution économique consécutive au programme proposé (par exemple : investissements dans le commerce urbain et les garages). Le présent paragraphe a donc pour simple but de récapituler brièvement les divers titres du programme proposé, et d'établir le caractère plausible de ce programme considéré en lui-même.

Le tableau page 106 récapitule les propositions d'équipement proprement dit, qu'il s'agisse d'équipements dits productifs ou d'infrastructure.

Si l'on considère non seulement l'équipement proprement dit mais les investissements au sens large; on prend alors en compte le coût total du projet directeur de modernisation rurale (4255 millions) (1) et non plus les seules dépenses correspondant à de l'équipement productif (882 millions) (2) et à de l'infrastructure (846 millions) (3). On sait en effet que du point de vue économique l'ensemble des dépenses afférentes à ce projet doit être considéré comme un investissement ayant pour but et pour contrepartie un accroissement de la production des exploitations agricoles, ainsi qu'une amélioration qualitative de leur genre de vie.

Dans cette optique, le montant total des investissements à consentir dans la décennie s'établit comme suit (tableau page 107)

(1) cf tableau G p. 52 - (2) cf tableau C p. 50 - (3) cf tableau F p. 52

RECAPITULATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT "BATIMENT-TRAVAUX PUBLICS" ET "MATERIEL OUTILLAGE"

A PREVOIR D'APRES LES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT PRODUCTIF ET D'INFRASTRUCTURE

(en millions CFA)

	1966 - 1969					1979 - 1974					1966 - 1974							
	TRAVAUX RURAUX	TRAVAUX ROUTIERS VOIRIE	AUTRES B T P	TOTAL B T P	MATERIEL-OUT.	TOTAL EQUIPEMENT	T R	T R V	A B T P	TOTAL B T P	M A T O	M	T R	T R V	A B T P	TOTAL B T P	M A T O	M
Equipements productifs compris dans le projet directeur de modernisation rurale	77			77	189	266	234		234	382	616	311			311	571	882	
Equipements productifs directement liés au projet directeur			32	32	30	62		134	134	252	386		166	166	282	448		
Equipements productifs non liés directement au projet directeur			128	128	292	420							128	128	292	420		
Total équipements productifs	77		160	237	511	748	234	134	368	634	1002	311	294	605	1145	1750		
Rappel infrastructure, y compris celle contenue dans le projet directeur		1675	826	2501	483	2984	1914	1341	3255	419	3674	3589	2167	5756	902	6658		
ENSEMBLE	77	1675	986	2738	994	3732	234	1914	1475	3623	1053	4676	311	3589	2461	6361	2047	8408

RECAPITULATION GENERALE DES INVESTISSEMENTS PROPOSES 1966 - 1975

DANS L'OPTIQUE DE LA NATURE DES DEPENSES (Millions CFA)

	1966-1969				1970-1974				1966-1974			
	BTP	MAT.O	INTERV AGRI- COLE	TOTAL	BTP	MAT.O	INTERV AGRI- COLE	TOTAL	BTP	MAT.O	INTERV AGRI- COLE	TOTAL
Projet directeur de modernisation rurale	634	333	1.184	2.151	368	393	1.343	2.104	1.002	728	2.527	4.255
Equipements industriels liés	32	30	-	62	134	252	-	386	166	282	-	448
Equipements industriels non liés	128	292	-	420	-	-	-	-	128	292	-	420
Infrastructure autre que projet directeur	1.944	339	-	2.283	3.121	408	-	3.529	5.065	747	-	5.812
T O T A L	2.738	994	1.184	4.916	3.623	1.053	1.343	6.019	6.361	2.047	2.527	10.935

Enfin, du point de vue du financement, ces mêmes investissements peuvent être répartis approximativement comme suit :

RECAPITULATION GENERALE DES INVESTISSEMENTS PROPOSES 1966 - 1975

DANS L'OPTIQUE DU FINANCEMENT

	1966-1969				1970-1974				1966-1974			
	PUBL.	PRIVE		TOTAL	PUBL.	PRIVE		TOTAL	PUBL.	PRIVE		TOTAL
		ruraux	autres			ruraux	autres			ruraux	autres	
Projet directeur de modernisation rurale	1.914	237		2.151	1.574	530		2.104	3.488	767		4.255
Equipements industriels liés	32	-	30	62	197	-	189	386	229	-	219	448
Equipements industriels non liés	7	-	413	420	-	-	-	-	7	-	413	420
Infrastructure autre que projet directeur	2.126	157		2.283	2.934	595		3.529	5.060	752		5.812
T O T A L	4.079	394	443	4.916	4.705	1.125	189	6.019	8.784	1.519	632	10.935

On ne manquera pas de reprocher à ce programme son absence de progressivité, les masses globales prévues étant à peu près constantes et, dès le début très supérieures à celles de la situation de départ (1963).

Il n'est pas douteux que, s'il était formulé à l'échelon d'une économie nationale à peu près autonome, un tel programme serait indéfendable en raison des impossibilités auxquelles il conduirait en matière de financement et d'équilibre des activités.

- en matière de financement, la croissance des finances publiques ne peut-être que progressive et ne saurait se manifester sous la forme d'un bond suivi d'une stagnation. Or c'est ce que propose le programme régional, puisque l'investissement public devrait passer de 300 millions par an à près de 1 milliard et s'y maintenir.

S'agissant d'une région très défavorisée jusqu'à présent cette anomalie ne constitue pas une absurdité = *en passant de 300 millions à 1 milliard par an, l'investissement public monte de 630 F à 2.000 F par personne et par an et demeure largement inférieur aux 3.165 F qu'il atteignait déjà en 1963 en moyenne nationale.* En outre l'opération de développement rural et l'infrastructure, qui occasionnent l'essentiel des dépenses, peuvent faire l'objet d'aide extérieure.

- en matière d'équilibre des activités, le programme postule un brusque accroissement des branches telles que les travaux publics, et leur maintien à un niveau constant en 1970 et 1975 par exemple.

Là encore l'anomalie est purement apparente car les plus gros travaux sont exécutés par des entreprises installées à l'extérieur du département et qui viennent à la demande pour le temps du chantier, en faisant appel à des manoeuvres étrangers. L'activité "bâtiment TP" est donc susceptible de varier énormément d'une année sur l'autre à l'intérieur du département. Il en ira de même, d'ailleurs, dans les autres départements, si des projets comme le port de San Pedro et, le barrage du Bandama se réalisent. Si l'on voulait assurer une réelle progressivité des investissements région par région, de tels investissements ne se réaliseraient pas dans l'ouest avant une époque très éloignée.

Il demeure évident que le pays ne peut consentir en même temps un effort spécial pour tous les départements, et qu'un calendrier des gros investissements doit être établi. Cette tâche est de la compétence exclusive du pouvoir politique central et de son Administration. Il faut donc admettre l'éventualité que ce calendrier "bouscule" le rythme d'exécution du programme proposé, à supposer que le principe en ait été approuvé.

De tels aménagements de calendrier sont évidemment exclus en matière de dépenses courantes qui, par définition, ont un caractère permanent. Il est impossible que toutes les régions demandent en même temps à l'Etat davantage qu'elles ne lui apportent. Si donc on peut admettre un effort d'équipement temporairement très élevé, et si l'on doit même le recommander s'agissant d'une région défavorisée, il faut s'assurer que les charges récurrentes imposées aux budgets publics par ces investissements ne croissent pas de façon aberrante par rapport à la norme nationale. On s'est donc efforcé d'évaluer approximativement ces charges en fin de période programmée (tableau page 109).

RECAPITULATION DES PRINCIPALES CHARGES RECURRENTES INCOMBANT

AUX BUDGETS PUBLICS EN 1975 (estimation indicative en millions CFA)

	PERSONNEL	MATERIEL	TOTAL
Ecoles primaires	458	54	512
Cours normaux	15	19	34
Enseignement secondaire 1er cycle	28	46	74
" " 2ème "	6	4	10
Apprentissage professionnel (option)			
Formation artisanale	8	8	16
Sous total enseignement	515	131	646
Santé publique	180	170	350
Sous total services sociaux	695	301	996
Directions techniques départementales	40	18	58
Ferme d'élevage	7	3	10
Administration générale et sécurité	184	90	274
Services publics divers et dépenses communales autres que voirie	non	évalué	faibles
Sous total	231	111	342
Sous total des charges récurrentes estimées	926	412	1.338

Ce montant global est un minimum, l'estimation n'étant pas complète. Quant à la ventilation "personnel/matériel" elle est faite très grossièrement d'après des standards nationaux. On rappelle que les crédits dénommés "de matériel" comportent une part souvent très importante de salaires de personnel temporaire. Les estimations ci-dessus sont donc à gonfler pour les salaires et à diminuer notablement pour les achats de biens et services.

A ces estimations il faut ajouter, en outre, environ 180 millions pour l'entretien des routes et de la voirie urbaine. Du fait des conventions comptables, ces dernières dépenses apparaîtront dans les tableaux économiques sous des formes diverses et notamment sous forme d'équipement (achat d'engins).

On rappelle enfin que les dépenses courantes afférentes au dispositif de modernisation rurale mis en place par le projet directeur ont été évaluées à environ 250 millions annuellement en fin de période (très forte proportion de salaires).

Au total, l'ensemble des dépenses courantes assurant la marche des administrations progresserait donc très vivement, passant à peu près de 700 millions en 1963 (dont 523 millions de salaires après rectification de la ventilation), à 1800 millions en 1975 dont au moins 1.300 millions de salaires.

Le montant total serait multiplié par 2,6 en 12 ans, soit exactement par le même coefficient que celui prévu en 10 ans (1960-1970) à l'échelon national pour les charges récurrentes résultant de l'infrastructure administrative, sociale et culturelle. Quant au budget de fonctionnement de l'Etat, il est prévu que son volume triple de 1960 à 1970. La progression des charges résultant du programme régional est donc tout à fait comparable à celle prévue au niveau du pays par les perspectives nationales de développement. Si ces perspectives se réalisent, le programme pourrait donc être mis en oeuvre sans que la part du département dans les dépenses courantes de l'Etat change de manière sensible. Or cette part est, rappelons-le, plusieurs fois inférieure à la moyenne nationale : environ 1.570 F. par personne en 1963, contre 9.600 à l'échelon national. L'exécution du programme ne devrait donc pas se heurter à une impossibilité du côté des charges de fonctionnement.

Il serait toutefois plus intéressant de reprendre cette question sous son aspect positif et de voir si, en fin de période, l'économie régionale sera à même de procurer aux collectivités publiques des ressources équivalentes aux charges créées par la mise en place des instruments du progrès.

Cette importante question ne pourra être réglée qu'au vu des esquisses de tableaux économiques 1975 qui vont maintenant être présentées.

Il importe toutefois de souligner dès à présent que la réponse à cette question dépend autant de la structure de la fiscalité que des résultats du programme considérés en eux-mêmes.

Troisième Partie

ESQUISSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE
EN FIN DE PERIODE

VII ESQUISSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE EN FIN DE PERIODE

I. Méthode et signification de la projection

La projection effectuée a consisté à traduire en termes de comptabilité les objectifs recommandés par les propositions de modernisation et d'équipement (objet de la III^e partie du présent rapport) pour un certain nombre d'activités. A partir de ces données, des hypothèses explicitées au chapitre II et d'hypothèses et appréciations complémentaires formulées en cours de projection, la logique propre aux relations d'équilibre comptable permet d'attribuer aux activités et grandeurs diverses non programmées, des valeurs compatibles à la fois entre elles et avec la mise en oeuvre du programme.

Les esquisses de situation en fin de période élaborées ici présentent donc une situation possible parmi beaucoup d'autres. On peut en effet concevoir une infinité de solutions en modifiant soit les propositions d'action, soit les hypothèses complémentaires de comportement, soit les deux à la fois. Toutefois, compte tenu des connaissances acquises sur la région, les hypothèses complémentaires vraiment réalistes que l'on peut faire sur le comportement des agents ne sont pas très variées. La gamme des situations économiques vraisemblables correspondant à l'application d'un programme donné doit donc être assez peu étendue.

Les hypothèses fondamentales qui sont à la base du programme (évolution démographique, débouchés extérieurs, prix) ont été formulées au chapitre II du présent rapport.

Les suppositions complémentaires étant très nombreuses et souvent d'importance secondaire, seuls certains points fondamentaux seront soulignés ici même.

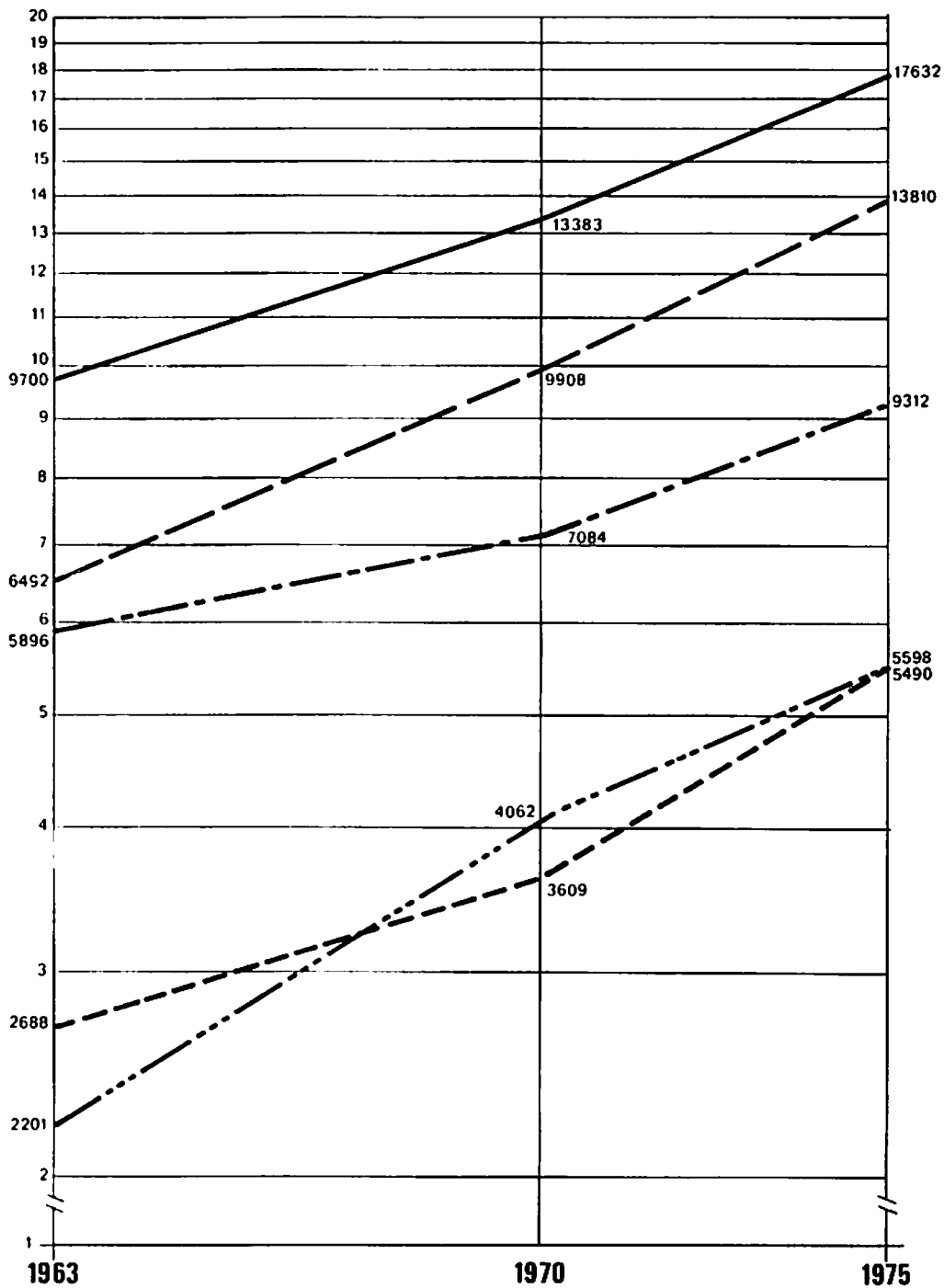
On rappelle tout d'abord que la projection est faite à prix constants, sous réserve d'arrondis et de pondérations simplifiées dont l'incidence sur l'estimation des grandeurs 1975 est négligeable, moins de 0,5% pour la production intérieure brute de cette année là.

Il faut également souligner que la signification à attacher respectivement aux situations 1970 et 1975 est différente.

En effet, 1975 constitue la véritable année objectif des propositions de modernisation, car c'est seulement à cette époque que les principales transformations résultant des actions entreprises dans le domaine agricole auront pu se manifester. Il était dès lors logique d'étudier en premier lieu la situation 1975 pour juger aussitôt que possible de la cohérence du programme. C'est ce qui a été fait. La situation 1970 a été ensuite étudiée dans le but principal de permettre une comparaison avec les perspectives nationales de développement.

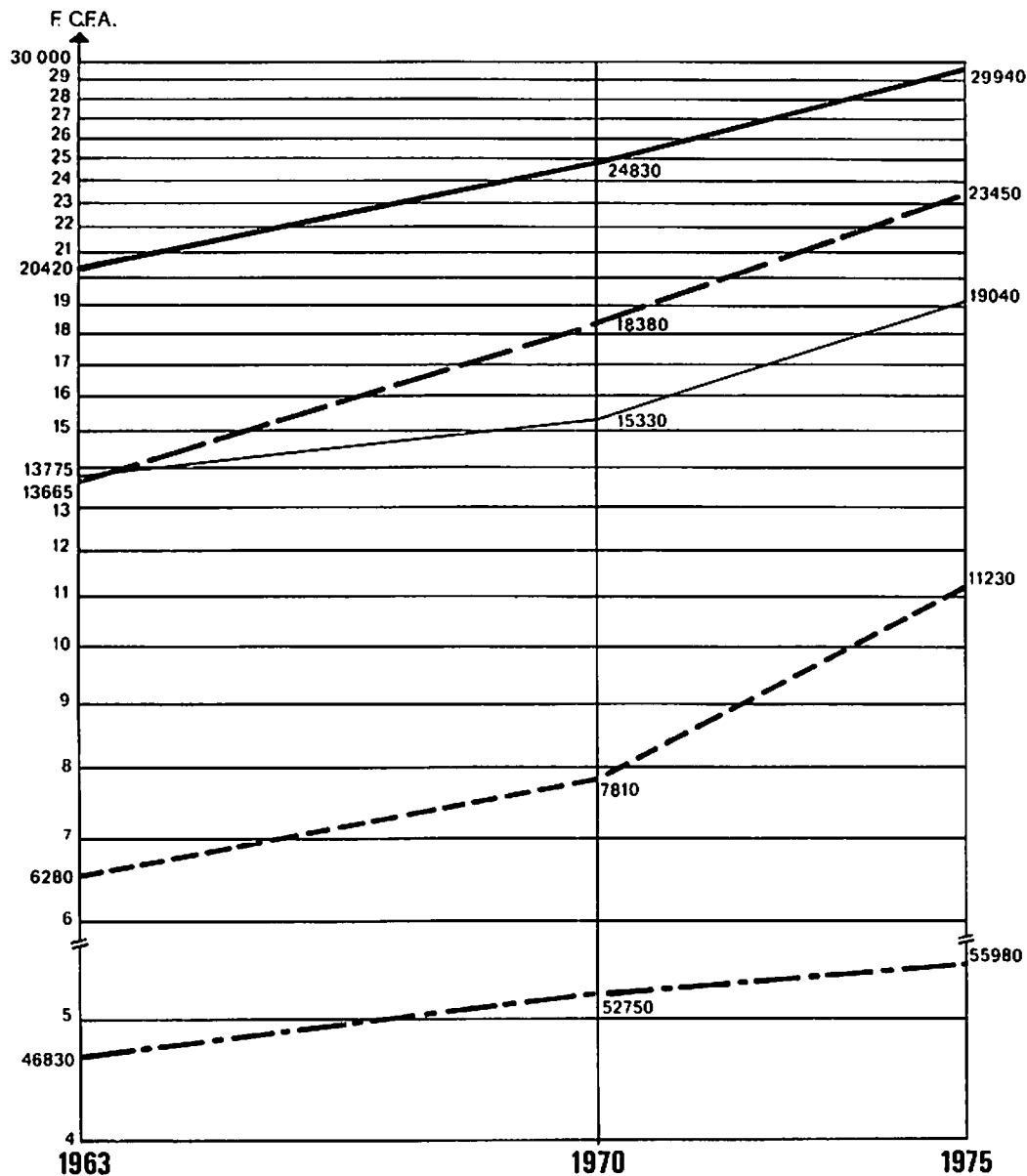
En fait, il s'est révélé que l'année 1970 caractérise très bien, pour la région, une période transitoire d'effort particulièrement intense d'équipement. Dès lors, sa prise en considération permet de se former une idée plus dynamique de l'évolution 1963-75, que ne le ferait un simple rapprochement des années extrêmes de cette période.

EVOLUTION DES AGREGATS GLOBAUX EN MILLIONS



- Production interieure brute
- Production interieure brute commercialisee
- . - . - Production interieure brute agricole
- - - - - Production interieure brute agricole commercialisee
- . . . - Production interieure brute non agricole hors taxe

EVOLUTION DES AGREGATS PER CAPITA

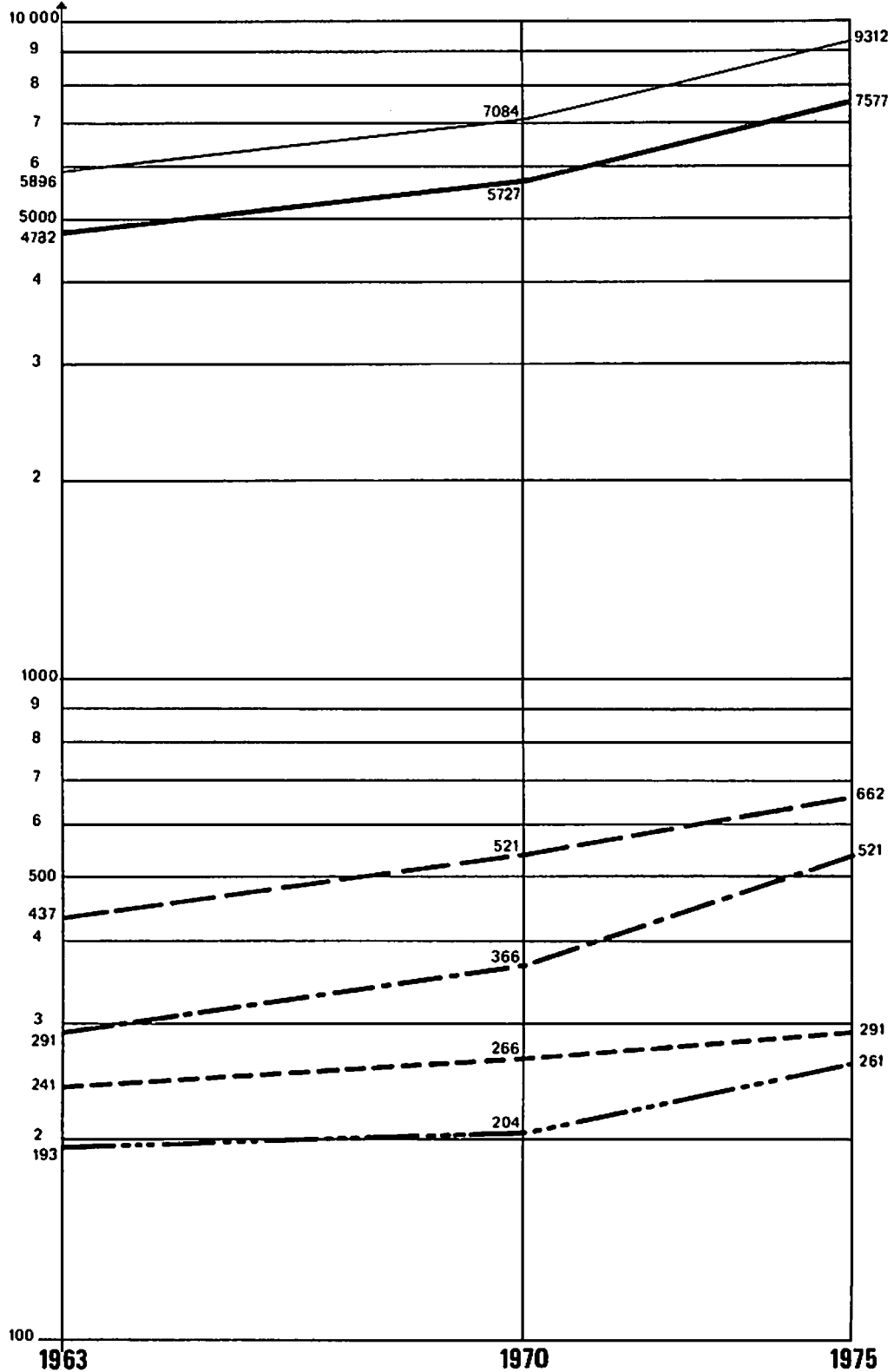


Années	1963	1970	1975
Nbre tot. hab.	475000	539000	589000
Agricoles	428000	462000	489000
Non agricoles	47000	77000	100000
	9,9%	14,3 %	17,0 %

- Production intérieure brute
- - - - - Production intérieure brute commercialisée
- Production intérieure brute "agricole"
- - - - - Production intérieure brute "agricole" commercialisée
- - - - - Production intérieure brute "non agricole" hors taxes

EVOLUTION DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE "AGRICOLE" ET DE SES COMPOSANTES

Millions de F. C.F.A.



- Production intérieure brute "agricole" au sens large
- Production agricole et pêche
- - - Construction artisanale
- . - Activités rurales de transformation
- - - Productions rurales diverses
- . . Marges aux producteurs

Il faut bien voir que cette hypothèse de prix constants, malgré son aspect anodin de simple commodité comptable constitue en réalité la plus hasardeuse de toutes les hypothèses formulées et que seul justifie le manque de moyens de prévision dans le domaine des prix. On sait que les prix à l'exportation constituent une des principales préoccupations du Gouvernement, à cause de l'incertitude qu'ils entretiennent en permanence sur l'évolution de secteurs importants de l'économie. Quant aux prix intérieurs, ils devraient subir des pressions en sens divers qu'il serait très utile de préciser. Cela ne pourrait être fait qu'au prix d'un très gros travail d'analyse des statistiques de base des enquêtes, et de recueil de données complémentaires permettant d'établir des séries chronologiques.

Enfin, il importe de bien voir que la comptabilité économique, en additionnant les valeurs de données extrêmement hétéroclites et connues avec un degré d'approximation très variable, aboutit à des chiffres qui dans la grande majorité des cas constituent des estimations très imprécises. En même temps, le respect des équilibres comptable conduit à des chiffres dont l'apparence est souvent très précise. Il s'agit uniquement d'une apparence et il ne faut pas être victime de l'illusion qui en résulte.

En pratique, dans le présent rapport, deux séries de chiffres constituent de bonnes estimations : d'une part certaines données de base connues directement grâce aux enquêtes ou définies avec précision par le programme (productions agricoles et leur traitement industriel)

d'autre part certaines caractéristiques très globales en faveur desquelles joue le phénomène de compensation des erreurs. C'est ainsi que l'estimation de la production intérieure brute d'une année donnée a relativement peu varié au cours des diverses étapes de raisonnement conduisant à l'équilibre d'ensemble. Une fois adopté un système de conventions, l'ordre de grandeur des valeurs les plus globales est donc assez bien connu (en revanche, les conventions adoptées, surtout en matière de prix, peuvent affecter cet ordre de grandeur).

Sous le bénéfice de ces remarques et de ces réserves, l'évolution de la situation économique correspondant à la mise en oeuvre du programme de modernisation va être décrite sous quatre rubriques

- *Evolution des principales grandeurs globales*
- *Mécanisme moteur de la croissance*
- *Evolution des principaux résultats obtenus par les agents intéressés*
- *Financement du programme*

2. Evolution des principales grandeurs globales

21. Traits généraux

(cf. tableaux pages suivantes et graphiques pages 113 à 115) On constate une croissance régulière de la production intérieure brute, (P.I.B.) mais elle résulte d'une évolution très différenciée, selon qu'il s'agit : des éléments commercialisés ou non de la production, des productions de type urbain ou rural.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS CARACTERISTIQUES
DE L'ECONOMIE DU DEPARTEMENT DE L'OUEST

	1963		1970			1975		
	VALEUR GLOB. MIL- LIONS	PAR PERS. FRANCS	MIL- LIONS	FRANCS	INDICES	MIL- LIONS	FRANCS	INDICES
Production intérieure brute	9.700		13.383		138	17.632		182
par personne		20.420		24.830	122		29.940	147
Production intérieure brute commer- cialisée. par personne	6.492		9.908		153	13.810		213
		13.665		18.380	135		23.450	172
Production intérieure brute "agricole"	5.896		7.084		120	9.312		158
production agricole et pêche . . .	4.732		5.727			7.577		
construction artisanale.	437		521			662		
activités rurales de transformation	291		366			521		
productions rurales diverses . . .	241		266			291		
marges aux producteurs	193		204			261		
par habitant "agricole"		13.775		15.330			19.040	138
Production intérieure brute "rurale" non commercialisée	3.208		3.475		108	3.822		119
par habitant "rural"		7.495		7.520	100		7.815	104
Production intérieure brute "rurale" commercialisée	2.688		3.609		134	5.490		204
par habitant "rural"		6.280		7.810	124		11.230	179
Production intérieure brute "rurale") commercialisée - pensions touchées) par les ruraux)	2.822		3.668		130	5.490		195
- transferts par ruraux vers l'ex- térieur)		6.595		7.940	120		11.230	170
par habitant "rural"								
Production intérieure brute "non rurale" hors taxes	2.201		4.062		185	5.598		254
- par habitant "non rural"		46.830		52.750	113		55.980	120
Production intérieure brute "non) rurale" hors taxes - pensions) touchées par les "non ruraux")	2.096		3.653		174	4.991		238
- transferts par "non ruraux") vers l'extérieur)		44.600		47.440	106		49.910	112
par habitant "non rural"								
Même agrégat + salaires publics . .	2.612		4.875		187	6.340		243
par habitant "non rural"		55.575		63.310	114		63.400	114

La P I B. passe de 9.700 millions en 1963 à 13.383 en 1970 et 17.832 en 1975, soit un taux annuel moyen de 5,1% sur l'ensemble de la période dont 4,7% avant 1970 et 5,7% après. Il est normal que la croissance aille en s'accroissant. Les actions de modernisation rurale ne devant produire le gros de leurs effets qu'après 1970.

A titre de comparaison, les perspectives nationales envisagent un taux de 6,6% pour 1965-1970 et 4,5% pour 1970-1975 (1) par rapport aux résultats acquis dès 1963. Les prévisions pour 1975 impliquent un taux moyen de 5,95%.

On constate ainsi que malgré le bond en avant demandé à l'effort d'équipement public dans la région, bond qui a pu paraître ambitieux, le résultat global obtenu demeure modeste comparativement aux prévisions nationales. C'est seulement après 1970 que la région peut commencer à rattraper le reste du pays.

On est cependant fondé à espérer que grâce à l'équipement (routes rurales, liaison avec le port de l'Ouest) et à l'appareil de production mis en place (exploitations agricoles progressives, système commercial rationalisé, embryon de centres industriels), la région pourra, vers 1975, entrer dans une phase de croissance plus rapide. Quand la liaison avec un vrai port de l'Ouest sera chose faite et quand la productivité agricole aura suffisamment cru, il deviendra possible de réaliser la véritable vocation de la région en procédant à un aménagement détaillé du territoire: mise en valeur des zones forestières peu peuplées au moyen d'une spécialisation dans les cultures d'exportation, la main d'oeuvre et les vivres provenant en partie des zones denses (des strates II et IV).

On trouvera ci-après trois tableaux donnant l'aspect concret de la situation en 1975. Ces tableaux sont présentés de façon homogène avec ceux du chapitre I pour permettre une comparaison directe.

Le tableau p. 119 donne l'évolution des principales catégories de la population. Le partage ville-brousse et le chiffre de population agricole constituent des hypothèses ayant commandé le programme de production. Les emplois non agricoles sont donnés à titre indicatif: une partie d'entre eux seulement résulte directement du programme. Le reste est estimé à partir des salaires (v. infra § 23 et 41).

Le tableau p. 120 (à rapprocher du tableau page 9 du premier chapitre) indique les productions agricoles et assimilées dont la valeur producteur dépasse 0,5% de la production intérieure brute. Il fait apparaître les principaux résultats de l'action de modernisation rurale décrite au chapitre III; de ce fait, il n'appelle pas de nouveaux commentaires. Il convient seulement d'insister sur le fait que la superficie cultivée est très imparfaitement exprimée par le nombre d'hectares cultivés *en une année donnée*. Aux 133.000 hectares de 1963 correspondent des superficies plusieurs fois supérieures *mobilisées* pour la mise en repos des sols. Les 218.000 ha de 1975 constituent, au contraire, les deux tiers des surfaces utilisées. L'obtention d'une production accrue à partir de surfaces mobilisées décroissantes constitue un élément essentiel du programme.

(1) Il est normal que le rythme national aille en décroissant, car à cet échelon le développement est attendu en grande partie des projets d'implantation d'industries. Celles-ci partant presque de zéro en 1960, leur taux d'expansion relative est nécessairement énorme dans les premières années et décroît par la suite, alors même qu'en valeur absolue les progrès réalisés deviennent plus importants.

EVOLUTION DES PRINCIPALES CATEGORIES DE POPULATION

(résidence et activité)

	1963		1970			1975		
	Popu- lation	Indice	Popu- lation	Indice base 100 1963	Taux % annuel	Popu- lation	Indice base 100 1963	Taux % annuel
Population résidente totale	475.000	100	539.000	113	1,8	589.000	124	1,8%
" " en ville	50.000	100	78.000	156	6,5	106.000	213	6,5%
" " en brousse	425.000	100	461.000	108	1,1	483.000	114	1,1%
Nombre d'exploitations agricoles.	64.500	100	69.900	108	1,1	73.500	114	1,1%
Population résidente des exploitations agricoles	450.000	100	486.000	108	1,1	512.000	114	1,1%
Population "agricole" (= agricole à titre principal).	428.000	100	462.000	108	1,1	489.000	114	1,1%
Salariés agricoles (temps partiel).	58.000	100	63.000	108	1,1	66.000	114	1,1%
Population "non agricole"	47.000	100	77.000	164	7,3	100.000	213	6,5%
Salariés des entreprises non agricoles de type moderne (1)	900	100	2.700	300	17,0	3.250	361	11,3%
Salariés des autres entreprises non agricoles (1)	1.800	100	3.000	167	7,6	4.300	239	7,5%
Salariés des administrations (1).	1.650	100	3.550	215	11,6	4.000	242	7,8%
Ensemble salariés non agricoles	4.350	100	9.250	213	11,4	11.550	266	8,5%
(1) dont une minorité d'occasionnels.								

Le tableau page 121, (qui est à rapprocher du tableau page 12 du premier chapitre) indique les productions non agricoles dépassant le même niveau de 0,5% de la P.I.B. Ces productions sont classées par ordre décroissant de la production du secteur, et de la branche à l'intérieur du secteur. Dans la rubrique "type d'exploitation" on signale seulement les principales évolutions, sans reprendre la situation 1963. En revanche les chiffres de production portent sur la production totale en 1975 de l'activité signalée ou de la branche englobant cette activité.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES AGRICOLES DU DEPARTEMENT

DE L'OUEST - SITUATION PREVISIONNELLE 1975

1) Caractéristiques générales :

- Superficie cultivée 218.000 ha	- Nombre de résidents/exploitation :	6,97
- Population totale des exploitations agricoles : 512.000	- Nombre d'actifs agricoles/exploitation	2,90
- Nombre d'exploitations agricoles 73.500	- % d'actifs féminins	50,4 %

2) Principales productions

AGRICULTURE et ELEVAGE	QUANTITE (en mil- liers de tonnes)	VALEUR AJ PRODUC- TEUR (en MILLIONS CFA)	PRODUC- TION NON COMMERCIALISEE	COUILLETTE CHASSE-PECHE	QUANTITE (en mil- liers de tonnes)	VALEUR AJ PRODUC- TEUR (en MILLIONS CFA)	PRODUC- TION NON COMMERCIALISEE
Paddy	124	1.884	577	Vin de Palme	42	835	775
Café	26	1.859	-	Huile de Palme	7	403	188
Cacao	14	951	-				
Coton	18	576					
Maïs	40	400	112	Palmiste	6	85	-
Produits maraîchers	16	190	148				
Manioc	74	170	117				
Tabac	2	121	5				
Arachide	7	119	4				
B. Plantan	45	98	90				
Viande d'élevage (1)	7	1.004	582	V. chasse (1)	5	404	
Oeufs		127	114				
				Poissons (1)	1	159	106
				Bois de chauffe	250	250	231

(1) Equivalent frais

PRINCIPALES PRODUCTIONS NON AGRICOLES

SITUATION PREVISIONNELLE 1975 (Chiffres arrondis)

Col. 1 : Valeur de la production au producteur de l'activité signalée
 Col. 2 : Valeur de la production non commercialisée, comprise dans 1.
 Col. 3 : Valeur de la production au prix producteur pour l'ensemble de la branche englobant l'activité signalée.

SECTEUR ET BRANCHE 2° ACTIVITE	TYPES D'EXPLOITATIONS PRINCIPAUX CHANGEMENTS INTERVENUS DEPUIS 1963	PRODUCTION EN 1975		
		(1)	(2)	(3)
SECTEUR TERTIAIRE	Création magasins témoins villages centres Création de succursales des chaînes développement activités existantes			2.890
Commerce				
Transports	nouveau : grumiers et bois scié développement : autres transports marchandises transports voyageurs	240 1.075 490		1.805
Loyers	pas de changements de structure	180		180
Services divers	enseignement privé, développement	95		295
SECTEUR SECONDAIRE	construction artisanale	1.300	235	
Bâtiment et travaux publics	travaux publics à l'entreprise en régie bâtiment moderne à l'entreprise et en régie = développement et implantation possible d'entreprises (même observation)	445 435		2.245
Travail des grains et farines	création : 8 rizeries décorticage artisanal dans les villages centres	840 640		1.660
Textile	boulangerie industrielle : création d'une entre- prise (en 1965) et développement des anciennes création : 1 usine égrenage industriel développement : tailleurs	115 780 90		
Corps gras	huilerie arachide coton : création d'une usine	235		725
Industries du bois	scieries nouvelles) scieries anciennes (développement)) 29.000 m3 artisans menuisiers	240 90 230		595
Energie	eau électricité EECI	130		420
Montage réparation de véhicules	développement - créations possibles chez garages modernes et artisanaux	180		180
SECTEUR PRIMAIRE				
Exploitation forestière (212.000 m3)	il se crée 2 nouvelles entreprises plus impor- tantes que les anciennes qui se développent	1.600		1.600

22. L'autofourniture croît beaucoup moins vite, et la production monétarisée nettement plus vite que l'ensemble de la production

Cette constatation traduit l'hypothèse que l'autoconsommation est le fait de la seule population résidant en brousse et que parmi les exploitations agricoles seules celles qui "se modernisent" (du sens précis défini au chapitre III) sont en mesure d'accroître leur autofourniture (rythme moyen = + 1,75 % par an).

En revanche le programme permet de faire passer la production commercialisée à l'indice 213, soit + 7,8 % par an, rythme extrêmement proche de celui prévu à l'échelon national (indice $\frac{1975}{1963} = 215$).

Les propositions répondent au souci de diminuer le poids de l'autoconsommation reconnu comme une entrave au progrès. Elles y répondent efficacement car il s'agit bien d'une modification intéressante l'ensemble de la population rurale : par habitant rural, la production commercialisée (nette de transferts) passe à l'indice 164 en 1975, contre 105 pour l'autofourniture et 158 pour l'ensemble de la production rurale.

23. Les revenus agricoles per capita croissent plus vite que les autres

Les revenus non agricoles (salaires publics compris et nets de transferts) passent globalement à l'indice 243 en 1975, mais compte tenu de la tendance supposée très forte des gens à venir s'agréger autour des actifs non ruraux, le revenu par tête passe à 114 seulement et ne progresse pas de 1970 à 1975. (On verra au § suivant la raison de ce progrès suivi d'une stagnation).

Ceci n'est dans une certaine mesure que la conséquence d'une hypothèse de travail nous avons en effet admis que la tendance au parasitisme subsistait avec force et qu'on pouvait admettre une saturation des non agricoles, c'est à dire que les "frères" peuvent venir s'agréger à eux tant que le revenu non agricole divisé par le nombre de parties prenantes ne diminue pas.

En fait, l'hypothèse de répartition agricoles/non agricoles admise pour le futur implique qu'une partie notable des non agricoles continue à être constituée par des non actifs. Les emplois nouveaux privés hors de l'agriculture (v. chapitre IV, V et VI) créés par le programme ne dépassent pas 1 450 et les emplois publics nouveaux de caractère permanent n'atteignent pas 2 000. Les emplois salariés de type moderne non directement programmés ne peuvent être évalués qu'à partir du volume des salaires et paraissent moins nombreux que ceux inclus dans le programme (cf. tableau page 119).

Le partage retenu entre agricoles et non agricoles semble avoir tendance à surestimer quel que peu la population non agricole. En effet

- 1° Il se situe au maximum de l'hypothèse de saturation posée ci-dessus comme limite de contrôle
- 2° Le rapport revenu par habitant non agricole (monétaire, net de transferts) / revenu monétaire par habitant agricole (net de transferts) passe

de	<u>55 575</u>	soit 5 6 en 1975
	6 535	
à	<u>63 400</u>	soit 5 6 en 1975
	11 230	

Ce résultat traduit l'objectif du programme réduire les raisons d'émigrer vers les villes encombrées et dans la mesure même où il se réalise, la tendance à quitter la terre devrait diminuer. Cela étant à son tour contrebalancé par le fait que s'il reste davantage de producteurs ruraux, la production rurale devrait croître plus vite etc. On voit que la position d'équilibre entre populations agricole et non agricole est très délicate à préciser sur la base des chiffres fragiles dont on dispose (1). L'important est que le programme proposé comporte un accroissement de la productivité agricole suffisant pour créer une tendance à la réduction de l'écart entre revenus ruraux et non ruraux (2).

3. Le mécanisme moteur de la croissance

Le tableau page 139 retrace, au moyen de rubriques conformes à celle de la planification nationale les grandes lignes de la croissance 1963-70-75.

Le tableau page 140, établi selon la même nomenclature (3) montre l'évolution de la production par grands secteurs et permet de s'assurer que la croissance se fait bien dans le sens d'une augmentation de la part des activités dites secondaires dans l'ensemble de la production, et d'une légère réduction de la part des activités primaires. Malgré cette évolution habituellement jugée comme favorable, l'économie du département apparaît encore, en 1975, moins évoluée que celle de la Côte d'Ivoire en 1963.

Le tableau page 141 donne une vue un peu moins abrégée de la même question.

- (1) Aussi bien avons-nous légèrement rectifié en baisse le niveau de la population non agricole pour 1975 (le chiffre correspondant strictement au programme serait 103.000 au lieu de 100.000), sans remettre en cause le programme : la rectification est certainement inférieure à la marge d'erreur sur les populations intéressées et sur l'appréciation de l'équilibre.
- (2) On rappelle que les non agricoles comprennent des gens vivant en brousse (forestiers, certains fonctionnaires) et que les agriculteurs vivent parfois en ville (cf. chapitre I et II).
- (3) D'où la légère différence avec le tableau du chapitre I page 12 qui se réfère à une autre source.

Ces critères d'ensemble demeurent toutefois trop grossiers semble-t-il pour donner une bonne idée du stade de développement et du mécanisme de croissance de la région

En considérant (tableau page 139) les taux annuels de croissance des divers groupes d'activité et en les rapprochant de certaines données du tableau page 145 on met à jour le mécanisme de la croissance

31. Les investissements publics et forestiers lancent le mouvement et assurent le progrès des revenus monétaires

On voit tout d'abord se confirmer le brusque bond en avant de l'équipement public (1) déjà souligné au chap. VI. C'est l'action de l'Etat qui lance la croissance au moyen d'un effort massif dont les principaux postes sont : rappelons-le la modernisation rurale, l'infrastructure routière et l'enseignement primaire.

Par lui-même et indépendamment des effets recherchés qui se produiront parfois avec un certain retard (développement de la production agricole, déblocage de la région, taux de scolarisation), cet effort d'investissement public *entraîne directement* les branches d'activité bâtiment, T.P. transports et services. On relève sur le tableau page 139 que le taux d'expansion de ces branches est plus fort avant 1970 qu'après.

Directement et par l'intermédiaire de ces branches entraînées, les administrations distribuent une masse de salaires qui fait elle aussi un bond avant 1970 (et progresse lentement par la suite). C'est cette masse de salaires qui soutient le revenu monétaire global et lui permet de progresser de façon continue, alors que la production locale s'est encore assez peu développée (en particulier, la production rurale commercialisée cf. graphique page 113). Le revenu monétaire ainsi distribué est alors essentiellement non agricole.

On voit que l'équilibre 1970 est tout à fait provisoire dans la mesure où c'est la mise en place elle-même des équipements publics, davantage que la production consécutive à leur mise en service, qui soutient le rythme d'expansion et assure la monétarisation de l'économie. Cet équilibre est en même temps importé dans la mesure où les grands équipements fixes seront réalisés en grande partie par des entreprises extérieures à la région et venant y travailler temporairement (entreprises routières, voire même société d'intervention en matière rurale).

Les entreprises forestières jouent un rôle analogue à l'administration. L'arrêt de leurs investissements après 1970 est dû au fait que nous avons pris en compte les seuls projets certains d'implantation, qui doivent se réaliser avant 1970. Si les forestiers continuent à investir après cette date, le rôle moteur de leur intervention se poursuivra sur toute la période (2).

(1) Les chiffres retenus pour l'équipement public (774 millions en 1970 et 844 millions en 1975) sont inférieurs au milliard annoncé en moyenne annuelle au chapitre VI. Cela tient à ce que dans l'optique du chap. IV on considère comme investissement public non seulement la formation d'équipement fixes mais encore une partie des salaires (en particulier pour l'encadrement rural) qui sont comptés comme salaires et non comme équipement par les tableaux économiques, ainsi que les prises de participation dans le capital de sociétés mixtes, qui ne sont pas comptabilisées.

(2) La légère baisse de valeur de la production forestière prévue entre 1970 et 1975 correspond à un % croissant de bois d'usage local, de prix inférieur à celui des bois exportés.

Les investissements des entreprises sont déjà en croissance rapide - grace notamment aux forestiers - mais ils croissent moins vite que ceux des administrations

32. Après 1970, les entreprises et spécialement les exploitations agricoles prennent le relais.

L'essor constaté en 1970 serait sans lendemain si l'action de l'administration ne produisait pas des effets durables, c'est à dire si elle n'aboutissait à modifier les structures productives et à mettre les entreprises en état d'augmenter par elles memes leur production.

Après 1970 les investissements publics continuent à croître en valeur absolue mais selon un rythme annuel devenu très lent (environ 1,7% par an - il s'agit donc d'un taux comparable à celui de la population et pouvant être considéré comme un rythme de croisière).

L'équipement des entreprises ralentit un peu sa progression (surtout à cause de notre hypothèse sur les forestiers) mais celle-ci demeure très vive (7,4% par an). Les entreprises agricoles (cf. chap. III) s'équipent en outillage. L'artisanat de village en fait autant, et dans les dernières années de la période se montent les usines d'égrenage du coton et d'huilerie arachide-coton.

Cette évolution résulte de l'hypothèse faite sur la réponse progressive des paysans à l'action de modernisation rurale (cf. chap. III)

En revenant au tableau page 139, on constate que les deux "branches" agricoles voient leur rythme de croissance augmenter fortement après 1970, et spécialement pour l'agriculture dite industrielle, à cause de l'entrée en production des cacaoyers et des palmiers à huile

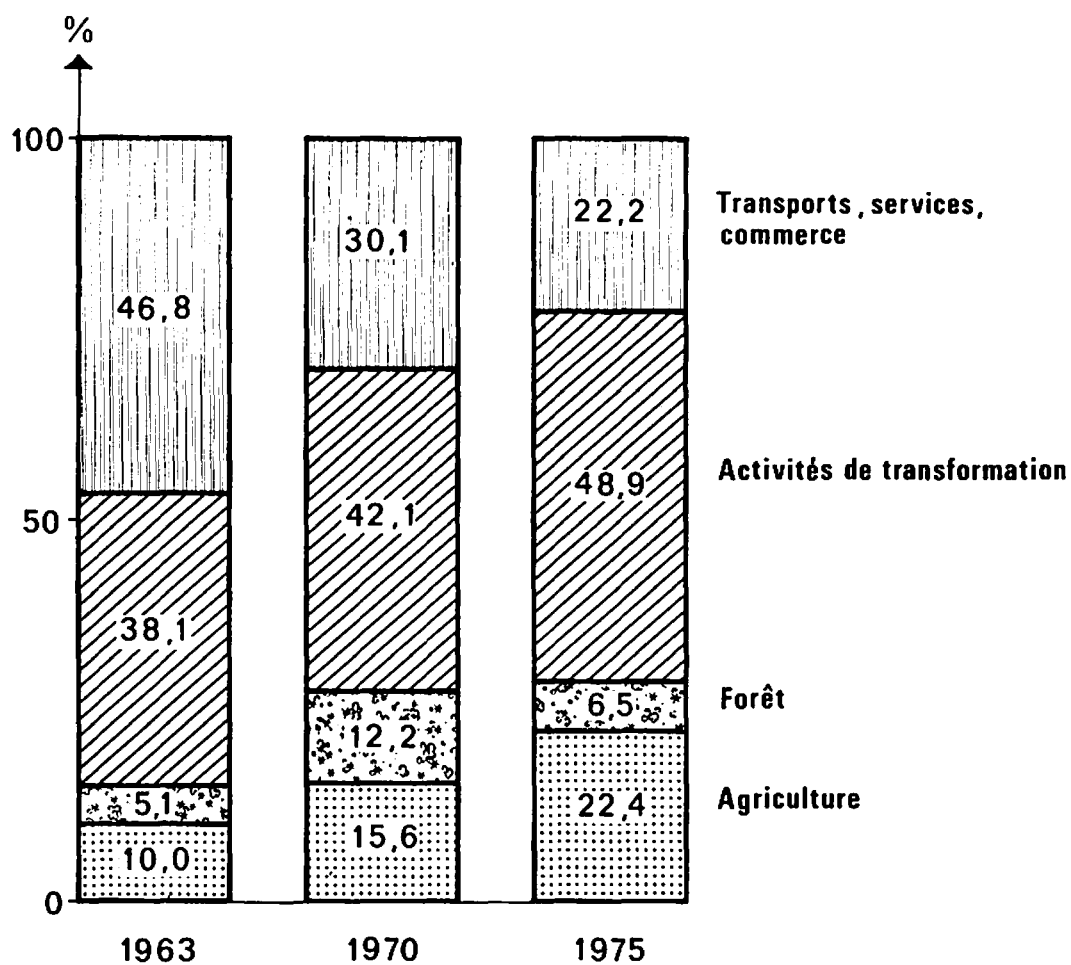
Il en va de même des branches du secteur secondaire, à cause des activités de transformation villageoises et industrielles que l'on vient de citer.

En 1975 la situation a donc largement perdu ses caractères "provisoire" et "importé" - les entreprises développent leur activité plus rapidement que l'effort public qui les soutient, quand aux entreprises travaillant pour l'équipement, le rythme de ce dernier devenant plus régulier, elles peuvent progressivement s'enraciner dans la région. Il semble que si un nouvel effort public est alors consenti, une phase de progrès plus rapide peut être envisagée sur la base des structures de 1975.

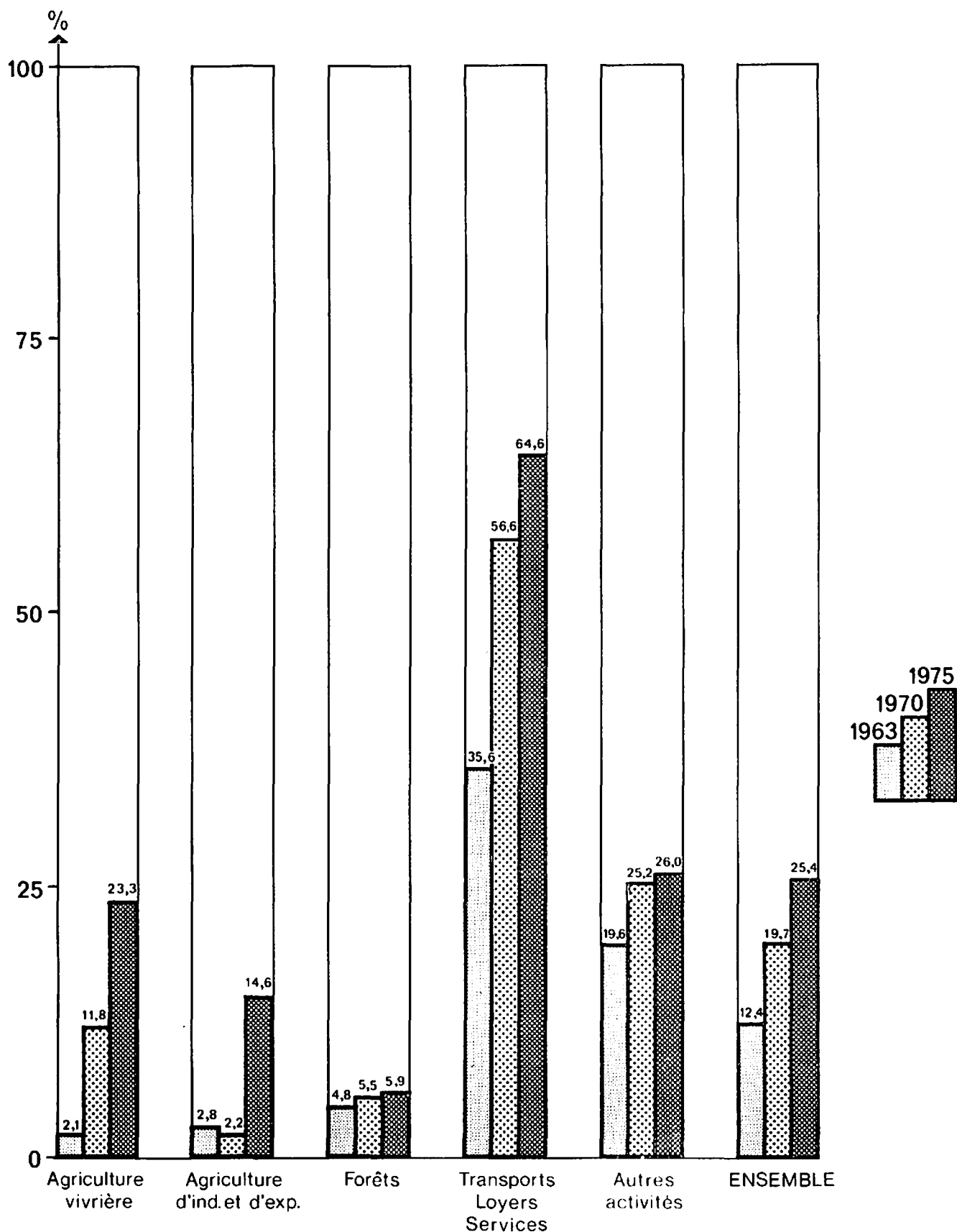
33. En 1975 la production est nettement plus diversifiée et structurée qu'en 1963

En même temps les relations entre les diverses branches d'activité, tout en demeurant encore très modestes, se renforcent considérablement, comme le montrent à l'évidence les tableaux et les graphiques des pages 143 et 144 - (le tableau page 143 est constitué selon les rubriques

POURCENTAGE DE LA DEMANDE INTERMÉDIAIRE PROVENANT DE CERTAINS GROUPES D'ACTIVITÉ



EVOLUTION PAR GROUPE D'ACTIVITÉS DE LA PROPORTION DES RESSOURCES UTILISÉES DANS LA RÉGION MÊME POUR LA CONSOMMATION DES ENTREPRISES



"nationales"). On constate que le pourcentage des ressources totales absorbé par la demande intermédiaire des entreprises fait plus que doubler.

Ces deux tableaux (et naturellement les tableaux inter-branches 1963, 70 et 75) font bien apparaître que l'agriculture joue un rôle moteur dans la croissance, sa part relative comme origine de la demande intermédiaire passant de 15% à 28% de cette demande.

En même temps elle s'intègre beaucoup plus à l'économie locale qui absorbe ses produits en "industries alimentaires" (décorticage du riz y compris la part traitée par les moulins villageois) en "industries textiles" (égrenage du coton et en "corps gras" (huilerie arachide-coton).

Les branches étant moins indépendantes les unes des autres, elles deviennent davantage capables de se transmettre leur croissance propre : l'économie commence doucement à s'intégrer et son aptitude à la croissance s'améliore.

Le tableau page 142 montre que si l'agriculture "industrielle" se développe au total plus vite que l'agriculture vivrière, cette dernière prend une part croissante dans le revenu monétaire d'origine agricole : 31% en 1975 contre 24% en 1963. En particulier le café, qui procurait à peu près 70% de la valeur ajoutée commercialisée des branches "agriculture" (cf. chap. 1) n'en représente plus que 40% en 1975. Le paddy et le coton, qui peuvent être territorialement mieux répartis que le café et le cacao, procurent une part croissante du revenu monétaire des paysans. L'économie a donc progressé dans le sens d'une moins grande fragilité, et d'une sécurité accrue pour la grande majorité de ses acteurs : les exploitants ruraux.

4. Evolution des résultats obtenus par les ménages

Les tableaux pages 145 (déjà cité) 147 et 149 sont établis conformément à la nomenclature de la planification nationale pour permettre d'éventuelles comparaisons.

On commentera seulement les résultats obtenus par les ménages, c'est à-dire par la population considérée en tant que "consommateur", les résultats des entreprises ayant déjà été abordés au titre des paragraphes précédents, et ceux des administrations et de l'extérieur devant l'être dans le dernier § consacré au financement de la croissance.

4). Evolution des ressources des ménages

Les ressources totales des ménages progressent un peu moins vite que la production intérieure brute (4,6% par an contre 5,1%), cela traduit notamment le fait qu'une part accrue des ressources globales est affectée à l'investissement productif.

Mais, comme l'autoconsommation et l'auto-équipement n'augmentent que très lentement, les ressources monétaires croissent nettement plus vite (6,3% par an) que la production intérieure. Cette progression est provoquée au début par les salaires publics et soutenue ensuite par les salaires.

privés et la production commercialisée (cf. tab. p. 146 et 147).

On retrouve ici la contre partie des remarques déjà faites au § 3 au sujet de l'évolution de la production.

Tout comme à l'échelon national, le trait marquant de l'évolution en matière de ressources des ménages, est constitué par la croissance importante de la part des revenus apportée par les salaires, et par la diminution notable du rôle de l'autofourniture. L'évolution en faveur des salaires est très rapide à Man. La pointe de la part relative des salaires observée en 1970 s'explique par l'effort massif d'équipement public requis dès le début (cf. § 3). Après 1970 cet effort porte ses fruits et la production commercialisée augmente rapidement, en particulier la production agricole qui se transmet aux ménages sous forme de bénéfices d'exploitation et très peu sous forme de salaires. Ces derniers continuent toutefois à augmenter rapidement en valeur absolue, et leur part restera à l'avenir sensiblement plus élevée qu'en 1963, surtout si l'on considère les véritables salaires de type moderne (v. tab. page 146) à l'exclusion des salaires artisanaux et des prestations de services assimilées aux salaires (1).

Par suite de l'augmentation rapide des "vrais" salaires et du perfectionnement supposé de l'administration, les prestations sociales progressent très rapidement (cf. tab. économiques).

On notera en passant la diminution sensible admise pour les pensions, justifiée par le décès progressif des anciens militaires de l'armée française, et l'augmentation des ressources correspondant aux consommations institutionnelles (malades à l'hôpital, pensionnaires dans les écoles, prisonniers).

Cette augmentation est la conséquence logique du développement des services sociaux (cf. tableaux économiques).

42. Evolution des utilisations des ménages (tableaux pages 148 à 150)

Le poste principal de dépenses reste naturellement la consommation de biens et services, qui passe de 7.030 à 11.613 millions et augmente en moyenne de 4,5% par an, avec une nette accélération (3,9% par an avant 1970, 4,7% par an après cette date). Au total la consommation augmente moins vite que la production. Il a en effet paru nécessaire de prévoir une croissance plus rapide des dépenses d'équipement (logements) comme conséquence de la politique actuelle de rénovation complète de l'habitat rural. Le volume de l'équipement des ménages, évalué à 632 millions en 1963, dont 205 millions d'autofourniture de travail, passe à 1.350 millions en 1975

(1) Il s'agit de services rendus pour la construction traditionnelle par des personnes qualifiées de "maçons", "charpentiers" etc., mais travaillant sans aucun outillage, sans doute à temps partiel, et fournissant exclusivement le travail.

La progression de ces prestations est supposée assez lente.

dont 234 millions autofournis. Il augmente en moyenne de 6,6% par an, donc nettement davantage que la production et que les ressources totales des ménages. Les dépenses monétaires d'équipement augmentent beaucoup plus vite que le total, surtout au début, sous l'effet de la pression exercée par les pouvoirs publics pour la reconstruction en matériaux modernes.

Par ailleurs, les transferts des ménages vers l'extérieur ont été estimés en tenant compte de l'évolution des diverses catégories de revenus donnant lieu à transfert (salaires agricoles et forestiers, revenus des Malinké commerçants, planteurs et transporteurs, revenus des non-ivoiriens). Il a paru vraisemblable que le montant total des transferts devrait progresser rapidement, surtout au cours de la première période durant laquelle les salaires temporaires seront relativement nombreux.

Enfin, les impôts directs devraient aussi augmenter très rapidement parce qu'ils frappent les revenus "modernes" : vrais salaires et bénéfices d'entreprises avec comptabilité. Or, on a vu que les salaires de type moderne se développent très vite, et la modernisation des entreprises individuelles devrait se traduire par une meilleure appréhension fiscale de leurs revenus. Ceci en l'absence de toute imposition directe des revenus ruraux. Toutefois, les ruraux seront les principaux prestataires de la contribution à la construction des écoles, qui est comptée partie en impôts et partie en frais de scolarité. (1)

En définitive, la consommation totale des ménages augmente en moyenne de 4,3% par an, mais les dépenses monétaires croissent nettement plus vite (5,9% par an) et leur part dans le total consommé, passe de 57,3% en 1963 à 69,1% en 1975.

L'autoconsommation augmente, grosso modo, en proportion du nombre des exploitations rurales "modernisées" (v. chap. III); dans ces exploitations, l'autoconsommation par personne progresse un peu. En revanche, pour l'ensemble de la région, (donc y compris les "non agricoles"), son volume par habitant diminue légèrement.

Le tableau page 150 donne les indices de progression de la consommation par branche d'activité avec un regroupement des dépenses alimentaires qui paraît mieux correspondre aux particularités régionales que celui du tableau page 149 établi d'après les schémas nationaux. La colonne de droite fait ressortir, par branche d'activité, les coefficients d'élasticité *des achats par rapport au revenu monétaire disponible après impôts*, qui sont impliqués par la progression 1963-75. Ces coefficients sont très voisins de ceux correspondant à la progression 1963-70, car on s'est fondé sur eux pour estimer la consommation des ménages en 1970, sauf pour les produits alimentaires locaux.

On remarquera toutefois que les achats et l'autofourniture d'alimentation locale sont freinés, en 1970, par la production agricole dont le développement est encore lent. En revanche, les achats d'aliments importés, qui sont surtout le fait de la population "non agricole", peuvent se développer librement.

Cette situation, retard de la production alimentaire par rapport à l'afflux des revenus monétaires (salaires publics notamment), pourrait engendrer une certaine tension sur le prix des produits alimentaires.

(1) La part des aménagements de bas fonds laissée à la charge des paysans a été comptée en équipement des entreprises agricoles.

Le tableau page 150 confirme et précise la tendance indiquée par le tableau page 149 à la diminution de la part de l'alimentation dans la consommation totale : 67% en 1963, 63% en 1970, 61% en 1975. Simultanément, la part des achats (monétaires) dans les dépenses alimentaires s'accroît : 41% en 1963, 48% en 1970, 53,5% en 1975.

Il faut toutefois noter que des progrès des achats (et le recul de l'autofourniture) sont exagérés par le fait qu'on a comptabilisé comme achats pour la totalité de sa valeur la consommation de riz décortiqué "à façon" au niveau artisanal. Cette procédure comptable ne change pas la dépense ni les recettes monétaires nettes des ménages, mais surévalue les flux monétaires bruts. Compte tenu de cette rectification, l'autoconsommation représenterait encore 52% (et les achats 48%) de la consommation alimentaire totale en 1975 (rien n'est changé en 1963 où le décortiquage à façon est négligeable).

Ces chiffres indiquent dans quelle mesure le rôle de l'autoconsommation est efficacement entamé, en réponse aux objectifs visés par le programme d'action, dans le but de favoriser les progrès ultérieurs de la production rurale. (1)

Du point de vue qualitatif, on retrouve également les objectifs du programme : remplacement partiel de la viande de chasse par la viande d'élevage, progrès de la consommation de céréales sous forme de riz décortiqué à la machine, plus grande diversité de la ration alimentaire.

5. Financement du programme

51. Equilibre du budget des administrations

On a vu (§ 3) que les dépenses d'investissement et de fonctionnement mises à la charge des administrations par la poursuite de leur activité originelle, par la mise en place et l'entretien des équipements nouveaux ainsi que par la conduite d'actions de modernisation, se traduisent dans les comptes par une consommation de biens et services, une formation d'équipement et le versement de salaires (et prestations sociales). En outre, les administrations assurent la "consommation institutionnelle" des ménages dont il a été question ci-dessus (§ 42) et subventionnent certaines activités (production du coton et enseignement privé).

Dans ce domaine des dépenses publiques, les comptes ne peuvent que confirmer les indications données au chapitre VI. On a déjà noté au § 3 le "bond en avant" des dépenses publiques de salaires et d'équipement; la consommation de biens et services progresse plus régulièrement.

(1) Dans toutes les comparaisons entre valeurs autoconsommées et valeurs commercialisées, il ne faut pas perdre de vue que le présent rapport, comme les comptes nationaux ivoiriens, comptabilise l'autoconsommation au prix producteur. Il en résulte que les marges commerciales grossissent les seules valeurs commercialisées et que le rapport quantités autoconsommées/quantités commercialisées est toujours supérieur au rapport des valeurs correspondantes. Cette réserve n'affecte ni le sens ni l'ordre de grandeur des évolutions retracées ci-dessus.

Globalement, (v. tab. page 151) les dépenses totales des administrations passent de 731 millions en 1963, à 1.711 millions en 1970 et 2.086 millions en 1975 (indice 2,85 un peu supérieur au 2,60 trouvé au chapitre VI à la suite d'estimations pas tout à fait complètes).

En regard de ces dépenses, les recettes ont été évaluées à *structure de fiscalité inchangée*, donc sans création d'impôts nouveaux, sauf si l'on considère comme tels la contribution des habitants à la construction des écoles (on rappelle que cette contribution a été comptée pour partie sous forme d'impôts directs et pour partie sous forme de frais de scolarité versés à l'enseignement privé). On trouvera en annexe "comptabilité économique" d'autres nuances à apporter à cette affirmation du maintien de la structure fiscale, qui demeure valable dans son ensemble. En particulier, il ne paraît pas nécessaire, pour financer le programme de rétablir des impôts directs visant les ruraux.

Le tableau page 151 montre en effet que le compte des administrations reste équilibré même en 1970 (1). Le fort excédent des administrations disparaît donc au cours de la période initiale d'équipement et de lancement de l'action de modernisation, et on peut même tenir pour probable un léger déficit au cours d'une ou deux années de fort investissement antérieures à 1970. Mais la tendance se renverse et en 1975 l'excédent est en voie de reconstitution. Il demeure certes plusieurs fois inférieur, en valeur relative, à ce qu'il était en 1963, mais on ne pouvait légitimement espérer qu'il serait possible à la fois d'équiper une région en retard sur la moyenne nationale, et de continuer à lui faire subventionner le reste du pays autant que par le passé.

Le tableau page 152 fait apparaître l'évolution des principales recettes et des taux de prélèvement correspondants.

En eux-mêmes ces taux n'ont rien d'excessif et ils évoluent de façon très normale si on les rapproche des chiffres nationaux comparables (deuxième partie du tableau page 152). C'est dire que malgré l'imprécision qui les caractérise, les prévisions de recettes, et l'équilibre global qui en résulte, peuvent être tenus pour plausibles. (2) On a déjà vu, à propos des dépenses des ménages, que le rendement accru des impôts est dû (outre la contribution pour les écoles) à la "modernisation" des revenus intéressés qui les rend mieux saisissables par le fisc.

Sans prétendre trancher la question réputée insoluble de l'imputation finale de la charge fiscale, on peut admettre que ce sont les agriculteurs qui supportent les taxes perçues à l'exportation des produits agricoles, car ces taxes viennent bien, dans la pratique, en déduction de ce qui leur est versé en contre partie de leurs ventes. (v. dernière ligne du tableau page 152).

En tant que consommateurs ils sont touchés au même titre que les urbains par les taxes à l'importation, mais moins fortement parce qu'ils consomment une plus faible proportion de produits importés.

- (1) Cet équilibre n'est pas fortuit car c'est pour le maintenir que certaines opérations très coûteuses ont été retirées des propositions fermes et placées en option (goudronnages, bloc-plantation de type industriel).
- (2) Dans la mesure où la *constance des cours des produits d'exportation* hypothèse de base du présent rapport comme de la planification nationale, se réalise effectivement. On retrouve là l'élément fondamental de fragilité des prévisions relatives à l'économie ivoirienne.

Avec la contribution aux écoles, ils fournissent, en 1975, près de 40% des impôts directs. Il paraît donc certain que, malgré l'absence de vrais impôts directs frappant les revenus des ménages "agricoles", ceux-ci restent soumis à une pression fiscale au moins aussi importante que les ménages non "agricoles". On rappelle que, par ailleurs, les ruraux contribuent à l'action de modernisation rurale par des prestations en travail assez légères mais réelles, qu'il n'a pas paru possible d'évaluer en argent.

La contribution des habitants de la région au financement de l'action proposée en leur faveur paraît donc largement répartie, et si un accroissement de la pression fiscale devait être réalisé - ce qui ne paraît nécessaire au vu des présentes prévisions - ce n'est pas, semble-t-il, aux "agricoles" qu'il conviendrait de le faire supporter au cours de la période étudiée.

52. Evolution de l'équilibre extérieur de la région

Encore plus que le financement du programme, cet équilibre dépend de la véracité de l'hypothèse faite sur le maintien des cours des produits exportés. Cet équilibre n'appelle guère de commentaires d'ensemble car la région ne constitue pas une entité nationale à l'échelon de laquelle se poseraient des problèmes de paiements. On trouvera donc en annexe "comptabilité", à propos des produits intéressés, diverses restrictions affectant l'évaluation de certaines importations et exportations.

Il est toutefois nécessaire de souligner que la région continue en 1975 comme en 1963, à contribuer de façon honorable à l'excédent commercial de la Côte d'Ivoire (car les exportations de la région sont en majorité des exportations vers l'étranger et les "exportations" de riz par le département contribuent à réduire les importations de ce produit par le reste du pays. Une étude spéciale pourrait seule établir la part exacte du département dans le solde extérieur du pays). Malgré la vive croissance des importations d'équipement, la modernisation de la région ne met pas en cause l'équilibre extérieur du pays (tab. p. 153).

Enfin, le tableau page 154 retraçant l'évolution des exportations, montre que l'application du programme amorce bien leur diversification et répond donc à l'un des objectifs visés.

Il est enfin intéressant de suivre, sur le tableau page 155 l'évolution des importations qui reflète correctement les changements intervenus dans la consommation et dans l'équipement.

On note par ailleurs que si le solde bénéficiaire des administrations au titre du département diminue, les transferts privés nets hors du département deviennent largement positifs, de sorte qu'au total le solde créditeur du département vis-à-vis de l'extérieur se rétablit, en 1975, à un niveau relatif (par rapport à la production locale) très voisin de celui de 1963.

C'est là un indice (mais rien de plus, à cause de la fragilité des chiffres) de ce que la mise en oeuvre des propositions n'épuise pas les possibilités de financement de la région. Une confirmation de cet indice est donnée par le tableau page 156 qui résume les opérations en capital. On regardera ce tableau avec la plus grande prudence, les soldes en capital récapitulants, d'une certaine manière, toutes les erreurs d'évaluation commises par ailleurs. Ils contiennent en tous cas toutes les dépenses non comptabilisables.

Cette dernière remarque amène à formuler, en conclusion, quelques observations finales sur les limites des propositions faites et sur le sens à attacher aux estimations des situations économiques actuelles et futures présentées dans ce rapport.

76. Conclusion : Limite des propositions et signification à accorder aux prévisions qui y sont attachées.

Il importe de rappeler, en les soulignant, les points suivants :

- . Conformément à son intitulé, le programme d'action est constitué de simples *propositions* de modernisation et d'équipement.
- . Ces propositions ne sauraient viser la totalité de la vie économique et sociale; elles se limitent aux interventions qui paraissent nécessaires à la réalisation des objectifs recherchés, en les ajoutant aux opérations, d'initiative publique ou privée, qui paraissent d'ores et déjà décidées.
- . La formulation en tableaux économiques prévisionnels permet d'évaluer globalement le volume possible des activités n'ayant pas fait l'objet de propositions.
- . Cette formulation comptable permet surtout : d'établir la cohérence des diverses propositions entre elles et avec le contexte économique,
 - de situer et d'apprécier l'effort public et privé que représente le financement du programme par rapport aux résultats attendus. On constate que cet effort paraît réaliste.
 - de s'assurer que l'objectif de modification du comportement économique général (diminution de l'autofourniture) tend bien à se réaliser.

Cette formulation en comptes économiques est toutefois purement quantitative

A ce titre, elle est très fragile dans la mesure où certaines hypothèses, nécessaires à toutes les prévisions, peuvent se révéler fausses : ainsi les prix à l'exportation peuvent baisser, donc diminuer de beaucoup les résultats obtenus par les producteurs et compromettre le financement du programme en réduisant les recettes publiques. Surtout, il n'est pas prouvé que le dispositif prévu pour l'action de modernisation rurale qui joue un rôle moteur dans le développement attendu soit suffisant et se révèle efficace conformément aux prévisions : cela dépend de la réponse des paysans à l'action entreprise; cette réponse peut être meilleure ou pire que prévu.

La seule façon d'être correctement fixé dans ce domaine paraît bien être, en définitive, de réaliser à titre expérimental une première tranche d'intervention en prenant le plus grand soin pour en déterminer le coût exact et en évaluer les résultats directs.

On touche là au reproche beaucoup plus fondamental qu'il est désormais classique d'adresser aux estimations de comptabilité économique : étant purement quantitatives, ces formulations

laissent de côté les aspects qualitatifs des choses, qui peuvent être les plus importants; ou si elles les prennent en compte, c'est par le moyen de prix ou de coefficients du même genre dont l'arbitraire n'est pas négligeable.

Il est impossible d'écartier entièrement cette objection, mais il faut d'abord bien voir qu'elle s'applique aux estimations comptables traduisant le programme en chiffres prévisionnels, et non pas aux propositions elles-mêmes, au moins dans leur principe. Ces propositions en effet se sont au maximum efforcées de tenir compte des facteurs qualitatifs tels que la localisation des villages, les aspirations des jeunes, le niveau d'instruction des femmes, etc. ; ces préoccupations sont à la base de la procédure d'intervention recommandée en milieu rural. C'est précisément ce qui rend toujours discutable l'estimation précise du coût d'une intervention sur la production agricole, et surtout l'association à ce coût d'un résultat également précis.

Il faut voir ensuite que par son caractère globalisant la formulation "tableaux économiques" réintroduit d'une certaine manière l'aspect qualitatif des choses : chaque intervention ou chaque activité est en effet replacée dans l'ensemble de son contexte économique ; c'est le résultat et le principal intérêt des contraintes d'équilibre comptable.

La formulation adoptée rappelle, par son principe même, qu'en matière d'activité et de développement économique, tout se tient. Ce principe doit être très largement entendu : par exemple, le programme d'extension de l'enseignement public peut être aussi déterminant, pour le développement de la production rurale, que la variété d'engrais recommandée ou la mise en place de certaines liaisons routières. La conjonction et la coordination des interventions est une condition indispensable à leur efficacité.

La méthode globale utilisée dans ce rapport, en même temps qu'elle donne des ordres de grandeur utiles, traduit la conviction que le développement d'une région doit être pensé globalement et conduit de façon coordonnée.

TABLEAUX HORS TEXTE

Annexe au Chap. VII

TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE (en millions de Francs CFA)

Département de l'OUEST 1970

AGENTS OPERATIONS	ENTREPRISES						ADMINISTRATIONS				MENAGES				EXTERIEUR		TOTALS		
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital						
	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	
Valeur ajoutée non commercialisée	(3.475)																		
Valeur ajoutée commercialisée	(9.908)																		
Valeur ajoutée totale	13.383																	13.383	
Consommation finale								198				9.192							9.390
Formation brute de capital fixe					447					774				979					2.200
Exportations																5.683			5.683
Importations															3.890				3.890
Variation de stocks																			
TOTAL op. sur biens et services	13.383				447			198		774		9.192		979	3.890	5.683		17.273	17.273
Traitements et salaires		1.543						1.222				2.780	15					2.780	2.780
Prestations sociales et parafiscalité				93			93	92				92						185	185
Intérêts et dividendes																		218	218
Subventions et transferts	99			19			19	199				100						275	275
Impôts directs				118			275					157						2.336	2.336
Impôts indirects bruts		2.336					2.336											870	870
Recettes et dépenses privées extérieures												260	610		610	260		4.434	4.434
Recettes et dépenses publiques extérieures							1.711	2.723							2.723	1.711		9.603	9.603
Revenus d'exploitation		9.603	9.663															8.190	8.190
Revenus des entrepreneurs individuels				8.190								8.190							
TOTAL transferts	99	13.482	9.603	8.420			4.434	4.236				11.422	782		3.333	1.971		28.891	28.891
Epargne des entrepreneurs et des ménages				1.183	1.183							1.448	1.448					2.631	2.631
Epargne des administrations																			
Capacité de financement						736								469		774			1.979
Besoin de financement									774						1.205				1.979
TOTAL op. en capital				1.183	1.183	736			774			1.448	1.448	469	1.205	774		4.610	4.610
TOTAL GENERAL	13.482	13.482	9.603	9.603	1.183	1.183	4.434	4.434	774	774	11.422	11.422	1.448	1.448	8.428	8.428		50.774	50.774

TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE (en millions de francs CFA)

Département de L'OUEST 1975

AGENTS OPERATIONS	ENTREPRISES						ADMINISTRATIONS				MENAGES				EXTERIEUR		TOTALS	
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital					
	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E
Valeur ajoutée non commercialisée	(3.822)																	
Valeur ajoutée commercialisée	(13.810)																	
Valeur ajoutée totale	17.632																17.632	
Consommation finale							255				11.613							11.868
Formation brute de capital fixe					641				844				1.350					2.835
Exportations															8.740			8.740
Importations														5.811			5.811	
Variations de stocks																		
TOTAL op. sur biens et services	17.632				641		255		844		11.613		1.350	5.811	8.740		23.443	23.443
Traitements et salaires		2.030						1.349			3.399	20					3.399	3.399
Prestations sociales et parafiscalité				115			115	113			113						228	228
Intérêts et dividendes																		
Subventions et transferts	219			34			34	369			150						403	403
Impôts directs				182			365				183						365	365
Impôts indirects bruts		2.941					2.941										2.941	2.941
Recettes et dépenses privées extérieures											195	802		802	195		997	997
Recettes et dépenses publiques extérieures							2.086	3.455						3.455	2.086		5.541	5.541
Revenus d'exploitation		12.880	12.880														12.880	12.880
Revenu des entrepreneurs individuels					10.888						10.888						10.888	10.888
TOTAL transferts	219	17.851	12.880	11.219			5.541	5.286			14.745	1.005		4.257	2.281		37.642	37.642
Epargne des entreprises et des ménages				1.661	1.661							2.127	2.127				3.788	3.788
Epargne des administrations																		
Capacité de financement						1.020							777				2.641	2.641
Besoin de financement									844					1.797	844		2.641	2.641
TOTAL en capital				1.661	1.661	1.020			844			2.127	2.127	777	1.797	844	6.429	6.429
TOTAL GENERAL	17.851	17.851	12.880	12.880	1.661	1.661	5.541	5.541	844	844	14.745	14.745	2.127	2.127	11.865	11.865	67.514	67.514

GRANDES LIGNES DE LA CROISSANCE

1963-1975

	VALEUR AJOUTEE			PERIODE 1963-70		PERIODE 1970-75		PERIODE 1963-75	
	1963	1970	1975	Indice 1963 = 100	Taux annuel en %	Indice 1970 = 100	Taux annuel en %	Indice 1963 = 100	Taux annuel en %
RESSOURCES									
Agriculture vivrière et élevage . . .	2.958	3.494	4.316	118	2,4	123	4,1	146	3,2
Agriculture indust.& d'exportation.	1.653	2.090	3.103	126	3,4	148	8,2	188	5,4
Forêt	457	1.087	1.081	240	13,3	98		236	7,4
Pêche	122	143	158	117	2,3	110	1,9	129	2,1
Mines, énergie, industrie, artisanat.	754	1.122	1.752	149	5,9	156	9,3	232	7,3
Bâtiment et T.P.	587	916	1.134	156	6,6	124	4,4	193	5,6
Transports, loyers, services. . . .	686	1.112	1.506	162	7,1	135	6,2	220	6,8
Commerces	2.483	3.409	4.582	137	4,6	134	6,2	195	5,3
Total Production	9.700	13.383	17.632	138	4,7	132	5,7	182	5,1
Importations	2.051	3.890	5.811	190	9,6	149	8,3	283	9,0
Total RESSOURCES	11.751	17.273	23.443	147	5,7	136	6,3	199	5,9
EMPLOIS									
Exportations.	3.460	5.683	8.740	164	7,3	154	9,0	253	8,1
Consommation ménages.	7.030	9.192	11.613	131	3,9	126	4,7	165	4,3
" administrations.	120	198	255	165	7,4	129	5,2	212	6,5
Equipement.	1.141	2.200	2.835	193	9,8	129	5,2	248	7,9
Total EMPLOIS.	11.751	17.273	23.443	147	5,7	136	6,3	193	5,9

EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE PAR GROUPE D'ACTIVITES

ACTIVITES	EN MILLIONS CFA			EN POURCENTAGES			INDICES		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	70/63	75/70	75/63
Primaires	5.190	6.824	8.658	53,5	51,0	49,1	1,31	1,27	1,87
Secondaires	1.341	2.038	2.886	13,8	15,2	16,4	1,52	1,42	2,15
Tertiaires.	3.169	4.521	8.088	32,7	33,8	34,5	1,43	1,35	1,92
	9.700	13.383	17.632	100,0	100,0	100,0	138	132	182

Rappel des mêmes éléments au niveau national

ACTIVITES	POURCENTAGES			INDICES		
	1963	1970	1975	70/63	75/70	75/63
Primaires	43,4	39,2	34,6	134	120	160
Secondaires	17,2	26,0	32,0	223	167	372
Tertiaires.	39,4	34,8	33,4	130	130	169
	100,0	100,0	100,0	148	136	200

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION

DEPARTEMENT DE L'OUEST (en pourcentages)	1960	1963	1965	1970	1975
A - Agriculture vivrière et élevage		30,5		26,1	24,5
B - Agriculture industrielle et d'exportation . .		17,0		15,6	17,6
C - Forêt et pêche.		6,0		9,3	7,0
D - Mines, énergie, industrie, artisanat		7,8		8,4	9,9
E - Bâtiment T.P.		6,0		6,8	6,4
F - Transport, loyers, services		7,1		8,3	8,6
G - Commerces		25,6		25,5	26,0
		100,0		100,0	100,0
RAPPEL DES MEMES ELEMENTS AU NIVEAU NATIONAL	1960	1963	1965	1970	1975
A -	30,6	23,3	25,7	22,6	20,4
B -	18,8	15,3	14,9	13,3	11,5
C -	3,5	4,7	3,7	3,3	2,7
D -	8,4	11,3	14,6	21,7	27,8
E -	4,0	4,6	4,8	4,3	4,2
F -	8,1	9,3	8,7	8,4	8,8
G -	26,6	31,5	27,6	26,4	24,6
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	VALEURS AJOUTEES					
	en Millions CFA			en pourcentages		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Paddy et maïs	985	1.243	1.717	21,5	22,4	23,0
Tubercules et banane plantain	236	263	294	5,1	4,7	4,0
Fruits et légumes	104	130	161	2,2	2,3	2,2
Autres végétaux vivriers et divers.	784	874	962	17,0	15,6	13,0
Productions animales d'élevage.	270	418	680	5,8	7,5	9,2
Productions animales, chasse et cueillette.	579	566	502	12,6	10,1	6,8
Sous total "agriculture vivrière"	2.958	3.494	4.316	64,2	62,6	58,2
Moins autoconsommation.	- 2.454	- 2.644	- 2.940	-	-	-
Valeur ajoutée commercialisée	504	850	1.376	(24,1)	(29,6)	(31,2)
Café.	1.479	1.683	1.765	32,1	30,2	23,8
Cacao	1	69	594		1,2	8,0
Bananes (ananas) cola	67	84	98	1,4	1,5	1,3
Oléagineux	94	119	227	2,0	2,1	3,1
Coton tabac (c. à sucre, latex)	12	135	419	0,3	2,4	5,6
Sous total "agriculture industrielle"	1.653	2.090	3.103	35,8	37,4	41,8
Moins autoconsommation	- 62	- 65	- 67	-	-	-
V.A. commercialisée	1.591	2.025	3.036	(75,9)	(70,4)	(68,8)
TOTAL V.A. "agriculture".	4.611	5.584	7.419	100,0	100,0	100,0
dont V.A. commercialisée	2.095	2.875	4.412	(100,0)	(100,0)	(100,0)

EVOLUTION DE LA DEMANDE INTERMEDIAIRE

BRANCHES D'ACTIVITE	EN MILLIONS CFA			EN %			INDICE 1975/ 63
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	
Agriculture élevage pêche	166	659	1.786	10,0	15,6	22,4	1.076
Forêts.	84	518	518	5,1	12,2	6,5	617
Industries alimentaires	65	497	1.368	3,9	11,7	17,1	2.105
Energie	14	41	76	0,8	1,0	0,9	542
Activités extractives, métaux, matériaux engrais chimie parachimie caoutchouc.							
Industries du bois.	62	236	277	3,7	5,6	3,5	447
Montage et réparation de véhicules.	20	46	70	1,2	1,1	0,9	350
Articles textiles, cuirs, articles chaussants . .	17	25	664	1,0	0,6	8,3	3.906
Corps gras	82	89	332	5,0	2,1	4,2	405
Autres activités de transformation.	4	8	12	0,2	0,2	0,1	300
Bâtiment T.P.	370	838	1.111	22,3	19,8	13,9	300
Transports.	362	540	725	21,9	12,8	9,1	200
Loyers, services, commerces	412	736	1.047	24,9	17,3	13,1	254
	1.658	4.233	7.986	100,0	100,0	100,0	482

**EVOLUTION DE LA PROPORTION DES RESSOURCES UTILISEES DANS
LA REGION MEME POUR LA CONSOMMATION DES ENTREPRISES**

BRANCHE D'ACTIVITE	DEMANDE INTERMEDIAIRE TOTALE DES RESSOURCES						INDICE % 1975
	en Millions CFA			en pourcentages			
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	% 1963
Agriculture vivrière	<u>73</u> 3.406	<u>506</u> 4.292	<u>1.389</u> 5.854	2.1	11.8	23.3	11.1
Agriculture industrielle et d'exportation. .	<u>77</u> 2.784	<u>83</u> 3.711	<u>830</u> 5.671	2.8	2.2	14.6	5.2
Sous total agriculture	<u>150</u> 6.190	<u>589</u> 8.003	<u>2.199</u> 11.525	2.4	7.4	19.1	8.0
Forêts	<u>26</u> 541	<u>89</u> 1.615	<u>94</u> 1.599	4.8	5.5	5.9	1.2
Transports loyers services	<u>391</u> 1.099	<u>1.007</u> 1.778	<u>1.548</u> 2.397	35.6	56.6	64.6	1.8
Autres activités	<u>1.091</u> 5.579	<u>2.548</u> 10.110	<u>4.145</u> 15.909	19.6	25.2	26.0	1.3
ENSEMBLE	<u>1.658</u> 13.409	<u>4.233</u> 21.506	<u>7.986</u> 31.430	12.4	19.7	25.4	2.0

EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS

exprimant les résultats obtenus par les Agents
de la vie économique

EN MILLIONS DE FRANCS CFA	1963	1970	AUGMEN- TATION 1970/63	1975	AUGMEN- TATION 1975/70	AUGMEN- TATION 1975/63
Valeur ajoutée	9.700	13.383	138	17.632	132	182
Consommation des ménages	7.030	9.192	131	11.613	126	165
Consommation des administrations	120	198	161	255	129	212
Consommation totale.	7.150	9.390	131	11.868	126	166
Formation brute de capital fixe des entreprises	208	447	215	641	143	308
Formation brute de capital fixe des ménages	632	979	155	1.350	138	214
Formation brute de capital fixe public. . .	300	774	258	844	109	281
Formation brute de capital fixe totale. . .	1.140	2.200	193	2.835	129	249
Import.	2.051	3.890	190	5.811	150	283
Export.	3.460	5.683	164	8.740	154	253
Salaires des administrations.	516	1.222	237	1.349	110	261
Salaires des entreprises.	828	1.543	186	2.030	132	245
Salaires totaux	1.344	2.765	206	3.379	122	251
Impôts directs.	86	275	320	365	133	424
Impôts indirects.	1.627	2.336	143	2.941	126	181
Epargne des entreprises	508	1.183	233	1.861	140	327
Epargne des ménages	1.051	1.448	138	2.127	147	202

EVOLUTION DES RESSOURCES GLOBALES DES MENAGES

	VALEUR en millions CFA			ACCROISSEMENTS					
	1963	1970	1975	1970/1963		1975/1970		1975/1963	
				Indice	taux annuel	Indice	taux annuel	Indice	taux annuel
Ressources totales	8.494	11.422	14.745	134	4,3%	129	5,2%	174	4,7%
Ressources monétaires.	5.286	7.947	10.923	150	6,0%	138	6,6%	207	6,3%
% monétaire / total.	62,2	69,6	74,2	112	1,6%	107	1,4%	119	1,5%
Rappel % national.	67,3	72,3	77,4	-	-	107	1,4%	-	-
Salaires publics	516	1.222	1.349	237	13,1%	110	1,9%	261	8,3%
% dans ressources monétaires	9,8	15,4	12,3	157	n é g a t i f			126	
Salaires privés.	838	1.558	2.050	186	9,3%	132	5,7%	245	7,8%
% dans ressources monétaires	15,8	19,6	18,8	124	n é g a t i f			118	
dont salaires privés donnant lieu à cotisations sociales	317	835	1.039	263	14,8%	124	3,9%	327	10,4%
% dans ressources monétaires	6,0	10,5	9,5	175	n é g a t i f			158	

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES REVENUS

	1963	1970	1975	Indice 75/63
Salaires en millions	1.354	2.780	3.399	251
Part dans les ressources totales des ménages en %	15,9 %	24,3 %	23,3 %	147
Part dans les ressources monétaires.	25,6 %	35,0 %	31,1 %	121
 Rappel des mêmes éléments au niveau national	(1960)			Indice 75/60
Salaires en millions	30.600	70.200	98.700	323
Part dans les ressources totales des ménages en %	28,5 %	32,3 %	36,1 %	127

EVOLUTION DE L'AUTOCONSUMMATION

	1963	1970	1975	Indice 75/63
Autoconsommation - autoéquipement en M.	3.208	3.475	3.822	119
Part dans la valeur ajoutée en %	33,1 %	26,0 %	21,7 %	0,64
Part de l'autoconsommation dans la consommation des ménages en %	42,7 %	35,4 %	30,9 %	0,72
Part de l'autoéquipement dans l'équipement total des ménages en %	32,4 %	22,7 %	17,3 %	0,53
 Rappel de la part de l'autoconsommation dans la valeur ajoutée au niveau national en %	(1960)			
	30,5 %	20,2 %	16,7 %	0,55

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION ET DE L'EQUIPEMENT DES MENAGES

	VALEURS EN MILLIONS CFA			AUGMENTATION					
	1963	1970	1975	1970/63		1975/70		1975/63	
				Indice	% par an	Indice	% par an	Indice	% par an
Consommation totale des ménages	7.030	9.192	11.613	131	3,9	126	4,7	165	4,3
Autoconsommation	3.003	3.253	3.588	108	1,1	110	1,9	119	1,5
Dépenses monétaires de consommation	4.027	5.939	8.025	147	5,7	135	6,2	199	5,9
Part des dépenses monétaires dans la consommation totale	57,3	64,6	69,1	113	1,8	107	1,4	121	1,6
Equipement total des ménages.	632	979	1.350	155	6,5	138	6,7	214	8,8
Autoéquipement.	205	222	234	108	1,1	105	1,0	114	1,1
Dépenses monétaires d'équipement.	427	757	1.116	177	8,5	147	8,0	261	8,3
Part des dépenses monétaires dans l'équipement total.	67,5	77,3	82,7	115	2,0	107	1,4	123	1,7

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DES MENAGES

(principales composantes selon nomenclature de la planification nationale)

	EN MILLION CFA			EN POURCENTAGES		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Produits alimentaires	4.351	5.374	6.648	62,0	58,5	57,3
Energie	341	443	536	4,8	4,8	4,6
Textiles cuirs	934	1.384	1.825	13,3	15,0	15,8
Corps gras.	349	394	469	5,0	4,3	4,0
Autres produits industriels	552	927	1.295	7,8	10,1	11,1
Services.	503	670	840	7,1	7,3	7,2
Total	7.030	9.192	11.613	100,0	100,0	100,0

LISTE DES BRANCHES d' ACTIVITE

retenues pour les

COMPTES ECONOMIQUES

- BRANCHE n° 1 Agriculture vivrière élevage chasse cueillette (à l'exception de la cola)
- BRANCHE n° 2 Agriculture industrielle et d'exportation
- BRANCHE n° 3 Exploitation forestière
- BRANCHE n° 4 Pêche
- BRANCHE n° 5 Travail des grains et farines
- BRANCHE n° 6 Conserveries Thé Café Cacao
- BRANCHE n° 7 Boissons glace
- BRANCHE n° 8 Autres industries alimentaires, tabac
- BRANCHE n° 9 Energie Eau
- BRANCHE n° 10 Activité extractive sel soufre etc
- BRANCHE n° 11 Métaux
- BRANCHE n° 12 Matériaux de construction
- BRANCHE n° 13 Engrais
- BRANCHE n° 14 Chimie Parachimie Caoutchouc
- BRANCHE n° 15 Industrie du bois
- BRANCHE n° 16 Montage et réparation de véhicules
- BRANCHE n° 17 Autres industries mécaniques et électriques
- BRANCHE n° 18 Industries textiles
- BRANCHE n° 19 Cuirs et articles chaussants
- BRANCHE n° 20 Corps gras d'origine végétale ou animale autres que le beurre
- BRANCHE n° 21 Articles en caoutchouc et en matières plastiques
- BRANCHE n° 22 Produits industriels divers pâte à papier, verre, céramique etc
- BRANCHE n° 23 Bâtiment et travaux publics
- BRANCHE n° 24 Transports (et auxiliaire des)
- BRANCHE n° 25 Loyers
- BRANCHE n° 26 Autres services

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DES MENAGES

	1 9 6 3			1 9 7 0				1 9 7 5				
	AUTOCL.	ACHATS	TOTAL	AUTOCL.	ACHATS	TOTAL	INDICES 70/63 DES ACHATS	AUTOCL.	ACHATS	TOTAL	INDICES 75/63 DES ACHATS	ELASTICITE (1)
Branche 1	2.454	870	3.324	2.644	1.081	3.725	124	2.940	1.349	4.289	155	0.52
2	62	147	209	65	140	205	95	67	143	210	97	- 0.03
3												
4	86	234	320	99	308	407	132	106	380	486	162	0.59
5		155	155		538	538	347		1.011	1.011	652	5.36
20	165	184	349	179	215	394	117	189	280	469	152	0.50
Sous-total alimentation locale	2.767	1.590	4.357	2.987	2.282	5.269	143	3.302	3.163	6.465	199	0.94
Branche 6		15	15		24	24	160		32	32	213	1.08
7		112	112		167	167	149		223	223	199	0.94
8		217	217		308	308	142		397	397	183	0.79
Sous-total alimentation importée		344	344		499	499	145		652	652	189	0.85
TOTAL Alimentation	2.767	1.934	4.701	2.987	2.781	5.768	144	3.302	3.815	7.117	197	0.93
Branche 9	222	119	341	251	193	444	162	269	266	535	223	1.17
10		55	55		63	63	114		71	71	129	0.28
14		125	125		250	250	200		374	374	299	1.90
15	1	36	37	1	54	55	150	1	72	74	200	0.95
16		32	32		78	78	244		124	124	387	2.73
17		141	141		211	211	150		280	280	199	0.94
18	12	795	807	13	1.193	1.206	150	15	1.582	1.597	199	0.94
19		127	127		178	178	140		228	228	179	0.75
21		44	44		81	81	184		118	118	268	1.60
22		119	119		187	187	157		255	255	214	1.09
23		3	3		4	4	133		6	6	200	0.95
24		300	300		396	396	132		490	490	163	0.60
25		48	48		74	74	154		101	101	210	1.05
26		151	151		196	196	130		242	242	160	0.57
TOTAL consommation courante non alimentaire	235	2.095	2.330	265	3.158	3.423	151	285	4.209	4.494	201	0.96
TOTAL consommation courante alimentaire	2.767	1.934	4.701	2.987	2.781	5.768	144	3.302	3.815	7.117	197	0.93
TOTAL consommation courante	3.003	4.027	7.030	3.252	5.939	9.191	147	3.587	8.026	11.613	199	0.95

(1) Elasticité des achats dans la branche par rapport aux ressources monétaires disponibles après impôt. Ces dernières évoluent comme suit :

- 1963 = 5.242 millions, indice 100 - 1970 = 7.790 millions, indice 149 - 1975 = 10.700 millions, indice 205.

EQUILIBRE D'ENSEMBLE DES COMPTES DES ADMINISTRATIONS

	VALEURS EN MILLIONS CFA			INDICES DE PROGRESSION		
	1963	1970	1975	1970/63	1975/70	1975/63
Consommation finale	120	198	255	165	128	212
Salaires	516	1.222	1.349	237	110	261
Prestations sociales.	15	92	113	613	123	753
Subventions	80	199	369	249	185	461
Total dépenses courantes (1).	731	1.711	2.086	234	122	285
				% par rapport aux recettes totales		
Recettes totales (2).	1.751	2.723	2.088	100.0	100.0	100.0
Excédent courant	1.020	1.012	1.389	58.3	37.1	39.6
Equipement.	300	774	844	17.2	28.4	24.4
Dépenses totales.	1.031	2.485	2.930	58.9	91.3	84.8
Excédent global	720	238	525	41.1	8.7	15.2

(1) au sens de la comptabilité économique. On rappelle que, du point de vue fonctionnel, une partie des salaires fait partie des investissements. *entretien du réseau routier (dépense courante au sens fonctionnel) est ici réparti en consommation, salaires et équipements.

(2) les recettes sont toutes réputées être des recettes courantes.

EVOLUTION DES PRINCIPALES RESSOURCES PUBLIQUES

ET DES TAUX DE PRELEVEMENT

1°/ Département de l'OUEST	VALEUR EN MILLIONS CFA			TAUX DE PRELEVEMENT EN %		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
	Impôts directs ménages	42	157	183	0.8	2.0
Ressources monétaires ménages.	5.286	7.947	10.923			
Impôts directs sociétés.	44	118	182	11.5	12.7	14.3
Epargne brute des sociétés	384	926	1.271			
Impôts indirects bruts et cotisations sociales inclus dans la valeur ajoutée des branches productives. . .	253	529	827	3.0	4.6	4.1
Valeur ajoutée des branches productives + valeur ajoutée propre à l'activité commerciale (1).	8.304	11.483	15.203			
Taxes sur importations	568	876	1.029	27.7	22.5	17.7
Importations	2.051	3.890	5.811			
Taxes sur exportations (2)	828	1.024	1.400	28.1	24.6	19.4
Exportations sauf bois en grumes (2)	2.945	4.157	7.235			
Taxes sur exportations	(828)	(1.024)	(1.400)	23.5	22.1	20.3
Production rurale commercialisée + taxes sur export	3.516	4.633	6.890			

2°/ Evolution de certains taux de prélèvement à l'échelon national.

Droits sur import :	1960 = 32.9 %	TVA :	1960 = taux 8%
	1963 = 32.9 %		1963 = 10%
	1970 = 21.2 %		1970 = 12%
	1975 = 18.8 %		1975 = 15%

(1) = Valeur ajoutée totale (P.I.B.) moins taxes sur import et taxes sur export.

(2) = Les taxes perçues sur le bois sont comptées dans la valeur de cette branche. Les taxes sur export reprises ici sont celles portant sur le café le cacao et le palmiste, qui sont tous des produits émanant des exploitations rurales, d'où la dernière comparaison.

EVOLUTION DES RELATIONS ECONOMIQUES ENTRE LA REGION ET L'EXTERIEUR

	EN MILLIONS CFA			EN % DE LA P.a.l.a.B.			Indice valeur 1975
	1963	1970	1975	1963	1970	1975	
Rappel production int. brute	9.700	13.383	17.632	100,0	100,0	100,0	182
Importation.	2.051	3.890	5.811	21,1	29,1	33,0	283
Exportation.	3.480	5.683	8.740	35,7	42,5	49,6	253
Excédent commercial.	1.409	1.793	2.929	14,5	13,4	16,6	208
Transferts privés nets vers l'extérieur.	29	350	607	0,3	2,6	3,4	
Transferts publics nets vers l'extérieur.	715	254	550	7,4	1,8	3,1	077
Total des transferts nets.	686	604	1.157	7,1	4,4	6,4	189
REFERENCE AU NIVEAU NATIONAL							
Excédent commercial de la Côte d'Ivoire	11.300	24.000	33.000	6,1	8,8	8,9	292

Ce tableau ne prend pas en considération les soldes en capital des comptes des entreprises et des ménages.

EVOLUTION DES EXPORTATIONS PAR GRAND GROUPE DE PRODUITS

	EN MILLIONS CFA (prix 1961 pour l'échelon national)			EN POURCENTAGES		
	1963	1970	1975	1963	1970	1975
Agriculture, pêche, forêts	3.022	5.011	6.338	87.3	88.2	72.5
Industrie, mines.	236	583	2.402	6.9	10.3	27.5
Transport, services	202	89		5.8	1.5	
ENSEMBLE	3.460	5.683	8.740	100.0	100.0	100.0
	(1965)			(1965)		
RAPPEL DES MEMES ELEMENTS AU NIVEAU NATIONAL						
Agriculture, pêche, forêts	51.098	56.138	56.037	76.5	58.7	45.8
Industrie, mines.	13.400	36.289	61.746	20.1	38.0	50.5
Transports, services	2.250	3.200	4.500	3.4	3.3	3.7
ENSEMBLE	66.748	95.627	122.283	100.0	100.0	100.0
Exportations région/Exportations Côte d'Ivoire (sous réserve des discordances...)	(5.2 %)	(5.9 %)	(7.1 %)			

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES IMPORTATIONS

	EN MILLIONS DE CFA			EN POURCENTAGES					
	1963	1970	1975	O U E S T			RAPPEL NATIONAL		
							(1963)	1970	1975
Agriculture élevage, pêche, forêts . . .	213	269	268	10,4	8,9	4,8	10,7	8,9	9,1
Industries alimentaires.	285	391	562	12,9	10,0	9,7	12,9	8,8	8,2
Energie	134	213	284	6,5	5,5	4,9	4,1	4,7	5,4
Activités extractives, métaux, matériaux de construction, engrais	120	482	1.145	5,8	12,4	19,7	7,0	7,8	8,8
Chimie, parachimie, caoutchouc	68	144	282	3,3	3,7	4,5	4,5	7,3	8,9
Montage et réparation de véhicules . . .	190	330	445	9,3	8,5	7,7	9,7	10,6	10,6
Autres industries mécaniques et électri- ques	262	650	864	12,8	16,7	14,9	19,6	30,1	30,9
Industries textiles, cuirs, articles diamants	544	923	1.326	26,8	23,8	22,7	15,7	12,3	7,0
Autres industries.	218	398	537	10,6	10,2	9,2	8,5	5,6	6,3
Transports et services	37	90	120	1,8	2,3	2,1	7,3	5,9	6,8
TOTAL.	2.051	3.890	5.811	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

EVOLUTION DES OPERATIONS EN CAPITAL

1°/ Département de l'OUEST.

	VALEUR EN MILLIONS CFA		
	1963	1970	1975
Epargne des entreprises (épargne des sociétés + épargne investie des ménages).	508	1.183	1.661
Equipement des entreprises.	208	447	641
Taux d'utilisation. en %	40,9	37,8	38,6
Excédent courant des administrations.	1.020	1.012	1.369
Equipement des administrations.	300	774	644
Taux d'utilisation sur place. en %	29,4	76,5	61,7
Epargne des ménages	1.051	1.448	2.127
Equipement des ménages.	632	979	1.350
Taux d'utilisation. en %	60,1	67,8	63,5
Epargne totale.	2.579	3.643	5.157
Equipement total.	1.140	2.200	2.835
Taux d'utilisation sur place. en %	44,2	60,4	55,0
Rappel P.I.B.	9.700	13.383	17.632
% de la PIB consacrée à l'équipement des entreprises (équipement productif).	2,1	3,3	3,6
% de la PIB consacrée à l'équipement des entreprises et de l'administration (équipement productif et infra- structure).	5,2	9,1	6,4
2°/ Taux d'utilisation de l'épargne totale à l'échelon national.			
	MILLIONS	POURCENTAGES	
1960	20,6/39,4	=	52,2 %
1965	36,0/59,8	=	60,0 %
1970	56,2/90,5	=	62,0 %
1975	72,5/112,8	=	64,6 %

A N N E X E 2 a

AVANT PROJET DE MODERNISATION RURALE



INTRODUCTION

Les connaissances détaillées provenant des enquêtes sur la situation actuelle, permettent de dégager des lignes de conduite de l'action souhaitable dans la décennie à venir.

Une amélioration notable du niveau de vie actuel ne peut être envisagée si l'on n'est pas décidé à modifier prochainement et très sensiblement la part attribuée à la région dans les ressources et les préoccupations de la puissance publique.

Il faut en même temps demeurer réaliste et ne pas prétendre à des interventions qui lèseraient les autres régions et que l'économie locale ne serait peut être pas capable d'absorber. Il convient de limiter son ambition à mettre le département sur la voie d'une croissance saine en intervenant sans tarder dans les domaines reconnus comme fondamentaux.

L'économie de la région de Man est essentiellement une économie de subsistance où la cueillette la chasse la pêche interviennent pour presque le quart de la production intérieure brute régionale.

Pour encourager les habitants à produire davantage et à passer à une économie d'échange, il faut

- 1/ Organiser le commerce de biens de consommation afin qu'ils aient des besoins nouveaux et qu'ils puissent utiliser sur place leur revenu monétaire.
- 2/ Assurer l'écoulement, dans les meilleures conditions, des produits qu'ils auront récoltés
- 3/ Leur donner une meilleure technique de production

La nécessité d'intervenir à la fois dans les domaines : commerce, technique agricole, évolution des mentalités, suppose des moyens importants agissant autant que possible sous la direction d'un seul organisme dans le cadre d'une opération intégrée.

Toutefois, cette opération intégrée ne saurait englober toutes les actions concourant au développement, notamment la scolarisation pour favoriser l'évolution des mentalités et les voies de communication pour rompre l'isolement de la région.

Les propositions de modernisation et d'équipement pour 1966-1975 sont conçues donc sous la forme d'un projet directeur de modernisation rurale qui présente cette Opération intégrée (appelée encore Opération villages centres en raison de la structure sur laquelle elle s'appuie).

Ce projet Villages centres moteur du développement est complété par des projets industriels, forestiers et touristiques ainsi que par des propositions sur les infrastructures économiques, administratives et sociales.

Cette annexe présente en détails le projet "Villages Centres". Le lecteur trouve dans le Rapport de Synthèse économique un extrait résumé du présent projet ainsi que les éléments principaux des projets complémentaires.

I - OBJECTIFS du PROJET

1. Production :

- satisfaire les besoins locaux de produits vivriers
- nourrir éventuellement la région du-sud-ouest plus favorable aux cultures d'exportation (Tabou-Sassandra et leur arrière-pays),
- développer, en tenant compte de l'évolution des débouchés, certaines cultures de "RAPPORT" (cacaoyer, palmier, à huile)
- transformation sur place des produits agricoles
- promotion de l'artisanat.

2. Commerce :

- organiser l'approvisionnement en biens de consommation et de production,
- assurer un écoulement rationnel de la production agricole.

Il s'agit, avec les objectifs sur la production et la commercialisation, d'augmenter au plus vite et de façon équitablement répartie le revenu de la masse de la population pour lui permettre progressivement de mieux satisfaire ses besoins essentiels : alimentation, habillement, habitat, hygiène, éducation, etc...

3. Evolution des mentalités :

- créer un meilleur cadre de vie rurale, donnant en particulier aux éléments jeunes et dynamiques de la population, des raisons de ne pas émigrer vers les villes déjà encombrées,
- donner aux femmes de la campagne un supplément des connaissances agricoles et une formation ménagère et familiale complémentaire répondant à leur double rôle de "travailleur agricole" et de "responsable du foyer".

4. Aménagement du territoire et préparation de l'avenir

- préserver l'avenir plus éloigné et prévenir l'apparition de problèmes humains en évitant le grignotage inorganisé des zones forestières encore vides par les habitants des cantons les plus peuplés. Ce qui réserve les chances d'une colonisation systématique par des immigrants valables dans le cadre d'opérations organisées.

Pour cela, fixer les cultures par la vulgarisation d'un système agricole utilisant plus efficacement le capital sol et diversifier suffisamment les productions pour ne pas aboutir à la nécessité de reconversions coûteuses. L'accent mis sur le développement de la culture du riz, en assolement avec celles du maïs, arachide, coton, légumineuses vivrières, permet une meilleure répartition géographique du revenu même dans les zones peu favorables aux cultures d'exportation riches.

II - NATURE DE L' ACTION

- a) création de 54 zones d'intervention prenant appui sur des villages-centre et ayant vocation à couvrir l'ensemble du territoire du département.
- b) mise en place d'un encadrement agricole et commercial dense et efficace et d'une action d'animation féminine rurale. Une formation concomitante des animateurs et animatrices ruraux est aussi indispensable pour rendre le milieu rural perméable à ces actions.

Pour obtenir une élévation du revenu des paysans correspondant aux désirs du Gouvernement, il est nécessaire de prévoir une action généralisée à l'ensemble du département. *Le projet est toutefois conçu de manière à pouvoir être réduit à sa première tranche (ou à ses deux premières tranches) pour le cas où le coût total dépasserait les possibilités de financement.*

1. Zones d'intervention et villages-centres

11. Définition :

Il s'agit de zones de 9.000 habitants environ et de rayon moyen d'une dizaine de kilomètres.

Chacune de ces zones s'appuie sur un village-centre ayant déjà actuellement un pouvoir d'attraction naturelle (marché important, liens de chefferie) et où sera installée toute l'infrastructure économique et sociale de la zone (coopératives, champs de démonstration agricole, dispensaire école, etc...)

Plusieurs critères ont présidé à la délimitation des zones, les principaux sont :

- la distance réelle au village-centre, après aménagement des voies de communications,
- la fréquentation des marchés,
- les affinités ethniques
- l'importance de la population de ce village.

12. Principe de l'action

- A - Le développement de la région doit être total tant au point de vue économique que social : le village-centre devient un point de concentration des efforts réalisés par la puissance publique et par les diverses sociétés afin que ces efforts deviennent efficaces à court terme.

B - L'exode rural étant dû en partie au fait que les jeunes recherchent des structures d'accueil favorables à leur évolution, le village-centre leur proposera des avantages qu'ils ne trouvent à présent qu'en ville: salles de réunion, lieux de distraction, terrains de sport, groupements de jeunes.

Cet exode rural est dû également dans certaines zones à la rupture d'équilibre du système cultural initial de type extensif qui ne permet pas aux terroirs de village de porter assez de cultures vivrières pour nourrir convenablement la population. Un système cultural rénové de type intensif, vulgarisé à partir des champs de démonstration du village-centre, doit permettre de nourrir tous les ressortissants de la zone d'intervention et de leur assurer un revenu monétaire suffisant; en réalisant une meilleure utilisation des ressources naturelles il constitue le fondement du progrès économique régional.

Enfin cet exode rural traduit une fuite des jeunes devant des contraintes familiales ressenties comme abusives. L'animation devra favoriser la tendance actuelle à l'éclatement de la famille étendue et tendre à la promotion des jeunes exploitants ruraux indépendants. Ces jeunes exploitants seraient les plus perméables à des propositions de développement, les plus aptes à donner vie aux structures nécessaires au progrès.

13. Perspectives

A - La fréquence des marchés et l'installation des boutiques fixes au village-centre permettent aux villageois d'utiliser sur place leur revenu monétaire.

B - La création d'un organisme coopératif polyvalent au village-centre favorise le regroupement des productions en vue d'améliorer leurs conditions de ventes, permet l'achat et éventuellement l'utilisation en commun des biens de productions (engrais, outils).

C - Des unités artisanales de transformation et de conditionnement y créent une valeur ajoutée à la production rurale. (décortiquage du café et du riz, batteuse à riz, moulin à maïs, fermentation du cacao, séchage de manioc et de cola).

D - L'installation d'un organisme de crédit facilite aux paysans l'acquisition de moyens de production moderne.

E - Par ailleurs le village-centre doit permettre de répondre aux principales aspirations des jeunes

a) désir d'une liberté individuelle et de distraction: l'infrastructure sociale envisagée permettra

le passage régulier d'organismes tels que cinéma ambulant, groupes et compagnies de danses, etc...

et la création, à l'instigation d'animateurs, de groupes divers: groupes de chants et musique folklorique (goumbé, etc...) groupes de musiciens.

Une mention particulière doit être faite *en faveur du sport* et des équipes sportives dont le rôle social dépasse le cadre de l'unité locale. L'ensemble de la région de Man manifeste déjà un réel intérêt pour le foot-ball; (on peut y ajouter le hand-ball; le volley ball, etc.)

- b) le désir de posséder son propre argent, c'est le problème de l'emploi dans les secteurs secondaires ou tertiaires. Le développement économique du village-centre doit permettre de créer quelques emplois de ce genre : ateliers artisanaux de transformation, des groupements comptabilité, commerce, etc..)
- c) acquérir des connaissances différentes de celles du milieu où l'on vit. Le village-centre peut répondre à ce besoin de deux façons :
 - par les "cours du soir", dans le cadre de l'Education Nationale
 - par les centres et clubs culturels dans le cadre des actions d'éducation : stages, conférences, cercles, biblio-bus, films culturels, expositions itinérantes, etc...
- d) le désir de bénéficier intégralement du fruit de son activité. Le village-centre répond à ce besoin de deux façons complémentaires :
 - par l'aménagement du terroir - permettant l'installation plus aisée de nouvelles exploitations
 - par l'effort de réflexion des groupements qu'il abrite (section P.D.C.I., sections J.A.C., sections d'animations etc..)
- e) avoir la possibilité de s'affirmer : *c'est l'élément le plus important* et qui justifie le village-centre auprès des jeunes; le village-centre ne peut y répondre que par une structure qui sera le "Comité villageois de développement" et notamment la section des jeunes de ce comité. Il est normal que ce comité de développement
 - soit appelé à susciter des groupes sectoriels d'activité
 - soit appelé à rester en intime liaison avec les structures politiques, administratives, sportives confessionnelles etc... existant sur le plan national et à participer à leurs activités.
- f) l'installation d'un centre d'Etat Civil dans le village-centre sera la première étape de la transformation des zones d'intervention en véritables "communes rurales", unités non seulement administratives, mais aussi économiques.

2. Mise en place des villages-centres

21. Choix des premières zones d'intervention : (voir carte page 40)

Il faut intervenir d'abord dans les zones de population dense (sous-préfecture de Facobly, Kouibly, Zouan Hounien...) où la pression démographique a entraîné la dégradation du système cultural et en conséquence l'usure et une productivité décroissante des sols. D'ailleurs, c'est dans ces zones que le projet a le maximum de chance de succès : l'inadaptation des techniques

anciennes aux conditions actuelles étant devenue évidente, les paysans eux-mêmes se rendent compte qu'ils n'auront bientôt d'autre alternative qu'une migration massive ou une misère inacceptable, et les intéressés sont relativement ouverts à une action proposant une solution à leurs problèmes.

Le succès de la mise en place dans ces zones sera un exemple encourageant pour les zones d'intervention suivantes.

La délimitation de la zone de première urgence est exposée en fin de chapitre. Cette première tranche définit les limites auxquelles il est possible de réduire le projet directeur au cas où il serait jugé inopportun de financer l'ensemble du projet.

22. La réalisation sur le terrain

221. Etude de mise en oeuvre

Les structures particulières des villages ne sont pas connues : les enquêtes régionales par sondage ne donnent que des indications moyennes.

L'intervention projetée pénétrera les villages et les exploitations dans leurs structures réelles.

L'action ne sera efficace que si l'on connaît ces structures réelles. Il sera donc nécessaire d'entreprendre, outre les études d'aménagements (Génie Rural), les études complémentaires détaillées sur les villages et leur terroir comportant les enquêtes suivantes :

- enquête agraire (essentiellement structure foncière et délimitation des terroirs par village)
- enquête pédologique
- enquête démographique et d'opinion.

Ces enquêtes seront menées en partie par le personnel en place, en partie par des consultants. Elles se déroulent en même temps que la formation du personnel destiné aux zones ultérieures, de sorte qu'elles constituent une partie intégrante de l'action et non un préalable retardant celle-ci.

222. Equipement des zones d'intervention

Cet équipement devra être réalisé avec la participation active de la population de la zone. Il sera aussi simple que possible. Sous l'impulsion des responsables de l'opération les intéressés doivent créer eux-mêmes leur nouveau cadre de vie. Les équipements pouvant bénéficier d'une aide ou crédit de l'Etat, sont énumérés dans le devis estimatif.

A - EQUIPEMENT DU VILLAGE-CENTRE

- Equipement commercial :

- . marchés couverts et boutiques à louer
- . magasins pilote de distribution
- . entrepôts et stockages
- . bâtiments de l'organe polyvalent coopératif et de crédit

- Equipement technique

- . matériels de transformation des produits
- . matériel de lutte phyto-sanitaire
- . petite unité de motorisation (déjà adoptée par le gouvernement)
tracteur étroit de 20 CV avec remorque et accessoires
 - pour transport de l'eau
 - " " des récoltes
 - " décortiquage de café
 - " expériences de culture mécanisée, etc...

- Equipements socio-culturels

- . création des points d'eau facilement accessibles et propres (lavoirs, puits)
- . terrain de sports
- . salle de réunion - lieux de distraction
- . lieux de culte
- . dispensaires sommaires

Au niveau de la Sous-Préfecture : centre de formation professionnelle et ménagère - formation des animateurs et des animatrices ruraux. Cette formation commencera dans les centres de Sous-Préfecture et sera complétée et suivie au niveau des villages-centres.

B - EQUIPEMENT DES TERROIRS

Du fait d'un réseau hydrographique très dense et de cours d'eau très encaissés, les communications sont très difficiles dans toute la région, et sans amélioration des pistes actuelles, il ne peut être envisagé d'utiliser des tracteurs, des charrettes attelées ou même des boeufs porteurs.

Un très gros effort doit donc être entrepris pour l'amélioration des pistes actuelles et la création de ponceaux de conception correcte.

Les enquêtes agraires feront peut-être apparaître l'utilité de travaux importants de restauration des sols et de reboisement qui pourraient alors faire l'objet d'un programme distinct. On estime toutefois que l'assolement amélioré et les petits boisements villageois prévus ici devraient parer à l'essentiel.

C - DUREE DE L'OPERATION

Il est estimé que la durée de mise en place de la totalité des villages-centres devra couvrir 5 années complètes : 3 tranches annuelles durant chacune 3 ans selon le schéma suivant :

	1966	1967	1968	1969	1970
1ère tranche (18 Villages-centres)	—————				
2ème tranche (18 Villages-centres)		—————			
3ème tranche (18 Villages-centres)			—————		

1ère année réservée essentiellement à la formation des encadreurs et aux études de mise en oeuvre

La présence du personnel de l'Assistance technique est nécessaire pendant la période 1966-70. Les homologues Ivoiriens, mise en place en 1970 assureront ensuite la relève pour la période 1971-1975. En outre, certains agents de modernisation Ivoiriens employés dès le début occuperont à partir de 1971 des fonctions d'ingénieur (voir tableaux pages 46 et 47).

La durée effective de l'opération sera de 10 ans.

- 5 années de mise en place des villages-centres
- 5 années pour que les actions entreprises sur les dernières zones intervenues aboutissent à des réalisations telles que l'évolution économique et sociale des villages sera rendue irréversible.

D - ORGANISATION DE L'OPERATION

Les tableaux pages 44 et 45 donnent l'organigramme de l'opération proposée et font apparaître son imbrication dans les structures ivoiriennes de développement.

La question de savoir si les structures propres de l'opération doivent être ou non confondues

avec celles qui existent déjà au niveau départemental (direction régionale Ouest de la SAIMACI) ressort au domaine des décisions gouvernementales.

Ce problème de structures propres de l'opération doit être résolu avant la mise en oeuvre de l'opération : c'est une *condition primordiale de succès*.

En effet, les actions proposées ne peuvent réussir pleinement que si elles sont menées d'une façon concomitante dans tous les domaines. Elles ne peuvent souffrir ni de la dispersion, ni des retards dans les décisions.

Le caractère intégré de l'opération demande une organisation capable de prendre rapidement de nombreuses décisions exigées par l'ampleur et la concomitance des actions.

En particulier, la nature de cette opération entraîne un système de gestion financière de type commercial.

Il est aussi à souligner que l'existence d'une coordination constante entre l'Administration, les différents services techniques, les représentants de l'élite paysanne et les responsables de l'opération est une autre condition essentielle pour la réussite de l'opération.

Cette coordination pourrait se faire à différents échelons au sein des comités de développement :

- Un comité villageois de développement pour chaque zone d'intervention.
- Un comité de développement de secteur pour chaque sous-Préfecture.
- Un comité départemental de développement pour le Département de l'Ouest.

Ce dernier comité se réunira par exemple une fois par mois, sous la présidence du Préfet pour traiter tous les problèmes afférents à la mise en oeuvre du programme de développement et résoudre en particulier les difficultés soulevées par les décalages dans la réalisation des programmes des différents services publics.

On notera que la réussite du projet exige l'extension d'une infrastructure proprement administrative, celle de la station agricole de Man (1) qui apporte à l'opération un appui technique indispensable. Les dépenses correspondantes seront donc englobées dans le devis du projet.

3. Techniques agricoles et spéculations dans les zones d'intervention

Ces propositions sont établies d'après la connaissance du terrain acquise au cours des enquêtes et les données issues des dites enquêtes, les expériences actuelles des différents services techniques et de recherches ainsi que les données du marché.

Il appartient aux responsables de l'opération de suivre de très près toute amélioration technique et l'évolution des débouchés, afin d'atteindre facilement et voire dépasser les objectifs du programme.

(1) voir détails en (Appendice 1 p. 239).

Les plantations de café ne pouvant être étendues, l'action sur le cacao étant limitée par les débouchés et celle sur le palmier par l'infrastructure, la majeure partie des efforts à fournir d'ici 1975 sera concentrée sur la vulgarisation d'un assolement à base de riz. Ce produit dispose en effet d'un large marché en Côte d'Ivoire et peut être développé rapidement dans la région de Man où il est pratiqué traditionnellement en culture pluviale donc sans qu'il soit nécessaire de construire des ouvrages coûteux.

L'implantation de rizeries dotées d'un solide circuit d'achats-ventes doit contribuer à "monétariser" le comportement des paysans et favoriser le passage de l'économie de subsistance à une économie d'échanges.

31. Schéma d'ensemble

311. Cultures

CULTURES FAISANT PARTIE DU NOUVEL ASSOLEMENT RIZ

La fixation et l'intensification des cultures vivrières sont possibles par la vulgarisation de deux modifications aux méthodes traditionnelles :

- 1°/ mise en place d'un nouvel assolement
- 2°/ emploi des engrais minéraux

Il est certain que la généralisation d'une association agriculture-élevage bovin ne pourra être obtenue dans l'ensemble des exploitations d'ici 1975.

Compte tenu des résultats obtenus à la station agricole de Man et des possibilités de commercialisation, il est recommandé de répandre le type d'assolement suivant :

- 1ère année : riz pluvial - R₁
- 2ème année : 1er cycle : maïs - arachides (M.A)
2ème cycle: coton - légumineuses vivrières (C.L)
- 3ème année : riz pluvial - R₃
- 4ème année : J₁ et J₂
- et 5è année : jachère pâturée par le petit bétail, ou bien
- 4ème année : jachère rabattue à la fin de la saison des pluies
- 5ème année : jachère enfouie.

Soles	Années									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
a en moyenne (0,5 ha par exploitation)	R ₁	MA (CL)	R ₃	J ₁	J ₂	R ₁	MA (CL)	R ₃	J ₁	J ₂
b "	MA (CL)	R ₃	J ₁	J ₂	R ₁	MA (CL)	R ₃	J ₁	J ₂	R ₁
c "	R ₃	J ₁	J ₂	R ₁	MA (CL)	R ₃	J ₁	J ₂	R ₁	MA (CL)
d "			R ₁	MA (CL)	R ₃	J ₁	J ₂	R ₁	MA (CL)	R ₃
e "		R ₁	MA (CL)	R ₃	J ₁	J ₂	R ₁	MA (CL)	R ₃	J ₁

L'aménagement de nombreux petits bas-fonds non sableux permet, en outre, le développement de la riziculture irriguée (2 récoltes par an). Le programme prévoit un aménagement de 660 ha de rizières pendant la période 1966-70, et de 1.500 ha pendant la période 1971-75. Mais la majorité de la production de riz ne peut être fournie que par la culture pluviale : 109.000 t sur 124.000 t en 1975.

COTON

L'assolement préconisé conduit à adopter un objectif coton élevé. Or l'expérience semble montrer que jusqu'à présent les paysans n'ont pas été favorables à cette culture dès lors qu'ils pouvaient planter un peu de café, spéculation beaucoup plus rentable. Toutefois il est raisonnable de penser que les conditions seront nettement différentes si le coton fait partie intégrante d'un assolement où il succède au riz, donc sans effort supplémentaire de défrichement. De surcroît, l'encadrement relativement dense prévu par le projet devrait permettre d'obtenir dès les premières récoltes des rendements plus intéressants que dans le passé. Par ailleurs, il paraît possible d'amorcer efficacement l'action coton en s'adressant aux jeunes exploitants dépourvus de cultures pérennes.

La principale variante que l'on peut envisager, à savoir le maïs, offre aux prix admis dans les prévisions, une rémunération du travail strictement équivalente à celle procurée par le coton (1). La rémunération par hectare est inférieure, de même que la valeur ajoutée à attendre des transformations ultérieures (maïserie d'un côté, égrenage, filature et tissage de l'autre). Enfin, il est agronomiquement souhaitable de faire coton sur maïs, plutôt que maïs sur maïs.

Dès lors le coton, malgré les difficultés qu'ils ne manquera pas de soulever au départ, apparaît comme plus intéressant que les spéculations qui pourraient lui être substituées.

(1) Rémunération calculée sans tenir compte des subventions pour achats d'insecticides habituellement accordées en Côte d'Ivoire aux producteurs de coton (environ 8 f par kilo de coton produit).

CAFE- CACAO

Sur le plan économique il n'est pas opportun de pousser à l'extension des plantations de café, ni même d'intensifier partiellement cette culture : les journées de travail supplémentaires pour passer par exemple de 350-kg/ha à 500-kg/ha y seraient très mal valorisées.

En revanche, il apparaîtra sans doute souhaitable de procéder au remplacement progressif des caféiers actuels par des plants sélectionnés récemment mis au point par l'I.F.C.C. Il est trop tôt pour savoir ce qui pourra être réalisé dans ce domaine. En tout état de cause le remplacement entraînerait à son début, plutôt une baisse provisoire qu'une hausse dans la production : il a paru raisonnable de considérer que celle-ci ne changerait pas d'ici 1975.

Malgré la situation actuellement très mauvaise du marché du cacao, il a été estimé possible, en accord avec les services compétents que le département développe cette spéculation. Il a été en effet reconnu que dans l'optique d'un aménagement rationnel du territoire national, la région avait vocation à produire du cacao : les conditions naturelles sont favorables, et l'éloignement de la mer exclut l'extension de cultures de rapport telles que l'huile de palme actuellement réservée aux régions moins éloignées.

Il est prévu un rythme de plantation de 3 000 ha par an jusqu'en 1970 et 2.000 ha/an de 1971 à 1973 (voir tableau page 217).

Le développement du cacao dans la région fait actuellement l'objet d'une étude du Ministère de l'Agriculture (la majeure partie de la couverture aérienne au 1/20.000 a été faite)

Mais pour soutenir le rythme de plantation ci-dessus et favoriser l'exploitation rationnelle de ces plantations, il faut un encadrement très dense que seule une opération du type proposé peut fournir

TABAC

Le département de l'Ouest est probablement la région de la Côte d'Ivoire la plus favorable au tabac et on pourrait développer beaucoup cette culture en l'introduisant dans l'assolement (par exemple 2ème cycle après l'arachide). Malheureusement, dans la perspective d'avenir, les débouchés sembleraient assez limités. On se contentera donc d'une production de 590 t en 1970 et 1 800 t en 1975. Dans la plupart des villages, une partie de l'aire de détritius (1) sera réservée à cette culture.

CULTURES MARAÎCHERES

En dehors des jardins de case, une partie des bas fonds sera consacrée au maraîchage. Pour ce dernier travail il est possible de prévoir l'introduction de moto-culteurs. La consommation des produits maraîchers sera développée notamment par l'éducation des ménagères et la production est entièrement destinée au marché régional.

(1) Aire recevant les détritius et déjections du village, environ 3 ha par village d'après l'enquête agricole.

MANIOC - BANANE PLANTAIN - IGNAME

Dans le système traditionnel les deux premières de ces spéculations sont intercalées dans les recrus de jachère et constituent des réserves alimentaires. Le système cultural rénové ne prévoit pas dans l'assolement principal ces cultures qui devront être conduites de façon intensive hors de l'assolement riz dans des parcelles particulières. Leur importance relative dans la nourriture humaine diminue avec l'accroissement de la production céréalière.

PALMIER à HUILE

Le palmier à huile sélectionné exige des terres profondes. On peut cependant estimer qu'il sera possible de trouver par terroir de village, 5 hectares lui convenant. Les débouchés se trouvent dans la consommation régionale et l'exportation traditionnelle vers les départements du Nord et du Centre Ouest

AUTRES PLANTATIONS

Par village, il est proposé la création :

- d'une plantation de 5 hectares de tecks, dans la mesure où pourront être trouvés des sols assez bons pour supporter cette spéculation.
- d'une plantation de 3 hectares d'anacardiens.

De plus, chaque exploitation pourrait mettre en place quelques plants d'agrumes, papayers et ananas pour la satisfaction de la consommation familiale.

312: Production de cueillette

L'évolution des productions de cueillette n'est pas liée directement au projet et se réalise selon des critères explicités dans l'annexe "comptabilité économique" (nombre des producteurs, demande régionale, rareté des ressources, etc..)

313. Elevage

A - BOVINS :

Race viande : Il existe un vaste marché pour la viande de bovin. Il serait intéressant de développer très rapidement cette spéculation; malheureusement les exigences sanitaires ne permettent pas d'importer en masse des bêtes destinées à la reproduction. En vue de constituer un important troupeau qu'on pourra exploiter au maximum après son implantation, il est recommandé d'éviter le plus possible d'abattre les bêtes reproductrices pendant une

période de 10 ans. La consommation régionale de viande bovine sera assurée pendant cette période par des animaux importés et destinés à être abattus rapidement. Des conditions sanitaires très strictes ne sont pas exigées pour ces derniers. L'action du ranch d'élevage du Sipilou devrait être prépondérante pour ce qui est de la constitution d'un troupeau pépinière.

Race laitière. Il est proposé par ailleurs une action particulière d'essais de croisements dans une ferme d'élevage adjointe au ranch du Sipilou en vue d'obtenir une race métisse laitière. Cette race laitière, par exemple Jersey x N'Dama pourrait être vulgarisée dans les Toura et le Sipilou. Cependant les délais d'implantation de cette ferme et ceux requis pour mener à bien de telles expérimentations sont tels qu'une véritable vulgarisation de vaches métisses laitières dans les exploitations ne peut être envisagée d'ici 1975.

B - PETITS ELEVAGES

Une amélioration de la race porcine est facilement réalisable du moins dans les zones à forte densité de population où il n'y a plus de glossines, de même que l'introduction des volailles de races sélectionnées ne pose pas de problèmes particuliers dans la région. Cependant il est à craindre que des porcs métis (type Korhogo) ou les volailles améliorées directement pris en charges par des exploitations ne souffrent de maladies de carence alimentaire. Aussi en début d'opération, il sera créé une porcherie et un poulailler de démonstration dans chaque village-centre.

En ce qui concerne les ovins et les caprins, une exploitation rationnelle avec pacage et jachère pâturée, permet d'augmenter très rapidement le taux d'exploitation et le poids des carcasses.

32. Spécialisation régionale

Dans l'optique de la spécialisation régionale, il est proposé 3 types d'exploitations modernisées correspondant aux 3 types de pays de la région : montagne, plaines déforestées, et plaine forestière.

A - EXPLOITATIONS DE MONTAGNE A "DOMINANCE PASTORALE" correspondant aux massifs montagneux des Dans, des Touras et au plateau du Sipilou (strates 1 et 3 de l'enquête agricole)

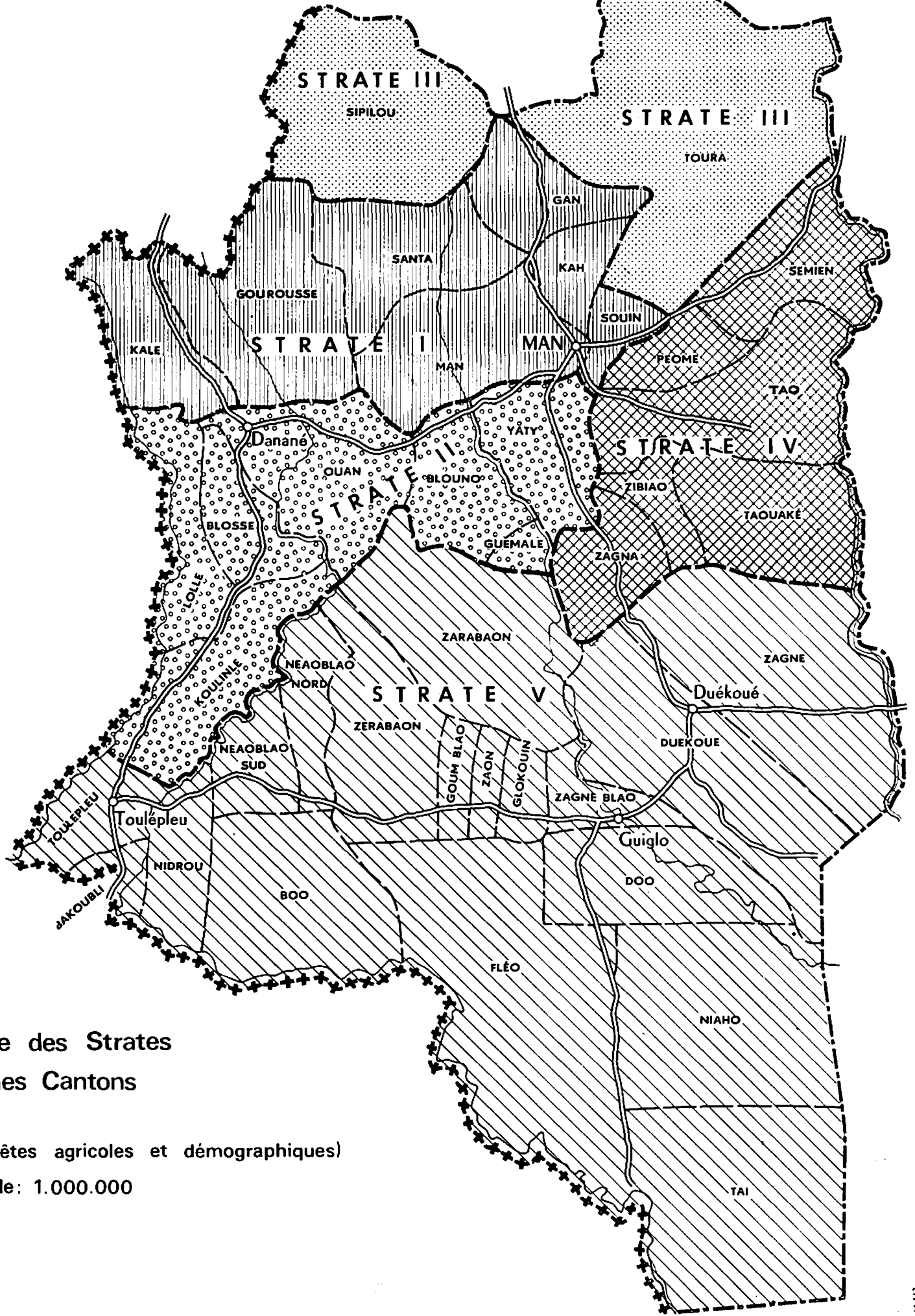
C'est l'exploitation type des régions montagneuses où seront concentrés en 1975 45% des effectifs des ovins et caprins, et 65% des bovins.

Compte tenu des difficultés d'importation du matériel animal, le nombre de têtes bovines dans ces régions à la fin de la période décennale restera encore trop faible pour qu'on puisse réduire notablement les spéculations végétales (cultures vivrières, café) mais cette spécialisation dans la production animale est la vraie voie de l'avenir.

RECAPITULATION DES ENGRAIS UTILISES EN 1975 PAR L'AGRICULTURE

Quantités en tonnes. Valeurs en millions transport non compris

QUANTITES TONNES VALEURS MILLIONS	SULFATE D'AMMO- NIACQUE	PHOSPH. BI- CALCIQUE	SUL- FATE DE POTAS.	SUPER- PHOS- PHATE	POTASSE	NITRATE DE SOUDE	ENGRAIS COMPLEXE CACAO	ENGRAIS COMPOSE TABAC	TRIPLE SUPER	CHLOR. DE POTAS.	TOTAL VALEUR
Riz	9.384	2.458									205.8
	157.3	48.5									
Maïs	5.376	1.792									121.3
	86.0	35.3									
Légumineuses. V		448	224								13.2
		8.9	4.3								
C. Maraichères				560	112	224					13.5
				5.6	2.1	5.8					
Arachides		448									8.9
		8.9									
Cacao							9.850				256.1
							256.1				
Tabac								896			20.6
								20.6			
Coton	1.792								1.792		69.8
	28.6								41.2		
Palmier										672	10.7
										10.7	
TOTAL QUANTITE	18.552	5.146	224	560	112	224	9.850	896	1.792	672	36.028 tonnes 719.9 millions



**Carte des Strates
et des Cantons**

(Enquêtes agricoles et démographiques)

Echelle: 1.000.000

B EXPLOITATIONS DES PLAINES DEFORESTÉES A DOMINANCE CULTURE VIVRIÈRE (régions de Kouibly, Danané, Zouan, Hounien)

Ce sont des exploitations des zones de peuplement dense avec 2 sous-types suivant le degré de déforestation

- Sous type 1 *exploitation à dominance cultures vivrières et café*

Régions de Danané et Zouan Hounien (majorité de la strate 2) - Dans ces régions on trouve à la fois beaucoup de cultures vivrières à cause de la forte population, et de grandes surfaces de café liées à la présence de nombreux Dioula.

Sous-type 2 *exploitation à dominance cultures vivrières et petits élevages*

Zone Wobé : de peuplement très dense (strate 4, soit la région de Kouibly et Fakobly)

C EXPLOITATIONS DES PLAINES FORESTIÈRES - Pays Guéré (strate V de l'enquête agricole)

Le cacao sera la spéculation principale des exploitations modernisées de cette région qui comporte des bonnes terres disponibles et des conditions climatiques favorables.

4. Encadrement des zones d'intervention. Action d'animation féminine. Formation des animateurs et des animatrices ruraux

4.1. Encadrement des zones d'intervention

La mise en place d'un encadrement dense et efficace est nécessaire pour :

vulgariser rapidement les méthodes culturales mises au point et sans cesse améliorées par les différents services techniques et Instituts de recherches.

- organiser l'achat et l'utilisation des moyens de production ainsi que l'écoulement des produits
- obtenir la participation des intéressés à la création de l'infrastructure de la zone et de leur nouveau cadre de vie.

Pour avoir du personnel adapté à ces tâches, il n'est pas fait appel dans ce projet à des moniteurs faisant partie de l'Administration, mais à des encadreurs recrutés sur place et formés spécialement en fonction des besoins

Compte tenu du rythme de mise en place des zones d'intervention, il sera formé en moyenne 100 encadreurs par an (environ 1 encadreur pour 1.500 ruraux, 675 actifs agricoles ou 230 exploitations). C'est parmi les meilleurs encadreurs formés qu'on trouvera les responsables de villages-centres (18 par promotion) qui pourront être spécialisés dans le traitement artisanal des

produits et leur commercialisation. Chaque encadreur recevra une spécialisation adaptée à la culture dominante de son lieu d'affectation.

5 à 6 villages-centres seront sous la responsabilité d'un agent de modernisation. Chaque agent de modernisation disposera aussi, pour son action, de 5 Moniteurs spécialisés : organisation professionnelle, cacao, riz, coton, élevage (coton sous réserve d'arrangement avec la C.F.D.T.).

Enfin un ingénieur des travaux supervisera le travail de 5 agents de modernisation (2 I.T.A. pour le département de l'Ouest, l'un résidant à Man, l'autre à Toulepleu).

42. Action d'animation féminine rurale

Cette action est un complément indispensable de l'encadrement général, pour le développement harmonieux de la région.

A la fois "véritable travailleur agricole" et "responsable de la vie du foyer" la femme joue un rôle très important dans ce programme de développement économique et social.

Pour seconder efficacement les hommes, elle doit connaître les techniques agricoles avec quelques petites spécialisations (aviculture, amélioration des jardins de case, etc...)

Pour mieux assurer son rôle dans le foyer, elle doit recevoir une formation familiale et ménagère :

- puériculture (en vue de réduire la mortalité infantile)
- hygiène alimentaire (enfant au sevrage, alimentation rationnelle)
- hygiène sanitaire et familiale
- entretien des vêtements etc...

Cependant, cette action d'animation est délicate et ne peut prétendre suivre le rythme de l'encadrement agricole. Pour chaque tranche d'opération générale (intéressant environ 300 villages), on démarrera cette action d'animation féminine seulement sur une quinzaine de villages les plus favorables (villages-centres si possible). Une étude préalable menée par une consultante spécialisée d'animation féminine permettra de localiser ces villages qui serviront de réalisations pilotes destinées à être généralisées par la suite. On peut espérer qu'en 1970, il y aura 1 point d'animation féminine pour chaque zone d'intervention (cf. Tableaux pages 47 et 48).

54 monitrices rurales seront formées en 1967 par la responsable (1) de l'animation féminine, aidée de 3 assistantes rurales.

Ces monitrices s'occuperont personnellement de l'animation de base dans les réalisations pilotes jusqu'en 1970.

(1) une "Economiste ménagère rurale" travaillant sur place dès 1966 à l'organisation de cette action féminine.

Entre 1970 et 1975, chacune d'elles sera promue responsable de la zone d'intervention de son point d'implantation et aura sous ses ordres 5 à 6 vulgarisatrices (détectées parmi les animatrices sortant des centres de formation ménagère) pour généraliser cette action d'animation féminine à l'ensemble des villages de la Préfecture.

43. Formation des futurs chefs d'exploitation, des animateurs et animatrices ruraux

Pour rendre le milieu rural perméable aux actions d'encadrement proposées ci-dessus, le programme prévoit la création pendant la période 1968-70 de :

- 10 centres de formation professionnelle (formation des futurs chefs d'exploitation agricole et des animateurs ruraux)
- 5 centres de formation ménagère (formation des animatrices rurales).

Chaque centre de formation professionnelle sera sous la responsabilité d'un agent de modernisation. Un spécialiste de la formation des adultes supervisera les travaux de ces centres, il sera aidé par 5 formateurs-adjoints ivoiriens (1 pour 2 centres).

Chaque centre de formation ménagère sera dirigé par une assistante rurale et supervisé par l'Economiste ménagère rurale, responsable de l'action féminine. Il sera organisé en outre, en collaboration avec les monitrices rurales, des séances de démonstration et des sessions d'animation dans les villages.

Tous ces centres de formation professionnelle travailleront en liaison étroite avec les organismes d'éducation des différents ministères (services de l'éducation populaire, centre technique de formation artisanale...) et en particulier en ce qui concerne la formation de jeunes agriculteurs, avec le camp de jeunesse rurale de Sanguiné.

Une tâche importante des encadreurs, et notamment de ceux placés au niveau du village-centre, sera de susciter des animateurs en s'assurant la collaboration de groupes ou d'individus dynamiques susceptibles de reprendre à leur compte, à titre individuel ou communautaire, les activités artisanales, commerciales, éducatives et sanitaires lancées par l'encadrement. Ainsi se prépare l'évolution vers un encadrement devenant plus léger et soutenant du point de vue technique des organismes actifs émanant de la population : groupements professionnels, communes rurales.

III - DEVIS ESTIMATIF DU PROJET

Les deux premiers tableaux ci-après (pages 182 et 183) donnent l'estimation (1) des dépenses définitives à consentir par l'Etat ou l'aide extérieure au titre du projet de modernisation rurale. Leur montant 3.488 millions en 9 ans, peut paraître élevé. *Il ne représente toutefois que 725 f environ par habitant et par an, ce qui est très modeste. Si l'on ne se rappelle que l'Etat dépense 2.200 f par personne par an dans la région contre 12.800 au niveau national.*

L'équipement productif est normalement amorti par les utilisateurs et doit faire l'objet non pas d'une dépense définitive mais d'une avance récupérable. C'est ce qui a été prévu, à l'exception d'une subvention partielle pour les aménagements de bas-fonds. Les sommes correspondantes sont récapitulées tableaux pages 184 à 185. Elles montent à 571 millions pour le petit matériel et à 196 millions pour la part de l'aménagement des bas fonds laissée à la charge des exploitants. La subvention pour ces mêmes bas fonds incluse dans les dépenses définitives était de 115 millions. L'équipement productif proprement dit contenu dans le projet s'élève donc au total à 882 millions.

Le coût du projet inclut également 846 millions de dépenses d'infrastructure comme le montre le tableau page 187.

Le projet comporte en effet une action d'encadrement et animation, un complément d'équipement et une amélioration de l'infrastructure qui sont indissociables si l'on veut aboutir aux résultats espérés. Aussi bien du point de vue économique, convient-il de considérer l'ensemble de ces dépenses (récapitulations par le tableau page 188) comme un investissement ayant pour but et pour contrepartie une augmentation de valeur ajoutée chez les exploitants agricoles.

Le coût total du projet directeur (4.225 millions sur 9 ans) peut être confronté aux gains de valeur ajoutée résultant directement de la mise en oeuvre du projet. La confrontation montrera que les gains cumulés de valeur ajoutée agricole dépassent les dépenses cumulées avant même que l'opération soit conduite à son terme.

(1) voir détails de cette estimation en Appendice II a et II b.

PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE

A - ECHEANCIER 1966-1970 DES DEPENSES DEFINITIVES (1)

(en 1.000 f CFA)

	1966	1967	1968	1969	1970	1966-1970
1 - Direction	45.281	41.548	51.107	41.548	54.047	233.531
2 - Formation	49.291	67.290	67.992	31.159	25.128	240.860
3 - Encadrement	12.668	64.223	151.837	203.447	199.012	631.187
4 - Etude de mise en oeuvre et consultants en cours	51.430	46.985	48.448	13.662	20.524	181.049
5 - Centres d'appui techni- que et logistique	83.616	56.158	38.513	34.561	36.061	248.909
6 - Infrastructure d'inté- rêt général des villa- ges-centres et aménage- ments techniques des zones d'intervention	134.518	187.178	246.889	144.464	101.003	814.052
TOTAL	376.804	463.382	604.780	468.841	435.775	2.349.588

(1) NOTA - Le découpage en périodes 1966 - 1970 et 1971 - 1974 correspond mieux à la structure du projet que les "quinquennats" officiels du Plan (1965 - 1969 et 1970 - 1974). Les tableaux p. 184 et 188 ont été établis suivant ces quinquennats officiels pour faciliter la liaison avec les perspectives nationales.

B - ECHEANCIER 1971 - 1974 DES DEPENSES DEFINITIVES (1)

en 1.000 f CFA

	1971	1972	1973	1974	1971 - 1974 SANS TOTAUX
DIRECTION					
Achat véhicules	2.415		5.060		
Personnel et autres chapitres..	14.214	14.214	14.214	14.214	64.331
FORMATION					
Achat véhicules.....	1.610		1.610		
Centres de formation ménagère (fonctionnement).....	1.380	1.610	1.840	2.070	
Autres chapitres.....	22.011	22.011	22.011	22.011	98.164
ENCADREMENT.....	168.510	165.676	177.528	173.280	684.994
CENTRE D'APPUI TECHNIQUE					
Achat véhicules.....	1.553	1.610	1.553		
Autres chapitres	25.293	25.293	25.293	25.292	105.887
AMENAGEMENTS TECHNIQUES					
Achat véhicules.....	2.530		2.520		
Matériels techniques	850		300		
Autres chapitres	44.605	44.605	44.605	44.605	184.630
	284.971	275.019	296.544	281.472	1.138.006

(1) - NOTA - Le découpage en périodes 1966 - 1970 et 1971 - 1974 correspond mieux à la structure interne du projet que les "quinquennats" officiels du Plan (1965-1969 et 1974). Les tableaux C, F et G ont été établis suivant ces quinquennats officiels pour faciliter la liaison avec les perspectives nationales.

C - EQUIPEMENT PRODUCTIF MIS EN PLACE AU TITRE DU PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE

En millions CFA

	1966 - 1970			1971 - 1974			1966 - 1974		
	BÂTIMENTS	MATERIEL	TOTAL	BATIMENT	MATERIEL	TOTAL	BATIMENT	MATERIEL	TOTAL
	T.P	OUTILLAGE		T.P	OUTILLAGE		T.P	OUTILLAGE	
AMENAGEMENT DE BAS FONDS									
a) <u>Montant subventionné</u>									
Dépenses spécifiques			20,7			63,3			
Imputation de dépenses générales			4,3			11,8			
Imprévus 15%			3,7			11,3			
TOTAL subventionné	28,7		28,7	86,4		86,4	115,1		115,1
b) <u>A avancer aux exploitants.</u>	48,3		48,3	147,7		147,7	196,0		196,0
TOTAL bas-fonds	77,0		77,0	234,1		234,1	311,1		311,1
PETIT MATERIEL									
A avancer aux exploi- tants en totalité		188,9	188,9		382,4	382,4		571,3	571,3
TOTAL à avancer	48,3	188,9	237,2	147,7	382,4	530,1	196,0	571,3	767,3
TOTAL équipement productif	77,0	188,9	265,9	234,1	382,4	616,5	311,1	571,3	882,4

D₁ - ACHATS DE PETITS MATERIELS BENEFICIANT DE CONDITIONS SPECIALES DE CREDIT

(Achats à titre de démonstration)

en 1.000 f CFA

NOM- BRE	NATURE	PRIX UNITAIRE	1966	1967	1968	1969	1970	1966 1970
54	Décortiqueurs à café	200	3.600	3.600	3.600			10.800
54	Décortiqueurs à riz	300	5.400	5.400	5.400			16.200
54	Batteuses à paddy	150	22.700	2.700	2.700			8.100
108	Moulins à maïs à bras	40	720	1.120	1.440	720	320	4.320
540	Atomiseurs à dos	40	3.600	6.000	7.200	3.600	1.200	21.600
540	Poudreuses à main	10	900	1.500	1.800	900	300	5.400
540	Pulvérisateurs à dos	12	1.080	1.890	2.160	1.080	270	6.480
	Ensemble		18.000	22.210	24.300	6.300	2.090	72.900

D₂ - AMENAGEMENTS DE BAS FONDS, PART LAISSEE A LA CHARGE DES EXPLOITANTS

Année 1966 = 6.300
 1967 = 11.900
 1968 = 18.200
 1969 = 11.900
 1970 = 5.600
 53.900

Année 1971 = 39.700
 1972 = 37.200
 1973 = 34.300
 1974 = 30.900
 142.100

ENSEMBLE : 196.000.000 f CFA

E - ACHATS DE PETITS MATERIELS BENEFICIANT DE CONDITIONS NORMALES DE CREDIT

NOMBRE	NATURE	PRIX UNIT	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	TOTAL
290	Décortiqueurs café	200	2 800	6 400	8 800	9 200	8 800	8 000 2 800	7 600 6 400	6 400 8 800	58 000 18 000
70	Décortiqueurs riz	300	1 200	2 400	3 000	3 300	3 000	3 000 1 200	2 700 2 400	2 400 3 000	21 000 6 600
138	Batteuses paddy	150	1 050	2 250	3 150	3 300	3 150	2 850 1 050	2 700 2 250	2 250 3 150	20 700 6 450
54	Tarares (à moteur)	200	600	1 200	1 600	1 800	1 600	1 400 600	1 400 1 200	1 200 1 600	10 800 3 400
1320	Moulins (à bras)	40	2 640	5 800	7 920	8 440	7 920	7 400 2 640	6 880 5 800	5 800 7 920	52 800 16 360
4800	Atomiseurs (à dos)	40	9 600	21 120	28 800	30 720	28 800	26 880 9 600	24 960 21 120	21 120 28 800	192 000 59 520
1000	Bascules	25	1 250	2 750	3 750	4 000	3 750	3 500 1 250	3 250 2 750	2 750 3 750	25 000 7 750
	TOTAL		19 140	41 920	57 020	60 760	57 020	72 170	91 410	98 940	498 380

A partir de 1972 on distingue les achats nouveaux (ligne supérieure) des renouvellements (ligne inférieure). On a admis que le matériel devait être renouvelé tous les cinq ans. Dans ces conditions la valeur à neuf du parc en service fin 1975 peut être situé à 380 millions C.F.A.

**F - INFRASTRUCTURE CONTENUE DANS LE PROJET DIRECTEUR DE
MODERNISATION RURALE**

en millions CFA

	1966-1969			1970-1974			1966-1974		
	BAT. TP	MATERIEL OUTILLAGE	ENSEMBLE	BAT. TP	MATERIEL OUTILLAGE	ENSEMBLE	BAT. TP	MATERIEL OUTILLAGE	ENSEMBLE
Centre d'appui technique = extension station agricole	32,6	20,9	53,5				32,6	20,9	53,5
Centre d'appui logistique	2,2	6,0	8,2				2,2	6,0	8,2
Centre de formation pro- fessionnelle	5,0	5,0	10,0				5,0	5,0	10,0
Centre de formation ménagère	2,5	2,5	5,0	2,0	0,8	2,8	4,5	2,3	7,8
Implantation de centres commerciaux	81,0	-	81,0				81,0		81,0
Dispensaires et centres d'état civil	13,2	18,0	31,2	1,5	2,1	3,6	14,7	20,1	34,8
Aménagement de ponceaux	144,0	-	144,0	85,5		85,5	229,5		229,5
Aménagements des points d'eau	32,3		32,3	2,3		2,3	34,6		34,6
Aménagements des chemins	72,0		72,0	17,1		17,1	89,1		89,1
Construction d'abattoirs	7,4	7,4	14,8	1,0	1,0	2,0	8,4	8,4	16,8
Portage mécanique			54,0	54,0				54,0	54,0
+ Dépenses non ventilées appli- cables à l'infrastructure	92,0	12,0	104,0	6,8	5,4	12,2	98,8	17,4	116,2
+ Imprévus 15% applicables à l'infrastructure	72,6	18,8	91,4	17,4	1,4	18,8	90,0	20,2	110,2
Ensemble	556,8	144,6	701,4	133,6	10,7	144,3	690,4	155,3	845,7

G - RECAPITULATION GENERALE DES DEPENSES

En millions CFA

	1966 - 1969				1970 - 1974				1966 - 1974			
	BAT. TP	MAT. OUT.	INTER- VENTION	TOTAL	BAT. TP	MAT. OUT.	INTER- VENTION	TOTAL	BAT. TP	MAT. OUT.	INTER- VENTION	TOTAL
Equipement productif	77	189		266	234	382		616	311	571		882
Infrastructure	577	144		701	134	11		145	691	155		846
Intervention (encadrement, formation animation commercialisation etc . . .)			1.184	1.184			1.343				2.527	2.527
Ensemble	634	333	1.184	2.151	368	393	1.343	2.104	1.002	726	2.527	4.255

IV - RESULTATS ESCOMPTES

L'année 1975 constituant l'année terminale des perspectives nationales de développement a été choisie comme terme du programme de modernisation rurale. Bien que la phase la plus active de mise en place se situe de 1966 à 1970, et que les années 1971 à 1975 soient déjà une phase d'exploitation du dispositif établi, les effets de l'action proposée continueront à se développer après 1975, on peut toutefois considérer que l'essentiel des effets escomptés sera acquis à cette époque, et que trop d'éléments nouveaux interviendront d'ici 1975 pour qu'il soit utile de prévoir au delà.

1. Résultats escomptés au niveau des exploitations

Le résultat principal de l'action d'encadrement proposée est de transformer les exploitations traditionnelles dont les caractéristiques sont données dans l'enquête Agricole en exploitations pratiquant un système cultural plus moderne (assolement, jachère pâturée etc...).

Pour évaluer les résultats économiques de l'opération il est indiqué de prendre comme base d'évaluation, la valeur au prix-producteur de la production d'une exploitation *renovée moyenne* dont la définition est donnée ci-dessous.

11. La notion d'exploitation *renovée moyenne*

Dans la réalité, il existera à tout moment des exploitations situées à tous les stades possibles d'évolution.

Pour estimer les résultats du projet, il est toutefois commode de ramener les diverses exploitations à 2 types seulement :

une certaine proportion d'exploitants restant strictement au niveau moyen de 1963 (exploitations dites "traditionnelles")

une proportion complémentaire d'exploitants qui adoptent la modernisation : la structure moyenne et les résultats moyens de ces derniers exploitants définissent l'exploitation "*renovée*".

Cette convention de calcul permet d'examiner au niveau de l'exploitant s'il a en moyenne intérêt à se moderniser, et de lier par un calcul simple la situation individuelle des exploitants aux résultats globaux au niveau départemental.

Cette convention a également pour effet simplificateur que les bénéfices et les charges résultant de la modernisation et imputables aux exploitations agricoles, peuvent être affectées entièrement aux "exploitations *renovées*".

Mais il ne faut pas perdre de vue que c'est une convention et qu'il est théoriquement équivalent de dire qu'il y aura 20 % d'exploitations produisant 1 ou 10% d'exploitations produisant 2.

C'est pourquoi la proportion d'exploitations touchées est supposée nulle durant les deux premières années alors que manifestement il y aura eu des réponses positives, mais les premiers progrès seront partiels et leur influence sur la production d'ensemble est estimée encore négligeable.

On s'est toutefois attaché à définir une situation moyenne vraisemblable et possible de l'exploitation modernisée, compatible avec des proportions plausibles d'exploitants acceptant l'essentiel de la modernisation.

Une exploitation renouvelée a été ainsi définie pour chacune des cinq sous-régions du département.

La moyenne pondérée des exploitations de ces cinq types définit l'exploitation renouvelée moyenne au niveau du département dont la structure est donnée par le tableau ci-dessous.

Le tableau page 213 donne l'évolution correspondante de la proportion d'exploitations renouvelées.

La précision des chiffres contenus dans ces tableaux est purement apparente, elle résulte des calculs de moyenne.

COMPOSITION EN SUPERFICIES DE L'EXPLOITATION RENOVEE MOYENNE ENSEMBLE TOUTES STRATES.

EXPLOITATIONS DE 2 ACTIFS AGRICOLES

2,5 ha en assolement (1er cycle)	- 1 ha riz pluvial (rendement : 1,8 tonne/ha)
	- 0,4 ha maïs (2 t./ha.) + 0,1 ha. arachide (1,5 t. coques/ha.)
(2è cycle)	0,4 ha coton (1 t/ha.) + 0,1 ha légumineuse vivrière (1 t./ha.)
	1 ha jachère
Cultures en bas-fond	- 0,048 ha riz irrigué, à 2 cultures par an (3,3 t/ha × 2)
	0,016 ha cultures maraichères (8 t/ha × 2)
Plantations	1 ha de café (0,35 t/ha)
	0,529 ha de cacao (1 t/ha en pleine production, rendement moyen en 1975 600 kg).
	0,10 ha palmiers à huile (10 t régimes/ha en pleine production)
	0,050 ha anacardier (0,7 t/ha amandes non concassées plus 0,2 t baume cajou à l'hectare en pleine production).
	0,100 ha teck

Cultures diverses hors assolement - riz	- 0,083 ha manioc (13 t/ha)
	- 0,075 ha banane plantain (8 t/ha)
	- 0,003 ha igname (8 t/ha)
	- 0,050 ha tabac (0,8 t/ha)
Eleavage	- 0,5 tête bovin
	- 3 têtes ovins
	- 3 têtes caprins
	- 1 tête porcine : 0,45 tête race améliorée
	0,55 tête race locale
	- 10 poules 4,5 race améliorée
	5,5 race locale
TOTAL surface occupée	4,554 ha

En plus des cultures notées ci-dessus l'exploitant rénové continue à pratiquer la cueillette, la chasse, la pêche etc... Dans l'ensemble l'importance relative de ces activités annexes décroît progressivement.

12. Evolution de la valeur de la production obtenue par l'exploitation rénovée : revenus agricoles bruts et nets.

121. Production et revenus bruts

Le tableau page 192 reprend les productions véritablement agricoles relevées par l'enquête dans l'exploitation traditionnelle moyenne. Le tableau page 193 donne les productions escomptées pour l'exploitation rénovée décrite au paragraphe précédent. Il n'est pas tenu compte des ressources provenant uniquement de la cueillette ou d'activités extra agricoles telles que le ramassage du bois, la chasse etc... ces activités n'étant pas directement visées par l'action d'encadrement.

On constate que la production brute de l'exploitation rénovée moyenne s'élève à 143.700 francs, contre 56.146 francs pour l'exploitation traditionnelle moyenne elle est donc multipliée par 2,6.

122. Valeurs ajoutées et revenu net

Les tableaux pages 194 et 195 reprennent les productions brutes des tableaux précédents et en soustrayant les consommations courantes, font apparaître les valeurs ajoutées.

Il ressort que l'exploitation rénovée moyenne obtient une valeur ajoutée de 106.084 f contre 54.190 f pour l'exploitation traditionnelle moyenne; la valeur ajoutée est multipliée par près de 2. On rappelle qu'il s'agit des productions véritablement agricoles et de l'huile de palme, à l'exclusion des activités de cueillettes, etc...

Il est normal que le progrès des valeurs ajoutées soit moins rapide que celui des productions brutes, le fort accroissement des consommations courantes étant caractéristique de la modernisation des exploitations.

Production agricole brute

EXPLOITATION TRADITIONNELLE

	PRODUCTION kg	P R I X f/kg	VALEUR f.
Paddy (y compris culture inondée)	1.000	15,0	15.000
Maïs	129	10,0	1.290
Arachides	9,3	17,0	158
Coton	0,9	32,0	29
Légumineuse vivrière	néant	-	-
Riz irrigué	néant	-	-
Cultures maraîchères	159	12,0	1.908
Café	350	71,5	25.025
Cacao	néant	-	-
Palmier à huile	55 (huile)	58,5	3.217
Palmistes	94	14,0	1.316
Anacardier	néant	-	-
Manioc	858	2,3	1.973
Banane	613	2,2	1.349
Igname	21	15,5	325
Tabac (artisanal)	0,9	166,5	150
Viande Bovins	1,7	146,0	248
Viande Ovins	5,1	188,0	959
Viande Caprins	6,5	134,5	874
Viande Porcins	5,8	150,0	870
Volailles	10,7	136,0	1.455
TOTAL			56.146 =====

EXPLOITATION RENOVEE MOYENNE - PRODUCTION AGRICOLE BRUTE

	SUPERFICIE ha	RENDEMENT t/ha	PRODUCTION kg	PRIX AU KILO f	VALEUR
Riz	1	1,8	1.800	15,0	27.000
	+ supplément 10 frs/kilo pour le riz destiné aux semences sélectionnées				548
Riz irrigué	0,048	3,3 ×2	317	15,0	4.755
Maïs	0,4	2	800	10,0	8.000
Arachides	0,1	1,5	150	17,0	2.550
Coton	0,4	1	400	32,0	12.800
Légumineuse	0,1	1	100	15,0	1.500
Cultures maraîchères	0,016	8 ×2	250	12,0	3.000
Café	1	0,35	350	71,5	25.025
Cacao	0,529	0,6	317	67,0	21.239
Palmier à huile	0,1	10 (régimes)	120,5 (huile)	58,5	7.049
Palmiste + (cueillette)			75	14,0	1.050
Anacardier	0,05	0,7 0,2	35 10	amandes (non concassée) baume Cajou (écorce) p.m.	
Manioc	0,083	13	1.079	2,3	2.482
Banane	0,075	8	600	2,2	1.320
Igname	0,003	8	24	15,5	372
Tabac	0,05	0,8	40	65,0	2.600
Viande Bovins			10,3	146,0	1.504
Viande Ovins			15	188,0	2.820
Viande Caprins			15	134,5	2.017
Viande Porcins			32,7	150,0	4.905
Volaille			61,3	136,0	8.337
Oeufs			377 pièces	7,5	2.827
Total : (sans anacarde et baume cajou)					143.700

VALEUR AJOUTEE DE LA PRODUCTION AGRICOLE
au niveau de l'exploitation traditionnelle

	DEPENSES COURANTES	VALEUR BRUTE	VALEUR AJOUTEE
Production agricole brute (Tableau		56.146	
Semences de riz (non sélectionnées) 60 kg à 15 f	900		
Semences de maïs 2 kg à 10 f	20		
Décorticage café (carburants lubrifiants 226 f (pièces 111 f	337		
Bois de chauffe pour huile de palme 110 kg à 1 f	110		
Consommations courantes non ventilables	589		
Total inputs	1.956		
Valeur brute		56.146	
Valeur ajoutée			54.190

VALEUR AJOUTEE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

au niveau de l'exploitation renouvelée moyenne

EXPLOITATION RENOVEE	DEPENSES COURANTES	VALEUR BRUTE	VALEUR AJOUTEE
Riz 1 ha 50 kgs semences sélectionnées à 25 f	1.250		
Riz irrigué 0,098 ha × 4,8 kg semences sélectionnées à 25 f	120		
Riz engrais 1,098 ha à 5.437 f/ha	5.959		
Riz traitement semences	90		
Riz battages (carburants = 651) (pièces = 39) par exploitation	690		
Total dépenses courantes	8.109		
Valeur brute		32.303	
Valeur ajoutée			24.194
Maïs semences 12 kg semences à 10 f	120		
engrais 8.775 f/ha × 0,4 ha	3.510		
Total dépenses courantes	3.630		
Valeur brute		8.000	
Valeur ajoutée			4.370
Arachides 7,5 kg semences à 17 f	127		
engrais 3.375 f/ha × 0,1u	337		
Total dépenses courantes	464		
Valeur brute		2.550	
Valeur ajoutée			2.086
Coton engrais 4.800 f/ha × 0,4	1.920		
insecticides 8.500 f/ha × 0,4	3.400		
Total dépenses courantes	5.320		
Valeur brute		12.800	
Valeur ajoutée			7.480

EXPLOITATION RENOVEE		DEPENSES COURANTES	VALEUR BRUTE	VALEUR AJOUTEE
Légumineuses - Semences (5%)		75		
vivrières - Engrais $3,875 \text{ f/ha} \times 0,10 \text{ ha}$		367		
	Total dépenses courantes	442		
	Valeur brute		1.500	
	Valeur ajoutée			1.058
Culture maraichères - Semences par exploitation		300		
- Engrais $16.100 \text{ f/ha} \times 0,025$		402		
	Total dépenses courantes	702		
	Valeur brute		3.000	
	Valeur ajoutée			2.298
Café =	(carburant lubrifiant = 250 pièces = 223)			
	Total dépenses courantes	373		
	Valeur brute		25.025	
	Valeur ajoutée			24.652
Cacao =	Dépenses courantes (engrais)	7.585		
	Valeur brute		21.239	
	Valeur ajoutée			13.651
Palmier à huile - engrais insecticides =				
$3.645 \text{ f} \times 0,10 \text{ ha}$		364		
- bois de chauffe (2 f/kg d'huile)				
$\times 120,5$		241		
	Total dépenses courantes	605		
	Valeur brute		7.049	
	Valeur ajoutée			6.444
Palmistes	Valeur ajoutée (= Valeur brute)		1.050	1.050
Anacardier		p.m.	p.m.	p.m.
Manioc	Valeur ajoutée (= Valeur brute)		2.482	2.482
Banane	Valeur ajoutée (= Valeur brute)		1.320	1.320
Igname	Valeur ajoutée (= Valeur brute)		372	372

EXPLOITATION RENOVEE	DEPENSES COURANTES	VALEUR BRUTE	VALEUR AJOUTEE
Tabac Engrais 11.200 f/ha × 0,05			
Total dépenses courantes	560		
Valeur brute		2.600	
Valeur ajoutée			2.040
Viande Bovins = Valeur ajoutée (= Valeur brute)		1.507	1.507
Viande Ovins = Valeur ajoutée (= Valeur brute)		2.820	2.820
Viande Caprins = Valeur ajoutée (= Valeur brute)		2.017	2.017
Viande porcins = nourriture par exploitation	1.998		
Valeur brute		4.905	
Valeur ajoutée			2.907
Volailles & oeufs nourriture par exploitation	5.176		
Valeur brute		11.164	
Valeur ajoutée			5.988
(1) Total des dépenses ventilées	34.964		
Inputs non ventilables	2.652		
Total Inputs	37.616		
Total Valeurs brutes		143.700	
Total Valeurs ajoutées			106.084

(1) - Il est impossible d'imputer à telle spéculation plutôt qu'à telle autre certaines dépenses courantes réalisées au niveau de l'exploitation agricole telle que le petit outillage.

RECAPITULATIF ENGRAIS (1970)

	PRIX UNIT.	Branche 1								Branche 2								Q	V		
		RIZ		MATS		CULT. MARAT.		LEGUMINEUSES VIVRIERES		ARACHIDES		COTON		TABAC (feuille)		CACAO				FRUITS DE PALME	
		Q (t)	V	Q (t)	V	Q (t)	V	Q (t)	V	Q (t)	V	Q (t)	V	Q (t)	V	Q (t)	V			Q (t)	V
Sulfate d'ammoniaque	16	2.955	47,3	1.611	25,8							537	8,6							5.103	81,7
Phosphate bicalcique	19,75	739	14,6	537	10,6			134	2,6	134	2,6									1.544	30,4
Superphosphate	10					168	1,7													168	1,7
Potasse	19					34	0,6													34	0,6
Nitrate de Soude	26					67	1,7													67	1,7
Sulfate de Potassium	19							67	1,3											67	1,3
Triple super	23											537	12,4							537	12,4
Composé	23													269	6,2					269	6,2
Complexe	26															2.850	74,1			2.850	74,1
Chlorure de Potassium	21																	7,5	0,2	7,5	0,2
TOTAL ENGRAIS		3.694	61,9	2.148	36,4	269	4,0	201	3,9	134	2,6	1.074	21,0	269	6,2	2.850	74,1	7,5	0,2	10.646,5	210,3
TRANSPORT/ENGRAIS	5	3.694	18,5	2.148	12,0	269	1,3	201	1,0	134	0,7	1.074	5,4	269	1,3	2.850	14,2			10.639	54,4

RECAPITULATION DES ENGRAIS UTILISES EN 1975 PAR L'AGRICULTURE

QUANTITES EN TONNES. VALEURS EN MILLIONS TRANSPORT NON COMPRIS

QUANTITES TONNES											TOTAL VALEUR	
	VALEURS MILLIONS	SULFATE D'AMMONIAQUE	PHOSPHATE BICALCIQUE	SULFATE DE POTASSIUM	SUPERPHOS- PHATE	POTASSE	NITRATE DE SOUDE	ENGRAIS COMPLEXE CACAO	ENGRAIS COMPOSE TABAC	TRIPLE SUPER		CHLORURE DE POTASSIUM
Riz	9,384	2,458										205,8
	157,3	48,5										
Maïs	5,376	1,792										121,3
	86,0	35,3										
Légumineuses		448	224									13,2
		8,9	4,3									
Cultures Maraîchères				560	112	224						13,5
				5,6	2,1	5,8						
Arachides		448										8,9
		8,9										
Cacao							9,850					256,1
							256,1					
Tabac								896				20,6
								20,6				
Coton	1,792								1,792			69,8
	28,6									41,2		
Palmier										672		10,7
										10,7		
TOTAL Quantité	16,552	5,146	224	560	112	224	9,850	896	1,792	672	36,028 tonnes	719,9 millions

123. Revenu monétaire

Une estimation complète du revenu monétaire des exploitants ruraux ne pourra être obtenue que par l'interprétation des tableaux économiques 1975 du Rapport de Synthèse économique. En revanche, ces tableaux ne permettent pas directement d'opérer la distinction entre les exploitants rénovés et les autres. On va procéder à celle-ci en s'attachant aux seuls revenus d'origine agricole (les autres étant en principe peu affectés par l'action de modernisation).

En utilisant la méthode "produit par produit" dont on s'est servi jusqu'à présent pour estimer les productions brutes et valeurs ajoutées des exploitations traditionnelles et rénovées, il est possible d'évaluer un revenu monétaire minimum des exploitations en 1975.

A cette fin, les tableaux pages 201 et 202 reprennent les productions brutes calculées plus haut et commencent par en retirer les inputs autofournis. Moyennant une hypothèse sur l'évolution de l'autoconsommation chez les "traditionnels" et les "rénovés" (déduite des objectifs de consommation), on obtient la valeur des produits disponibles à la vente qui forme le revenu monétaire brut. En déduisant les inputs acquis par voie d'achats, on obtient le revenu monétaire disponible pour les emplois finaux (consommation, équipements).

La valeur obtenue est un minimum car elle tient compte uniquement des produits agricoles proprement dits (+ huile de palme). De surcroît, on n'a pas pris en compte les subventions accordées aux producteurs de coton pour leurs achats d'insecticides (environ 8 francs par kilo de coton produit).

Par cette voie, on constate que l'exploitant modernisé obtient en 1975, 69.148 f de revenu monétaire agricole après déduction des achats d'inputs contre 31.855 f pour l'exploitant traditionnel, l'indice de progression s'établit à 2,2.

On notera que ces estimations établies en prix 1975 donnent pour l'exploitation traditionnelle un chiffre un peu différent d'une estimation 1963 au prix 1963. Pour faire ressortir l'efficacité du programme il est en effet nécessaire de tout reporter en prix 1975 pour ne comparer que des choses strictement comparables. De surcroît, en 1975, on a inclus l'huile de palme dans les productions agricoles.

124. Valeur ajoutée nette d'amortissements

Dans le système traditionnel l'équipement technique des exploitations, et par suite l'amortissement, étaient pratiquement négligeables. (à peine 160 f par exploitation et par an).

Dans le système modernisé, l'équipement technique devient plus important. Il est réalisé principalement au niveau du village (batteuses), ou de groupements d'utilisateurs (atomiseurs). Son amortissement doit toutefois être agricole; en effet l'intervention de ce matériel se situe *en amont* de la production prise en compte dans les estimations précédentes. Conformément aux conventions définissant l'exploitation rénovée moyenne, l'amortissement du nouveau matériel doit être entièrement imputé aux exploitants modernisés.

ESTIMATION DU REVENU MONETAIRE AGRICOLE DES EXPLOITATIONS TRADITIONNELLES 1975

	PRODUCTION kg	INPUTS AUTOFOUR- NITURE kg	AUTO- CONSOMMATION HUMAINE kg	DISPONIBLE A LA VENTE kg	PRIX	VALEUR = R M B
Paddy	1.000	60	792	148	15	2.220
Maïs	129	2	117	10	10	100
Arachides coques	9,3		3,8	5,5	17	935
Coton	0,9			0,9	32	29
Légumineuses	néant					
Cultures maraîchères.....	159		125	34	12	408
Café	350			350	71,5	25.025
Cacao	néant	-	-	-	-	-
Huile de palme	55		41	14	58,5	819
Palmiste	94			94	14	1.316
Manioc	858		728	130	2,3	299
Banane plantain	613		557	56	2,2	123
Igname	21		19	12	15,50	31
Tabac (artisanal)	0,9		0,7	0,2	166,5	33
Viande Bovins	1,7		1,1	0,6	146	88
Viande Ovins	5,1		3,6	1,5	188	282
Viande Caprins	6,5					
Viande Porcins	5,8		8,4	3,9	132	515
Volailles	10,7		6,6	4,1	136	558
TOTAL BRUT						32.781
Achats inputs						926
TOTAL NET						31.855
<p>Inputs autofournis : semences riz = 900 semences maïs = 20 bois de chauffe = 110</p>						
<p style="text-align: right;">1.030</p>						
<p>Rappel total inputs 1.956</p>						
<p>D'où achats inputs 926</p>						

ESTIMATION DU REVENU MONETAIRE AGRICOLE DES EXPLOITATIONS RENOVEES

	PRODUCTION	INPUTS SEMENCES	AUTO- FOURNIS ANIMAUX	AUTO- HUMAINE	DISPONI- BLE DE VENTE	PRIX		VALEUR REV. MONETAIRE BRUT
	kg	kg	kg	kg	kg			
Paddy	2.117	-	-	916	1.201	15	548	18.563
Maïs	800	12	308	175	305	10		3.050
Arachides cq ..	150	7		4	139	17		2.363
Coton	400	-	-	-	400	32		12.800
Légumineuses ..	100	-	5	90	5	15		75
Café	350	-	-	-	350	71.5		25.025
C. maraîchère..	250	-	-	195	55	12		660
Cacao	317	-	-	-	317	67,0		21.239
Huile de palme.	120,5		-	41	79,5	58,5		4.651
Palmiste	75	-	-	-	75	14,0		1.050
Manioc	1.079	-	175	668	236	2,3		543
Banane plantain	600	-	-	553	47	2,2		103
Igname	24	-	-	18	5	15,5		77
Tabac	40	-	-	-	40	65		2.600
Viande-bovins..	10,3	-	-	2	8,3	146		1.212
" ovins ..	15,0	-	-	8,8	6,2	188		1.166
" caprins.	15,0	-	-)				
" porcins.	32,7	-	-) 26	21,7	132		2.864
Volailles	61,3	-	-	29	32,3	136		4.393
Oeufs	377	-	-	339	38	7,5		285
TOTAL revenu monétaire brut						×		102.719
Achat d'inputs (1)					33.726	×		33.571
Revenu monétaire net						×		69.148

Les semences de paddy sont rachetées après triage

(1) décompte des achats d'inputs

Inputs autofournis
 Semences arachide = 127
 Semences maïs = 120
 Légumineuses = 75
 Manioc porcs = 402
 Maïs animaux = 3.080
 Bois de chauffe = 241
 4.045

Rappel total inputs = 37.618

d'où achats d'inputs = 33.571

La tranche d'amortissement en 1975 peut être estimée approximativement comme suit :

- exploitation rénovée" : 3.000 f/exploitation/an
- exploitation traditionnelle : 160 f/ " sans changement.

Dès lors la valeur ajoutée nette d'amortissements ressort à :

- exploitation rénovée : 103.100 f
- exploitation traditionnelle : 54 000 f

Le revenu monétaire s'établirait après déduction des amortissements, aux montants suivants :

- exploitation rénovée : 66.150 f
- exploitation traditionnelle : 31.700 f

La masse de monnaie dont dispose l'exploitant rénové serait plus de deux fois supérieure à celle de l'exploitant traditionnel.

13. Evolution de l'utilisation des facteurs de production

131. Utilisation du sol

En se reportant au tableau de calcul de la production agricole brute, on constate que l'exploitation rénovée moyenne mobilise une superficie totale de 4.554 hectares, dont 3.554 hectares sont effectivement en culture et plantations, 1 ha se trouvant en jachère.

On rappelle que l'exploitation traditionnelle cultivée 2 066 ha mais mobilise un peu plus de 12 ha dans les zones où existe encore la possibilité d'une jachère arborée suffisante pour assurer la conservation des sols. Dans les zones où la forêt secondaire a été détruite, la superficie mobilisée est encore de 7 hectares par exploitation bien que la régénération du sol soit déjà compromise.

La production brute par hectare mobilisé s'établit approximativement comme suit :

- Exploitation rénovée moyenne :
 $143.700 \text{ f} / 4.554 \text{ ha} = 31.550$

Le chiffre net est un peu supérieur car on n'a pas comptabilisé du teck et de l'anacardier.

- Exploitation traditionnelle moyenne :
 $56.146 \text{ f} / 12 \text{ ha} = 4.680 \text{ f/ha}$ dans les zones peu peuplées
 $56.146 \text{ f} / 7 \text{ ha} = 8.020 \text{ f/ha}$ dans les zones densément peuplées.

La production brute par hectare mobilisé est donc multipliée par 3,9 à 6,7 selon les cas.

La valeur ajoutée par hectare mobilisé ressort aux chiffres suivants :

- exploitation rénovée :

106.084 f/ 4,554 ha = 23.300 f

- exploitation traditionnelle

54.190 f/ 12 ha. = 4.520 f en zone peu peuplée

54.190 f/ 7 ha. = 7.740 f en zone densément peuplée.

Le rapport des productivités par hectare rénovée/traditionnelle varie donc de 3,0 à 5,1 selon les cas.

L'effet primordial du programme de modernisation proposé est de parvenir à un système culturel permettant de produire davantage avec des rendements accrus tout en mobilisant moins de terres = 38% à 65% de la surface initiale selon les régions.

La densité de peuplement rural autorisée par le système amélioré s'élève à 153 habitants au Km² de terres cultivables (contre 58 dans le système traditionnel).

132. Utilisation du travail

1321. Evolution de la quantité de travail agricole par exploitation

En rapprochant les tableaux de temps de travaux estimés, donnés ci-après (tableaux page 205), on constate l'évolution suivante :

EXPLOITATION RENOVEE MOYENNE

441 par exploitation soit, 152 journées de 8 heures par actif.

EXPLOITATION TRADITIONNELLE MOYENNE

316 par exploitation soit, 109 journées de 8 heures.

La quantité globale de travail à fournir est multipliée par 1,4 et si l'on considère les journées réellement fournies par les actifs (c'est-à-dire à l'exception des vieillards et des enfants), l'augmentation est un peu plus rapide car la contribution des enfants devrait diminuer de moitié par suite du doublement du taux de scolarisation. Par contre, du fait de la fixation des cultures et de la concentration des parcelles autour des habitations, *le temps de déplacement sera fortement réduit* chez les exploitants rénovés (1). L'augmentation du travail à fournir par les actifs de l'exploitation demeure assez raisonnable pour que l'application du programme ne soulève pas de difficultés majeures dans les zones où les paysans sont placés devant la nécessité de faire un effort s'ils ne veulent pas abandonner leur village. En revanche, dans les zones faiblement peuplées, où la nécessité d'une transformation du système cultural n'est pas évidente à court terme, la mise en oeuvre du programme sera plus malaisée.

(1) D'après l'enquête agricole de 1963, les distances moyennes des parcelles au village sont de 3,25 km avec campement de culture et de 2 km sans campement.

TEMPS DE TRAVAUX (EXPLOITATION RENOVEE)

SPECULATIONS	SURFACES PAR EXPLOITATION	NATURE DU TRAVAIL	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	JOURNEES			
																	de	8 h.
Riz pluvial . . .	1,0	Préparation terrain & Réparation clôture				10	12									22	90	
		Semis en ligne					8									8		
		Désherbage - fumure						20	5	5						30		
		Récolte - transport									20	10				30		
Riz irrigué . . .	0,02	Préparation terrain)				1										2	9	
		Semis					0,5						0,5			1		
		Désherbage et engrais	1					1	1					1		4		
		Récolte - transport			1						1					2		
Maïs	0,40	Préparation terrain & Réparation clôture					8									8	32	
		Semis en ligne					4									4		
		Sarclage et fumure				5		5								10		
		Récolte - transport						7	3							10		
Coton	0,40	Préparation terrain							16							16	80	
		Semis							2	4						6		
		Démariage									5					5		
		Entretien								6	3	4	6			19		
		Traitement								2		2				4		
		Récolte	8	8										8		24		
		Arrachage et brûlage cotonnier		6												6		
		Préparation terrain & Réparation clôture			3											3		
Arachides	0,10	Semis			2											2	12	
		Entretien				2		2								4		
		Récolte - transport							3							3		
		Préparation terrain)								2						2		
Lég. Vivrières	0,10	Semis														3	8	
		Entretien									1					3		
		Récolte - transport											3			6		
		Préparation terrain				3										5		
Cultures maraîchères . . .	0,19	Semis - repiquage						2,5				3				5	29	
		Entretien - fumure											2,5			6		
		Récolte - transport	2	3	2			2	2	3	2			2		18		
		Entretien			5	2		2			2					32		
Café	1,08	Récolte		7								12				25	59	
		Transport - Séchage)	3									3	12	7		2		
		Traitement										2				2		
		Entretien et Egourmandage	2	2	4	1	1	1	1	2	1					15		
Cacao	0,4	Fumure				2										3	35	
		Traitement contre Capsides							1	2	1					4		
		Récolte et fermentation									2	3	5	3		13		
		Pépinière						2								2		
Tabac	0,6	Labour														2	28	
		Repiquage							2							3		
		Entretien														4		
		Récolte - transport	1							2	2					4		
		Triage enguirlandage	2													5		
		Mise à la pente	1													3		
		Dépente triage)														5		
		Manoquage)	2	3												5		
Palmier à huile .	0,10	Entretien				1										3	13	
		Récolte et transport	1			1	1	1		1				1		5		
		Fabrication huile	1			1	1	1						1		5		
			24	29	29	29	33	37	39	31	41	42	32	29		395	395	
			J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	395			
																		10
																		8
																	18	
														Total		431		

431 journées de 8 heures par exploitation de 2,96 actifs soit 146 journées/actif

TEMPS DES TRAVAUX (EXPLOITATION RENOVEE)

SPECULATIONS	SURFACES PAR EXPLOITATION	NATURE DU TRAVAIL	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	JOURNEES DE 8 HEURES	
Riz pluvial	1,24	Préparation terrain & Réparation clôture Semis en ligne Désherbage-fumure Récolte - transport				12	15 10	25	6	7	25	13			27 10 38 38	113
Riz irrigué	0,1	Préparation terrain Semis Désherbage et engrais Récolte - transport	5		4	4	1	5	4		4		1	4	8 2 18 8	36
Maïs	0,9	Préparation terrain Semis en ligne Sarclage et fumure Récolte - transport			10 5	7	6	6	6						10 5 13 12	40
Coton	0,49	Préparation terrain Semis Démariage Entretien Traitement Récolte Arrachage et brûlage cotonnier	10	10 8					20 2	5	6 3	5	7	10	20 7 6 22 5 30 8	98
Lég. Vivrières . .	0,12	Préparation terrain) Semis) Entretien Récolte - transport								3	1	2	3		3 3 3	9
Arachides	0,12	Préparation Semis Entretien Récolte - transport			3 2	2		2		3					4 2 4 3	12
Cultures maraîchères . .	0,015	Préparation terrain Semis - repiquage Entretien - fumure) Récolte - transport)	2	2	2	2		2	2		2	2	2		4 4 4	24
Café	0,83	Entretien Récolte - Séchage) Transport - Récolte) Traitement	2	5	4	2		2	2	2	2	11		2	16 26 20 2	48
Cacao	0,25	Entretien et Egourmandage Fumure Traitement contre Capsides Récolte et fermentation	1	1	2	1 2	1	1	1	1	1	2 1 2			10 4 3 8	25
Tabac	0,07	Pépinière Labour Repiquage Entretien Récolte - transport Triage enguirlandage Mise à la pente Dépente triage) Manoquage)					3					2	2	2	3 3 3 6 5 6 3	33
Palmier à huile . .	0,10	Entretien Récolte et transport Fabrication huile	1 1			1 1	1 1	1 1		1				1 1 1	3 5 5	13
			28	28	32	35	40	45	51	35	50	46	39	31	451 451	451
			J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D		
Par exploitation renouvelée : 523 journées de 8 heures pour 3,7 actifs soit 141 journées/actifs																
															- Manioc et Bgnane	20
															- Banane	12
															- Elevage	40

Il importe de souligner que les temps de travaux ont été calculés mois par mois et en tenant compte des différents types d'exploitations correspondants aux vocations des diverses zones de la région (voir tableaux pages 206 à 209). On peut donc affirmer que le programme de modernisation ne se heurte à aucun goulot d'étranglement du côté du travail. De surcroît, il reste largement assez de temps disponible pour les travaux d'aménagements collectifs et particuliers prévus au programme, qui exigeront environ 15 jours par actif chez les exploitants rénovés (voir tableau page 211).

1322. Evolution de la rémunération du travail

A - PRODUCTIVITE BRUTE

La productivité brute du travail agricole proprement dit est donc multipliée par 1,8 dans l'exploitation rénovée.

Rapportées aux prestations de travail dont il vient d'être question, les productions brutes obtenues par les deux types d'exploitations font apparaître les niveaux ci-après de rémunération du travail agricole.

- Exploitation rénovée :
 $143.700 \text{ f} / 441 \text{ jours} = 325 \text{ f par journée de 8 h. de travail d'actif}$
- Exploitation traditionnelle :
 $56.146 \text{ f} / 316 \text{ jours} = 178 \text{ f}$

B - PRODUCTIVITE NETTE

En considérant les valeurs ajoutées, les rapports s'établissent comme suit :

- Exploitation rénovée :
 $106.084 \text{ f} / 441 \text{ jours} = 241 \text{ f par journée de 8 h. de travail actif.}$
- Exploitation traditionnelle :
 $54.180 \text{ f} / 316 \text{ jours} = 171 \text{ f}$

Le rapport des productivités nettes du travail s'établit à 1,4 en faveur de l'exploitation rénovée.

C - REVENU MONETAIRE AGRICOLE

Enfin, en rapportant au travail le revenu monétaire agricole obtenu par les exploitants après déduction des achats d'inputs on obtient les estimations suivantes :

DEPARTEMENT DE L'OUEST PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE	INVESTISSEMENT TRAVAIL ESTIMATION EN JOURNEES DE 8 HEURES	
NATURE DE L'OPERATION	PERIODE 1966-1970	PERIODE 1971-1974
I/ Aménagements au niveau de l'exploitation - Construction des étables et porcheries - Construction des poulaillers..... - Aménagements des pistes - Aménagements des bas fonds - Plantation de Tecks - Semis d'Anacardiérs	201.500 134.300 1.343.000 134.800 47.000 23.500 <hr/> 1.884.100 journées de 8 heures pour 38.947 actifs d'exploitations rénovées, et pour 5 ans soit : 10 journées/actif/an	672.000 448.000 4.480.000 355.250 109.800 54.880 <hr/> 6.119.930 journées de 8 heures pour 129.920 actifs d'exploitations rénovées, et et pour 4 ans soit : 12 journées/actif/an
II/ Aménagements d'intérêt général - Construction des bâtiments des villages-centres - Aménagements des points d'eau : - Villages-centres - Villages-satellites - Aménagements des ponceaux - Aménagements des chemins et routes	432.000 48.000 250.000 195.000 1.350.000 <hr/> 2.275.000 journées de 8 heures pour 129.920 actifs (1) et pour 5 ans soit : 4 journées/actif/an	216.000 24.000 125.000 81.000 540.000 <hr/> 986.000 journées de 8 heures pour 129.920 actifs (1) et pour 4 ans soit : 2 journées/actif/an

(1) - En supposant que 61 % seulement du nombre d'actifs total (chiffre des exploitations rénovées en 1975) participent à ces aménagements d'intérêt général.

- Exploitation rénovée

69.148 f / 441 jours = 157 f par journée de 8 h d'actif

- Exploitation traditionnelle :

31.855 f / 316 jours = 101 f par journée de 8 h d'actif

Le rapport des rémunérations monétaires nettes du travail s'établit à plus de 1,5. Il est supérieur au rapport des productivités nettes parce que la production des exploitations rénovées est davantage commercialisée que celle des traditionnelles.

2. Résultats escomptés au niveau du département

2.1. Liaison du niveau individuel au niveau global

La projection du niveau du département a été faite d'après le schéma ci-dessous (tableau page 213).

Ce schéma traduit l'hypothèse retenue quant à la réponse des exploitants à l'action d'enca-drement. Comme il a été précisé dans le par. 11 page 189 la notion "d'exploitation rénovée" est une notion abstraite servant d'unité de mesure. Dans la réalité, il existera évidemment tous les stades intermédiaires entre la plus mauvaise des exploitations dites traditionnelles et la meilleure des exploitations dites rénovées. Le pourcentage "d'exploitations rénovées" indique dans ce schéma signifie seulement "pourcentage *fictif*" d'exploitations rénovées *moyennes* qui permettraient d'obtenir les mêmes résultats sur le plan global pour une année donnée.

La partie supérieure du tableau donne en % l'hypothèse admise pour une zone d'intervention considérée isolément.

La partie inférieure du tableau combine les % d'exploitants touchés dans chaque zone d'in-tervention et donne les résultats à l'échelon du département.

Si la structure par âge des chefs d'exploitation restait identique à celle de 1963, le pour-centage "d'exploitations rénovées" en 1975 (61%) correspondrait aux 3/4 des chefs d'exploitation âgés de moins de 60 ans à cette époque.

Les tableaux pages 214 à 216 traduisent en tonnages de production les perfectionnements introduits dans le système cultural, en tenant compte du nombre des exploitants intéressés et des différences entre strates.

Le tableau page 214 donne le résultat d'ensemble à l'échelon du département, y compris les "exploitations traditionnelles". Les tableaux pages 215 et 216 donnent les résultats des "ex-ploitations rénovées" au niveau des 4 régions agricoles typiques distinguées dans le département.

On trouve ci-après, outre ces tableaux, le détail de la progression escomptée pour les plantations de cacao et pour les troupeaux d'élevage, dont le développement obéit à des con-traintes spécifiques.

SCHEMA DE L'EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS RENOVEES (hypothèse)

DANS CHAQUE ZONE D'ACTION POURCEN- TAGE D'EXPLOITA - TION RENOVEE	1 ère	2 ème	3 ème	4 ème	5 ème	6 ème	7 ème	8 ème	9 ème	10 ème
	ANNEE	ANNEE	ANNEE	ANNEE	ANNEE	ANNEE	ANNEE	ANNEE	ANNEE	ANNEE
	0	0	9%	20%	29%	38%	47%	54%	61%	68%
	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Mise en place en 3 tranches successives										
1/3 = 1ère tranche	0	0	30	6,6	9,6	12,7	15,7	18	20,3	22,7
1/3 = 2ème tranche		0	0	3	6,6	9,6	12,7	15,7	18	20,3
1/3 = 3ème tranche			0	0	3	6,6	9,6	12,7	15,7	18
Pourcentage d'explo- itations rénovées de l'ensemble-Département	0	0	3,8%	9,6%	19,2%	28,9%	38,0%	46,4%	54,0%	61,0%

DEPARTEMENT DE L'OUEST - PROGRAMME DE MODERNISATION RURALE

Productions escomptées pour l'année 1975

(ensemble toutes strates)

SPECULATIONS	EXPLOITATIONS RENOVEES = 61% = 44.800 exploitations NOMBRE D'ACTIFS/EXPLOITATION = 2,9				EXPLOITATIONS TRADITIONNELLES = 39% = 28.700 EXPLOITATIONS NOMBRE D'ACTIFS/EXPLOITATION = 2,9				PRODUCTION TOTALE DE LA REGION	
	SURFACE MOYENNE EXPL.	SUPERFICIE	RENDT/HA	TONNAGE	SURFACE MOY. EXPL.	SUPERFICIE	RENDT/HA	TONNAGE	CHIFFRES CALCULES (en tonnes)	CHIFFRES ARRONDIS
Riz pluvial	1,0	44.800	1,8	80.500 t	1	28.700	1 t	28.700	123.570. Paddy	124.000 t
Riz irrigué	0,048	2.184	2 x 3,3	14.370 t						
Maïs	0,4	17.920	2 t 0	35.840 t				3.698	39.538	40.000 t
Coton	0,4	17.920	1 t 0	17.920 t				26	17.946	18.000 t
Arachides	0,1	4.480	1,5 t Cq	6.720 t				267	6.987	7.000 t
Lég. Vivrières	0,1	4.480	1 t	4.480				-	4.480	4.500 t
Cultures maraîchères	0,025	1.120	10 t	11.200				4.570	15.770	15.800 t
Tabac	0,05	2.240	0,8 t	1.790				27	1.817	1.800 t
Palmier huile	0,1	4.480	10 t rég.	5.400 t huile						
palmiste				1.500 palmiste				cueillette	1.575 huile	6.975 huile
				1.858 palmiste					2.698 t	7.000 t huile
				cueillette					palmiste	6.056 palmiste
Cacao	0,529	23.700	de 0 à 1 suivant date plantations moyennes	14.200 t					14.200	14.200 t
			0,6							
Café	1,0	44.800	0,35	15.680	1	28.700	0,35	10.045	25.725	26.000 t
Tecks	0,1	4.480		p. m.					balliaux et perches	p. m.
Anacardier	0,05	2.240 ha dont 1.035 en produc.	0,7 t amandes non concassées	725 t					725 t amandes non concassées	700 t amandes non concassées
			0,2 t baume acajou	207 t					207 t baume acajou	200 t baume acajou
Manioc	0,083	3.750 ha	13 t	49.023		11.193	2,2	24.825	73.648	74.000
Banane plantain	0,075	3.343	8 t	26.744		7.997	2,2	17.593	44.337	44.500
Igname	0,003	120	8 t	960				602	1.562	1.600 t
ELEVAGE	NOMBRE MOYEN DE TETES/EXPL.	EFFECTIF TOTAL		PRODUCTION TONNE	NOMBRE MOYEN DE TETES/EXPL.	EFFECTIF TOTAL		PRODUCTION TONNE	PRODUCTION TOTALE DE LA REGION	
Bovins										
Race viande	0,5	22.400		504 t viande		5.160		46 t	viande 550 t	550 t viande
Ovins	3 têtes	134.400		672 t viande	1,63	46.780		140 t	viande 812 t	800 t viande
Caprins	3 têtes	134.400		672 t viande	2,12	60.844		183 t	viande 855 t	850 t viande
Porcins										
race améliorée	0,45	20.000		900					viande 1.620 t	1.600 t viande
race locale	0,55	24.800		565	0,3	8.600		155 t		
Poules										
race améliorée	4,5	200.000		268 t viande					3.031 t	3.000 t
race locale	5,5	248.000		12,0 millions oeufs	8,81	253.000		283 t viande	16,9 millions oeufs	17 millions oeufs

	Année : 1975 SPECIALISATION REGIONALE (Exploitations renouvelées) Exploitation de montagne à "dominance pastorale" (Strate I et III de l'Enquête Agricole)				Année : 1975 SPECIALISATION REGIONALE (Exploitation renouvelées) Exploitations des plaines déforestées à dominance "Cultures vivrières & Café" (Strate II de l'Enquête Agricole)			
SPECULATIONS	NOMBRE D'EXPLOITATIONS RENOVEES = 12.051 NOMBRE D'ACTIFS PAR EXPLOITATION = 2,96				NOMBRE D'EXPLOITATIONS RENOVEES = 13.619 NOMBRE D'ACTIFS PAR EXPLOITATION = 2,6			
	SURFACE MOYENNE /EXPLOITATION	SUPERFICIE	RENDT/HA	TONNAGE	SURFACE MOYENNE /EXPLOITATION	SUPERFICIE	RENDT/HA	TONNAGE
Riz pluvial	1	12.051	1,8	21.692	1	13.619	1,7	23.152
Riz irrigué	0,02	240	2x3	1.440	0,05	681	2x3	4.086
Maïs	0,4	4.820	2,0	9.640	0,4	5.448	1,9	10.322
Coton	0,4	4.820	1,0	4.820	0,4	5.448	0,9	5.161
Arachide	0,1	1.205	1,5	1.808	0,1	1.362	1,4	1.935
Lég. Vivrières	0,1	1.205	1,0	1.205	0,1	1.362	0,9	1.290
Cultures Maraîchères	0,019	226	2x8 t	3.620	0,015	213	2x8 t	3.400
Tabac	0,06	723	0,8	482	0,05	681	0,8	544
Palmier	0,1	1.446	10 t régime	huile 1.453 t pal- miste= 404 t + 500 t (palm.de cueillette)	0,1	1.634	10 t régime	huile 1.641 pal- miste= 456 t + 564 t (palm.de cueillette)
Cacao	0,4	4.820	de 0 à 1 t moy. : 0,61	2.961	0,4	5.448	de 0 à 1 t moy. : 0,65	3.541
Café	1,08	13.015	0,31	4.035	1,16	15.798	0,38	6.003 t
Tecks	0,1	1.205		baliveaux perches p.m.	0,1	1.362		p.m.
Anacardier	0,05	603 dont 278	0,7 t amandes 0,2 t Baume cajou	195 t 56 t	0,05	681 dont 315	0,7 t amandes 0,2 t Baume cajou	221 t 63 t
Manioc	0,08	964	12	11.568	0,08	1.090	15	16.350
Banane Plantain	0,05	603	8 t	4.824	0,045	613	8 t	4.904
Igname	0,008	96	8 t	768	0,002	20	8 t	160
ELEVAGE	NOMBRE MOY. DE TETES/EXPL.	EFFECTIF TOTAL	P R O D U C T I O N		NOMBRE MOY. DE TETES/EXPL.	EFFECTIF TOTAL	P R O D U C T I O N	
Bovins								
race viande	1,2	14.162 têtes		327 t	0,1	1.362		31 t
Ovins	5	60.255		301 t	2	27.238		136 t
Caprins	5	60.255		301 t	2	27.238		136 t
Porcins								
race améliorée	0,3	3.615		163 t	0,5	6.810		306
race locale	0,4	4.820		110 t	0,5	6.810		155
Poules								
race améliorée	3	36.153		48 t viande 2,6.10 ⁶ oeufs	4	54.476		73 t viande 4.10 ⁶ oeufs
race locale	4	48.204		48,2 t viande 0,5.10 ⁶ oeufs	5	68.095		681 t viande 0,7.10 ⁶ oeufs

	Année : 1975				Année : 1975			
	SPECIALISATION REGIONALE (Exploitations renouvelées)				SPECIALISATION REGIONALE (Exploitations renouvelées)			
	Exploitations des plaines déforestées à dominance Cultures vivrières et Petits élevages (Strate IV de l'Enquête agricole)				Exploitations des plaines forestières (Strate V de l'Enquête agricole)			
SPECULATIONS	NOMBRE D'EXPLOITATIONS RENOVEES = 8,288 NOMBRE D'ACTIFS PAR EXPLOITATION = 3,7				NOMBRE D'EXPLOITATIONS RENOVEES = 10,842 NOMBRE D'ACTIFS PAR EXPLOITATION = 2,6			
	SURFACE MOYENNE /EXPLOITATION	SUPERFICIE	RENDT/HA	PRODUCTION (Tonne)	SURFACE MOYENNE /EXPLOITATION	SUPERFICIE	RENDT/HA	PRODUCTION (Tonne)
Riz pluvial	1,24	10,322	1,9	19,796	0,81	8,808	1,8	15,860
Riz irrigué	0,1	829	2 x 3,5	5,804	0,04	434	2 x 3,5	3,040
Mais	0,49	4,129	2,1	8,832	0,325	3,523	2,0	7,046
Coton	0,49	4,129	1,0	4,416	0,325	3,523	1,	3,523
Arachide	0,12	1,033	1,6	1,657	0,081	880	1,5	1,320
Lég. Vivrières	0,12	1,033	1,0	1,105	0,081	880	1	880
Cultures maraîchères	0,015	129	2 x 8 t	2,070	0,012	132	2 x 8 t	2,110
Tabac	0,07	580	0,8	331	0,024	256	0,8	433
Palmier	0,1	663	10 t régime	huile 999 t pal- miste= 277 t + 344 t (cueillette) .882	0,1	737	10 t régime	huile 1.307 t pal- miste= 363 t + 450 t (cueillette) 6.816
Cacao	0,25	2,072	de 0 à 1 t moy. : 0,4	2,545	1,047	11,360	de 0 à 1 t moy. : 0,6	3,097
Café	0,83	6,879	0,37	p.m.	0,84	9,108	0,34	p.m.
Tecks	0,1	829	0,7 t amandes non concassées	134	0,1	1,084	0,7 t amandes	175
Anacardier	0,05	414 dont 192 en production	0,2 t Baume	38	0,05	542 dont 250 en production	0,2 t Baume	50
Manioc	0,1	829	13 t	10,701	0,08	867	12 t	10,404
Banane Plantain	0,19	1,575	8 t	12,600	0,051	552	8 t	4,416
Igname	-	2	8 t	16 t	-	2	8 t	16 t
ELEVAGE	NOMBRE MOY.DE TETES/EXPL.	EFFECTIF	TOTAL	PRODUCTION	NOMBRE MOY.DE TETES/EXPL.	EFFECTIF	TOTAL	PRODUCTION
Bovins								
race viande	0,4	3,315		75 t	0,3	3,262		74 t
Ovins	4,3	36,055		181 t	1	10,842		54 t
Caprins	4,3	36,065		181 t	1	10,842		54 t
Porcins								
race améliorée	1	8,288		373 t	0,12	1,287		58 t
race locale	1,3	10,774		245 t	0,23	2,396		55 t
Poules								
race améliorée	8	66,304		89 t viande 4,8.10 ⁶ oeufs	3,9	43,067		58 t viande 3.10 ⁶ oeufs
race locale	10	82,880		829 t viande 0,8.10 ⁶ oeufs	4,5	48,821		488 t viande 0,5.10 ⁶ oeufs

1) Cas général - Hypothèse = 3ème année = 0,2t/ha
 après la plantation
 4ème année = 0,4t/ha
 5ème année = 0,6t/ha
 6ème année = 0,8t/ha
 7ème année = 0,9t/ha
 8ème année = 1t/ha
 et suivantes

2) Cas particulier - Pour les 2.000 ha plantés avant 1964 -
 l'encadrement de l'opération intégrée
 "Village-centres" permettrait de faire
 passer progressivement la production
 de 160 T/an (actuelle) à production
 normale de 2.000 T/an en 1970/71

Année & Campagne agricole		Superficie (S) & Production											Surface totale (ha)	Production totale (tonnes)
		Date de plantation												
		Avant 1964	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973		
= 1965	S =	<u>2.000</u>	<u>200</u>	<u>500</u>									2.700	
65-66	P =	160												160
- 1966	S =	2.000	200	500									5.700	160
66-67	P =	160												
- 1967	S =	2.000	200	500	<u>3.000</u>								8.700	640
67-68	P =	600	40											
- 1968	S =	2.000	200	500	3.000	<u>3.000</u>							11.700	1.380
68-69	P =	1.200	80	100										
- 1969	S =	2.000	200	500	3.000	3.000	<u>3.000</u>						14.700	2.520
69-70	P =	1.600	120	200	600									
- 1970	S =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	<u>3.000</u>					17.700	4.260
70-71	P =	2.000	160	300	1.200	600								
- 1971	S =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	<u>3.000</u>				19.700	6.180
71-72	P =	2.000	180	400	1.800	1.200	600							
- 1972	S =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	<u>2.000</u>			21.700	8.650
72-73	P =	2.000	200	450	2.400	1.800	1.200	600						
- 1973	S =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	2.000	<u>2.000</u>		23.700	11.400
73-74	P =	2.000	200	500	2.700	2.400	1.800	1.200	600					
- 1974	S =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	2.000	2.000	<u>2.000</u>	23.700	14.200
74-75	P =	2.000	200	500	3.000	2.700	2.400	1.800	1.200	400				
- 1975	S =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	2.000	2.000	2.000	23.700	16.800
75-76	P =	2.000	200	500	3.000	3.000	2.700	2.400	1.800	800	400			
- 1976	S =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	2.000	2.000	2.000	23.700	19.200
76-77	P =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	2.700	2.400	1.200	800	400		
- 1977	S =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	2.000	2.000	2.000	23.700	21.000
77-78	P =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	2.700	1.600	1.200	800		
- 1978	S =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	2.000	2.000	2.000	23.700	22.300
78-79	P =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	1.800	1.600	1.200		
- 1979	S =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	2.000	2.000	2.000	23.700	23.100
79-80	P =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	2.000	1.800	1.600		
- 1980	S =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	2.000	2.000	2.000	23.700	23.500
80-81	P =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	2.000	2.000	1.800		
- 1981	S =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	2.000	2.000	2.000	23.700	23.700
81-82	P =	2.000	200	500	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	2.000	2.000	2.000		

	L A I T	V I A N D E
BOVINS		
A) <i>Exploitations rénovées :</i>		
Race viandes : (N'Dama, Baoulée)		
0,5 tête/expl..... 22.400 têtes		
(t.e = 15%		
(150 kg viande/tête		
$22.400 \times 0,15 \times 150 = 504 \text{ tonnes}$		504 t
B) <i>Exploitations traditionnelles :</i>		
uniquement viande :		
5.160 têtes		
(t.e = 9%		
(100 kg viande/tête		
		46 t
		<hr/>
		550 t
PORCINS		
A) <i>Exploitations rénovées :</i>		
1 tête/expl..... 44.800 têtes dont		
- 1°/ 20.000 têtes races améliorées		
(t.e = 75%		
(rendt = 75%		
(80 kg poids vif		
$20.000 \text{ têtes} \times 0,75 \times 80 \times 0,75 = 900.000 \text{ kg}$		900 t
- 2°/ 24.800 têtes races locales		
(t.e = 65%		
(35 kg viande/tête		
$24.800 \times 0,65 \times 35 = 565.000$		565 t
B) <i>Exploitations traditionnelles :</i>		
0,3 tête/expl..... 8.600 têtes race locale		
(t.e = 60%		
(30 kg viande /tête		
$8.600 \times 0,6 \times 30 = 155.000 \text{ kg}$		155 t
		<hr/>
		1.620 t
		Viande porcs

<p>OVINS</p> <p>A) <i>Exploitations rénovées :</i></p> <p>- 3 têtes/exploit. 134.400 têtes (t.e = 25% (20 kg viande/tête $134.400 \times 0,25 \times 20 = 672.000$ kg</p> <p>B) <i>Exploitations traditionnelles :</i></p> <p>- 1,63 tête/exploit..... 46.780 têtes (t.e = 20% (15 kg viande/tête $46.780 \times 0,2 \times 15 = 140.340$ kg</p>		<p>672 t</p> <p>140 t</p> <hr/> <p>812 t</p>
<p>CAPRINS</p> <p>A) <i>Exploitations rénovées :</i></p> <p>- 3 têtes/exploit..... 134.400 têtes : (t.e = 25% (20 kg viande/tête</p> <p>B) <i>Exploitations traditionnelles :</i></p> <p>- 2,12 têtes/exploit..... 60.844 têtes (t.e = 20% (15 kg viande/tête $60.844 \times 0,2 \times 15 = 182.532$ kg</p>		<p>672 t</p> <p>183 t</p> <hr/> <p>855 t</p>
<p>POULES</p> <p>A) <i>Exploitations rénovées :</i></p> <p>10 poules/exploit..... 448.000 poules 1°/ 100.000 pondeuses améliorées(en production) (- 120 oeufs/an (- 90.000 coquelets à 1,2 kg = 108.000 kg (mortalité 10%) 2°/ 100.000 futures pondeuses améliorées (improductives) 3°/ 80.000 pondeuses de réforme à 2kg= 160.000 kg 4°/ 248.000 pondeuses locales (- 20 oeufs/an/tête (- 10 poulets/an/tête à 1 kg</p> <p style="text-align: right;">Sous total</p> <p>B) <i>Exploitations traditionnelles</i></p> <p>8,81 têtes/exploit..... 253.000 têtes - 1,6 404.800 têtes à 0,7 kg = 283.000kg</p>	<p style="text-align: center;">O E U F S</p> <p>12.10⁶</p> <p>4,9. 10⁶</p> <hr/> <p>16,9. 10⁶</p> <hr/> <p>16,9 × 10⁶ oeufs</p>	<p style="text-align: center;">V I A N D E S</p> <p>108 t</p> <p>160 t</p> <hr/> <p>2.480 t</p> <hr/> <p>2.748 t</p> <hr/> <p>283 t</p> <hr/> <p>3.031 t viande</p>

PRODUCTION DU CHEPTEL LAITIER

Cette production n'est pas comptabilisée dans le projet directeur de modernisation rurale. Elle est présentée ici seulement comme une option pour le cas où les expériences actuelles dans les différentes stations de recherches zootechniques de la Côte d'Ivoire (Bingerville, Bouaké...) aboutiraient vers 1969 à une prévalgarisation de la race laitière Jersey x N'Dama.

Les premières bêtes introduites seront prises en charge par le ranch de Sipilou.

INTRODUCTION PROGRESSIVE DU CHEPTEL LAITIER : ce qui donne en 1975

			VIANDE kg	LAIT l
1/ 10 vaches 2 ans en 1969	3 vaches de réforme	188 kg	504	
	350 kg ($\rho = 48\%$)	viande/tête		
	3 taurillons 2 ans	156 kg		
	300 kg ($\rho = 52\%$)	viande/tête	624	
	10 vaches (sur 15) en lactation	1.200 l/tête		12.000
2/ 20 vaches 2 ans en 1970	6 vaches de réforme		1.008	25.200
	6 taurillons 2 ans		936	
	21 vaches (sur 31) en lactation			
3/ 20 vaches 2 ans en 1971	19 vaches en lactation			22.800
	6 taurillons 2 ans		936	
4/ 20 vaches 2 ans en 1972	14 vaches en lactation			16.800
	6 taurillons 2 ans		936	
5/ 20 vaches 2 ans en 1973	14 vaches en lactation			16.800
6/ 20 vaches 2 ans en 1974	14 vaches en lactation			16.800
			4.944 kg	1.104.000
			soit 5 t de viande	litres de lait

Cette production a été calculée à partir des hypothèses suivantes : concernant l'évolution du cheptel laitier :

- 1) Taux de fécondité 70%
- 2) Taux de mortalité des jeunes 10%
- 3) Taux de mortalité des adultes 2%
- 4) Réforme par tiers à la 5^e, 6^e, 7^e année d'exploitation pour les vaches introduites 2 ans. (cf tableau p. 223)

EFFECTIF DU CHEPTEL LAITIER EN 1975 :

10	vaches	1969	donnent	en	1975	43	bêtes
20	vaches	1970	"	"	"	80	"
20	vaches	1971	"	"	"	66	"
20	vaches	1972	"	"	"	55	"
20	vaches	1973	"	"	"	46	"
20	vaches	1974	"	"	"	34	"
20	vaches	1975	"	"	"	20	"
<hr/>								
130	vaches	introduites	donnent	en	1975		344	bêtes
								=====

EN COLONNE : *évolution de l'effectif d'une génération*

(Génération signifie seulement ici : animaux nés dans la même année).

- Exemple : Colonne de la génération I (composée exceptionnellement de toutes les vaches fécondables de plus de 2 ans).
- Introduction de 1000 vaches de plus de 2 ans en année 0.
- Taux de mortalité des adultes = 2% donc = en année 1
il ne reste que $1000 - \frac{2}{100} \times 1000 = 980$ vaches.
- En 5^è année = il reste 903 vaches dont 300 à réformer pendant l'année.
- En 6^è année = il reste 591 vaches dont 300 à réformer pendant l'année.
- En 7^è année = il reste 285 vaches destinées toutes à la réforme.
- En 8^ème année = la génération I a disparu.

COLONNE DE LA GENERATION VI (animaux nés en année 5 et supposés conçus en année 4).

En année 4 : le nombre de vaches en âge de reproduire est le suivant :

- 921 vaches de la génération I
 - 303 vaches de la génération II
 - 303 vaches de la génération III
- 1527 vaches

avec un taux de fécondité de 70%. Ces vaches donneraient en année 5 = $1527 \times 70\% = 1069$ veaux (génération VI)

- avec un taux de mortalité des jeunes de 10% on aurait $1046 - 105 = 961$ élevés en année 6
- avec un taux de mortalité des adultes de 2% on aurait $961 - 2\% \times 961 = 942$ animaux en année 7 soit en moyenne 471 femelles et 471 mâles.

Les mâles sont supposés vendus.

- il ne reste que des femelles dont l'effectif diminue de 2% par an (taux de mortalité des adultes).

EVOLUTION DU CHEPTEL LAITIER

Calcul pour 1.000 vaches (Jersey X N' DAMA)
introduites dans la région de MAN avec hypothèses:

(Taux de fécondité 70 %
(Taux de mortalité
(des jeunes 10 %
(Taux de mortalité
(des adultes 2 %
(Réforme à 8 ans
(Réforme par tiers
(à la 5ème
(6ème
(7ème année
(d'exploitation pour les vaches
(introduites de + de 2 ans

Année	Vaches 2 ans																					
	G.I. (1)																					
0	1.000		1.000 vaches adultes donnent naissance à G.II																			
1	980		700 veaux		980 vaches G.III				960 vaches G.IV													
2	960		630		686 veaux				672 veaux G.V				1.249 vaches G.VI									
3	940		618		309		309		618				605				874 veaux G.VI					
4	921		303		606				605				874 veaux				1.527 vaches G.VI					
5	603 300		297		297		297		594				787				1.069 veaux G.VII					
6	291 300		291		291		291		770				961				1.046 veaux G.VIII					
7	285		285		285		285		942				941				1.084 veaux G.IX					
8			279		279		279		922				976				1.192 veaux G.X					
9			274		274		274		956				1.073				1.491 veaux G.XI					
10					269		269		1.052				1.342				1.606					
11					264		349		1.316				1.445									
			fem.		mâles		fem.		mâles		fem.		mâles		fem.		mâles		fem.		mâles	

Réforme par 1/3 à 7 ans
- 8 ans
- 9 ans
Taurillons vendus à la boucherie à 2 ans.
Vaches de réforme

(1) G.I = Génération N° 1

EVOLUTION THEORIQUE DU CHEPTEL (Viande) hypothèses

Race viande (N'DAMBA, BAQULEE)

(Taux de fécondité 70 %
 (Taux de mortalité
 (des jeunes 15 %
 (Taux de mortalité
 (des adultes 2 %
 (Réforme à10 ans

Année	Génération vaches 2 ans G.I. (1)	1.000 vaches G.II.		980 vaches G.III.		960 vaches G.IV.		1.232 vaches G.V.		1.492 vaches G.VI.		1.744 vaches G.VII.		2.070 vaches G.VIII.		2.075 vaches G.IX.		2.076 vaches G.X.		2.639 vaches G.XI.	
0	1.000																				
1	980	700 veaux																			
2	960	595		685 veaux																	
3	940	584 292 <u>292</u>		582		672 veaux															
4	921	286		570 285 <u>285</u>		572		864 veaux													
5	903	281		280		560 280 <u>280</u>		734		1.045 veaux											
6	885	275		275		275		720 360 <u>360</u>		888		1.222 veaux									
7	477	390		270		270		270		870 435 <u>435</u>		1.038		1.449 veaux							
8	448	265		265		265		346		426		1.018 509 <u>509</u>		1.232		1.452 veaux					
9		260		260		260		339		417		499		1.208 604 <u>604</u>		1.234		1.453 veaux		2.639 vaches G.XI.	
10		255		255		255		333		408		490		592		1.210 605 <u>605</u>		1.235		1.847 veaux	
11		250		250		250		327		400		481		580		593		1.212 606 <u>606</u>		1.570	

Les chiffres concernant les éléments mâles adultes sont soulignés (exemple 292)

--- = vaches de réforme

G.I. = Génération N° 1

1970	NOMBRE D'EXPLOITATIONS : 64.519 × 108,4 = 69.940								PRODUCTION TOTALE
	EXPLOITATIONS RENOVÉES = 19,2 %				EXPLOITATIONS TRADITIONNELLES = 80,8 %				
SPECULATIONS	13.430 exploitations				56.510 exploitations				
	SURFACE MOY./EXPL.	SUPERFICIE	RENDt/ha	TONNAGE	SURFACE MOY./EXPL.	SUPERFICIE	RENDt/ha	TONNAGE	
Riz pluvial	1 ha	13.430	1,8 t	24.174 t	1 ha	56.510	1 t	56.510	
Riz inondé	0,05 "	672	2 × 3 t	4.032 t					
				28.206 t				56.510 t	84.716 t
Maïs	0,4 "	5.372	2 t grain	10.744 t				7.296 t	18.040 t
Coton	0,4 "	5.372	1 t	5.372 t				51 t	5.423 t
Arachides	0,1 "	1.343	1,5 t coques	2.015 t				527 t	2.542 t coques
Légumineuses vivrières ...	0,1 "	1.343	1 t	1.343 t					1.343 t
Cultures maraîchères	0,025 "	336	10 t	3.360 t				9.015 t	12.375 t
Tabac	0,05 "	672	0,8 t	538 t				53 t	591 t
Palmier	0,1 " sélectionné	1.343 dont 50 ha en production	5 t/ha régime	250 t (30 t régime (huile (6 t (palmiste cueil- (750 t lette (huile (+palmiste (1.243 t				cueil- (2.980 t lette (huile (4.800 t (palmiste	3.780 t huile 6.049 t palmiste
Cacao	1,095	14.700 ha dont 5.700 ha en production	de 0,2 à 0,8 t/ha	2.520 t					2.520 t
Café	1	13.430 ha	0,35 t	4.700 t	1 ha	56.510	0,35	19.779 t	24.479 t
Anacardier	0,05	672 dont 70 ha en production	0,5 t amande 0,15 t Baume Cajou	35 t amandes, non concassées 10 t Baume Cajou					35 t amandes non concassées 10 t Baume Cajou
Tecks	0,1	1.343 ha	p m	p m					
Manioc									62.092 t (1)
Banane Plantain									42.850 t
Igname									1.475 t

(1) dont 2,100 pour l'alimentation des porcs.

E L E V A G E

1970

BOVINS

A/ EXPLOITATIONS RENOVEES

0,5 tête/expl.	6.715 têtes taux d'exploitation faible pour la constitution du troupeau. 2% = 134 têtes à 150 kg viande/tête	20 t
---------------------	--	------

B/ EXPLOITATIONS TRADITIONNELLES

0,18 tête/expl.	10.172 têtes t.e = 9% .. 916 têtes 100 kg/viande/tête (viande).	92 t
		112 t

PORCINS

A/ EXPLOITATIONS RENOVEES

1 tête/expl.	13.430 têtes dont :	
	1°/ 5.000 têtes de race améliorée (t.e. 75%	
	(rendement 75%	
	(viande/vif	
	(80 kg poids vifs	
	5.000 × 0,75 × 80 × 0,75 = 225.000 kg ... (viande) . . .	225 t
	2°/ 8.430 têtes races locales (t.e. 65%	
	(35 kg viande/tête	
	8.430 × 0,65 × 35 = 191.783	192 t
		417 t

B/ EXPLOITATIONS TRADITIONNELLES

0,3 tête/expl.	16.953 têtes (t.e. 60%	
	(30 kg viande/tête	
	16.953 × 0,6 × 30 = 305.154	305 t
TOTAL		722 t

OVINS

A/ EXPLOITATIONS RENOVEES

3 têtes/expl. 40.290 têtes (t.e. 25%
 (20 kg viande/tête
 $40.290 \times 0,25 \times 20 = 201.450 \text{ kg (viande) 201 t}$

B/ EXPLOITATIONS TRADITIONNELLES

1,63 têtes/expl. 92.111 têtes (t.e. 20%
 (15 kg viande/tête
 $92.111 \times 0,2 \times 15 = 276.333 \text{ kg 276 t}$

477 t

CAPRINS

A/ EXPLOITATIONS RENOVEES

3 têtes/expl. 40.290 têtes (t.e. 25%
 (20 kg viande/tête
 $40.290 \times 0,25 \times 20 = 201.450 \text{ kg 201 t}$

B/ EXPLOITATIONS TRADITIONNELLES

2,12 têtes/expl. $119.801 \times 0,2 \times 15 = 359.403 \text{ kg 359 t}$
560 t

POULES

A/ EXPLOITATIONS RENOVEES

	Deufs	Viande
10 têtes/expl. 134.300 têtes dont :		
120 oeufs/tête/an..... :	$2,4 \cdot 10^6$	
1°/ 20.000 pondeuses améliorées (en production :		
120 oeufs/tête/an	$2,4 \cdot 10^6$	
18.000 coquelets à 1,2 kg = 21.600 kg (mortalité = 10%)		22 t
16.000 pondeuses de réforme à 2,5 kg (mortalité = 20%)		
16.000 × 2 kg = 32.000 kg		32 t.
2°/ 20.000 futures pondeuses améliorées (improductives)		
3°/ 94.300 pondeuses locales		
10 poulets/tête/an à 1 kg = 943.000		943 t.
20 oeufs/tête/an = 1.886.000 oeufs	$1,9 \times 10^6$	
	$4,3 \cdot 10^6$	997 t.
B/ EXPLOITATIONS TRADITIONNELLES		
8,81 têtes/expl. = 497.853 têtes		
1,6 poulets/tête/an à 700 gr = $796.565 \times 0,7 \text{ kg} = 557.595 \text{ kg}$		558 t.
	$4,3 \cdot 10^6$	1.555 t.

22. Accroissement de valeur ajoutée dû au programme de modernisation rurale

On retient ici comme mesure de l'effet économique d'un projet le supplément de valeur ajoutée engendré par ce projet *directement* (c'est-à-dire mesuré à la sortie des unités productives, sans tenir compte des effets entraînés et induits dont l'estimation, dans une économie subissant des changements de structure, est particulièrement hasardeuse).

Le supplément de valeur ajoutée imputable au "projet directeur" peut être mesuré de deux manières :

- en comparant les valeurs ajoutées afférentes aux seules spéculations visées par le programme, les autres étant peu influencées par l'action proposée. Cette approche permet de faire apparaître la part du progrès imputable aux principales spéculations, sous réserve des inputs non ventilables.
- en faisant la différence entre la valeur ajoutée obtenue si toutes les exploitations étaient, en 1975 du type dit "traditionnel", et celle obtenue en cas d'application du programme (44.800 "rénovées" et 28.700 "traditionnelles"). Cette deuxième méthode permet de vérifier la première.

221. Estimation par produit

Les fiches de calcul que l'on trouvera en annexe reprennent seulement les inputs spécifiquement attachés à la spéculation étudiée, et font donc ressortir une valeur ajoutée un peu inexacte qui, pour cette raison, a été dénommée "valeur ajoutée apparente". Les inputs non ventilables sont déduits globalement à la fin du calcul; leur faible importance ne fausse pas sensiblement l'estimation.

Globalement on peut estimer que le petit outillage décomptable à titre de consommation courante doublera de 1963 à 1975 du fait de la modernisation. Il passera donc de 38 à 76 millions.

D'autre part, le fonctionnement des appareils phytosanitaires occasionnera 60 millions de dépenses courantes.

Comme toutes les dépenses de modernisation sont, par convention, entièrement imputables aux "exploitations renouvelées", on aboutit à l'estimation suivante pour les inputs non ventilables (estimation déjà utilisée pour le calcul des valeurs ajoutées au § . 4122).

"EXPLOITATIONS TRADITIONNELLES"

589 f. par exploitation, 28.700 expl. 17 millions

"EXPLOITATIONS RENOVEES". . .

2.652 f. par exploitation, 44.800 expl. 119 millions

ENSEMBLE . . . 73.500 expl. 136 millions

En l'absence d'intervention, toutes les exploitations seraient au niveau traditionnel et le montant des inputs non ventilables serait de $73.500 \times 589 = 43$ millions seulement.

Bien que ces inputs soient par définition non ventilables, il est souhaitable, dans la présente estimation des gains de valeur ajoutée produit par produit, de les répartir grossièrement entre les spéculations visées par la modernisation et les autres.

ESTIMATION SOMMAIRE DE LA VALEUR AJOUTEE

DIRECTEMENT IMPUTABLE AU PROGRAMME DE MODERNISATION RURALE

Productions touchées par le projet branche 1 (1) <i>Agriculture vivrière - élevage</i>	AVEC PROJET	VALEURS AJOUTEES APPARENTES EN 1975		
		SANS PROJET	PROGRES EN MILLIONS	OBTENU INDICE
Paddy	1.495	1.063	432	1,41
Maïs	237	94	143	2,52
Cultures Maraîchères	158	141	17	1,12
Légumineuses vivrières	43	-	43	-
Manioc	170	145	25	1,17
Plantain	98	99	-1	0,99
Igname	25	24	1	1,04
Sous total végétaux	2.226	1.566	660	1,42
	=====	=====	===	=====
Viande bovin	81	18	63	4,50
" ovin	153	65	88	2,35
" caprin	115	59	56	1,95
" porcin	154	64	90	2,41
Volaille + Oeufs	307	107	200	2,87
Sous total élevage	810	313	497	2,59
	===	===	===	=====
Sous total en branche 1	3.036	1.879	1.157	1,62
Branches 2 et 16 : <i>Agriculture industrielle et d'exportation et corps gras</i>				
Cacao	611	1	610	611,00
Coton	338	2	336	169,00
Arachide	98	20	78	490
Tabac	96	11	85	873
Huile de palme	379	263	116	1,44
Sous total en branche 2 et 20	1.522	297	1.225	5,12
Total afférent aux productions modernisées	4.558	2.176	2.382	2,09
A déduire inputs non ventilables	99	24		-
Valeur ajoutée afférente aux spé- culations modernisées. (Valeur à la sortie des exploitations)	4.459	2.152	2.307	2,07

(1) de la Comptabilité économique

A défaut de mieux, on peut, à l'intérieur de l'exploitation rénovée, répartir ces inputs au prorata des valeurs brutes respectives de ces deux types de production (83% de la valeur de la production agricole brute provient des spéculations "modernisées"). Les inputs non ventilables que l'on peut affecter au groupe des productions modernisées se chiffrent donc environ à 99 millions.

Un raisonnement analogue permet d'attribuer 24 millions d'inputs non ventilables aux produits étudiés en cas de non modernisation.

En conséquence, le tableau page 229 commence par récapituler les valeurs ajoutées apparentes calculées pour chaque spéculation touchée par le projet de modernisation. Il en déduit ensuite globalement les inputs non ventilables des exploitations pour aboutir à une estimation plus réaliste du supplément de valeur ajoutée imputable au programme de modernisation rurale. S'agissant d'une estimation approximative, certaines simplifications ont été opérées= ainsi la production de fruits de palme a été directement comptabilisée en équivalent d'huile en négligeant la petite partie utilisée sous forme de fruits.

On rappelle que pour éviter autant que possible l'apparition de distorsions arbitraires, la situation "1975 sans intervention" a été estimée au moyen des prix 1975 quelquefois un peu différente des prix 1963.

En cas de non intervention, le volume de production et d'inputs par exploitation reste inchangé.

On constate que l'intervention projetée permet de multiplier par 2,07 la valeur ajoutée afférente aux spéculations intéressées; en 1975 le gain de valeur ajoutée s'élève à 2.307 millions et doit continuer à progresser par la suite : le programme n'ayant pas encore à cette époque produit tous ses effets.

222. Estimation à partir des productions par exploitation

En l'absence d'intervention, les 73.500 exploitations existant à cette époque sont supposées être demeurées au niveau "traditionnel", et la valeur ajoutée peut être estimée comme suit :

73.500 × 54.190 f (cf paragraphe 122 ci-dessus) =	3.753 millions
Avec l'intervention elle serait de :	
44.800 (expl. rénovées) × 106.084 f =	4.753 millions
28.700 (expl. tradit.) × 54.190 f =	1.555 millions
	6.308 millions

Différence = + 2.325 millions

Le gain de valeur ajoutée dû à l'intervention s'établit donc à 2.325 millions.

L'écart de 18 millions entre les deux estimations tient un peu à l'approximation faite sur les inputs non ventilables et surtout aux erreurs d'arrondi, ces erreurs sont inévitables, le calcul par l'intermédiaire du nombre d'exploitations de chaque type comporte en effet des divisions suivies de multiplications. Leur somme est d'ailleurs minime (moins de 1% de la grandeur à estimer) et la coïncidence des deux chiffres garantit la cohérence de l'ensemble des estimations.

V - COMPARAISON DU COUT ET DES RESULTATS

DU PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE

Le chapitre III a donné l'échéancier de l'ensemble des dépenses considérées globalement comme investissement à consentir par l'état ou l'aide extérieure et par les exploitants eux-mêmes.

Le chapitre IV qui précède a permis d'estimer le gain de valeur ajoutée brute de fin de période dû à la mise en oeuvre du projet. Il s'agit toutefois de la seule valeur ajoutée provenant des exploitations agricoles.

Dans l'optique de la confrontation gain/dépenses, il y a lieu de prendre en compte également la valeur ajoutée due aux équipements artisanaux de transformation mis en place au titre de l'opération "villages-centres". En effet le coût de ces équipements ayant été récapitulatif dans le devis du projet, on doit logiquement imputer au projet la valeur ajoutée correspondante.

Pour l'estimation de cette dernière il importe toutefois de se limiter aux matériels qui traitent les produits déjà "sortis" de l'exploitation agricole au sens de la comptabilité économique (décortiqueuses à riz, moulins à maïs), à l'exclusion de ceux qui interviennent en amont de la production agricole (batteuses à paddy et tarares, atomiseurs et même petits abat-toirs).

La valeur ajoutée due aux équipements artisanaux de transformation en service en 1975 et mis en place au titre de l'opération "villages-centres" peut être estimée comme suit :

- Décortiqueurs à riz	137 millions
- Moulins à maïs pour la farine destinée à la consommation humaine.	6 "
	143 millions

Le gain total de valeur ajoutée dû au projet directeur ressort donc pour l'année 1975 aux chiffres suivants (en millions) :

- valeur ajoutée due aux exploitations agricoles situation moyenne	2.316
- valeur ajoutée due aux équipements de transformation	143
TOTAL	2.459

Il serait extrêmement long d'établir un échéancier 1966-1975 des gains de valeur ajoutée en reprenant tous les calculs année par année.

On peut éviter de le faire en supposant que le gain de valeur ajoutée d'une année est proportionnel au nombre d'exploitations modernisées caractérisant cette même année. Ce calcul simplifié est acceptable pour deux raisons :

- 1 - Il s'agit d'un gain (par rapport au cas de non intervention) et non pas du montant total de la production agricole dans le département.
- 2 - Le concept "d'exploitation rénovée" a été défini précisément comme l'unité mesurant les résultats de la rénovation. Par définition tout gain de valeur ajoutée est donc imputable aux "exploitations rénovées".

L'estimation obtenue par cette voie est donc strictement cohérente en principe. En réalité il y aura un léger décalage dû au rythme d'entrée en production des cacaoyers.

On constate que les gains cumulés de valeur ajoutée dépassent les dépenses cumulées d'investissement dans le courant de l'année 1972 donc avant même que l'opération ne soit terminée.

Le mouvement central de l'investissement pouvant être fixé vers le milieu de l'année 1969, on peut dire que *le délai de récupération caractérisant le projet directeur est de l'ordre de trois ans.*

Il faut souligner que *les effets de l'intervention continueraienv à se développer après 1975.* alors que les dépenses à consentir peuvent être considérées comme stationnaires. Dans les années qui suivent 1975 on peut donc attendre des gains de valeur ajoutée en croissance rapide de l'ordre de 2.500 millions par an en 1978.

Le projet directeur peut donc être considéré comme très intéressant. Il entraîne certes à consentir dès les premières années de fortes dépenses; malgré leur montant élevé, les dépenses à la charge de la collectivité ne représentent avec 3.488 millions sur 9 ans que 727 francs par habitant et par an, alors que l'Etat dépense actuellement 2.200 f par personne dans le département de l'ouest contre 12.800 au niveau national.

PROJET DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE
 ECHEANCIER COMPARATIF DES GAINS DE VALEUR AJOUTEE BRUTE
 ET DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Nombre total d'exploitation	66.780	68.550	68.330	69.040	69.940	70.600	71.270	72.670	72.670	73.500
Pourcentage des rénovées	0	0	3,0	9,6	19,2	28,9	38,0	46,4	54,0	61,0
Nombre d'exploitations rénovées	0	0	2.050	6.630	13.430	20.400	27.080	33.390	39.240	44.800
Gain de valeur ajoutée dû au projet	0	0	111	360	730	1.108	1.471	1.814	2.132	22.434
Gain cumulé de valeur ajoutée	0	0	111	471	1 201	2.309	3.780	5.594	7.726	10.160
Dépenses totales dues au projet	401	517	689	544	504	382	385	422	411	fonctionnement env. 250
Dépenses totales cumulées	401	918	1.607	2.151	2.655	3.037	3.422	3.844	4.255	
Gain ou perte	- 401	- 918	- 578	- 184	+ 226	+ 726	+ 1.086	+ 1.392	+ 1.721	
Gain + ou perte - cumulés	- 401	- 918	- 1.496	- 1.680	- 1.454	- 728	+ 358	+ 1.750	+ 3.471	



VI - CHOIX DES VILLAGES CENTRES ET DEFINITION DE LA PREMIERE TRANCHE D'INTERVENTION

1. Choix de l'ensemble des villages

Suivant les critères définis au paragraphe 211 ci-dessus, les villages ayant vocation à devenir les centres des petites zones d'intervention ont été choisis en collaboration étroite avec l'Administration régionale. 54 villages centres répartis dans tout le département ont été ainsi déterminés : chacun rayonne donc en moyenne sur 18 autres villages et intéresse environ 9.000 habitants; avec de grandes variations d'une zone à l'autre due aux densités de peuplement et aux facilités de communication.

Le fait même qu'une telle liste ait été dressée peut avoir une efficacité propre en ce sens que les divers organismes susceptibles de concourir au développement (services publics, sociétés d'intervention, missions ...) seront incités à concentrer en priorité leurs actions sur ces villages centres ceci sous réserve d'une officialisation et d'une large diffusion de la liste de ces villages.

Le tableau complet des villages centres et de leurs zones d'influences se trouve en fin de volume (Appendice III).

2. Définition de la première tranche d'intervention

L'intérêt économique du programme d'action sur les villages centres est d'accroître les ressources de l'exploitation la productivité de la terre et de la journée de travail agricole.

Cependant la comparaison des temps de travaux entre l'exploitation rénovée et l'exploitation traditionnelle fait ressortir qu'en définitive la mise en oeuvre du programme suppose un travail accru de la part des actifs agricoles.

De ce fait les premières interventions doivent porter en priorité dans les zones où l'insuffisance du système cultural traditionnel est devenue évidente aux yeux mêmes des cultivateurs. Ceux-ci sont plus ouverts aux actions de modernisation proposées et sans doute motivés à travailler davantage.

La première tranche d'intervention devrait porter sur les villages centres relevés dans la liste suivante où les villages d'"intervention urgente" définis à la suite de l'enquête agricole sont plus largement représentés .

Les autres tranches d'intervention :

Il serait illusoire de vouloir déterminer dès maintenant la localisation précise des villages centres des deuxième et troisième stades de l'action.

Les réactions propres à chaque zone détermineront les secteurs les plus favorables, ou les moins favorables. Il est fort probable par exemple qu'en pays Guéré certains secteurs proches de la forêt primaire restent assez hostiles aux interventions pour eux la forêt proche étant toujours disponible il y a dans l'immédiat peu de raisons de travailler davantage fut-ce pour obtenir des gains plus élevés.

LISTE DES VILLAGES CENTRES

PROPOSES POUR LA PREMIERE TRANCHE D'INTERVENTION

SOUS-PREFECTURE	VILLAGES CENTRES CHOISIS	POPULATION PAR VILLAGE CENTRE (recensement 1963)
Facobly	Facobly (1)	16.033
	Siabli (1)	7.087
Biankouma	Yorodougou	5.181
	Sipilou (2)	3.906
Kouibly	Nanadrou (1)	5.562
	Kouibly (1)	7.385
	Nidsau (1)	7.999
	Poumbli (1)	2.946
Danané	Zoupleu (3)	6.173
	Kouan-Houlé	9.425
Zouan-Hounien	Zouan-Hounien (1)	16.805
	Bin-Houyé (1)	13.479
	Bounta (1)	8.050
	Téapleu (1)	15.365
Bangolo	Bangolo	8.770
	Dieouzon	11.991
	Zeo	7.264
	Guéhoué	5.701
Total	18 villages centres dont 10 dans les zones d'inter- vention urgente	160.422

(1) - Zones d'intervention urgente.

(2) - Village à retenir en raison de la proximité de la Guinée à la demande de l'Administration.

(3) - Village à retenir du fait de très nombreuses relations de ce secteur avec la Guinée -
(ventes) par les Guinéens passés en fraude dans les marchés.

A P P E N D I C E I

PROGRAMME DIRECTEUR DE
MODERNISATION RURALE

EXTENSION DE LA STATION AGRICOLE DE MAN

(Centre d'appui technique)

EXTENSIONS DE LA STATION DE RECHERCHES AGRONOMIQUES DE M A N

1° Justifications de ces extensions

11 - La station de recherches agronomiques actuelle implantée à coté de Man a été prévue initialement pour traiter des problèmes caféicoles puis est passée à l'étude des cultures vivrières et industrielles de remplacement du caféier des associations culture élevage. des problèmes de restauration des sols

Actuellement y sont menés de front de nombreux essais agronomiques sur les fumures minérales les assolements, les fumures organiques, les paturages, ainsi que des études variétales sur les riz et maïs.

Par contre actuellement la station ne possède aucun point d'essai en dehors de son périmètre et il serait primordial qu'il soit procédé à des *essais multilocaux* pour les variétés de riz et de maïs ainsi que pour les fumures minérales

Devraient donc être créées des *antennes* dépendantes de la station pour ces essais multilocaux dans chacune des trois zones aux écologies dissemblables de la région qui sont rappelés le

la zone de savane

la zone forestière à saison sèche unique, au nord de la ligne Bangolo Zouan Hounien

la zone forestière présentant une petite saison sèche en aout au sud de la ligne précédemment définie

12 Toutes recherches concernant les riz, le maïs, et les cultures maraichères de contre saison ne peuvent être menées dans de bonnes conditions dans cette station qui ne comprend dans son périmètre qu'un bas fond, en eau toute l'année, mais entièrement arenoux et de valeur agronomique faible

Avant que d'entreprendre des aménagements de bas fonds aptes à porter deux cultures par an dont une de saison sèche, il serait indispensable qu'une expérimentation agronomique sérieuse ait pu préciser les techniques culturales à mettre en oeuvre, en saison sèche et sous irrigation.

Or cette expérimentation ne peut être entreprise utilement dans la station actuelle, faute de terrains appropriés

Il devient donc également nécessaire de créer une antenne dépendant de la station et implantée dans un bas fond aménagé susceptible de porter deux cultures par an.

De plus la possibilité de faire deux cultures par an permet dans bien des cas de doubler les vitesses de sélection et de multiplication de semences, en particulier pour les riz et maïs. Ceci présente un très grand intérêt pour les futures sociétés de développement dont un des objectifs sera de fournir aux cultivateurs des semences de variétés améliorées.

13 - La station est appelée à être le point d'appui et le conseiller technique de la plupart des actions proposées dans le département :

VILLAGES CENTRES

Mise au point des techniques à employer sous irrigation

Expérimentation, sélection, pré-multiplication des semences de riz et maïs.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE

Expérimentation, sélection, pré-multiplication des semences de riz pluvial, adaptées aux différentes écologies de la région.

Mise au point des techniques culturales pour les riz de contre-saison, et la saison. Expérimentation et sélection de variétés adaptées.

BAS-FONDS AMENAGES

Mise au point des techniques à employer sous irrigation.

Expérimentations variétales et dates de semis pour les cultures maraichères.

14 - Le Ministère du Plan est particulièrement intéressé par des essais de culture de canne à sucre, culture qui pourrait être vulgarisée en plantations villageoises. Une antenne destinée à de premiers essais d'acclimatation de variétés en culture pluviale pourrait être créée sur les contreforts est du massif des Dans où la canne à sucre est déjà cultivée. zone favorable du fait de précipitations précoces en février, mars et d'une luminosité satisfaisante.

15 - La multiplication des points d'essais multilocaux, le rôle de soutien que doit jouer la station dans les diverses actions de développement de la région, supposent un accroissement important des moyens dont elle dispose, que ce soit en matériel ou en personnel. En particulier un laboratoire devient indispensable, équipé pour l'étude technologique des riz, pour l'étude des sols : analyse physique, granulométrie, PH, N.P.K.

2°/ Définition de ces extensions

21. Antennes pour essais multilocaux

Chacun de ces points d'essai doit comprendre une dizaine d'hectares, superficie assez importante pour que des rotations culturales soient possibles et que les différents essais de fumures minérales ne reviennent pas toujours sur les mêmes soles.

Par point un conducteur d'agriculture pourrait assurer la mise en place des essais et en même temps débiter une action de vulgarisation dans les villages environnants.

Chaque antenne doit comporter un logement pour le conducteur de travaux et un hangar à matériel et à grains.

Le petit matériel comprend des houes, dadas, poudreuses, pulvérisateurs tarares, en plus des fournitures en engrais et insecticides.

Deux de ces antennes seraient à implanter dans la zone forestière présentant une petite saison sèche, le long de l'axe Toulepleu. Duekue. Une troisième trouverait sa place en zone de savane, par exemple à Kandopleu (canton Gan).

22. Aménagement de bas-fonds :

Aménagement destiné à porter les divers essais de cultures de contre-saison : riz, maïs, cultures maraîchères. Une superficie de 10 ha aménagés serait suffisante.

Le bas-fond de Gagouin situé à une dizaine de km de Man sur la route de Biankouma et particulièrement bien placé pour porter un aménagement, comporte des terres argilo-limoneuses riches et est en eau toute l'année.

Il est assez près de la station pour que les divers essais puissent être constamment surveillés et suivis par un personnel hautement qualifié. Dans ces conditions un moniteur permanent suffirait à assurer la surveillance des essais.

Les constructions à prévoir seraient :

- un logement pour le moniteur
- un hangar à matériel
- un hangar à grains.

23. Essais de canne à sucre

Le point d'essais pour la canne à sucre pourrait dans un premier temps être confondu avec le point d'implantation d'essais de Kandopleu. Deux hectares supplémentaires seraient à prévoir pour ces essais d'introduction de nouvelles variétés de canne.

24. Extensions de la station même

Le périmètre actuel des terres de la station englobe 300 hectares, dont 10 ha supplémentaires devraient être défrichés pour faire place à une expérimentation agronomique en extension.

Le personnel devrait en permanence comporter :

- un agronome chef de station, ingénieur de conception.
- un agronome adjoint au chef de station, qui serait plus particulièrement chargé de l'implantation et de la surveillance des essais multilocaux et du bas-fond de Gagouin.
- un I.T.A. chargé des essais sur la station même.

De nouvelles constructions sont indispensables, compte tenu de l'existant en place :

- . un logement pour I.T.A.
- . des logements pour le petit personnel
- . un laboratoire, des bureaux neufs, et leur équipement
- . une centrale électrique.

Les matériels de culture, de traitement des produits, les véhicules, actuellement usagés devraient être renouvelés ou complétés.

L'installation d'une ligne téléphonique devient nécessaire.

3°/ Devis estimatif

31. Investissements

311. Aménagements des terres

TERRES DE LA STATION (10 ha) :

Défrichement à 100.000 f/ha	1.000.000
Dessouchage à 100.000 f/ha	1.000.000
Clôture : 2 km. grillage à 100 F le mètre.	200.000
Tracé des chemins : 3 jours de Bull-Dozer à 30.000 f/jour.	90.000
Parcellaire, lever et plans	200.000
	<hr/>
TOTAL.	2.490.000

TERRES DES POINTS D'ESSAI MULTILOCAUX :

- Par point d'essai (10 ha) :

éventuellement si ces terres sont déjà cultivés, indemnités	
d'éviction : 20.000 f/ha, pour 10 ha :	200.000
Tracé des chemins : 3 jours de Bull-Dozer à 30.000 f/jour....	90.000
Clôtures	200.000
Parcellaire, lever et plans	200.000
Total par point d'essai	690.000

- Pour trois points d'essai 690.000 × 3 2.070.000

TERRES POUR ESSAIS CANNE A SUCRE : (2 ha)

Indemnité d'éviction : 20.000 f/ha × 2	40.000
Tracé des chemins : 1 jour Buli-Dozer.	30.000
Clôtures	50.000
Parcelles, lever et plans.	40.000
TOTAL	160.000

TERRES DE BAS-FOND (10 ha)

Aménagement primaire : abattage arbres, déssouchage, planage fin, 200.000 F/ha - pour 10 ha	2.000.000
Canal de dérivation, prises d'eau, ouvrages secondaires à 50.000 F/ha - pour 10 ha.	500.000
TOTAL	2.500.000

TOTAL AMENAGEMENT DES TERRES, arrondi à 7.200.000

312. Bâtiments

SUR LA STATION :

Logements :

. 1 logement I.T.A.	2.000.000
. 2 logements conducteurs : 1.000.000 × 2.	2.000.000
. 2 logements moniteurs : 750.000 × 2.	1.500.000
. Logements pour 20 manoeuvres permanents	3.000.000
TOTAL LOGEMENTS	8.500.000

Bureaux et laboratoires :

. 3 bureaux individuels, 2 grands bureaux pour secrétariat, laboratoires,
rassemblés en un bâtiment unique 6.000.000

Entrepôts :

. 1 hangar bardé pour stockage semences. 2.000.000

TOTAL BATIMENTS STATION. 16.500.000

POUR LES POINTS D'ESSAIS :

Par point d'essais multilocaux :

. 1 logement pour conducteur 1.000.000
. 1 hangar bardé 750.000

Pour 3 points d'essais multilocaux 5.250.000

Pour le bas-fond aménagé :

. Logement 1 moniteur. 750.000
. 2 hangars bardés 1.500.000

TOTAL BATIMENTS POUR LES POINTS D'ESSAI 7.500.000

TOTAL BATIMENTS. 24.000.000

313. Eau - électricité - téléphone ;
pour la station

ADDITION D'EAU

Un château d'eau 10 m3 500.000
Canalisation de distribution 1.000.000
Moto-pompe électrique immergée 600.000
Fonçage un puits 200.000

TOTAL ADDUCTION D'EAU. 2.300.000

ELECTRICITE

2 Groupes électrogènes de 40 KVA
Diesels à refroidissement par air, type Alsthom
à 1.250.000 pièce × 2 2.500.000
Distribution lignes extérieures 500.000

TOTAL ELECTRICITE 3.000.000

TELEPHONE :

10 km de ligne à 100.000 f/km	1.000.000
---	-----------

TOTAL EAU, ELECTRICITE, TELEPHONE	6.300.000
--	------------------

314. Equipements logements, bureaux, laboratoires**LOGEMENTS :****Sur la Station :**

. Mobilier I.T.A.	300.000
. Mobiliers conducteurs : 2 x 200.000 f	400.000
. Mobiliers moniteurs : 2 x 100.000 f	200.000

Sur les points d'essais :

. Mobiliers conducteurs : 3 x 200.000 f	600.000
. Mobilier moniteur (bas-fond aménagé)	100.000

TOTAL	TOTAL EQUIPEMENT LOGEMENTS.	1.600.000
--------------	--	------------------

BUREAUX :

Machine à calculer électrique, 4 opérations.	300.000
Machine à écrire	60.000
Mobilier	600.000

TOTAL EQUIPEMENT BUREAUX	960.000
---	----------------

LABORATOIRES

1 Rizerie expérimentale de laboratoire marque Minighetti.	400.000
1 Batteuse à Collection, marque Simon.	300.000
1 Thermobalance BTher.	250.000
2 Balances de laboratoire à 150.000 f.	300.000
1 Unicroscope.	250.000
Petit matériel : verrerie, planiscther, comptes graines, micromètres, germoirs	400.000

Matériel pour laboratoire des sols :

. Trousse mesure pH, centrifugeuse, réactifs, verrerie	1.400.000
--	-----------

TOTAL LABORATOIRES.	3.300.000
------------------------------------	------------------

TOTAL EQUIPEMENTS LOGEMENTS, BUREAUX, LABORATOIRES,	
arrondi à	5.900.000

315. Matériels de culture, récolte, traitement et battage

POUR LA STATION :

1 tracteur 50/60 ch et son équipement porté complet :	
Charrue bi-disques alternative, Cover-Crop, lame faucheuse, semi-remorque,	
pulvérisateur à disques, semoir à riz porté, distributeur d'engrais, gyro-	
broyeur, houes portées : au total	4.500.000
1 batteuse à riz Braud.	800.000
1 petit grader.	1.500.000
Matériel de topographie : 1 niveau	200.000
Petit matériel topographique et à dessin.	300.000
1 tarare à moteur électrique.	250.000
2 égreneuses à maïs Garnier, à moteur électrique.	250.000
1 atomiseur - 1 poudreuse	200.000
1 plansichter - 1 bonarda	600.000
	<hr/>
TOTAL MATERIEL POUR LA STATION.	8.600.000

POUR LES POINTS D'ESSAIS :

Tarares à main, poudreuses, pulvérisateurs, dabas, houes.	1.500.000
	<hr/>
TOTAL MATERIELS DE CULTURE, RECOLTE, BATTAGE, TRAITEMENTS.	10.100.000

316. Parc automobile :

Une R.4 ou 2 ch pour adjoint + assurance.	550.000
Une R.4 ou 2 ch pour I.T.A. + assurance.	550.000
5 mobylettes pour conducteurs+ assurance.	250.000
(50.000 × 5)	
Renouvellement des véhicules	1.350.000
Achat d'un camion	1.400.000
	<hr/>
TOTAL PARC AUTOMOBILE	4.100.000

317. Récapitulation et total des investissements

Aménagements des terres	7.200.000
Bâtiments	24.000.000
Eau, électricité, téléphone	6.300.000
Equipements logements, bureaux, laboratoires.	5.900.000
Matériels agricoles	10.100.000
Parc automobile	4.100.000
	<hr/>
	57.600.000

32. Frais de fonctionnement (par an)

321. Soldes personnels (station + antennes)

- 1 Agronome adjoint chef station :

En Côte d'Ivoire (10 mois)

. base mensuelle	300.000		
. 40% charges sociales	120.000		
	<hr/>		
	420.000	× 10	4.200.000

Congé en France (2 mois)

. base mensuelle	150.000		
. 40% charges sociales	60.000		
	<hr/>		
	210.000	× 2	420.000

- 1 I.T.A.

En Côte d'Ivoire (10 mois)

. base mensuelle	220.000		
. 40% frais sociaux	88.000		
	<hr/>		
	308.000	× 10	3.080.000

Congé en France (2 mois)

. base mensuelle	110.000		
. 40% frais sociaux	44.000		
	<hr/>		
	154.000	× 2	308.000

- 5 Conducteurs			
base mensuelle :	40.000	- (5 × 40.000 × 12)	2.400.000
- 3 Moniteurs			
base mensuelle :	20.000	- (20.000 × 3 × 12)	720.000
- 1 Chauffeur de tracteur, 3 chauffeurs voitures et camions			
base mensuelle :	20.000	- (20.000 × 4 × 12)	960.000
- 1 Secrétaire comptable			
base mensuelle :	40.000	- (40.000 × 12)	480.000
- 2 Jardiniers			
base mensuelle :	10.000	- (10.000 × 12)	240.000
- 20 Manoeuvres permanents pour la station			
base mensuelle :	10.000	- (10.000 × 20 × 12)	2.400.000
- Manoeuvres temporaires Station			
20 pendant 4 mois de périodes de pointe soit 80 mois/manoeuvre (10.000 × 80)			800.000
- Par antenne, 20 manoeuvres pendant 5 mois			
pour 3 antennes (20 × 5 × 3 × 10.000)			3.000.000
- Bas-fond aménagé :			
20 manoeuvres permanents (20 × 12 × 10.000)			2.400.000
			21.408.000
TOTAL GENERAL PERSONNEL			

322. Autres frais de fonctionnement (par an)

- Tracteur et outillage, 1.000 heures/an à 10 litres gas oil/heure			330.000
(10.000 litres gas oil à 33 F)			
- Entretien et réparation			200.000
- Parc automobile de 2 voitures : essence, entretien, réparations :			
40.000 f/mois/voiture (40.000 × 12 × 2)			960.000
- Camion : essence, entretien, pièces - 60.000/mois (60.000 × 12)			720.000
- Entretien bâtiments			300.000
- Fournitures bureau et laboratoires			300.000
- Semences, engrais, insecticides, fongicides :			
. Semences			100.000
. Engrais : 6 tonnes par an à 30 f le kg.			180.000
. Insecticides et fongicides			100.000

- Eau, électricité	200.000
- Entretien, réparations, groupes et pompes consommation gas oil : 10 litres/heure fonctionnement : 5 heures/jour (5 × 10 × 365 × 33) arrondi à	600.000
<u>TOTAL AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT</u>	
	3.990.000

**323. Récapitulation des frais de fonctionnement pour la période
1966 - 1970**

- Personnel	21.408.000
- Fonctionnement matériel	3.990.000
	<u>25.398.000 par an</u>
soit pour 5 ans.	126.990.000

- En sus voyages avion :

. pour l'Agronome, Adjoint chef de station & famille	9 AR
. pour l'Ingénieur des Travaux ruraux & famille	9 AR
	18 AR
18 AR et Transport bagages Paris - Man à 300.000 F.	5.400.000

33. Récapitulation générale (1966-1970)

Investissements	57.600.000
Frais de fonctionnement	126.990.000
	<u>184.590.000</u>
+ 15% Imprévus	27.689.000
	<u>212.279.000</u>
Voyages avion	5.400.000
	<u>217.679.000</u>
TOTAL	217.679.000

4°/ Centre d'appui technique
 (Extension de la station agricole 1971-74)

41. Entretien de l'infrastructure et renouvellement des équipements

- Entretien des clôtures, canaux, chemins	1.800.000	
- Entretien des bâtiments	2.400.000	
- Renouvellement matériels de culture	5.000.000	
- Renouvellement du parc automobile et camion	4.100.000	
		<u>13.300.000</u>

42. Fonctionnement matériel (par an)

- Tracteur et outillage - 1.000 h/an à 10 litres gasoil/heure : 10.000 l. gasoil à 33 f	330.000	
- Entretien et réparation	200.000	
- Parc automobile = 2 voitures essence entretien, réparation = 40.000 f/mois voiture = 40.000 × 12 × 2	960.000	
- Camion = Essence, entretien, pièces 60.000 f/mois × 12	720.000	
- Entretien bâtiment par an	300.000	
- Fournitures bureau et laboratoires par an	300.000	
- Semences, Engrais, Insecticides, Fongicides		
. Semences	100.000	
. Engrais = 6 tonnes / an à 30 f le kg	180.000	
. Insecticides et fongicides	100.000	
- Eau, Electricité :		
. Entretien, réparations, groupes et pompes	200.000	
. Consommation gasoil = 10 litres/heure fonctionnement 5 heures / jour = 5 × 10 × 365 × 33 arrondi à	600.000	
		<u>3.990.000</u>
par an		
		<u>15.960.000</u>

43. Personnel (entièrement ivoirien)

- 1 Agronome adjoint chef de station		
base mensuelle	90.000	
20% charges sociales	18.000	
	<u>108.000</u>	
		Pour 48 mois 5,184,000
- 1 I.T.A.		
base mensuelle	70.000	
20% charges sociales	14.000	
	<u>84.000</u>	
		Pour 48 mois 4.032.000
- 5 Conducteurs : 40.000 f/mois		
(charges comprises) pour 48 mois = 5 × 40.000 × 48		9.600.000
- 3 Moniteurs : 20.000 f/mois		
(charges comprises) pour 48 mois = 3 × 20.000 × 48		2.880.000
- 1 Chauffeur de tracteur, 3 chauffeurs voitures et camions :		
20.000 f/mois/personne (charges comprises)		
pour 48 mois = 20.000 × 4 × 48		3.840.000
- 1 Secrétaire comptable : 40.000 f/mois		
(charges comprises) pour 48 mois		1.920.000
- 2 Jardiniers : 10.000 f/mois		
(charges comprises) pour 48 mois = 2 × 10.000 × 48		960.000
- 20 Manoeuvres permanents sur la station : 10.000 f/mois pendant		
48 mois = 20 × 10.000 × 48		9.600.000
- Manoeuvres temporaires sur la station		
20 pendant 4 mois de période de pointe/an		
soit 20 × 4 × 4 ans = 320 mois de manoeuvre - 320 × 10.000 . . .		3.200.000
- Par antenne, 20 manoeuvres pendant 5 mois/an		
pendant 4 ans pour 3 antennes : 20 × 5 × 4 × 3 × 10.000.		12.000.000
- Bas fond aménagé :		
20 manoeuvres permanents pendant 48 mois = 20 × 48 × 10.000. . . .		9.600.000
		<hr/>
		62.816.000

44. Total centre d'appui technique

- Infrastructure et équipements	13.300.000	
- Matériel	15.960.000	
- Personnel	62.816.000	
		92.076.000
Imprévus 15%		<u>13.811.000</u>
TOTAL POUR LA PERIODE 1971-1975. . .		105.887.000

A P P E N D I C E 2

PROGRAMME DIRECTEUR DE MODERNISATION RURALE

Devis Estimatif (détails)

1966 - 1970

EN FRANCS CFA

FINANCEMENT PAR ETAT ET AIDE EXTERIEURE

(dépenses définitives)



I - Direction - Formation - Encadrement

1. Direction

11. DIRECTEURS ET ADMINISTRATION

1 DIRECTEUR D'OPERATION (1966-1970)

- Salaires et charges :

En Côte d'Ivoire séjour 50 mois :

- base mensuelle	400.000
- 40% charges sociales	160.000
- logement et mobilier	100.000
- indemnité de déplacement 5 j/mois × 2.000 f/jour	10.000
Total mensuel	670.000

- pour 50 mois 33.500.000

En France 10 mois congé :

- base mensuelle	200.000
- 40% charges sociales	80.000
Total mensuel	280.000

- pour 10 mois 2.800.000

- Moyens de transport :

- achat 2 véhicules dans une période de 5 ans	1.800.000
- fonctionnement véhicules 2.000 km/mois × 50 mois × 20 f/km	2.000.000

1 DIRECTEUR IVOIRIEN (1970)

stagiaire destiné à remplacer le directeur d'opération en 1971 :

- Salaires et charges

- base mensuelle	100.000
- charges sociales 20%	20.000
- indemnité de déplacement 5 j/mois × 2.000 f/jour	10.000
Total mensuel	130.000

- pour 12 mois 1.560.000

- Moyens de transport :

- achat de véhicule	900.000
- fonctionnement véhicule : 40.000 f/mois × 12	480.000

A reporter 43.040.000

Report 43.040.000

1 ADJOINT ADMINISTRATIF
(gestion administrative et financière de l'opération)

- Salaires et charges :

En Côte d'Ivoire : séjour 50 mois :

- base mensuelle	220.000
- 40% charges sociales	88.000
- logement - mobilier	80.000
- indemnité de déplacement 3 jrs/mois à 2.000 f.	6.000
	<u>394.000</u>

- pour 50 mois 19.700.000

En France : 10 mois congé

- base mensuelle	110.000
- 40% charges sociales	44.000
	<u>154.000</u>

- pour 10 mois 1.540.000

- Moyens de transport :

- achat de 2 véhicules	1.400.000
- fonctionnement de 2 véhicules (dans une période de 5 ans) 40.000 f/mois × 50 mois	2.000.000

SECRETARIAT ET BUREAUX POUR TOUT LE PERSONNEL
RESIDANT OU EN MISSION A MAN.

- location bureaux	100.000
- 2 dactylos - 1 comptable - 1 planton (charges sociales comprises)	100.000
- matériel de bureau	
- fournitures et divers	70.000
	<u>270.000</u>

- 270.000 f/mois × 60 16.200.000

Total 83.880.000

Frais généraux 15% 12.582.000

96.462.000

12. I.T.A.

2 INGENIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES (un à Man, un à Toulépleu)

- Salaires et charges :

En Côte d'Ivoire : 50 mois séjour

- base mensuelle	220.000
- 40% charges sociales	88.000
- logement - mobilier	80.000
- indemnité de déplacement 3 j/mois à 2.000 f.	6.000
	<u>394.000</u>

- pour 50 mois 19.700.000

Report		19.700.000
En France : 10 mois congé		
- base mensuelle	110.000	
- 40% charges sociales	44.000	
	<u>154.000</u>	
- pour 10 mois		1.540.000
Moyens de transport :		
- achat de 2 véhicules (pendant une période de 5 ans).		1.400.000
- fonctionnement véhicules : 40.000 f/mois × 50 mois		2.000.000
		<u>24.640.000</u>
- pour 2 I.T.A.		49.280.000
fonctionnement bureau Toulepleu : 30.000 f/mois × 60 mois.		1.800.000
Total.		<u>51.080.000</u>
Frais généraux 15%		7.662.000
		<u>58.742.000</u>

13. COOPERATIVES ET ORGANISATION COMMERCIALE

1 ADJOINT ECONOMIQUE

(Juillet 1966 - Décembre 1970 = 54 mois)

- Salaires et charges

En Côte d'Ivoire : 45 mois séjour

- base mensuelle	275.000
- 40% charges sociales	110.000
- logement - mobilier.	80.000
- indemnité de déplacement 3 j/mois à 2.000 f/j.	6.000
	<u>471.000</u>

- pour 45 mois 21.195.000

En France : 9 mois congé

- base mensuelle	137.500
- 40% charges sociales	55.000
	<u>192.500</u>

- pour 9 mois. 1.732.000

Moyens de transport :

- achat 2 véhicules (pour une période de 5 ans).	1.400.000
- fonctionnement véhicules : 40.000 f/mois × 45.	1.800.000
	<u>26.127.000</u>

	Report	28.127.000
1 HOMOLOGUE IVOIRIEN (stagiaire en 1970)		
- Salaires et charges :		
- base mensuelle	85.000.	
- charges sociales 20%	13.000.	
	<u>78.000</u>	
- pour 12 mois	936.000.	
- Moyens de transport		
- achat d'un véhicule	700.000.	
- fonctionnement véhicule : 40.000 x 12.	<u>480.000.</u>	
		2.116.000
	Total	<u>28.243.000</u>
	Frais généraux 15%	4.236.000
		<u>32.479.000</u>

14. ANIMATION FEMININE

1 ECONOMISTE MENAGERE RURALE (juillet 1966 - Décembre 1970)

- Salaires et charges		
En Côte d'Ivoire		
- base mensuelle	220.000	
- 40% charges sociales	88.000	
- logement - mobilier	80.000	
- Indemnité de déplacement 3 j/mois à 2.000 f	6.000	
	<u>394.000</u>	
- pour 45 mois		17.730.000
En France : 9 mois congé		
- base mensuelle	110.000	
- 40% charges sociales	44.000	
	<u>154.000</u>	
- pour 9 mois		1.386.000
- Moyens de transport :		
- achat de 2 véhicules (dans une période de 5 ans)		1.400.000
- fonctionnement véhicules 40.000 f x 45		1.800.000
		<u>22.316.000</u>

1 ADJOINTE IVOIRIENNE DESTINEE A REMPLACER L'ECONOMISTE MENAGERE RURALE en 1971 (1970)

- Salaires et charges		
- salaire mensuel	50.000 .	
- charges sociales 20%	<u>10.000 .</u>	
	60.000	
- pour 12 mois		<u>720.000</u>

Report	720,000	22.316.000
- Moyens de transport		
- achat de véhicule	700,000	
- fonctionnement véhicule : 40.000 f × 12	480,000	
		<u>1.900.000</u>
Total		24.216.000
Frais généraux 15%		<u>3.632.000</u>
		27.848.000

15. VOYAGES AVION (Sur justification)

- Directeur d'opération et famille	15 A.R.	
- 1 Adjoint administratif et famille	9 A.R.	
- 2 ITA et familles	18 A.R.	
- Spécialiste de la Commercialisation et famille	9 A.R.	
- Economiste ménagère rurale et famille	9 A.R.	
	<u>60 A.R.</u>	
- 60 A.R. Paris-Man et transports bagages 300.000 f A.R. × 60 A.R.		18.000.000

16. TOTAL DIRECTION

- Directeurs et administration	96.462.000
- I.T.A.	58.742.000
- Coopéraeion et organisation commerciale	32.479.000
- Animation féminine	27.848.000
- Voyages	18.000.000
	<u>233.531.000</u>
- TOTAL	233.531.000

2. Formation

21. FORMATION ET RECYCLAGE DES ENCADREURS

1 FORMATEUR (1966-68)

- Salaires et charges

- En Côte d'Ivoire : 30 mois séjour

- base mensuelle	300.000
- 40% charges sociales	120.000
- logement - mobilier	80.000
	<u>500.000</u>

pour 30 mois 15.000.000

Report		15.000.000
En France : 6 mois congé		
- base mensuelle	150.000	
- 40% charges sociales	60.000	
	210.000	
- pour 6 mois		1.260.000
- Moyens de transport		
- achat d'un véhicule		900.000
- fonctionnement véhicule: 40.000 f × 30		1.200.000
		<u>18.360.000</u>
2 FORMATEURS-ADJOINTS EUROPEENS		
- Salaires et charges		
En Côte d'Ivoire : 40 mois séjour		
- base mensuelle	220.000	
- 40% charges sociales	88.000	
- mobilier - logement	80.000	
	<u>388.000</u>	
- FORMATEUR-ADJOINT N° 1 (1966-1969)		
- Salaires et charges		
En Côte d'Ivoire		
Consacré à la formation de la 1ère et 3ème promotion des encadreurs		
40 mois à 388.000 f		15.520.000
En France : 8 mois congé		
- base mensuelle	110.000	
- 40% charges sociales	44.000	
	<u>154.000</u>	
- pour 8 mois		1.232.000
- Moyens de transport		
- achat de 2 véhicules (pour 4 ans)		1.800.000
- fonctionnement véhicules : 40.000 f/mois × 40		1.600.000
		<u>20.152.000</u>
- FORMATEUR-ADJOINT N° 2 (1967-1968)		
- Salaires et charges		
En Côte d'Ivoire		
Consacré à la formation de la 2ème promotion des encadreurs		
20 mois à 388.000 f		7.760.000

Report		7.760.000
En France : 4 mois congé		
- base mensuelle	194.000	
- 40% charges sociales	77.600	
	<u>271.600</u>	
- pour 4 mois		1.086.400
- Moyens de transport		
- achat d'un véhicule		900.000
- fonctionnement véhicule : 40.000 f/mois × 20		800.000
		<u>10.546.400</u>
2 FORMATEURS-ADJOINTS IVOIRIENS		
- Salaires et charges :		
- base mensuelle	55.000	
- 20% charges sociales	11.000	
- Frais de déplacement et indemnité de transport	20.000	
	<u>86.000</u>	
FORMATEUR-ADJOINT IVOIRIEN N° 1 (1966-70)		
86.000 f/mois × 60		5.160.000
FORMATEUR-ADJOINT IVOIRIEN N° 2 (1967-70)		
86.000 f/mois × 48		4.128.000
		<u>9.288.000</u>
FRAIS DE FORMATION INTENSIVE DES ENCADREURS (1966-1968)		
- 3 promotions de 120 élèves fournissant 300 encadreurs et responsables de village-centre (100/an)		
- A la charge de l'Administration :		
Equipement du centre		
Surveillance, discipline et Entretien des élèves		
(une annexe au Devis donne l'estimation de ces dépenses)		p.m
- Frais de secrétariat - Documentation - Fourniture de cours		
75.000 f/mois × 36 mois		2.700.000
- Frais de Perfectionnement des moniteurs spécialisés :		
à la charge de l'Administration		p.m
TOTAL FORMATION ET RECYCLAGE DES ENCADREURS		
- 1 formateur	18.360.000	
- 1 formateur adjoint n° 1	20.152.000	
- 1 formateur adjoint n° 2	10.546.000	
- 2 formateurs ivoiriens	9.288.000	
- frais divers	2.700.000	
	<u>61.046.000</u>	
- frais généraux 15%	9.157.000	
- Total	<u>70.203.000</u>	

22. FORMATION DES ANIMATEURS RURAUX

1 SPECIALISTE DE LA FORMATION DES ANIMATEURS RURAUX ET FUTURS CHEFS D'EXPLOITATION (1967-1970)

- Salaires et charges

En Côte d'Ivoire : 40 mois séjour

- base mensuelle	250.000
- 40% charges sociales	100.000
- logement - mobilier.	80.000
	<u>430.000</u>

- pour 40 mois 17.200.000

En France : 8 mois congé

- base mensuelle	125.000
- 40% charges sociales	50.000
	<u>175.000</u>

- pour 8 mois. 1.400.000

- Moyens de transport

- achat 2 véhicules (dans une période de 4 ans).	1.400.000
- fonctionnement véhicules : 40.000 f/mois × 40.	1.600.000

21.600.000

5 ADJOINTS IVOIRIENS :

- Salaires et charges

- salaire mensuel.	55.000
- charges sociales 20%	11.000
- frais de déplacement et indemnité de transport	20.000
	<u>86.000</u>

2 Adjoint Ivoiriens pendant 48 mois: (1967-1970)

2 × 86.000 × 48. 8.256.000

2 Adjoint Ivoiriens pendant 36 mois (1968-1970)

2 × 86.000 × 36. 6.192.000

1 Adjoint Ivoirien pendant 24 mois (1969-1970)

24 × 86.000. 2.064.000

16.512.000

10 CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (chacun des centres est sous la direction d'un agent de modernisation)

- Bâtiments et équipement 700.000 f/centre soit pour 10 centres	7.000.000
- fonctionnement : 200.000 f/centre/an :	
- 1967 : 4 centres × 200.000.	800.000
- 1968 : 8 centres × 200.000.	1.600.000
- 1969 : 10 centres × 200.000.	2.000.000
- 1970 : 10 centres × 200.000.	2.000.000
- Matériel pédagogique : 300.000/centre.	3.000.000

16.400.000

A reporter. . .

54.512.000

Total	54.512.000
Frais généraux 15%	8.177.000
Total formation des animateurs	62.689.000

23. TOTAL FORMATION DES MONITRICES RURALES ET DES ANIMATRICES RURALES

5 CENTRES DE FORMATION MENAGERE

(chacun des centres est sous la responsabilité d'une assistante rurale)

- Bâtiments et équipement : 700.000 f/centre soit pour 5 centres	3.500.000
- Fonctionnement : 200.000 f/centre/an :	
- 1967 : 2 centres x 200.000	400.000
- 1968 : 4 centres x 200.000	800.000
- 1969 : 5 centres x 200.000	1.000.000
- 1970 : 5 centres x 200.000	1.000.000
- Matériel Pédagogique 300.000 f/centre	1.500.000

8.200.000

FRAIS DE FORMATION DES MONITRICES RURALES (54 formées en 1967)

- 2 groupes de 30 élèves utilisant les locaux des 2 premiers centres de formation ménagère (formatrices : Economiste ménagère rurale aidée de 2 assistantes rurales)	
- Frais de surveillance - Discipline - Entretien - Déplacement - Tournées élèves : à la charge de l'Administration	p.m

MATERIEL DE DEMONSTRATION DES MONITRICES :

- 50.000 f/monitrice/an : 3 ans x 50.000 x 54	8.100.000
Total	16.300.000
Frais généraux 15%	2.445.000
Total formation des Animatrices rurales	18.745.000

24. VOYAGES AVION

- 1 formateur et famille	9 A.R.	
- 2 formateurs-adjoints et familles	9 A.R.	
- 1 spécialiste de la formation des animateurs et famille	6 A.R.	
	<u>24 A.R.</u>	
24 A.R. Paris - Man et transport bagages à 300.000 f		7.200.000

25. TOTAL FORMATION

- Encadreurs	70.203.000
- Animateur	62.689.000
- Monitrices et animatrices	18.745.000
- Voyages	7.200.000
Total	158.837.000

3. Encadrement

31. 1966

Année de transition - Opérations "Riz", "Cacao" SATMACI
et Opération intégrée de villages-centres

PERSONNEL "OPERATION RIZ"

- 20 Encadreur "Riz" à 20.000 f/mois (charges sociales comprises) pendant 12 mois : 20.000 × 12 × 20	4.800.000
Indemnité de transport 6.000 f/an/encadreur : 6.000 × 20	120.000
- 2 Moniteurs "Riz" à 30.000 f/mois (charges sociales comprises) 30.000 × 12 × 2	720.000
Indemnité de transport : 36.000 f/an/moniteur : 36.000 × 2	72.000

PERSONNEL "OPERATION CACAO"

- 2 Moniteurs "Cacao"	360.000
Indemnité de transport	36.000

PERSONNEL AJOUTE PAR L'"OPERATION INTEGREE" (à partir de Juillet 1966)

- 2 Moniteurs de Coopération : 30.000 × 6 mois × 2	360.000
Indemnité de transport : 36.000 × 2 × 0,5 an	36.000
- 2 Moniteurs "Elevage".	360.000
Indemnité de transport	36.000

- 1 Assistante rurale

- Salaires et charges

En Côte d'Ivoire :

- base mensuelle	155.000
- 40% charges sociales	62.000
- logement - mobilier	60.000
- frais de déplacement 2 j/mois	4.000

281.000

- pour 5 mois	1.405.000
-------------------------	-----------

En France : 1 mois congé

- base mensuelle	77.500
- charges sociales 40%	31.000

108.500

- pour 1 mois	108.500
-------------------------	---------

A reporter 8.413.500

- Moyens de transport	
- Achat de 2 véhicules (Assistante rurale et Conducteur d'Agriculture)	1.400.000
- Fonctionnement véhicules (Assistante rurale) 40.000 f/mois 40.000 × 5	200.000
- Fonctionnement véhicule Conducteur d'Agriculture : 40.000 f/mois × 12	480.000
Total	10.494.000
Frais généraux 15%	1.574.000
Total 1966	12.068.000

32. 1967

- 82 ENCADREURS à 20.000 f/mois (charges sociales comprises) pendant 12 mois : 12 × 20.000 × 82	19.680.000
Indemnité de transport : 6.000 f/an/encadreur 6.000 × 82	492.000
- 18 RESPONSABLES de village-centre et 20 moniteurs spécialisés (élevage, coton, cacao, riz, Coopération) à 30.000 f/mois (charges sociales comprises) : 12 × 30.000 × 38	13.680.000
Indemnité de transport : 36.000 f/an/personne V.C. = 36.000 × 38	1.368.000
- 2 "AGENTS DE MODERNISATION" IVOIRIENS	
Salaires et charges	
- base mensuelle	65.000
- 40% charges sociales	13.000
- frais de déplacement 2 jours/mois	4.000
	<u>82.000</u>
- 2 × 82.000 × 12	1.968.000
- 2 AGENTS DE MODERNISATION EUROPEENS à 281.000 f/mois	
- Salaires et charges	
En Côte d'Ivoire : 10 mois séjour	
- base mensuelle	155.000
- 40% charges sociales	62.000
- logement - mobilier	60.000
- frais de déplacement 2 jours/mois	4.000
	<u>281.000</u>
- 2 × 281.000 × 10	5.620.000
En France : 2 mois congé	
- base mensuelle	77.500
- 40% charges sociales	31.000
	<u>108.500</u>
- pour 2 mois	217.000
A reporter	43.025.000

Report	43.025.000
- 2 ASSISTANTES RURALES à 281.000 f/mois	
En Côte d'Ivoire	
2 × 281.000 × 10	5.620.000
En France : 2 mois congé	
- base mensuelle	77.500
- 40% charges sociales	31.000
	<u>108.500</u>
- pour 2 mois.	217.000
- ACHAT DE 4 véhicules (3 nouveaux agents de modernisation et 1 nouvelle assistante rurale) à 700.000 f : 700.000 × 4	2.800.000
- FONCTIONNEMENT : véhicules à 40.000 f/mois/véhicule	
6 × 40.000 × 12	2.880.000
	<u>54.542.000</u>
Total Personnel et véhicules 1967.	54.542.000
Frais généraux 15%	8.181.000
	<u>62.723.000</u>
Total 1967	62.723.000

33. 1968

- 164 ENCADREURS à 20.000 f/mois	
pendant 12 mois : 12 × 20.000 × 164.	39.360.000
Indemnité de transport : 6.000 f/encadreur/an : 6.000 × 164.	984.000
- 36 RESPONSABLES de village-centre et 35 moniteurs spécialisés	
à 30.000 f/mois : 12 × 30.000 × 71.	25.560.000
Indemnité de transport : 36.000 f/an/personne V.C. : 36.000 × 71	2.556.000
- 2 "AGENTS DE MODERNISATION" IVOIRIENS (dont l'ancien conducteur d'Agriculture de l'Opération "Riz")	
- Salaires et charges sociales	
- base mensuelle	65.000
- 40% charges sociales	13.000
- frais de déplacement 2 jours/mois.	4.000
	<u>82.000</u>
- 2 × 82.000 × 12	1.968.000
- 5 AGENTS DE MODERNISATION EUROPEENS	
En Côte d'Ivoire	
- 281.000 f/mois : 5 × 281.000 × 12.	16.860.000
En France : 2 mois congé	
- base mensuelle	77.500
- 40% charges sociales	31.000
	<u>108.500</u>
- pour 2 mois.	217.000
	<u>87.505.000</u>
A reporter	87.505.000

Report		87.505.000
- 54 MONITRICES RURALES à 20.000 f/mois (charges sociales comprises)		
12 × 20.000 × 54		12.960.000
- 5 ASSISTANTES RURALES à 281.000 f/mois		
En Côte d'Ivoire		
5 × 281.000 × 12		16.860.000
En France : 2 mois de congé		
- base mensuelle	77.500	
- 40% charges sociales	31.000	
	108.500	
- pour 2 mois		217.000
- ACHATS DE : 8 véhicules à 700.000 f		
(3 nouveaux agents de modernisation, 3 nouvelles assistantes rurales		
et renouvellement de 2 véhicules achetés en 1966).		
8 × 700.000		5.600.000
- FONCTIONNEMENT		
- 12 véhicules à 40.000 f/mois/véhicule : 12 × 40.000 × 12 mois		5.760.000
		<hr/>
Total Personnel et véhicules 1968		128.902.000
Frais généraux 15%		19.335.000
		<hr/>
Total 1968		148.237.000

34. 1969

- 246 ENCADREURS à 20.000 f/mois		
pendant 12 mois : 12 × 20.000 × 246		59.040.000
Indemnité de transport : 6.000 f/an/encadreur : 6.000 × 246		1.476.000
- 54 RESPONSABLES de village-centre et 50 moniteurs spécialisés		
à 30.000 f/mois : 12 × 30.000 × 104		37.440.000
Indemnité de transport : 36.000/an/personne V.C. : 36.000 × 104		3.744.000
- 2 "AGENTS DE MODERNISATION" IVOIRIENS		
(dont l'ancien conducteur d'Agriculture de l'Opération "Riz")		
- base mensuelle	65.000	
- charges sociales	13.000	
- frais de déplacement 2 jours/mois	4.000	
	<hr/>	
	82.000	
- 2 × 82.000 × 12		1.968.000
- 8 AGENTS DE MODERNISATION EUROPEENS à 281.000 f/mois		
En Côte d'Ivoire		
12 × 281.000 × 8		26.976.000
En France : 2 mois congé		
- base mensuelle	77.500	
- 40% charges sociales	31.000	
	<hr/>	
	108.500	
- pour 2 mois		217.000
		<hr/>
A reporter		130.861.000

Report		130.861.000
- 54 MONITRICES RURALES à 20.000 f/mois		
12 x 20.000 x 54		12.960.000
- 5 ASSISTANTES RURALES à 281.000 f/mois		
En Côte d'Ivoire		
281.000 x 12 x 5		16.860.000
En France : 2 mois congé		
- base mensuelle	77.500	
- 40% charges sociales	31.000	
	108.500	
.. pour 2 mois		217.000
- ACHATS DE : 7 véhicules (3 nouveaux agents de modernisation et renouvellement des 4 véhicules achetés en 1967)		
7 x 700.000		4.900.000
- FONCTIONNEMENT		
- 15 véhicules à 40.000 f/véhicule/mois : 12 x 40.000 x 15		7.200.000
		<hr/>
Total Personnel et véhicules		172.998.000
Frais généraux 15%		25.949.000
		<hr/>
Total 1969		198.947.000

35..1970

- 246 ENCADREURS à 20.000 f/mois		
pendant 12 mois : 12 x 20.000 x 246		59.040.000
Indemnité de transport : 6.000 f/an/encadreur : 6.000 x 246		1.476.000
- 54 RESPONSABLES de V.C. et 50 moniteurs spécialisés à 30.000 f/mois		
12 x 30.000 x 104		37.440.000
Indemnité de transport : 36.000 f/an/personne V.C. : 36.000 x 104		3.744.000
- 2 "AGENTS DE MODERNISATION" IVOIRIENS (dont l'ancien conducteur d'Agriculture de l'Opération "Riz")		
- base mensuelle	65.000	
- 40% charges sociales	13.000	
- frais de déplacement 2 jours/mois	4.000	
	82.000	
- 2 x 82.000 x 12		1.968.000
- 8 AGENTS DE MODERNISATION EUROPEENS à 281.000 f/mois		
En Côte d'Ivoire :		
12 x 281.000 x 8		26.976.000
		<hr/>
A reporter		130.644.000

Report		130.644.000
En France : 2 mois congé		
- base mensuelle	77.500	
- 40% charges sociales	31.000	
	<u>108.500</u>	
- pour is		217.000
- 54 MONITRICES RURALES à 20.000 f/mois		
12 x 20.000 x 54		12.960.000
- 5 ASSISTANTES RURALES à 281.000 f/mois		
En Côte d'Ivoire		
12 x 281.000 x 5		16.860.000
En France : 2 mois congé		
- base mensuelle	77.500	
- 40% charges sociales	31.000	
	<u>108.500</u>	
- pour 2 mois		217.000
MOTIVATION VEHICULES		
véhicules à 40.000 f/véhicule/mois		
x 40.000 x 15		<u>7.200.000</u>
Total Personnel et véhicules 1970		168.098.000
Frais généraux 15%		25.214.000
Total 1970		<u>193.312.000</u>

36. VOYAGES AVION (sur justification)

- 5 Agents de modernisation mis en place en 1967 et 1968		
+ familles	30 A.R.	
- 3 Agents mis en place en 1969	9 A.R.	
- 1 Assistante rurale mise en place en 1966	6 A.R.	
- 4 Assistantes rurales mises en place		
en 1967 et 1968	8 A.R.	
	<u>53 A.R.</u>	
- 53 A.R. Paris-Man et transport bagages à 300.000 f	53 x 300	15.900.000

37. TOTAL ENCADREMENT

1966	12.068.000
1967	62.723.000
1968	148.237.000
1969	198.947.000
1970	193.312.000
Voyages avion	15.900.000
	<u>631.187.000</u>

4. Récapitulation : Direction - Formation - Encadrement

- DIRECTION	233.531.000
- FORMATION	155.111.000
- ENCADREMENT	631.187.000
TOTAL	
Direction - Formation	
Encadrement	1.019.829.000 f CFA

II - Etude de mise en oeuvre et consultants au cours de l'opération

1. ENQUETE FONCIERE ET AGRICOLE

- Réalisée pendant la 1ère année de mise en place de chaque tranche d'opération sous la supervision des ITA., par 9 équipes d'enquêteurs.		
- Appropriation villageoise		
- Lever rapide du terroir, à la planchette et plan au 1/500ème		
- Soldes :		
1 Chef d'équipe	50.000 f/mois	
5 Enquêteurs à 20.000 f/		
mois	100.000 f/mois	
1 mois de chaque équipe	150.000	
- pour 9 équipes pendant 36 mois : 150.000 × 9 × 36		48.600.000
- Matériel topographique : 100.000 f/zone d'intervention		
- Fournitures, dessin, tirage: 200.000 f/ " " "		
	300.000 f/zone d'intervention	
- soit pour 54 zones		16.200.000
	Total	64.800.000
	Frais généraux 15%	9.720.000
	Total enquête foncière et agricole	74.520.000

2. ETUDE PEDOLOGIQUE DETAILLEE

Etablissement des cartes pédologiques à 1/10.000è

- Salaires et charges		
En Côte d'Ivoire 50 mois séjour		
1 Pédologue		
- base mensuelle	300.000	
- 40% charges sociales	120.000	
- logement - mobilier	90.000	
	<u>510.000</u>	
2 Aides : 15.000 f/mois	30.000	
	<u>540.000</u>	
- pour 50 mois		27.000.000
En France : 10 mois congé		
- base mensuelle	150.000	
- 40% charges sociales	60.000	
	<u>210.000</u>	
- pour 10 mois		2.100.000
	A reporter	29.100.000

Report	29.100.000
- ACHAT DE 2 véhicules tous terrains dans une période de 5 ans	3.000.000
- FONCTIONNEMENT VEHICULES :	
60.000 f/mois x 50 mois	3.000.000
- MATERIEL TECHNIQUE	300.000
- ANALYSE DES ECHANTILLONS de terre et tirage documents 500.000 f/zone 500.000 x 54	27.000.000
Total	<u>62.400.000</u>
Frais généraux 15%	9.360.000
Total étude pédologique	<u>71.760.000</u>

3. DEMOGRAPHIE - ENQUETE OPINION

La démographie des villages est à faire par les ITA., Agents de modernisation, encadreurs et animateurs. Démographie exhaustive mais simplifiée.

Un questionnaire Opinion sera également rempli. Ce questionnaire opinion sera repris tous les ans pour suivre l'évolution des villages.

Deux voyages de consultant sociologue ou psychosociologue restant 5 mois en place aux 2ème et 5ème années après le début de l'opération.

- Salaires et charges :	
- base mensuelle	300.000
- 40% charges sociales	120.000
- indemnité déplacement	90.000
	<u>510.000</u>
- pour 10 mois	5.100.000
- LOCATION VEHICULE, entretien, fonctionnement 100.000 f/mois	1.000.000
Total	<u>6.100.000</u>
Frais généraux 15%	915.000
Total enquête démographie	<u>7 015.000</u>

4. ETUDE D'ANIMATION FEMININE

4 mois de spécialiste au début de l'opération

- Salaires et charges :	
- base mensuelle	300.000
- 40% charges sociales	120.000
- indemnité de déplacement	90.000
	<u>510.000</u>
- pour 4 mois	2.040.000
A reporter	<u>2 040.000</u>

Report	2.040.000
- LOCATION ET FONCTIONNEMENT VEHICULES : 100.000 f/mois	400.000
Total	2.440.000
Frais généraux 15%	366.000
Total	2.806.000

5. MISE EN PLACE DE L'ORGANISATION COMMERCIALE ET PROFESSIONNELLE

Deux voyages de consultant restant 3 mois en place aux 1ère et 3ème années de l'opération.

- Salaires et charges		
- base mensuelle	300.000	
- 40% charges sociales.	120.000	
- indemnité de déplacement.	90.000	
	510.000	
- Pour 6 mois		3.060.000
- LOCATION ET FONCTIONNEMENT véhicule 100.000 f/mois.		600.000
Total		3.660.000
Frais généraux 15%		549.000
Total		4.209.000

6. CONSULTANT - ECONOMISTE

assurant en particulier la liaison avec les Ministères afin d'adapter le programme régional aux perspectives de développement général du pays.

- Deux missions de 3 mois aux 2è et 5è années après le début de l'opération.		
Salaires et charges		
- base mensuelle.	300.000	
- 40% charges sociales.	120.000	
- indemnité de déplacement.	90.000	
	510.000	
- Pour 6 mois		3.060.000
LOCATION ET FONCTIONNEMENT véhicule 100.000 f/mois.		549.000
Total.		4.209.000

7. CONSULTANT POUR LA FORMATION

- Deux missions de 3 mois aux 1ère et 3ème années de l'opération		
- base mensuelle.	350.000	
- 40% charges sociales.	140.000	
- indemnité de déplacement.	90.000	
	580.000	
- Pour 6 mois		3.480.000
A reporter		3.480.000

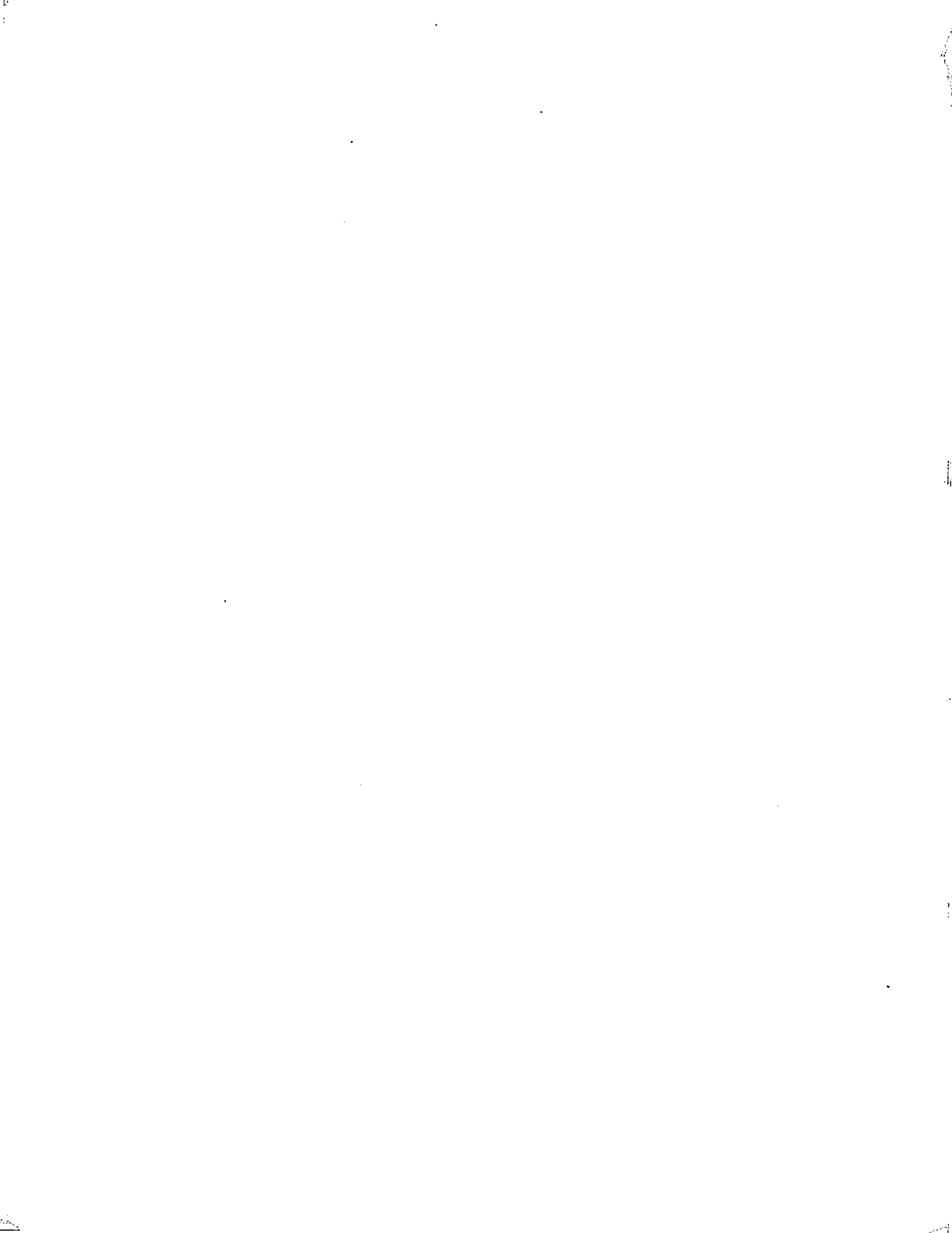
Report		
LOCATION ET FONCTIONNEMENT véhicule : 100.000 f/mois.		600.000
Total.		<u>4.080.000</u>
Frais généraux 15%		612.000
Total.		<u>4.692.000</u>
8. CONSULTANT GENIE RURAL - ETUDE D'AMENAGEMENT		
Trois missions de 3 mois aux 1ère, 2ème, 3ème années de l'opération		
- Salaires et charges		
- base mensuelle.	350.000	
- 40% charges sociales.	140.000	
- indemnité de déplacement.	90.000	
	<u>580.000</u>	
- Pour 9 mois		5.220.000
LOCATION ET FONCTIONNEMENT véhicule : 100.000 f/mois.		900.000
Total.		<u>6.120.000</u>
Frais généraux 15%		918.000
Total.		<u>7.038.000</u>
9. PARTICIPATION DES INSTITUTS DE RECHERCHES		p.m.
10. VOYAGES AVION (Sur justification)		
- 1 pédologue et famille :		
9 A.R. Paris-Man et transport bagages à 300.000 f		2.700.000
- 1 Consultant sociologue 2 A.R.		
- 1 Spécialiste d'Animation féminine. 1 A.R.		
- 1 Consultant organisation commerciale 2 A.R.		
- 1 Consultant Economiste 2 A.R.		
- 1 Consultant formation. 2 A.R.		
- 1 Consultant Génie Rural. 3 A.R.		
	<u>12 A.R.</u>	
-12 Voyages A.R. Paris-Man et supplément bagages à 175.000 f.		2.100.000
		<u>4.800.000</u>

11. TOTAL MISE EN OEUVRE

- ENQUETE FONCIERE ET AGRICOLE	74.520.000
- ETUDE PEDOLOGIQUE	71.760.000
- DEMOGRAPHIE, ENQUETE OPINION	7.015.000
- ETUDE D'ANIMATION FEMININE	2.806.000
- ORGANISATION COMMERCIALE ET PROFESSIONNELLE	4.209.000
- CONSULTANT ECONOMISTE	4.209.000
- CONSULTANT FORMATION	4.692.000
- CONSULTANT GR, ETUDE	7.038.000
- VOYAGES	4.800.000
	<hr/>
	181.049.000

III. 1 Centre d'appui logistique

- 3 hangars lardés à 750.000 f	2.250.000
(crédit à réduire si on peut utiliser les hangars de l'ex-CNCMA)	
- 4 camions 6 t à 1.400.000 f	5.600.000
Fonctionnement camions 60.000 f/mois/camion	
- 2 camions achetés en juin 1966 : 60.000 × 54 × 2	6.480.000
- 2 camions achetés en juin 1967 : 60.000 × 42 × 2	5.040.000
- 2 égreneurs à maïs à 200.000 f	400.000
Fonctionnement des égreneurs à maïs : 155.000 × 4,5	697.000
- 1 magasinier à 15.000 f/mois (charges comprises) pendant 54 mois : 15.000 × 54	810.000
- 2 manoeuvres à 10.000 f/mois (charges comprises) pendant 54 mois : 2 × 10.000 × 54	1.080.000
- 4 chauffeurs à 25.000 f/mois (charges comprises)	
- 2 chauffeurs pendant 54 mois : 2 × 54 × 25.000	2.700.000
2 chauffeurs pendant 42 mois : 2 × 42 × 25.000	2.100.000
	<hr/>
	27.157.000
Frais généraux 15%	4.073.000
	<hr/>
TOTAL	31.230.000



IV - Aménagements techniques des territoires et des villages-centres

1. PERSONNEL

1 INGENIEUR DES TRAVAUX RURAUX

- Salaires et charges

En Côte d'Ivoire

- base mensuelle	280.000	
- 40% charges sociales	112.000	
- logement - mobilier.	80.000	
- frais de déplacement 3 jours/mois.	6.000	
	478.000	

- Pour 50 mois 23.900.000

En France : 50 mois congé

- base mensuelle	140.000	
- 40% charges sociales	56.000	
	196.000	

- pour 10 mois 1.960.000

- Moyens de transport

- achat de 2 véhicules tous terrains dans une période de 5 ans		3.000.000
- fonctionnement véhicules : 60.000 f/mois.		3.000.000

Total		31.860.000
Frais généraux 15%.		4.779.000
		36.639.000

1 ADJOINT TECHNIQUE ET 4 AIDES QUALIFIES = 60 mois

- Salaires et charges

En Côte d'Ivoire

- base mensuelle	175.000	
- 40% charges sociales	70.000	
- logement - mobilier.	60.000	
- indemnité de déplacement 2 jours/mois à 2.000 f.	4.000	
	309.000	

- Pour 50 mois 15.450.000

En France : 10 mois congé

- base mensuelle	87.500	
- 40% charges sociales	35.000	
	122.500	

- pour 10 mois 1.225.000

A reporter 16.675.000

Report	16.675.000
- Moyens de transport	
- achat de 2 véhicules tous terrains dans une période de 5 ans.	3.000.000
- fonctionnement véhicules : 60.000 f/mois	3.000.000
- 4 aides qualifiés 30.000 f/mois 30.000 × 4 × 50.	6.000.000
Total.	28.675.000
Frais généraux 15%	4.301.000
	<u>32.976.000</u>

2 EQUIPES ayant chacune :

- 1 ADJOINT TECHNIQUE ET 4 AIDES QUALIFIEES : 36 MOIS (1ère équipe : 1967-69)
(2ème équipe : 1968-70)

Salaires et charges

En Côte d'Ivoire : 30 mois séjour

- Solde : 309.000 × 30. 9.270.000

En France : 6 mois congé

- base mensuelle. 87.500
 - 40% charges sociales. 35.000
- 122.500

- pour 6 mois 735.000

Moyens de transport

- achat d'un véhicule tous terrains pour 3 ans. 1.500.000
 - fonctionnement véhicule : 60.000 f/mois × 30. 1.800.000
 - 4 aides qualifiés à 30.000 f/mois : 4 × 30.000 × 30 3.600.000
 - pour 2 équipes. 33.810.000
- Frais généraux 5.072.000
- 38.882.000

MATERIEL TECHNIQUE

- matériel de topographie, instruments de dessin, machine à calculer, etc.. 5.000.000
- Frais généraux 750.000
- 5.750.000

TOTAL PERSONNEL ET MATERIEL TECHNIQUE

1 I.T.R.	36.639.000
1 ADJOINT TECHNIQUE ET 4 AIDES	32.976.000
2 EQUIPES	38.882.000
MATERIEL	5.750.000
	<u>114.247.000</u>

2. IMPLANTATION DES CENTRES COMMERCIAUX

- 2 hangars bardés par village-centre à 750.000 f/pièce (Coopératives, Crédit Agricole, magasins de stockage, etc...)	
2 × 750.000 × 54	81.000.000
Frais généraux 15%	12.150.000
	<u>93.150.000</u>

3. AMENAGEMENT DES POINTS D'EAU

- 1 par village-centre non encore équipé 200.000 f/village-centre : 48 × 200.000	9.600.000
- Equipement de 500 villages satellites 50.000 f/village : 500 × 50.000	25.000.000
	34.600.000
Frais généraux 15%	5.190.000
	<u>39.790.000</u>

4. AMENAGEMENT DES PONCEAUX DEFINITIFS

- Buses Armco et charge en terre 250.000 f/pièce 12 ponceaux par zone d'intervention : 12 × 54 × 250.000	162.000.000
Frais généraux 15%	24.300.000
	<u>186.300.000</u>

5. TRACES ET AMENAGEMENTS DES CHEMINS VICINAUX

- Chemins et piste carrossables vers les compartiments cultureux	
- Aide de machines pour gros travaux seulement 50 jours de bull dozer par zone d'intervention à 30.000 f/jour 50 × 54 × 30.000	81.000.000
Frais généraux 15%	12.150.000
	<u>93.150.000</u>

6. AMENAGEMENTS DES BAS-FONDS

- Aménagement primaire : 660 ha rizière, 110 ha cultures maraîchères - canal de dérivation, prises d'eau, ouvrages secondaires, avec parti- cipation villageoise en travail : 100.000 f/ha (30% subvention)	
770 ha × 30.000 f/ha	23.100.000
Frais généraux 15%	3.465.000
	<u>26.565.000</u>

7. CONSTRUCTION DES ABATTOIRS

- 24 abattoirs

Danané	2.400.000
Guiglo	1.200.000
Duékoué	600.000
Toulépleu.	600.000
20 autres centres : 0,6 × 20	12.000.000
	<u>16.800.000</u>
Frais généraux 15%	2.520.000
	<u>19.320.000</u>

- Frais de fonctionnement et entretien (par taxes d'utilisation). p.m.

8. PORTAGE MECANIQUE

- 54 unités à 1.000.000 f CFA par unité

Tracteur 20 CV. avec remorque décortiqueur, tonne à eau gyrohoyeur, charrue, pulvériseur, billonneuse etc...) : 54 × 1.000.000. 54.000.000

- Fonctionnement : 50.000 par unité et par mois

- 1^è tranche : 18 unités pendant 54 mois : 54 × 50.000 × 18. 48.600.000
 - 2^è tranche : 18 unités pendant 42 mois : 42 × 50.000 × 18. 37.800.000
 - 3^è tranche : 18 unités pendant 30 mois : 30 × 50.000 × 18. 27.000.000

167.400.000

Frais généraux 15%. 25.110.000

192.510.000

9. FOUR pour séchage manioc et kola négligeable p.m.

VOYAGES AVIONS

- 1 ITA..... 9 A.R.
 - 1 ATGR 9 A.R.
 - 2 ATGR 12 A.R.
30 A.R.

30 A.R. Paris, Man et transports bagages à 300.000. 9.000.000

10. RECAPITULATION - AMENAGEMENTS TECHNIQUES

- PERSONNEL ET MATERIEL TECHNIQUE	114.247.000
- IMPLANTATION DES CENTRES COMMERCIAUX	93.150.000
- AMENAGEMENTS DES POINTS D'EAU	39.790.000
- AMENAGEMENTS DES PONCEAUX DEFINITIFS	186.300.000
- AMENAGEMENTS DES CHEMINS VICINAUX	93.150.000
- AMENAGEMENTS DES BAS-FONDS	26.565.000
- CONSTRUCTION DES ABATTOIRS	19.320.000
- PORTAGE MECANIQUE	192.510.000
- VOYAGES AVION	9.000.000
	<u>774.032.000</u>

TOTAL AMENAGEMENTS TECHNIQUES 774.032.000

V. Infrastructure d'intérêt général des villages-centres

1. DISPENSAIRES SIMPLES

Subvention pour bâtiment (le reste construit par les villageois).	200.000	
Achat de matériel par dispensaire	300.000	
	500.000	
- Pour 48 villages-centres non équipés		24.000.000

2. CENTRES D'ETAT-CIVIL

Subvention pour bâtiment (le reste construit par les villageois).	100.000	
Achat de matériel de bureau.	100.000	
- Par centre	200.000.	
- Pour 54 villages-centres		10.800.000

Total infrastructure d'intérêt général.	34.800.000	
Frais généraux 15%	5.220.000	
		<u>40.020.000</u>



**VI. Estimation des frais de formation annexes
à la charge de l'Administration**

- FORMATION INTENSIVE DES ENCADREURS (1966-1968)	
Construction et équipement du centre de formation	2.424.000
Surveillance discipline et entretien des élèves	
Tournées. 20.000 f/élève/mois × 360 él. × 8 mois.	57.600.000
 - FRAIS DE PERFECTIONNEMENT DES MONITEURS SPECIALISES	
Frais des stages dans des organismes spécialisés après leur sortie	
d'école 130.000 f/moniteur × 50	6.500.000
 - FRAIS DE FORMATION DES MONITRICES RURALES	
(pendant les périodes intensives aux centres de formation = au total 4 mois de présence).	
 - FRAIS DE SURVEILLANCE	
Discipline - entretien - déplacement - tournées élèves 20.000 f/élève/mois	
20.000 × 60 élèves × 4 mois	4.800.000
	71.324.000
+ 15% imprévus	10.699.000
	82.023.000



VII - Récapitulation générale.- Période 1966-1970

DIRECTION	233.531
FORMATION	158.837
ENCADREMENT	631.187
ETUDE DE MISE EN OEUVRE ET CONSULTANTS EN COURS D'OPERATION	181.049
CENTRES D'APPUI LOGISTIQUE	31.230
AMENAGEMENTS TECHNIQUES DES ZONES D'INTERVENTION	774.032
- INFRASTRUCTURE GENERALE DES VILLAGES- CENTRES	40.020
	<hr/>
	2.049.886
FRAIS DE FORMATION ANNEXE	82.023
CENTRE D'APPUI TECHNIQUE (Extension de la station agricole de Man) voir Appendice I	217.679
	<hr/>
	2.349.586



Devis Estimatif (détails)

1971 - 1974

EN FRANCS CFA

FINANCEMENT PAR ETAT ET AIDE EXTERIEURE

(dépenses définitives)



1. Direction - Formation - Encadrement

11. Direction

111. DIRECTEUR ET ADMINISTRATION

1 DIRECTEUR D'OPERATION (1971-1974)

- Salaire		
Base mensuelle	110.000	
20% charges sociales	22.000	
Indemnités de déplacement (5 j/mois)	10.000	
	<u>142.000</u>	
pour 48 mois :		6.816.000
- Achat de 2 véhicules (pour 6 ans)		
1 déjà acheté en 1970.		p.m
1 à acheter en 1973.		900.000
- Fonctionnement véhicule :		
40.000 F/mois : 44 mois × 40.000.		1.760.000

1 ADJOINT ADMINISTRATIF

- Salaire		
Base mensuelle	70.000	
20% charges sociales	14.000	
Indemnités de déplacement (3 j/mois)	6.000	
	<u>90.000</u>	
pour 48 mois		4.320.000
- Achat de 2 véhicules (pour 4 ans).		1.400.000
- Fonctionnement véhicule : 40.000 F/mois : 44 × 40.000.		1.760.000

SECRETARIAT

- location bureaux		
- 2 dactylos et 1 comptable		
- 1 planton		
- matériel de bureaux et divers : 200.000 f/mois : 48 × 200.000.		9.600.000

Total.		<u>26.556.000</u>
Frais généraux 15 %.		3.983.000
		<u>30.539.000</u>
TOTAL DIRECTEUR ET ADMINISTRATION.		30.539.000

112. 2 I.T.A. (Un à Man - Un à Toulepleu)

- Salaire		
Base mensuelle	70.000	
20% charges sociales	14.000	
Indemnités de déplacement (3 J/mois)	6.000	
	<u>90.000</u>	
Pour 48 mois		4.320.000
- Achat de 2 véhicules (dans une période de 4 ans)		1.400.000
- Fonctionnement véhicule : 40.000 f/mois : 44 × 40.000.		1.760.000
		<u>7.480.000</u>
- Pour 2 I.T.A.		14.960.000
- Fonctionnement bureau Toulepleu : 30.000 f/mois : 48 mois×30.000		1.440.000
Total		<u>16.400.000</u>
Frais généraux 15%		2.460.000
		<u>18.860.000</u>

113. 1 ADJOINT ECONOMIQUE

- Salaire		
Base mensuelle	70.000	
20% charges sociales	14.000	
Indemnités de déplacement (3 j/mois)	6.000	
	<u>90.000</u>	
Pour 48 mois		4.320.000
- Achat de 2 véhicules (dans une période de 5 ans)		
1 véhicule déjà acheté en 1970		p.m
1 véhicule à acheter en 1973		700.000
- Fonctionnement véhicule : 40.000 f/mois : 44 × 40.000.		1.760.000
Total		<u>6.780.000</u>
Frais généraux 15%		1.017.000
		<u>7.797.000</u>

114. 1 ECONOMISTE MENAGERE RURALE - ANIMATION FEMININE

- Salaire		
Base mensuelle	60.000	
20% charges sociales	12.000	
Indemnités de déplacement (3 j/mois)	6.000	
	<u>78.000</u>	
Pour 48 mois		3.744.000
- Achat de 2 véhicules (dans une période de 5 ans)		
1 déjà acheté en 1970.		p.m
1 véhicule à acheter en 1973		700.000
A reporter		<u>4.444.000</u>

Report	4.444.000
- Fonctionnement de véhicule : 40.000 f/mois : 40 × 44 mois.	1.760.000
Total	<u>6.204.000</u>
Frais généraux 15%	931.000
	<u>7.135.000</u>

115. TOTAL DIRECTION

- Directeur et administration	30.539.000
- 2 I.T.A.	18.860.000
- 1 Adjoint économique	7.797.000
- 1 Economiste	7.135.000
	<u>64.331.000</u>

12. Formation

121. FORMATION ET RECYCLAGE DES ENCADREURS

- 1 FORMATEUR

- Salaire

Base mensuelle.	70.000
20% charges sociales.	14.000
Indemnités de déplacement (5 j/mois).	10.000
	<u>94.000</u>

Pour 48 mois. 4.512.000

- Achat de 2 véhicules (dans une période de 4 ans). 1.400.000

- Fonctionnement des véhicules : 40.000 f/mois : 40.000 × 44. 1.760.000

- FORMATEUR-ADJOINT

- Salaire

Base mensuelle.	60.000
20% charges sociales.	12.000
Indemnités de déplacement et de transport	20.000
	<u>92.000</u>

Pour 48 mois. 4.416.000

Total 12.088.000

Frais généraux.15%. 1.813.000

13.901.000

122. FORMATION ANIMATEURS ET CHEFS D'EXPLOITATION

- 1 SPECIALISTE DE LA FORMATION DES ANIMATEURS
ET FUTURS CHEFS D'EXPLOITATIONS

- Salaire		
Base mensuelle	70.000	
20% charges sociales	14.000	
Indemnités de déplacement (5 j/mois)	10.000	
	<u>94.000</u>	
Pour 48 mois		4.512.000
- Achat de 2 véhicules (dans une période de 4 ans)		1.400.000
- Fonctionnement véhicules : 40.000 f/mois : 44 mois × 40.		1.760.000
		<u>7.672.000</u>

- 1 FORMATEUR-ADJOINT

- Salaire		
Base mensuelle	63.000	
20% charges sociales	12.000	
Indemnités de déplacement et de transport.	20.000	
	<u>95.000</u>	
- Pour 5 formateurs-adjoints pendant 48 mois : 95.000 × 48 × 5		22.800.000

- 10 CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE
(Chacun de ces centres est sous la responsabilité
d'un agent de modernisation).

- Réfection des bâtiments et renouvellement de l'équipement		
300.000/Centre (pour 4 ans) - 300 × 10 centres		3.000.000
- Fonctionnement 200.000 f/centre/an		
200 × 10 centres × 4 ans		8.000.000
- Matériel pédagogique 300.000 f/centre (pour 4 ans)		
300 × 10 centres		3.000.000
		<u>14.000.000</u>

Total formation animateurs et chefs d'exploitation.		44.472.000
Frais généraux 15%.		6.671.000
		<u>51.143.000</u>

123. FORMATION DES ENCADREUSES ET DES ANIMATRICES RURALES

- 9 CENTRES DE FORMATION MENAGERE
(Chacun des centres est sous la responsabilité
d'une assistante rurale)

- Construction et équipement de 4 nouveaux centres :	
700.000 f/mois/centre : 700.000 × 4 centres	2.800.000
- Réfection des bâtiments et renouvellement de l'équipement de 5 anciens centres : 300.000 × 5	1.500.000
- Fonctionnement des centres : 200.000 f/centre/an	
1971 = 8 centres × 200.000.	1.200.000
1972 = 7 centres × 200.000.	1.400.000
1973 = 8 centres × 200.000.	1.600.000
1974 = 9 centres × 200.000.	1.800.000
- Matériel pédagogique : 300.000 f/centre - 9 centres × 300.000 .	2.700.000
	<u>13.000.000</u>

MATERIEL DE DEMONSTRATION DES MONITRICES

100.000 f/monitrice (pour 4 ans) . . . 100.000 × 54 monitrices.	5.400.000
- Matériel de vulgarisation et d'animation :	
- pour les vulgarisatrices : 25.000 f/vulgarisatrice :	
25.000 × 216.	5.400.000
- pour les animatrices : 5.000 f/animatrice :	
5.000 × 1.000 animatrices	5.000.000
	<u>15.800.000</u>
 Total.	 28.800.000
Frais généraux 15%	4.320.000
	<u>33.120.000</u>

124. TOTAL FORMATION

- Encadreurs	13.901.000
- animateurs et chefs d'exploita- tion	51.143.000
- Encadreuses et animatrices	33.120.000
	<u>98.164.000</u>

13. Encadrement

131. 1971

- 241 encadreurs à 20.000 f/mois pendant 12 mois, (charges sociales comprises)		
Pour chaque tranche d'opération : à partir de la 6ème année d'intervention : allègement de l'encadrement de 5 encadreurs/an		
12 × 20.000 × 241		57.840.000
Indemnité de transport 6.000 f/an/encadreur		
6.000 × 241		1.446.000
- 54 RESPONSABLES de villages-centres et 50 moniteurs spécialisés à 30.000 f/mois (charges sociales comprises)		
12 × 30.000 × 104		37.440.000
Indemnité de transport		
		3.744.000
- 10 AGENTS de modernisation		
- Salaires		
Base mensuelle.	60.000	
20% charges sociales.	12.000	
Indemnités de déplacement 3 j/mois.	6.000	
	<u>78.000</u>	
12 mois × 10 agents × 78.000.		9.360.000
- 54 VULGARISATRICES à 10.000 f/mois (charges sociales comprises) pendant 12 mois 54 × 10.000 × 12.		6.480.000
- 54 MONITRICES RURALES à 25.000 f/mois(charges sociales comprises) pendant 12 mois 54 × 25.000 × 12.		16.200.000
Indemnité de déplacement 6.000 f/personne/an		
6.000 × 54.		324.000
- 6 ASSISTANTES RURALES à 40.000 f/mois(charges sociales comprises) pendant 12 mois 6 × 40.000 × 12		2.880.000
Indemnité de déplacement 36.000 f/an/personne		
36.000 × 6.		216.000
- ACHAT DE 10 VEHICULES (Agents de modernisation)		
10 × 700.000.		7.000.000
- FONCTIONNEMENT des véhicules : 30 f/mois/véhicule		
30.000 × 12 × 10.		3.600.000
		<hr/>
Total		146.530.000
Frais généraux 15%		21.980.000
		<hr/>
Total 1971.		168.510.000

132. 1972

- 231 ENCADREURS à 20.000 f/mois (charges sociales comprises) pendant 12 mois $231 \times 20.000 \times 12$	55.440.000
Indemnité de transport 6.000 f/personne/an 6.000×231	1.386.000
- 54 RESPONSABLES de V.C. et 50 Moniteurs spécialisés à 30.000 f/mois (charges sociales comprises) $12 \times 30.000 \times 104$	37.440.000
Indemnité de transport 36.000 f/personne/an 36×104	3.744.000
- 10 AGENTS DE MODERNISATION à 78.000 f/mois $12 \times 10 \times 78.000$	9.360.000
- 108 VULGARISATRICES à 10.000 f $12 \times 10 \times 108$	12.960.000
- 54 MONITRICES RURALES à 25.000 f/mois	
$54 \times 25.000 \times 12$	16.200.000
Indemnité de transport 6.000 f/mois 6.000×54	324.000
- 7 ASSISTANTES RURALES à 40.000 f/mois $7 \times 40.000 \times 12$	3.360.000
Indemnité de transport :	
36.000×7	252.000
- FONCTIONNEMENT des véhicules (Agents de Modernisation) 30.000 f/mois : $30.000 \times 12 \times 10$	3.600.000
Total	144.066.000
Frais généraux 15%	21.610.000
Total 1972.	165.676.000

133. 1973

- 216 ENCADREURS à 20.000 f (charges sociales comprises) pendant 12 mois $216 \times 20.000 \times 12$	51.840.000
Indemnité de transport 6.000×216	1.296.000
- 54 RESPONSABLES de V.C. et 50 Moniteurs spécialisés à 30.000 f/mois $104 \times 30.000 \times 12$	37.440.000
Indemnité de transport 36.000 f/personne/an 36.000×104	3.744.000
A reporter	94.320.000

Report	94.320.000
- 10.000 AGENTS DE MODERNISATION à 78 000 f/mois 10 × 78.000 × 12	9.360.000
- 162 VULGARISATRICES à 10.000 f/mois 162 × 10.000 × 12.	19.440.000
- 54 MONITRICES RURALES à 25.000 f/mois 54 × 25.000 × 12	16.200.000
Indemnité de transport 6.000 f/an 54 × 6.000	324.000
- 8 ASSISTANTES RURALES à 40.000 f/mois 8 × 40.000 × 12.	3.840.000
Indemnité de transport 36.000 × 8	288.000
- RENOUVELLEMENT DES VEHICULES (des agents de modernisation) achetés en 1971 : 10 × 700.000.	7.000.000
- FONCTIONNEMENT DES VEHICULES 30.000 f/mois/véhicule 30 × 12 × 10	3.600.000
Total.	154.372.000
Frais généraux 15%	23.156.000
Total 1973	177.528.000

134. 1974

- 201 ENCADREURS à 20.000 f/mois pendant 12 mois 201 × 20.000 × 12.	48.240.000
Indemnité de transport 201 × 6.000.	1.206.000
- 54 RESPONSABLES de V.C. et 50 Moniteurs spécialisés à 30.000 f/mois : 104 × 30.000 × 12.	37.440.000
Indemnité de transport 104 × 36.000	3.744.000
- AGENTS DE MODERNISATION (78.000 f/mois) 10 × 78.000 × 12	9.360.000
- 216 VULGARISATRICES à 10.000 f/mois 216 × 10.000 × 12.	25.920.000
- 54 MONITRICES RURALES à 25.000 f/mois 54 × 25.000 × 12	16.200.000
Indemnité de transport 54 × 6.000	324.000
A reporter	142.434.000

Report	142.434.000
- 9 ASSISTANTES RURALES à 40.000 f/mois	
9 × 40.000 × 12	4.320.000
Indemnité de transport	
9 × 36.000.	324.000
- FONCTIONNEMENT DES VEHICULES (30.000 f/mois/véhicule)	
30.000 × 12 × 10.	<u>3.600.000</u>
Total.	150.678.000
Frais généraux 15%	<u>22.602.000</u>
Total 1974	173.280.000

135. RECAPITULATION ENCADREMENT

1971	168.510
1972	165.676
1973	177.528
1974	<u>173.280</u>
Total Encadrement	684.994

2. Aménagements techniques

21. PERSONNEL

1 INGENIEUR DES TRAVAUX RURAUX

- Salaire	
Base mensuelle	80.000
20% charges sociales	16.000
Indemnité de déplacement : (3 j/mois).	6.000
	<u>102.000</u>
Pour 48 mois	4.896.000

1 ADJOINT TECHNIQUE DU GENIE RURAL ET 4 AIDES QUALIFIES

- 1 Adjoint technique	
Salaire	
Base mensuelle	65.000
20% charges sociales	13.000
Indemnité de déplacement : (3 j/mois).	6.000
	<u>84.000</u>
- 4 Aides qualifiés à 30.000 f/mois : 4 × 30.000	120.000
	<u>204.000</u>
Pour 48 mois	<u>9.792.000</u>

A reporter 14.688.000

	Report	14.688.000	
ACHAT DE VEHICULES (dans une période de 4 ans)			
-	2 véhicules tous terrains à 1.500 f : 1.500 × 2	3.000.000	
-	2 véhicules à 700 f : 700.000 × 2	1.400.000	
FONCTIONNEMENT DE VEHICULES			
-	véhicules tous terrains 60.000 f/mois : 60.000 × 44	2.640.000	
-	autres véhicules (30.000 f/mois) : 30 × 44	1.320.000	
MATERIEL TECHNIQUE. 1.000.000			
	Total	24.048.000	
	Frais généraux 15%	3.607.000	
	Total personnel	27.655.000	
22. AMENAGEMENT DES PONCEAUX DEFINITIFS			
-	buses Armco et charge en terre 250.000 f/pièce		
-	5 ponceaux par zone d'intervention : 5 × 54 × 250 = 67.500.000		
-	Frais généraux 15%	10.125.000	
			77.625.000
23. TRACES ET AMENAGEMENTS DES CHEMINS VICINAUX			
-	Chemins et pistes carrossables vers les compartiments culturaux		
-	Aide des machines pour gros travaux seulement 5 jours de bull dozer par zone d'intervention à 30.000 f/jour :		
	5 × 54 × 30.000	8.100.000	
-	Frais généraux 15%	1.215.000	
			9.315.000
24. AMENAGEMENTS DES BAS-FONDS			
-	1.530 ha de rizières + 500 ha cultures maraîchères à 100.000 f/ha (dont 30% subventionnés)		
	Subvention : 30.000 × 2.030	60.900.000	
-	Frais généraux 15%	9.135.000	
			70.035.000
25. TOTAL AMENAGEMENTS TECHNIQUES			184.630.000

3. Récapitulation générale (période 1971 - 1975)

Direction	64.331.000
Formation	98.164.000
Encadrement	684.994.000
Aménagements techniques.	184.630.000
Centre d'Appui technique	105.887.000
	<hr/>
(cf. Appendice I)	1.138.006.000

Appendice 3

LISTE COMPLETE DES VILLAGES-CENTRES



PREFECTURE DE L'OUEST

V I L L A G E S - C E N T R E S

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
<p>1. SOUS-PREFECTURE DE MAN</p> <p>11. MAN</p> <p>25.556 habitants (1963)</p>	<p>- complet</p>	<p style="text-align: center;"><i>Recensement (1963)</i></p> <p>1) Glongoen) + Ouetita) 619 hab.</p> <p>2) Zogoualé 443 "</p> <p>3) Bantigouen 604 "</p> <p>4) Gohimpleu 1.307 "</p> <p>5) Yébégouen 79 "</p> <p>6) Seukiampleu 371 "</p> <p>7) Biakéleu 325 "</p> <p>8) Blouleuyo ampleu 152 "</p> <p>9) Lapleu 119 "</p> <p>10) Douélé 322 "</p> <p>11) Bogouen 695 "</p> <p>12) Lamapleu 143 "</p> <p>13) Nyangonépleu 437 "</p> <p>14) Tiaképleu 296 "</p> <p>15) Gouakoualé 459 "</p> <p>(Ouegouen)</p> <p>16) Kassiapleu 246 "</p> <p>17) Zélé 756 "</p> <p>18) Pt. Gbepleu 156 "</p> <p>19) Guianlé 415 "</p> <p>20) Dainé 308 "</p> <p>21) Zadépleu 321 "</p> <p>22) Gohiéilé 224 "</p> <p>23) Bigouin 669 "</p> <p>24) Kogouin 367 "</p> <p>25) Kpangouin 699 "</p> <p>26) Godogouin 275 "</p> <p style="text-align: right;">10.807 hab.</p>	<p>2 cantons et plusieurs ethnies</p> <p>1 école</p> <p>1 école</p> <p>Total zone = 36.363</p>

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
12. VOUGOUE			
1.247 habitants	- 1 marché non couvert (couverture prévue)	1) Fenyampleu 498 hab.	
Villages regroupés :	- 1 école catholique (4 classes)	2) Glayogouen 168 "	
- Vougoué 424 hab.		3) Gangouapleu 260 "	
- Doyagouin 82 "		4) Gépleu 211 "	
- Zangouin 279 "		5) Krikouma 747 "	
- Seupleu = 462		6) Douagouen 120 "	
1.247		2.004 hab.	1.247 2.004 pour la zone 3.251
13. SLOLE			
1.099 habitants	- 1 école catholique (3 cl.)	1) Dompneu 1.047 hab.	
	- 1 chapelle	2) Bligouen 44 "	
	- 1 marché bientôt couvert	3) Kplogouin 477 "	
		4) Yénalé 123 "	
		5) Botongouen 581 "	
		2.272 hab.	2.272 1.099 3.371 habitants
14. ZAGOUE			
(Zangoué)	- 1 marché non couvert	1) Glégouen 356 hab.	
1.084 habitants	- 1 école catholique (5 cl.)	(Ganlégouen)	
	- 1 dispensaire (grande endémie)	2) Sangouen 250 "	
		3) Gouétimba 498 "	
		4) Gouanli 216 "	
		5) Gouapouloulé 588 "	
		6) Monpleu 372 "	
		7) Mengouen 216 "	
		8) Dioulé 780 "	
		9) Dainé 448 "	
		10) Zaikpopleu 88 "	
		11) Gbatapogouen 683 "	
		4.495 hab.	villages regroupés Total zone = 5.579 hab.
15. BATOGOUEN			
Village regroupés :	- 1 marché non couvert	1) Zérégouin 147 hab.	
- Bianli 470 h.		2) Diampleu 91 "	
- Ganégouin 457 "		3) Biéyoagouin 148 "	
- Gouénégouin 595 "		4) Biésama 464 "	
- Yasségouin 247 "		5) Bié Douma 495 "	
1.769 h.		1.345 hab.	Total zone = 3.114 hab.

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
<p>2. FUTURE SOUS-PREFECTURE DE LOGOUALE</p> <p>21. LOGOUALE</p> <p>(Logoualé-Yacouba 1.136 (" Dioula 686 (" Guéré 222 (Zérégouiné 484 <u>2.528 hab.</u></p> <p>22. DOUELE</p> <p>- 1 marché couvert - 1 école</p>		<p>1) Monlé 596 hab. 2) Koulinlé 595 " 3) Gozeogouiné I 165 " 4) " II 350 " 5) Gblonlé 368 " 6) Blanlé 218 " 7) Kétongouiné 243 " 8) Yénalé 371 " 9) Dinégouiné 312 " 10) Blanlé 1.305 " 11) Kogouiné 126 " 12) Douleu 452 " 13) Gouélé 843 " 14) Louziamba 97 " <u>6.041 hab.</u></p> <p>1) Sérépleu 353 hab. 2) Tontigouiné 453 " 3) Lozonlé 255 " 4) Zyogouiné 1.721 " 5) Tsenlé 941 " 6) Diapleu 785 " 7) Kassigouiné 215 " 8) Gouégouiné 144 " 9) Kodoupleu I 210 " 10) " II 72 " 11) Soapleu 735 " 12) Dégouapleu 372 " 13) Zyogouiné 137 " 14) Bogouiné 329 " 15) Mapleu 474 " 16) Gongouiné 1.268 " 17) Gouekangouiné 2.502 " 18) Zrangbalé 322 " 19) Bélé 919 " 20) Blongouiné 576 " 21) Nampodyagouiné 255 " 22) Gouégoalé 257 " 23) Glolé 527 " 24) Glégouiné 389 " 25) Gondoulé 188 " 26) Gbalépleu 111 " 27) Séglopleu 236 " 28) Golé 107 " 29) Doyagouin 245 " 30) Guiapleu 148 " <u>15.246 hab.</u></p>	<p><i>Recensement 1963</i></p> <p>Total zone = 8.569 hab.</p> <p>Total zone = 15.744 hab.</p>

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
23. GBANGBEGUINE (Banhoukouma) 828 habitants	- 1 école catholique - 1 centre grande endémie	1) Kouitongouiné 229 hab. 2) Kpogouiné 61 " 3) Gangouiné 125 " <hr/> 415 hab.	Petit groupe assez isolé dans la future S/ Préfecture de Logoualé. Population préférerait être rattachée à la S/Préfecture de Man
3. SOUS-PREFECTURE DE KOUIBLI			Total zone=1.243 hab.
31. KOUIBLI 1.817 habitants	- en voie d'équipement. - 1 école (6 cl.) - 1 marché couvert - 1 dispensaire	1) Tobly 231 hab. 2) Keitenably 1.142 " 3) Touandrou 834 " 4) Trodrou + Batyébly 1.093 " 5) Syébli 383 " 6) Behibli 301 " 7) Tekoulably 348 " 8) Késérably 320 " 9) Pyébly 354 " 10) Nouahé 562 " <hr/> 5.568 hab.	Chef lieu de S/P
32. NIDROU 2.699 habitants	- 1 école privée	1) Oulayebly 221 hab. 2) Trokpadrou 1.943 " 3) Poué 411 " 4) Piandrou 696 " 5) Dyotrou 886 " 6) Sahidrou 604 " 7) Baon 539 " <hr/> 5.300 hab.	Total zone = 7.385 hab.
33. Regroupement de :	Néant		Total zone = 7.999 hab.
Nanadrou 297 Guezerbly 417 Kanho 413 <hr/> 1.127 h.	- 1 marché en projet	1) Totrodrou 547 hab. 2) Béhoué I 267 " 3) Nenadi 688 " 4) Datouzon 475 " 5) Guézon 753 " 6) Kenkoko 644 " 7) Késabli 650 " 8) Keklobly 411 " <hr/> 4.435	(Villages regroup.) (Villages regroup.) Total zone = 5.562 hab.

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
42. SIABLI 1.023 hab. (63)	- 1 marché couvert - 1 école publique (6cl.) - 1 mission catho- lique - 1 mission pro- testante	1) Tiéky 666 hab.(63) 2) Zé 1.190 " (63) 3) Kaidrou 575 " (63) 4) Gbayrou 879 " (63) 5) Ziordrou 1.085 " (63) 6) Béhoué. 1.669 " (63) <hr/> 6.064 hab.	Total zone=7.087 hab.
43. SEMIAN 1.322 hab. (62)	- 1 marché couvert - 1 école publique (3 cl.jumelées)	1) Bibita 392 hab. (62) 2) Taobli 216 " (62) 3) Siembly 355 " (62) 4) Tyébli. 323 " (62) 5) Kpangdabli 465 " (62) 6) Fransobli 629 " (62) 7) Koua 565 " (62) 8) Konébli 200 " (63) <hr/> 3.145 hab.	Total zone=3.145 hab.
5. SOUS-PREFECTURE DE BIANKOUMA		(Recensement 1963 =	Total 56.500 hab.)
51. BIANKOUMA 2.530 hab. (1963)	Chef lieu de Sous- Préfecture en voie d'équipement	1) Gogoen 360 hab. 2) Dimba 392 " 3) Soma I 162 " 4) " II 281 " 5) Kombakouma 1.764 " 6) Gan 2.780 " 7) Doué 382 " 8) Goueseso 421 " 9) Ghablaso 1.355 " 10) Yégolé 490 " 11) Géjenso 235 " 12) Zougouso 233 " 13) Kpata. 986 " 14) Nebousema 366 " 15) Blagouen 1.100 " 16) Kanta. 408 " <hr/> 11.715 hab.	Total zone=14.245 hab.

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
52. YALOBA 660 habitants	- 1 école publique (2 cl.)	1) Dio 1.100 hab. 2) Bénomba 450 " 3) Dantoba 448 " 4) Doualéba 272 " 5) Madina 21 " 6) Bogouiné 152 " <hr/> 2.443 hab.	(=Sangdigigbané sur carte IGN) Total zone=3.103 hab.
53. BLANGOUADIE 1.099 hab.	- 1 école de prêtres (1 cl.) - 1 coopérative (palmeraie)	1) Dengouen 836 hab. 2) Niologoën 507 " 3) Té 867 " 4) Kandopleu 999 " 5) Zougouen 106 " <hr/> 3.315 hab	Total zone=4.414 hab.
54. GOUINE 1.093 habitants	Néant	1) Gaoté 419 hab. 2) Béigi 126 " 3) Bouigi 326 " 4) Digoualé 778 " 5) Ouendié 216 " 6) Douolé 403 " 7) Sehouba 940 " 8) Gouané 376 " 9) Soba 126 " 10) Zorolé 114 " 11) Douagéré 268 " 12) Zouandié 216 " 13) Gambé 574 " 14) Douotondié 383 " 15) Gouénégouen 259 " 16) Santa 94 " 17) Gotondié 122 " 18) Gané 61 " (Gomané) 19) Gbangouégouiné 433 " <hr/> 6.234 hab.	Voirie à créer et à améliorer entre Goui- né et les différents villages satellites. Total zone=7.327 hab.

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
55. SANTA 2.068 habitants	- 1 école publi- que (3 cl.)	1) Tokpableu 388 hab. 2) Géoulé 711 " 3) Kpogouin (Kogouiné). 275 " 4) Bounta 410 " 5) Diéta 153 " 6) Zoneleu 319 " 7) Droulé 80 " 8) Goualé 147 " 9) Gbalé 382 " <hr/> 2.865 hab.	route Kpogouin-Santa à créer route Bounta-Santa à créer Total zone=4.933 hab.
56. DIORABOUGOU (Yorodougou) 2.037 habitants	- 1 école publi- que (4 cl.) - 1 dispensaire	1) Gangbapleu 343 hab. 2) Yépleu 653 " 3) Souapleu 275 " 4) Zokompba 550 " 5) Ouégouiné 221 " 6) Bagouimpleu 29 " 7) Yalo 693 " 8) Sokourala 380 " <hr/> 3.144 hab.	(tribu différente ne peut être rattachée à Santa) Total zone=5.181 hab.
		(Recensement 1963 =	Total 49.780 hab.)
6. SOUS-PREFECTURE DE DANANE			
61. DANANE 5.272 habitants	tout	1) Drongouiné 885 hab. 2) Sogaleu 448 " 3) Lapleu 291 " 4) Brizreu 273 " 5) Zogouiné 814 " 6) Matongouiné 1.553 " 7) Danané-village . . . 163 " 8) Trokouinpleu 368 " 9) Sioba 187 " 10) Qua 207 " 11) Diétouo 212 " 12) Kinneu 383 " 13) Bouogleu II) 236 " " I) 193 " 14) Déogbelapleu 212 " 15) Tlepoulopleu 116 " 16) Diomogopleu 277 " 17) Trohempleu 235 " <hr/> 7.053 hab.	Total zone =12.325 hab.

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
62. KOUAN-HOULE 1.351 habitants	- 1 école publique (4 cl.) - 1 école catholique - 1 centre grande endémie - 1 marché couvert - 1 C.A.R. - 1 centre secondaire d'Etat Civil Chef-lieu du canton Kalé	1) Guen Teagbeupleu 74 hab. 2) Zankogleu 321 " 3) Lampleu 164 " 4) Bouan-Houye 200 " 5) Gbapleu 147 " 6) Bampleu 206 " 7) Fiampleu 253 " 8) Boutro 293 " 9) Danyapleu 155 " 10) Kpanhouye 251 " 11) Guianhouye 253 " 12) Dankouampleu 238 " 13) Yinglipleu 108 " 14) Gbeta 337 " 15) Bieupleu 257 " 16) Kanta 409 " 17) Glan-Houye 381 " 18) Dohouba 161 " 19) Dehe 224 " 20) Doualeu 235 " 21) Gueupleu 183 " 22) Gbatta 183 " 23) Kpoleu 134 " 24) Zéalé 202 " 25) Tieupleu 195 " 26) Goueupleu-Guetta 93 " 27) Gopoupleu 444 " 28) Gueukpopleu 178 " 29) Gbeadapleu 39 " 30) Sinhouye 476 " 31) Manhampleu 201 " 32) Natte 206 " 33) Gbouhouye 280 " 34) Goueleu 312 " 35) Touhopleu 108 " 36) Oumplepleu 73 " 37) Gbannoleu 100 "	la zone d'attraction englobe le canton Kalé
		8.074 hab.	Total zone=9.425 hab.

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
63. MAHAPLEU 913 habitants	- 1 école publique (6 cl.) - 1 école catholique (4 cl.) - 1 marché couvert - 1 centre grande endémie	1) Donguinneu 912 hab. 2) Kinneu 383 " 3) Diagbaloupleu 212 " 4) Goueleu 120 " 5) Trouimpleu 235 " 6) Gmalopleu 65 " 7) Goualeu 120 " 8) Toupleu 482 " 9) Dakoue-Gouiné 474 " 10) Ganleu 522 " 11) Peuzigui 386 " 12) Trogui 276 " 13) Beanleu 824 " 14) Kpangouiné 345 " 15) Ganhiba 198 " 16) Hiyaba 63 " 17) Gouzepleu 202 " 18) Fiampleu 548 " 19) Gbépleu 183 " 20) Issoueu 307 " 21) Blonie 334 " 22) Gbouleu 117 " 23) Kangui 355 " 24) Dopleu 254 " 25) Diotono 212 " 26) Tahapleu 424 " 27) Flandapleu 138 " 28) Deamagbepieu 277 " 29) Guiaguien 153 " 30) Dougouelen 409 " 31) Trodelepleu 268 " 32) Zonneu 417 " 33) Dropleu 585 " 34) Touopleu 457 " 35) Singouiné 688 " 36) Kangbapleu 513 " 37) Flangbepieu 502 " 38) Zauleu 136 " 39) Kouayapleu 659 " 40) Zolé 309 " 41) Tiékpoupleu 116 " 42) Féapleu 695 " <hr/> 14.875 hab.	Total zone=15.788 hab.

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
72. BIN-HOUE 1.313 habitants	- 1 école (3 cl.) - 1 centre grande endemie - 1 marché couvert	1) Bayopleu 168 hab. 2) Kpampleu 58 " 3) Mahampleu II 165 " 4) Yagotouo 283 " 5) Yaglogleu 216 " 6) Dopleu 78 " 7) Zoleu 146 " 8) Dohouba 329 " 9) Batouampleu 115 " 10) Ganhouyé 254 " 11) Souampleu 302 " 12) Gbampleu 182 " 13) Gouleleu 686 " 14) Bampleu 91 " 15) Douelé 315 " 16) Guliossiepleu 421 " 17) Seipleu 281 " 18) Zeitouo 128 " 19) Glouleu 189 " 20) Dohoupleu 414 " 21) Guiampleu 686 " 22) Gouepieu 201 " 23) Glepleu 489 " 24) Glareu 268 " 25) Tahampleu 324 " 26) Kplonleu 118 " 27) Teatouo 160 " 28) Gouantouo 295 " 29) Feappleu 64 " 30) Gueidepleu 126 " 31) Gatouo 249 " 32) Kotouo 543 " 33) Gontepieu 335 " 34) Diepleu 251 " 35) Zogleu 146 " 36) Nyouampleu 395 " 37) Guéhouyé 79 " 38) Guizreu I 263 " 39) Guizreu II 198 " 40) Gbangleu 514 " 41) Meyepieu 66 " 42) Bepieu I 316 " 43) Bepieu II 557 " 44) Souhampleu 530 " 45) Glouleu 115 " 46) lty 57 "	Même problème de terre
		12.166 hab.	Total zone=13.479 hab.

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
73. GOUOTRO 287 habitants	- 1 école (2 cl.) fermée faute de maître - 1 marché non couvert	1) Gbinta 211 hab. 2) Beïtro 58 " 3) Gapleu 105 " 4) Saleu 316 " 5) Pepleu I 201 " 6) Pepleu II 164 " 7) Lapleu 251 " 8) Kamapleu 120 " 9) Gbangatouo 116 " 10) Bapleu-Dieta 164 " 11) Gain Houyé 599 " 12) Mouatouo 238 " 13) Yépleu 163 " 14) Bigbépleu 98 " 15) Gbéadapleu 85 " 16) Goleu 298 " 17) Fapleu 256 " <hr/> 3.443 hab.	Total zone=3.730 hab.
74. BOUNTA 423 habitants	- 1 école (2 cl.) - 1 marché couvert - 1 centre grande endemie (fermé)	1) Bouleu 336 hab. 2) Kedéré 221 " 3) Yota 382 " 4) Loleu 469 " 5) Kanta Zoutouo 840 " 6) Tronhouinieu 225 " 7) Seïleu-Féapleu 1.067 " 8) Bopleu 332 " 9) Déahouépleu 1.067 " 10) Liapleu 264 " 11) Banteadepleu 78 " 12) Zanhounien 542 " 13) Gniampleu 602 " 14) Gnanleu 233 " 15) Bieupleu 229 " 16) Bouagleu 383 " 17) Deagbagompleu 367 " <hr/> 7.637 hab.	Total zone=8.050 hab.

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
<p>75. TEAPLEU</p> <p>T. Yacouba 1.497</p> <p>T. Dioula 390</p> <hr/> <p>1.887</p>		<p>1) Tievopleu 508 hab.</p> <p>2) Vatouo 316 "</p> <p>3) Boupleu 105 "</p> <p>4) Zohouélé 588 "</p> <p>5) Tiepleu 352 "</p> <p>6) Boyapleu I 168 "</p> <p>7) Boyapleu II 128 "</p> <p>8) Meapleu 153 "</p> <p>9) Blinleu 238 "</p> <p>10) Ouéllé 455 "</p> <p>11) Kouyatouan 353 "</p> <p>12) Danta 244 "</p> <p>13) Douatouo 600 "</p> <p>14) Sogueneu 148 "</p> <p>15) Glépleu 369 "</p> <p>16) Béapleu 358 "</p> <p>17) Lonneau 826 "</p> <p>18) Gbéapleu 352 "</p> <p>19) Trodapleu 192 "</p> <p>20) Banhiéleu 397 "</p> <p>21) Zéalé 2.267 "</p> <p>22) Finneu 1.072 "</p> <p>23) Gouakotouo 486 "</p> <p>24) Gouyempleu 103 "</p> <p>25) Boutou II 181 "</p> <p>26) Glogleu 179 "</p> <p>27) Gohoutouo 183 "</p> <p>28) Yeleu 836 "</p> <p>29) Bepleu 557 "</p> <p>30) Kouyatouo 186 "</p> <p>31) Méapleu 80 "</p> <p>32) Méamepleu 24 "</p> <p>33) Yéleu 78 "</p> <p>34) Boupleu 198 "</p> <p>35) Doueleu 54 "</p> <p>36) Banhieuleu 543 "</p> <p>37) Gueutouo 423 "</p> <p>38) Yanié 478</p> <hr/> <p>14.778 hab.</p>	<p>Total zone=16.665 hab.</p>

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
76. BANNEU 971 habitants	<ul style="list-style-type: none"> - 1 école (3cl.) - 1 école protes- tante - 1 marché couvert - Service grande endemie (itinérant) 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Mouatouo 415 hab. 2) Douatro : : : : : 167 " 3) Salopleu 331 " 4) Menampleu 148 " 5) Yoleu 473 " 6) Sohoupleu 480 " 7) Zampleu 101 " 8) Biessidropleu 102 " 9) Zrangbatouo 213 " 10) Fiempleu 132 " 11) Guendoloupleu 90 " 12) Kangatouo 473 " 13) Kpéapleu 185 " 14) Dopleu 230 " 15) Zonguetouo 119 " 16) Zongopleu 262 " 17) Trogpleu 415 " 18) Bianhitouo 391 " 19) Ipoata 145 " 20) Guingleu 183 " 21) Bigaleu 475 " 22) Zontouo 441 " 23) Gbaleu 295 " 24) Kouanhouyé 283 " 25) Vipleu 129 " 26) Gnonlé-Penssentouo. 86 " <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">6.764 hab.</p>	<p style="text-align: right; margin-right: 20px;">Total zone=7.735 hab.</p>

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS	
8. SOUS-PREFECTURE DE TOULEPLEU	Complet	<i>(Recensement 1962 - Population totale</i>		
81. TOULEPLEU 2.686 habitants			<i>38.752 hab.)</i>	
		1) Féizaibli	756 hab.	
		2) Cébli	101 "	
		3) Guiéblé	749 "	
		4) Diollé	450 ")
		+ Bakpahi	411 ") villages regroupés
		+ Doho	264 ")
		5) Guédiapleu	408 ")
		+ Sahibli	263 ") - id° -
		6) Ziombli	328 ")
		+ Klabo	209 ") - d° -
		+ Guiriambli	280 ")
		7) Touaplibli	196 ")
		+ Toyébli	411 ") - d° -
		+ Saigopleu	146 ")
		8) Zoguiné	267 ")
		+ Guéya	286 ")
		+ Tiobli	368 ") - d° -
		+ Douhoguibli	67 ")
		+ Diaoundi	133 ")
		+ Sahi hlibli	18 ")
		9) Klobli	576 ")
		+ Oulotozrébli	70 ") - d° -
	10) Basobli	328 ")	
	+ Guyédi I	224 ") - d° -	
	+ " II	136 ")	
	11) Klaon	255 ")	
	12) Kpabli	226 ")	
	+ Kahibli	205 ") - d° -	
	13) Tiabolibli	502 ")	
	+ Douéli	251 ") - d° -	
	+ Ourialé	280 ")	
	14) Grépleu	143 ")	
	15) Ziomébli	137 ")	
	16) Koarho	333 ")	
	17) Bakoubli	772 ")	
	18) Kambli	649 ")	
	19) Seibli	550 ")	
	20) Péhécanhouéllou	556 ")	
	21) Paoubli	325 ")	
	22) Pantroya	129 ")	
	+ Poyabli	312 ") - d° -	
	23) Kouyabli	118 ")	
	24) Sahoubli	71 ")	
		13.259 hab.	Total zone=15.945 hab.	

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
82. BLOLEKIN 1.064 habitants	- 1 école publique (6 cl.) - 1 dispensaire A.M.A. (fermé faute d'infirmiers) - 1 C.A.R. - 1 marché couvert - 3 gros commerçants	1) Niaoudé) + Pari) + Ouonhia) 697 hab.) + Djobli) + Diouya Dokin. 353 ") 2) Goya 1.003 ") 3) Yoya) + Behoua) 869) + Baoulibli) 4) Gueya 519 ") + Pohan 319 ") 3.760 hab.))) Villages regroupés))) Villages regroupés)) Villages regroupés) appartenant actuellement à la S/P de Guiglo. Total zone=4.824 hab.
SOUS-PREFECTURE DE TOULEPLEU (suite)	- 1 école publique (6cl.) en construction - 1 marché non couvert	1) Blédi-Diéya 658 hab.) (+ Diouya Zou 320 " (+ Kpaébli 167 " 2) (Badouébli 261 " (Pohan 261 " 3) Oulaikpabli 212 " + Gouahoulo 123 " 4) Bouébo 315 " + Ké 229 " + Diéhibli 218 " 5) Diéya-Yacouba 85 " 6) Ganhia 437 " 7) Touahoin 315 " + Zompleu 524 " + Babli 422 " + Zouhan 88 " 8) Guibobli 771 " 5.406 hab.	groupe tout le canton Neao-Blaq Sud (Chef-lieu: Blédi canton le plus riche et le plus dynamique. Village créé par les manoeuvres de la plantation des anciens combattants Total zone=6.809 hab.
83. DOKE village regroupé (Doké 1.015 (Tiendrou-vaya 388 1.403			

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
84. PEHE 1.050 habitants Chef-lieu Nidrou	- 1 école publique (3 cl. jumelées) - 1 école catholique (3 cl. jumelées) - 1 dispensaire A.M.A. - 1 marché couvert - 1 grand puits collectif (sans pompe) - 1 église catholique (seule église actuelle de la S/P de Toulépleu et où réside le Curé)	1) Bobli 398 hab. 2) Denan 524 " 3) Meo 790 " 4) Pantrokin 363 " 5) (Bohibli 424 " (Diaibli 332 " 6) Tahibli 573 " 7) Grié 324 " 8) Douhazon 287 " 9) Paoulo 284 " 10) Diail 382 " 11) Bohobli 430 " 12) Mayohbli 439 " 5.550 hab.	Total zone=6.600 hab.
85. TINHOU 868 habitants Chef-lieu du canton Boo	-1 marché non couvert	1) Tuambli 676 hab. 2) Kaodguezon 225 " 3) Dionan Zrambanhi 178 " + Kéibli 479 " + Baoubli 303 " 4) Petit Guiglo 285 " 5) Zouhou 95 " 6) Zilébli 191 " 7) Douéibli 111 " + Oulaïtaïbli 90 " 8) Diboké 1.120 " 9) Dozébli 201 " Médibli 334 " 4.288 hab.	Route en projet = Tinhou-Tuambli-Dedjean Petit Guiglo-Zouhou. Total zone=5.156 hab.
9. SOUS-PREFECTURE DE GUIGLO	Complet	(Recensement 1960 - 1961 " 1965 en cours)	
91. GUIGLO 3.823 habitants Chef-lieu de S/P		1) Mona 962 hab. (65) 2) Zoan 890 " 3) Nidrou 236 " 4) Glopaoudy 444 " 5) Kati 365 " 6) Nonnoubaye 134 " 7) Pt. Guiglo 213 " 8) Pona 195 " 9) Goya 411 " (65) 10) Yaoudé 318 " (65) 4.168 hab.	Total zone=7.991 hab.

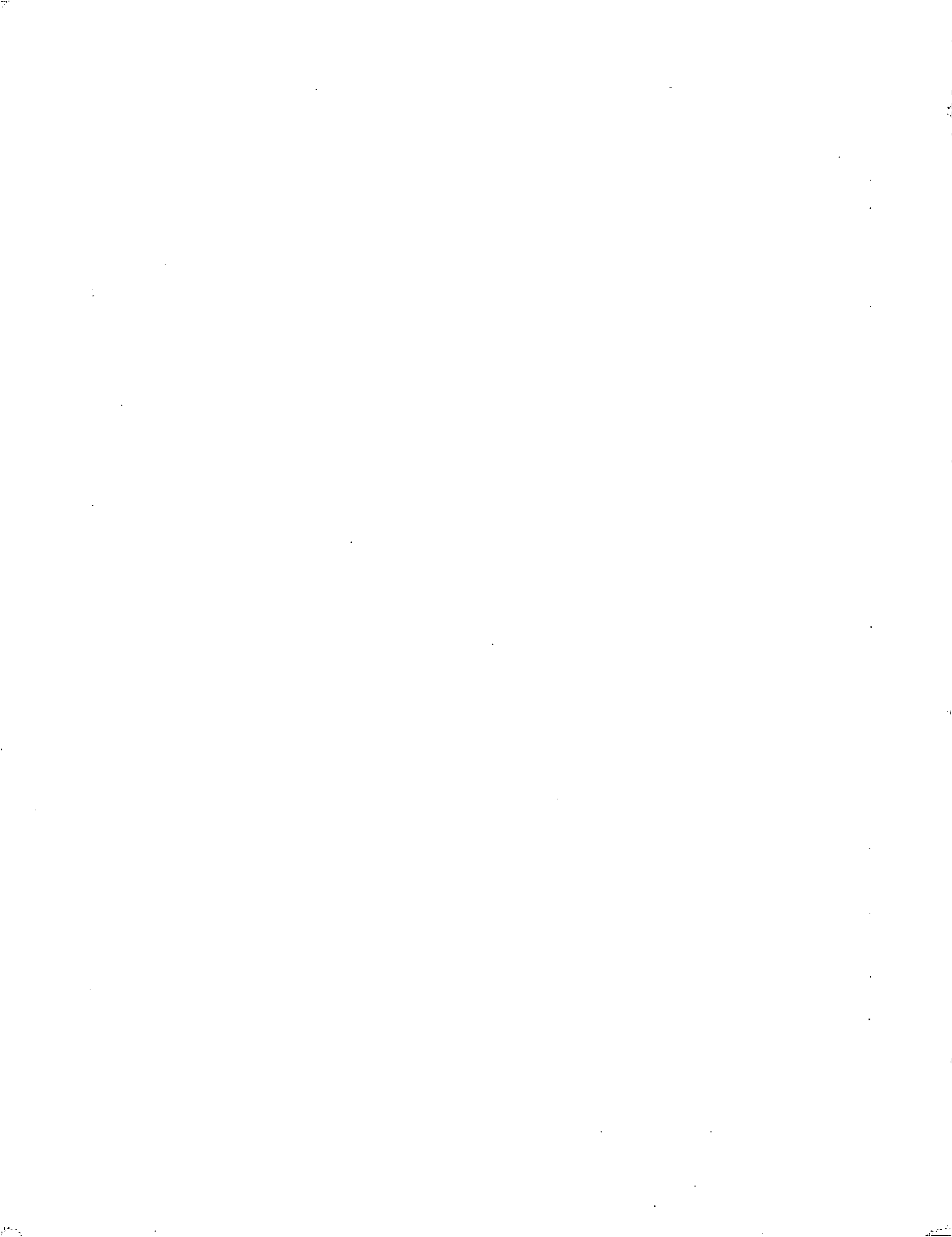
VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
92. BEDI-GOAZON Villages regroupés: Bédi-Goazon = 674 + Sinké Tintiéya = 462 1:136 h.	- 1 marché couvert - 1 école en terre (3 cl.) (1 chantier d'explo- tation forestière C.I.B.)	1) Douanhon 410 hab. (65) 2) Leyan 236 " + Béoulé 449 " (65) 3) Zoazon 421 " + Goulégui 498 " (65) + Banhiéi 105 " + Pinhou-Diouya 368 " + Ouloitobly 235 " 4) Guiakin 673 " 5) Douédy 331 " 6) Guézon 152 " 7) Zébly 546 " (65) 8) Kaadé 881 " 9) Guézon 392 " 10) Niouldé 572 " + Béoua 577 " <hr/> 6.846 hab.	Gueya et Pohan sont rat- tachés au village de Blolokin.(S/P de Toulé- pleu) Total zone= 7.982 hab.
93. ZAGNE (regroupé) 550 recensement 1965 Méhoing + Vodélobly + Zagné	- 1 grande scierie (Victor Balet) avec piste d'a- viation quartier du personnel etc.	1) Ditroudra-Béoné 429 hab. 2) Léona 450 " 3) (Kridy). 263 " 4) Zro 537 " 5) Tiéhimé 112 " + Troya I 305 " + Troya II 163 " + Kpandy 287 " 6) Tienkoula) 448 " (65) + Djidoubaye) <hr/> 2.994 hab.	Total zone=3.544 hab.
94. KEBLI-DIBOKIN (regroupés) 1.019 hab. (65) (Kébli-Dibokin { Guibly { Gahabli { Zaipobly	- 1 marché couvert - 1 puits (avec pom- pe Japy)	1) Pouan 242 hab. (65) 2) Daobli 266 " (65) 3) Taï 445 " (65) 4) Gouléako 186 " (65) 5) Pauléoula 151 " (65) 6) Tiéonléoula 72 " (65) 7) Diaraoula 58 " (65) 8) Sakré 104 " (65) 9) Zriglo 71 " (65) <hr/> 1.595 hab.	Total zone =2.614 hab.

NB : (65) signifie recensement 1965

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
10. SOUS-PREFECTURE DE DUEKOUÉ		<i>(Recensement 1963 =</i>	<i>29.380 habitants)</i>
10.1 DUEKOUÉ	Complet	1) Toazéo 912 hab.	
5.182 habitants		2) Blodi 1.245 "	
Chef-lieu de S/P		3) Niambli 907 "	
		4) Tissongné 313 "	
		5) Baouli 734 "	
		6) Fengolo 1.754 "	
		7) Guitrouzon 595 "	
		8) Pt Duékoué 638 "	
		9) Dahoua 417 "	
		10) Bahé B 749 "	
		11) Pinhou 989 "	
		12) Glaou 297 "	
		13) Gbapleu 405 "	
		<u>9.955 hab.</u>	Total zone=15.137 hab.
10.2 GUEZON	- 1 école (3 cl.jumelées)	1) Guessabo 221 hab.	
1.189 habitants		2) Tien Oula 317 "	
		3) Poua Ouinla 281 "	
		4) Nanadi 407 "	
		5) Bangolo 534 "	
		<u>1.760 hab.</u>	Total zone=2.949 hab.
10.3 BAGOHONO	- 1 marché couvert	1) Nidrou 451 hab.	
1.083 habitants		2) Sibabli 590 "	
		3) Pona 413 "	
		4) Irozon 1.134 "	
		5) Guingbozia 1.033 "	
		<u>3.621 hab.</u>	Total zone=4.704 hab.
10.4 GUEHIEBLI	- 1 grand marché non couvert	1) Diourouzon 1.217 hab.	
1.015 habitants		2) Guinglo 452 "	
		3) Gozou 678 "	
		4) Bahé S 703 "	
		5) Guiglo S 456 "	
		6) Diahouin 979 "	
		7) Dehiba 1.091 "	
		<u>5.576 hab.</u>	Total zone=6.591 hab.

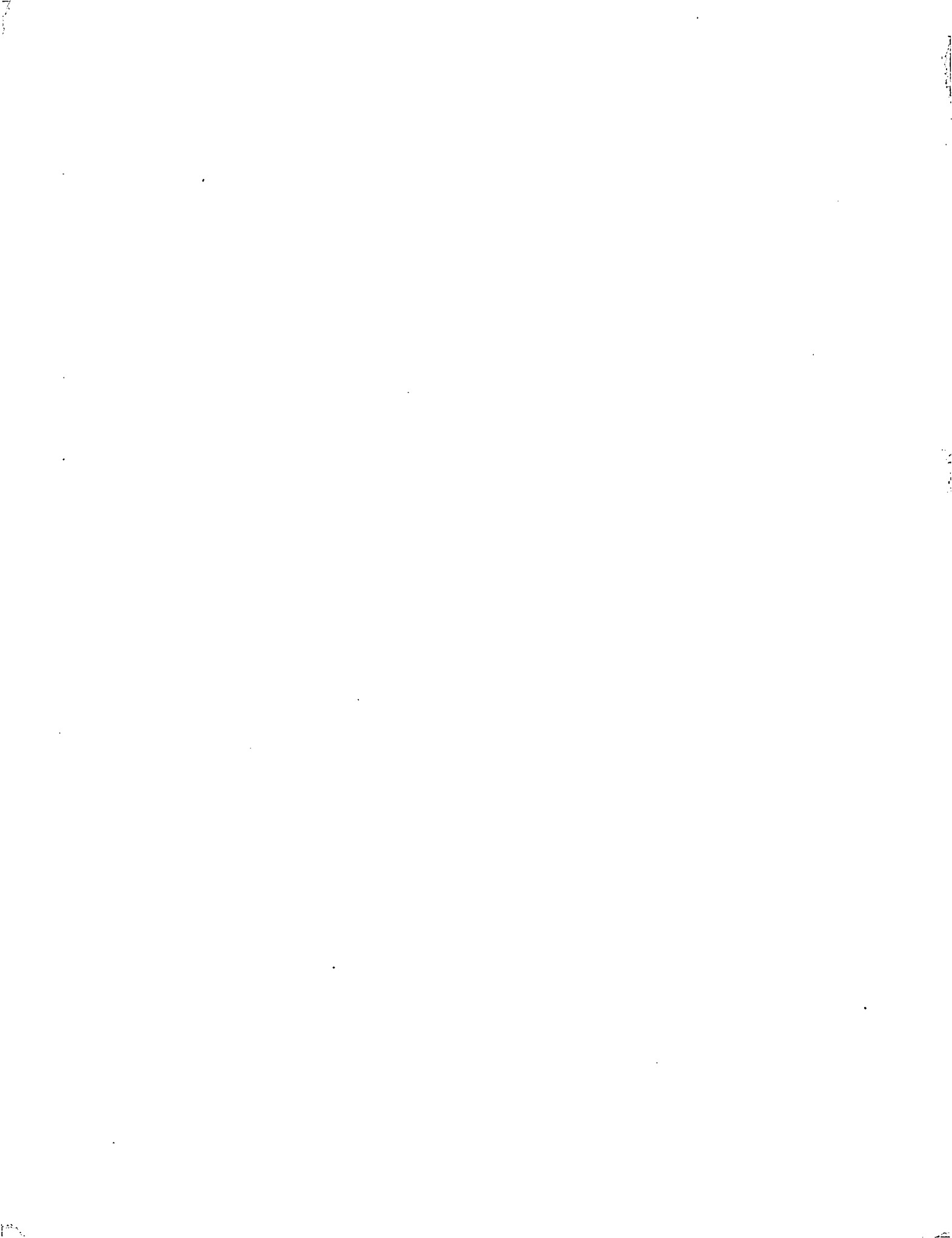
VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
11. SOUS-PREFECTURE DE BANGOLO		<i>Recensement 1962</i> <i>(sauf Yapleu - recensement 1960)</i>	
11.1 BANGOLO 2.195 habitants Chef-lieu de S/P	- 1 école (6cl.) - 1 marché couvert - 1 centre grande endémie	1) Béoué 1.102 hab. 2) Binao 100 " 3) Da 1.423 " 4) Glopou 332 " 5) Gouégui 1.298 " 6) Guézou. 189 " 7) Guinglo 400 " 8) Kanin 495 " 9) Pehai 313 " 10) Séba. 487 " 11) Yabli-Guinglo 436 " <hr/> 6.575 hab.	Total zone=8.770 hab.
11.2 GOHOVO 2.239 habitants	- 1 école (3cl.) - 1 grand puits - 1 marché non couvert	1) Glodé 339 hab. 2) Grand-Pin 1.243 " 3) Guéhouo 1.015 " 4) Petit-Pin 195 " 5) Tié-Iné 215 " 6) Yabligné 455 " <hr/> 3.462 hab.	Total zone=5.701 hab.
11.3 ZEO 1.327 habitants	- 1 école catholi- que (6 cl.) - 1 marché non couvert - 1 centre grande endémie	1) Béoua 229 hab. 2) Béoué 1.051 " 3) Blédy 180 " 4) Diapléan 850 " 5) Dieou 597 " 6) Douandrou 501 " 7) Gaoya 343 " 8) Gouénié 618 " 9) Goya 251 " 10) Kahy 317 " 11) Kouissra 345 " 12) Pona 545 " 13) Zibo 110 " <hr/> 5.937 hab.	Total zone=7.264 hab.

VILLAGE CENTRE ET SA POPULATION	EQUIPEMENT ACTUEL	VILLAGES INTERESSES ET LEUR POPULATION	OBSERVATIONS
11.4 DIEOUZON 1.461 habitants	- 1 école (3 cl.) - 1 marché non couvert	1) Baibly 951 hab 2) Bangolo 553 " 3) Bléniméoué 528 " 4) Diébly 582 " 5) Douékpé 575 " 6) Gonié 571 " 7) Guézon 664 " 8) Guinglo 1.001 " 9) Sébazon 182 " 10) Diakoudi 639 " 11) Diourouzon 541 " 12) Gloplou 1.168 " 13) Gohouo 530 " 14) Guibé 763 " 15) Guiri 541 " 16) Plohouin 134 " 17) Ziendrou 607 " <u>10.530 hab.</u>	Total zone=11.991 hab.
11.5 YAPLEU 1.730 habitants Groupe Guemadli	Néant	1) Blotilé 993 hab.) 2) Douanzéré 167 ") 3) Gouétilé 140 ") 4) Tontigouiné 520 ") 5) Tionlé 340 ") <u>2.160 hab.</u>))) Recensement 1960)) Total zone=3.890 hab.
11.6 ZOU 621 habitants (Canton Zarabaou)	- 1 école (3 cl.) - 1 marché non couvert	1) Banguiéhi 537 hab. 2) Bally 563 " 3) Béoua 133 " 4) Diédrou 724 " 5) Gan 212 " 6) Gloubly 350 " 7) Gohouo 522 " 8) Pling 510 " 9) Pinhou 682 " 10) Kahen 936 " 11) Koulaéoué 250 " 12) Koulouan 694 " 13) Tié-Iné 313 " 14) Zérégbo 400 " 15) Zodri 231 " <u>7.057 hab.</u>	Total zone=7.678 hab.



Appendice 4

AMENAGEMENTS DE BAS FONDS



1. Les bas-fonds dans la région

11. Superficies utilisables

Les recensements effectués par les Services de l'Agriculture font état d'un peu plus de 1.000 ha de bas-fonds aménageables dans la région. Les recensements n'ont pu être effectués que dans les zones facilement accessibles et sont de ce fait très incomplets.

La plupart des bas-fonds repérés sont d'une superficie très réduite, un seul dépasse 100 ha.

De fait tous les cours d'eau de la région sont en période de creusement et leur encaissement entre les berges abruptes est un phénomène très général et peu favorable à la formation de marécages de superficie notable.

En plus des bas-fonds proprement dits existent de grandes superficies aménageables dans le lit majeur du Bafing et du Sassandra.

12. Valeur agricole des bas-fonds aménageables

Leur valeur agricole est étroitement liée à la texture des sols. Certains de ces sols sont excellents et dans le tableau ci-joint nous donnons une rapide description des sols des bas-fonds recensés ainsi qu'une appréciation sur leur valeur agronomique.

Le recensement des extensions des lits majeurs du Bafing et du Sassandra n'a pas été effectué, mais la valeur agronomique des sols de ces lits majeurs est parfois bonne ainsi que par exemple au confluent du Bafing et du Sassandra.

2. But et justification des aménagements de Bas-fonds

L'intérêt primordial de ces aménagements est qu'il est possible dans les bas-fonds alimentés en eau toute l'année de mener deux cultures par an : une culture irriguée de saison sèche et une culture de saison des pluies. La culture irriguée de saison sèche suppose une maîtrise parfaite de l'eau assortie d'un planage fin du terrain, ce qui rend nécessaire un aménagement du bas-fond.

Deux cultures par an en terrain riche et plané avec une maîtrise complète de l'eau doivent être payantes malgré le coût initial des travaux d'aménagement, sous réserve de l'emploi de semences sélectionnées et d'engrais minéraux; d'un enfouissement périodique de légumineuses améliorantes et d'une formation des agriculteurs devant apprendre à régler leurs irrigations ou leur plan d'eau dans le cas d'une riziculture en terrain submergé.

21. Les cultures de saison sèche

L'éventail de cultures possibles en saison sèche sous irrigation est largement ouvert :

- cultures maraîchères : toutes sont possibles, par contre l'écoulement des productions risque d'être très aléatoire : débouché régional pratiquement inexistant et le seul marché très important. Abidjan, est à 600 Km..
- riziculture : sous réserve de trouver des variétés adaptées à très haut rendement, ce serait la spéculation la plus intéressante du fait qu'il n'y a aucun problème pour l'écoulement des productions : la région ne produit pas assez pour sa propre consommation (cf tome 3 enquête agricole) et la Côte d'Ivoire dans son ensemble importe quelques 60.000 tonnes de riz par an.

De plus si les variétés retenues pour diffusion en riziculture pluviale s'adaptent bien aux conditions de culture de contre saison, l'organisme chargé du développement de la riziculture trouverait dans les bas-fonds aménagés des champs semenciers remarquables, parfaitement localisés géographiquement, faciles à surveiller, à haut rendement et produisant à contre saison ce qui permettrait d'accroître la vitesse de multiplication des semences.

Culture du maïs – Le maïs s'adapte également parfaitement aux conditions de culture de contre saison. Des variétés sélectionnées seront susceptibles de produire de hauts rendements et il est possible que des maïs hybrides donnent de si forts tonnages à l'ha que l'achat annuel de semences (par exemple Vilmorin) soit finalement une opération payante (Les disjonctions en F2 rendent inutilisables comme semences les productions de la génération F1).

L'écoulement des productions de maïs ne pose aucun problème, le marché n'étant pas saturé.

Légumineuses – Elles seraient très intéressantes à introduire dans un assolement basé essentiellement sur des céréales. Malheureusement les légumineuses sont peu goûtées dans la région et ne rentrent pas dans les habitudes alimentaires. Il n'y a lieu pour l'instant d'envisager l'emploi de légumineuses qu'en culture dérobée améliorante destinée à l'enfouissement.

22. Les cultures de saison des pluies

En raison des pluies le risque de voir le drainage du bas-fond ne pas s'effectuer de façon parfaite incite à ne préconiser que la culture du riz. Ainsi qu'en saison sèche cette culture devrait être surveillée par l'organisme de développement de la riziculture dans la région, utilisant ces aménagements comme champs semenciers.

23. Les rendements

Sous réserve de l'emploi de semences sélectionnées et d'engrais minéraux, conjugué à une préparation soignée des terres et à des desherbages suivis et assez nombreux les rendements escomptés tant en saison sèche qu'en saison des pluies peuvent être estimés au minimum à 30 quintaux par récolte.

Par ha et par an il est donc raisonnable de compter sur un rendement global de 60 quintaux de céréales.

Les bas-fonds aménagés sont susceptibles de constituer des secteurs économiques privilégiés, à haute productivité, qui auraient intérêt à voir leurs productions prises en charge par l'organisme régional chargé du développement de la riziculture.

3. Aspects techniques

31. Aménagements de Génie Rural

Des aménagements intéressant de si petites superficies ne devraient pas poser de problèmes particulièrement ardues.

Sont à prévoir :

- une retenue d'eau amont
- deux canaux de dérivation entourant le bas-fond
- un canal de drainage
- un défrichement et un planage du terrain avec essouchage complet

Dans le cas d'aménagement des expansions du lit majeur du Bafing ou du Sassandra inondées en période de crue (juillet, août, septembre) et à sec à l'étiage du fleuve il y aurait lieu d'envisager :

- un endiguement du périmètre aménagé
- un planage pour création de casiers rizicoles
- un système de vannes permettant le contrôle des entrées d'eau pendant la période de crue du fleuve (eaux en charge par rapport à l'aménagement)
- en aval des vannes un réseau de canaux d'irrigation
- une pompe de reprise pour évacuation des excès d'eau en cas d'erreur d'irrigation ou de pluies surabondantes.
- une pompe pour les irrigations de saison sèche, puisant dans le lit mineur du fleuve.

32. Dates de semis et récoltes pour les cultures de bas-fond

Les dates de semis avancées ici sont fonction des impératifs culturels créés par les cultures de saison sèche. Si les cultures de saison des pluies peuvent indifféremment être mises en place de mai à juillet, il est fort probable que les expérimentations, qui restent à mener à bien, démontreront que la date de semis optimum pour les riz et maïs de contre saison se situe début novembre (résultats acquis au Niger et en Haute-Volta).

Le calendrier des semis et récoltes devient donc le suivant :

riz ou maïs de)	semis	1er novembre (variété de 140 jours)
contre saison)	récolte	20 mars au 30 mars
préparation)	30 jours (avant semis riz de saison)	
du sol)		
riz de saison)	semis	1er mai (variété de 140 jours)
)	récolte	20 septembre au 30 septembre
préparation)	30 jours (avant semis de céréale de contre saison)	
du sol)		

De ceci il ressort que le temps imparti à la préparation des terres avant le semis de la saison culturale suivante est très court.

C'est là le goulot d'étranglement de ce système de mise en valeur des bas-fonds.

33. Mise en valeur des terres par le paysannat

La mise en valeur par les agriculteurs de ces bas-fonds aménagés peut être conçue suivant des modes différents, selon la puissance des moyens mis en oeuvre pour travailler le sol.

En effet le goulot d'étranglement des cultures de bas-fonds en terre lourde dans un système cultural comportant deux cultures par an, se place à la préparation des terres avant semis.

Différentes méthodes de travail des terres avant semis peuvent être envisagées :

321. "Labour" à la daba

Méthode de travail traditionnelle dans la région qui si elle ne surprendra pas l'agriculteur présente le grave inconvénient d'être très lente et pénible.

Dans ce cas les cultures de bas-fond ne sauraient être que des spéculations complémentaires mises à la disposition d'exploitations continuant à pratiquer leurs cultures traditionnelles, hors des bas-fonds aménagés.

322. Introduction de la culture attelée

L'introduction d'équipages de boeufs et de charrues dans les bas-fonds résoudrait la question du goulot d'étranglement dans la préparation des terres avant semis. Compte-tenu du faible format des bêtes dans la région, il est tout de même estimé qu'un attelage de 2 boeufs peut labourer 1 ha en 10 jours : la capacité de travail d'une exploitation possédant une paire de boeufs serait donc de 3 hectares.

Cette exploitation en bas-fond comprendrait :

- des pâturages pour les bêtes - Ces pâturages sont irrigables toute l'année et il est possible de prévoir une charge de 3 têtes à l'hectare. Sur un hectare de pâturage irrigué l'exploitation peut entretenir une paire de boeufs et une vache (ou un taureau pour 20 exploitations). L'entretien d'une vache par exploitation permettrait à l'ensemble de l'aménagement d'assurer le remplacement de ses équipages de boeufs, d'apporter des revenus supplémentaires dus à la vente du croît du troupeau.
- deux hectares de cultures céréalières, soit une production de 120 quintaux de paddy ou maïs à l'hectare.

L'introduction de la culture attelée dans les bas-fonds aménagés paraît à première vue très intéressante et supprimerait le goulot d'étranglement rencontré dans la préparation des terres, d'autant plus qu'une fois le pâturage en place il ne resterait plus à l'exploitation moyenne que deux hectares à labourer en 1 mois, soit 15 jours disponibles pour 1 hectare, ce qui est largement calculé.

Par contre les facteurs suivants peu favorables à l'introduction de la culture attelée sont énumérés ci-dessous :

- Les paysans de la région ne sont pas éleveurs, n'ont aucune notion des soins à donner aux bêtes.
- De plus ils ont souvent peur des bêtes et il serait nécessaire de pratiquer un écornage systématique des boeufs ce qui supprimerait toute possibilité de travail au joug de tête.
- Il serait alors nécessaire de faire travailler les boeufs au collier, ce qui diminuerait encore la possibilité de traction d'animaux de faible format pesant de 300 à 350 kg (race N'Dama ou Baoulé).
- Les bas-fonds en eau toute l'année sont un lieu de prédilection pour les glossines et les bêtes en stabulation permanente dans le bas-fond bien que trypano résistantes risquent d'en souffrir.
- Enfin et surtout, partout dans la région l'emploi occasionnel du camion et du taxi est généralisé, tout le monde a vu travailler les engins de travaux publics sur les routes et pistes et des propositions d'avoir à utiliser des équipages de boeufs paraîtront un anachronisme, ne rencontreront qu'indifférence auprès des vieux exploitants, et se heurteront à une franche ironie auprès de plus jeunes paysans.

Toutes les interviews que nous avons pu effectuer auprès des plus jeunes agriculteurs de la région ont fait apparaître une motivation très nette pour la motoculture et un refus catégorique de l'emploi de la culture attelée pour tous les travaux de préparation du sol. L'emploi des attelages ne serait admis ou même souhaité que pour les charrois des récoltes.

323. Introduction de la motoculture

L'introduction de la motoculture dans des aménagements bien définis et localisés, aux terres parfaitement planées, essouchées, et à haute productivité, est à envisager puisqu'un travail manuel des terres est très pénible et que l'introduction de la culture attelée se heurte à de grandes difficultés.

3231. Motoculture et taille des aménagements

Nous avons vu que la plupart des bas-fonds aménageables sont de très petite taille, et il ne peut être question d'affecter un tracteur à chacun de ces aménagements. La solution consistant à transporter un tracteur d'un aménagement à l'autre est également à proscrire en raison de son prix de revient élevé, des risques d'accident, des risques de casse aux chargements et déchargements du tracteur de son camion. Un tracteur à pneus pourrait également se déplacer par ses propres moyens, mais un tel engin est peu rapide, non conçu pour effectuer de longs déplacements sur route.

Enfin un engin itinérant serait pratiquement incontrôlable quant au travail qu'il effectue.

Il est nécessaire de calculer à partir de quelle taille un aménagement peut supporter un tracteur sous condition que ce dernier travaille au moins 800 à 1000 heures par an.

Par hectare le nombre d'heures de travail demandé au tracteur est ci-dessous décompté (cultures portées par ha) :

	saison des pluies :	1 ha riz	
		0,5 ha riz	
		0,5 ha maïs + légumineuse	
- LABOUR	5 heures par ha		
	pour 2 cultures par an :	5 × 2	10 heures
- HERSAGE	1 heure par ha		
	pour 2 cultures par an :	1 × 2	2 heures
- FAUCHE DU RIZ	2 heures par ha		
	1 hectare en saison		2 heures
	0,5 hectare en saison sèche		1 heure
- SEMIS MAIS	2 heures/ha		
EN LIGNE	0,5 ha en saison sèche		1 heure
- BINAGE MAIS	3 heures/ha		
	0,5 ha en saison sèche		1,5 heure
- ENFOUISSEMENT			
LEGUMINEUSE	5 heures/ha		
	0,5 ha en saison sèche		2,5 heures
<hr/>			
TOTAL EMPLOI			20 heures

Pour assurer l'emploi d'un tracteur 1000 heures par an, il est nécessaire d'après les chiffres ci-dessus que le bas-fond aménagé occupe une superficie d'au moins 50 ha, compte-tenu de ce qu'il est prévu : un semis en ligne du maïs au semoir porté
un binage mécanique du maïs
la récolte du riz par lame faucheuse portée
un enfouissement de légumineuse.

Les petits aménagements :

La solution du tracteur itinérant allant travailler d'aménagement en aménagement étant exclue reste possible l'emploi des motoculteurs. On peut admettre qu'un motoculteur est suffisant pour assumer les travaux culturaux sur 5 ha, et que les temps nécessaires à l'exécution des divers travaux sont en moyenne 5 fois plus élevés que ceux calculés précédemment pour un tracteur. Cela donnerait pour 5 hectares une durée d'emploi annuelle de 500 heures par engin.

3232. Soutien logistique de la motoculture :

Le problème posé par l'introduction de la motoculture est celui de l'entretien, de la réparation du matériel et de la formation des conducteurs d'engins.

La formation des conducteurs de tracteurs ne pose pas de problèmes particuliers : les Travaux Publics par exemple arrivent sans difficultés à recruter leurs chauffeurs d'engins.

Pour les motoculteurs il ne peut être question de recruter des chauffeurs salariés, aussi faut-il envisager la formation au maniement de ces engins des agriculteurs bénéficiaires de lots de culture dans les bas-fonds aménagés. Une telle formation ne donnera de bons résultats que si elle s'adresse à de jeunes agriculteurs.

Dans le cas d'une exploitation par la motoculture des bas-fonds aménagés ceux d'une superficie inférieure à 50 ha devront exclusivement être confiés à de jeunes exploitants.

L'entretien et la réparation du matériel posent des problèmes plus délicats.

L'entretien courant des engins peut être appris aux chauffeurs et jeunes agriculteurs lors de leur formation, mais les réparations et surveillance des matériels supposent des visites d'un mécanicien compétent et itinérant, du fait que manque dans la région l'infrastructure nécessaire d'ateliers de réparation.

Il reste à savoir de qui dépendra le mécanicien en question.

324. Rattachement des aménagements à un organisme de gestion

Les agriculteurs de chaque aménagement pourraient être réunis en coopérative ou pré-coopérative. L'ensemble des aménagements dépendent d'une union nationale coopérative.

Cependant nous avons vu que l'intérêt majeur des bas-fonds aménagés serait de produire des semences sélectionnées au profit de l'organisme chargé du développement de la riziculture dans la région.

Il serait alors logique de rattacher tous les aménagements à cet organisme, chargé de ce fait du soutien logistique de la motoculture (mécanicien et atelier), de la distribution des souches de semence, et de l'achat du paddy à la récolte des champs semenciers.

Ceci ne signifie pas que l'organisme de développement de la riziculture n'aurait de champs semenciers que dans les bas-fonds aménagés, mais il y trouverait les meilleurs et les plus aisément contrôlables.

Il peut être objecté à ce schéma d'organisation que les cultivateurs vendant toute leur production de paddy en tant que semences n'auraient plus rien pour satisfaire leur autoconsommation: il est élémentaire de prévoir la revente à ces exploitants de paddy ou de riz tout venant à un prix évidemment inférieur à celui d'achat des semences sélectionnées.

325. Cas des aménagements des lits majeurs du Bafing, de la Sassandra

Nous avons vu que des pompages sont indispensables dans ce type d'aménagement pour le drainage en saison des pluies, pour les irrigations de saison sèche. Les pompes pourraient être actionnées par la poulie de battage d'un tracteur, méthode économique assurant le plein emploi de l'engin mais qui présume des aménagements d'une superficie suffisante.

De plus un aménagement en bordure de fleuve suppose un endiguement qui ne peut être rentable pour la protection de trop petites superficies.

De tels aménagements devraient donc intéresser des superficies d'au moins 50 hectares.

4. Devis estimatif en francs CFA

41. Etudes préliminaires

Les aménagements de bas-fonds ne peuvent être entrepris qu'après des études préliminaires comportant une reconnaissance générale assortie d'une étude pédologique, une étude hydrologique pour déterminer les débits des cours d'eau en saison sèche, une enquête opinion auprès des cultivateurs bénéficiaires des aménagements. De ces études préliminaires ressortiront les bas-fonds qu'il est intéressant d'aménager.

A - RECONNAISSANCE ET ETUDE PEDOLOGIQUE

2 mois d'agronome à.....	300.000 f (base mensuelle)
Frais sociaux 40 %	120.000 f
Indemnités déplacement	90.000 f
	<hr/>
	510.000 f par mois
Pour 2 mois	1.020.000 f
2 mois de pédologue à	300.000 f (base mensuelle)
Frais sociaux 40 %	120.000 f
Indemnités déplacement	90.000 f
	<hr/>
	510.000 f par mois
Pour 2 mois	1.020.000 f

Location et fonctionnement de véhicule	
150.000 F/mois × 2	300.000 f
Matériel pour le pédologue	100.000 f
Rapport et cartes.	200.000 f
2 aides pendant 2 mois	
15.000 F/mois × 2 × 2.	60.000 f
	<hr/>
TOTAL RECONNAISSANCE ET ETUDE PEDOLOGIQUE.	2.700.000 f
+ 15% frais généraux.	105.000 f
	=====

B - ETUDE HYDROLOGIQUE :

Etude à mener pendant 2 mois en pleine saison sèche pour déterminer les débits d'étiage des cours d'eau et l'importance des ouvrages de retenue à mettre en place :

2 mois d'hydrologue à	300.000 f (base mensuelle)
Frais sociaux 40%	120.000 f
Indemnités déplacement	90.000 f
	<hr/>
	510.000 f par mois

Pour 2 mois 1.020.000 f

Location et fonctionnement voiture	
150.000 F/mois × 2	300.000 f
Rapport et cartes.	100.000 f
5 aides pendant 2 mois	
15.000 F/mois × 5 × 2.	150.000 f
	<hr/>
TOTAL ETUDE HYDROLOGIQUE	1.570.000 f
+ 15% frais généraux.	1.805.000 f
	=====

C - ENQUETE OPINION :

Enquête qui sera menée après les études précédentes auprès des populations intéressées par les aménagements retenus :

2 mois de sociologue à	300.000 f/mois
Frais généraux 40%	120.000 f
Indemnités déplacement	90.000 f
	<hr/>
	510.000 f par mois

Pour 2 mois 1.020.000 f

Location et fonctionnement voiture	
150.000 F/mois × 2	300.000 f
Rapport.	100.000 f
	<hr/>
TOTAL ENQUETE OPINION.	1.420.000 f
+ 15% frais généraux.	1.633.000 f
	=====

D - RECAPITULATION ET TOTAL DES ENQUETES PRELIMINAIRES

Reconnaissance et étude pédologique	3.105.000 f
Etude hydrologique	1.805.000 f
Enquête opinion.	1.633.000 f
	<hr/>
TOTAL ETUDES PRELIMINAIRES.	6.543.000 f

E - COUT A L'HECTARE AMENAGE DES ETUDES PRELIMINAIRES

Nous admettons que d'après ces études la superficie des bas-fonds à aménager ressort à environ 500 hectares.

Pour 500 ha à aménager, le coût des études préliminaires ressort à *13.000 francs environ l'hectare.*

42. Coût des aménagements du terrain

Les chiffres qui suivent sont établis pour un hectare :

- aménagement primaire, abattage arbres, planage fin.	100.000 f
- retenue d'eau, éventuelle par barrage amont	20.000 f
- canal de dérivation, prises d'eau, ouvrages secondaires	50.000 f
	<hr/>
TOTAL PAR HECTARE (main d'oeuvre comprise).	170.000 f

Les prix de l'ouvrage amont seront essentiellement variables pour chaque aménagement, et dans le cas de petits aménagements il est fort possible qu'un barrage ne soit pas nécessaire si le débit en saison sèche est suffisant pour satisfaire aux irrigations.

Appendice 5

FERME EXPERIMENTALE

POUR LE METISSAGE DES RACES BOVINES



1. Justifications de l'opération

Les premières études et expérimentations menées dans le Sipilou lors de l'implantation du ranch confirment la vocation exceptionnelle de cette région pour l'élevage bovin.

Les facteurs favorables à cet élevage sont les suivants :

- Pâturages de valeur qui semblent pouvoir supporter une charge de 2 têtes à l'hectare.
- Altitude du plateau du Sipilou constamment supérieure à 500 mètres, entraînant un climat relativement frais.
- Des pluies précoces de février font, certaines années, repartir la végétation après une saison sèche qui dans ce cas ne dépasse pas trois mois.
- Pas ou peu de glossines.
- Réseau hydrographique assez serré et facilitant la création des abreuvoirs.

Ces considérations justifient des essais de métissage destinés à améliorer les races locales trypano-résistantes pour ce qui est du format des bêtes et même la production laitière.

Cependant les essais du même genre menés en Afrique ont régulièrement échoué, quand les conditions n'étaient pas particulièrement favorables (Nord Cameroun).

Il conviendra donc d'être prudents et de ne mener les expérimentations qu'à une échelle réduite, tout au moins au départ.

En cas de réussite des expérimentations les produits métis obtenus devront être élevés dans le ranch même. Il ne peut être envisagé d'ici 1975 l'introduction de races métisses et de ce fait plus fragiles, dans les exploitations n'ayant jamais pratiqué un élevage rationnel.

Il est admis que l'introduction dans les villages de N'Dama ou Baoulé suivant le programme "villages centres" est un objectif suffisant.

2. Emplacement de la ferme expérimentale :

Cette ferme expérimentale peut être englobée dans le périmètre du ranch actuel.

Mais dans les monts Toura existe un emplacement encore plus favorable du fait d'une altitude supérieure, variant de 650 à 800 mètres. Il s'agit d'un plateau moutonné, entouré d'un cirque de montagnes, au delà de Gan sur la route de Biankouma à Gouiné. Cet emplacement est assez proche du ranch du Sipilou (30 km environ) pour que les transports de bestiaux de la ferme expérimentale au ranch ne soient pas d'un prix de revient prohibitif.

3. Propositions d'action

Il est estimé que l'introduction de quatre taurillons, de race jersey par exemple, est suffisante pour mener à bien les expérimentations. Des achats successifs de vaches de race N'Dama permettraient de constituer un troupeau de reproductrices de 80 têtes, soit 20 vaches par taurillon.

Les produits métis obtenus seraient assez nombreux pour permettre des essais de comportement valables. De plus des essais de croisements multiples pourraient être entrepris.

4. Durée de l'opération

Il est estimé qu'une opération de ce genre devrait durer 10 ans à compter de l'introduction des taurillons, futurs reproducteurs. Si cette opération doit être inscrite au plan décennal 1965-1975 elle devrait donc débiter au plus tôt.

5. Planning des opérations

Il est admis ici que l'opération débute en 1966.

- 1966 Introduction 4 taurillons âgés d'un an, confiés en garde au ranch du Sipilou. Ces taurillons devront être issus d'élevages différents pour permettre des essais de croisements entre leurs descendants, et de retrempe.
Début d'implantation de la ferme expérimentale : délimitation du périmètre, plan, détermination des points d'eau.
- 1967 Introduction de 40 vaches N'Dama de 2 ans, confiées au ranch du Sipilou.
Construction de la ferme, clôture du périmètre, aménagements des points d'eau.
- 1968 Installation des reproducteurs dans la ferme d'élevage. Premiers croisements sur les 40 vaches reproductrices.
Pour un taux de fécondité de 80% production de 32 veaux.
Introduction de 40 nouvelles reproductrices N'Dama de 2 ans.
- 1969 Croisements à partir des 80 reproductrices, production de 64 veaux.
- 1970 et suivantes Continuation des productions de veaux métis.
Début des essais de croisements multiples. Pour des betes adultes particulièrement bien soignées on peut admettre un taux de mortalité de 1% seulement, ce qui nous conduit à ne prévoir le remplacement que de 7 reproductrices pendant toute la durée de l'expérimentation.

En 1970 pourrait être également prévue l'introduction de deux nouveaux taureaux : apport de sang neuf pour les croisements multiples, remplacement en cas de perte d'un des reproducteurs.

Les produits métis seraient à prendre en charge par le ranch dès après sevrage. Seuls les produits métis destinés à devenir eux mêmes reproducteurs seraient gardés dans la ferme expérimentale.

En fin de la période expérimentale tous les premiers reproducteurs introduits sur la ferme seraient bons pour la réforme.

En fin de période expérimentale il aura été déterminé si le métissage présente un intérêt économique. Si les résultats sont positifs il sera possible d'étendre, grâce à l'insémination artificielle, l'élevage de races métisses à la totalité du ranch du Sipilou. L'introduction de races bovines améliorées pourrait même être envisagée dans les exploitations.

6. Devis estimatif

61. Personnel permanent

1 Vétérinaire-généraliste			
base mensuelle	400.000 f		
40% frais sociaux	160.000 f		
	<hr/>		
pendant 20 mois	560.000 f × 20		11.200.00 f
pendant congé : base mensuelle ...	200.000 f		
40% frais sociaux	80.000 f		
	<hr/>		
pendant 4 mois	280.000 f × 4		1.120.000 f
			<hr/>
	TOTAL 24 MOIS		12.320.000 f
de 1967 à 1975, 4 périodes de 24 mois.			49.280.000 f
1 conducteur de travaux :			
base mensuelle	40.000 f		
pendant 8 ans	40.000 × 12 × 8		3.840.000 f
4 bouviers			
base mensuelle	15.000 f		
pendant 8 ans	15.000 × 12 × 8 × 4		5.760.000 f

10 manoeuvres		
base mensuelle	10.000 f	
pendant 8 ans	10.000 × 12 × 8 × 10	9.600.000 f
1 conducteur tracteur		
base mensuelle	20.000 f	
pendant 8 ans	20.000 × 12 × 8	1.920.000 f
Voyages avion vétérinaire		
10 AR. Paris-Man	300.000 × 10	3.000.000 f
Transports bagages		
		<hr/>
TOTAL PERSONNEL		73.400.000 f

62. Etudes préliminaires

1 mois astrologue pour études des pâturages		
base mensuelle	400.000	
40% frais généraux	160.000	
Total,		560.000 f
Parcelleire, lever et plans, pour 100 ha		600.000 f
Clôture, pour 100 ha : 30 km clôtures à 100 f le m		3.000.000 f
Tracé des chemins : 15 jours bull-dozer à 30.000 f/jour. .		450.000 f
		<hr/>
TOTAL		4.610.000 f

63. Bâtiments

LOGEMENTS, BUREAUX ET LABORATOIRE

Logement directeur	3.000.000
Logement conducteur.	1.000.000
Logements autre personnel.	3.000.000
Bureaux et laboratoire	4.000.000
	<hr/>
TOTAL LOGEMENTS, BUREAUX ET LABORATOIRE	11.000.000

BATIMENTS DE FERME

Etables et leur aménagement	6.000.000 f
Abreuvoirs, pédiluve.	2.000.000 f
TOTAL.	8.000.000 f

EQUIPEMENTS LOGEMENTS, BUREAUX ET LABORATOIRE

Logements :

Mobilier Directeur	600.000 f
Mobilier conducteur	200.000 f
Mobilier petit personnel.	200.000 f

Bureaux - Laboratoire :

Mobilier bureaux.	400.000 f
Machine à écrire.	60.000 f
Matériel laboratoire.	300.000 f
TOTAL.	1.760.000 f

64. Eau - Electricité

Si la ferme expérimentale est installée dans le périmètre du ranch du Sipileu elle profitera de l'existant en place et ce paragraphe sera à supprimer.

ADDITION D'EAU

1 château d'eau 10 m3	500.000 f
Canalisations de distribution	800.000 f
Moto-pompe.	150.000 f
Fonçage un puits.	200.000 f
TOTAL ADDUCTION D'EAU	1.650.000 f

ELECTRICITE

1 Groupe électrogène de 10 KVA.	500.000 f
Distribution lignes extérieures	500.000 f
TOTAL ELECTRICITE	1.000.000 f

65. Matériel de culture

2 Tracteurs 35 CV et son équipement :	
1 lame faucheuse, un gyro-broyeur, une remorque citerne	3.000.000 f
Renouvellement de ce matériel	3.000.000 f
	<hr/>
	6.000.000 f

66. Parc automobile

Une 403 pour Directeur + assurance	850.000 f
1 Mobylette pour conducteur (assurance)	50.000 f
	<hr/>
	900.000 f
Renouvellement 2 fois pendant 8 ans.	1.800.000 f
	<hr/>
	2.700.000 f

67. Cheptel vif

4 taurillons + 2 taurillons de remplacement vendus sur place y compris voyage	
- avion	300.000 f
- pour 6	300.000 f × 6
	1.800.000 f
80 Vaches N'Dama de 2 ans + 7 de remplacement à 20.000 f pièce :	
20.000 × 87	1.740.000 f
	<hr/>
TOTAL CHEPTEL VIF	3.540.000 f

68. Récapitulation des frais de personnel et investissements

Cette récapitulation comprend tous les frais engagés pendant les périodes d'implantation : la ferme, et de l'expérimentation jusqu'en 1975 (soit 8 ans)

Personnel	73.400.000 f
Etudes préliminaires et délimitation du périmètre	4.810.000 f
Bâtiments	20.760.000 f
Eau - Electricité	2.650.000 f
Matériel de culture	6.000.000 f
Parc automobile	2.700.000 f
Cheptel vif	3.540.000 f
	<hr/>
	113.660.000 f

7. Frais de fonctionnement annuels du matériel

(Les frais de personnel ont déjà été calculés au paragraphe 6)

Fonctionnement véhicule : par an	350.000 f
Fonctionnement camion : " "	600.000 f
Fonctionnement mobylette: " "	50.000 f
Fonctionnement tracteur : gasoil	200.000 f
Entretien - réparations.	300.000 f
Entretien bâtiments	60.000 f
Fournitures bureau et laboratoire	300.000 f
Fournitures insecticides, pharmacie, vétérinaire.	300.000 f
Eau, électricité : entretien, réparation groupes et pompes	150.000 f
Consommation gasoil.	300.000 f
	<hr/>
TOTAL FONCTIONNEMENT MATERIEL.	2.610.000 f
Pendant 8 ans	20.880.000 f

8. Récapitulation (1966 - 1975)

Personnel	73.400.000
Etudes préliminaires.	4.610.000
Bâtiments et Equipements.	32.110.000
Cheptel vif	3.540.000
Frais de fonctionnement	20.880.000
	<hr/>
	134.540.000



A N N E X E 2 b

ENQUETE SUR LA COMMERCIALISATION

ET L'ARTISANAT



INTRODUCTION

NATURE DES ENQUETES ET OBJET DU PRESENT RAPPORT

1. Enquêtes sur le commerce et la consommation

Une enquête systématique par sondage sur les marchés et les petits commerces a été menée de juillet 1962 à juillet 1963. En outre, le responsable des enquêtes économiques menait de décembre 1962 à juillet 1963 une enquête directe sur le gros commerce, comportant un recensement des établissements, ainsi que de nombreux interrogatoires. En même temps, il effectuait un dépouillement manuel de l'enquête par sondage "consommation", et, en le rapprochant des résultats du sondage sur les marchés et le petit commerce, déterminait en quantités et en valeur la production, la consommation et les échanges de la plupart des produits locaux de type agricole. Au cours de l'élaboration de la comptabilité économique, ces données extrêmement précieuses ont été confrontées à celles provenant de l'enquête par sondage "agriculture" (effectuée sous la responsabilité de l'agronome). Cette confrontation a conduit à retenir soit les chiffres "agricoles", soit ceux provenant de la combinaison des sondages "consommation" et "commerce" légèrement rectifiés dans certains cas pour tenir compte d'une augmentation de la population servant à l'extrapolation.

Cette comparaison sera l'objet du chapitre II de cette annexe. Auparavant, le chapitre I donnera les résultats relatifs à l'infrastructure et à l'organisation du commerce dans le département de l'Ouest. Ensuite, un chapitre III présentera une estimation de l'activité et des marges commerciales et esquissera un schéma des circuits commerciaux de la région qui constituera la synthèse des enquêtes axées sur les échanges.

2. Enquêtes sur les autres activités

En même temps que les enquêtes sur le commerce, le chargé d'études économiques recueillait des éléments sur les transporteurs, et des renseignements sur d'assez nombreuses autres branches d'activité. En particulier, il effectuait un recensement des artisans en milieu urbain.

Par ailleurs, le responsable des études démographiques procédait à une enquête sur les professions artisanales dans 104 villages faisant partie de l'échantillon des sondages "agriculture" et "budgets-consommation".

Enfin, des renseignements complémentaires sur l'artisanat des centres urbains ont été recueillis en 1965 par les responsables de la synthèse économique.

Il a paru intéressant de résumer les enseignements tirés de ces investigations, et ce sera l'objet du chapitre IV de la présente annexe

Le cinquième et dernier chapitre sera consacré à l'exposé des renseignements disponibles, et tentera de dégager des éléments permettant d'apprécier l'intérêt d'une éventuelle amélioration des liaisons entre le Département et ses débouchés maritimes.

I - INFRASTRUCTURE ET ORGANISATION DU COMMERCE

1. Les marchés et les routes

11. Repérage et définition des marchés

Au cours d'une première phase d'étude qui s'est déroulée de juillet à septembre 1962, des enquêteurs sont passés dans tous les villages du département, au nombre de 1016, pour demander s'il s'y tenait un marché. Presque tous les villages ont répondu qu'ils avaient un marché.

Effectivement presque tous les villages ont un jour par semaine qui peut-être considéré comme le jour du marché. Pour les moins importants d'entre eux, on voit ce jour là quelques paysannes venir vendre à d'autres paysannes certains produits qu'elles ont en excédent.

Il n'était pas possible de considérer tous les villages comme ayant un marché.

Ont été retenus comme *marchés* les villages ayant tout au long de l'année au moins un "jour de marché" par semaine et où les revendeurs de produits manufacturés (principalement quincaillerie, conserves alimentaires, confection et textiles) viennent vendre leurs marchandises.

Autrement dit tous les villages où il n'y a que des échanges de producteurs à producteurs n'ont pas été retenus dans la liste des marchés.

La liste des marchés tels qu'ils viennent d'être définis a été constituée sur la base du repérage dont il vient d'être question, et mise au point avec le concours de MM. les Sous-Préfets et l'aide des Chefs de Canton.

Cette liste est donnée par le tableau page 378. qui indique successivement :

- le nom du village où se tient le marché (les noms soulignés sont ceux des marchés tirés au sondage et étudiés de façon précise)
- le nom du canton où se trouve le village
- le jour d'affluence maximale au marché
- l'existence éventuelle de préaux pour abriter les marchands
- le caractère bon (B) ou mauvais (M) de la piste desservant le marché
- enfin le classement du marché selon son importance, comme indiqué au § ci-après.

12. Importance et desserte routière des marchés

L'importance des marchés est mesurée par le nombre de vendeurs présents sur le marché au moment de la plus grande affluence, c'est-à-dire entre 10 h et 11 1/2 du matin. Le marché s'ouvre généralement vers 8 h et s'achève vers 13 h.

Pour apprécier les volumes échangés, il a été constitué un échantillon stratifié de marchés.

La région a été divisée en 4 zones économiques (cf. ci-dessous) et dans chaque zone les marchés ont été triés en commençant par les plus importants.

Un comptage précis a été effectué sur les 49 marchés de l'échantillon étudié en détail. Les 116 autres marchés ont été estimés par analogie avec les marchés de l'échantillon.

Le nombre de vendeurs retenu pour la classification entre les 6 catégories :

- 1/ moins de 50 vendeurs,
- 2/ de 51 à 150 "
- 3/ de 151 à 300 "
- 4/ de 301 à 500 "
- 5/ de 501 à 700 "
- 6/ + de 700 vendeurs, est celui constaté pendant les mois de traite (janv. fév. mars) qui sont les mois où les transactions sont les plus actives.

Le nombre de vendeurs présents sur les marchés ne diminue d'ailleurs pas beaucoup pendant la saison des pluies : 15.367 vendeurs comptés sur l'échantillon lors du 1er passage des enquêteurs correspondant à la période de traite et 12.600 lors du 2ème passage en mal, juin, juillet.

On observe toutefois, à l'intérieur du nombre total de vendeurs, une tendance au reflux pendant la période creuse vers les marchés urbains les plus importants, au détriment des petits marchés éloignés. En période de traite du café, l'argent est largement réparti dans la campagne et les vendeurs vont le chercher sur les petits marchés. En période d'intertraite, durant laquelle les pistes secondaires deviennent d'ailleurs moins praticables, l'activité tend à se concentrer dans les villes.

Un marché peut-être considéré comme important au delà de 300 vendeurs; à partir de 700 vendeurs, c'est un marché très important.

Du fait de la définition retenue (présence de vendeurs de produits manufacturés), les marchés sont tous accessibles par une route ou au moins par une piste cyclable. Ce n'est pas le cas de tous les villages du département, certains ne pouvant être atteints qu'à pied ou en pirogue.

La présence d'un bâtiment "en dur" pour abriter le marché a servi de critère pour classer comme "centres ruraux" 15 localités autres que les 5 "villes"; ces dernières sont les anciens chefs lieux de subdivision : Man, Danane, Duekue, Guiglo, Toulepleu.

La carte ci-jointe donne la situation des routes et des marchés en 1963. La situation routière a été appréciée par le responsable des enquêtes économiques en référence à des critères de fait qui ne coïncident pas nécessairement avec le classement administratif des routes (donné à la date du 1.VIII. 1965 par la carte des villages-centres dans le rapport de synthèse économique).

On distingue ici 3 catégories :

- Pistes principales : ouvertes toute l'année :
 - . moyenne possible en 1.000 kg Renault : 60 km/h.
 - . moyenne possible en 1.000 kg Renault : 30 km/h.
- Pistes secondaires : coupées du 15 juillet au 30 octobre.

Les propositions d'amélioration du réseau formulées dans le rapport de synthèse économique, reprennent comme fond de carte les pistes dites principales dans la classification ci-dessus mais considèrent elles mêmes comme routes principales (déjà bonnes ou à améliorer) celles qui assurent directement la desserte des chefs lieux de sous-préfectures.

13. Répartition des marchés par zones

La région a été divisée en quatre zones caractéristiques

- 1/ La zone montagneuse du Nord
- 2/ La zone caféière de Man
- 3/ La zone forestière du Sud où l'habitat s'étire le long des routes
- 4/ La zone caféière de Danane où l'ethnie indigène a été refoulée par les occupants dioula et où il y a une particulière pénurie de terres vivrières.

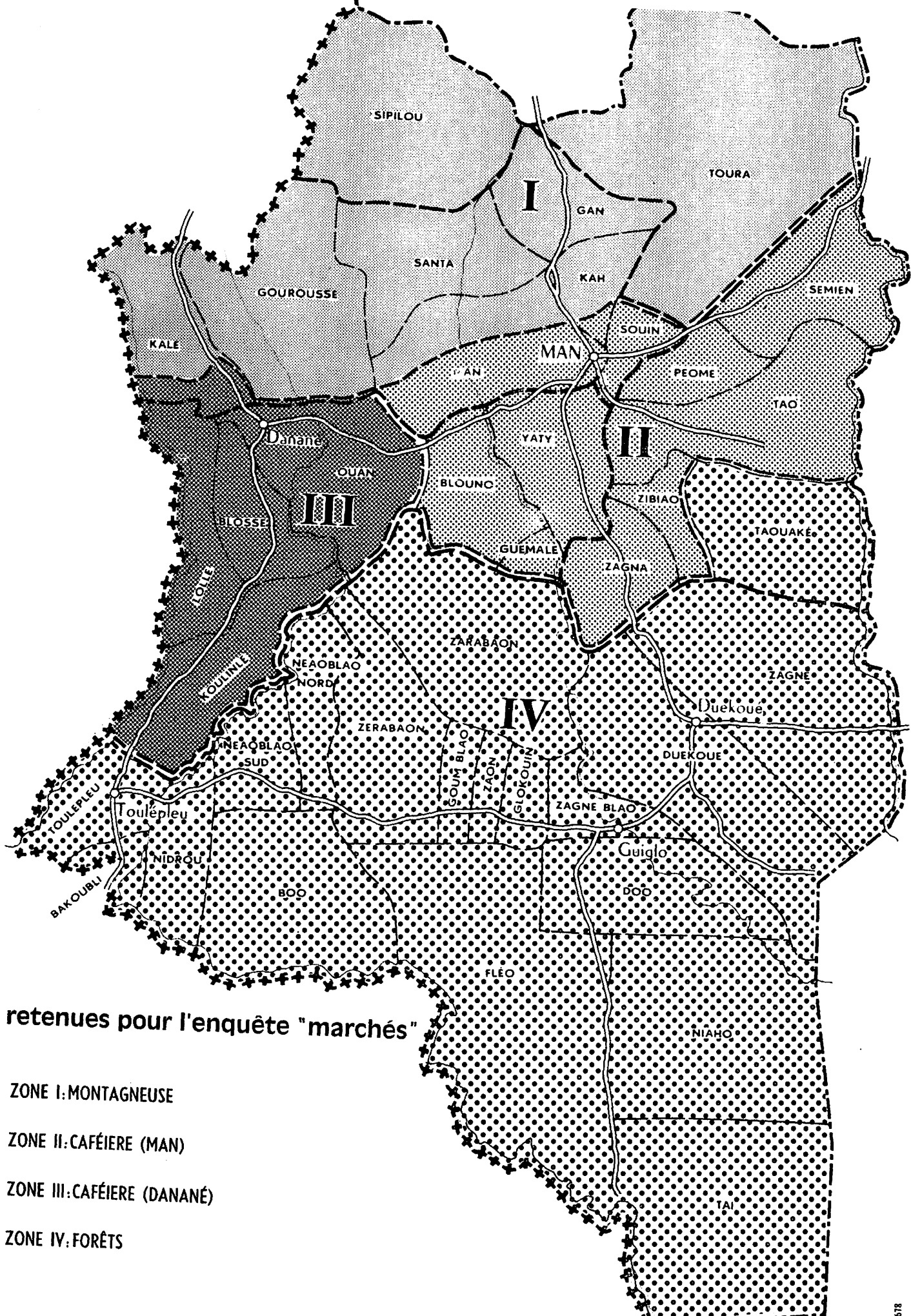
L'échantillon des 49 marchés se répartit comme suit :

- 9 marchés sur 29 dans la zone 1, représentant 3.586 vendeurs pour les 2 passages sur 6.956 vendeurs au total : multiplicateur pour passer de l'échantillon à la zone 1,93.
- 15 marchés sur 48 dans la zone 2, 12.214 vendeurs sur 30.166 multiplicateur 2,46.
- 9 marchés sur 29 en zone 3, 7.445 vendeurs sur 17.565 multiplicateur 2,35
- 16 marchés sur 59 en zone 4, 4.742 vendeurs sur 10.042 multiplicateur 2,11.





Le tableau suivant récapitule par zone et par catégorie les marchés du département et ceux retenus dans l'échantillon de l'étude par sondage.

RECAPITULATION DES MARCHES

	NOMBRE DE VENDEURS						Ensemble département	dont échantillon
	50 et moins	51 à 150	151 à 300	301 à 500	501 à 700	+ de 700		
Zone I : montagne du Nord	11	11	6	-	-	1	29	9
Zone II : café MAN	15	11	9	8	4	1	48	15
Zone III : café DANANE	7	7	7	4	1	3	29	9
Zone IV : forêts du Sud	36	17	3	2	1	-	59	16
Ensemble Département	69	46	25	14	6	5	165	
dont échantillon	4	10	12	13	5	5		49



Zones retenues pour l'enquête "marchés"

-  ZONE I: MONTAGNEUSE
-  ZONE II: CAFÉIÈRE (MAN)
-  ZONE III: CAFÉIÈRE (DANANÉ)
-  ZONE IV: FORÊTS

Les nombres totaux de vendeurs auxquels il est fait référence pour établir les multiplicateurs sont en partie, comme il a été dit plus haut, des nombres estimés par analogie. Ces chiffres totaux sont obtenus en additionnant les nombres de vendeurs estimés ou mesurés lors des 1er et 2ème passages d'enquêteurs, et en y ajoutant le double (pour équivaloir à 2 passages) du nombre de vendeurs présents durant les 6 jours de la semaine autres que celui du passage des enquêteurs, sur les marchés qui restent ouverts en permanence. A strictement parler il s'agit de journées de vendeur par semaine, et non de vendeurs individualisés.

Les multiplicateurs serviront à estimer les quantités de produits vivriers achetés pour la revente par des commerçants professionnels, et le nombre de marchands ambulants revendeurs de produits manufacturés sur les marchés.

On notera que les deux zones caféières à population dense, d'une part, et d'autre part les deux zones peu caféières à population plus ou moins clairsemée, ont en matière de marchés des caractéristiques nettement tranchées :

	NOMBRE DE VENDEURS PAR MARCHÉ	NOMBRE APPROXIMATIF D'HABITANTS	
		PAR MARCHÉ	PAR VENDEUR (1)
Zone I : montagneuses	240	2.650	22
Zone IV : forêts	170	2.250	26
Zone II : café Man	628	3.450	10
Zone III : café Danane	606	3.400	12

Dans les deux premières zones la dispersion des habitants fait qu'il y a relativement beaucoup de marchés par rapport à la population, les gens ne pouvant venir à pied de très loin.

Mais les difficultés d'accès et la moindre richesse des habitants font qu'il y a moins de vendeurs pour une population donnée, et que les marchés réunissent en moyenne beaucoup moins de vendeurs.

2. Les types de commerçants et les boutiques

On notera tout d'abord que :

- les commerçants africains qui vivent seulement du commerce sont rares
- la plupart sont agriculteurs en même temps que commerçants.

On retrouve donc à la limite de la notion de commerçant, la même imprécision que pour déterminer les marchés. Les "ménagères" ou "producteurs" dont il sera question plus bas, font du

(1) moyenne arithmétique des deux passages.

commerce et sont à l'origine de marges commerciales sans être des commerçants professionnels.

Une première distinction séparera les échangistes qui utilisent exclusivement l'infrastructure collective constituée par les routes et les marchés, de ceux qui possèdent leur propre infrastructure, fut-elle extrêmement réduite.

21. Les commerçants sur les marchés

211. Les ménagères

Les ménagères ont rarement quelques réserves monétaires. Quand elles ont besoin d'acheter quelque chose qui leur manque elles vont au marché vendre un produit qu'elles possèdent en excédent; avec la somme résultant de la vente elles achètent le produit qui leur fait défaut. Elles partent au marché avec des produits elles reviennent chez elles avec des produits. Elles ne sont passées par l'intermédiaire de la monnaie que pendant la matinée. C'est une espèce de "troc monétaire".

212. Les "femmes Dioula"

Ces femmes viennent sur les marchés secondaires environnant les villes pour acheter aux paysans les produits réclamés par les budgets entièrement monétarisés des villes. Ensuite elles transportent les produits collectés au cours d'une matinée, et vont les vendre sur les marchés urbains Man, Danane, Toulepleu, Guiglo et Duekue. Ces femmes sont pour la plupart d'éthnie étrangère au pays. Leur mari est commerçant. Ces femmes entrent dans la catégorie de commerçants que nous appellerons "collecteurs-revendeurs". Elles ne constituent qu'un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

213. Les "acheteurs"

Pendant la traite du café, la plus grande partie du café est collectée sur les marchés par des "acheteurs" dioula qui travaillent pour les maisons de commerce, les libanais ou les gros collecteurs ivoiriens. Chaque acheteur est muni d'une bascule et d'une table permettant en principe de calculer le prix des différents achats aux producteurs au cours du jour. Il existe de nombreux artifices pour augmenter la ristourne de 1 f à 2 f par kilo de café acheté : balances penchées dans le bon sens, multiplications fausses... etc. Les acheteurs sont à peu près 300 au moment de la traite.

Après la traite du café qui se termine vers le 15 mars, les maisons de commerce continuent à envoyer quelques acheteurs sur les marchés pour collecter du palmiste.

Au cours des deux passages qui ont eu lieu sur l'échantillon de 49 marchés, un enquêteur était uniquement affecté au repérage et à l'enregistrement de tous les "achats pour la revente" aussi bien des femmes dioula que des "acheteurs". Les quantités achetées ont été enregistrées

exhaustivement sur l'échantillon de marchés, de même que les valeurs. C'est à partir de ces observations qu'ont pu être déterminés *les prix au producteur*.

214. Les revendeurs de produits principalement importés

Alors que les femmes des dioula vendent des produits locaux, des revendeurs (et revendeuses) sont spécialisés dans les produits principalement importés. On trouve les types suivants de vendeurs :

des commerçants importants : les bouchers, au nombre de 55, avec chacun 2 ou 3 revendeurs au tas.

des petits vendeurs :

riz importé	=	grand nombre, variable
igname	=	30 revendeurs
oignon	=	30 "
arachides	=	100 "
poisson fumé	=	1100 "
poisson frais	=	10 "
tabac	=	600 "

Ces commerçants sont liés de près aux grossistes importateurs du commerce interafricain (v. § I 224 plus bas).

215. Les marchands ambulants de produits manufacturés

Leur nombre a été estimé à partir des comptages faits sur l'échantillon de 49 marchés au cours du 1er passage et sur la base de 5 jours de vente par semaine. Ces 5 jours de vente par semaine ressortent de l'exploitation des "fiches commerce" qui ont été remplies pour un certain nombre de marchands ambulants.

Un enquêteur était spécialement affecté au dénombrement de tous les marchands ambulants de produits manufacturés. Les marchands *spécialisés* ont été comptés séparément; tous ceux qui n'étaient pas spécialisés ont été comptés dans la catégorie "bazars".

Ressemblant à cette catégorie de commerçants, il y a les *femmes* spécialisées dans la vente du sel et du savon. Elles se contentent d'un très petit chiffre d'affaire.

Le tableau suivant donne le dénombrement des commerçants ambulants par zone :

NOMBRE MARCHANDS AMBULANTS - DETAILLANTS DE PRODUITS MANUFACTURES

(estimation à partir comptage du 1er passage sur les marchés)

PRODUITS	ZONE I × 1,93		ZONE II × 2,46		ZONE III × 2,35		ZONE IV × 2,11		TOTAL REGION SUR LA BASE DE 5 JOURS DE VENTE PAR SEMAINE	
	Marchés titulaires	Nombre extrapolé								
Bazars	137	264	302	743	250	588	175	369	1964	394
Pagnes	54	104	120	295	102	240	99	209	848	170
Couvertures	29	56	39	145	45	106	41	87	394	79
Tissus	19	37	43	106	64	150	29	61	354	71
Frippeirie	52	100	120	295	149	350	33	70	815	163
Chaussures	59	114	106	261	167	392	44	93	860	172
Cuvettes	9	17	28	69	19	45	17	36	167	33
Total		692		1914		1971		925	5402	1082
Sel	90	174	190	467	69	162	91	192	995	199
Savon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200
Accessoires vélo										10

Sauf pour les accessoires de vélo et le savon, où le décompte a été fait directement, la procédure d'estimation (et le mode de lecture du tableau) est la suivante : le nombre de marchands ambulants repérés par les enquêteurs est d'abord extrapolé à l'échelon de chaque zone grâce au multiplicateur propre à chaque zone; le total des chiffres extrapolés pour les 4 zones (avant dernière colonne) est ensuite divisé par 5 pour tenir compte de ce que ce sont les mêmes colporteurs qui effectuent durant la même semaine 5 jours de vente à des endroits divers; on obtient ainsi le nombre de marchands ambulants exerçant leur activité dans le département (dernière colonne du tableau).

22. Les commerçants dotés d'installations propres

221. Le petit commerce africain de distribution

Cette catégorie groupe les commerçants dotés de boutiques ou "tabliers" fixes. L'enquête a été menée de façon différente en ville et en brousse.

2211. Les petits commerçants des villes

Le dénombrement des petits commerçants dans chacune des cinq villes de la région a été fait exhaustivement. Chaque commerçant a été situé sur un plan de la ville au 1/2000ème.

Pour une étude approfondie de cette catégorie de commerçants il a été fait un sondage aléatoire au 1/10. 52 fiches "petit commerce" ont été dressées, pour un total de 511 petits commerçants.

PETITS COMMERCANTS VILLES

	Boutiques bc (1)	Tabliers et bb (2)	TOTAL	ECHANTILLON			
				bc	bb	tabliers	TOTAL
MAN	106	185	291	8	5	17	30
TOULEPLEU	7	14	21				3
GUIGLO	22	23	45				4
DUEKOUÉ	13	65	78				8
DANANE	56	20	76				7
TOTAL 4 villes autres que MAN	98	122	220	6	7	9	22
TOTAL département	204	307	511	14	12	26	52

(1) bc = boutique en ciment

(2) bb = boutique banco.

2212. Les petits commerçants des villages de brousse

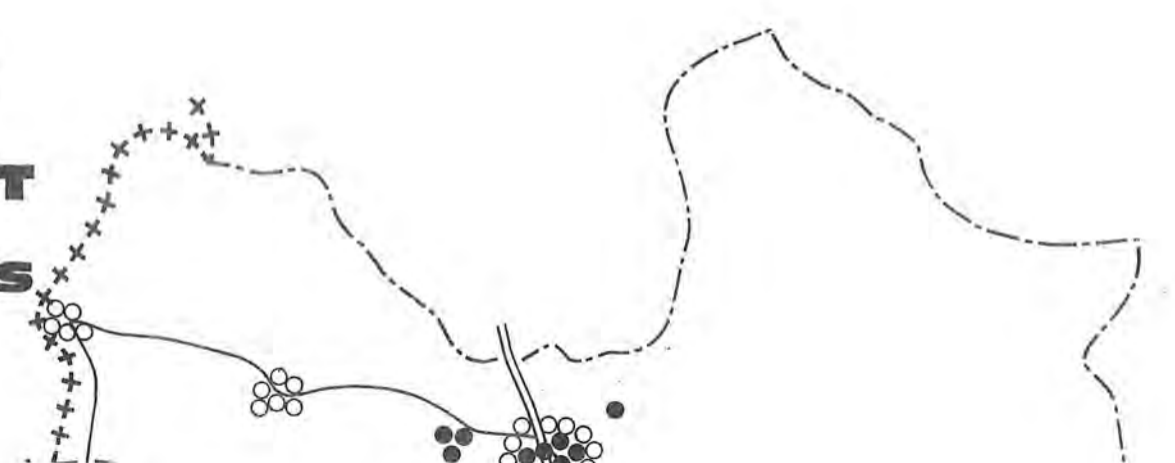
(cf. tableau page 364).

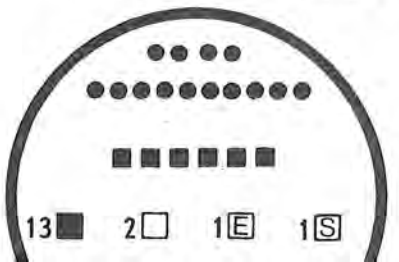
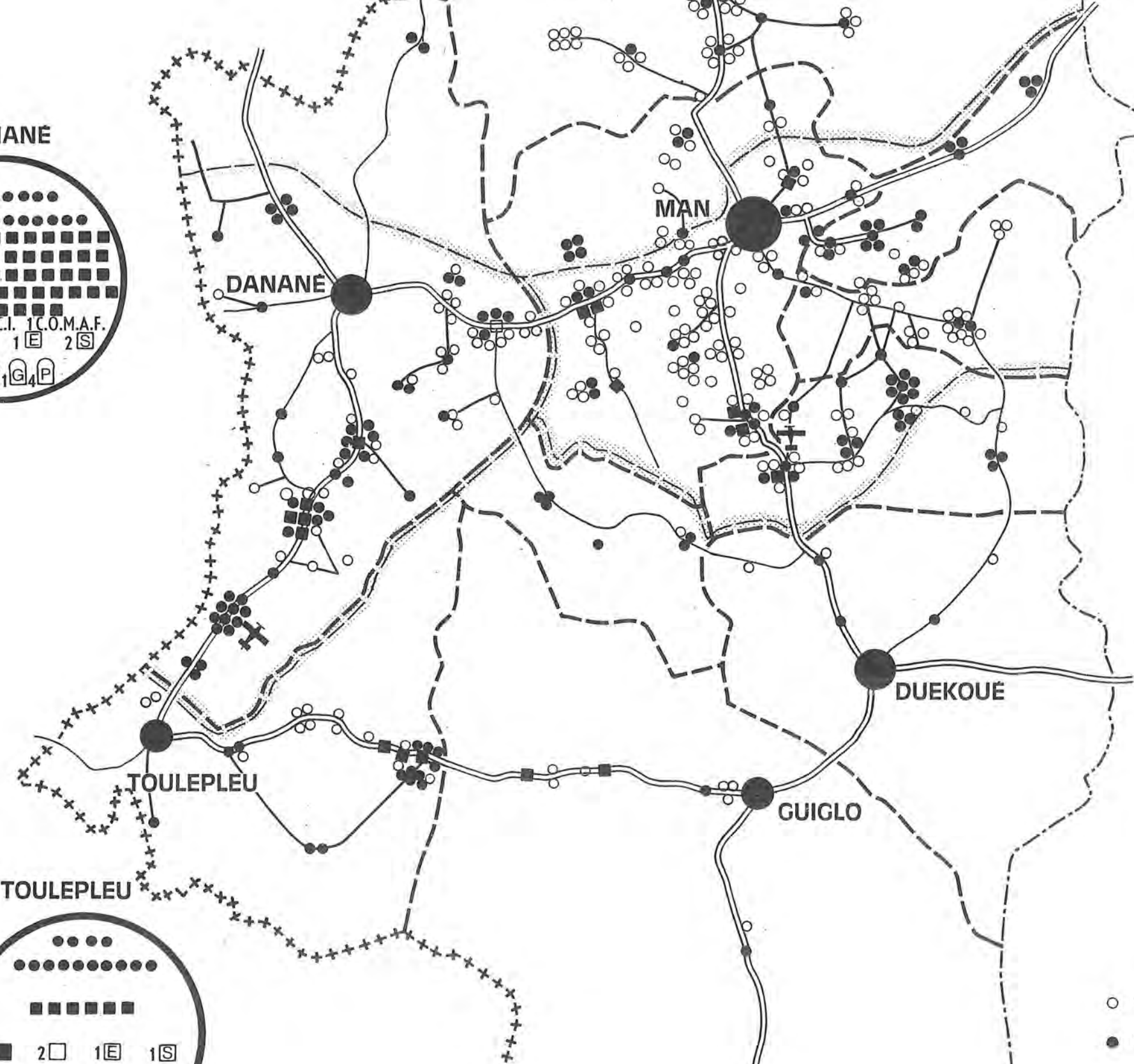
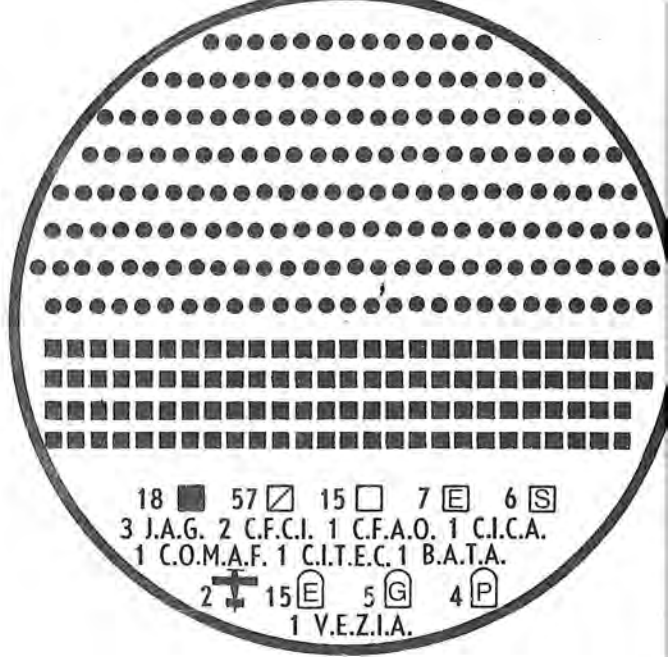
Le dénombrement des commerçants fixes de la brousse a été réalisé en avril-mai 1963 par toute l'équipe d'enquêteurs (8 + 1 contrôleur) après la fin du 1er passage sur les marchés. Chaque sous-préfecture a été divisée en secteurs qu'un enquêteur pouvait parcourir en une semaine.

COMMERCANTS EN BROUSSE

	BOUTIQUES CIMENT	BOUTIQUES BANCO	TABLIERS	TOTAL	ECHANTILLON		
					bout. c et b	Tabliers	TOTAL
ZONE I							
KAH-MAN	1	11	27	39			
S.P. BIANKOUMA	-	14	42	56			
TOTAL	1	25	69	95	15	14	29
ZONE II							
YATI-BLOUND	5	15	57	77			
SOUIN-ZAGNA-ZIBLAD	1	9	14	24			
S.P. KOUIBLI-FACOBLI	-	22	28	50			
TOTAL	6	46	99	151	19	25	44
ZONE III							
ZARABAON.TAHOUAKE	-	16	3	19			
S.P. DUEKOUÉ	-	3	3	6			
S.P. GUIGLO	2	3	11	16			
S.P. TOULEPLEU	3	13	13	29			
TOTAL	5	35	30	70	12	17	29
ZONE IV							
S.P. DANANE	6	48	35	89			
TOTAL	6	48	35	89	17	9	26
TOTAL Département	18	154	233	405	61	65	128

**LE COMMERCE DE DISTRIBUTION
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OUEST**
**Localisation des établissements fixes
participant à la vente au détail
en 1963**





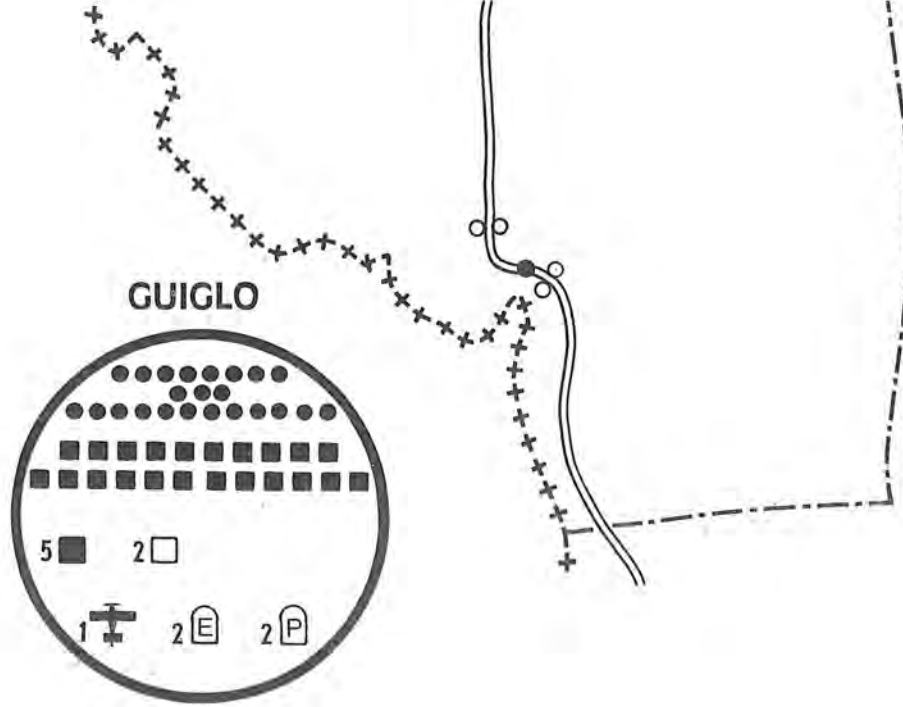
LÉGENDE
Petit commerce africain

○ tabliers fixes
● boutiques en banco



LÉGENDE

- +++++ Limite d'état
- - - - - Limite de département
- — — — — Limite de sous-préfecture
- Limite de zone
- ==== Routes nationales A
- — — — — Autres routes



■ boutiques en dur

Gros commerce

- grosses boutiques africaines
- ◻ grossistes africains du marché de MAN
- ◻ grosses boutiques levantines
- ◻ grosses boutiques étrangères dont la clientèle est à hauts revenus
- ◻ commerces spécialisés

Maisons de commerce

J.A.G. C.F.C.I. C.F.A.O. C.I.C.A. V.E.Z.I.A. C.O.M.A.F. C.I.T.E.C. B.A.T.A.

- ✈ chaîne "avion"
- ◻ pompe à essence
- ◻ pompe à gas-oil
- ◻ pompe à pétrole

Normalement il aurait fallu d'abord procéder au dénombrement des petits commerçants fixes de brousse, et ensuite, après tirage aléatoire, renvoyer les enquêteurs étudier un échantillon. Par manque de temps il n'a pas été possible de procéder de cette manière.

Les enquêteurs ont dû simultanément faire le dénombrement et remplir des "fiches commerce" pour un certain nombre de commerçants. Chaque enquêteur devait remplir 3 à 4 fiches pendant la semaine de tournée. Alternativement il devait choisir un très petit commerçant et un moins petit. On a pu éviter ainsi qu'il choisisse tout le temps les plus petits pour aller plus vite.

On est arrivé ainsi à avoir 128 fiches sur 405 commerçants dénombrés.

Le dénombrement effectué dans les villes est certainement très bon. En revanche le dénombrement de brousse n'est certainement pas exhaustif.

La partie la plus importante de l'enquête effectuée auprès des boutiques consistait à dresser un inventaire détaillé des commerces étudiés.

Après avoir obtenu l'accord du commerçant l'enquêteur devait dans un premier temps remplir une feuille d'inventaire faite pour désigner l'article et la quantité qui se trouve en boutique au jour du passage de l'enquêteur. Il faisait ce travail à partir d'une simple observation systématique des étalages et des rayonnages du commerçant.

Lorsqu'il avait achevé l'inventaire, l'enquêteur devait interroger le commerçant sur chacun des articles. (Date et lieu d'acquisition, fournisseur, prix etc...). Les prix d'achat et de vente étaient relevés de façon différente et à des moments distincts de l'interrogatoire, pour limiter les possibilités de minoration volontaire des marges.

222. Les entreprises commerciales de distribution dont les ventes annuelles dépassent 5 millions CFA

2221. Les grosses boutiques africaines

Elles sont au nombre de 43 :

Man	18
Danane	4
Toulepleu	13
Guiglo	5
Duekoue	3

2222. Les entreprises individuelles non africaines

Il convient de distinguer entre les entreprises commerciales de distribution dont le rôle est de répandre les produits de consommation courante dans la masse des paysans, et les entreprises commerciales qui s'adressent à des budgets de fonctionnaires africains et d'étrangers :

Les premiers sont au nombre de 27, il s'agit essentiellement de Levantins :

Man	15
Danane	4
Toulepleu	2
Guiglo	2
Duekoue	4

Les commerçants dont la clientèle est à hauts revenus :

Débit de boisson..	5
Alimentation	2
Librairie	1
Radio-électricité.	1

2223. Les comptoirs des maisons de commerce

Les points de vente dépendant de maisons à succursales (dont le siège est toujours extérieur au département) sont les suivants :

COMPTOIR DES MAISONS DE COMMERCE - REPARTITION DES POINTS DE VENTE

FIRMES LOCALITES	CFCI	JEAN ABILE G-L	CFAO	CICA	COMAF	CITEC	VEZIA	BATA	SCA CHAINE AVION	SIDECO	ENSEMBLE
MAN	2	3	1	1	1	1	1	1	2	1	14
DANANE	1	2			1				1		5
DUEKOUÉ	1	3							1		5
GUIGLO									1		1
TOULEPLEU		1							1		2
BINHOUE									1		1
LOGOUALE									1		1
ENSEMBLE	4	9	1	1	2	1	1	1	8	1	29

Depuis 1963, la CFAO a fermé. En revanche, la "Chaîne Avion" tend à développer son implantation et, en 1965, les maisons de commerce ouvraient à Man des points de vente du type super-marché.

223. Les "traitants"

La traite a consisté en 1962-63 à collecter 21.000 tonnes de café et 6.000 tonnes de palmiste.

Nous avons déjà vu le rôle des "acheteurs", qui sont les agents des traitants sur les marchés.

Les traitants sont d'abord les maisons de commerce : J.A.C., C.F.C.I., "FRANCE-AMERIQUE", C.F.A.O, et C.I.C.A. Ces maisons possèdent leurs équipes d'acheteurs, mais traitent aussi avec des libanais et de gros collecteurs africains, qui eux-mêmes possèdent leurs "acheteurs".

Six libanais et deux africains dans la région ont pour activité dominante les opérations de traite. Certains libanais travaillent directement avec des maisons d'Abidjan.

La CFAO a cessé en 1964 son activité directe et travaille par l'intermédiaire de commerçants africains.

224. Le grand commerce interafricain sur la cola, le poisson et le bétail

Il s'agit là d'un secteur très particulier qui comprend pratiquement les seules entreprises africaines de la région ayant atteint un volume important en utilisant des moyens d'actions modernes (camions, télégraphe).

Ces entreprises conservent par rapport aux établissements Levantins et Européens une originalité entière : pas de comptabilité écrite, caractère familial de l'entreprise entraînant une large diffusion des revenus.

Ce commerce interafricain est le fait, et le monopole, de 9 grandes familles originaires du Mali et de Guinée, et installées principalement à Man et à Danane.

En raison de son originalité, ce commerce fait l'objet d'un court développement qui est rejeté en fin de chapitre pour ne pas alourdir la présente énumération.

225. Les commerces spécialisés

Il s'agit :

a) *Des véhicules et pièces détachées automobiles.* Cette activité est exercée par les établissements suivants :

- ↳ Renault : 1 représentant à Man et 1 à Danane
- ↳ Peugeot et Citroën : 1 établissement de la Sari à Man
- ↳ Trois marchands de pièces détachées à Man.

b) *De la distribution des carburants.* En 1963 le réseau de distribution publique était le suivant (en outre, certains utilisateurs importants font venir directement leurs carburants sans passer par le commerce).

Ce tableau donne le nombre de pompes (e = essence, g = gas-oil, p = pétrole) :

	SHELL			TOTAL			MOBIL OIL			TEXACO			CIPAO			B P			ENSEMBLE		
	E	G	P	E	G	P	E	G	P	E	G	P	E	G	P	E	G	P	E	G	P
MAN	2	1		5	1	1	3		1	3	1	1	1	1		1	1	1	15	5	4
DANANE				2	1	1				2		1	1		1	2		1	7	1	4
DUEKOUÉ	2	1	1	1		1				2		1							5	1	3
GUIGLO										1		1				1		1	2		2
TOULEPLEU	1		1													1		1	2		2
	5	2	2	8	2	3	3		1	8	1	4	2	1	1	5	1	4	31	7	15

c) *De la pharmacie.* Il existe un pharmacien européen à Man, et 4 petits dépôts tenus par des Africains : 2 à Duekoué, 1 à Danané, 1 à Toulepleu.

APPENDICE AU CHAPITRE I

NOTE RELATIVE AU COMMERCE DE LA COLA, DU POISSON ET DU BETAIL

(afférente au § 224 ci-dessus)

L'importation du poisson et du bétail et l'exportation de la cola sont entre les mains de 9 familles de commerçants originaires du Mali ou de Guinée, dont trois se partagent 90% des importations (2 à Man et 1 à Danane). Les sept autres, sont en ce qui concerne le poisson, des demi-grossistes par rapport aux trois plus importants, bien qu'ils importent eux-mêmes quelques chargements..

La famille de commerçants la plus importante de Man répartit les diverses activités commerciales entre 4 frères : un est transporteur, le deuxième est exportateur de cola, le troisième est importateur de poisson et le quatrième importateur de boeufs. La famille est elle-même alliée à une grosse famille commerçante de Bamako.

Pour une famille qui intègre le commerce du poisson et de la cola, le circuit est très simple : avec l'argent provenant de la vente de la cola à Bamako il achète du poisson qu'il vend en Côte d'Ivoire pour avoir du franc CFA qui servira à acheter de la cola. Le boeuf peut intervenir dans le circuit et joue le même rôle que le poisson.

Les commerçants moins importants sont en général spécialisés dans un seul commerce et ne font pas assez de trafic pour être leur propre transporteur. Dans ce cas il faut qu'ils s'entendent avec "des parents" du Mali qui seront acheteurs et revendeurs de la cola expédiée de Côte d'Ivoire, et qui seront vendeurs de poisson aux commerçants de Man et Danane. L'expéditeur de cola situé à Man devra attendre le plus souvent que le poisson ou les boeufs achetés au Mali avec les ressources provenant de la revente de la cola soient revendus en Côte d'Ivoire ou au Libéria pour toucher le prix de son expédition de cola. Le bouclage du circuit peut durer jusqu'à trois mois quand les affaires ne tournent pas vite (saison des pluies) et se faire en trois semaines quand les ventes se font bien (de décembre à juin).

1. Importation et distribution du poisson

Le commerce du poisson demande une installation assez élaborée pour éviter de trop grosses pertes dues à des petits vers qui se mettent dans le poisson. Il faut badigeonner régulièrement le poisson avec de l'eau huilee. En mettant les choses au mieux il y a toujours au moins 20% de pertes entre le départ Bamako et la distribution aux consommateurs, et la conservation ne peut aller au delà de 1 mois. Seule la sardine séchée de Dakar se conserve très bien pendant plus de six mois.

Un seul commerçant est spécialisé dans le poisson d'Abidjan et de Dakar. Les autres achètent aussi pour suivre les goûts des consommateurs.

Chaque famille de grossiste ou demi-grossiste a une équipe de vendeurs qui vend sur les marchés. Chaque vendeur part avec deux ou trois caisses de poissons et revient payer le grossiste lorsqu'il a épuisé son lot. Ce prix de gros ou demi-gros à Man varie peu alors que les prix de détail sur les marchés varient beaucoup. La différence, souvent considérable, est touchée par le petit détaillant qui supporte d'ailleurs de gros frais de transport.

Les prix de détail sur les marchés au cours des 1ère et 2ème périodes, sont les suivants :

poisson fumé local	338 f
poisson Bamako	285 f
poisson Abidjan	298 f
poisson Dakar	148 f.

Avant de parvenir à la distribution les prix se décomposent comme suit :

POUR 1 kg.	POISSON LOCAL	BAMAKO (manogo)	A B I D J A N	
			POISSON d'ABIDJAN	POISSON DE DAKAR (sardines)
Prix producteur (1)	287,50			
Prix F.O.B.		75	80	50
Transport		10,00	4,0	4,0
Douane et taxes		10	-	-
"C.A.F." Man		<u>95,00</u>	<u>84,00</u>	<u>54,00</u>
Marge grossiste		80,00	66,00	46,00
Gros-demi-gros Man		<u>175,00</u>	<u>150,00</u>	<u>100,00</u>
Transport distribution		3,00	3,00	3,00
Marge distributeur		107,00	145,00	45,00
Prix détail marché	338	285,00	298,00	148,00

(1) - Sur la base de 120 f le kilo de poisson frais \times 2,40 = 288 f : prix acheteur : 287,50

Il convient d'ajouter que les prix du "Manogo" à Bamako varie entre 50 et 100 f; la bonne qualité c'est à dire des poissons bien fumés et assez gros, varie entre 75 et 100 f. Le poisson d'Abidjan à Abidjan varie entre 75 et 90 f. La sardine de Dakar s'achète à Dakar 15 f le kilogramme.

On notera que dans la comptabilité économique nous avons réduit l'estimation du transport sur importation.

Les prix de détail sont excessivement variables : le revendeur à la distribution profite de n'importe quelle circonstance (notamment forte demande occasionnelle sur un marché) pour dou-

bier ses prix. Sur les marchés importants les prix varient beaucoup moins. Le poisson fumé local est presque exclusivement distribué par les producteurs eux-mêmes.

On peut estimer à 1.100 le nombre de commerçants détaillant le poisson. Cette profession est généralement tenue par des hommes. Sur les marchés les femmes vendent du poisson qu'elles ont acheté aux détaillants. Elles le revendent en tas de 5, 10 et 15 f alors que les détaillants professionnels vendent en tas minimum de 25 f; en général : 25, 50, 100 et 150 f. Les prix-marché n'ont été relevés qu'après des détaillants professionnels.

2. Distribution de la viande

Sans parler des abattages domestiques, la distribution de la viande importée est assurée par 55 bouchers disposant chacun de 2 ou 3 revendeurs au tas.

Les 55 bouchers sont ainsi répartis sur le territoire du département.

Man	12	12)	Les 12 bouchers de Man appartiennent à 3 ou 4 familles seulement.
Danane.	6))	
Duekoue	4)	13)	
Guiglo.	1))	
Toulepleu	2))	
15 centres ruraux	30))	(localités équipées de marchés en dur)
		55	

3. Exportation de la noix de cola

La région de Man est consommatrice de cola. On peut estimer à 700 tonnes la consommation annuelle avec une forte pointe au moment de la période correspondant aux gros travaux agricoles (c'est-à-dire la période du 1er avril au 31 juillet que nous avons appelé : "2ème période").

La consommation varie vraisemblablement très peu d'une année à l'autre, contrairement à la production exportée qui peut descendre à 500 tonnes lorsque les conditions et notamment les prix aux producteurs sont défavorables, et monter à 5.000 tonnes lorsque les circonstances sont bonnes.

La cola de la région de Man-Danané a l'avantage de bien résister à la chaleur contrairement à la cola venant des régions plus au Sud (Daloa - Aben-gourou). Les clients traditionnels de la région étaient le Sénégal et le Mali; les marchands de la région expédiaient également sur la Guinée et la Haute-Volta. Le Libéria limitrophe est également un gros producteur de cola et a pour principal client la Guinée.

La récolte se fait toute l'année. Cependant on peut distinguer trois périodes : le gros de la récolte se situe au cours des trois mois qui précèdent la récolte du café : septembre, octobre, et novembre. Cette récolte est en partie stockée pour attendre la forte demande du

Sénégal et du Mali qui se situe au moment des fortes chaleurs d'avril à juin. Une deuxième période de cueillette a lieu lorsque les opérations de commercialisation du café sont terminées en avril et mai : cette cueillette vient au moment où les prix montent sur le marché de Bamako et où la demande est très importante.

Il est nécessaire de vendre le plus possible à ce moment là : on complète la première cueillette. Enfin de mai à septembre la cueillette est pour ainsi dire nulle : les paysans sont surtout occupés par les travaux agricoles.

Deux événements sont venus réduire les expéditions de cola. Le premier est la rupture de la Fédération du Mali qui a soustrait le Sénégal aux grands marchands malinké installés à Danané et Man. En effet toutes les expéditions se faisaient sur Bamako qui réexpédiait sur le Sénégal. Le deuxième est la création du franc malien et l'institution des licences d'importation mise sur pied par le Mali. Jadis les commerçants malinké installés à Man et surtout à Danané allaient vendre eux-mêmes la cola sur le marché de Bamako librement quand les cours étaient favorables. Ils possédaient ou louaient des magasins à Bamako pour stocker leurs chargements et attendre des cours favorables. La noix de la région a le grand avantage de pouvoir supporter un stockage pendant 10 à 12 mois alors que les noix du Sud ne supportent que 3 à 6 mois. Aujourd'hui le Mali peut contrôler l'importation de cola et pour ce faire attribue des licences qui donnent droit à l'importation de 24 chargements à répartir tout au long de l'année. Il n'accorde ces licences qu'à des commerçants de nationalité malienne, ce qui gêne considérablement l'activité des commerçants ivoiriens. Ces derniers sont obligés de s'entendre avec des commerçants maliens qui font chèrement payer leur service. De plus les commerçants maliens viennent jusqu'à Danané et Man acheter la cola, empêchant les ivoiriens de profiter des hauts cours à Bamako. Ils viennent avec des boeufs, des cabris, des moutons, de l'arachide et du poisson séché qu'ils vendent en Côte d'Ivoire et au Libéria pour obtenir des francs CFA qui serviront à l'achat de la cola.

Ainsi le commerce entre le Mali, la Côte d'Ivoire et le Libéria échappe de plus en plus aux commerçants ivoiriens.

Compte tenu de ces circonstances la région de Man n'a exporté en 1962-63 qu'aux alentours de 700 tonnes, ce qui correspond à 140 chargements. La quantité exportée dépend également du prix au producteur. Ces 700 tonnes ont été achetées à un prix moyen de 19 f le kilo, or le prix jugé intéressant par le producteur devrait dépasser 25 f. La capacité de production de la région peut atteindre 5.000 tonnes. Mais les commerçants de Man et Danané ne pouvant pas exporter de grosses quantités, n'acceptent pas de payer le kilo de cola plus de 20 f CFA.

Les commerçants venus du Mali peuvent acheter à Danané ou Man des paniers de 50 kg entre 1.250 et 1.500 f CFA. Ce qui correspond à un prix régional FOB de 27.500 f la tonne. Le panier se revendait à Bamako entre 4.000 et 5.000 f. (90.000 f la tonne en moyenne).

Le prix Bamako d'une tonne de cola (20 paniers) se décompose comme suit :

Prix producteur	19.000
Frais commercialisation jusqu'à Man ou Danané	8.500
	<hr/>
Prix "FOB" départ région	27.500
Transport Man Bamako	8.000
Frais de licence, "prête-nom"	5.000
Taxes entrée Bamako	3.000
Magasinage Bamako	500
	<hr/>
Total prix de revient Bamako	44.000

Différence prix revient à Bamako et prix de vente : 90.000 - 44.000 = 46.000

Pour la comptabilité économique on a réduit à 6 f par kilo le transport sur exportation.

II - COMBINAISON DE L' ENQUETE MARCHES

ET DE L' ENQUETE CONSOMMATION EN VUE D' ESTIMER

LA PRODUCTION, LA CONSOMMATION ET LES ECHANGES DES PRODUITS LOCAUX

Il a été signalé en introduction que le responsable des enquêtes économiques, en même temps qu'il effectuait l'enquête marchés, procédait à un dépouillement manuel de l'enquête "consommation" effectuée par sondage dans un échantillon de 100 villages (les mêmes que pour l'enquête agricole). En raison du mode de relevé des renseignements par les enquêteurs, ces 100 villages ont été dénommés "unités tournantes". Dans chacun de ces 100 villages, 4 familles ont été successivement étudiées en détail durant 4 semaines chacune. L'enquêteur procédait à la pesée de tous les ingrédients entrant dans la cuisine, et procédait à un interrogatoire sur les consommations hors domicile.

1. Estimation des quantités consommées, par dépouillement de l'enquête "consommation", et de la structure des échanges à partir de l'enquête "marchés".

Tous les dépouillements ont été faits manuellement et avaient pour but de déterminer la consommation par personne et par jour en grammes de chaque produit pendant une période et pour une zone données.

L'année a été divisée en 3 périodes de 4 mois. La première période, allant du 1er décembre 1962 au 31 mars 1963, recouvre toute la période de traite du café, la deuxième, allant du 1er avril au 31 juillet 1963, recouvre tout le temps des grands travaux agricoles avant la pleine saison des pluies; enfin la troisième, allant du 1er août au 30 novembre 1962 recouvre le gros de la saison des pluies qui ralentit toutes les activités.

Les zones prises en considération sont celles de l'enquête marchés, de sorte que les quantités trouvées pour chaque zone pourront être valorisées au moyen des prix relevés sur les marchés correspondants.

La répartition par zone et par période des villages étudiés est la suivante (le nombre d'unités budgétaires enquêtées est dans chaque cas le quadruple de celui des villages) :

	1ère PERIODE	2ème PERIODE	3ème PERIODE	ENSEMBLE
ZONE N° I	9	6	6	21
ZONE N° II	8	12	11	31
ZONE N° III	7	7	10	24
ZONE N° IV	9	6	9	24
ENSEMBLE	33	31	36	100

Le nombre de consommateurs retenu a été déterminé à partir des personnes *présentes au repas du soir*. Le repas du soir rassemble en effet toutes les personnes mangeant sur "la cuisine" ou les cuisines d'une unité budgétaire. Le total des personnes présentes au repas du soir a été augmenté de la proportion d'enfants de moins de 3 ans de la population considérée qui ne se mettent pas à table mais qui sont habituellement retenus pour le calcul de la ration moyenne par personne et par jour dans un univers donné.

Les consommateurs ainsi définis se répartissent comme suit par période et par zone :

	1ère PERIODE	2ème PERIODE	3ème PERIODE	ENSEMBLE
ZONE N° I	253	180	159	592
ZONE N° II	279	387	310	976
ZONE N° III	205	203	284	692
ZONE N° IV	262	156	259	677
ENSEMBLE	999	926	1.012	2.937

On trouvera en fin de chapitre la liste des 100 villages dits "unités tournantes" de sondage, enquêtés au titre de la consommation, avec indication de la période d'enquête et du nombre de consommateurs, et la carte permettant de les localiser.

Le nombre de consommateurs ainsi trouvé surpasse de beaucoup le nombre calculé à partir du dénombrement des membres de l'Unité Budgétaire en début d'enquête. Utilisé comme diviseur ce dernier chiffre aurait par conséquent conduit à accroître considérablement la ration par personne et par jour.

L'extrapolation par période a été faite sur la base de 122 jours par période.

L'extrapolation par zone a été faite sur la base de :

Zone 1	70.000
Zone 2	150.000
Zone 3	90.000
Zone 4	120.000
	430.000 personnes

Pour faire cette répartition, le chargé d'études disposait du recensement administratif mis à jour en 1962 et 63 par cantons.

En rapprochant les consommations extrapolées comme il vient d'être dit, les quantités échangées sur les marchés extrapolées grâce aux multiplicateurs évoqués au chapitre précédent, le responsable des enquêtes économiques qui a procédé à un premier arbitrage dont il n'est pas rendu compte ici a constitué pour la plupart des produits locaux des balances ressources-emplois qui permettraient notamment de déterminer le volume de production.

2. Ajustement opéré pour la constitution des comptes économiques

Les quantités définies en faisant intervenir la consommation étaient donc sous-estimées parce qu'elles se rapportaient à une population inférieure à celle retenue en définitive pour l'ensemble du département (475.000 habitants, chiffre fondé sur l'enquête agricole). Compte tenu du degré vraisemblable de précision des chiffres en cause, il n'a pas paru nécessaire, pour la comptabilité économique, de procéder à l'ajustement en reprenant la pondération complète par période et par zone, qui vient d'être décrite. On a donc ajusté les quantités de façon globale sur le chiffre de 475.000 habitants soit directement de façon strictement proportionnelle, soit en tenant compte à des degrés divers du caractère plus ou moins "urbain" de la consommation intéressée, ce qui permettait en même temps de réintégrer dans les estimations la ville de Man qui était exclue de l'enquête "consommation". Toutefois pour les produits estimés directement d'après les quantités échangées sur les marchés, il n'y avait en principe pas de sous-estimation ni de raison de réserver un sort spécial à la ville de Man dont les marchés avaient été enquêtés au même titre que les autres.

Quand les résultats de l'enquête agricole, (conduite par ailleurs sous la responsabilité de l'agronome), ont été connus, les productions obtenues étaient naturellement différentes de celles résultant des estimations qui viennent d'être décrites. Dans plusieurs cas ces différences étaient suffisamment minimales pour qu'on puisse considérer que les deux sources d'informations se confirmaient, dans d'autres cas les différences étaient plus importantes mais elles s'expliquaient assez aisément par les particularités propres aux conditions de relevé de l'une et de l'autre enquête. Le critère de choix pour ces cas d'apparente contradiction a été de s'en tenir aux résultats de l'enquête agricole pour les productions aisément repérables sur le terrain qui sont d'ailleurs les plus importantes (tel que riz, café etc...) en revanche pour les productions telles que le maraîchage qui sont largement restées en dehors des mesures agricoles, on s'est fondé sur les indications des enquêtes consommation et commerce.

Le tableau de la page suivante, récapitule (en quantités) les productions, les consommations et les échanges de produits locaux indiqués par les balances ressources-emplois résultant des enquêtes "marchés" et "consommation", avant correction pour les comptes économiques, mais selon la définition des produits adoptée pour les comptes.

Dans ce tableau, la production est à comprendre comme nette des semences et pertes éventuelles.

Le tableau que l'on trouvera page 384 récapitule pour les produits d'origine agricole les ajustements et arbitrages effectués lors de l'élaboration des comptes économiques, tant pour augmenter la population de référence sous estimée en matière de consommation, que pour tenir compte des données de l'enquête agricole.

PRODUCTIONS ET CONSOMMATIONS REGIONALES DES PRODUITS LOCAUX
d'après les ENQUETES " MARCHES - COMMERCE " ET CONSOMMATION
avant ajustement pour constitution des comptes économiques.

(Quantités en tonnes)

Produits de la branche n° 1 des comptes économiques (Agriculture vivrière - élevage)

	IMPORT	PRODUCTION	EXPORT	CONSOMMATION DES MENAGES		VENTES PAR LES PRODUCTEURS		UTILISATIONS INTERMEDIAIRES	
				TOTALE	AUTO-CONSOMMATION	DIRECTEMENT AUX CONSOMMATEURS	AU COMMERCE	QUANTITE	DESTINATION
Paddy (1)		77.552		76.664	66.451	9.610	1.491(2)	688	décorticage mécanique.
Maïs épis frais		1.201		1.201	1.046	147	8		
grains (3)		1.223	393	782	639	125	418(4)	48	fab. farine pour vente.
Manioc (équiv. frais (5))		52.194		50.367	44.393	5.855	201(5)	1.827	" " "
Igname	20	453		473	405	48			
Patate		657		657	295	361	1		
Taro		79		79	68	11			
Banane Plantain		37.267	1.211	36.055	33.990	1.066	2.211		
Avocat		350		350	280	35	35		
Aubergine		666		666	443	187	36		
Tomate		353		353	177	118	58		
Oignon	171	6		177	6				
Champignon frais		133		133	103	30			
Champignon sec		196		196	168	27	1		
Piment frais		344		344	285	43	16		
Piment sec		309		309	274	34	1		
Gombo frais		1.649		1.649	1.181	362	106		
Gombo sec		169		169	137	32			
Bété (feuilles fraîches)		86		86	68	18			
Soumbara		165		165	85	78	2		
Viande bovin (carcasse fraîche)	535	769		1.304	519		250		
Viande élevage autre que boeuf (idem)	50	1.575		1.625	1.442	33	100		
Viande élevage fumée ou séchée		755		755	639	116			
Volaille		635		635	393	227	15		
Viande chasse fraîche		1.754		1.754	1.260	494			
Viande chasse fumée ou séchée		1.831		1.831	1.060	771			
Escargots		559	123	436	361	37	161		
Chenilles		114		114	45	44	25		
Termites		94		94	90	3	1		

(1) Le riz pilonné à la main est assimilé au paddy.

(3) La farine autoconsommée est assimilée au maïs.

(5) La farine autoconsommée est assimilée au manioc.

(2) Ces 1.491 t comprennent les 688 t cédées pour le décorticage mécanique.

(4) Ces 418 t comprennent 7 t incluses dans les 48 t allant à la mouture de farine commercialisée.

(6) Ces 201 t comprennent 82 t incluses dans les 1.827 t allant à la mouture de farine commercialisée.

PRODUITS DE LA BRANCHE N° 2 DES COMPTES ECONOMIQUES (agriculture pour l'industrie et l'exportation)

	IMPORTATION	PRODUCTION	EXPORTATION	CONSOMMATION DES MENAGES		VENTES PAR LES PRODUCTEURS		UTILISATIONS INTERMEDIAIRES	
				TOTALE	AUTO-CONSOMMATION	DIRECTEMENT AUX CONSOMMATEURS	AU COMMERCE	QUANTITE	DESTINATION
Fruits de palme égrappés		14.933		7.173	5.934	1.239		7.760	
Banane douce		10.000		10.000	9.000	750	250		
Arachides (équivalent graine, y.c.sf.beurre)	345	353		656	98	232	42		Fab. de beurre d'arachide
Café		21.000	21.000	-	-	-	21.000		
Cola		1.415	715	700	580	60	775		
Tabac en feuille et poudre (en équiv. feuilles)	272	60		332	48	6	6		

PRODUITS DE LA BRANCHE N° 20 DES COMPTES ECONOMIQUES (corps gras)

Huile de palme		1.166	100	1.066	468	480	218		
Palmiste		6.049	6.000	49	36	13	6.000		
Beurre d'arachide		40		40		20	20		

PRODUITS DE LA BRANCHE N° 5 DES COMPTES NATIONAUX (travail des grains et farines)

Riz décortiqué mécaniquement	1.000	462		1.462			1.462		
Farine de maïs commercialisée		43				37	6		
Farine de manioc commercialisée		480				455	25		

N° d'or- dre	MARCHES	CANTONS	J O U R	PISTE		IMPORTANCE						NOMBRE DE VENDEURS				
						- de 50	50 à 150	151 à 300	301 à 500	501 à 700	+ de 700	ESTIME			MESURE Echantillon	
				1er passage	2ème passage							6 jours de la semaine (a)	1er	2ème		
															B	M
1	Danipleu	Kallé	Samedi		X			X						162	83	
2	Sioba	Gourousse	Samedi		X	X						40	20			
3	Oua	"	Mardi		X		X					100	80			
4	Daleu	"	Lundi		X	X						40	20			
5	Zoupleu	"	Samedi		X			X						262	63	
6	Sipilou	Sipilou	Lundi		X			X				150	100			
7	Diorodougou	"	Lundi	X				X						121	115	
8	Gbablasso	Gan	Dimanche	X				X				150	100			
9	Biankouma	"	Lundi	X						X				706	675	
10	Kambakouma	"	Vendredi		X	X						50	50			
11	Santa	Santa	Lundi		X			X				100	50			
12	Blapleu	"	Vendredi		X			X						287	152	
13	Kandopleu	Gan	Dimanche	X				X						118	172	
14	Blangouade	"	Dimanche	X				X				100	100			
15	Té	"	Mardi		X	X						40	50			
16	Kpata	Toura	Dimanche		X	X						50	50			
17	Diho	"	Vendredi		X			X				100	80			
18	Gbangouéguiné	Gan	Vendredi	X				X						162	162	
19	Diane	Toura	Vendredi		X			X				220	150			
20	Sokourala	Kah	Vendredi		X	X						40	20			
21	Sandougoussoba	"	Lundi		X	X						40	20			
22	Bofeco	"	Lundi		X	X						40	20			
23	Yassegouen	"	Lundi	X				X				100	80			
24	Mélapleu	Man	Lundi		X			X				100	80			
25	Kiélé	"	Lundi		X	X						40	40			
26	Biakébeu	"	Samedi		X			X						112	69	
27	Lamapleu	"	Dimanche		X	X						40	40			
28	Bogouen	"	Lundi		X	X						40	40			
29	Goton-Gouine	"	Lundi		X			X						68	97	
Total Zone I																
29 marchés				7	22	11	11	6			1	1.580	1.190			
9 marchés de l'échantillon													300	1.998	1.588	

(a) nombre estimé des vendeurs présents durant l'ensemble des 6 jours de la semaine autres que celui de l'enquête, pour les marchés qui restent ouverts en permanence. L'enquête a lieu le jour d'affluence maximale.

Liste des Marchés

ZONE II : ZONE CAFEIERE MAN : 1) S.P. MAN

N° d'ordre	MARCHES	CANTONS	JOUR	PISTE		IMPORTANCE						NOMBRE DE VENDEURS								
						de 50	50 à 150	151 à 300	301 à 500	501 à 700	+ de 700	ESTIME			MESURE Echantillon					
												1er passage	2ème passage	6 jours de la semaine	1er	2ème				
30	Sanguiné	Blouno	Ven.	X					X											
31	Saguipleu	"	Jeu.	X				X				222	200							
32	Dainé	"	Lun.		X	X						80	50							
33	Yapleu	Guémale	Ven.		X		X					150	100							
34	Tontigouiné	"	Mar.		X	X						50	50							
35	Blotilé	"	Jeu.		X	X						50	50							
36	Podiagouiné	Blouno	Mer.	X					X								399	263		
37	Logoualé	Yati	Lun.	X						X					300		496	492		
38	Klinlé	"	Ven.		X	X						50	50							
39	Saopleu	"	Dim.		X	X						50	50							
40	Glopleu	"	Lun.		X	X						50	50							
41	Gblolé	"	Ven.		X	X						50	50							
42	Ziogouiné	"	Mer.		X	X						50	50							
43	Gouékangouiné	"	Lun.		X		X					100	80							
44	Douélé	"	Jeu.	X					X								437	347		
45	Bogouiné	"	Mer.	X				X				300	250							
46	Nempodiagouiné	"	Dim.		X	X						50	50							
47	Gonopleu	"	Lun.	X			X					100	100							
48	Gbanbegouiné	"	Jeu.	X		X						150	100							
49	Kaciapleu	Man	Lun.	X				X				240	200							
50	Dianlé	"	Dim.	X		X						40	40							
51	Boton Gouiné	Souin	Mar.		X	X						40	40							
52	Blolé	"	Lun.	X			X					100	100							
53	Vogoué	"	Jeu.	X			X					250	250							
54	Fagnampléu	"	Lun.	X				X				350	300							
55	Gouétimba	"	Lun.		X	X						40	20							
56	Zangoué	"	Dim.	X						X							541	497		
57	Man	Man	Ven.	X							X				4.250		1.013	1.435		
Total S.P. Man 28 marchés							13	4	4	4	2	1	2.562	2.230	4.550	3.213	3.313			

Liste des Marchés

ZONE II : ZONE CAFÉIERE MAN (Suite) : 2) S.P. Bangolo, Facobli, Kouibli.

N° d'or- dre	MARCHES	CANTONS	JOUR	PISTE		IMPORTANCE						NOMBRE DE VENDEURS					
						- de 50	50 à 150	151 à 300	301 à 500	501 à 700	+ de 700	ESTIME			MESURE Echantillon		
												1er passage	2ème passage	6 jours de la semaine	1er	2ème	
58	Sémien	Sémien	Mar.	X					X							309	215
59	Koua	"	Dim	X				X								295	267
60	Taobli	Tao	Ven		X							100	50				
61	Kouibli	"	Mar.	X					X					200		337	421
62	Koutiorou	Péome	Jeu.		X							100	80				
63	Soakpe	"	Jeu.		X							100	80				
64	Facobli	"	Mar.	X						X				200		563	369
65	Tiéni-Siabli	"	Sam.	X						X		500	400				
66	Togbayorou	Tao	Jeu.	X				X								297	247
67	Totourou	"	Mer.	X					X							471	467
68	Diérouzon	Zibiao	Mar.		X	X						40	40				
69	Diérouzon	Taouaké	Jeu.		X			X								114	221
70	Zioudrou	Zibiao	Dim		X		X					100	80				
71	Zéo	"	Mer.		X		X					120	100				
72	Béoué	"	Jeu.		X		X					100	80				
73	Guéhouo	Zagna	Mar.		X	X						40	40				
74	Gohouo	"	Ven		X			X								164	231
75	Béoué	"	Sam.	X				X				300	250				
76	Da	"	Jeu.		X		X					100	80				
77	Bangolo	"	Dim	X					X					200		435	265
Total autres S.P. (20 marchés)						2	7	5	4	2		1 600	1 260	600	2 985	2 703	
Repart S.P. Man (28 marchés)						13	4	4	4	2	1	2 502	2 230	4 550	3 213	3 313	
Total Zone II (48 marchés)						15	11	9	8	4	1	4 162	3 490				
15 marchés échantil- lon														5 150	6 198	6 016	

ZONE III : ZONE CAFÉIÈRE DANANE

N° d'ordre	MARCHES	CANTONS	JOUR	PISTE		IMPORTANCE						NOMBRE DE VENDEURS					
						- de 50	50 à 150	151 à 300	301 à 500	501 à 700	+ de 700	ESTIME			MESURE Echantillon		
												1er passage	2ème passage	6 jours de la semaine	1er	2ème	
78	Gbonmouyé	Kallé	Dim.		X		X					100	50				
79	Gan Houyé	"	Sam.		X	X						40	20				
80	Kouan-Houlé	"	Lun.	X					X						173	217	
81	Bouïnda	Lollé	Sam.	X			X					200	200				
82	Goutro	"	Dim.	X					X						426	73	
83	Danane	Ouan	Jeu.	X						X				1.600	837	786	
84	Salopleu	Blosse	Lun.	X			X					250	200				
85	Bounta	"	Ven.	X			X					250	200				
86	Flampléu	Ouan	Dim.	X			X					250	200				
87	Mahapleu	"	Mer.	X					X					200	315	317	
88	Isoneu	"	Lun.		X	X						40	-20				
89	Fiempleu	"	Jeu.		X		X					120	80				
90	Féapleu	"	Mar.	X			X					120	80				
91	Dahigouiné	"	Lun.		X	X						40	20				
92	Singouiné	"	Lun.		X		X					100	50				
93	Banneu	Lollé	Mer.	X					X						453	243	
94	Téapleu	Blossé	Lun.	X						X				300	798	294	
95	Zéalé	"	Jeu.	X			X					150	150				
96	Yéleu	Koulinlé	Mer.	X			X					250	200				
97	Dinneu	Lollé	Mar.		X		X					120	80				
98	Zouan-Hounien	"	Sam.	X						X				300	765	597	
99	Kouépleu	Koulinlé	Dim.		X	X						40	20				
100	Krozialé	"	Ven.		X		X								127	98	
101	Boutouo	"	Mar.	X				X				200	150				
102	Yaogotouo	"	Lun.		X	X						40	20				
103	Binhouyé	"	Mer.	X					X					200	647	279	
104	Goulaleu	"	Jeu.	X			X					200	150				
105	Glepleu	"	Mar.		X	X						40	20				
106	Giamapleu	"	Dim.		X	X						40	20				
Total zone III																	
29 marchés							7	7	7	4	1	3	2.590	1.930			
9 dans l'échantillon														2.800	4.541	2.904	

(ZEREBOLE ... DUEKOUÉ ... GUESSABO)
 ZONE IV : FORETS 1/ AXES EST-OUEST (TOULEPLEU...)

N° (1 ^{er} ou 2 ^{ème})	MARCHES	CANTONS	JOUR	PISTE		IMPORTANCE						NOMBRE DE VENDEURS				
						- de 50	50 à 150	151 à 300	301 à 500	501 à 700	+ de 700	ESTIME			MESURE Echantillon	
				B	M							1er passage	2ème passage	6 jours de la semaine	1er	2ème
107	Zérebolè	Zarabaon	Ven.		X	X						40	20			
108	Zouhou	"	Lun.		X		X								107	67
109	Pinhou	"	Sam.		X	X						40	20			
110	Koulouen	"	Dim.		X	X						40	40			
111	Kahin	"	Mar.	X			X								95	127
112	Diourouzon	Duèkoué	Jeu.	X		X						30	30			
113	Gueyebli	Zagne	Ven.	X			X					100	80			
114	Diahouin	"	Jeu.	X			X					100	80			
115	Duèkoué	Duèkoué	Lun.	X						X				500	567	534
116	Guézon	Zagne	Dim.	X		X						40	40			
117	Grepleu	Toulépleu	Dim.		X		X					120	50			
118	Kohoro	"	Ven.		X	X						40	20			
119	Toyébli	"	Mar.		X		X								95	47
120	Klaon	"	Mer.		X	X						40	20			
121	Tiobli	"	Sam.		X		X					120	50			
122	Bakoubli	Bakoubli	Mer.		X	X									30	29
123	Toulépleu	Toulépleu	Lun.	X				X						200	285	169
124	Grié	Nidrou	Ven.		X	X						40	20			
125	Péhé	"	Dim.	X				X							252	193
126	Guibobli	Néa-Blaos	Mar.	X			X					100	80			
127	Zampléu	"	Sam.	X					X						367	122
128	Oulaikpabli	"	Dim.	X			X					150	100			
129	Blolékin	Néa-Blaon	Jeu.	X					X					200	311	259
130	Tinkou	Boo	Sam.		X	X						40	20			
131	Diboké	"	Ven.		X	X									55	34
132	Béoué	Zérébaon	Mar.	X		X						20	20			
133	Goulégui	"	Dim.	X		X						20	20			
134	Bédiguézon	Goumbiao	Sam.	X			X								79	127
135	Guinkin	Zahon	Mer.	X		X						20	20			
136	Kaade	"	Dim.	X		X						20	20			
137	Béoua	Glokouion	Ven.	X		X						20	20			
138	Glapaoudi	Zagve-Blaos	Mar.	X		X						20	20			
139	Zouan	"	Jeu.	X			X					60	50			
140	Mona	"	Dim.	X			X					60	50			
141	Guiglo	"	Lun.	X				X						150	131	132
Total axe Est-Ouest						17	12	3	2	1	-	1.280	890			
35 marchés dont																
12 dans l'échantillon														1.050	2.374	1.840

ZONE IV : FORETS (suite) : 2) AXES NORD-SUD (BANGOLO - TAOUAKE - DUEKUE
(ROUTE de TABOU

N° d'ordre	MARCHES	CANTONS	JOUR	PISTE		IMPORTANCE						NOMBRE DE VENDEURS				
				B	M	- de 50	50 à 150	151 à 300	301 à 500	501 à 700	+ de 700	ESTIME			MESURE Echantillon	
												1er passage	2ème passage	6 + jours de la semaine	1er	2ème
142	Diébli	Taouké	Lun.		X	X						30	30			
143	Bangolo	"	Mer.		X		X								46	53
144	Sibabli	Zagne	Mer.	X			X					50	50			
145	Bagohouo	"	Mar.	X			X								167	127
146	Guiglo-Zia	"	Jeu.	X		X						30	30			
147	Blodí	"	Dim.	X		X						30	30			
148	Kati	Doa	Mar.	X		X						20	20			
149	Sérébouébli	"	Dim.	X		X						20	20			
150	Nounoubayé	"	Sam.	X		X						20	20			
151	Petit Guiglo	"	Ven.	X			X					60	20			
152	Pona	Fléo	Jeu.	X		X						20	20			
153	Ditroudra-Béoué	"	Dim.	X		X						20	20			
154	Paris-Léona	"	Sam.	X		X									37	21
155	Zro.	"	Jeu.	X		X						20	20			
156	Zagne	"	Dim.	X		X						20	20			
157	Vodélobli	Niaho	Ven.	X		X						20	20			
158	Tienkoula	"	Sam.	X		X						20	20			
159	Djiboubaye	"	Jeu.	X		X						20	20			
160	Keibli-Dibokin	"	Dim.	X		X									46	51
161	Zaipobij	"	Jeu.	X		X						20	20			
162	Daobli	Tai	Sam.	X		X						20	20			
163	Gouélako	"	Jeu.	X		X						20	20			
164	Tiéouléoula	"	Sam.	X		X						20	20			
165	Tai	"	Dim.	X			X					60	50			
Total axes Nord-Sud (24 marchés)						19	5					540	490		276	252
Report axes Est-Ouest (35 marchés)						17	12	3	2	1	-	1.280	890	1.050	2.374	1.840
Total Zone IV 59 marchés						36	17	3	2	1		1.820	1.380			
dont 16 dans l'échantil- lon														1.050	2.650	2.092
Total (estimation Dép. (échantillon												10.152	7.990	9.300	15.387	12.600

RECAPITULATION DES AJUSTEMENTS ET ARBITRAGES
EFFECTUES A PARTIR DES RESULTATS DES ENQUETES CONSOMMATION
ET COMMERCE EN VUE DE CONSTITUER LES COMPTES ECONOMIQUES

(branches n° 1 & 2)

(Quantités en tonnes)

Col. (1) *Consommation totale des ménages d'après les enquêtes Consommation et Commerce.*

Col. (2) *Mode d'ajustement ou d'arbitrage.*

Col. (3) *Consommation totale des ménages retenue en définitive pour les comptes.*

BRANCHE N° 1	(1)	(2)	(3)
Paddy	66.451	Agriculture, v. comptes	61.499
Maïs épis frais	1.201	Agriculture, v. comptes	1.939
Maïs grain	782	Agriculture, v. comptes	6.617
Manioc	50.367	Région sauf Man = coefficient 1,047 Man-ville = autoconsommation 1 % = achats 5,55 %	53.716
Igname	473		1.326
Patate	657	Région sauf Man = coefficient 1,047 Man-ville = autoconsommation 2 % = achats 6 %	716
Taro	79	Région sauf Man = coefficient 1,047 Man-ville = autoconsommation 2 % = achats 6 %	85
Banane plantain	37.267	Région sauf Man = coefficient 1,047 Man-ville = autoconsommation 1 % = achats 5 %	38.215
Avocat	350	Région sauf Man = coefficient 1,047 Man-ville = même ration individuelle qu'en brousse mais avec légère prépondérance des achats.	385
Aubergine	666	cf. avocat	735
Tomate	353	cf. avocat, mais la consommation de Man-ville est répartie par moitié entre achats et autoconsomma- tion.	389
Oignon	177	Autoconsommation = minime, inchangée Achats = Région sauf Man, coefficient 1,047 = Man-ville 5,5 %	195
Champignons frais	133	Région sauf Man = coefficient 1,047 Man-ville = autoconsommation néant = achats 4 %	140

BRANCHE N° 1	(1)	(2)	(3)
Champignons secs	196	Région sauf Man = coefficient 1,047 Man-ville = autoconsommation néant = achats = un peu plus que la ration totale en brousse	219
Piment frais	344	Région sauf Man = coefficient 1,047 Man-ville = autoconsommation 3 % = achats = complément pour obtenir une ration totale égale à celle de brousse	380
Piment sec	309	Région sauf Man = coefficient 1,047 Man-ville = autoconsommation 3 % = achats = complément pour obtenir une ration to- tale un peu plus forte qu'en brousse	342
Gombo frais	1.649	cf. Piment frais	1.822
Gombo sec	169	cf. Piment frais	188
Beté (feuilles fraîches)	86	cf. Piment frais	95
Soumbara	185	Région sauf Man = coefficient 1,047 Man-ville = autoconsommation néant = achats 11 %	182
Viande de bovin	1.304	voir comptes	645
Viande élevage autre que boeuf fraîche	1.575	voir comptes	1.095
séchée ou fumée	755	voir comptes	80
Volaille	635	Région sauf Man = coefficient 1,047 Man-ville = autoconsommation 3 % = achats 5 %	688
Viande chasse fraîche	1.754	Région sauf Man = coefficient 1,047 Man-ville = autoconsommation 3 % Achats = néant (à cause du contrôle)	1.876
Viande chasse fumée ou séchée	1.831	cf. viande chasse fraîche	1.950
	436	Région sauf Man = coefficient 1,047 Man-ville = autoconsommation néant = achats 6 %	463
Chenilles	114	cf. escargots	123
Termites	94	cf. escargots	102
Fruits de palme	7.173	Agriculture. v. comptes. Seuls les achats ont été maintenus sous cette rubrique. L'autoconsommation a été comptabilisée en huile	1.239
Banane douce	10.000	L'estimation provient des échanges sur les marchés	10.000
Arachides	656	Agriculture. v. comptes	703
Café - Cacao		Non consommés par les ménages, au moins de façon directe	
Cola	700	Estimation directe d'après l'enquête commerce	700
Tabac	332	L'estimation provient des échanges sur les marchés	332

NOTICE du TABLEAU PAGES 384 et 385

Le tableau qui précède rappelle la consommation totale des ménages donnée par les balances ressources-emplois résumant les enquêtes "consommation" et "marchés commerce", indique les ajustements et arbitrages effectués, et donne le chiffre de consommation totale des ménages retenu en définitive pour les produits des branches principales n° 1 et 2 (agriculture).

La définition des produits est la même que celle du tableau page 276, et donc que celle des comptes.

Dans la colonne n° 2, indiquant l'ajustement ou l'arbitrage effectué, la mention "Agriculture" signifie que l'élément décisif pour déterminer le chiffre retenu a été la production établie par l'enquête agricole. La consommation s'en déduit de façon plus ou moins simple en admettant que les échanges extérieurs, connus directement par l'enquête "marchés", n'ont habituellement pas à être modifiés.

La mention "voir comptes" indique que l'arbitrage ou le traitement comptable des sous-rubriques était complexe et qu'il est conseillé de se reporter au chapitre V de l'annexe "comptes économiques" pour plus ample information.

Le coefficient correcteur 1,047 appliqué à la consommation de la région moins Man-ville est obtenu comme suit :

$$\frac{\text{population retenue pour la région moins la ville de Man}}{\text{population ayant servi à extrapoler la consommation}} = \frac{450.000 \text{ hab.}}{430.000 \text{ hab.}} = 1,047$$

Ces 430.000 hab. incluent 25.000 hab. pour Man-ville, mais cette agglomération était exclue de la base de sondage, de sorte qu'il est logique de considérer que les balances ressources-emplois ne tiennent pas compte des particularités de Man-ville.

Avec 25.000 habitants, Man-ville représente 5,55% des 450.000 hab. résidant dans le reste du département.

Selon que le produit considéré est de consommation uniformément répartie, davantage urbaine ou davantage rurale, on marque cette tendance en attribuant à la ville de Man un % égal, supérieur ou inférieur à 5,55% de la catégorie de consommation correspondante (achats ou autoconsommation) telle qu'elle vient d'être réajustée pour le reste de la région.

Enfin, les autres modes d'ajustement sont indiqués brièvement.

3. Détermination des prix à partir de l'enquête "marchés"

L'enquête marchés, en même temps qu'elle permettait, grâce au système d'extrapolation fondé sur le nombre de vendeurs dont il a été question au chapitre I, d'évaluer les quantités échangées, a fourni le relevé des prix au producteur et des prix de détail.

31. Prix au producteur

Les *prix au producteur* ont été calculés à partir des relevés faits sur tous les achats *pour la revente* réalisés par les "femmes dioulas" et les divers acheteurs de cola, palmiste ou café. On a signalé qu'un enquêteur était spécialement chargé de repérer ces achats sur les marchés de l'échantillon.

Pour certains produits vivriers principalement importés (ex. arachide) c'est le prix "rendu Man" qui a été retenu.

Il est certain que ces prix ne constituent pas de véritables prix de gros au sens habituel de ce terme, car les quantités cédées peuvent être minimes, et surtout, les ventes effectuées par les producteurs peuvent être occasionnelles et causées par un besoin temporaire d'argent en vue d'un usage déterminé. On a donc souvent critiqué ces prix en avançant que, dans ces conditions, le producteur agricole qui a besoin d'une certaine somme d'argent est prêt à sacrifier des quantités importantes de produit pour l'obtenir, et à consentir, par conséquent, un prix "anormalement" bas.

On n'a pas cru devoir retenir cette objection pour deux raisons

- le caractère "normal" d'un prix peut se discuter à l'infini et ne constitue pas une notion certaine,
- ... surtout, la proposition peut être retournée, et le prix de détail peut être considéré comme "anormalement" élevé grâce à l'extrême fractionnement des ventes.

Plus convaincante est l'objection qui récuse les prix au producteur définis ici, en faisant observer que les ventes aux commerçants professionnels sont en général inférieures aux ventes directes, et que de ce fait elles représentent un pourcentage encore plus faible et souvent minime de l'autoconsommation qu'il s'agit de valoriser. Dans quelques cas où ce pourcentage a paru réellement dérisoire, on a tenu compte de l'objection et, pour les comptes économiques, la production a été estimée au prix de détail. En règle générale il a toutefois paru logique et intéressant de faire apparaître distinctement

- Une valeur de la production
- Une marge au producteur perçue par celui-ci en rémunération de son activité de commercialisation, lorsqu'il procède effectivement à des ventes au détail. On sait que dans la pratique la vente au détail peut requérir un temps très important pour des quantités minimes. Dans le cas de produits qui poussent facilement (banane plantain par exemple), le temps passé à la vente est certainement supérieur à celui nécessité par la "production" et il est très normal de valoriser différemment le produit selon qu'il est soit autoconsommé ou vendu globalement, soit vendu au détail de manière très fractionnaire.

Les prix pratiqués par les acheteurs ont été pondérés par les quantités achetées durant chaque période dans chacune des quatre zones du département. Le résultat de cette pondération, effectuée par le responsable des enquêtes économiques, a été reporté par lui sur les balances ressources-emplois par produit dont il a été question à propos des quantités (§ 21 et 22).

32. Prix à la consommation (ou prix au détail)

Les prix à la consommation ont été calculés à partir des relevés faits lors des deux passages sur l'échantillon de 49 marchés. Tous les produits étaient répartis entre les enquêteurs qui devaient effectuer des pesées sur 1/5 des vendeurs d'un produit et faire trois pesées par vendeur.

A partir de ces données il fut établi des prix moyens par zone pour la 1ère et 2ème période.

L'enquête prix n'ayant pas pu recouvrir toute l'année, il a fallu "estimer" les prix de la troisième période compte tenu de la tendance observée au cours des 2 premières périodes.

Les quantités estimées de la consommation de chaque produit par période et par zone (soit un ensemble de 12 quantités par produit) sont venues pondérer les prix ainsi déterminés par période et par zone. Il a été ainsi calculé un prix moyen pondéré.

Les quantités vendues directement aux consommateurs par les producteurs, donnent donc lieu à la perception par ces derniers d'une marge qui rémunère leur activité de distribution. Cette marge est isolée, dans les comptes détaillés, sous la rubrique "marges au producteur". Dans les comptes agrégés elle est fondue dans l'ensemble "marges commerciales", mais il ne faut pas perdre de vue qu'elle est perçue par des non-commerçants.

LISTE DES VILLAGES TOUCHÉS PAR L'ENQUÊTE "CONSOMMATION".

Villages dits "unités tournantes" de sondage.

ZONE I MONTAGNEUSE: 21 unités tournantes, 592 consommateurs.

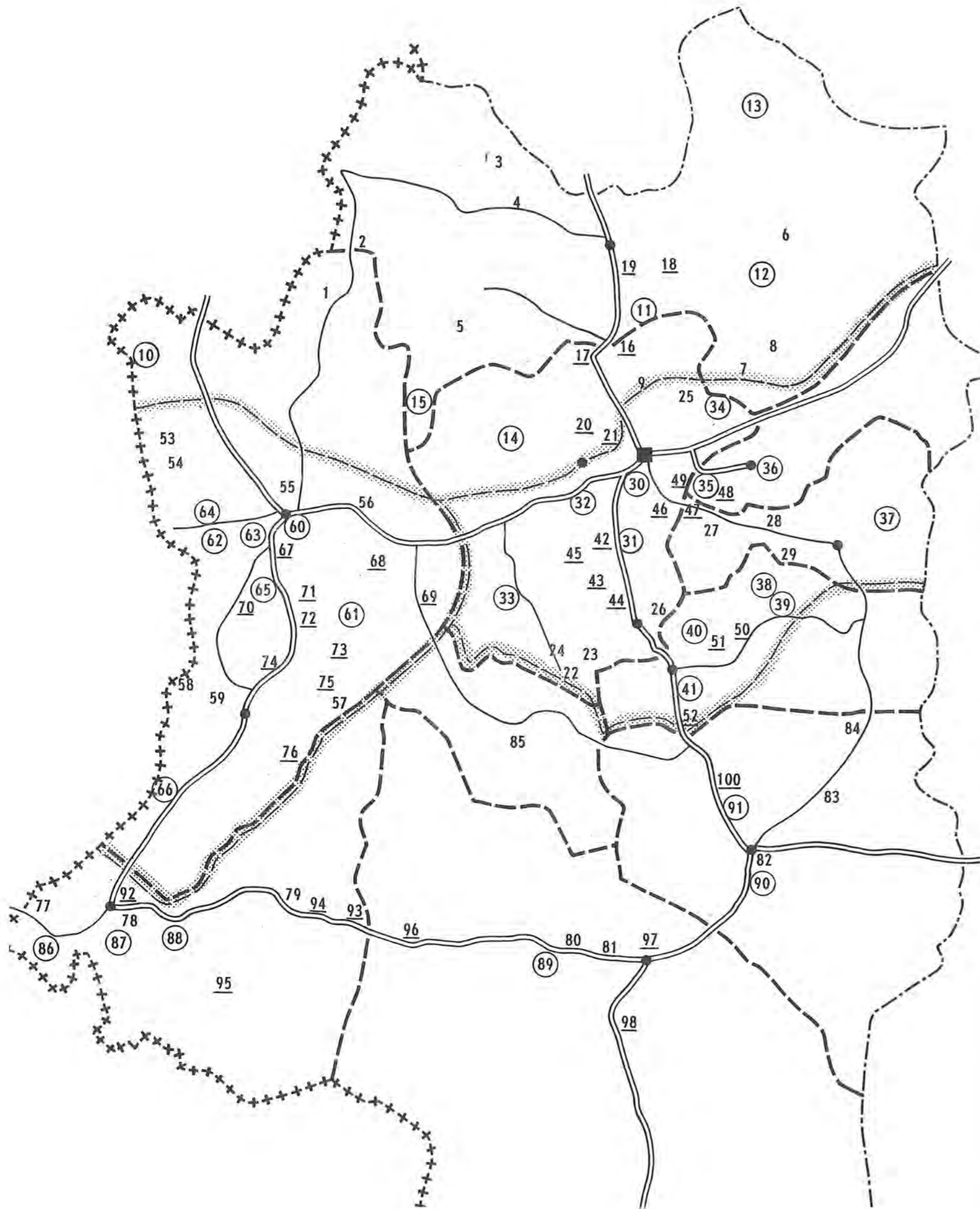
n° de repérage sur la carte	village	canton	période d'enquête	nombre de consommateurs :	
				par village	par période
1	DANTONGOUINE	GOUROUSSE	I	19	253
2	GLANLEU	SIPILOU		35	
3	YALO	SIPILOU		27	
4	GOGBEDEPLEU	SIPILOU		25	
5	GUEOULE	SANTA		22	
6	DAOULE	TOURA		31	
7	GBONNE	TOURA		33	
8	GAOULE	TOURA		43	
9	GBATA	KAH		18	
10	SAHAMPLEU (YEALE)	KALLE	II	20	180
11	NIOLOGOUEN	GAN		43	
12	BLEGOUEN	TOURA		25	
13	BRIMA	TOURA		23	
14	ZOANLEU	MAN		41	
15	DROPLEU	SANTA	28		
16	KANDOPLEU	GAN	III	24	159
17	GOUAMBELO	GAN		36	
18	GAN	GAN		20	
19	BIANKOUMA	GAN		25	
20	LAPLEU (LAMAPLEU)	MAN		23	
21	ZOLAPLEU	MAN		31	

ZONE II CAFÉIERE (MAN): 31 unités tournantes, 976 consommateurs

22	BLOTILE	GUEMALE	I	31	279
23	TIOLE	GUEMALE		23	
24	TONTIGOUINE	GUEMALE		43	
25	DEOULE	KAH		21	
26	KLINLE	YATI		32	
27	NIDROU	TAO		52	
28	NANANDROU	TAO		40	
29	TOUANDROU	TAO		37	
30	ZIELE	MAN		II	
31	BOGOUINE	YATI	24		
32	GBANGOUÉGOUINE	YATI	34		
33	NIONLE	BLOUNO	27		
34	GOUETIMBA	SOUIN	38		
35	TIENI-SIABLI	PEOME	24		
36	FACOBLI	PEOME	23		
37	NIONDROU	TAO	41		
38	DIEOUZON	TAOUAKE	56		
39	GOENIE	TAOUAKE	26		
40	DIEOU	ZIBIAO	21		
41	GOUEGUI	ZAGNA	45		
42	GONGOUINE	YATI	III	16	310
43	TRINLE	YATI		20	
44	SIRIPLEU	YATI		20	
45	GOUEKANGOUINE	YATI		35	
46	BLOLE	SOUIN		40	
47	KAEDROU	PEOME		40	
48	BEHOUE	PEOME		25	
49	BAMIROU	PEOME		25	
50	GLOPLEU	ZIBIAO		36	
51	GOYA	ZIBIAO		22	
52	BEQUE	ZAGNA		31	

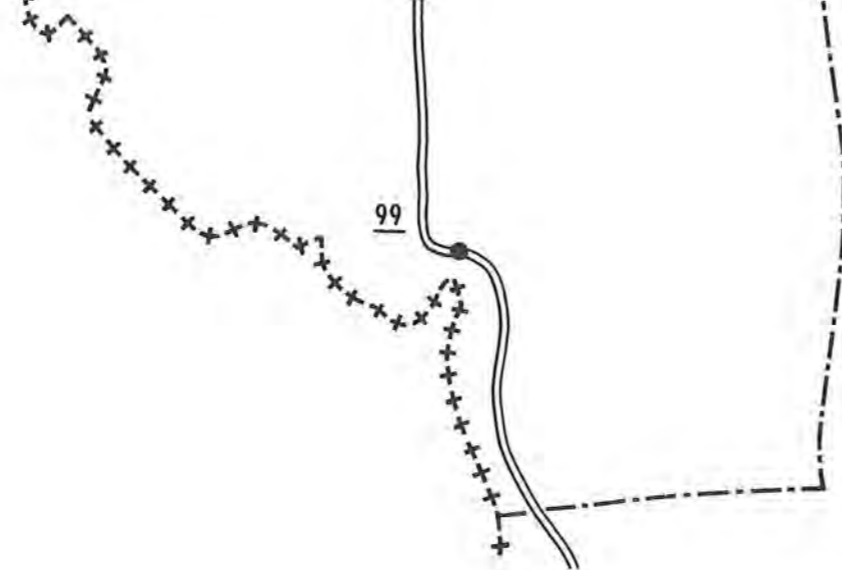
ZONE III CAFÉIERE (DANANÉ): 24 unités tournantes, 692 consommateurs

53	KANTA	KALLE		24	
----	-------	-------	--	----	--



LÉGENDE

- +++++ Limite d'état
- - - - - Limite de département
- — — — — Limite de sous-préfecture
- Limite de zone
- 22 Village enquêté en 1^{re} période
- 32 Village enquêté en 2^e période
- 97 Village enquêté en 3^e période
- ==== Routes nationales A
- — — — — Autres routes
- MAN
- Sous-préfectures



ENQUÊTE "CONSOMMATION" Localisation des unités de sondage.

54	DEHE	KALLE		19			
55	DANANE	OUAN	I	26	205		
56	MANTONGOUINE	OUAN		48			
57	GOTOUO	KOULINLE		24			
58	BIANTOUO	LOLLE		38			
59	YONLEU (GBATA)	LOLLE		26			
60	DANANE	OUAN	II	43	203		
61	BLANLEU	OUAN		34			
62	PEPLEU II	LOLLE		16			
63	DEAUPLEU	LOLLE		30			
64	GOULEU	LOLLE		32			
65	YOTA	BLOSSE		20			
66	GANHOUYE	KOULINLE		28			
67	ZOLEU	OUAN	III	39	284		
68	FIEMPLEU	OUAN		36			
69	FEAPLEU	OUAN		22			
70	KONGATOOUO	BLOSSE		24			
71	NIAMPLEU	BLOSSE		22			
72	BOPLEU	BLOSSE		17			
73	QUELEO	BLOSSE		24			
74	ZEALE	BLOSSE		23			
75	GOLEU	KOULINLE		28			
76	FOLEU	KOULINLE				49	
ZONE IV FORÊTS: 24 unités tournantes, 677 consommateurs							
77	GUEYEDE	TOULEPLEU	I	23	262		
78	ZIOMBLI	TOULEPLEU		50			
79	GANHIA	NEA-BLAO		34			
80	GLOPAUDI	ZAGUE-BLAO		18			
81	ZOUAN	ZAGUE-BLAO		36			
82	DUEKOUÉ	DUEKOUÉ		18			
83	IROUZON	ZAGNE		22			
84	PONA	ZAGNE		36			
85	PINHOU	ZARABAON				25	
86	KOBLI	TOULEPLEU		II		36	156
87	KAMBLI	BAKOUBLI	32				
88	MEO	NIDROU	28				
89	BEOUA	GLOKOUYON	22				
90	DUEKOUÉ	DUEKOUÉ	22				
91	BAOUBLI	ZAGNE		16			
92	TOULEPLEU	TOULEPLEU	III	44	259		
93	BLOLEKIN	NEA-BLAO		36			
94	BADQUEBLI	NEA - BLAO		22			
95	KOAGUEZON	BOO		36			
96	DOUANDROU	ZERABAON		18			
97	GUIGLO	ZAGUE - BLAO		27			
98	PETIT GUIGLO	DOO		16			
99	PONAN	TAI		22			
100	DIAHOVIN	ZAGNE				38	

COMPTE D'EXPLOITATION RECAPITULATIF

COMMERCE

(million f CFA)

ACHATS	MARGES COMMERCIALES			TAXES COLLECTEES PAR LE COMMERCE		ENSEMBLE	TOTAL
	AUX PRODUCTEURS RURAUX	AUX COMMERÇANTS	ENSEMBLE	SUR IMPORT	SUR EXPORT		
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.		3,8	3,8				3,8
10.		1,2	1,2				1,2
11.							
12.							
13.							
14.		0,8	0,8				0,8
15.		2,5	2,5				2,5
16.		2,3	2,3				2,3
17.		16,6	16,6				16,6
18.		20,4	20,4				20,4
19.							
20.							
21.		0,8	0,8				0,8
22.		4,8	4,8				4,8
23.		2,4	2,4				2,4
24.		309,1	309,1				309,1
25.		28,6	28,6				28,6
26.		4,0	4,0				4,0
Total achats		397,5	397,5				397,5
Valeur ajoutée							
- Sal.		45,0	45,0				45,0
- Cot. soc.							
- Ass.							
- Frais fin.							
- Imp. ind.		36,0	36,0	568,3	828,1	1.396,4	1.432,4
- Amort. fisc.		16,0	16,0				
- Solde	193,3	796,4	989,7				1.005,7
Total V.A.	193,3	893,4	1.086,7			1.396,4	2.483,1
Total production	193,3	1.290,9	1.484,2			1.396,4	2.880,6
Stocks							

RECAPITULATION DES MARGES AUX PRODUCTEURS

(incluses dans la colonne "marges" du tableau interbranches)

(millions CFA)

	1 9 6 3	1 9 7 0	1 9 7 5
Branche n° 1	144,2	150,0	196,6
2	17,1	19,9	21,6
4	4,2	4,6	5,0
5		0,3	4,0
9	0,5	0,7	0,7
20	27,3	28,8	32,8
Ensemble	193,3	204,3	260,7

RECAPITULATION DES DROITS ET TAXES SUR EXPORTATION COLLECTÉES PAR LE COMMERCE

	1 9 6 3	1 9 7 0	1 9 7 5
Branche n° 2 Café	816,9	944,4	1.002,3
Cacao	0,5	68,7	387,0
Branche n° 20 Palmiste	10,8	10,8	10,8
Ensemble	828,1	1.023,9	1.400,1

(Les droits perçus à l'exportation du bois ne transitent pas par le commerce)

	RESSOURCES										CATEGORIES	EMPLOIS																
	ACHATS											TOTAL ACHATS	MARGES HORS TAXES SUR EXPORT	D° AGENTS ET DE FLUX	TOTAL VENTES	A UTILISATEURS NON COMMERCANTS		TRANSACTIONS COMMERCIALES										
	EXTERIEUR	(1)	(2)	(3)	(4)	(10)	(11)	PRODUCTEURS		TOTAL						INTÉRIEURS	EXPOR-TATION	TOTAL	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(11)	(12)
								AGRICOLÉS (14)	NON AGRICOLÉS																			
DISTRIBUTION DES PRODUITS MANUFACTURÉS	656									656	110	(1) Maisons de commerce (sans carburants)	766	494	19	253		177	15	← 57 →		4						
	204	177								381	96	(2) Gros commerçants étrangers	477	244	4	229				← 229 →								
	98	15								113	25	(3) Grossistes africains du marché	138	28		110				← 110 →								
	136		120							256	86	(4) Grosses boutiques africaines	342	239		103				← 103 →								
	271									563	190	(5) Petites boutiques africaines fixes	753	740	13													
	140									227	93	(6) Petits commerçants ambulants	320	317	3													
										80	80	5	(7) Revendeurs de pain	85	85													
	42	4								46	42	(8) Commerçants étrangers à clientèle aisée	88	88														
	285									285	84	(9) Commerces spécialisés distribution carburants	369	369														
	260									260	90	autres produits	350	350														
2.092	253	229	110	103					80	2.867	821	Sous total distribution des produits manufacturés	3.688	2.954	39	695		177	15	← 499 →		4						
COMMERCE DES PRODUITS LOCAUX						1.655				1.655	143	(1) et (2)	1.798		1.798													
									1.619	1.619	55	(10) Collecteurs à l'exportation	1.674			1.674	← 1655 →						19					
	247								19	266	75	(11) Grossistes du commerce interafricain	341			317								317				
										317	26	18	361	167	(12) Bouchers et revendeurs à l'importation	528	528											
											65		65	41	(13) Femmes collecteurs revendeurs	106	90											
											596		596	193	(14) Producteurs Agricoles	789	789											
247						1.674	317	2.306	18	4.562	674	Sous total commerce des produits locaux	5.236	1.407			1655						19	317				
2.339	253	229	110	103	1.674	317	2.306	98	7.429	1.495	TOTAL CIRCUIT COMMERCIAL	8.924	4.361			1832	15	499			4	19	317					
RACCORDÉMENT A L'ECONOMIE REGIONALE	331									6.052		Importations) n'entrant pas dans Productions) le circuit locales) commercial		5.588	755													
	- 51									ajustements → + 21 ajustement → - 10																		
	2.619									8.477	1.485	Totaux ressources et emplois sans les taxes sur export	9.949	2.632														
	- 568										828	Taxes sur Export collectées par le commerce			828													
										568	568	Transfert des taxes sur import																
2.051										8.477	2.881	Totaux dans la définition du Tableau Economique	9.949	3.460	13.409													

L'ensemble du chapitre III rend compte du contenu du tableau précédent. On donnera ici seulement quelques indications pratiques en vue de la lecture.

Lecture en ligne

Pour un même agent caractérisé par une ligne, le total des ressources, non reporté sur le tableau, est égal au total des emplois c'est-à-dire des ventes. On a toujours :

Total achats + marges = total ventes

Ainsi pour les bouchers et revendeurs (catégorie 12) on a : $361 + 167 = 528$.

Lecture en colonne

Colonne "extérieur" : on y inscrit les importations valeur départ Abidjan (ou parfois départ Bamako) taxes sur importation comprise. C'est pourquoi, en avant dernière ligne, on retire ces taxes et on les reporte dans les marges, pour retrouver la présentation du tableau économique.

Colonnes numérotées : les numéros désignent les agents portant le même numéro dans la colonne centrale.

Colonne Producteurs Agricoles : conformément au classement retenu dans le rapport de synthèse économique, le terme "agricole" doit être entendu au sens large : les productions inscrites sont celles émanant de producteurs dont l'agriculture est l'activité principale (p. ex. savon local).

Colonne Marges hors taxes : l'expression "hors taxes" signifie seulement que les marges ne comportent pas les taxes sur exportation qui sont perçues par le commerce mais reversées à l'Etat. C'est pourquoi ces taxes sont rajoutées globalement en fin de colonne pour retrouver la présentation du tableau économique.

Colonne "exportations" : les exportations sont, symétriquement, inscrites sans les taxes qu'elles supportent, ces dernières étant rajoutées globalement en fin de colonne.

Les petites exportations de produits manufacturés sont des réexportations; on considère qu'elles sont effectuées par des particuliers ayant acheté au détail.

III - ACTIVITES ET MARGES COMMERCIALES

Les commerçants des différents types décrits au chapitre I exercent une activité que l'on peut répartir en deux grandes catégories d'opérations

- la distribution des produits manufacturés
- le commerce des produits locaux.

La caractéristique du commerce dit "de traite" est de se livrer à la fois aux opérations des deux catégories. Dans le département, ses représentants typiques sont les comptoirs de certaines maisons de commerce et les Levantins (J.A.G., C.I.C.A., C.F.C.I., C.F.A.O.). Le grand commerce interafricain fait aussi de l'import-export, mais dans les deux sens le trafic porte sur des produits peu ou pas élaborés (boeufs, poisson, cola).

En revanche, les commerçants des autres types se consacrent seulement à l'une ou à l'autre des deux grandes catégories d'opération.

Malgré cette relative simplicité, les relations entre producteurs, fournisseurs extérieurs, commerçants et utilisateurs forment un ensemble relativement complexe.

Dans ces conditions il a paru opportun, pour clarifier l'exposé, de présenter sous forme d'un tableau une esquisse du circuit commercial dans le département de l'Ouest en 1963, qui synthétise les principaux éléments disponibles. Ce tableau est placé en fin de chapitre suivi d'une notice expliquant sa construction.

Les paragraphes ci-après passent en revue les activités reprises dans cette esquisse de circuit commercial.

1. La distribution des produits manufacturés

11. Maisons de commerce (Catégorie n° 1 du tableau circuit commercial)

V = 268 M

Toutes les firmes citées au § 223 du chapitre I interviennent dans la distribution des produits manufacturés.

Leur ventes, estimées à 766 millions, se répartissent approximativement par tiers entre la véritable vente au détail (alimentation, textile, objets très divers), la vente au consommateur à des conditions "de gros" (bien d'équipement tôles, métaux, matériaux de construction, outillage), et la vente en gros à d'autres commerçants.

On notera que les entreprises importantes (par exemple chantiers forestiers) font venir une bonne part de leurs fournitures et équipements sans passer par les comptoirs locaux.

Les meilleurs clients commerçants des maisons de commerce sont les Levantins, qui présentent un niveau d'instruction, des réserves financières et un degré de notoriété qui en fait la catégorie de commerçants la plus apte à se fournir auprès d'elles.

Au total les comptoirs locaux des maisons de commerce prélèveraient une marge équivalent à 14% de leurs ventes, et qui incluent une part non négligeable de transports en raison du rôle d'importateur primaire joué pour de nombreux produits par ces établissements. Ce taux paraît faible et est vraisemblablement sous estimé.

Les renseignements proviennent d'un interrogatoire général des agents locaux des maisons de commerce effectué en 1963 par le responsable des enquêtes économiques. Le niveau des ventes directes aux utilisateurs porté au tableau récapitulatif a été réduit par rapport aux estimations résultant de cet interrogatoire, pour rester compatible avec les chiffres retenus en définitive par les comptes économiques.

12. Gros commerçants étrangers (catégorie n° 2 du tableau circuit commercial)

Il s'agit des Levantins dont il a été question au § 2222 du chapitre I page 364.

En tant que détaillants ils distribuent principalement des tissus.

En tant que grossistes ils sont le principal intermédiaire entre les maisons de commerce locales ou d'Abidjan d'une part, et le commerce africain de détail d'autre part.

La marge qu'ils prélèvent représenterait 20% de leurs ventes. Ils ont à couvrir des frais de transport relativement moindres que ceux des maisons de commerce car ils se fournissent sur place pour 45% de leurs achats, et en raison de la part importante des tissus, matériaux peu pondéreux, dans leur chiffre d'affaires.

En revanche ils endossent des risques importants en faisant crédit à leurs acheteurs.

Les éléments proviennent d'un interrogatoire général effectué en 1963 auprès des commerçants intéressés.

13. Grossistes africains du marché de Man (catégorie n° 3 du tableau "circuit")

Ces commerçants, au nombre de 57, ont fait l'objet d'une étude par sondage, 10 d'entre eux ayant été interrogés de façon détaillée par le responsable des enquêtes économiques (cf. tableau page 396).

Ces grossistes jouent surtout un rôle d'importateur primaire, dépendent peu des comptoirs commerciaux et pas du tout des Levantins. Contrairement à ces deux premières catégories, ils ne participent pas à l'exportation des produits locaux.

Leurs ventes comportent notamment des tissus, des chaussures, des allumettes, du savon manufacturé. Elles s'adressent peu au consommateur final, et se dirigent surtout vers les détaillants africains.

La marge prélevée par ces grossistes représente un peu plus de 18% de leurs ventes.

V 342 M.

14. Grosses boutiques africaines (catégorie n° 4 du tableau "circuit").

Ces grosses boutiques ont fait l'objet d'un interrogatoire général dont les résultats sont donnés ci-dessous, les marges représentant 25% des ventes

(millions CFA)

	VENTES f	MARGES		TOTAL f	ACHATS MAN ET RÉGION		ABIDJAN-DALRA		NOMBRE BOUTIQUES
		%	f			f	%	f	
Man	172	25	43	129	70	90	30	39	18
Toulepleu . . .	65	"	17	48	10	5	90	43	13
Danane	45	"	11	34	60	20	40	14	4
Guiglo	25	"	6	19	10	2	90	17	5
Duékoué	35	"	9	26	10	3	90	23	3
Ensemble. . . .	342	25	86	256	47	120	53	136	43

L'éventail de leurs ventes est à peu de choses près le même que celui des grossistes africains et des petites boutiques.

15. Petites boutiques africaines fixes (catégorie n° 5 du tableau "circuit commercial")

V 429
R 323
+ 752

Ces petites boutiques dont il a été question au § 221 du chapitre I, partagent avec les commerçants ambulants la diffusion des produits manufacturés auprès de la population rurale, et jouent en ville un rôle très important.

D'après le sondage effectué (v. chap. I), les 511 boutiques des cinq villes principales auraient vendu pour 430 millions de produits aux consommateurs (chiffre d'affaires moyen 840.000 f par an) et les 405 boutiquiers de brousse auraient réalisé 323 millions de chiffres d'affaires (soit 800.000 f par boutique).

L'inventaire précis dressé pour ces boutiques, doublé d'un dépouillement manuel détaillé, a permis de ventiler les ventes de ces commerçants selon le type de produits vendus. Cela a fourni un élément important d'estimation pour les achats des ménages, venant utilement recouper les extrapolations globales de l'enquête budgets. (cf. tableau page 397).

Les produits textiles constituent de loin le poste le plus important de leurs ventes (près de 43%). Leur rôle est également notable pour les chaussures et le tabac manufacturé.

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser à priori ces commerçants importent eux-mêmes de l'extérieur (Abidjan surtout) près de la moitié de leurs achats, ce qui alourdit leurs frais et explique en partie la marge relativement élevée qu'ils prélèvent, qui représente 25% de leurs ventes.

GROSSISTES MARCHÉ MAN

(résultats de l'enquête marchés - commerce)

(en 1000 f CFA)

	VENTES	A C H A T S					MARGE
		Total	M A N		ABIDJAN		
			f	%	f	%	
Grossiste n° 1	2.490	2.042	10	204	90	1.838	448
n° 2	4.213	3.834	1	38	99	3.796	379
n° 3	873	725	15	109	85	616	148
n° 4	4.406	3.921	18	706	82	3.215	485
n° 5	1.079	809	53	429	47	380	270
n° 6	2.287	1.693	17	288	83	1.405	594
n° 7	1.248	948	6	57	94	891	300
n° 8	1.449	1.014	20	203	80	811	435
n° 9	3.787	3.030	15	454	85	2.576	757
n° 10	2.353	1.741	-	-	100	1.741	612
Ensemble échantillon (10 grossistes) = a	24.185	19.757	13	2.488	87	17.269	4.428
Moyenne par grossiste = b = a/10	2.418	1.976					443
Extrapolation ensemble (57 grossistes) = c = b x 57	137.852	112.613	13	14.640	87	97.973	25.240
		Taux moyen de marge sur vente (1)					18,30 %

Les ventes se répartissent comme suit : - 20 % directement aux consommateurs = 27.570
- 80 % vendus à des revendeurs = 110.282

L'éventail de leurs ventes est à peu de choses près le même que celui des grossistes Africains et des petites boutiques.

(1) dont transport 3 % = 4.136

REPARTITION PAR GROUPES DE PRODUITS DES VENTES
DES PETITES BOUTIQUES AFRICAINES FIXES

(en millions CFA)

		5 VILLES	BROUSSE	ENSEMBLE
Branche n° 6	Thé, café, cacao et conserves sauf lait	7,1	5,2	12,2
Branche n° 7	Boissons	21,6	12,1	33,7
Branches n° 5 & 8	Farines diététiques, biscuits, pâtes, conserves de lait	5,2	9,8	15,0
Branche n° 8	Sucre et confiserie	10,1	11,2	21,3
Branche n° 10	Sel	-	0,3	0,3
Branche n° 20	Corps gras alimentaires	0,7	22,1	22,8
Sous total produits alimentaires		44,7	60,7	105,4
Branche n° 8	Tabac et cigarettes	21,3	36,9	58,2
Branche n° 14	Parfumerie, droguerie, allumettes	9,5	16,3	25,8
Branche n° 17	Articles de l'industrie électrique (ampoules, piles, lampes, radios)	14,3	15,6	30,2
Branche n° 17	Articles industriels divers principalement en métal	19,8	36,5	56,3
Branche n° 18	Textiles et confection	249,8	73,6	323,4
Branche n° 19	Chaussures toutes matières et articles en cuir	37,5	29,4	66,9
Branche n° 20	Savons et lessives	10,8	21,8	32,6
Branche n° 21	Articles en caoutchouc et m. plast. sauf chaussures	10,3	6,6	16,9
Branche n° 22	Articles papeterie	2,9	5,5	8,4
Branche n° 22	et autres articles "autres"	8,2	20,5	28,7
Sous total produits non alimentaires		384,7	262,7	647,4
Total estimation des ventes		429,4	323,4	752,8

16. Petits commerçants ambulants (catégorie n° 6 du tableau circuit commercial)

Le nombre de ces commerçants qui se déplacent sur les marchés a été estimé à 1.080 selon la procédure indiquée au § 214 du chapitre I.

Le tableau page 398 expose leurs caractéristiques moyennes et établit l'estimation de leur chiffre d'affaires global (395 millions). Ce chiffre est réduit à 320 millions dans le tableau du circuit commercial qui a assimilé les vendeuses de savon à des producteurs ruraux commercialisant eux-mêmes leur production, à l'instar des comptes économiques qui ont classé en "marge aux producteurs" les bénéfices correspondants.

L'enquête révèle que les colporteurs, encore plus que les boutiquiers fixes, s'approvisionnent directement à l'extérieur du département pour une grande partie de leurs achats : près de 62%. Ces grands déplacements pour des quantités limitées de produits expliquent que les marges dépassent 29% du montant des ventes.

17. Revendeurs de pain (catégorie n° 7 du tableau circuit commercial)

Malgré sa faible importance, cette catégorie de petits distributeurs a été rajoutée dans le tableau "circuit" (raison pour laquelle il n'en a pas été question au chapitre I) pour assurer la liaison avec les comptes économiques, d'où sont extraits les chiffres retenus. Ces revendeurs présentent d'ailleurs l'originalité d'être les seuls à distribuer une production locale de type non agricole.

18. Commerçants étrangers à clientèle aisée (catégorie n° 8 du tableau circuit commercial)

Il s'agit des 9 établissements cités au § 222 du chapitre I.

Ces établissements, qui prélèvent de fortes marges : 48% des ventes, n'ont généralement pas déclaré ces dernières qui ont dû être estimées. Le chiffre d'affaires retenu doit cependant être considéré comme un minimum car l'estimation effectuée par le responsable des enquêtes économiques a été réduite lors de l'ajustement avec les comptes économiques.

19. Commerces spécialisés (catégorie n° 9 du tableau circuits commerciaux)

Ces établissements sont énumérés au § 225 du chapitre I. Comme leur dénomination l'indique, et contrairement à la plupart des autres commerçants, ils vendent des produits ressortant à une seule branche d'activité économique, de sorte que les chiffres portés au tableau du circuit commercial correspondent directement à ceux des comptes économiques.

MARCHANDS AMBULANTS DETAILLANTS SUR LES MARCHES

PRODUITS	NOMBRE VENDEURS REGION	CARACTERISTIQUES MOYENNES (en 1000 f CFA)				EXTRAPOLATIONS (en millions f CFA)			ORIGINE DES ACHATS (en millions f CFA)			
		ACHATS	VENTES	M A R G E		ACHATS	VENTES	MARGES	R E G I O N		A B I D J A N	
				% SUR VENTES	MONTANT				%	MONTANT	%	MONTANT
Pagnes	170	195	282	31	87	33,1	48,0	14,9	27	8,9	73	24,2
Couvertures	79	195	282	31	87	15,4	22,3	6,9	27	4,2	73	11,2
Tissus	71	207	300	31	93	14,7	21,3	6,6	46	6,8	54	7,9
Friperie	163	113	191	41	78	18,3	31,1	12,8	-	-	100	18,3
Chaussures	172	364	473	23	109	62,7	81,4	18,7	32	20,1	68	42,6
Cuvettes	33	202	297	32	95	6,7	9,8	3,1	48	2,1	52	4,6
Bazars	394	171	238	28	67	67,5	93,7	26,2	56	37,8	44	29,7
Sous-Total	1.082	202	284	29	82	218,4	307,6	89,2		79,9		138,5
Savons	200	55	78	30	23	10,9	15,6	4,7	100	10,9	-	-
Sel	200	33	50	35	17	6,5	10,0	3,5	100	6,5	-	-
Accessoires velo	10	109	170	36	61	1,1	1,7	0,6	-	-	100	1,1
Ensemble	1.492					236,9	334,9	98,0		97,3		139,6

NB : Le produit des achats unitaires par le nombre de commerçants donne les achats extrapolés, aux erreurs d'arrondis près (les achats unitaires étant exprimés en 1000 f CFA les achats extrapolés en millions CFA), sauf pour les lignes de totaux où joue la pondération.

Le chiffre des carburants correspond à la branche n° 9 des comptes économiques :

essence aux pompes	226,1 millions
gas oil " "	9,0 de
pétrole " "	99,5 ventes
huiles et graisses	34,8
	<hr/>
	369,4

Les chiffres relatifs aux véhicules et pièces auto, aux pneus et à la pharmacie sont extraits des branches n° 16 et 14 des comptes économiques mais ne peuvent être détaillés en raison du petit nombre d'établissements vendeurs.

1.10 Récapitulation du circuit de distribution des produits manufacturés

Au total ce circuit absorbe 2.092 millions d'importations valeur départ Abidjan et 80 millions de production locale (boulangerie), soit un peu moins de 2.200 millions de ressources (chiffres comptables = 2.172).

Les acteurs de ce circuit prélèvent un peu plus de 800 millions de marges (821 M.), comprenant environ 168 M de transport) et livrent à l'utilisateur les mêmes marchandises valant environ 3 milliards (chiffre comptable: 2.993 millions soit 2.172 + 821 du point de vue des ressources et 2.954 + 39 du point de vue des emplois).

Les chiffres de faible importance portés dans la colonne "utilisateurs extérieurs" correspondent aux quelques réexportations de produits manufacturés qui ont dû être admises par les comptes économiques et qui ont été imputées de façon très approximative aux catégories de commerçants qui semblaient intéressées.

Au total le coût d'importation et de distribution des produits manufacturés représenterait un peu moins de 38% de la valeur de ces produits au stade "départ Abidjan taxes d'entrée incluses" (ou un prix producteur pour le pain), et 30% de leur valeur à l'achat par l'utilisateur. Le transport représente environ 20% des marges et par conséquent 8% de la valeur des ventes.

On constate ainsi que malgré le caractère apparemment raisonnable des marges prélevées par les importateurs primaires réalisant des gros chiffres d'affaires, les charges de distribution supportées par les utilisateurs sont élevées principalement pour deux raisons :

- a - Les fortes marges unitaires prélevées par les distributeurs qui, malgré un chiffre d'affaires réduit, procèdent eux-mêmes à une grande partie de leurs importations (frais de déplacement, prix d'achat moins intéressants). On voit, dans ces conditions, l'intérêt de groupements d'approvisionnement pour distributeurs détaillants tels que SIDECO.
- b - La "cascade" de certains produits à travers plusieurs stades de grossistes et demi-grossistes. Un produit qui serait importé par une maison de commerce et transiterait par un Levantin et une grosse boutique africaine avant d'être vendu dans une petite boutique fixe verrait sa valeur passer de 100 (départ Abidjan) à 235 environ, même en retirant des taux de marges sur achats dégagés pour les 3 intermédiaires, la part correspondant aux transports. Un circuit aussi long est sans doute exceptionnel, bien que, d'après le tableau "circuit commercial", il ne soit pas exclu. Les cheminements compor-

tant 3 agents (par exemple comptoir commercial, libanais, colporteur) sont en revanche fréquents et conduisent à multiplier par 1,8 à 2 la valeur départ du produit.

Dans ces conditions, l'intérêt des chaînes de distribution directe lancées par les maisons de commerce (en 1963 il s'agissait presque exclusivement de Chaîne Avion) est évident. C'est pourquoi le programme de modernisation rurale recommande la création dans les villages-centres de points de vente organisés sur ce modèle, de manière encore simplifiée (fourniture de denrées très courantes et de produits et petits matériels d'exploitation pour l'agriculture).

2. La collecte et la distribution des produits locaux

Ce genre de commerce regroupe deux types d'activités nettement différents.

- Une partie de cette activité a pour but de porter les produits locaux sur les marchés extérieurs. Il s'agit de la collecte du café, du cacao (négligeable en 1963) du palmiste et de la cola. Assez naturellement le transport constitue une large part des marges prélevées par ce commerce.
- L'autre partie de cette activité dessert le marché constitué par les consommateurs du département. Les marges comportent une part de transport faible ou en tous cas non valorisée (beaucoup de déplacements à pied, à bicyclette, ou de transport en camion considéré, dans les comptes, comme du transport de voyageurs).

Dans tous les cas les produits commercialisés sont essentiellement des denrées alimentaires et souvent bien individualisées (p. ex. café).

Les chiffres portés dans le tableau du circuit commercial peuvent donc correspondre de façon assez directe à ceux des comptes économiques.

21. Le commerce d'exploitation

On retrouve, comme agents principaux de ce commerce, les maisons de commerce et les Levantins déjà cités à propos de la distribution des produits manufacturés. Une maison de commerce, la Cie France-Amérique, est toutefois spécialisée dans l'exportation. Ces commerçants travaillent le plus souvent à l'aide d'un grand nombre de collecteurs (catégorie n° 10 du tableau circuit commercial).

Ces trois catégories de commerçants (Comptoirs, Levantins Collecteurs) assurent l'exportation du café, du cacao et du palmiste. La cola est traitée par le grand commerce interafricain qui a été classé comme grossistes importateurs en raison de la composante principale de leurs ventes (catégorie n° 11 du tableau circuit commercial). L'activité de ce commerce interafricain a été décrite à la fin du chapitre I.

Certaines petites exportations de produits vivriers (maïs, banane plantain, escargots, huile de palme), effectuées par faibles quantités et souvent à bord des véhicules de voyageurs, ont été considérées comme réalisées par les femmes collecteurs-revendeurs. On donnera ici seulement des éléments complémentaires sur la traite du café, du cacao et du palmiste.

211. Marges perçues par les maisons de commerce, les levantins, et les collecteurs à l'exportation du café et du palmiste.

Les comptes économiques enregistrent pour ces produits les valeurs suivantes -

	ACHAT AU PRODUCTEUR	RENDU ABIDJAN NON TAXE	MARGE	DONT TRANSPORT A L'EXPORTATION
Café	1.515,2	1.655,8	140,6	84,8
Cacao	1,3	1,4	0,1	ε
Palmiste	88,2	141,0	52,8	27,0
	1.604,7	1.798,2	193,5	111,8

Le transport à l'exportation, bien qu'ayant été compté au tarif minimal consenti à la "descente" par camions complets, représente 60% des marges. Ce transport à l'exportation est à la charge des grossistes exportateurs dont la marge bénéficiaire est ainsi ramenée à une proportion modeste, sous réserve de ce qui va être dit ci-après.

La part de transport intérieur incluse dans la marge des collecteurs est certainement plus faible, mais difficile à estimer.

212. Modalités de la collecte et de l'exportation

PALMISTE (6.000 tonnes)

Les chiffres qui viennent d'être cités confirment que le cacao était encore négligeable en 1963, et que le palmiste était devenu secondaire.

Le palmiste est surtout collecté à l'intertraite, c'est-à-dire en dehors de la période de ramassage du café. En 1963 deux maisons de commerce seulement s'y intéressaient. La marge (53 millions) se répartirait approximativement comme suit

- 19 millions aux collecteurs
- 34 millions aux deux comptoirs dont 27 millions de transport à l'exportation.

CAFE (21.000 tonnes)

Du 15 décembre au 15 mars tous les marchés de la région sont animés par les "acheteurs" de café qui ont d'ailleurs sur chaque marché un emplacement réservé.

Le circuit le plus long, que parcourt le café avant d'arriver aux pointes d'exportation régionale (les cinq chefs-lieux d'anciennes subdivisions) comprend 3 à 4 intermédiaires :

1. Le petit acheteur dioula qui travaille pour un acheteur plus important,
2. L'acheteur dioula proprement dit, on peut considérer que les premiers sont les aides, les "petits frères" des seconds, et que ces deux sortes de collecteurs ne représentent qu'un seul intermédiaire qui doit recevoir en principe 1,5 f par kilogramme de café collecté. En fait ils arrivent à doubler ou tripler cette rémunération en trompant quelque peu les producteurs.

Les producteurs arrivent sur les marchés avec des bassines ou des ballots de tailles très variables, font peser sur la bascule de l'acheteur la quantité livrée, celui-ci regarde sur sa table le prix qu'il doit payer pour la quantité livrée au cours du jour et remet immédiatement l'argent au producteur, pressé de le recevoir pour aller faire ses achats sur le marché. Au cours de toutes ces opérations l'acheteur peut facilement "gagner" 2 à 4 f par kilog, marge qui n'apparaît pas dans les statistiques. (multiplications fausses, balances posées de travers). Les marges que perçoivent l'ensemble des "collecteurs" indiqués sur le tableau du circuit commercial peuvent donc être facilement multipliés par trois.

Les 300 à 500 acheteurs peuvent se faire de 50.000 à 400.000 f au cours de la campagne. Pendant ce temps "un petit frère" tient leur commerce permanent. Ceci explique pourquoi les bénéficiaires annuels qu'ils retirent éventuellement d'un petit commerce de distribution peuvent être très minces.

3. Le gros acheteur libanais ou africain, qui travaille avec une équipe d'acheteurs dont nous venons de parler et qui livre soit à un comptoir local de maison de commerce, soit directement à une maison d'Abidjan.
4. Les maisons de commerce.

Il n'a pas été possible de répartir la marge entre maisons de commerce et Levantins, la proportion du café exporté directement par ces derniers n'étant pas connue.

L'ensemble des marges, (141 millions) qui doit être fortement majoré dans la réalité par rapport aux chiffres "officiels" retenus par les comptes, se répartirait approximativement comme suit :

- collecteurs	31 millions
- levantins et comptoirs de commerce..	110 millions
	dont 85 de transport à l'exportation

C'est surtout la part des collecteurs qui doit être augmentée pour tenir compte des pratiques non officielles signalées plus haut.

Le circuit le plus court est réalisé lorsque le producteur vient directement livrer son café à la maison de commerce à Man ou au libanais exportateur. Les quantités ainsi livrées ne dépassent certainement pas 500 tonnes.

213. Collecte de la cola

Les mêmes collecteurs travaillant avec les comptoirs commerciaux et les levantins pour le café et le palmiste, ramassent la cola exportée par le "grand commerce inter africain"

A ce titre, ils perçoivent sur 13,6 millions d'achats au producteur une marge de 5,4 millions. Leur marge totale s'élève donc à $19 + 31 + 5 = 55$ millions.

Au total le café, le cacao et le palmiste, achetés 1.605 millions aux producteurs, sont vendus 1.798 millions rendus Abidjan. Les 193 millions de marge comptabilisée rémunérant cette activité ne représentent que 10,7% des ventes et comportent une forte proportion de transport (112 millions soit 58% malgré l'adoption de tarifs très avantageux). Ces chiffres constituent toutefois des estimations minimales que viennent gonfler les marges non officielles et non comptabilisées, qui rendent ce commerce nettement plus lucratif qu'il ne paraît.

22. Le commerce desservant le marché local

221. Les producteurs agricoles

Les producteurs agricoles en tant que participants à la commercialisation, ont été désignés au chapitre I sous l'appellation "ménagères", et constituent la catégorie n° 14 du tableau du circuit commercial.

Dans la distribution des produits non élaborés sur le marché local, les producteurs agricoles jouent le rôle principal, puisqu'ils assurent plus de la moitié des achats des utilisateurs (789 millions sur 1.407 soit 56%).

Les produits vendus appartiennent aux branches n° 1, 2, 4, 5 et 20 de la comptabilité économique. Les chiffres retenus au tableau "circuits commerciaux" sont d'ailleurs strictement repris des comptes économiques, qui les ont eux mêmes estimés d'après l'enquête "marchés" de la façon indiquée au chapitre II. Le tableau ci-joint page 406 récapitule les ventes directes des producteurs aux consommateurs et les marges correspondantes, et fait apparaître la place tenue dans les achats des consommateurs par ce mode de distribution.

La marge perçue à cette occasion par les producteurs rémunère essentiellement le temps souvent très long passé sur les marchés, et les déplacements effectués pour s'y rendre. Les 193 millions notés au tableau "circuit commercial" et intégrés dans les marges des tableaux économiques, représentent la différence entre la valeur au prix producteur et la valeur au prix consommateur des quantités vendues directement par les producteurs, ces prix étant définis comme indiqué au chapitre II. Cette estimation des marges au producteur est donc incomplète et n'a de signification stricte qu'au plan de la comptabilité. En effet, comme on peut le voir sur le tableau page 406 les produits pour lesquels il n'a pu être défini deux prix distincts ne donnent pas lieu à comptabilisation de marges. Pour ces produits, la rémunération de l'activité commerciale des producteurs agricoles se trouve incluse dans la valeur de la production agricole.

222. Les grossistes du commerce interafricain, les bouchers et revendeurs de produits importés.

Ces commerçants, cités aux § 214 et 224 du chapitre I, constituent les catégories n° 11 et 12 du tableau du circuit commercial. Ils sont très liés les uns aux autres et appartiennent

souvent aux mêmes familles de sorte que le partage des marges entre les uns et les autres demeure approximatif. (cf. tableau page 408). En particulier, dans les cas de la viande et de l'arachide, on a imputé aux importateurs seulement le strict minimum de marge qui leur revient certainement, à savoir les frais de transport, c'est pourquoi les chiffres correspondants du tableau page 408 ont été placés entre parenthèses. En réalité, on sait que les quelques grands chefs de famille pratiquant l'importation sont des personnages aisés.

Leurs revendeurs, qui réalisent des marges faibles (habituellement 60.000 à 200.000 f par personne et par an selon les produits, et parfois beaucoup constituent pour eux une sorte de clientèle ayant recours à eux en cas de besoin.

En outre, il est vraisemblable que des prélèvements plus ou moins officiels sont effectués par les importateurs sur les troupeaux en transit vers le Libéria. Ces opérations (non comptabilisées) permettant aux importateurs de réaliser des bénéfices voisins de ceux attribués aux bouchers.

Le consommateur local, en achetant les 528 millions de produits commercialisés par ces agents, leur verse 237 millions de marge soit une charge de près de 45%.

223. Femmes collecteurs revendeurs

Ces commerçantes sont dénommées "femmes dioula" au § 212 du chapitre I et forment la catégorie n° 13 du tableau circuit commercial. Elles assurent la fourniture aux consommateurs locaux des produits des branches n° 1, 2, 4 et 20 (sauf bougies, savons importés et corps gras manufacturés) qui ne sont distribués ni par les producteurs agricoles, ni par les revendeurs que l'on vient d'étudier. On leur a imputé, en outre, les petites exportations de maïs, banane plantain, escargots, huile de palme.

Elles perçoivent les marges correspondant à ces activités. Pour le consommateur local, ces marges représentent 39 millions sur 90 soit plus de 43%. Ce taux élevé ne confère pas aux commerçantes intéressées un "standing" considérable, car elles sont environ 2.500 à se partager les 41 millions de marges prélevées au total sur la fourniture du marché local et sur la petite exportation, ce qui fait moins de 20.000 f par femme et par an.

Il est vrai, comme on l'a vu au chapitre I, que leurs maris sont eux mêmes commerçants dans la plupart des cas.

En résumé, les achats des consommateurs locaux portant sur les produits non manufacturés s'établissent comme suit (cf. tableau économique interbranches) :

RECAPITULATION DES VENTES DIRECTES
PAR LES PRODUCTEURS AGRICOLES AUX CONSOMMATEURS

BRANCHE ET PRODUIT	MONTANT DES VENTES DIRECTES AU CONSOMMATEUR	DONT MARGE	\$ VENTES DIRECTES / ACHATS DES CONSOMMATEURS
Branche n° 1 Agriculture Vivrière			
Paddy	211,4	73,5	229,8
Maïs grain	1,4	0,2	66,4
Maïs épis frais	1,2	incluse V.P.	1,3
Manioc	15,0	0,7	16,2
Igname	0,9	0,2	1,3
Patate	2,4	0,7	2,4
Taro	0,1	incluse V.P.	0,1
Banane Plantin	7,0	1,3	
Avocat	0,8	0,5	1,7
Aubergine	3,8	1,7	5,2
Tomate	4,2	2,2	
Champignon frais	3,1	incluse V.P.	3,1
Champignon sec	13,3	5,0	13,7
Piment frais	2,3	1,5	3,1
Piment sec	8,7	5,2	8,9
Gombe frais	15,2	5,9	19,5
Gombo sec	3,7	incluse V.P.	3,7
Bête (feuilles de)	0,4	incluse V.P.	0,4
Soumbare	14,3	3,8	14,6
Vin de palme	35,0	7,0	35,0
Viande d'élevage autre que bovin	13,9	incluse V.P.	51,9
Volaille	49,0	15,1	52,2
Viande de chasse fraîche	93,7	16,0	93,7
Viande de chasse séchée ou fumée	136,9	incluse V.P.	136,9
Escargot	1,2	0,9	2,5
Chenilles	4,0	2,2	6,2
Termites	0,3	incluse V.P.	0,3
Peaux	0,4	incluse V.P.	1,1
Ensemble branche n° 1	643,6	144,2	

**RECAPITULATION DES VENTES DIRECTES
PAR LES PRODUCTEURS AGRICOLES AUX CONSOMMATEURS**

BRANCHE ET PRODUIT	MONTANT DES VENTES DIRECTES AU CONSOMMATEUR	DONT MARGE	% VENTES DIRECTES / ACHATS DES CONSOMMATEURS
Branche n° 2 : Agriculture pour l'Industrie et l'Exportation			
Fruits de palme	12,8	8,8	12,8
Bananes douces	4,1	1,0	5,4
Arachides	13,4	3,8	36,0
Cola	4,0	2,8	7,9
Tabac	2,7	0,7	84,2
Ensemble branche n° 2	37,0	17,1	
Branche n° 4 : Poisson	28,0	4,2	234,0
Branche n° 5 : Travail des grains et farines			
Farine de maïs	1,1	incluse V.P.	
Farine de manioc	6,3	incluse V.P.	
Ensemble branche 5	7,4	incluse V.P.	
Branche n° 9 : Energie : bois de chauffe	3,1	0,5	
Branche n° 20 : Corps gras			
Huile de palme	54,7	22,6	
Savon	15,6	4,7	
Ensemble branche n° 20	70,3	27,3	
Ensemble produits faisant l'objet de ventes directes par le producteur agricole au consommateur	789,4	193,3	

OPERATIONS REALISEES PAR LES GROSSISTES DU COMMERCE INTERAFRICAIN

ET LES REVENEURS DE PRODUITS IMPORTES

(millions CFA)

	REVENDEURS ET BOUCHERS			GROSSISTES		
	VENTES DES REVENDEURS	MARGE DES REVENDEURS	ACHATS PAR LES REVENDEURS AU PRODUCTEUR LOCAL	VENTES DES GROSSISTES AUX REVENDEURS	MARGES A- L'IMPORTATION	IMPORTATION VALEUR DÉPART TAXES INCLUSES
a) <u>Distribution de produits importés et locaux</u>						
Branche n° 1						
Igname	0,4	0,1	-	0,3	0,1	0,2
Oignons	20,2	7,1	-	13,1	4,8	8,3
Viande d'élevage	152,2	(32,0)	26,3	93,9	(2,9)	91,0
Branche n° 2						
Arachide	22,6	(10,6)	-	12,0	(1,0)	11,0
Tabac	81,5	38,4	-	43,1	13,3	29,8
Branche n° 4						
Poisson fumé	188,7	75,2	-	113,5	41,1	72,4
Poisson frais	3,6	0,7	-	2,9	0,6	2,3
Branche n° 5						
Riz décortiqué importé	41,0	2,8	-	38,2	6,7	31,5
Riz décortiqué local (1)	18,2		18,2			
Total a	528,4	166,9	44,5	317,0	70,5	246,5
b) <u>Exportation de la cola</u> : achats aux collecteurs-revendeurs (catégorie 10)						19,0
(par les grossistes) Marges					5,0	
Ventes à l'exportation				24,0		
Totaux ventes, marges et achats des grossistes (a + b)				341,0	75,5	265,5

(1) La marge de décortiquage est comptabilisée entièrement comme valeur ajoutée faisant partie de la production.

Achats en branche :

n° 1 :	totalité	869,7
2 :	"	146,4
4 :	"	234,0
5 :	riz décortiqué	59,2
	farine maïs	1,1
	farine manioc	6,3
9 :	bois de chauffe	3,1
20 :	huile de palme	68,3
	palmiste	0,1
	beurre d'arachide	4,0
	savon local	15,6

TOTAL 1.407,8 arrondis à 1.407 millions
dans le tableau du cir-
cuit commercial.

Ils sont fournis à raison de :

- 789 millions soit 56% par les producteurs agricoles eux-mêmes
- 528 millions soit 38% par les revendeurs liés aux grossistes du commerce interafricain.
- 90 millions soit 6% par les femmes dioula.

Ces achats sont grevés de 469 millions de marges, soit plus de 33% bien que ces marges comportent relativement peu de transport comptabilisable (au maximum 29 millions soit 6% des marges).

Le nombre plétorique des personnes participant au commerce, entraînant des chiffres d'affaires individuels très restreints et la nécessité concomitante de marges unitaires élevées, paraît être la cause de ce coût élevé de la distribution. Il paraît toutefois difficile de modifier rapidement cet état de choses qui fait partie des habitudes sociales.

3. Place du circuit commercial dans l'ensemble de l'activité économique

Au total les circuits commerciaux que l'on vient d'examiner mettent sur le marché local 4.361 millions de produits et marchandises, et apportent sur les marchés extérieurs 1.877 millions de produits exportés, ce qui fait ensemble 6.238 millions de ventes pouvant se décomposer comme suit :

2.339 millions d'importations (valeur départ Abidjan taxes incluses)
2.306 " d'achats aux producteurs agricoles.
98 " " " " non agricoles

4.743 millions

1.495 millions de marges dont 309 millions de transport

Les marges ainsi trouvées excèdent de 10 millions les marges hors taxes dégagées par les tableaux économiques (1.485 millions). Cet ajustement traduit les incohérences introduites au cours de l'élaboration des tableaux économiques et des circuits commerciaux, ainsi que les erreurs d'arrondi.

Ces marges et ces transports représentent respectivement :

- environ 31% et 6,5% de la valeur des ressources distribuées
- environ 24% et 5% de la valeur des achats par les utilisateurs.

Pour raccorder ces grandeurs à celles caractérisant l'ensemble du circuit économique, il y a lieu de prendre en compte les importations et les productions qui n'entrent pas dans le circuit commercial.

31. Importations n'entrant pas dans le circuit commercial

Le tableau page 411 récapitulé de façon en partie estimative les importations figurant dans les comptes économiques mais qui ne sont pas mises dans le circuit commercial. Elles ne donnent pas lieu à apparition de marges, leurs acheteurs supportant directement les frais de transport.

En ajoutant les 331 millions récapitulés par le tableau page 411 aux 2.339 millions qui seraient importés via les circuits commerciaux, on arrive à un total d'importation valeur départ taxes incluses qui monterait à 2.670 millions, alors que le tableau économique indique $2.051 + 568 = 2.619$ millions.

Sous réserve d'une surestimation des importations hors commerces, celles effectuées par les commerçants seraient donc surestimées de 51 millions. Un écart de cet ordre, bien que non négligeable, ne saurait remettre en cause l'ensemble du schéma des circuits commerciaux, en raison de son caractère approximatif. Plutôt que de ventiler arbitrairement cet écart entre les catégories de commerçants susceptibles de l'absorber, on inscrira un ajustement à la colonne importations qui se trouve ainsi raccordée au tableau économique.

32. Productions locales n'entrant pas dans le circuit commercial

On trouve en premier lieu et tout naturellement la production autoconsommée, soit 3.003 millions.

Vient ensuite la totalité des productions des branches n° 23 à 26 qui, par nature, sont livrées par leur producteur même (bâtiment, transport, loyers, services) : soit 2.021 millions.

IMPORTATIONS N'ENTRANT PAS DANS LE CIRCUIT COMMERCIAL

En ligne	9	: carburants hors pompe	40.3		
	11	: fers et tôles, demande des grandes entreprises.....	23.5		
	12	: ciment, idem	5.8		
	16	: réparations de l'atelier central des travaux publics	10.5)	
		pièces utilisées par les garages	11.6)	57.1
		véhicules immatriculés par l'administration	35.0)	
	17	: équipement : des entreprises non agricoles	81.6)	
		des administrations	18.9)	
		demande intermédiaire des entreprises forestières.	34.3) 80%	130.0
		demande intermédiaire des entreprises routières...	9.7)	
	18	: sacherie	21.8		
	21	: pneus : demande intermédiaire des entreprises forestières et routières	16.1		
	24	: transport (sur hydrocarbures) importé	36.8		
		Ensemble (valeur départ Abidjan, taxes incluses)	331.4		

Il faut enfin ajouter un certain nombre de productions locales qui sont livrées directement aux utilisateurs sans former un ensemble aussi homogène que les branches n° 23 à 26. Le tableau page ci-joint récapitule, de façon en partie estimative, ces productions qui monteraient à 1.028 millions.

On trouve donc au total $3.003 + 2.021 + 1.028 = 6.052$ millions de productions n'entrant pas dans le circuit commercial.

En ajoutant cette somme aux 2.306 millions de production agricole et aux 98 millions de production non agricole entrant dans le circuit commercial, on trouve 8.456 millions de production au prix producteur, au lieu de 8.477 indiqués par le tableau, soit une erreur par défaut de 21 millions. Il se confirme que le schéma du circuit commercial aurait surestimé les importations et sous estimé les achats locaux des commerçants. Mais là encore, compte tenu du degré de précision des chiffres, on inscrira les 21 millions en ajustement.

Les ressources mises en oeuvre par le circuit commercial se trouvent ainsi replacées, aux ajustements près, dans l'ensemble des ressources régionales.

33. Raccordement des ventes du commerce à l'ensemble des utilisations régionales

Du côté des utilisations, on rétablit facilement la totalité des exportations régionales.

- exportations hors taxes passant par le circuit commercial	1.877 millions	
- taxes sur exportation collectées par le commerce	828	
- exportations des branches 3 (bois en grumes) et 15 (bois scié et emballages) ne donnant pas lieu à ventes commerciales	553	
- exportations de transport	<u>202</u>	
		<u>755</u>
		3.460 millions

Par différence, on établit que les ressources hors commerce non exportées, c'est-à-dire utilisées à l'intérieur, s'élèvent à :

- ressources hors commerce	331 + 6.052 = 6.383
- moins export hors commerce	- 755 = - 755
- ajustements sur les ressources	- 51 - 10-21 = - 40
	<u>5.588</u>

Sans tenir compte des ajustements effectués sur les ressources, l'erreur sur les utilisations serait égale à la somme algébrique de ces ajustements soit 40 millions. Ces divers ajustements mesurent les incohérences de raisonnement et d'éventuelles erreurs d'imputation sur postes secondaires introduites entre les deux démarches en sens inverse consistant à élaborer les comptes économiques à partir de l'enquête marchés commerce (entre autres sources), et à réimputer aux divers commerçants les marges retenues par les comptes économiques.

Sous ces réserves, on retrouve le total des utilisations intérieures et extérieures indiquées par le tableau général des ressources et emplois de biens et services, soit 13.409 millions.

Le circuit commercial, dont le rôle est de mettre les ressources à la disposition des utilisateurs, voit ainsi mesurée son importance par rapport à l'ensemble des ressources et des utilisations régionales, et marquée sa place au sein de l'activité économique du département.

RECAPITULATION DES PRODUCTIONS LOCALES DES BRANCHES N° 1 A 22 INCLUS
N'ENTRANT PAS DANS LES CIRCUITS COMMERCIAUX,
ET AUTRES QUE LES PRODUCTIONS AUTOCONSOMMEES

		TOTAL PAR BRANCHE
Ligne 1	Semences	59,9)
	Maïs et manioc à moudre	3,4) 63,4
	Peaux allant aux cordonniers	0,1)
Ligne 2	Semences	0,6)
	Coton à filer (ensemble coton)	1,9) 77,2
	Fruits de palme allant à l'huile et au savon	73,8)
	Trachide allant au beurre	0,9)
Ligne 3	Grumes allant aux scieries	17,7)
	Bois brut allant à la construction (ensemble)	7,8) 540,5
	Grumes exportées	515,0)
Ligne 9	Production EECl (ensemble)	23,7)
	Bois et charbon de bois pour forgerons et bijoutiers	1,5) 31,6
	Bois de chauffe pour huile de palme	6,4)
Ligne 10	Minerais allant aux bijoutiers (ensemble)	0,4 0,4
Ligne 11	Métaux récupérés allant aux forgerons (ensemble)	1,0 1,0
Ligne 12	Matériaux locaux de construction (ensemble)	1,5 1,5
Ligne 14	"Potasse" locale pour savon (ensemble)	0,5 0,5
Ligne 15	Menuiserie produite localement (ensemble)	104,0)
	Bois scié, partiel (estimation)	39,5) 143,5
Ligne 16	Réparations produites localement (ensemble)	60,1 60,1
Ligne 17	Production des forgerons (ensemble)	19,5 19,5
Ligne 18	Ensemble des productions locales	81,4 81,4
Ligne 19	Productions chaussures (ensemble)	4,6 4,6
Ligne 21	Récupération pneus (ensemble)	0,1 0,1
Ligne 22	Production bijoutiers et potières	2,6 2,6
	Total	<u>1.027,9</u>



IV - NOTE SUR LES ACTIVITES ARTISANALES

1. Enquête sur l'artisanat

Comme on l'a signalé en introduction, un sondage systématique en brousse et une enquête exhaustive dans les centres urbains ont permis de déterminer approximativement le nombre des artisans des divers métiers.

Ce dénombrement demeure approximatif pour plusieurs raisons :

- 1° - *Une raison de principe* : il est difficile de définir exactement qui est artisan et qui ne l'est pas, les activités artisanales venant très souvent s'ajouter à une activité agricole ou autre, et se distinguant parfois mal du bricolage domestique.
- 2° - *Une raison de fait* : à supposer même que l'on soit parvenu à fixer une définition précise, les chiffres trouvés par l'enquête en ville et le sondage en brousse ne sont pas additionnables, les centres urbains autres que Man étant représentés dans l'échantillon du sondage dit "de brousse". L'addition demeure impossible, même si l'on isole, comme nous le ferons, la ville de Man, car les artisans dans des centres urbains secondaires sont vraisemblablement sous-estimés par le sondage dont l'échantillon a été conçu aux fins des enquêtes agricoles et budgétaires.

Il faut donc considérer les deux modes d'enquête comme deux approches complémentaires mais non statistiquement additives de la même réalité.

11. Le sondage en brousse

Sous le contrôle du responsable des études démographiques et humaines, un questionnaire a été passé dans l'ensemble des 115 villages déjà objets d'observations tant au titre d'"unité fixe" qu'à celui d'"unité tournante". Des difficultés matérielles n'ont permis de recueillir effectivement les renseignements que dans 104 villages seulement.

Lorsque l'échantillon était suffisamment important l'extrapolation des résultats a été faite sous-strate par sous-strate dans chacune des strates.

Les estimateurs employés se résument dans le tableau suivant :

STRATES ET SOUS-STRATES, ESTIMATEURS EMPLOYES

STRATE	SOUS-STRATE	NOMBRE DE VILLAGES	POPULATION	ESTIMATEUR
I. Dans Monticole	1	6/118 = 5,084 %	1508/19651 = 7,673 %	15
	2	9/66 = 13,630 %	4476/28582 = 15,700 %	6,3
	3	6/20 = 30,000 %	6955/21836 = 31,850 %	3,1
II. Dans	1	10/202 = 4,950 %	1888/29941 = 6,305 %	15,8
	2	14/116 = 12,068 %	6193/46007 = 13,439 %	7
	3	11/31 = 35,483 %	13744/38303 = 35,882 %	2,7
III. TOURA	1	4/65 = 6,153 %	415/7482 = 5,546 %	18
	2	2/19 = 10,526 %	961/7650 = 12,562 %	7,9
	3	2/9 = 22,222 %	1876/8579 = 21,867 %	4,5
IV. Wobé	1	3/64 = 4,687 %	516/12492 = 4,130 %	24,2
	2	8/51 = 15,686 %	3990/22640 = 17,623 %	5,6
	3	7/22 = 31,818 %	7495/20499 = 36,562 %	2,7
V. Guére	1	5/128 = 3,900 %	876/20174 = 4,340 %	23
	2	11/83 = 13,253 %	5328/37148 = 14,343 %	6,9
	3	6/22 = 27,272 %	10718/26903 = 39,839 %	2,5

Ces chiffres sont ceux de la base de sondage.

Ce sondage complémentaire a été entrepris par le responsable des enquêtes humaines, parce que l'enquête démographique proprement dite fournissait en matière de professions artisanales déclarées, des résultats manifestement faussés pour deux raisons:

- L'échantillon de 20 villages utilisé pour cette enquête ne donnait pas de chances raisonnables de réunir un éventail complet des métiers artisanaux, dont la répartition géographique n'est pas régulière.
- L'enquête étant menée dans l'optique démographique, ont été notés comme artisans seulement ceux pour qui c'était une profession principale à temps complet ou presque complet, c'est-à-dire une minorité.

Au vu de ce sondage, les activités artisanales exercées dans la région peuvent être classées en trois groupes :

- a) - Les métiers traditionnellement exercés par des professionnels : forgerons, potières, cordonniers, parfois fabricants de masques, tisserands, teinturiers;
- b) - Les activités artisanales, exercées par presque tous les paysans, mais qui peuvent dépasser le cadre de l'autoconsommation familiale. Elles contribuent alors à l'accroissement des ressources du cultivateur; tels sont : la vannerie, la sparterie, la fabrication des tam tam, mortiers, pilons, meubles en bambou, hamacs, pièges, filets, nasses, etc ...
- c) - Les activités issues d'une acculturation, du contact avec le monde occidental : ce sont les métiers de réparateurs de vélos, mécaniciens, photographes, menuisiers, charpentiers, maçon, peintres, tailleurs, meuniers etc...

De ces activités il faut rapprocher la confection de papos, de sacs en raphia et de jouets dont les techniques ont été enseignées par les européens et plus particulièrement les missionnaires et les instituteurs.

12. Les enquêtes dans les centres urbains

Un dénombrement des artisans et une situation de leur chiffre d'affaires ont été effectués en 1963 par le responsable des études économiques à Man, dans les 4 autres villes (Danané, Duedikoué, Guiglo, Toulepleu) et dans 15 centres ruraux (centres disposant d'un marché "en dur").

Des renseignements complémentaires ont été recueillis en 1965 par les responsables de la synthèse économique dans le même domaine d'étude, dans le but de préciser les chiffres d'affaires et les comptes d'exploitation. En fait, les délais nécessaires au dépouillement n'ont permis de dégager que des éléments sur la structure des comptes d'exploitation et sur l'époque d'installation des artisans.

Assez naturellement, les enquêtes "urbaines" ont porté seulement sur les métiers des types a) et c) définis ci-dessus, et ne se sont pas intéressées aux activités exercées à temps partiel par les agriculteurs résidant dans les centres urbains, qui sont en nombre non négligeable mais constituent tout de même une minorité.

2. Les activités traditionnellement exercées par des professionnels

21. Les forgerons

211. Sondage en brousse

Il ne semble pas que, dans la région de Man, les forgerons constituent une caste particulière, objet d'interdits et soumise à l'endogamie. Cependant ce sont souvent des Malinké ou des

descendants de Malinké et, dans ce cas, ils restent des "étrangers".

Certains informateurs ont même émis l'opinion, non vérifiée, qu'aucun forgeron n'était vraiment Dan, Wobe ou Guéré. Ils jouent un rôle primordial dans la vie économique du village étant les uniques pourvoyeurs en instruments de travail des agriculteurs.

La forge est située parfois au village mais le plus souvent est installée dans un campement proche des champs de l'artisan. L'outillage est en majeure partie traditionnel, notamment la forge en terre et sa soufflerie de peau, l'enclume en forme de pieu, la masse en forme de massue. Les outils d'importation sont rares, à l'exception des limes et batardes et quelques marteaux. Certains forgerons ont adopté la soufflerie à turbine de la forge européenne.

Comme ses collègues d'Afrique Noire le forgeron de Man travaille toujours assis. Cette position détermine l'ensemble des gestes qu'il peut exécuter et est la clef des techniques qu'il emploie. Elle limite ses possibilités de perfectionnement professionnel et d'adaptation aux techniques modernes.

EVALUATION DU NOMBRE DE FORGERONS

STRATE	NOMBRE DE FORGERONS		POURCENTAGE	NOMBRE DE VILLAGES	NOMBRE DE FORGERONS PAR VILLAGE
	ECHANTILLON	EXTRAPOLE			
1	34	245	23,0	204	1,2
2	40	298	28,0	349	0,8
3	6	41	3,8	93	0,4
4	26	161	15,2	137	1,1
5	42	318	30,0	233	1,3
Total	148	1.063	100	1.016	1,04

On constate qu'il y a en moyenne un forgeron par village. Les villages des Toura paraissent un peu moins bien pourvus que ceux des pays Dan, Wobe et Guéré, ce qui s'explique par le petit nombre des gros villages car c'est auprès de ces derniers que les forgerons s'installent. Certains sont itinérants et ne demeurent dans un petit village que jusqu'à épuisement des commandes des agriculteurs.

Le chiffre d'affaires des forgerons ruraux n'a pu faire l'objet d'une véritable estimation. Les comptes économiques retiennent une production marchande de 19,5 millions dont 3,0 pour les urbains et 16,5 millions pour les ruraux, ce qui ferait pour ces derniers seulement 16.000 f par an, ce qui est peu malgré le caractère très bas des tarifs pratiqués même en ville.

212. Enquêtes centres urbains

Ces enquêtes donnent les résultats suivants :

DATE D'INSTALLATION DECLAREE	ENQUETE 1963			ENQUETE 1965		
	MAN	AUTRES CENTRES	TOTAL	MAN	AUTRES CENTRES	TOTAL
Jusqu'en 1957 inclus				1	17	18
1958						
1959					1	1
1960					3	3
1961						
1962				1	5	6
1963				1	3	4
Jusqu'en 1963 inclus	11	19	28	3	29	32
1964	chiffres d'affaires unitaires estimés 100.000 f / an			2	5	7
1965				2		2
indéterminé					2	2
ensemble				7	36	43

Les artisans ont une tendance certaine à déclarer qu'ils viennent de s'installer, par crainte des rappels d'impôts. La discordance des chiffres partiels et la relative concordance des chiffres d'ensemble donnent à penser que, en réalité, il existe une assez grande mobilité. Dans l'ensemble, la profession serait en expansion. On a admis qu'elle devrait progresser avec la modernisation et que cette activité pourrait doubler de 1963 à 1975. Les comptes économiques retiennent 30 artisans urbains produisant ensemble pour 3 millions de francs.

22. Les potières

221. Sondage en brousse

La production des potières est aussi importante pour le village que celle des forgerons. Si ces derniers fournissent les outils de travail, les potières fabriquent les jarres et pots indispensables à la vie domestique. Il semble qu'il y ait eu de ce fait une alliance constante entre forgeron et potière, ces dernières étant souvent les épouses des premiers. L'un et l'autre connaissent l'art d'utiliser le feu. Les potières exercent aux limites du village. Leur technique ne diffère pas de celle habituellement décrite pour l'Afrique Noire. Elles ne connaissent pas le tour. Leur activité est limitée par l'existence de bancs d'argile à poterie, la terre habituellement employée répond à des exigences particulières et est appelée Gbossessile dans la langue locale.

EVALUATION DU NOMBRE DE POTIERES

STRATE	NOMBRE DE POTIERES		POURCENTAGE	NOMBRE DE VILLAGES	NOMBRE DE POTIERES PAR VILLAGE
	ECHANTILLON	EXTRAPOLE			
1	23	195	9,5	204	0,9
2	73	621	30,5	349	1,7
3	11	50	2,9	93	0,5
4	78	673	33,2	137	4,9
5	99	485	23,9	233	2
Total	284	2.024	100	1.016	1,9

On constate qu'il y a près de deux potières par village. Comme pour les forgerons les potières sont peu nombreuses en pays Toura. Elles sont moins nombreuses que les forgerons en strate 1 : ceci pourrait être expliqué par la nature du sol assez montagneux de cette région, notamment il n'y a pas de potière dans les villages de Seclapleu, Zielé, Zomanlé, Gbata, Dropleu, Gouambelo. Par contre, les potières sont très nombreuses en pays Wobé et particulièrement aux approches des anciennes vallées baignant cette région et offrant sans doute une matière première plus abondante.

Il n'a pas été possible de comptabiliser la production des potières rurales.

222. Enquêtes centres urbains

L'enquête de 1963 trouvait seulement 12 potières dont 1 à Man et leur imputait 10.000 f de chiffre d'affaires unitaire. C'est ce qui a été retenu pour les comptes économiques, bien que cela paraisse assez sous-estimé.

En 1965 en effet on a décompté :

- . à Man 3 potières toutes installées dès 1957
- . ailleurs, 29 potières sont :
 - 6 jusqu'en 1957
 - 12 installées de 1958 à 1963 inclus
 - 11 installées depuis.

Malgré cette évolution apparente il semble que la poterie devrait souffrir de la concurrence des objets en plastique et en métal, et ne peut que stagner dans l'avenir.

23. Les tisserands

231. Sondage en brousse

L'art du tisserand répond au besoin de se vêtir mais suppose la fourniture préalable d'un fil obtenu à partir d'une toison ou d'une plante textile en l'occurrence le coton : là où la forêt, l'économie de cueillette et de chasse dominaient, le tisserand est rare voire inexistant; le vêtement était constitué de peaux de bête ou d'écorces battues. La région de Man se répartit donc en deux zones, l'une où le coton avait poussé et parcourue par les Malinké emploie des tisserands généralement Dioula, l'autre sous l'influence de la forêt a conservé en partie l'usage de la peau de bête, l'emploi de l'écorce ayant disparu.

La vente de filés en provenance des établissements Gonfreville à Bouaké sur tous les marchés de la région a favorisé la dispersion des tisserands hors de la zone productrice de coton. Comme dans toute l'Afrique de l'Ouest, les tisserands, héritiers des traditions techniques Bambara, travaillent sur des métiers à peigne étroit et tissent des bandes de coton de la largeur d'une main. Ces tissus sont appréciés dans la confection de vêtement de travail.

Les bandes fabriquées à Man sont trempées dans une teinture brune qui donne aux vêtements un aspect terreux qui dissimule assez bien les hommes dans le paysage et aide le chasseur dans l'approche du gibier.

Le tisserand n'est pas payé cher : les vêtements de travail sont donc peu onéreux et durent plus longtemps que les pagnes d'importation. Ces derniers, très appréciés des femmes jouent un rôle très important dans la vie du pays; le pagne est non seulement un vêtement puis une parure, mais par surcroît un moyen de thésaurisation.

Certains tisserands travaillent à façon sur le fil que leur apporte le client. Cultivateurs eux-mêmes, ils vivent assez rarement du seul produit de leur artisanat.

EVALUATION DU NOMBRE DE TISSERANDS

STRATE	NOMBRE DE TISSERANDS		POURCENTAGE	NOMBRE DE VILLAGES	NOMBRE DE TISSERANDS PAR VILLAGE
	ECHANTILLON	EXTRAPOLE			
1	174	1.050	41,1	204	5,1
2	77	629	24,7	349	1,8
3	58	363	14,2	93	3,9
4	32	184	7,2	137	1,3
5	55	325	12,8	233	1,3
Total	396	2.551	100	1.016	2,5

Ce tableau montre que c'est dans le nord, en pays Mandé Diomande au contact avec le pays de Touba, que les tisserands sont les plus nombreux; plus on descend vers le Sud plus leur nombre décroît.

Les comptes économiques retiennent une production rurale auto-consommée de 12,4 millions (d'après l'enquête budgets) et ne chiffrent pas la production rurale échangée.

232. Enquêtes centres urbains

L'enquête de 1963 décomptait 58 tisserands dont 5 à Man. L'enquête de 1965 en dénombre 148 dont 48 seulement auraient été installés dès 1963 (à Man, 10 dont 3). Il est probable que l'enquête de 1963 a retenu seulement les tisserands permanents, alors que celle de 1965, effectuée en morte saison agricole, a pris en compte bon nombre d'artisans qui ne travaillaient pas toute l'année. Il semble que cette activité soit particulièrement saisonnière et fluctuante. La comptabilité économique retient l'estimation de 1963 : 200.000 f de chiffre d'affaires par artisan, soit 11,6 millions au total. Il semble que le tissage artisanal doive être concurrence efficacement par les produits manufacturés. Dans les comptes on a estimé qu'il se développerait au même rythme que l'ensemble de la population.

24. Les teinturiers

241. Sondage en brousse

Contrairement aux traditions des pays maliens et arabisés, ce sont les femmes qui sont le plus souvent teinturières. Il existe cependant quelques Dioula teinturiers. Leur nombre, tant en teinturières qu'en teinturiers, est relativement faible. La teinture est une activité connexe de celle du tisserand et suppose une tradition vestimentaire d'auto-fabrication du vêtement tissé.

EVALUATION DU NOMBRE DE TEINTURIERS ET DE TEINTURIERES

STRATE	NOMBRE DE TEINTURIERS		POURCENTAGE	NOMBRE DE VILLAGES	NOMBRE DE TEINTURIERS PAR VILLAGES
	ECHANTILLON	EXTRAPOLE			
1	63	357	57,3	204	1,7
2	7	111	6,4	349	0,3
3	20	218	18,2	93	2,3
4	6	24	5,4	137	0,1
5	14	35	12,7	233	0,1
Total	110	745	100	1.016	0,7

Ce tableau est à rapprocher de celui des tisserands. C'est dans le Nord de la région (strate 1 et 3) que se trouvent les teinturiers les plus nombreux. En pays Guéré et Wobe, exception faite de Dioula dans les grands centres, les teinturiers sont inconnus.

Il n'a pas paru possible d'estimer, pour les comptes économiques, l'activité des teinturières rurales.

242. Enquêtes centres urbains

L'enquête de 1963 ne parlait pas des teinturiers.

Celle de 1965 en a dénombré 8 dont 3 à Man. Un compte d'exploitation a été dressé pour deux d'entre eux représentant des cas extrêmes :

- un Mossi travaillant à temps plein avec des aides et "faisant" environ 400.000 f par an.
- une femme réalisant à peine 15.000 f par an.

Le compte moyen de ces deux cas extrêmes est le suivant

	1.000 f	%
Chiffre d'affaires	317	100
dont :		
Valeur ajoutée	209	65
Inputs	108	34
	<hr/>	<hr/>
dont :		
colorants	59,0	18,6
textiles	35,0	11,0
loyer	6,0	1,9
articles caoutchouc et matière plastique	5,4	1,7
énergie (bois)	1,4	0,5
aiguilles	0,8	0,2
autres	0,4	0,1

Il semble que, contrairement à cet exemple, la plupart des teinturières traitent soit du tissu fourni par les clients, soit du tissu fait par elles-mêmes (cas des teinturières à partir du cota local).

Le chiffre d'affaires de 8 teinturiers urbains a été pris en compte pour 1,5 million, à titre tout-à-fait indicatif. Il semble que l'avenir de la teinture artisanale soit lié à celui du tissage, et qu'il doive évoluer de la même façon.

25. Les cordonniers

251. Sondage en brousse

La fabrication, tant de la sandale que des bourses en cuir, des gaines de couteau, etc. est l'affaire des Dioula, deux centres d'activités : Man et Danané.

L'absence quasi totale de cordonniers dans les villages de la campagne fait que leur dénombrement relève de la seule enquête exhaustive en ville.

Comme en pays Malinké la fabrication de la sandale en cuir est abandonnée pour la confection de "samara" en pneu découpé. Cette dernière industrie est d'ailleurs largement concurrencée par la diffusion de chaussures en plastique de la maison Bata. Les sandales aux couleurs vives connaissent un très vif succès.

252. Enquêtes centres urbains

L'enquête de 1963 dénombre 21 cordonniers dont 7 à Man et leur attribue un chiffre d'affaires individuel allant de 300.000 f à Man à 100.000 f dans les centres ruraux, soit en tout 4,6 millions, chiffre retenu par les comptes économiques.

L'enquête de 1965 a trouvé :

- à Man : 1 cordonnier installé en 1963
- ailleurs : 26 cordonniers dont 16 étaient installés en 1963
- ensemble : 27 cordonniers dont 17 étaient installés en 1963.

Il semble que malgré la concurrence des objets manufacturés, les cordonniers pourraient au moins doubler leur chiffre d'affaires de 1963 à 1975.

26. Les bijoutiers (bijoux d'or et d'argent)

261. Sondage en brousse

Généralement Dioula ou Sénégalais; ceux-ci sont cantonnés dans les villes ou de gros villages Man, Danané, Zouanhounien, Teapleu, Duekoué, Logoualé, Guiglo, Toulepleu, Ziombli, Koulinlé, Dantongouine.

Leur activité est parfois sporadique et ne paraît importante que dans les centres de Man et Danané.

262. Enquêtes centres urbains

L'enquête de 1963 en dénombre 3, tous localisés à Man, et leur attribue, 1,5 million de chiffre d'affaires global, chiffre retenu par les comptes économiques.

L'enquête de 1965 a compté 11 bijoutiers dont 6 à Man, mais 3 seulement, au total, auraient été installés en 1963 (dont 1 à Man).

Il semble que les bijoux locaux continuent à être très demandés, et l'activité de ces artisans pourrait suivre la progression très vive de la population des villes.

27. Les fabricants de masques (sondage rural seulement)

Héritiers d'anciennes traditions, les fabricants de masques sont jusqu'à présent aussi nécessaires au village que les forgerons et les potières. Ils fournissent les objets de la vie sociale et religieuse. Leur activité n'est donc pas orientée vers le "commerce"; on ne vend pas

les masques. Mais, outre qu'il existe des masques et des statuettes destinés à des réjouissances populaires, certains sculpteurs poussés par des trafiquants Guéré fabriquent des masques d'exportation qui trouvent une clientèle largement payante en Abidjan. Il s'ensuit que l'art sacré se laïcise créant ainsi une nouvelle source de revenu.

EVALUATION DU NOMBRE DE FABRICANTS DE MASQUES

STRATE	NOMBRE DE SCULPTEURS		POURCENTAGE	NOMBRE DE VILLAGES	NOMBRE DE SCULPTEURS PAR VILLAGE
	ECHANTILLON	EXTRAPOLE			
1	47	274	24,2	204	1,3
2	34	227	20,0	349	0,6
3	16	177	15,6	93	1,6
4	30	197	17,4	137	1,4
5	46	258	22,6	233	1,1
Total	173	1.133	100,0	1.016	1,1

La répartition du nombre de sculpteurs par strate traduit fidèlement l'aspect de la diffusion du "masque" dans la région de Man.

Malgré la "laïcisation" indiquée ci-dessus, il n'a pas été jugé possible de comptabiliser cette activité, qui n'a pas été étudiée par les enquêtes urbaines. Il n'a pas non plus été fait de prévisions sur son avenir.

28. Les fabricants de Tam-tam

Ceux-ci, faute d'informations suffisamment précoces, n'ont pas fait l'objet d'une enquête systématique. Ils sont répartis en brousse, principalement en pays Guéré.

3. Les activités artisanales exercées secondairement par les paysans

Au sein des familles tribus ou villages, l'autarcie économique qui était autrefois de règle obligeait le paysan à connaître certaines techniques concernant la construction de l'habitation, la confection des nattes servant de literie, les paniers et vans, les instruments de pêche ou de chasse. Leur habileté plus grande, leurs meilleures connaissances techniques ont conduit certains paysans à fabriquer plus spécialement certains objets et accroître par ce moyen leurs revenus agricoles.

Toutefois, l'absence d'éléments d'appréciation a empêché de comptabiliser ces activités dont le produit n'est pourtant pas toujours négligeable.

Cette sous-estimation des activités artisanales rurales constitue sans doute la principale lacune des comptes économiques.

31. La fabrication des nattes (sondage rural seulement)

Il y a peu de paysans qui ne savent tresser des feuilles de palmiers refendues (sega, yroga en langue vernaculaire) doum, raphia, etc... Certains cependant vendent le produit de leur industrie et sont reconnus comme artisans.

EVALUATION DU NOMBRE DE FABRICANTS DE NATTES					
STRATE	NOMBRE D'ARTISANS		POURCENTAGE	NOMBRE DE VILLAGES	NOMBRE DE FABRICANTS PAR VILLAGE
	ECHANTILLON	EXTRAPOLE			
1	329	2.516	17,5	204	12,3
2	439	3.136	21,7	349	8,9
3	105	1.240	8,6	93	13,3
4	510	5.928	41,2	137	43,2
5	224	1.580	11,0	233	6,7
Total	1.607	14.400	100,0	1.016	14,1

Les fabricants de nattes sont donc très nombreux mais leur activité n'est souvent qu'épisodique. Elle constitue toutefois un appoint monétaire sérieux pour certains ménages paysans.

Un fait remarquable est la plus faible proportion de fabricants de nattes dans la strate 5. Peut-être pourrait-on rapprocher ce fait de la présence d'un mobilier plus élaboré dans nombre de cases Guéré.

32. La fabrication de paniers et de vans (sondage rural seulement)

Comme celle des nattes la fabrication des paniers et des vans constitue une activité connexe de la ferme. L'homme fabrique les vans, la femme les paniers.

Les matériaux employés sont le bambou refendu, le raphia et certaines variétés de roseaux.

EVALUATION DU NOMBRE DE FABRICANTS DE PANIERS OU DE VANS

STRATE	NOMBRE D'ARTISANS		POURCENTAGE	NOMBRE DE VILLAGES	NOMBRE DE FABRICANTS PAR VILLAGE
	ECHANTILLON	EXTRAPOLE			
1	147	799	14,0	204	3,8
2	277	2.090	36,8	349	5,9
3	74	714	12,6	93	7,6
4	122	893	15,8	137	6,5
5	108	1.178	20,8	233	5
Total	728	5.674	100,0	1.016	5,5

C'est en pays Wobé et Toura que le nombre relatif de fabricants de van, et de femmes confectionnant des paniers paraît être le plus grand.

33. La fabrication des mortiers et pilons (sondage rural seulement)

Mortiers et pilons sont généralement fabriqués selon les besoins par chacune des familles paysannes. Ceci est vrai en particulier pour le Sipilou et le Toura. Ailleurs les forgerons fabriquent des mortiers, ailleurs également d'autres paysans vendent quelques mortiers et pilons à l'intérieur du village ou sur les marchés locaux. Il est donc malaisé de savoir si les fabricants de mortiers signalés sont ou ne sont pas en même temps forgerons et si leur activité est quelque peu régulière.

Les chiffres suivants ont été rapportés par les enquêteurs :

- Strate 1 - 28 fabricants
- Strate 2 - 39 fabricants, mais aucun dans les cantons Yati et Blouno.
- Strate 3 - 0
- Strate 4 - 19 fabricants
- Strate 5 - 21 fabricants

soit au total 107 fabricants; dont on ne peut affirmer qu'ils se distinguent régulièrement des forgerons. Dans ces conditions, il paraît hasardeux de vouloir donner une extrapolation qui, de toute manière, conduirait à environ 700 fabricants de mortiers.

34. Autres sources de revenus artisanaux de facture traditionnelle

D'autres activités rurales, chasse et pêche peuvent devenir d'une façon plus ou moins régulière source de revenus monétaires. Il faut citer :

- la fabrication des filets de pêche - rencontrée au village de Blolé et qui occupe 25 paysans.
- la fabrication de nasses, rencontrée, aux villages de Nanandrou et de Nidrou, et qui occupe quelques cultivateurs.
- la fabrication de hamacs.
- la fabrication de cordes et de crampons pour grimper aux palmiers rencontrés au village de Nidrou.
- la fabrication d'un mobilier traditionnel taillé dans des branches ou des fourches d'arbre à peine équarries, et qui se limite très souvent à des espèces de reposeirs réservés aux anciens.

Ces activités diverses ne sont pas davantage comptabilisées que celles, plus importantes, signalées auparavant. Elles n'existent pratiquement pas dans les centres urbains et ne sont connues que par le sondage rural.

Il n'a pas été fait de prévisions sur l'évolution des unes et des autres.

4. Activités artisanales soit enseignées par les européens soit influencées par eux soit résultant de l'importation d'outils et machines

Ces activités peuvent se répartir en deux groupes :

- a) - d'une part celles qui constituent des métiers, exercés en l'occurrence d'une façon artisanale, mais pouvant ou ayant pu être exercés d'une façon salariée; menuisiers, maçons, peintres, photographes, tailleurs, réparateurs de vélo, mécaniciens d'auto ou de moulins (1) sculpteurs sur ivoire.
- b) - d'autre part celles qui s'ajoutent à l'activité traditionnelle des villages et sont issues d'un enseignement dispensé en général par les instituteurs ou les missions, telles la fabrication de sacs en raphia, la confection de meubles en bambou refendu, la confection de papes pour les toitures, etc...

(1) Les décortiqueurs à riz ont été recensés par l'enquête agricole et leur activité évaluée grâce à l'enquête marchés. Elle est d'ailleurs réduite : 6 décortiqueurs traitant ensemble moins de 700 t de paddy. Les décortiqueurs à café, recensés par l'enquête agricole (237 machines) ont davantage d'importance mais, du fait des conventions comptables, leur intervention est incluse dans la valeur du café qui est comptabilisé au stade décortiqué. Ces décortiqueurs sont installés par leurs propriétaires dans les villages gros producteurs ou collecteurs de café, et sont souvent déplacés vers un autre village quand il n'y a plus de clients au lieu de leur première installation. Ces activités ne sont citées ici pour mémoire.

41. Les métiers modernes

411. Les menuisiers - charpentiers

4111. Sondage en brousse

De tous les métiers "modernes" la menuiserie est le plus répandu. Certes l'outillage de très nombreux menuisiers et la technique employée sont-ils encore commodes. Il s'agit le plus souvent d'anciens ouvriers, aide-ouvriers, voire de détenus ayant reçu quelques rudiments en détention.

EVALUATION DU NOMBRE D'ARTISANS MENUISIERS

STRATE	NOMBRE D'ARTISANS		POURCENTAGE	NOMBRE DE VILLAGES	NOMBRE D'ARTISANS PAR VILLAGE
	ECHANTILLON	EXTRAPOLE			
1	25	121	13,6	204	0,5
2	46	220	24,7	349	0,6
3	5	33	3,6	93	0,3
4	33	256	28,6	137	1,8
5	41	263	29,5	233	1,1
Total	150	893	100,0	1.016	0,8

Il est manifeste que c'est dans le Sud de la région de Man qui a reçu un grand nombre d'anciens combattants et qui jouit d'un habitat moins traditionnel, que se trouve le plus grand nombre de menuisiers.

Ces artisans n'ont pas obligatoirement d'installations fixes et ils se déplacent souvent à la demande. Leur activité principale se trouve dans l'exécution de portes, fenêtres ainsi que de bancs et de tables et de lits. Les menuisiers s'occupent également de la charpente lorsque les constructions sont recouvertes en tôle ondulée.

L'effort de rénovation de l'habitat entrepris depuis quelques années a beaucoup accru la demande adressée aux charpentiers et menuisiers. Du point de vue comptable, les prestations de ces artisans sont d'ailleurs partagées entre une production de menuiserie et charpente estimée indicativement à 57 millions pour les artisans autres que ceux des centres urbains, et des prestations de services comptabilisées sous forme de salaires versés par la construction artisanale (21 millions).

Les menuisiers-charpentiers apparaissent comme les artisans ruraux les plus importants par leur chiffre d'affaire.

4112. Enquêtes centres urbains

L'enquête de 1963 a dénombré 62 menuisiers dont 28 à Man, avec un chiffre d'affaires unitaire de 500.000 f par an, soit 31 millions au total, chiffre retenu par les comptes économiques.

L'enquête de 1965 a compté :

- à Man..... 16 artisans dont 10 au moins installés dès 1963
- ailleurs 72 artisans dont 39 au moins installés dès 1963
- au total 88 artisans dont 49 au moins installés dès 1963.

Certains menuisiers sont déjà équipés de façon relativement importante, par rapport à la plupart des métiers artisanaux. A Man l'un d'eux utilise une machine valant plus de 500.000 f CFA.

Compte tenu de l'essor prévisible du bâtiment en brousse comme en ville, la menuiserie-charpente paraît promise à une vive expansion.

Ce métier mérite de faire l'objet d'un effort de formation professionnelle.

412. Les maçons

4121. Sondage en brousse

Le regroupement des villages a donné un relief particulier au métier de maçon. Leur outillage et leur technique est encore sommaire. La plupart savent confectionner des briques de terre séchées au soleil. Peu savent faire un béton et dresser correctement un alignement. Ils apportent néanmoins un élément nouveau dans le développement de l'habitat rural qui, amélioré, devient moins nomade.

L'échantillon recueilli de 46 artisans ne permet pas d'extrapoler.

Toutefois les interrogatoires sur l'habitat conduisent à chiffrer à 100 millions les salaires versés à de prétendus "maçons". En fait il est probable que ces maçons comportent de nombreux aides embauchés par les constructeurs, et que seuls les véritables maçons qualifiés ont été déclarés à l'enquête artisanat. Ces personnes travaillent, en tout état de cause, sans installation fixe et avec un outillage très réduit, de sorte qu'elles ont été assimilées à des salariés, et ne donnent pas lieu à une production artisanale distincte.

4122. Enquêtes en ville

L'absence d'installation fixe a empêché les enquêtes urbaines de saisir cette catégorie d'artisans, bien que les maçons aient été à l'origine surtout répandus en ville et en particulier à Man.

Ce métier devrait être appelé à un rapide développement dans les années à venir et mérite de faire l'objet d'un effort de formation professionnelle.

413. Les peintres

Insuffisamment représentés pour figurer dans l'échantillon enquêté en brousse, les peintres sont représentés par quelques artisans cantonnés dans les villes. Ils ne possèdent généralement aucun outillage.

Leur absence d'installation fixe et d'outillage a empêché les enquêtes urbaines de saisir ce type d'artisans. Les comptes économiques enregistrent 1 million de salaires versés à des "peintres" par la construction artisanale.

La peinture, encore peu répandue en 1963, peut se développer rapidement dans un proche avenir par suite de la modernisation de l'habitat.

414. Les tailleurs

Les tailleurs, très souvent Malinké, habitent essentiellement les villes. La possession d'une machine à coudre (ou la possibilité d'en louer une) est nécessaire à l'exercice de leur métier.

Le petit nombre de tailleurs rencontré en brousse (28) ne permet pas une évaluation de l'importance de ce corps de métier.

Dans les centres urbains, les tailleurs constituent la catégorie artisanale la plus importante par le nombre et par le chiffre d'affaires.

L'enquête de 1963 a dénombré 160 tailleurs dont 76 à Man, avec des chiffres d'affaires individuels allant de 150 000 à 300.000 f.

L'enquête de 1965 a trouvé :

- à Man 73 tailleurs dont 42 au moins installés dès 1963
- ailleurs 152 tailleurs dont 65 au moins installés dès 1963
- au total 225 tailleurs dont 107 au moins installés dès 1963.

En outre, il est apparu une douzaine de couturières. Le chiffre d'affaires global a été estimé, sur la base de l'enquête de 1963, à 47,6 millions.

Les artisans travaillent surtout avec du tissu fourni par les clients, et accessoirement avec du tissu acheté par eux (C'est alors, généralement, pour fabriquer quelques petits vêtements pendant les temps morts).

Il semble que cette activité soit bien adaptée à la demande locale et que, malgré la concurrence de la confection industrielle, elle puisse se développer aussi rapidement que la population urbaine.

415. Les fabricants de coussins et matelas

Cette activité n'a été saisie que par les enquêtes urbaines. L'enquête de 1963 en dénombre 8, dont 6 à Man et leur attribue une production globale de 2,4 millions, chiffre retenu par les comptes économiques.

L'enquête de 1965 n'en a retrouvé que 5, dont 3 auraient été installés dès 1963.

416. Les réparateurs auto

Cette activité est localisée dans les centres urbains.

L'enquête de 1963 en a dénombré 25 dont 15 à Man et celle de 1965 en a compté 21 dont 11 à Man. Leur chiffre d'affaires global retenu pour les comptes économiques est de 12,5 millions.

Ces artisans arrivent à réaliser des réparations compliquées, et un chiffre d'affaires appréciable, avec un outillage remarquablement restreint et des installations pratiquement inexistantes. Les pièces sont en principe fournies par les clients.

Cette activité peut se développer rapidement si un effort de formation professionnelle et d'équipement est consenti.

417. Les réparateurs de vélo

4171. Sondage en brousse

C'est un métier original souvent pratiqué par des Dioula, des anciens chauffeurs, des anciens élèves, et qui est né de la diffusion de la bicyclette. Leur outillage est suffisant, et ils sont souvent soit revendeurs de pièces de rechange soit liés à un revendeur Dioula.

Dans les 104 villages étudiés, 54 réparateurs ont été dénombrés, et les habitants ont indiqué 27 autres villages où ils allaient faire réparer leur vélo.

Faute d'éléments d'appréciation l'activité des réparateurs de brousse n'a pu être comptabilisée.

4172. Enquêtes centres urbains

L'enquête de 1963 dénombre 14 "réparateurs divers" dont 12 à Man.

L'enquête de 1965 trouve 16 réparateurs de vélo dont 10 à Man.

Leur activité est comptabilisée pour 1 million, les pièces étant fournies par les clients.

Cette activité semble devoir se développer rapidement.

418. Les photographes

Le sondage rural n'a pas recensé les photographes qui sont encore peu nombreux et résident seulement en ville. Propriétaires d'un appareil de photo et de matériel de développement, ce sont des commerçants autant que des artisans. Ils existent à Man et dans quelques gros centres.

L'enquête de 1963 en dénombre 6 dont 4 à Man. L'enquête de 1965 en trouve 12 dont 5 installés dès 1963.

Leur chiffre d'affaire global est estimé à 2,8 millions, sur la base de l'enquête commerce. Il semble pouvoir se développer au rythme de l'expansion urbaine.

419. Autres métiers modernes

SCULPTURE SUR IVOIRE :

Il existe dans la région un atelier de sculpture sur ivoire, dirigé par un Sénégalais, qui emploie plusieurs ouvriers et utilise du matériel d'importation. Il est installé à Man.

COIFFEURS :

Ces artisans existent seulement dans les centres urbains.

L'enquête de 1963 en dénombre 25 et leur attribue un chiffre d'affaires global de 4,1 millions, retenu par les comptes économiques. L'enquête de 1965 ne les a pas saisi exhaustivement. Cette activité devrait suivre l'expansion de la population urbaine.

BLANCHISSEURS :

Ils n'existent qu'en ville.

L'enquête de 1963 en dénombre 6 dont 5 à Man et leur attribue un chiffre d'affaires global de 1,1 million, retenu par la comptabilité économique.

L'enquête de 1963 en a trouvé 22 dont 7 auraient été installés dès 1963. Il semble que cette activité se soit réellement développée dans les toutes dernières années, et qu'elle doive suivre l'expansion de la population urbaine.

BOULANGERS :

A côté des deux boulangeries industrielles existant en 1963, on trouvait en ville 6 artisans-boulangers d'après l'enquête de 1963. L'enquête de 1965 en a trouvé 11 dont 5 installés dès 1963. Il leur a été attribué un chiffre d'affaires global de 5,2 millions et il est prévu un développement de la production comparable à celui de la population urbaine.

RESTAURATEURS :

Les artisans-restaurateurs existent seulement dans les centres urbains. L'enquête de 1963 en dénombre 75 dont 11 à Man et celle de 1965 62 dont 14 à Man. Cette profession est exercée presque toujours par des étrangers, en particulier Sénégalais.

Leur chiffre d'affaires global est estimé à 44 millions par l'enquête de 1963, mais les comptes économiques réintègrent les aliments dans les achats directs des consommateurs et retiennent seulement la prestation de services.

Cette activité paraît appelée à suivre l'expansion de la population urbaine.

42. Les activités nouvelles en milieu rural

L'action des missions, des instituteurs, l'initiative individuelle de quelques européens, a donné naissance à de petites industries artisanales sporadiquement pratiquées par les paysans. On peut citer, non limitativement :

- la fabrication de sacs en raphia,
- la confection de meubles en bambous,
- la confection, souvent par les enfants eux-mêmes de jouets en bois léger.

Il n'est pas certain que ces activités méritent entièrement la qualification d'artisanat.

L'industrie la plus importante qui se rattache à ce mode d'acculturation est celle de la confection de papos ou tuiles en feuilles de palmier épingleées, technique apprise auprès des premiers européens, adoptée dans le pays, et très largement répandue.

5. Caractères communs et perspectives ouvertes aux diverses activités artisanales

La plupart des activités artisanales dont il a été question ont plusieurs traits communs qui contribuent à rendre très hasardeuse toute estimation du volume de leur production :

1. Presque tous les artisans travaillent à la commande. C'est évident pour les producteurs de services, mais même ceux qui pourraient produire à l'avance des objets le font assez rarement (cordonniers, forgerons, tailleurs, bijoutiers, menuisiers). Les fabri-

cants de matelas et surtout les boulangers sont les seuls à prendre la position de l'entrepreneur produisant avant manifestation de la demande. Il s'agit toutefois d'une demande très fractionnaire et le risque encouru n'est pas grand.

2. Ils travaillent avec un équipement, un outillage et un stock réduits au strict minimum: en particulier, ce sont les clients qui apportent en grande majorité la matière première. Les boulangers font encore exception de même que, généralement, les menuisiers, les fabricants de matelas, certains teinturiers, les forgerons. Encore dans ce dernier cas l'artisan se limite-t-il fréquemment au travail du fer. C'est assez souvent, par exemple, le client qui emmanche son outil.
3. L'activité est presque toujours saisonnière. Seuls les boulangers et restaurateurs, qui répondent à un besoin quotidien, échappent réellement à cette règle. Les activités secondaires des paysans sont saisonnières parce qu'exercées durant la morte saison agricole. Les forgerons sont sollicités surtout avant le début des grands travaux agricoles. Les tailleurs réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires à l'occasion des fêtes laïques et religieuses, et pour la rentrée des classes. Les métiers liés au bâtiment travaillent surtout en saison sèche en dehors de la période de préparation des terres. Les autres métiers subissent de façon indirecte le caractère saisonnier de la disponibilité monétaire liée à la vente du café qui est concentrée entre décembre et mars. L'activité des tisserands est particulièrement intermittente et mobile.

Tous ces facteurs concourent, directement et indirectement, à établir une grande différence entre la période "de traite" au coeur de la saison sèche, et les 9 autres mois de l'année.

Ces diverses caractéristiques font que pour la grande majorité des artisans, une extrapolation fondée sur l'étude d'une semaine ou d'un mois de travail continu, risque de conduire à une surestimation tout à fait exorbitante des activités et revenus artisanaux. Le nombre même des artisans prête à discussion, une bonne partie d'entre eux retournant sur leur plantation en période d'inter-traite. La non concordance fréquente des enquêtes 1963 et 1965 et la mauvaise prise en compte des revenus artisanaux dans la comptabilité économique s'expliquent par ces divers facteurs.

Une appréhension correcte des revenus artisanaux nécessite :

1. la définition précise des individus retenus comme artisans, au moyen de critères constants (installation fixe, outillage, période minimale de travail exclusif et continu). Une telle définition peut être établie à partir des enquêtes qualitatives déjà effectuées.
2. un passage rapide dans l'ensemble des villages pour éliminer les risques d'une concentration géographique de certaines activités dans certains villages ou cantons.
3. sur un échantillon bien réparti géographiquement, une enquête couvrant toute l'année, portant sur des artisans assez nombreux et relevant un nombre limité de renseignements.
4. l'étude approfondie de la technique de production de quelques artisans typiques.

Les enquêtes faites et l'aperçu qui vient d'être donné suffisent toutefois pour juger de l'avenir réservé à la plupart des activités artisanales.

En reclassant les divers métiers selon leur avenir probable, on peut distinguer trois groupes :

- 1 - *Le groupe des activités exercées à titre secondaire par les paysans, dont l'avenir n'est pas prévisible, la stagnation étant toutefois l'hypothèse la plus probable pour la prochaine décennie. On peut y ajouter le sous groupe des "activités nouvelles en milieu rural", qui sont à la limite de l'artisanat et du bricolage dominical, la fabrication des masques et des Tam tam.*
- 2 - *Le groupe de métiers traditionnels qui semblent efficacement contrebattus par la concurrence des produits industriels, et paraissent de ce fait voués à la stagnation ou à la quasi stagnation : c'est le cas des potières, des tisserands et des teinturiers.*
- 3 - *Le groupe des métiers, traditionnels ou modernes, qui répondant de façon adéquate à une demande en expansion, devraient résister à la concurrence industrielle et peuvent connaître une croissance rapide sous réserve, dans certains cas, d'un effort d'équipement ou de perfectionnement technique.*

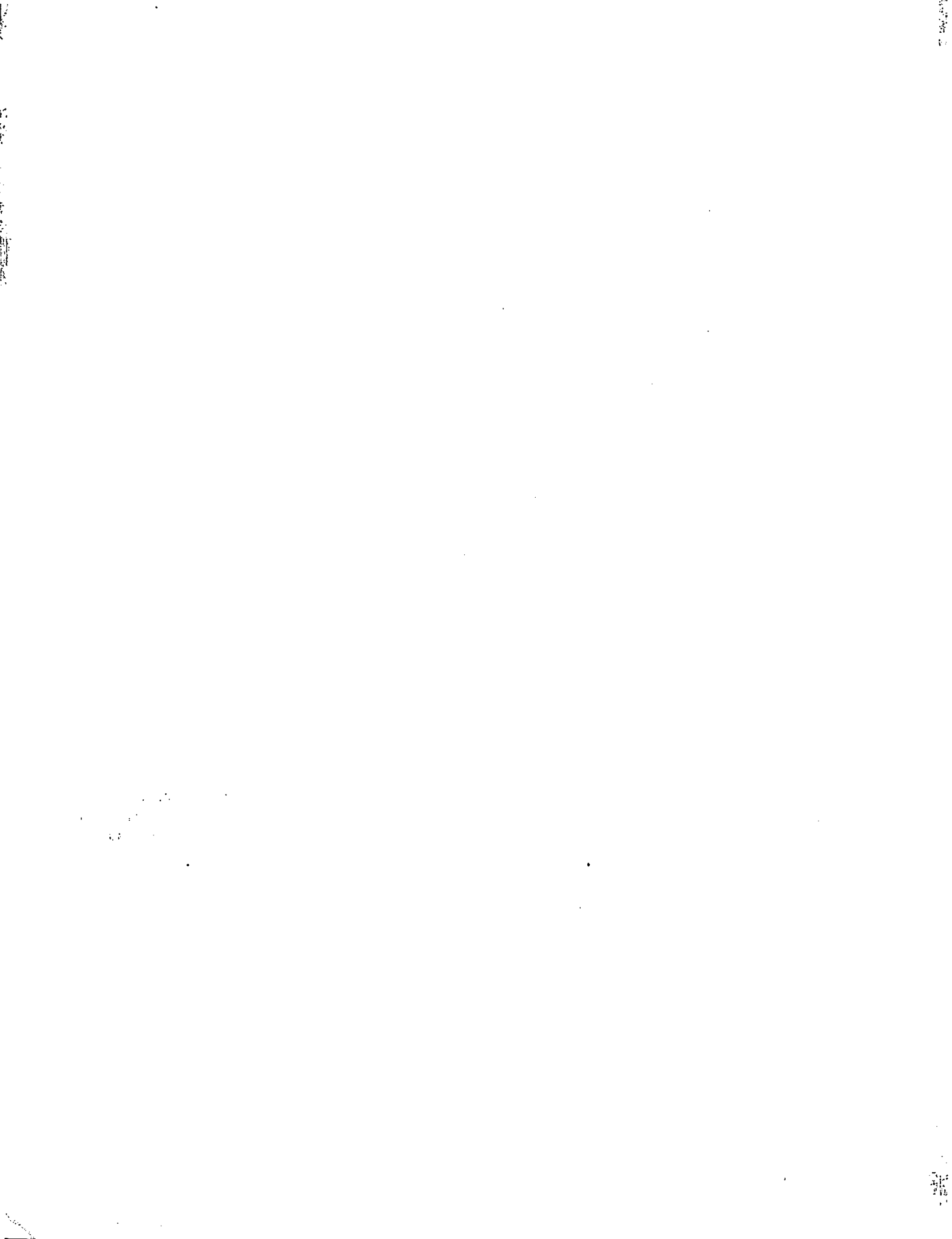
Cette perspective d'expansion est justifiée :

- Soit parce que ces métiers fournissent une clientèle urbaine dont l'ampleur doit doubler de 1963 à 1975. C'est le cas des cordonniers, bijoutiers, tailleurs, photographes, coiffeurs, blanchisseurs, boulangers, restaurateurs. Il est admissible que ces activités doublent également de 1963 à 1975. On peut y ajouter les horlogers et réparateurs de radio encore peu nombreux en 1963.
- Soit parce que ces métiers doivent participer à la modernisation de l'agriculture (forgerons) et de l'habitat (menuisiers, charpentiers, maçons qualifiés, peintres) ou encore à l'expansion des moyens de transport (réparateurs auto et vélo).

C'est dans cette dernière catégorie d'activité que l'expansion la plus vive est à prévoir (multiplication par 2 ou 3).

L'apparition de nouveaux métiers annexes au bâtiment serait d'ailleurs souhaitable : électriciens, plombiers, mais suppose une formation préalable.

D'une manière générale, l'artisanat de réparation des objets et installations de type moderne paraît bénéficier d'un large champ d'expansion. En favorisant son développement on répandrait progressivement la notion d'entretien, ce qui contribuerait de manière appréciable au développement économique de la région.



V - NOTE SUR LES TRANSPORTS ET LEUR ÉVOLUTION

En même temps qu'il effectuait les enquêtes sur le commerce et le recensement de l'artisanat, le responsable des études économiques recensait les véhicules utilitaires et procédait à une estimation des transports.

L'activité "transports" est en effet intimement liée à celle du commerce, surtout dans une région excentrique comme celle de Man où le transport constitue souvent une part importante des marges (on a vu que pour la commercialisation des produits exportés, le transport représente 58%). Les commerçants individuels ou sociétés procèdent souvent au transport avec leurs propres véhicules et, dans les familles commerçantes africaines, les deux professions sont pratiquement impossibles à distinguer.

Cet état de choses, joint au fait que certains véhicules sont possédés en co-propriété, n'a pas permis de chiffrer le nombre de patrons transporteurs; le nombre des employés permanents est seul connu avec une relative précision. L'activité de transport se rattache également à l'artisanat car elle est le fait, dans une large mesure, d'un grand nombre de petits "patrons" indépendants qui peuvent être assimilés, sur bien des points, aux artisans. Considérés sous cet angle, les transporteurs constitueraient la catégorie d'artisans la plus importante par son chiffre d'affaires, et en tous cas la plus nettement insérée dans les rouages de l'économie moderne.

Mais précisément par ce dernier caractère ils se différencient nettement des autres artisans : les transporteurs utilisent un moyen de production moderne et coûteux (les véhicules) et versent des rémunérations se rapprochant du concept occidental de salaire. Enfin les transporteurs à titre principal ne réalisent pas la totalité des transports, le reste étant assuré essentiellement par le commerce.

Il paraît donc souhaitable de donner, en conclusion du présent rapport sur la commercialisation et l'artisanat, les éléments qui ont pu être réunis au sujet des transports.

Un premier paragraphe reprend la note sur l'estimation des transports en 1963, jointe à la branche n° 24 des comptes économiques.

Le deuxième paragraphe essaie de situer l'augmentation importante du volume des transports qui devrait accompagner la mise en oeuvre du programme de développement, et de définir les quantités importées et exportées qui pourraient bénéficier de l'établissement d'un port sur la partie Ouest du littoral ivoirien.

1. Estimation du volume des transports en 1963

11. Obstacles à une estimation des transports dans la région

Le domaine des transports est celui où *le caractère régional* d'une comptabilité économique introduit le maximum de difficulté et d'arbitraire.

111. Volume d'activité à prendre en compte

Dans une optique "territoriale" strictement cohérente avec les principes de base de la comptabilité ivoirienne, il faudrait mesurer les transports réalisés sur le territoire du département, ce qui est très difficile au plan pratique, et sans grand intérêt au plan des concepts car il faut tronçonner aux limites du département les trajets effectués par les hommes et par les biens.

Dans une optique "nationale" il y aurait lieu de s'attacher au seul chiffre d'affaires des transporteurs locaux, quelle que soit la part du trafic réalisée par ceux-ci à l'extérieur, et la part du trafic intérieur assurée par des transporteurs "étrangers". Cette optique est difficile à suivre strictement, une partie des transports étant faite par des gens dont ce n'est pas la profession principale (essentiellement commerce).

Dans une optique intermédiaire, on peut chercher à évaluer les transports payés par les voyageurs résidents du département, et supportés par les biens importés, les biens exportés, et les biens circulant à l'intérieur du département. On s'est en fait rattaché à la deuxième optique en la confrontant avec la troisième, ce qui rapproche la méthode suivie de celle utilisée à l'échelon national.

112. Structure du compte d'exploitation

Quelle que soit l'optique adoptée, il n'y a pas de raison, quand on se place au niveau d'une région intégrée dans un ensemble national, pour que les transporteurs (1) dont le chiffre d'affaires est retenu, fassent l'intégralité de leurs achats (essence, réparations, etc...) dans la région.

Il n'y aurait de bonnes chances qu'il en soit ainsi que si la balance des échanges de transport (transporteurs locaux pour l'extérieur, transports locaux par transporteurs extérieurs) est équilibrée, et si les fournisseurs sont uniformément répartis sur le territoire. Or, il n'en est pas ainsi dans le département de l'Ouest. Mais les divergences par rapport

(1) Dans le présent exposé le terme transporteurs désigne les agents qui font du transport, quelle que soit leur profession principale.

à cette situation tendant à l'équilibre, vont en sens contraire : le département serait exportateur net de transports (ce qui pourrait augmenter les dépenses réalisées au point d'attache des véhicules), mais les transporteurs ont intérêt à se fournir en carburants à Abidjan (où il est moins cher) et à y faire les réparations et les achats spécialisés, l'équipement d'Abidjan étant très supérieur à celui de Man. On peut donc admettre qu'il n'est pas absurde de faire comme si les dépenses correspondant au chiffre d'affaires retenu étaient effectuées et étaient seules effectuées dans la région.

Cela ne doit évidemment pas être contredit par la confrontation avec les principales ressources (carburants, garages...) déduction faite des autres utilisations connues. Or, dans le département, il n'y avait pas de contradiction.

12. Estimation du volume des transports

121. Fixation du chiffre admis pour les comptes économiques

Le volume admis est obtenu en affectant des chiffres d'affaires individuels aux véhicules utilitaires en service, recensés par l'enquête commerce en liaison avec les syndicats de transporteurs. Ces véhicules appartiennent indistinctement à des transporteurs à titre principal, et à des commerçants.

Le tableau page 442 a en donne le recensement, qui diffère notablement du parc immatriculé : cette divergence s'explique aisément pour deux sortes de raisons :

- les véhicules effectuant du transport dans la région peuvent être immatriculés hors du département, et réciproquement.
- surtout le parc immatriculé comporte de nombreux véhicules hors d'usage.

Le chiffre d'affaires des transports est ensuite établi en répartissant les véhicules par catégories désignées par le modèle majoritaire auquel sont assimilés les modèles voisins (voir tableau page b qui donne en même temps le nombre d'employés et une estimation des salaires distribués).

En ajoutant au total du tableau page 442 b 1,3 millions au titre du transport effectué pour autrui par une société dont l'activité principale est la menuiserie, on obtient la production de 818 millions retenue pour les comptes économiques. Les chiffres d'affaires ont été établis par interviews avec les syndicats de transporteurs, interviews renouvelés en 1985.

122. Confrontation production-emplois des transports voyageurs

Le volume estimé des transports voyageurs excède de loin les dépenses probables des ménages du département (229 millions d'après "budgets", donc pour toute la population sauf Man ville).

a - PARC AUTOMOBILE UTILITAIRE PAR ANCIENNE SUBDIVISION

	CAMIONS MARCHANDISES										VOYAGEURS			ENSEMBLE	
	25 t	12 t	10 t	6 à 8 t	5 TONNES		2,5 t RENAULT	1000 kg RENAULT	4 0 3			3 CV AMI 6 2 CV CITROEN	R 4 RENAULT	CAMIONS	VEHICULE LEGRS
					CITROEN	AUTRES			BACHE	TOURISTE	BERLINE				
Man	2	1	1	2	41	4	16	75	4	3	2	53	13	67	150
Danane			1	2	11	1	16	18	8	2		32	8	31	68
Duékoué				2	1		3	21		1	1			6	23
Guiglo							8	20		4				8	24
Toulepleu			1				4	9	3	5		1	2	5	20
	2	1	3	6	53	5	47	143	15	15	3	86	23	117	285
Total		12			58		47	143		33		109		402	

b - VEHICULES DE TRANSPORT ET TAXIS . CHIFFRES D'AFFAIRES EN MILLIONS CFA

	VEHICULES			SALARIES (nombre)		SALAIRES (en millions CFA)
	NOMBRE	C.A. UNITAIRE	C.A. TOTAL	CHAUFFEURS	APPRENTIS	
1000 kg. Renault	143	1,933	276,4	143	246	56,6
Taxis interurbains	33	2,100	69,3	33	33	6,5
Taxis ville	109	1,226	133,6	109		22,9
Sous-Total Voyageurs	285		479,3	285	279	86,0
Plus de 5 tonnes	12	5,000	60,0	12	36	14,2
5 tonnes	58	3,000	174,0	58	116	21,9
2,5 tonnes	47	2,200	103,4	47	47	9,3
Sous-Total Marchandises	117		337,4	117	199	45,4
Total	402		816,7	402	478	131,4

Il est certain que les dépenses de transport tendent à être sous estimées par l'enquête "budgets" puisque par nature elles sont effectuées hors domicile et déclarées après coup. Compte tenu des habitudes de consommation il a cependant paru difficile de pousser les achats de transports par les ménages au delà de 300 millions, chiffre retenu.

Comme il n'y a pas de raison spéciale pour que les transporteurs de Man travaillent beaucoup pour l'extérieur, on serait tenté de tenir pour surestimés les chiffres d'affaires unitaires, qui correspondraient à un véhicule tournant à plein temps, alors que beaucoup sont immobilisés par suite de pannes ou du fait du suréquipement général des transporteurs Africains en Côte d'Ivoire. Cette interprétation vraisemblable a toutefois été rejetée pour deux raisons :

- il est rare que des artisans sur-déclarent, surtout par deux fois, leur chiffre d'affaires.
- la consommation du carburant vendu par les pompes du département ne peut s'expliquer que moyennant un volume élevé de transports.

Or les déclarations recueillies, bien qu'elles aboutissent à un pourcentage de dépenses de carburant très supérieur à celui admis au niveau national, arrivent à peine à justifier la consommation de carburants, compte tenu des autres utilisateurs connus.

On s'est donc résolu à admettre une forte "exportation" de transport-voyageur, encore que cela ne soit pas bien satisfaisant.

123. Confrontation production-emploi des transports marchandises

Les tableaux de la page 442 récapitulent respectivement les transports sur exportations et sur importations. Les taux de ces tableaux récapitulatifs sont les suivants :

- Exportations (commerce)	116,2)	
- Importations via le commerce autres qu'hydrocarbures	96,6)	259,2
- Importations d'hydrocarbures via la commerce	46,4)	
- Importations d'hydrocarbures hors commerce	9,5)	41,7
- Autres achats directs des branches productives	32,2)	
		300,9
- Estimation des transports divers intérieurs au département (imputés sur marges commerciales)		49,9

Ce dernier chiffre de 50 millions a été estimé de façon globale et forfaitaire en divisant par 6 le sous-total précédent qui comprend presque exclusivement des transports import-export : ceci en partant de l'idée que l'import-export se fait le plus souvent sur des distances de 600km et le transport intérieur sur des distances de l'ordre de 100 km . Au total le transport "demandé" par le commerce atteint donc 259,2 + 49,9 = 309,1 millions (cf. indications données au chapitre III).

RECAPITULATION DES TRANSPORTS SUR EXPORTATION (1963)

Branche 1

Maïs grain)	
Banane plantain)	petites quantités exportées de manière très
Escargots)	fractionnée dans les véhicules de voyageurs :
Peaux brutes)	négligeable.

Branche 2

Café	21.188 t à 4.00 f/kg	84,8 millions
Cacao	20 t 4,00 "	0,1 "
Cola	715 t 6.00 "	4,3 "

Branche 3

Il est exporté 78.500 m3 de grumes mais le transport est effectué par des sociétés entièrement étrangères à la région et n'est pas valorisé.

Branche 15

Il est exporté 1.900 m3 de bois d'oeuvre mais, pour la même raison que dans le cas des grumes, le transport n'est pas valorisé.

Branche 19

La réexportation d'articles chaussants se fait "au détail" par les voyageurs.

Branche 20

Huile de palme : 100 tonnes sont exportées de manière fractionnée à bord des véhicules de voyageurs

Palmiste :	6.000 t à 4,50 f/kg	27,0 millions
------------	---------------------	-------	---------------

ENSEMBLE EXPORTATIONS

RETENUES :	27.923 t à 4,16 f/kg	116,2 millions
------------	----------------------	-------	----------------

Ces dépenses sont effectuées par l'intermédiaire du commerce.

RECAPITULATION DES TRANSPORTS SUR IMPORT (1963)

A - Transport inclus dans les marges commerciales

<i>Branche 1</i>			
Dignon	1,1)	
Viande élevage non boeuf	0,1)	1,2
<i>Branche 2</i>			
Arachide	1,0)	
Tabac	0,3)	1,3
<i>Branche 4</i>			
Poisson frais)			
Poisson fumé et séché)			4,3
<i>Branche 5</i>			
Riz décortiqué	4,5)	
Farine froment	5,2)	9,7
<i>Branche 6</i>			
Conserves sauf lait			0,3
<i>Branche 7</i>			
Vin rouge	5,0)	
Autres boissons	2,0)	7,0
<i>Branche 8</i>			
Lait en boîte	0,4)	
Sucre	4,5)	
Tabac manuf.	0,4)	5,5
Produits alim. divers d'import.	0,2)	
<i>Branche 9</i>			
Gas-oil aux pompes	1,5)	
Essence aux pompes	30,3)	
Pétrole	14,2)	46,4
Huiles et graisses moteurs	0,4)	
<i>Branche 10</i>			
Sel,			11,2
A reporter.			86,9

Report : : : : : 86,9

Branche 11			
	Fers, tôles		3,3
Branche 12			
	Ciment	16,1)	17,8
	Matériaux modernes	1,7)	
Branche 13			
	Engrais		0,2
Branche 14			
	Grosse droguerie	1,7)	2,1
	" "	0,4)	
Branche 15			
	Menuiserie - charpente - emballages		2,5
Branche 16			
	Réparations et p.d. autos	1,5)	3,6
	Véhicules auto neufs	2,0)	
	Bicyclettes neuves	0,1)	
Branche 17			
	Mat. outils agricoles	0,6)	8,5
	Inputs exp. non agricoles	3,3)	
	Armes et munitions	0,9)	
	Achats finaux n d a	3,7)	
Branche 18			
	Friperie et chiffons	1,0)	8,7
	Literie	0,7)	
	Tissus, bonneterie, confection	7,0)	
Branche 19			
	Chaussures	1,5)	1,6
	Valises	0,1)	
Branche 20			
	Savons	3,2)	4,3
	Huiles ind.	1,1)	
			<hr/>
		A reporter	139,5

Branche 21

Pneus auto	0,4)	
Art. divers m.p.	0,3)	0,7

Branche 22 P.I.D. 2,8

TOTAL de A (transport à l'importation rémunéré sur marges commerciales) 143,0

(Hydrocarbures aux pompes = 46,4

(Autres importations = 96,6

Ces importations sont pour la plupart chiffrées directement en valeur sans que les quantités soient connues. Le sondage transports (communiqué par l'enquête Bouaké) aboutit à une estimation totale de 11.700 tonnes pour les marchandises autres que les hydrocarbures. Compte tenu du trafic passant par Gagnoa, estimé à 20% du total grâce aux indications de l'équipe d'enquête du Centre-Ouest, le tonnage importé, sauf hydrocarbures, atteindrait 14.600 tonnes pour une valeur de 96,8 millions, soit 6,6 f par kilo pour les transports payés sur marges commerciales, à quoi il faut ajouter une partie du transport payé en demande intermédiaire des branches productives, et qui concerne des importations. Il paraît normal que le coût unitaire à l'importation (marchandises variées et souvent fractionnées) soit plus élevé qu'à l'exportation (produits chargés par camions entiers).

B - Transport des hydrocarbures importés hors commerce

En se reportant à la balance de la branche 9 on trouve :

- essence hors pompes	305.000 litres	
- gas-oil hors pompes	1.022.000 -	
- fuel hors pompes	345.000 -	
	<u>1.672.000 litres</u>	$\times 5,70 \text{ f/litre} = 9,5 \text{ millions}$
		de transport

Les transports d'hydrocarbures portent donc au total sur (en 1.000 litres) :

- essence : via commerce -	5.314	hors commerce -	305	Total :	5.619
- gas oil :	262	"	1.022	"	1.284
- fuel :	-	"	345	"	345
- pétrole :	2.500	"	-	"	2.500
	<u>8.076</u>		<u>1.672</u>		<u>9.748</u>
- ENSEMBLE :					

La valeur de ces transports s'élève à (en millions) :

- hydrocarbures	46,0	9,5	55,5
- transport huiles et graisses	0,4	-	0,4
	<u>46,4</u>	<u>9,5</u>	<u>55,9</u>
- ENSEMBLE :			

Les dépenses de transports sur hydrocarbures hors commerce font partie des achats intermédiaires de transport par les branches 1 à 26, dont le total fait 41,7 millions. Les transports autres que sur hydrocarbures achetés de cette façon montent donc à $41,7 - 9,5 = 32,2$ millions. Ils sont probablement constitués en majorité de transports sur importation, un peu de transport intérieur, et pratiquement pas de transports à l'exportation.

Dans les comptes économiques les dépenses de l'Administration ont été imputées à raison de 1 million au transport marchandises. Quant au transport pour les ménages (et même pour les exploitations agricoles) de bagages, colis et exportations fractionnaires telles que banane plantain, etc... il est effectué dans les véhicules de voyageurs et inclus dans les dépenses correspondantes des ménages.

En regard de ces emplois, on a déterminé ci-dessus la production des transporteurs locaux (33.774 millions) et il est estimé que 80% des transports sur hydrocarbures via le commerce sont réalisés par des entreprises extérieures (soit 36,8 millions). En conséquence on admet que les transporteurs locaux de marchandises travaillent pour l'extérieur à raison de 26,7 millions.

On souligne que le transport sur grumes et bois d'oeuvre exportés qui demeure en pratique totalement étranger à la région, n'est valorisé et décompté nulle part. Les grumiers en effet appartiennent à des sociétés extérieures, et ne font que de brèves incursions dans la région, les chantiers étant situés près du Sassandra.

13. Compte d'exploitation des transports

Sous le bénéfice des observations et réserves formulées au § 1 on a constitué le compte des transports par addition des comptes d'exploitation unitaires établis par type de véhicule en liaison avec les syndicats de transporteurs interrogés à deux reprises (en 1963 par l'enquête commerce et en 1965 au titre des enquêtes complémentaires).

On a ajouté l'activité des transports d'une menuiserie et procédé en dernier lieu à un ajustement pour tenir compte des disponibilités en carburants (ligne 9) et pièces détachées (ligne 16), et de la nécessité d'un minimum d'achats d'outillage (ligne 17) cependant non déclarés.

Il a paru intéressant, à titre documentaire, de présenter de manière distincte l'ajustement effectué et les différents comptes de base résultant des déclarations, malgré leur imperfection qui fait que seule leur addition a de bonnes chances d'être valable grâce à la compensation des erreurs. (cf. fiches des comptes d'exploitation ci-jointes).

On remarquera que le solde d'exploitation apparemment important qui figure sur le compte, comporte une large part d'amortissement, due à l'usure rapide des véhicules. Le prix d'achat des véhicules est d'ailleurs majoré d'intérêts (vente à crédit) qui devraient figurer en "frais financiers". En outre, du fait de la vente à crédit, il est généralement contracté une assurance tous risques très coûteuse, et le poste "assurances", à retrancher également du solde apparent, atteindrait en réalité 67 millions.

En terminant cet exposé de la situation 1963, on souligne à nouveau le caractère partiellement fictif de l'évaluation "transports" retenue dans les comptes économiques. Elle repose en effet sur la convention : tout se passe comme si les véhicules utilitaires locaux effectuaient seuls la totalité du transport des marchandises circulant dans ou pour la région.

COMPTE D'EXPLOITATION RECAPITULATIF

TRANSPORTS

(million f CFA)

MARCHANDISES

A C H A T S	TRANSPORT PAR LES SOCIETES DE LA BRANCHE 15	2,5 TONNES RENAULT	CAMIONS 5 TONNES	CAMIONS PLUS DE 5 TONNES	T O T A L
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.	0,2	28,9	49,6	6,0	84,8
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.	0,5	14,1	13,9	2,6	31,1
17.					
18.					
19.					
20.					
21.		3,5	19,6	5,6	28,7
22.					
23.	0,1				0,1
24.					
25.					
26.					
Total achats	0,9	46,5	83,1	14,2	144,7
Valeur ajoutée					
- Sal.	0,4	9,2	21,9	14,2	45,8
- Cot. soc.					
- Ass.					
- Frais fin.		5,2	8,4	0,9	14,5
- Imp. ind.		14,3	27,9	14,8	58,1
- Amort, fisc.,	1,2				
- Solde	- 1,2	28,1	32,2	15,9	75,2
Total V.A.	0,4	56,9	90,9	45,8	194,0
Total production	1,3	103,4	174,0	60,0	338,7
Stocks					
		2,2×47	3,0×58	5,0×12	

COMPTE D'EXPLOITATION RECAPITULATIF

TRANSPORTS

(million f CFA)

ACHATS	V O Y A G E U R S				RAPPEL MARCHANDISES		
	1000 K RENAULT	403-NON Inter urbain	TAXI 2 CV	SOUS-TOTAL VOYAGEURS	TOTAL	AJUST- MENT	T O T A L
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.	71,1	20,4	34,9	126,4	84,8	14,8	226,0
10.							
11.							
12.							
13.							
14.							
15.	0,2			0,2			0,2
16.	19,3	11,9	13,8	45,0	31,1	5,6	84,7
17.						2,0	2,0
18.	1,1			1,1			1,1
19.							
20.							
21.	17,7	0,9	3,7	22,3	28,7		51,0
22.					ε		ε
23.					0,1	- 0,1	
24.							
25.					ε		ε
26.					ε		ε
Total achats	109,4	33,2	52,4	195,0	144,7	+ 22,3	362,0
Valeur ajoutée							
- Sal.	56,6	6,5	22,9	86,0	45,8		131,8
- Cot. soc.							
- Ass.							
- Frais fin.							
- Imp. ind.	12,6	2,8	5,4	20,8	14,5		35,3
- Amort. fisc.	33,2	11,5	17,4	62,1	58,1		120,2)
- Solde	64,2	15,3	35,5	115,4	75,6	- 22,3	168,7) 288,9
Total V.A.	167,0	36,1	81,2	284,3	194,0		456,0
Total production							
Stocks	276,4	69,3	133,6	479,3	336,7		818,0
	1.933.143	2.1133	1.226.109				

2. Evolution de la demande de transport jusqu'en 1975

Le but de cette note prévisionnelle est de fournir certains éléments permettant d'apprécier l'intérêt, pour le département de l'Ouest et pour la Côte d'Ivoire, d'un débouché permanent et complet sur un port de la partie Ouest du littoral ivoirien (San Pedro). On sait que le port en construction à San-Pedro est conçu au moins durant une première phase assez longue, uniquement pour exporter des bois engrumes. L'ouverture prochaine de pistes permettant aux forestiers du Sud du département d'exporter vers San Pedro peut être tenue, par ailleurs, pour certaine.

Dans le programme de développement et dans les comptes économiques, on a donc considéré que seul le bois en grumes produit par les nouvelles exploitations forestières, sera exporté par cette voie. On n'a pas tablé sur la construction avant 1975 d'un port polyvalent. L'existence de tels aménagements permettrait à la région de Man de se lancer dans la production d'huile de palme industrielle et de latex, à condition toutefois que les marchés n'aient pas été saturés par les régions plus proches de la côte. Le fait que le programme ait été établi sans compter sur un débouché et sur un approvisionnement polyvalents via San Pedro, n'empêche pas que l'ouverture de ce débouché et de cette voie d'approvisionnement apporterait certains avantages à la région et à la Côte d'Ivoire sous forme de diminution des frais de transport. En contrepartie, les transporteurs auraient une activité moindre.

Pour donner des éléments permettant d'apprécier cet avantage et ce désavantage, il est nécessaire de récapituler les transports sur exportation et sur importation dans la situation prévisionnelle 1975.

21. Transport des exportations

Le tableau page 453 récapitule les prévisions de transport sur exportations pour 1975 dans l'optique des comptes économiques, c'est-à-dire en distinguant de ce qui est comptabilisé comme marge et ce qui est classé en demande directe des entreprises.

Aux fins du présent exposé, cette distinction n'intervient plus; en revanche il y a lieu de distinguer les exportations pouvant passer par San Pedro, de celles empruntant nécessairement une autre voie.

Dans cette optique il convient, par rapport au tableau page 453

- de soustraire les exportations de manioc, cola, coton et huile de palme qui sont dirigées vers le Centre ou le Nord, pour y être consommés ou traités en usine;
- de soustraire les exportations de 212 décortiquées, qui doivent se diffuser dans l'ensemble du pays et en particulier dans les villes du sud;
- de soustraire les exportations d'huiles d'arachide et de coton, qui seront sans doute raffinées en Abidjan.

En définitive, pourraient certainement passer par San Pedro, si l'équipement nécessaire était mis en place, les exportations suivantes :

- Café	26.000 t	104 millions transportés via Abidjan
- Cacao	14.200 t	57 "
- Tabac	1.790 t	9 "
	<hr/>	<hr/>
	41.990 t	170 millions

On notera que le transport est tarifé très bas, aux prix effectivement pratiqués du fait de la concurrence très vive qui règne entre transporteurs, et parce qu'il s'agit d'expéditions par camions entiers. Au tarif considéré souvent comme normal de 10 f le km, le transport de ces produits par Abidjan reviendrait à 252 millions.

Pour que ces produits soient exportés par San Pedro, il faudrait non seulement que ce port soit équipé en conséquence, mais encore que les usines de conditionnement d'Abidjan (café, beurre de cacao) soient suffisamment approvisionnées par les productions des autres régions (ce qui paraît très probable).

En réduisant la distance de moitié, l'exportation San Pedro réduirait de façon *au plus proportionnelle* (à cause des frais de manutention) le coût de transport. L'économie réalisée serait donc de 85 à 126 millions (pour l'année 1975) selon la tarification adoptée.

En ce qui concerne le bois engrumes, l'exportation est d'ores et déjà prévue pour San Pedro, ce qui procure une économie :

- de 2.000 f environ x 72.300 m³, soit 145 millions pour les chantiers anciens (région de Duekoué) qui, en 1963, exportent à 4.500 f/m³ via Abidjan,
- 2.850 f environ x 86.000 m³ soit 245 millions pour les chantiers nouveaux (région de Guiglo et Faï) qui exporteront à 2.150 f/m³ environ via San Pedro, et devraient exporter au moins à 5.000 f par Abidjan et dépenseraient alors 430 millions de transport. Il est d'ailleurs vraisemblable que ces nouveaux chantiers ne s'ouvriraient pas s'ils devaient exporter via Abidjan.

En résumé, du point de vue des exportations, le port spécialisé (Bois engrumes) de San Pedro autorise une production nouvelle de 1.032 millions (valeur du bois exporté par les chantiers nouveaux) et procure aux anciens chantiers une économie de 145 millions, ce qui diminue d'autant l'activité des transports en Côte d'Ivoire.

Un port polyvalent pourrait "traiter" 42.000 tonnes de produits et procurer une économie de 85 à 126 millions de frais de transport entraînant une diminution égale de l'activité des transports.

Il s'agit là de simples éléments de calcul à reprendre par les services spécialisés de l'Administration. En effet un calcul complet doit :

- 1° - prendre en compte les effets entraînés et induits des modifications notées.
- 2° - considérer également les différences qui apparaissent dans l'entretien des routes du fait du changement de trajet du trafic.

RECAPITULATION DU TRANSPORT SUR EXPORTATIONS

PREVISIONS ANNEE 1975	QUANTITES TONNES	VALEUR MILLIONS
a) Quantités en tonnes		
Branches n° 1 et 2 : Agriculture :		
Maïs	12.400	49,6 *
Manioc	2.340	9,4 *
Café	26.000	104,0
Cacao	14.200	56,8
Cola	1.315	6,9
Tabac	1.790	9,0
Branche n° 5 : Travail des grains et farines		
Riz décortiqué	21.230	84,9 *
Branche n° 18 : Textiles :		
Coton égrené	6.300	22,0 *
Branche n° 20 : Corps gras :		
Huile de palme	3.060	6,1
Palmiste	6.000	27,0
Huile d'arachide	1.800	9,0 *
Huile de coton	1.840	9,2 *
Sous total quantités en tonnes	98.275	393,9
	QUANTITES m ³	
b) Quantités en mètres cubes		
Branche n° 3 : Exploitation forestière. (bois en grumes)		
Anciennes entreprises : cf. 1963, 72.300 m ³ dont transport non valorisé dans les comptes		
Nouvelles entreprises, exportation par San Pedro	86.000	185,0
Branche n° 15 : Industrie du bois (bois scié)		
Anciennes entreprises n'exportent plus		
Nouvelles entreprises	10.825	56,3 *
Sous total quantités en mètre cubes	96.825	241,3
Total des estimations valorisées		635,2

* L'astérisque désigne les produits dont on estime qu'ils seront exportés directement par les entreprises collectrices ou productrices sans passer par les véritables commerçants. Les comptes économiques classent toutefois en marges commerciales les transports correspondants qui atteignent au total 240 millions. En revanche le transport du bois en grumes (185 m) est payé directement par les entreprises forestières et n'est pas comptabilisé en marges.

22. Transport des importations

Le tableau page 456 récapitule les transports sur importations. Si celui qui est compris dans les marges commerciales est estimé de façon généralement acceptable, l'estimation du transport hors commerce est souvent indicative et vraisemblablement incomplète. Il est en effet difficile de ventiler par type de produits les frais de transport supportés par certaines entreprises, il est également difficile, dans certains cas, de la ventiler entre transport sur importation et transport local. Surtout, l'estimation quantitative de certaines importations demeure hasardeuse (ex. biens d'équipements, articles industriels divers).

A titre indicatif, on rappelle (tableau page 457) le schéma d'ensemble du transport de marchandises dressé pour l'élaboration des comptes économiques (ce schéma comporte une erreur par omission de 9 millions sur le transport à l'exportation, constatée après rédaction du rapport, elle est sans importance réelle eu égard à l'imprécision de l'ensemble).

Dans l'optique du présent exposé, il y a lieu de déduire, par rapport au tableau page 456 les importations qui ne passeront pas par San Pedro quelque soit l'équipement de ce port.

On déduira :

- les importations d'animaux, de peaux, d'arachides, de tabac local, qui proviennent du Nord.
- les importations de poisson, qui proviennent du Mali ou de la côte Abidjanaise. Toutefois, un petit tonnage de sardines de Dakar et de poisson du type Abidjan, pourrait être importé via San Pedro ou pêché, sur la côte Ouest.
- la farine de froment qui vient des grands moulins d'Abidjan.
- environ les 3/4 des importations de produits alimentaires et manufacturés, qui sont élaborés à Abidjan et Bouaké.
- les produits pétroliers qui proviendront de la raffinerie de Vridi, à l'exception des huiles et graisses.
- environ 20% des métaux (les métaux seront en partie travaillés à Abidjan).
- le ciment qui proviendra de l'usine d'Abidjan.
- au moins la moitié des engrais, qui seront produits à Abidjan.
- les 3/4 des textiles, produits à Bouaké et Abidjan.
- les huiles raffinées et savons, produits à Abidjan
- forfaitairement 20% du reste.

Dans ces conditions, les importations du département susceptibles de passer par San Pedro ne dépasseraient guère 27.000 t dont 28.000 t d'engrais et plus 3.000 t de sel. Le fait qu'Abidjan soit un grand centre de production industrielle et non pas seulement un port, réduit la part des importations directes provenant de l'étranger.

C'est seulement si San Pedro devenait à son tour un centre industriel que le département de l'Ouest pourrait s'y approvisionner largement. Mais on peut perdre sur les coûts de production ce que l'on économise sur le transport.

Le passage par San Pedro autoriserait une économie d'environ 2.200 f la tonne, soit globalement 60 millions sur les frais de transport. Le chiffre d'affaires des transports serait diminué d'autant.

En résumé, l'aménagement de San Pedro comme port polyvalent comportant les installations et les services nécessaires à l'importation et à l'exportation des produits et marchandises variées, intéresserait en 1975 une partie notable des exportations du département de l'Ouest : 42.000 tonnes, et engendrerait de ce fait une diminution directe des coûts de transports de l'ordre de 100 millions par an, indépendamment des effets secondaires, entraînés ou induits consécutifs à la modification du trafic.

En ce qui concerne les importations du département, San Pedro n'intéresserait que 27.000 tonnes et engendrerait une économie directe de transport de l'ordre de 60 millions pour une année comme 1975.

L'ouverture de San Pedro comme port à bois et sa liaison avec Guiglo comporte des effets directs nettement plus importants, puisque cela apparaît comme la condition nécessaire à la mise en exploitation de chantiers forestiers pouvant dès 1967 produire pour plus d'un milliard de grumes exportables, et procure aux exploitations anciennes une diminution de 145 millions du coût de transport.

Mais l'existence d'un port polyvalent sur la côte ouest peut exercer sur le développement économique du département de l'ouest de nombreux effets non mesurables de façon simple : ouverture de la région aux cultures telles que le palmier industriel et l'hévéa, mise en valeur du sud-ouest avec répercussions sur le département voisin, effets psychologiques favorables grâce à un déplacement des centres d'intérêt vers l'ouest.

RECAPITULATION DU TRANSPORT DES IMPORTATIONS EN 1975

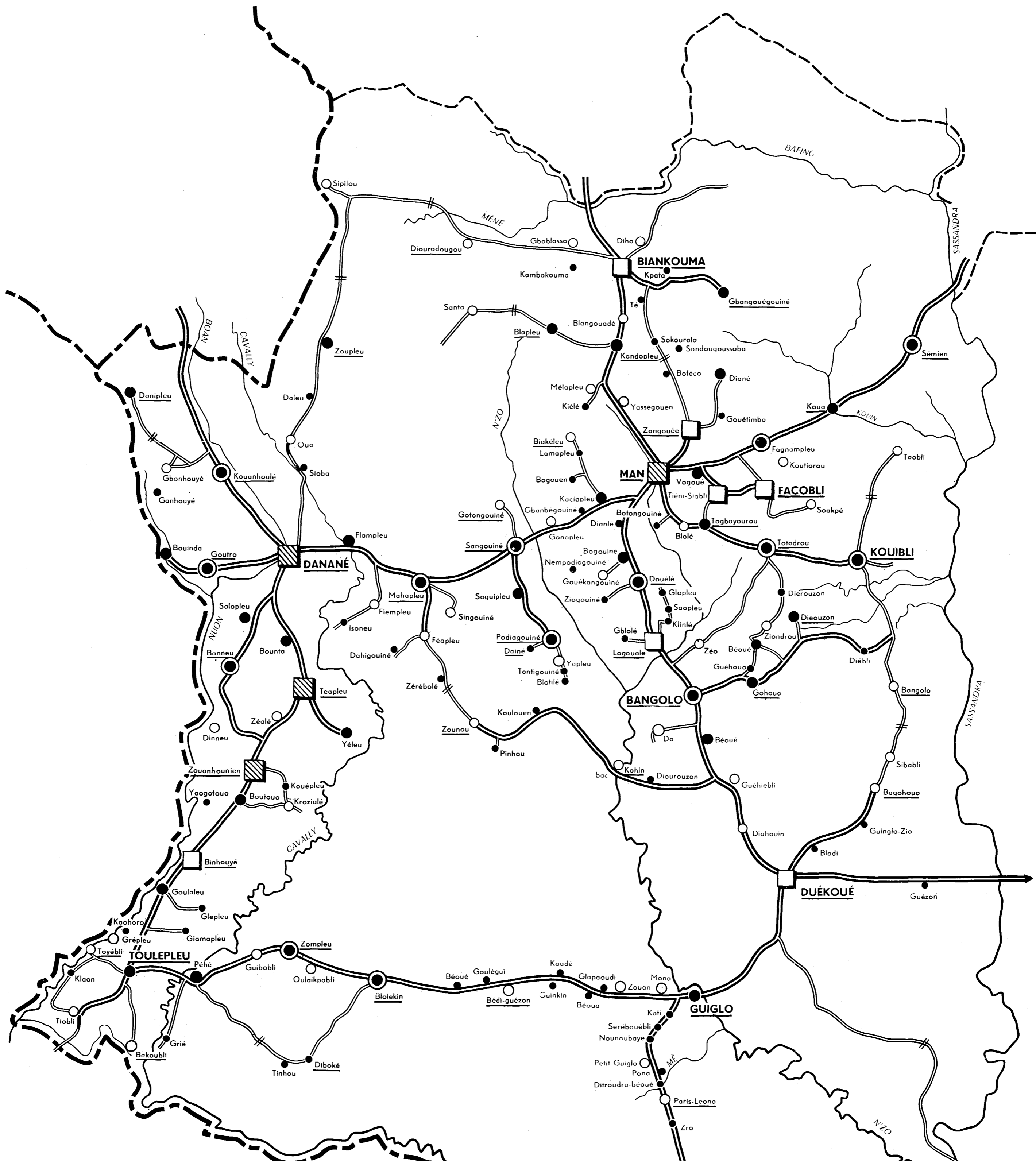
VALEURS EN MILLIONS CFA	COMPRIS DANS MARGES		NON COMPRIS DANS MARGES	
	QUANTITES	VALEURS MILLIONS CFA	QUANTITES	VALEURS MILLIONS CFA
Branches n° 1 et 2 Agriculture				
Cultures maraîchères	190 t	1,3		
Bovins	535 t	2,7		
Ovins caprins	50 t	0,1		
Peaux d'animaux	8	8		
Arachides	520 t	1,6		
Tabac local	270 t	0,3		
Branche n° 4 Pêche				
Poisson frais	30 t	0,1		
Poisson séché ou fumé	1.370 t	6,8		
Branche n° 5 Travail des grains et farines				
Riz décortiqué	200 t	0,9		
Farine de froment	100 t	0,4	1.745 t	10,5
Branches n° 6,7 et 8 Produits alimentaires et boissons manufacturés	4.100 t	25,4		
Branche n° 9 Energie				
Essence)	10.060 m3	57,3	474 m3	2,7
Gasoil (quantités en	1.220 m3	7,0	4.275 m3	24,3
Pétrole) mètres cubes	4.190 m3	23,8		
Fuel (3.333 m3	19,0
Graisses et huiles	200 t	1,0		
Branche n° 10 Sel	3.250 t	14,7		
Branche n° 11 Métaux (tôles, fer à béton etc...)	2.000 t	13,2	800 t	4,8
Branche n° 12 Matériaux de construction				
Ciment	8.900 t	35,7	7.300 t	30,0
autres	800 t	3,8		
Branche n° 13 Engrais	20 t	0,1	36.000 t	182,0
Branche n° 14 Chimie				
Droguerie	200 t	1,3		
Pharmacie insecticides	700 t	8,6		
Branche n° 15 Industrie du bois				
Menuiserie	60 t	0,5		
Emballages	700 t	3,5		
Branche n° 16 Montage véhicules				
Pièce auto et engins	200 t	1,4	20 t	0,1
Bicyclette & vélomoteurs & pièces	100 t	0,5		
Véhicules auto (ne sont pas montés sur camions)		4,0		4,0
Branche n° 17 Industries mécaniques & techniques électriques				
Produits divers	1.500 t	13,5		
biens d'équipement & de grosses réparat.			1.000 t	8,0
Branche n° 18 Textiles				
Tissus, files, confection, divers	3.000 t	18,2		
Branche n° 19 Cuirs & articles chaussants	400 t	2,2		
Branche n° 20 Corps gras				
Huile raffinée	500 t	2,3		
Corps gras alimentaires divers	200 t	1,2		
Savons	1.200 t	6,0		
Branche n° 21 Articles en caoutchouc & mat.plast.				
Pneus et chambres auto, vélo, engins	100 t	0,5	100 t	0,5
Articles divers	100 t	0,8		
Branche n° 22 Articles industriels divers	600 t	5,8		
arrondi	32.000 t	177,	47.000 t	240 M
et	15.500 m3	89	8.100 m3	46 M

Au total, il y aurait à transporter environ 79.000 tonnes de marchandises pour 417 millions et 23.600 m3 d'hydrocarbures pour 135 millions.

SCHEMA DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES - Année : 1975

	DESCENTE	INTERIEUR	MONTEE	TOTAL
Demande directe (récapitulée par tableau économique)	185	185	300	670
Demande via marges commerciales				
sur hydrocarbures aux pompes			89)	
sur autres imports			178)	
sur export (transport pur)	240)	760
sur export (transport par les commerçants intérieur)	201	52)	
Total demande transport marchandises	626	237	567	1.430
Dont transports spécialisés :				
- Total transport hydrocarbures			- 135	- 133
- Grumiers	- 185			- 185
d'où demande transport non spécialisé	441	237	432	1.112
Importation de transport (sur hydrocarbures) . .			120	120
Transport à assurer par production locale . . .	626	237	447	1.310

Les chiffres sont arrondis et la demande de transports marchandises par l'administration est négligée. D'où les différences avec la balance récapitulative des comptes économiques. La répartition entre "intérieur et montée" reste d'ailleurs indicative.



DÉPARTEMENT DE L'OUEST

Schéma au $\frac{1}{500.000}$

ROUTES & MARCHÉS EN 1963

- Grandes routes ouvertes toute l'année - possible en 1000 kg Renault = 60 kms/h
- Routes ouvertes toute l'année = 30 kms/h
- Coupures occasionnelles
- Marché ayant plus de 700 vendeurs en période de "Traite" (Janvier, Février, Mars)
- Marché de 501 à 700
- Marché de 301 à 500
- Marché de 151 à 300
- Marché de 51 à 150
- Marché ayant moins de 50 vendeurs en période de "Traite"

Les marchés dont le nom est souligné sont ceux faisant partie de l'échantillon d'étude

